



BULLETIN
ARCHÉOLOGIQUE
DU
COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET SCIENTIFIQUES

MINISTÈRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS



BULLETIN
ARCHÉOLOGIQUE

DU
COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET SCIENTIFIQUES

ANNÉE 1890.

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28

—
M DCCC XC

BULLETIN

ARCHÉOLOGIQUE

DU
COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET SCIENTIFIQUES

LISTE

DES MEMBRES DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE, DES MEMBRES NON RÉSIDANTS
ET DES CORRESPONDANTS DU COMITÉ POUR LES TRAVAUX HISTORIQUES

MEMBRES DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE

Président :

LE BLANT (Edmond), O. ☉. I. ☉, membre de l'Institut, ancien directeur de l'École française de Rome, 7, rue Leroux.

Vice-Président :

CHABUILLET (Anatole), O. ☉. I. ☉, conservateur honoraire du département des médailles et antiques à la Bibliothèque nationale, rue Colbert, 12.

Secrétaire :

LASTEYRIE (Le comte Robert DE), ☉. I. ☉, membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes, 10^{bis}, rue du Pré-aux-Clercs.

Membres titulaires :

BARTHÉLEMY (Anatole DE), ☉. I. ☉, membre de l'Institut, 9, rue d'Anjou-Saint-Honoré.

BERTRAND (Alexandre), O. ☉. I. ☉, membre de l'Institut, conservateur du Musée des antiquités nationales, à Saint-Germain-en-Laye.

- BOESWILLWALD (Émile), C. , inspecteur général des Monuments historiques, 19, rue Hautefeuille.
- COURAJOD, , A. , conservateur adjoint au Musée du Louvre 39, rue Raynouard.
- DARCEL (Alfred), O. , I. , directeur du Musée des Thermes et de Phôtel de Cluny.
- DELABORDE (Le comte Henri), O. , secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, 25, quai Conti.
- GUIFFREY (Jules), , I. , archiviste aux Archives nationales, 1, rue Hauteville.
- HÉRON DE VILLEFOSSE (Antoine), , A. , membre de l'Institut, conservateur des antiquités grecques et romaines au Musée du Louvre, 80, rue de Grenelle.
- HEUZEY, O. , membre de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre, 76, boulevard Excelmans.
- LONGNON (Auguste), , A. , membre de l'Institut, sous-chef de section aux Archives nationales, 50, rue de Bourgogne.
- MASPERO, O. , I. , membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 24, avenue de l'Observatoire.
- MONTAIGLON (Anatole DE), , I. , professeur à l'École des Chartes, 9, place des Vosges.
- MÜNTZ (Eugène), , A. , bibliothécaire de l'École des Beaux-arts, 14, rue de Condé.
- PERROT (Georges), O. , I. , membre de l'Institut, directeur de l'École normale supérieure, 45, rue d'Ulm.
- RENAN (Ernest), G. O. , I. , membre de l'Institut, administrateur du Collège de France.
- SCHLUMBERGER (Gustave), , A. , membre de l'Institut, 140, rue du Faubourg-Saint-Honoré.
- WADDINGTON, membre de l'Institut, sénateur, 31, rue Dumont d'Urville.

MEMBRES NON RÉSIDANTS DU COMITÉ.

MM.

- ALLMER (Auguste), correspondant de l'Institut, à Lyon.
- BABEAU (Albert), président de la Société académique de l'Aube, à Troyes.
- BEAUREPAIRE (Charles DE ROBILLARD DE), correspondant de l'Institut, archiviste de la Seine-Inférieure, à Rouen.

- BLANCARD (Louis), correspondant de l'Institut, archiviste du département des Bouches-du-Rhône, à Marseille.
- BOUCHER DE MOLANDON, ancien président de la Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
- BOURIANT, directeur de la Mission archéologique française du Caire (Égypte).
- BUIOT DE KERSERS, président de la Société des antiquaires du Centre, à Bourges.
- BULLIOT, président de la Société Éduenne, à Autun.
- CAILLEMER, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté de droit de Lyon.
- CASTAN (Auguste), correspondant de l'Institut, bibliothécaire de la ville de Besançon.
- CHEVALIER (L'abbé Ulysse), correspondant de l'Institut, à Romans (Drôme).
- COURNAULT (Charles), conservateur du Musée lorrain, à Malzéville, près Nancy.
- DELATTRE (Le R. P.), conservateur du Musée archéologique de Carthage, à Tunis.
- DELOYE, conservateur du Musée Calvet, à Avignon.
- DESNOYERS (L'abbé), directeur du Musée archéologique, à Orléans.
- GARNIER, archiviste du département de la Côte-d'Or, à Dijon.
- GRANDMAISON (Charles DE), archiviste du département d'Indre-et-Loire, à Tours.
- JOURDAN, doyen de la Faculté de droit d'Aix.
- LA BLANCHÈRE (DE), directeur du service des Antiquités et des Arts, à Tunis.
- LA FERRIÈRE-PERCY (Le comte DE), à Ronfengerai, par Athis (Orne).
- LA BORDERIE (Arthur DE), membre de l'Institut, à Vitré.
- MATTON, ancien archiviste du département de l'Aisne, à Laon.
- MERLET (Lucien), correspondant de l'Institut, archiviste du département d'Eure-et-Loir, à Chartres.
- PALUSTRE (Léon), ancien directeur de la Société française d'archéologie, 61, rampe de la Tranchée, à Tours.
- PORT (Célestin), membre de l'Institut, archiviste du département de Maine-et-Loire, à Angers.
- POULLE (Alexandre), directeur de l'enregistrement et des domaines, président de la Société archéologique, à Constantine.
- QUANTIN, ancien archiviste de l'Yonne, à Auxerre.
- RÉVOIL (Henri), correspondant de l'Institut, architecte du Gouvernement, à Nîmes.

TAMIZEY DE LARROQUE, correspondant de l'Institut, à Gontaud (Lot-et-Garonne).

TEISSIER (Octave), ancien archiviste de la ville, à Marseille.

CORRESPONDANTS DU COMITÉ.

MM.

ALBANÈS (L'abbé), docteur en théologie, à Marseille.

ALLAIN (L'abbé), archiviste diocésain, à Bordeaux.

ANDRÉ (Édouard), archiviste du département de l'Ardèche.

ANDRÉ (Ferdinand), archiviste du département de la Lozère.

ANDRÉ (Francisque), archiviste du département de l'Aube.

AUBER (L'abbé), chanoine titulaire, à Poitiers.

BAGUENAUT DE PUCHESSE, membre de la Société historique et archéologique de l'Orléanais, à Orléans.

BARBIER DE MONTAULT (L'abbé), à Poitiers.

BAYE (Le baron Joseph DE), membre de la Société des antiquaires de France, à Baye, par Montmort (Marne).

BEAUCHET-FILLEAU, à Chef-Boutonne (Deux-Sèvres).

BEAUNE (Henri), avocat à Lyon.

BEAUVOIS, à Corberon (Côte-d'Or).

BERTHELÉ (Joseph), archiviste du département des Deux-Sèvres.

BERTHOMIEU, membre de la Commission archéologique de Narbonne (Aude).

BITTON, membre de la Société d'émulation de la Vendée, à La Rochesur-Yon.

BLEICHER, professeur à l'École supérieure de pharmacie de Nancy.

BONDURAND, archiviste du département du Gard.

BORREL, architecte, à Moutiers (Savoie).

BOURBON, archiviste du département de l'Eure.

BOURGEOIS, archiviste du département de Loir-et-Cher.

BROSSARD, archiviste du département de l'Ain.

BRUN-DURAND (Justin), ancien juge de paix, à Crest (Drôme).

BRUTAILS, archiviste du département de la Gironde.

CAZALIS DE FONDOUCE, secrétaire général de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier.

CERF (Le chanoine), membre de l'Académie nationale de Reims.

CHASSAING, juge au tribunal de première instance du Puy.

CHAVERONDIER, archiviste du département de la Loire.

CHEVREUX, archiviste du département des Vosges.

- COLLIN DE PLANCY, commissaire du Gouvernement à Séoul (Corée).
COMBARIEU, archiviste du département du Lot.
CONTADES (DE), membre de la Société scientifique Flammarion, à Magny-le-Désert (Orne).
CORNUILLON, conservateur du Musée de Vienne (Isère).
COURD-LUYS, archiviste du département de Seine-et-Oise.
CROIX (Le P. DE LA), à Poitiers.
DAIN, professeur à l'École de droit d'Alger.
DEMAEGHT (Le commandant), membre de la Société de géographie et d'archéologie, à Oran (Algérie).
DEMAISON, archiviste municipal de la ville de Reims (Marne).
DÉZEMERIS (Reinhold), correspondant de l'Institut, à Bordeaux.
DION (A. DE), secrétaire de la Société archéologique de Rambouillet, à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).
DISSARD, conservateur des musées de la ville de Lyon.
DUCIS (L'abbé), archiviste du département de la Haute-Savoie.
DUHAMEL, archiviste du département de Vaucluse.
DUMOUTIER, inspecteur de l'enseignement, au Tonkin.
DUNOYER DE SEGONZAC, archiviste du département de la Sarthe.
DUPRÉ, ancien bibliothécaire, à Bordeaux.
DURAND (Georges), archiviste du département de la Somme.
DURIEX, archiviste de la ville de Cambrai (Nord).
DUTILLEUX, chef de division à la préfecture de Versailles.
DUVAL, archiviste du département de l'Orne.
ECK (Th.), conservateur du Musée de Saint-Quentin (Aisne).
ESNAULT (L'abbé), prosecretaire de l'évêché, au Mans.
ESPÉRANDIEU (Le lieutenant), professeur à l'École militaire de Saint-Maixent (Deux-Sèvres).
ÉSTAINOT (Le vicomte d'), avocat, à Rouen.
ESTIENNE, archiviste du département du Morbihan.
FAGE (René), avocat, à Limoges.
FARGES (Le capitaine), chef du bureau arabe à Tébessa, province de Constantine (Algérie).
FAVIER, conservateur de la bibliothèque de Nancy.
FINOT, archiviste du département du Nord.
FLAMARD (DE), archiviste du département de la Nièvre.
FLEURY (Paul DE), archiviste du département de la Charente.
FLOUEST (Édouard), membre de la Société des antiquaires de France, à Lugny, par Recey-sur-Ource (Côte-d'Or).
FOUREAU, ingénieur à Biskra, province de Constantine (Algérie).
FRÉMINVILLE (DE), archiviste du département de la Corse.

- FROSSARD, pasteur de l'Église réformée, à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées).
- GARNIER (Le chanoine), curé de Corlée (Haute-Marne).
- GASTÉ (Amand), professeur à la Faculté des lettres de Caen.
- GAUTHIER (Jules), archiviste du département du Doubs.
- GAUTIER (L'abbé), curé de Saint-Cyr-l'École (Seine-et-Oise).
- GIBERT, directeur du Musée d'Aix (Bouches-du-Rhône).
- GIDE (Charles), professeur à la Faculté de droit de Montpellier.
- GIRAUD, conservateur du Musée archéologique de Lyon.
- GODARD-FAULTRIER, conservateur du Musée Saint-Jean, à Angers.
- GUESDE, à la Pointe-à-Pître (Guadeloupe).
- GUIBERT (Louis), membre de la Société archéologique et historique, à Limoges.
- GUILLAUME (L'abbé), archiviste du département des Hautes-Alpes.
- GUYOT, professeur à l'École nationale forestière de Nancy.
- HABASQUE, conseiller à la Cour d'appel de Bordeaux.
- HAIGNERÉ (L'abbé), membre de la Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer (Pas-de-Calais).
- HAILLANT, membre de la Société d'émulation, à Épinal.
- HARDY (Michel), archiviste de la ville de Périgueux.
- HÉRELLE, professeur au lycée de Cherbourg (Manche).
- HUART, directeur du Musée d'Arles (Bouches-du-Rhône).
- IMBAULT-HUART, vice-consul de France à Canton (Chine).
- ISNARD, archiviste du département des Basses-Alpes.
- JADART, secrétaire général de l'Académie de Reims (Marne).
- JOLIBOIS, archiviste du département du Tarn.
- JULLIAN (Camille), professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.
- JULLIOT, membre de la Société archéologique de Sens (Yonne).
- KERVILER (René), ingénieur en chef des ponts et chaussées à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).
- LACROIX, archiviste du département de la Drôme.
- LAFERRIÈRE (L'abbé Jullien), chanoine titulaire à la Rochelle.
- LAIGUE (DE), consul de France, à Cadix.
- LANDES, administrateur des affaires indigènes, en Cochinchine.
- LAURENT, archiviste du département des Ardennes.
- LAURIÈRE (DE), au château de Russas, par Montembœuf (Charente).
- LEBLANC, à Sainte-Colombe (Rhône).
- LEDIEU (Alcius), bibliothécaire de la ville d'Abbeville.
- LE HÉRICHER, membre de la Société d'archéologie, à Avranches.
- LEMIRE (Charles), résident de France en Cochinchine.
- LEMPEREUR, archiviste du département de l'Aveyron.

- LEROUX, archiviste du département de la Haute-Vienne.
LESCARRET, membre de la Société philomathique de Bordeaux.
LEX, archiviste du département de Saône-et-Loire.
LHULLIER, chef de division à la préfecture de Melun.
LIÉGEOIS, professeur à la Faculté de droit de Nancy.
LIÉNARD, membre de la Société philomathique de Verdun (Meuse).
LIÈVRE, bibliothécaire de la ville de Poitiers.
LORQUET, archiviste du département du Pas-de-Calais.
LOUIS (Eugène), membre de la Société d'émulation, à la Roche-sur-Yon.
LUZEL, archiviste du département du Finistère.
MAIGNIEN, bibliothécaire de la ville de Grenoble.
MAÎTRE (Léon), archiviste du département de la Loire-Inférieure.
MARSY (Le comte DE), directeur de la Société française d'archéologie,
à Compiègne (Oise).
MASQUERAY, directeur de l'École des lettres d'Alger.
MATHIEU, professeur à la Faculté des sciences de Nancy.
MAXE-WERLY, membre de la Société des lettres, sciences et arts de
Bar-le-Duc.
MIREUR, archiviste du département du Var.
MOLARD (Francis), archiviste du département de l'Yonne.
MONTESSUS (Le docteur DE), président de la Société des sciences
naturelles de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).
MOREL (Léon), receveur particulier des finances, à Vitry-le-François.
MORIS, archiviste du département des Alpes-Maritimes.
MOSSMANN, à Belfort.
MOUGINS DE ROQUEFORT (Le docteur), conservateur du Musée d'An-
tibes (Alpes-Maritimes).
MUGNIER, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.
MUSSET (Georges), bibliothécaire de la ville de la Rochelle.
NICAISE (Auguste), membre de la Société d'agriculture, commerce,
sciences et arts de Châlons-sur-Marne.
OELIERT, conservateur du Musée d'histoire naturelle de Laval.
PARFOURU, archiviste du département du Gers.
PASQUIER, archiviste du département de l'Ariège.
PASTOUREAU-LABESSE, ancien ingénieur de la marine, à Bordeaux.
PÉLICIER, archiviste du département de la Marne.
PIGEON (L'abbé), membre de la Société académique, à Coutances.
PILLOY (Jules), agent voyer d'arrondissement à Saint-Quentin (Aisne).
PITRE DE LISLE, directeur du Musée historique de Nantes.
POQUET (L'abbé), curé de Berry-au-Bac (Aisne).
POTTIER (L'abbé), président de la Société archéologique de Montauban.

- POUY, membre de la Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.
PRABOND, membre de la Société d'émulation d'Abbeville (Somme).
PRUDHOMME, archiviste du département de l'Isère.
PRUDHOMME (Le capitaine), bibliothécaire de la ville de Constantine.
PULLIGNY (Le vicomte DE), maire d'Écos (Eure).
RANGE (L'abbé), professeur honoraire à la Faculté de théologie d'Aix.
RICHARD (Alfred), archiviste du département de la Vienne.
RICHARD (Jules-Marie), archiviste paléographe, à Laval.
RICHEMOND (Meschinot DE), archiviste du département de la Charente-Inférieure.
ROBERT (Zéphirin), conservateur du Musée de Lons-le-Saunier.
ROCHER, consul de France, à Meng-Sû (Chine).
ROMAN (Joseph), au château de Picontal, par Embrun (Hautes-Alpes).
RONDOT (Natalis), fondateur du Musée industriel, à Lyon.
ROSCHACH, archiviste de la ville de Toulouse.
ROSEROT, archiviste du département de la Haute-Marne.
ROSTAND (Eugène), publiciste, à Marseille.
ROUCHON, archiviste du département du Puy-de-Dôme.
RUPIN (Ernest), président de la Société historique et archéologique de la Corrèze, à Brive.
SAINT-GENIS (Flour DE), conservateur des hypothèques, au Havre.
SAUREL (L'abbé), membre de l'Académie de Montpellier.
SAUVAGE (L'abbé), à Rouen.
SOUCAILLE, à Béziers (Hérault).
TAILLEBOIS, secrétaire général de la Société de Borda, à Dax (Landes).
THOLIN, archiviste du département de Lot-et-Garonne.
THOMAS, chargé de cours à la Faculté des lettres de Toulouse.
TRIHIDEZ (L'abbé), membre de la Société de géographie de Reims.
TRUCHET, pharmacien, à Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie).
VAYSSIÈRE, archiviste du département de l'Allier.
VERLAQUE (L'abbé), à Fréjus (Var).
VÉTAULT, bibliothécaire de la ville de Rennes.
VIDAL, bibliothécaire de la ville de Perpignan.
VILLEPELET (Ferdinand), archiviste du département de la Dordogne.
VILLEY, professeur à la Faculté de droit de Caen.
VISSIÈRE, premier interprète de la légation de France, à Pékin (Chine).
VOULOT, conservateur du Musée d'Épinal.
WAILLE, professeur à l'École des lettres d'Alger.
ZEYS, premier président de la Cour d'appel d'Alger.
-

CORRESPONDANTS HONORAIRES DU COMITÉ.

MM.

- ARBAUMONT (Jules D'), secrétaire de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon.
- ARBELLOT (L'abbé), président de la Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.
- AUBENAS, procureur général en retraite, à Fréjus (Var).
- AURÈS, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, en retraite, à Nîmes.
- BARBEY, vice-président de la Société historique et archéologique de Château-Thierry.
- BAUX (Jules), ancien archiviste du département de l'Ain, à Bourg.
- BERTHELET, à Arlay (Jura).
- BIGARNE (Charles), membre de la Société d'archéologie de Beaune, à Chorey (Côte-d'Or).
- BROCARD, secrétaire de la Société historique et archéologique de Langres.
- CANAT (Marcel), président de la Société d'histoire et d'archéologie, à Chalons-sur-Saône.
- CHATEL, ancien archiviste du département du Calvados, à Voiteur (Jura).
- CHEVALIER (L'abbé), à Tours.
- DEHAISNES (L'abbé), ancien archiviste du département du Nord, à Lille.
- DROUYN (Léo), membre de l'Académie des sciences, à Bordeaux.
- DUBOSC, ancien archiviste de la Manche, à Saint-Lô.
- DUSSIEUX, professeur honoraire de l'École militaire de Saint-Cyr, à Versailles.
- GALLES (René), intendant militaire en retraite, 19, quai Malaquais, à Paris.
- GARNIER, secrétaire perpétuel de la Société des antiquaires de Picardie, conservateur de la bibliothèque de la ville, à Amiens.
- GOURGEAULT (DE), à Mézières (Ardennes).
- GUIGNARD, bibliothécaire de la ville, à Dijon.
- JOLY, doyen de la Faculté des lettres de Caen.
- JUSSIEU (DE), archiviste du département de la Savoie, à Chambéry.
- LAGRÈZE (BASCLE DE), conseiller honoraire à la Cour d'appel, à Pau.
- LECLERCQ DE LA PRAIRIE, président de la Société archéologique, historique et scientifique, à Soissons (Aisne).
- LECOINTRE-DUPONT (G.), membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

- LEDAIN (Bélisaire), membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
- LEROY (Gabriel), archiviste de la ville de Melun.
- LOISELEUR, bibliothécaire de la ville, à Orléans.
- LOTTIN DE LAVAL, aux Trois Vals, près Bernay (Eure).
- MACÉ DE L'ÉPINAY, ancien doyen de la Faculté des lettres, à Grenoble.
- MAGEN (Adolphe), membre de la Société d'agriculture, sciences et arts du Lot, à Agen.
- MARCHAND, ingénieur, à Ouzouer-sur-Trézée (Loiret).
- MARION, professeur à la Faculté des sciences, à Marseille.
- MIGNARD, membre de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres, à Dijon.
- MONTÉGUT (DE), ancien président du tribunal civil, à Limoges.
- MOWAT, chef d'escadron d'artillerie en retraite, 10, rue des Feuillantines, à Paris.
- NOZOT, ancien inspecteur de l'enseignement primaire, à Sedan.
- PAILLARD, au château de Charly, par Mazille (Saône-et-Loire).
- PARROT (Armand), président de la Société académique de Maine-et-Loire, à Angers.
- PAYEN, chef de bataillon en retraite, à Sétif.
- POTIER (Le colonel), à Nîmes (Gard).
- QUESNET, archiviste du département d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.
- RAMES, pharmacien à Aurillac (Cantal).
- REVILLOUT, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.
- ROCHAMBEAU (Le marquis DE), membre de la Société archéologique du Vendômois, à Thoré (Loir-et-Cher).
- ROCHAS D'AIGLUN (Le commandant DE), à Paris.
- ROSTAN (Louis), avocat, à Saint-Maximin (Var).
- ROUCHIER (L'abbé), chanoine de la cathédrale de Viviers.
- SABATIER, professeur à la Faculté des sciences, à Montpellier.
- SAUVAGE (Le docteur), conservateur du Musée, à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
- TARTIÈRE, archiviste du département des Landes.
- VALLENTIN (Ludovic), juge au tribunal de Montélimar (Drôme).
- VERNEILH (Le baron Jules DE), membre de la Société historique et archéologique du Périgord, à Puyrâteau (Dordogne).
-

PROCÈS VERBAUX
DES
SÉANCES DE LA SECTION
D'ARCHÉOLOGIE

PROCÈS VERBAUX
DES
SÉANCES DE LA SECTION
D'ARCHÉOLOGIE

SÉANCE DU 13 JANVIER 1890

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND LE BLANT

La séance est ouverte à trois heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Léon Maître, correspondant du Comité à Nantes, rend compte des fouilles qu'il a opérées récemment à Rieux-Fégréac, sur l'emplacement d'une station romaine. — Renvoi à M. Alexandre Bertrand.

M. Tholin, correspondant du Comité à Agen, envoie copie de l'inventaire du mobilier de Jules Mascarou, évêque d'Agen. — Renvoi à M. Darcel.

M. de Laigue envoie une note sur l'état d'abandon dans lequel seraient laissés les restes de l'établissement thermal antique de Royat (Puy-de-Dôme). — Renvoi à M. Bœswillwald.

Les ouvrages suivants sont offerts au Comité par leurs auteurs :

Journal d'un voyage archéologique dans le diocèse de Verdun.
— *Le coffret émaillé de l'Hospitalet et ses similaires.* — *Une halte archéologique à Nevers.* — *Les émaux à lamelles*, par M. Barbier de Montault.

Le Congrès international des orientalistes à Stockholm, par M. de Baye.

Notice sur J.-A. Poey d'Avant, par M. Bitton.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. DE BARTHÉLEMY lit un rapport sur une demande de subvention présenté par le Comité archéologique de Senlis pour continuer le déblaiement des arènes antiques de cette ville. Le Comité est d'avis de renvoyer l'examen de cette affaire à la Commission des monuments historiques.

M. DE LASTEYRIE lit un rapport sur une demande de subvention présentée par l'Académie de Reims. Le Comité, ayant égard aux utiles travaux de cette Société et en particulier au *Répertoire archéologique* dont elle a entrepris la publication, émet un avis favorable.

M. DE LASTEYRIE rend compte d'une lettre de M. Buhot de Kersers relative à un projet d'utilisation de l'hôtel Lalleinant à Bourges. Il s'agit d'y installer le siège des Sociétés savantes existant à Bourges. La Société des antiquaires du Centre est en négociations avec la ville pour y obtenir un local où elle transportera ses collections, notamment l'intéressant musée lapidaire qu'elle a fondé. Le Comité ne peut que s'intéresser vivement à ce projet et prier M. le Ministre de l'Instruction publique d'user de sa haute influence pour en assurer la réalisation au plus tôt.

M. LONGNON propose le renvoi à la Section d'histoire d'une communication de M. Finot relative à divers documents du XIII^e siècle concernant les évêques de Cambrai, dont l'examen lui avait été confié. — Adopté.

M. DE MONTAIGLON lit un rapport sommaire sur une demande de subvention formée par la Société archéologique de Tours à l'effet d'acquérir un bas-relief pour le musée lapidaire qu'elle a fondé. Le Comité, malgré toute la sympathie que mérite l'œuvre entreprise par cette Société, et l'intérêt que paraît présenter le monument signalé par elle, ne croit pas qu'aucun précédent permette d'imputer une dépense de ce genre sur les crédits déjà si limités dont M. le Ministre de l'Instruction publique peut disposer en faveur des Sociétés savantes.

M. DE BARTHÉLEMY entretient le Comité de l'état des collections du Musée lapidaire de Sens. Il présente une suite de photographies

exécutées par M. Maurice Bucquet d'après les monuments les plus curieux de cette collection, et qui pourra servir, dans l'esprit de l'auteur, à la continuation de l'intéressant ouvrage entrepris jadis par M. Julliot et malheureusement interrompu depuis bien des années.

M. CHABOUILLET lit un rapport sur une communication de M. Théophile Eck, correspondant du Comité à Saint-Quentin et directeur du Musée de cette ville, au sujet d'une trouvaille de 311 deniers d'argent de l'époque impériale romaine, qui eut lieu au mois d'août 1888, à Rumigny (Ardennes) :

« Ces pièces dont la plus ancienne est de Faustine jeune et la plus récente de Gordien III ont été frappées pendant une période d'environ soixante-cinq ans, de 179 à 244 après J.-C.

« Ce ne sont pas des raretés ; les moins communes sont celles de Balbin qui ne se vendent pas plus de 60 francs, et il en est beaucoup de Septime Sévère, de Sévère Alexandre et de Gordien III qui se donnent pour un franc pièce. « Cette trouvaille n'apporte donc rien de nouveau même au point de vue de la curiosité numismatique ; mais M. Eck aurait voulu en tirer parti au point de vue historique. Notre correspondant fait observer qu'il y a un rapprochement à faire entre cette découverte et cinq autres trouvailles de trésors qui ont dû être enfouis de même sous Gordien III, attendu que les pièces les plus récentes sont à l'effigie de ce prince. Toutefois, M. Eck conclut sagement en confessant que le fait historique qui a motivé ses enfouissements nous échappe, la Gaule Belgique paraissant avoir vécu à cette époque dans un calme relatif. La vérité, c'est qu'il n'y a à se préoccuper des trouvailles de trésors de monnaies romaines impériales qu'à trois points de vue, ceux de la rareté et de la beauté des exemplaires, ou celui de la nouveauté toujours possible des types. Il n'en est pas de ces trouvailles, comme de celles de monnaies de la république ; les monnaies impériales romaines sont datées par les effigies du César, et très souvent on apprend l'année de leur émission par l'indication de la puissance tribunitienne. Au contraire, les monnaies de la république romaine, avec leurs noms de magistrats monétaires, sont très difficiles à classer chronologiquement ; et c'est à l'aide d'études attentives des découvertes de trésors, que des numismatistes comme Cavedoni et ses émules sont parvenus à fixer les dates d'un certain nombre de deniers dits consulaires. Quant à rechercher les raisons diverses qui ont motivé des enfouissements de monnaies, c'est le plus souvent peine perdue. Dans l'antiquité, qui connaissait mal les lois de l'éco-

nomie politique, que nous prétendons savoir mieux qu'elle, on cachait souvent son argent, comme il arrive encore de nos jours, et il est sans intérêt de rechercher les mobiles divers qui ont déterminé les possesseurs de ces trésors que le hasard révèle journellement.

« Il n'en faut pas moins remercier M. Eck d'avoir bien voulu nous faire cette communication ; si les monnaies dont il nous a donné la liste n'offrent pas d'intérêt au point de vue historique, il sera plus heureux une autre fois. »

M. A. DARCEL soumet au Comité un calice d'étain et une petite boîte de bois récemment donnés au Musée de Cluny par M. le D^r Écoiffier, médecin à Thuir (Pyrénées-Orientales) :

« Ce calice fut trouvé, il y a une cinquantaine d'années, dans une cavité ménagée sous la pierre de consécration de l'autel d'une église abandonnée du hameau de Casenoves, aujourd'hui disparu, qui dépendait d'Ille-sur-la-Tet, mais sur la rive opposée de la rivière, en amont de Perpignan. »



« Dans le calice était déposée la petite boîte. Elle est creusée dans un seul morceau de bois résineux, et était jadis munie d'un couvercle à coulisse qui a disparu. Une main peu habile a ébauché sur l'une des faces de la boîte, un ornement formé d'une suite de rinceaux incisés qui ne sont point sans analogie avec ceux qui enveloppent la coupe du calice. »

« Cette boîte renfermait des fragments d'ossements, et le tout était enveloppé dans un morceau d'étoffe.

« La présence de ce calice d'étain, avec les reliques nécessaires dans tout autel, pourrait faire supposer que cette coupe appartenait au saint dont elle protégeait les ossements, qui seraient ceux d'un saint local.

« Mais les archives du département pas plus que la *Gallia christiana* ne donnent de renseignements sur Ille, sur Casenoves, ni sur les établissements religieux qui peuvent y avoir existé. La *Gallia christiana* dit seulement qu'il y avait un couvent de Franciscains.

« Mais Ille, qui était une ville-frontière espagnole jusqu'à une époque récente, était naturellement placée sous le patronage des saints d'au-delà des Pyrénées. L'église de Casenoves avait pour patrons ces deux enfants que l'on a canonisés parce qu'ils préférèrent courir au martyre plutôt que de rester à Pécole. Saint Just et saint Pasteur ayant été martyrisés avant d'arriver à l'adolescence et d'ailleurs du temps de la domination romaine, le calice ne peut leur avoir appartenu.

« Il semble dater du XII^e au XIII^e siècle. Il a dans ses profils l'élégance de la période gothique, et dans sa bande d'ornements sommaires la rudesse de la période romane.

« A-t-il servi au culte? On peut le penser. Dans ces pays frontières sans cesse en butte aux incursions, et incessamment ravagés, on devait être ménager des métaux précieux dans les instruments du culte.

« D'ailleurs, le calice dont il s'agit, a conservé dans ses parties épargnées par six siècles environ, un éclat qui rend très probable son emploi.

« De plus Champollion-Figeac cite dans ses *Documents paléographiques*, un calice d'étain donné par l'évêque de Riez à une église au XIII^e siècle. D'un autre côté, les calices d'étain et de plomb ne sont pas rares à rencontrer dans les tombeaux. Mais ils semblent avoir été plutôt des simulacres que des vases usuels. Ils rappelaient la qualité sacerdotale de la personne à côté de qui ils avaient été inhumés.

« Ainsi la tombe d'Étienne Bourgeois, abbé de Saint-Vanne, à Verdun, mort en 1452, contenait un calice d'étain exposé au Trocadero par M. G. Loustau, avec une fort belle crosse d'émail champlevé, qui nous semble avoir été plutôt un simulacre qu'une coupe d'usage.

« Diverses tombes d'abbés de Jumièges ont fourni des calices et des crosses découpés dans une lame de plomb qui sont assurément dans le même cas. »

M. HÉRON DE VILLEFOSSE lit une note sur une inscription romaine découverte il y a quelques mois à Jublains (Mayenne) :

« J'ai reçu, dit-il, de M. Jules-Marie Richard, à la date du 9 novembre dernier, la copie d'un fragment d'inscription latine découvert cette année à Jublains (Mayenne). Ce fragment est ainsi conçu :

B A L I N E V . V M A E D ..NIA·IND

« Il appartient à l'angle gauche supérieur d'une inscription ainsi que le prouve le coin d'encadrement qui subsiste. Il nous fournit le commencement de trois lignes.

« Le mot inscrit à la première ligne est facile à terminer ; c'est évidemment *balineu*[m]. D'après le croquis de M. Jules-Marie Richard, la première ligne devait être un peu en vedette par rapport aux lettres initiales des lignes suivantes. Il en résulte qu'il ne manque pas plus d'un caractère au commencement de la seconde ligne. On peut compléter en toute sûreté *e]am*. Le mot qui vient ensuite doit être *aed[e]*, *aed[icula]* ou *aed[ificiò]*.

« Au commencement de la troisième ligne il manque deux lettres. Il serait assez naturel de trouver là, si c'était la dernière ligne du texte, le nom de la personne généreuse qui a fait établir ou réparer les bains à Jublains. On pourrait alors penser au gentilice [*An*]nia suivi d'un cognomen commençant par *Ind*... Mais cette proposition me paraît bien hasardée et je ne la fais qu'avec la plus grande réserve.

« Les inscriptions recueillies à Jublains sont si rares qu'il m'a paru bon de signaler ce petit fragment à l'attention du Comité. Il vient grossir le recueil des inscriptions de cette localité édité par M. R. Mowat⁽¹⁾. Peut-être retrouvera-t-on un jour le complément de ce texte? Il est permis de l'espérer et de le souhaiter. »

M. HÉRON DE VILLEFOSSE lit une note sur les inscriptions romaines de la ville d'Angoulême⁽²⁾.

M. Edmond LE BLANT lit un rapport sur une communication de

⁽¹⁾ R. Mowat, *Notice sur diverses antiquités gallo-romaines*, p. 78 à 92. — C'est à M. Barbe, aujourd'hui juge de paix en Anjou, qu'on doit la meilleure part des découvertes faites à Jublains. Son nom est inséparable de celui de cette localité.

⁽²⁾ Voir ci-après, p. 74, le texte de cette communication.

M. Eck, relative à une coupe en verre gravé découverte à Boulogne, et sur laquelle on voit figuré le sacrifice d'Abraham (1).

M. Edmond LE BLANT lit une note sur une perle en majolique avec inscription trouvée par lui en Italie :

« Chacun connaît les beaux plats de faïence italienne où est représenté le buste d'une jeune femme avec un nom inscrit sur une banderolle flottante : ELENA BELLA, ERSILIA BELLA. Souvent, et pour épargner la place, la banale épithète est remplacée par sa première lettre et l'on écrit : ELENA B., ERSILIA ·B. Ce n'était pas seulement sur les plats que s'inscrivaient ces galantes devises. On en trouvera la preuve dans un grain de collier également en faïence que j'ai récemment acquis à Rome et où se lit : RAMODINA ·B.



« Je n'aurais pas signalé cet infime débris si j'avais rencontré, soit dans les textes, soit dans les peintures anciennes, l'indication de colliers faits, en totalité ou en partie, de grains de faïence à inscriptions. L'usage en devait être cependant assez répandu, car un autre grain de même nature, que j'ai également trouvé à Rome, offre une inscription similaire où on lit le nom de LVCVREZIA. »

La séance est levée à quatre heures trois quarts.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

(1) Voir ci-après, p. 78, le texte de ce rapport.

SEANCE DU 10 FÉVRIER 1890

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND LE BLANT

La séance est ouverte à trois heures.

Le procès-verbal de la séance du 13 janvier 1890 est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. le baron de Baye envoie une notice sur un ancien cimetière exploré par lui à Bergères-les-Vertus (Marne). — Renvoi à M. Bertrand.

M. Cournault, membre non résidant du Comité, envoie une note accompagnée de dessins sur des haches recueillies dans le cimetière de Tantonville (Meurthe-et-Moselle). — Renvoi à M. Bertrand.

La Société d'archéologie lorraine adresse une demande de subvention. — Renvoi à M. Darcel.

Les ouvrages suivants sont offerts au Comité par leurs auteurs :

Inventaire du mobilier archéologique de l'abbaye de Fontgombault (Indre), par M. Barbier de Montault.

Guzeran, son château, son église, par M. l'abbé Gauthier.

Cueilloir numismatique. Neuvième lettre à M. de Schodt. — Les faux monnayeurs dans le Bas-Maine, par M. de Marsy.

Le Forez pittoresque et monumental, par M. Thiollier.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés aux auteurs.

Un certain nombre d'ouvrages pour lesquels des demandes de subvention ont été adressées à M. le Ministre sont renvoyés à l'examen de MM. Bertrand, Darcel, de Lasteyrie, Müntz.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Président annonce au Comité la perte qu'il vient de faire en la personne d'un de ses correspondants des Bouches-du-Rhône, M. le Dr Barthélemy, de Marseille. Personne, dans la Section d'archéologie ne peut avoir perdu le souvenir des intéressantes communications que M. le Dr Barthélemy a plus d'une fois adressées au Comité, et, en particulier, des utiles renseignements qu'il avait recueillis dans les anciens registres des

notaires sur les artistes qui au xv^e et au xvi^e siècles enrichissaient les églises de la Provence de tant d'œuvres charmantes. M. le Dr Barthélemy s'était fait connaître également par un travail important sur la ville des Baux, qui lui avait valu une distinction méritée dans un des concours de l'Institut. M. le Président est certain de répondre aux sentiments de tous ses collègues en demandant que l'expression des regrets causés au Comité par la mort de M. le Dr Barthélemy soit adressée à sa famille et que mention en soit faite au procès-verbal de la séance.

M. DE LASTEYRIE lit un rapport sur une demande de subvention présentée par la Société Éduenne. Le Comité, considérant que la subvention demandée est spécialement destinée à aider cette Société à publier un important travail d'archéologie qu'il est nécessaire d'accompagner d'un grand nombre de planches, est d'avis qu'il y a lieu d'accueillir favorablement cette demande.

M. Alexandre BERTRAND rend compte sommairement de trois communications qui ont été renvoyées à son examen :

« La première, celle de M. Léon Morel, notre correspondant à Vitry-le-François, nous signale une jolie hachette de bronze bien patinée (type C du projet de classification de la *Revue archéologique*)¹⁾, découverte sur le territoire de la commune de Sompuis (Marne). Cette hachette a été découverte à la surface du sol : elle fait maintenant partie de la collection de M. Morel : longueur, 0^m,135 ; largeur, 0^m,065. Nous devons savoir gré à nos correspondants de nous tenir ainsi au courant de leurs acquisitions.

« La seconde communication est de M. Léon Maître, notre correspondant à Nantes. Elle donne de nouveaux détails sur la station de *Duretie*, placée par lui avec grande vraisemblance à Rieux-Fégréac. Sa lettre qui n'est pas longue me paraît devoir être reproduite intégralement²⁾. D'Anville plaçait déjà *Duretie* dans les environs de Rieux, mais les fouilles de M. Léon Maître en ont déterminé la situation avec plus de précision. Le torse à demi nu d'une petite statuette en pierre assez dure de 0^m,20 de hauteur, dont notre correspondant nous envoie la photographie, un fer de lance, trois lames d'épées de fer en assez mauvais état, huit monnaies de bronze aux effigies de Tibère, d'Annus Verus et de Gallien, et quelques fragments de vases samiens

¹⁾ Nouvelle série, t. XIII, 1886, p. 60.

²⁾ Voir ci-après, p. 87, le texte de cette lettre.

nouvellement découverts achèvent de démontrer le caractère gallo-romain de la station.

« La troisième communication est de M. l'abbé J. Hamard, curé de Hermes. Elle mériterait de nous arrêter plus longtemps si le dessin qui l'accompagne était moins imparfait. Le mont de Hermes, comme le démontre l'inscription découverte à l'époque des premières fouilles, faisait partie du territoire d'une station romaine, ou *vicus*, portant le nom de RATVMAGVS. Les objets mis au jour prouvent que ce *vicus* avait une certaine importance. Quel rôle jouait dans le *vicus* le mont de Hermes. Les fouilles en cours d'exécution permettront sans doute de s'en rendre compte. Il serait donc très désirable que le plan en fût levé avec exactitude. M. l'abbé Hamard parle d'une porte déjà déblayée dont les subséssments seraient d'anciens murs romains et dont le cintre est un arc brisé. Elle aurait été la porte d'un caveau puisqu'on y descend par huit marches en pierresdures bien conservées et qu'au niveau de la première marche on constate l'existence de ce que M. l'abbé Hamard appelle *deux appartements* dont le premier n'a pas moins de 7 mètres de côté. Tout cela est bien obscur. Ce qui ne l'est pas c'est le caractère des objets découverts tant dans cette cave que dans les appartements, savoir : au milieu d'amas d'ossements d'animaux surtout de sanglier et de bœuf, une quantité prodigieuse (*sic*) de fragments de poterie romaine rouge, avec dessins en relief et noms de potiers; trois cuillers en bronze, une lampe en terre cuite, une grosse perle en ivoire, un grand nombre d'épingles de toilette en os et en ivoire; plus un petit bronze de Sabine et plusieurs jetons de la ville de Paris. Les fouilles continuent. »

M. BOESWILLWALD fait un rapport sommaire sur une communication de M. de Laigue relative à l'état d'abandon dans lequel on laisse les ruines de l'établissement thermal gallo-romain de Royat (Puy-de-Dôme). Ces ruines sont la propriété de la ville, c'est donc à elle qu'il faudrait transmettre avant tout les observations de M. de Laigue. On pourrait également en saisir la Commission des monuments historiques et demander à celle-ci de charger l'architecte préposé par elle à la restauration de l'église de Royat d'examiner ce qu'il convient de faire. Toutefois il ne faut pas se dissimuler que l'état des crédits mis à la disposition de la Commission des monuments historiques ne lui permettra sans doute pas de contribuer aux dépenses qu'exigerait la conservation de ces restes, alors surtout que la ville de Royat est assez riche pour se passer du concours de l'État.

M. BOESWILLWALD lit un rapport sur une communication de M. Favraud, inspecteur primaire à Angoulême, relative à un établissement antique de pressurage découvert à la Grande-Maussigère, commune de Puyréaux (Charente) ⁽¹⁾.

M. DARCEL lit un rapport sur l'inventaire du mobilier de Jules Mascaron, évêque d'Agen, dressé en 1763 et communiqué par M. Tholin, correspondant du Comité à Agen ⁽²⁾.

« M. Tholin a fait précéder d'une notice historique très importante et très étudiée l'inventaire qu'il communique au Comité.

« Celui-ci datant des derniers jours de l'année 1763 ne présente guère de points à éclaircir, et tout au plus peut-il suggérer quelques remarques générales sur ce qui composait l'aménagement d'un palais épiscopal au commencement du XVIII^e siècle. Il faut noter d'abord que chaque évêque possédant en propre son mobilier, était forcé lorsqu'il prenait possession de son palais, de le meubler à ses frais, et qu'il acquérait quelquefois celui de son prédécesseur.

« Nous voyons par les détails de l'inventaire de Mascaron que les meubles de marqueterie étaient surtout usités, du moins à Agen, à la fin du XVII^e siècle. On désigne les meubles ainsi décorés comme étant « à pièces rapportées ».

« Les rideaux de vitrage sont encore rares et nous n'en trouvons que deux mentions : celle de petits rideaux de mousseline blanche dans une chambre, et dans une autre un rideau de toile d'annassée.

« La mode n'était pas encore venue de poser les pendules sur la tablette des cheminées, ce que confirment la plupart des gravures du XVIII^e siècle. Dans le palais épiscopal d'Agen, les cheminées étaient décorées de pyramides et de boules de marbre jaspé, ce qui semble avoir été un goût particulier de l'évêque Mascaron, car on trouve partout de ces boules de marbre dont la présence s'explique d'ailleurs par le voisinage des carrières des Pyrénées. On y voit aussi des garnitures de cinq pièces de faïence fine. On sait qu'aujourd'hui ces cinq pièces de porcelaine de Chine ou de faïence de Delft sont des plus estimées par les amateurs, et du plus haut prix.

« Dans la chambre où l'évêque était mort, une pendule de bois d'ébène était cependant placée. Des portières de tissu velouté rouge à fleurs blanches, y sont indiquées avec leurs « falbavats ». Ce mot,

(1) Voir ci-après, p. 3, le texte de ce rapport.

(2) Voir ci-après, p. 111, le texte de cet inventaire.

ainsi orthographié contrairement à toutes les étymologies qu'on en donne, l'est peut-être par erreur.

« Les verres d'Orléans sont plusieurs fois cités d'une façon particulière, formant des coupes et un sucrier.

« Nous trouvons de plus le mot *entablement* (art. 3), employé dans une acception très particulière dans l'article suivant : « Une table de marbre jaspé, avec l'entablement de bois peint et sculpture dorée, » où il désigne évidemment le support.

« Il y a enfin une expression dont nous avons eu de la peine à trouver l'explication; c'est celle de *te igitur* dans l'article suivant : « Plus deux *te igitur*, avec leurs suites » qui se trouve parmi un certain nombre de vêtements pontificaux et de pièces d'orfèvrerie servant au culte. Or, après avoir vainement cherché dans Guillaume Durand, Claude de Vert et l'abbé Grimaux, nous trouvons dans le *Dictionnaire liturgique* de l'abbé Migne, au mot *Canon*, que les évêques possédaient des cartons particuliers du Canon de la Messe, lequel commence précisément par les mots *Te igitur*. L'expression doit donc se rapporter à ces cartons puisqu'il s'agit de l'inventaire d'un prélat.

« Malgré l'époque récente de ce document, nous sommes d'avis de le publier en priant notre correspondant de numéroter les articles afin d'y faciliter les recherches et les citations s'il y a lieu. »

M. DE LASTEYRIE fait un rapport sommaire sur une communication de M. Laurent, archiviste des Ardennes, relative à un bas-relief en bois découvert par lui à Pommery, canton de Signy-l'Abbaye. Ce bas-relief mesure 0^m.40 de hauteur sur 0^m.20 de largeur. Il a beaucoup souffert, et la scène à trois personnages que l'on y voit représentée est difficile à expliquer. M. Laurent pense que c'est un fragment de retable; cette hypothèse est fort acceptable; mais il l'attribue au XIII^e siècle, et suivant toute apparence c'est le trop vieillir d'environ deux cents ans. La photographie que M. Laurent a jointe à sa lettre est fort bonne. Il convient de la conserver dans les archives du Comité.

M. SCHLUMBERGER fait un rapport sommaire sur une communication de M. Borrel, correspondant à Moutiers-en-Tarentaise, relative à la découverte d'un crâne humain trépané.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 10 MARS 1890

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND LE BLANT

La séance est ouverte à trois heures.

Le procès-verbal de la séance du 10 février est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. René Cagnat, secrétaire de la Commission de Tunisie et d'Algérie, professeur au Collège de France, demande à publier dans la Collection des documents inédits un ouvrage sur l'occupation militaire de l'Afrique au temps de l'Empire. Ce projet de publication est renvoyé à l'examen d'une commission composée de MM. de Barthélemy, Héron de Villefosse et Schlumberger.

La Société archéologique d'Eure-et-Loir adresse une demande de subvention pour la publication d'une collection de dalles funéraires. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. Borrel, correspondant du Comité à Moutiers-en-Tarentaise, envoie copie d'un inventaire du mobilier de l'église de Hautecour. — Renvoi à M. Darcel.

M. Buhot de Kersers, membre non résidant du Comité à Bourges, envoie : 1° une note sur la découverte d'un sceau en bronze ; 2° une note sur la découverte d'une épée en bronze du type de Halstatt ; 3° une note sur le transfert du Musée lapidaire de Bourges à l'hôtel Lallemand. — Renvoi à M. Alexandre Bertrand.

M. Leclert, conservateur du Musée de Troyes, envoie une note sur un moule à enseignes. — Renvoi à M. Chabouillet.

Les ouvrages suivants sont offerts au Comité par leurs auteurs :

Vases à inscriptions bachiques. — Recherches sur les monnaies des archevêques d'Embrun, par M. Maxe-Werly.

Les monnaies frappées à Montélimart pendant le règne de Louis XII (1498-1515). — Un liard inédit d'Henri IV, roi de France. — Quatre poids avignonnais inédits, par M. Roger Vallentin.

M. le Président annonce au Comité la mort de M. Deschamps de Pas, correspondant du Ministère à Saint-Omer. Tout le monde sait,

dans la Section d'archéologie, les services considérables rendus à la science par cet homme distingué et modeste, qui pendant tant d'années s'est occupé sans relâche avec son parent M. de Linas de l'histoire et des antiquités de l'ancienne Morinie. Sa mort laissera un grand vide parmi les travailleurs de cette région de la France, et M. le Président est certain d'être l'interprète de tous en demandant que l'expression des regrets du Comité soit adressée à la famille de M. Deschamps de Pas et consignée au procès-verbal de la présente séance.

M. ANATOLE DE BARTHÉLEMY rappelle au Comité qu'une cinquantaine de planches de médailles gauloises avaient été gravées par les soins de l'ancienne Commission de topographie des Gaules. Il serait regrettable de ne point les utiliser, il propose d'en former un album dont il se chargerait de publier le texte.

M. DE LASTEYRIE fait remarquer que le Ministère vient de publier récemment le *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale*. Les érudits ont éprouvé un vif désappointement en voyant qu'aucune planche n'accompagnait ce remarquable travail. Ne pourrait-on utiliser les planches dont M. de Barthélemy vient de parler pour en faire un complément de ce catalogue ?

Plusieurs membres appuient la proposition de M. de Lasteyrie qui est adoptée en principe et renvoyée pour les détails d'exécution à une commission composée du bureau de la Section et de MM. de Barthélemy, Héron de Villefosse et Schlumberger.

M. DARCEL lit un rapport sur une demande de subvention présentée par la Société d'archéologie lorraine. Le Comité considérant les services rendus par cette Société et l'intérêt tout spécial de la publication en vue de laquelle elle a fait cette demande, émet un avis favorable.

MM. DE BARTHÉLEMY, Alexandre BERTRAND, CHABOUILLET, COURAJOD lisent des rapports sur diverses demandes de souscription.

M. Alexandre BERTRAND lit un rapport sur les fouilles opérées par M. le baron de Baye, correspondant du Comité, dans le cimetière de Bergères-les-Vertus (Marne) :

« Il s'agit d'un cimetière franco-mérovingien dont l'existence n'avait pas encore été signalée. M. de Baye a fait fouiller quatre-vingts tombes environ. Il avoue que les fouilles ont été plus dispendieuses que rémunératrices. Quarante-quatre tombes ne renfermaient aucun

meuble funéraire. On a surtout recueilli des squelettes au nombre de quatre-vingt-dix-huit. La Section d'archéologie n'a pas à s'en occuper.

« En résumé, quinze vases de formes connues ont été retirés des tombes. Point d'armes sauf un scramasax et un fer de lance à douille. La population n'était pas une population de guerriers.

« Un bracelet de bronze, une grande boucle de ceinturon avec plaque ciselée, des boucles d'oreille, deux pendeloques en forme de bouton dont M. de Baye donne le dessin méritent seuls d'être signalés.

« Il faut ajouter à cette énumération, dit M. de Baye, un disque ajouré en bronze analogue à ceux que M. Frédéric Moreau a découverts dans les nécropoles barbares des environs de La Fère⁽¹⁾.

« Les sépultures contenaient des monnaies, trois monnaies gauloises et douze monnaies romaines, plus une monnaie franque imitée des monnaies impériales contemporaines (v^e siècle).

« Il suffira de donner ici ces renseignements sommaires, M. de Baye se réservant de publier un rapport détaillé sur ces fouilles dans une revue locale où il sera mieux placé. »

L'ordre du jour appelle l'examen des propositions à faire par le Comité pour les distinctions honorifiques que M. le Ministre de l'Instruction publique doit distribuer au prochain Congrès de la Sorbonne.

M. GUIFFREY demande à cette occasion dans quelle mesure on pourra tenir compte du vœu unanime émis au dernier Congrès par les délégués des Sociétés archéologiques pour que les mémoires lus au Congrès soient préalablement soumis à un examen sommaire de la Section compétente du Comité.

M. le Directeur du Secrétariat propose de renvoyer l'examen de cette question et de toutes celles qui intéressent le prochain Congrès à une Commission spéciale. Cette proposition est adoptée et le Comité décide que cette Commission sera composée des membres déjà désignés pour l'examen de divers projets de publication, auxquels s'adjoindra le bureau.

La séance est levée à six heures moins le quart.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

(1) *Coll. de Caranda*, pl. XXXI, fig. 8.

SÉANCE DU 21 AVRIL 1890

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND LE BLANT

La séance est ouverte est ouverte à trois heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance.

M. le Ministre des Affaires étrangères envoie la copie d'une lettre du ministre de France au Montenegro, rendant compte des fouilles exécutées par les ordres du prince Nicolas sur l'emplacement de l'ancienne ville de Doclée, près de Podgoritza. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. Borel, correspondant du Comité à Moûtiers (Savoie), envoie une note sur un bois de cerf découvert dans un terrain formé de schistes décomposés et de débris de végétaux fossilisés. — Plusieurs membres font remarquer que cette note ne rentre pas dans l'ordre d'études de la Section d'archéologie. C'est de la géologie pure; aussi le Comité décide que cette communication sera transmise à M. le directeur de l'École des Mines.

M. Brutails, correspondant du Comité à Bordeaux, adresse une note sur quelques crucifix des Pyrénées-Orientales. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. Eck, correspondant du Comité à Saint-Quentin, rend compte des fouilles faites dans un cimetière mérovingien, à Vaudancourt (Oise). — Renvoi à M. Longnon.

M. l'abbé Jullien-Laferrière, correspondant du Comité à La Rochelle, envoie l'estampage de deux inscriptions et l'empreinte d'une bague d'or découvertes dans les fouilles de Saintes. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. Francis Pérot, membre de la Société d'émulation de l'Allier, demande une subvention pour l'aider à publier l'inventaire des monuments mégalithiques de l'Allier. — Le Comité estime que l'importance de ce travail ne paraît pas de nature à nécessiter l'octroi d'une subvention.

M. de Richemond, correspondant du Comité à La Rochelle, envoie

la reproduction d'un jeton et d'une matrice de sceau. — Renvoi à M. Chabouillet.

M. Soucaille, correspondant du Comité à Béziers, rend compte des découvertes archéologiques faites au cours des fouilles des halles centrales de Béziers. — Renvoi à M. Schlunberger.

Les ouvrages suivants sont offerts au Comité par leurs auteurs :

Revue des inventaires ecclésiastiques, civils et militaires, par M. Barbier de Montault.

La ville d'Hastingues et l'abbaye d'Orthous, par MM. Dufourcet, Taillebois et Cauciade.

Origines du Musée d'Avignon, par M. Duhamel.

Marques de potiers et petites inscriptions gallo-romaines, par M. Alfred Richard.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale, et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. Alexandre BERTRAND lit un rapport sur diverses communications de MM. Cournault et Bahot de Kersers :

« M. Charles Cournault a envoyé au Comité une notice intitulée : *Les haches du cimetière mérovingien de Tantonville (Meurthe-et-Moselle)*. C'est une brève étude comparative, avec planches, d'une forme de hache de combat se distinguant nettement de la francisque, l'arme nationale des Francs, et qui, bien que plus rare, s'est cependant rencontrée, suivant l'abbé Cochet, assez fréquemment dans l'Île-de-France, de temps en temps en Normandie, en Picardie, en Bourgogne, en Poitou, dans le Beauvoisis et en Lorraine. La découverte dont parle M. Charles Cournault vient à l'appui de cette dernière assertion : deux miniatures d'un manuscrit carolingien de la Bibliothèque de Berne, où ces haches se montrent entre les mains de deux cavaliers, prouvent que ce sont bien des haches de combat et achèvent de démontrer, ce qui paraissait probable, que l'usage doit en être rapporté à l'époque carolingienne ou à la fin plutôt qu'au commencement de l'époque mérovingienne.

« La note de M. Ch. Cournault mérite d'être publiée.

« La seconde note a pour titre : *Instruments d'agriculture en fer forgé*. Il s'agit d'une faucille et d'une faux découvertes, la faucille à Boviolle, l'ancienne Nasium, oppidum gaulois, la faux à Aurainvilliers (Vosges). — Un fragment de faucille, analogue à la faucille de Boviolle, appartient au Musée de Nancy, mais sans désignation de provenance.

« On n'a également aucun renseignement sur les circonstances dans lesquelles a été découverte la faux d'Aurainvilliers. M. Cournault croit pouvoir attribuer ces trois instruments d'agriculture à l'époque gauloise, se fondant sur ce que par leur forme ils rappellent les instruments agricoles similaires en usage à l'époque du bronze : le rapprochement est juste, mais la conclusion est peut être trop affirmative. La note de M. Cournault est, toutefois, bonne à publier et l'on pourrait déposer les dessins au Musée de Saint-Germain, où ils seront utilement consultés (1).

« M. BUHOT DE KERSERS, correspondant du Comité à Bourges, annonce la découverte faite en Berry, d'une ciste ou seau en bronze à côtes du type halstatien. MM. Roger et Ponsay, auteurs de la découverte, préparent une note qui sera lue au Congrès des Sociétés savantes de cette année. Les détails de la découverte nous seront donnés à cette occasion. Une découverte analogue, celle d'une épée en fer du type halstatien, recueillie dans un tumulus, près de Châteauneuf-sur-Cher et déposée au Musée de Bourges, nous est également annoncée par notre correspondant.

« Une dernière lettre de M. Buhot de Kersers annonce que l'installation des Sociétés savantes du Berry dans l'hôtel Lallemand est, aujourd'hui, définitivement résolue. »

M. CHABOUILLET lit un rapport sur une communication de M. Le Clert, correspondant du Comité à Troyes, au sujet d'un moule à enseigne récemment entré dans le Musée de cette ville. Il propose l'impression de cette note (2). — Adopté.

M. Alfred DARCEL lit un rapport sur un inventaire de l'église de Hautecour en Tarentaise, daté de 1449, et dont copie a été envoyée par M. Borrel, correspondant du Comité à Moutiers. Il en propose l'impression dans le *Bulletin* (3). — Adopté.

M. Alfred DARCEL fait un rapport verbal sur l'inventaire du trésor de l'abbaye de Saint-Cybard, d'Angoulême, en 1457, communiqué par M. Paul de Fleury, archiviste de la Charente, correspondant du Comité à Angoulême.

(1) Voir ci-après le texte de ces deux communications.

(2) Voir ci-après la communication de M. Le Clert, et les observations de M. Chabouillet.

(3) Voir ci après, le rapport de M. Darcel et le texte de cet inventaire.

« Cet inventaire, rédigé sans grand ordre et dans un français douteux, ne vise guère de pièces importantes, mais confirme quelques idées relatives à certaines pièces d'orfèvrerie.

« Ainsi, dès l'article 1^{er}, on voit que la custode « où l'on portait » l'hostie était renfermée dans un petit coffre, ce qui exclut l'idée d'une monstrance, comme l'habitude en est venue peu à peu.

« L'article 4 décrivant une croix, appelée la vraie croix, dit qu'elle est à doubles croisillons, fait confirmé par la plupart des croix parvenues jusqu'à nous, qui renferment des parcelles de la vraie croix.

« Un terme peu usité est employé pour désigner les dalmatiques du diacre et du sous-diacre; c'est celui de *courtibaul*, dans les articles 16, 17, 37, etc.; la signification première de ce mot était celle de tunique; il s'est conservé jusqu'au xvi^e siècle dans certains pays, ainsi qu'en témoigne le *Glossaire archéologique*, de Victor Gay.

« L'article 53 qui vise « un vaisseau semblant ungesteur, » c'est-à-dire une balle ou boule, étant « à la pourtraicture d'une mitre », semble peu compréhensible.

« L'article 54, ainsi conçu : « Plusieurs autres reliques sans char-
« treaux, dont on ne scet les noms » semble donner au mot *chartreaur* la signification d'étiquettes, d'authentiques, dérivé de charte.

« Un certain nombre d'articles relatifs aux vêtements sacerdotaux donnent d'intéressants détails sur leur décor. »

Pour toutes ces raisons, M. Alfred Darcel est d'avis de publier l'inventaire communiqué par M. Paul de Fleury (1).

MM. DARCEL, GUIFFREY, DE MONTAIGLON et Eugène MUNTZ lisent des rapports sur diverses demandes de souscription à des ouvrages d'archéologie.

La séance est levée à quatre heures un quart.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

(1) Voir ci-après le texte de ce document.

SÉANCE DU 12 MAI 1890

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND LE BLANT

La séance est ouverte à trois heures.

Le procès-verbal de la séance du 21 avril 1890 est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. l'abbé Cerf, correspondant du Comité à Reims, envoie un mémoire sur des sculptures inexpliquées de la cathédrale de Reims. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. le lieutenant Espérandien, correspondant du Comité à Saint-Maixent (Deux-Sèvres), envoie : 1° l'estampage de plusieurs inscriptions romaines provenant d'Ahun (Creuse). — Renvoi à M. Héron de Villefosse. — 2° la photographie d'un plat d'étain conservé chez M. Garran de Balzan, aux Châtelliers, près de Saint-Maixent. — Renvoi à M. Darcel.

M. Léon Morel, correspondant du Comité à Vitry-le-François, envoie : 1° l'estampage d'un fragment d'inscription romaine. — Renvoi à M. Héron de Villefosse. — 2° Une note sur une sépulture gauloise à incinération découverte aux Marvies, territoire de Vitry-le-François. — Renvoi à M. Alexandre Bertrand.

M. Chevrien annonce la découverte d'objets antiques en bronze. — Renvoi à M. Alexandre Bertrand.

M. Camille Jullian fait hommage au Comité du tome II de ses *Inscriptions romaines de Bordeaux*. — Ce volume sera déposé à la Bibliothèque nationale, et des remerciements seront adressés à l'auteur.

M. DE LASTEYRIE lit un rapport sur une demande de subvention formée par la Société archéologique d'Eure-et-Loir, en vue de la publication des dalles funéraires de ce département. Sous la réserve de quelques observations de détail qui seront communiquées aux auteurs de cette publication, le Comité émet l'avis qu'il y a lieu d'accorder la subvention demandée.

M. MASPERO lit un rapport sur une demande de mission en Italie,

déposée par M. Amelineau, à l'effet de copier divers manuscrits coptes conservés à Naples. Le Comité émet un avis favorable.

M. CHABOUILLET lit un rapport sur une communication de M. Meschinet de Richemond, archiviste de la Charente-Inférieure, relative à des médailles satiriques du XVI^e siècle ⁽¹⁾.

M. HÉRON DE VILLESFOSSE lit un rapport sur deux inscriptions romaines récemment découvertes à Saintes, et dont M. le chanoine Julien-Laferrière a envoyé des estampages au Comité ⁽²⁾.

M. HÉRON DE VILLESFOSSE rend compte d'une lettre de M. Gérard, ministre de France au Montenegro, relative aux fouilles opérées par ordre du prince Nicolas, à Dukle, au nord de Podgoritza, sur l'emplacement de l'ancienne ville de Doclea. Ces fouilles, dirigées par un savant russe, M. Paul Kowrasi, ancien professeur à l'Université de Kazan, ont donné des résultats importants. On a découvert toute l'enceinte de la ville, une allée de tombeaux et les restes d'une basilique civile qui, d'après le caractère de l'architecture et de l'ornementation, ainsi que d'après les inscriptions, paraît remonter à l'époque des Flaviens. M. G. Perrot a entretenu récemment l'Académie des fragments épigraphiques qui ont été recueillis dans ces fouilles; il en a fait ressortir l'importance au point de vue de la géographie et aussi au point de vue de l'histoire de la ville antique. M. Gérard pense que les découvertes faites à Dukle méritent de prendre place parmi les plus importantes qui aient été faites au cours de ces dernières années. Il exprime le vœu qu'un pensionnaire de la Villa Médicis et un membre de notre École archéologique de Rome prennent connaissance de ces travaux. Le Comité ne peut que s'associer à ce vœu.

M. DE LASTEYRIE rend compte d'une communication de M. Brutails, correspondant du Comité à Bordeaux, relative à d'anciens crucifix conservés dans diverses églises des Pyrénées-Orientales. Le rapporteur conclut à l'impression de ce travail dans le *Bulletin*. — Adopté.

La séance est levée à quatre heures un quart.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,
Membre du Comité.

⁽¹⁾ Voir ci-après le texte de ce rapport.

⁽²⁾ Voir ci après le texte de ce rapport.

RÉUNION ANNUELLE
DES
DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

A LA SORBONNE

SÉANCE GÉNÉRALE D'OUVERTURE

PRÉSIDENCE DE M. ALPHONSE MILNE-EDWARDS

La 28^e réunion des délégués des Sociétés savantes de France s'est ouverte le 27 mai 1890, à une heure et demie, dans le grand amphithéâtre de la vieille Sorbonne, sous la présidence de M. Alphonse Milne-Edwards, membre de l'Institut, vice-président de la Section des sciences du Comité des travaux historiques et scientifiques.

Étaient présents : MM. Léopold Delisle, Gréard, Xavier Charmes, Himly, Ed. Le Blant, Mascart, le vice-amiral Jurien de la Gravière, Levasseur, Alex. Bertrand, Tranchant, Fr. Passy, Bouquet de la Grye, Chabouillet, Duveyrier, Lyon-Caen, le docteur Hamy, A. de Barthélemy, J. Guiffrey, Gazier, le colonel de La Noë, Cartailhac, Buhot de Kersers, Flouest, le docteur Plicque, Fierville, de Marsy, Fernand Bournon, Maxe-Werly, Gasté, Léon Maitre, Léon Morel, Depoin, etc.

M. Alphonse Milne-Edwards prend la parole et prononce l'allocation suivante :

« Messieurs,

« Si j'ai aujourd'hui l'honneur de vous souhaiter la bienvenue, c'est que M. Berthelot se trouve en ce moment éloigné de Paris, et qu'il lui est impossible de se joindre à nous.

« Au nom du Comité des travaux historiques et scientifiques, je vous remercie du sympathique empressement avec lequel vous avez répondu à l'appel du Ministre. Cette réunion d'hommes venus de tous les points de la France est la preuve vivante de la confraternité qui nous unit et qui ne s'est pas démentie depuis près de trente années.

« Chaque société a un champ d'exploration limité; aussi ont-elles toutes besoin d'entretenir leur activité par l'échange incessant des idées. Le Comité doit établir entre elles un lien solide, afin d'arriver à une solidarité féconde. Il s'est toujours efforcé de les aider dans leur œuvre de recherche et de propagande pour développer le mouvement scientifique en France, et ce qui s'accomplit au plus loin des provinces trouve un écho dans ses séances. Son action s'affirmera encore, car le Ministre a étendu ses attributions; il se renseigne, maintenant, auprès de lui sur la valeur des œuvres dont il est utile d'encourager la publication par des souscriptions, sur l'opportunité des explorations à entreprendre soit dans notre pays, soit dans les régions lointaines, et vous pouvez être assurés que chacun des membres du Comité se fera votre avocat quand il s'agira de plaider la cause de la science.

« Mais je ne dois pas vous arrêter ici plus longtemps. Vous avez hâte de commencer vos travaux et je vous invite à vous rendre dans les salles qui sont mises à votre disposition. »

M. le Président donne ensuite lecture de l'arrêté ministériel constituant les bureaux des cinq sections du Congrès.

La séance est levée à deux heures et les différentes sections se réunissent dans les locaux qui leur ont été affectés.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 27 MAI 1890

PRÉSIDENTICE DE M. EDMOND LE BLANT

La séance est ouverte à deux heures un quart.

Le bureau est ainsi constitué :

M. Edmond Le Blant, président ; MM. Chabouillet et Anatole de Barthélemy, vice-présidents ; M. de Lasteyrie, secrétaire, assisté de M. Eugène Lefèvre-Pontalis.

MM. de Marsy et Buhot de Kersers sont nommés assesseurs.

M. DE DION, président de la Société archéologique de Rambouillet, lit une étude sur l'église du prieuré de Saint-Thomas d'Épernon (Eure-et-Loir). Ce monument est de diverses époques, mais il présente encore dans plusieurs de ses parties les caractères d'une construction du XI^e siècle. On sait d'ailleurs qu'en l'an 1053, l'église Saint-Thomas d'Épernon fut donnée par Amaury, seigneur de Montfort, à l'abbaye de Marmoutier. Nul doute que l'édifice mentionné dans cette donation ne soit le même que l'on voit encore aujourd'hui. Il semble toutefois que la nef pourrait être plus ancienne encore, et M. de Dion, s'appuyant sur la forme des tailloirs, sur le style des billettes et des étoiles gravées en creux à l'archivolte de plusieurs fenêtres, sur l'appareil et sur diverses autres considérations, se croit en droit de conclure que cette nef est du X^e siècle.

M. le Secrétaire donne lecture, au nom de M. le Dr BERCHON, président de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Bordeaux, d'une notice sur le sceau de Pey Berland, le célèbre archevêque de Bordeaux, du XV^e siècle. Après de longues recherches, M. Berchon n'a pu trouver qu'un seul exemplaire du sceau de Pey Berland. Il est conservé aux Archives des Basses-Pyrénées, et a été signalé en 1867 par M. Raymond, conservateur de ce dépôt⁽¹⁾. Il est

⁽¹⁾ *Inventaire des Archives des Basses-Pyrénées*, t. IV, p. 134, sous la cote E, 485.

vrai que M. Raymond l'avait pris pour le sceau d'un archidiacre de Bordeaux. Mais il reconnut son erreur en 1874, et restitua ce sceau à Pey Berland dans le travail qu'il consacra aux sceaux conservés dans les Archives des Basses-Pyrénées (1). Malheureusement ce curieux petit monument a été, depuis cette époque, gravement endommagé, il en manque aujourd'hui la moitié inférieure. Mais un moulage qui en avait été fait, alors qu'il était complet, est conservé au Musée de Pau.

M. DE LASTEYRIE prend texte de cette communication pour appeler l'attention de tous les conservateurs d'archives sur les dangers que courent les sceaux, depuis que le nombre des travailleurs qui consultent nos vieux documents s'est si fort augmenté. Il leur recommande de les enfermer dans de petits sachets d'étoffe, comme on l'a fait aux Archives nationales pour les sceaux du Trésor des Chartes.

M. DE MÉLY, de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, communique au Congrès diverses observations qu'il a eu occasion de faire au cours d'une récente visite aux trésors de Saint-Maurice et de Sion en Valais(2). Le trésor de l'abbaye de Saint-Maurice est bien connu depuis la publication du beau livre de M. Aubert. Toutefois, il y a lieu de rectifier sur plusieurs points le travail de cet auteur. Ainsi, pour le charmant reliquaire du XIII^e siècle, qui fut donné à l'abbaye par saint Louis, il semble que le pied a été ajouté après coup. Une observation plus importante peut être faite sur le curieux reliquaire mérovingien, qui compte parmi les pièces les plus exceptionnelles de ce riche trésor. On y voit sur la face principale une figure en relief sur une matière vitreuse de couleur opaline, que tout le monde jusqu'ici a pris pour un camée. En réalité, c'est une pâte de verre sur laquelle on a tracé tous les reliefs avec du verre filé. M. de Mély signale encore une curieuse toile ornée de figures imprimées à l'aide de planches xylographiques. Ces figures représentent des scènes empruntées à l'histoire d'Œdipe.

Le trésor de Sion est moins connu que celui de Saint-Maurice-en-Valais, il possède aussi divers objets d'une importance fort grande. C'est, en première ligne, un petit reliquaire en forme de chasse qu'une inscription parfaitement conservée permet de faire remonter au VIII^e siècle. Il fut donné à l'église de Sion par un évêque nommé Altheus. Malheureusement ce reliquaire a subi de nombreuses re-

(1) *Sceaux des Archives des Basses-Pyrénées*, p. 284, n^o 297.

(2) Voir ci-après le texte du mémoire de M. de Mély.

touches, et M. de Mély croit qu'il ne reste plus de l'œuvre primitive que la plaque seule, qui porte l'inscription. Le reste serait du XII^e siècle et même du XVII^e. Les émaux, en particulier, qui décorent une des faces de ce reliquaire, ne seraient qu'une œuvre byzantine du XII^e siècle.

Enfin, l'église de Sion renferme encore un beau coffret du XV^e siècle, dont on a fait un reliquaire. Il est orné de quatrefeuilles au centre desquelles se voient des lions, des aigles, des rois, etc. M. de Mély estime que c'est une œuvre d'origine française.

M. DE LASTEYRIE s'associe à la plupart des observations de M. Mély, et il en fait ressortir l'intérêt, mais il fait quelques réserves sur l'attribution au XII^e siècle des émaux qui ornent la châsse d'Altheus, et entre à cette occasion dans quelques détails sur les caractères de l'émaillerie cloisonnée et sur l'erreur que l'on commet souvent en attribuant aux Byzantins tous les émaux cloisonnés.

M. DE MÉLY reconnaît qu'on a fait parfois du cloisonnage en Occident, en l'associant à la taille d'épargne, mais il n'accepte pas entièrement l'opinion de M. de Lasteyrie, quoiqu'elle ait été soutenue également par M. de Linas, dont l'autorité en pareille matière est incontestable.

M. le baron DE BAYE communique la photographie d'une croix russe du XIV^e siècle. D'après une inscription ajoutée au XVIII^e siècle sur cette croix, elle aurait servi à saint Serge pour bénir le prince Dimitri Donskoï lors de la guerre contre le roi païen Mamaï. Si l'authenticité de ce monument était prouvée, il pourrait être considéré comme un souvenir historique du plus haut intérêt. Ce curieux objet fut trouvé, il y a quelques années, par M. Tranger dans la Russie méridionale. Il fut acquis par le prince Demidoff, dont la veuve l'a donné à l'Académie théologique de Kief, où il est conservé actuellement. M. Zavitnévitch en a fait récemment l'objet d'une communication au Congrès archéologique tenu à Moscou. M. de Baye a pensé qu'une analyse de cette communication pourrait offrir quelque intérêt pour les savants français.

M. LÉON MAÎTRE, archiviste de la Loire-Inférieure, lit une étude sur les châteliers de Bretagne. Les buttes qui portent le nom de châteliers sont nombreuses; on les a longtemps confondues avec des mottes féodales, mais les fouilles entreprises par M. Maître dans beaucoup de ces buttes, lui ont fait reconnaître, dans les châteliers, des débris de forges, de foyers et de constructions. Les châteliers

des environs de Nantes ont tous des caractères communs; le plus remarquable est celui du Souchay. On a recueilli tout autour des scories, des cendres, des plaques d'ardoises et des débris de fourneaux. M. Léon Maître, en remarquant combien le nombre des petits gisements de fer et d'étain était grand dans la Loire-Inférieure, suppose que les châteliers étaient des établissements métallurgiques. Dans les Côtes-du-Nord et dans le Finistère, on trouve un grand nombre de buttes du même genre autour des gisements métallurgiques de plomb argentifère et d'étain, et les fouilles faites dans ces buttes ont toujours amené la découverte de scories et d'anciens foyers.

L'étude des châteliers ne peut donc manquer de fournir des résultats intéressants pour l'histoire de la métallurgie, car elle permettra de reconnaître quels étaient les procédés primitifs employés pour fondre le minerai. Il est probable que les châteliers remontent les uns à l'époque gauloise, les autres à l'époque romaine. Si quelques-uns sont entourés de fossés et de remblais, qui les ont fait prendre pour des établissements militaires, c'est que les ouvriers éprouvaient le besoin de se mettre à l'abri derrière des enceintes en terre garnies de palissades. Le système qui fait de tous les châteliers des camps militaires est inadmissible, c'étaient pour la plupart des fonderies exploitées par des colonies d'ouvriers romains ou gaulois.

M. BUHOT DE KERSERS croit que beaucoup de châteliers ont dû néanmoins servir de refuges défensifs et que les buttes de scories ne peuvent pas être confondues avec des enceintes de terre servant à un but militaire. Si l'on trouve à côté des châteliers ou à l'intérieur de leur enceinte des débris de forges, il n'est pas prouvé que toutes ces buttes aient été élevées pour une raison industrielle.

La séance est levée à cinq heures.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

SÉANCE DU MERCREDI 28 MAI

MATIN

PRÉSIDENCE DE M. CHABOUILLET

La séance est ouverte à neuf heures et demie.

M. Claude BERTRAND, de la Société d'émulation de l'Allier, fait une communication sur les fours de potiers gallo-romains découverts par lui dans le département de l'Allier et particulièrement à Vichy. Ces fours servaient à cuire de grands vases dont M. Bertrand a recueilli plusieurs spécimens. Leurs murs sont en briques maçonnées avec de la terre réfractaire. Le plus grand four avait 8 mètres de long, et dans le terrain qui l'entourait on a trouvé plusieurs moules de statuettes. Dans l'atelier de Vichy, on a trouvé en outre un masque scénique en terre cuite. M. Bertrand décrit successivement une douzaine de fours qu'il a explorés près de la gare de Vichy; il signale d'autres fours de forme circulaire dont il a reconnu l'existence dans diverses autres localités du département. Le travail de M. Bertrand permettra aux archéologues de se rendre compte des procédés de fabrication employés par les potiers gallo-romains dans le Bourbonnais.

M. le D^r PLICQUE présente quelques observations sur la forme des fours à potiers romains de l'Auvergne et sur la façon dont ces fours étaient établis pour éviter les coups de feu. Il donne ensuite lecture d'un mémoire sur l'atelier de poterie gallo-romaine de Lezoux (Puy-de-Dôme). Les fouilles de M. le D^r Plicque ont fait découvrir des débris de vases, des marques de potiers, un jeu de billes. L'intérêt de cette communication est encore augmenté par les nombreux graffites trouvés dans l'atelier de Lezoux et dont M. Plicque fait passer des échantillons sous les yeux des membres du Congrès.

M. PILLOY, membre associé de la Société académique de Saint-Quentin, rappelle qu'au mois d'août 1888, s'est tenu à Charleroy le 4^e Congrès de la fédération historique et archéologique de Belgique. On y a longuement étudié l'histoire des invasions franques et discuté la question de l'origine des populations qui ont peuplé la Belgique.

M. Pilloy estime que les conclusions qu'on a tirées de ces discussions ne sont pas toutes exactes, il veut donc profiter du Congrès de la Sorbonne pour rectifier ce qui lui a paru erroné dans les appréciations des archéologues belges.

Il commence par présenter un résumé chronologique de tous les faits historiques qui se rapportent aux invasions du nord de la Gaule pendant les six premiers siècles de notre ère.

Il examine, ensuite, quels sont ceux des cimetières découverts jusqu'à ce jour dans le sud de la Gaule Belgique, où a été inhumée la population appartenant aux diverses périodes de notre histoire : gaulois, gallo-romains, francs de l'invasion, francs carolingiens, jusqu'au x^e siècle, époque à laquelle les cimetières en plein champ ont été abandonnés.

Il donne les caractères principaux de chaque période et les oppose les uns aux autres afin de les bien différencier.

Il termine son préambule en donnant la représentation graphique d'un cimetière type, allant du milieu du v^e siècle au x^e.

Avant de s'occuper du Congrès de Charleroy, il examine trois ouvrages émanant de savants belges, publiés de 1882 à 1888, dont les conclusions ont été reproduites et discutées au cours du Congrès; il en signale les inexactitudes en rapprochant les cimetières belges, dont les caractères ne sont pas généralement bien tranchés, de ceux du midi de la Gaule Belgique qui présentent une bien plus grande uniformité.

Reprenant ensuite les discussions qui se sont produites pendant les séances du Congrès, il indique quels sont les faits qui sont d'accord avec les résultats obtenus par les fouilles faites en France, et ceux qu'il faut absolument rectifier.

M. le comte Régis DE L'ESTOUREBILLON, vice-président de la Société archéologique de Nantes, communique au Congrès un document inédit provenant des archives du château de Sainte-Verge, près de Thouars, propriété de MM. de Beauregard, de Poitiers. Cette pièce, qui ajoute de nouveaux détails à l'histoire des arts en Poitou est un marché passé le 18 décembre 1586, entre M^e Jacques de Jax, maître peintre ordinaire du Roi, demeurant en la ville de Poitiers, d'une part, et honoré frère Jacques Symier, docteur en théologie, custode de Poitou, gardien du couvent des Cordeliers de Poitiers, et honnête personne Claude Robineau, procureur syndic dudit couvent pour l'ornementation de leurs cloîtres pendant le caresme de 1587. Maître Jacques de Jax s'engage, pour la somme de 60 escus, à y peindre

et représenter : « *Le Jugement futur de Dieu et des esleus et réprovez; la Vocation et élection des bons; le Tableau des souffrances des réprovez et meschans; et enfin les trois grandes figures de : la Foi, L'Espérance et la Charité, lesquels tableaux devront être remplis de personnages requis à l'histoire et de grandeur convenable.* »

Une attestation du 17 juin 1587, jointe à la même pièce, reconnaît que M^e Jacques de Jax a fort bien exécuté et au contentement des moines les peintures qui lui avaient été confiées et en a reçu le prix convenu de 60 escus dont il s'est déclaré content. — Le peintre Jacques de Jax, marié à Poitiers avec Anne Mernache, n'eut de son mariage que trois filles : 1^o Marie, morte jeune ; 2^o Marguerite, mariée en 1605 à Pierre Fouqueteau des Mortiers, docteur en médecine ; et 3^o Anne, épouse de Nicolas Mernache, son cousin.

M. Léon MAÎTRE donne lecture d'une note de M. le comte DE MONTAIGU sur des fondations découvertes au lieu dit Misti-Courtin, dans la forêt de la Bretesche (Loire-Inférieure). Ces substructions se composent d'une enceinte en terre qui renfermait un groupe d'habitations. C'était peut-être un atelier de forgeron : à côté de l'enceinte on a remarqué des scories, des tas de machefer et des cendres. Les objets en fer ou en bronze recueillis dans les fosses remonteraient, d'après l'auteur du mémoire, à l'époque gallo-romaine ; mais divers membres du Congrès font observer qu'ils ne présentent pas de caractères bien déterminés, et qu'ils ne semblent pas antérieurs au moyen âge.

M. l'abbé HIVER, de l'Académie de Stanislas, lit une note sur un vitrail de l'église de Charmes (Meurthe-et-Moselle). Ce vitrail du xvi^e siècle a été expliqué de diverses façons, en réalité il représente la légende bien connue des Trois morts et des Trois vifs.

La séance est levée à onze heures et quart.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,
Membre du Comité.

SÉANCE DU 28 MAI 1890

SOIR

PRÉSIDENTENCE DE M. EDMOND LE BLANT

M. Jules GAUTHIER, archiviste du Doubs, lit une notice sur un curieux manuscrit de la Bibliothèque de Montbéliard, qui renferme 140 dessins de pièces d'artillerie de l'armée de Charles-Quint. Ces dessins ont à la fois un intérêt artistique et une valeur archéologique incontestables; ils sont accompagnés de notices techniques qui contiennent des détails sur la force de chaque bouche à feu et le calibre des boulets. Au XVI^e siècle, on était en présence de canons de types très divers, dont le recueil de Montbéliard peut nous donner une idée. Le volume signalé par M. Gauthier offre une grande importance pour l'histoire de l'artillerie de cette époque. Les plus anciens types reproduits dans cet ouvrage représentent des canons datés de 1450 environ; les plus récents doivent être contemporains de l'année 1547. Tous ces canons sont de véritables œuvres d'art, ornés d'écussons, d'arabesques, de gueules d'animaux, de têtes humaines et de longues inscriptions latines ou allemandes. L'artillerie que Charles-Quint avait conquise dans ses nombreuses victoires sur les princes allemands était vraiment imposante, et l'ouvrage signalé par M. Gauthier aidera à en faire mieux connaître la composition.

M. le comte DE MARSY signale l'existence de deux autres ouvrages relatifs à l'artillerie de Charles-Quint.

M. ROGER, de la Société des antiquaires du Centre, lit une notice sur une ciste gauloise en bronze découverte au Chaumoy, commune du Subdray (Cher), dans un tumulus. Les trouvailles de ce genre, assez fréquentes en Italie, sont au contraire très rares en France. Cette ciste, comme deux œnochoés trouvées en Berry, paraît d'origine étrusque; elle vient s'ajouter aux autres objets contemporains des invasions gauloises trouvés en Berry depuis quelques années, et qui peuvent fournir un argument à l'appui du texte de Tite-Live, attribuant aux Bituriges les expéditions qui ravagèrent l'Italie au VI^e siècle avant notre ère.

M. CARTAILHAC fait observer que les seaux en bronze de ce genre, catalogués souvent comme objets étrusques, proviennent pour la plupart non pas d'Italie, mais d'un centre de fabrication situé dans la vallée de l'Inn. Il espère que la Société des antiquaires du Centre se livrera à de nouvelles explorations dans les *tumuli* du Berry.

M. FLOUEST confirme ces observations; il fait remarquer que les récits de Tite-Live sur les événements de cette période sont très sujets à caution.

M. BUHOT DE KERSERS répond que les résultats des fouilles de plusieurs *tumuli* des environs de Bourges entreprises par la Société des antiquaires du Centre semblent indiquer que le Berry fut un centre de civilisation à l'époque des invasions gauloises en Italie; il pense que les objets d'origine étrangère qu'on y trouve n'ont pas été importés par une invasion, mais rapportés par les Bituriges de leurs expéditions.

M. EDOUARD FLOUEST, de la Société des antiquaires de France, fait une communication sur le dieu gaulois au marteau. Cette divinité était très répandue en Gaule; son culte était très populaire. Divers auteurs ont considéré le dieu au marteau comme le dieu du tonnerre, comme un Jupiter gaulois. Ses attributs sont un vase, une peau de loup et un maillet. M. Flouest fait circuler plusieurs photographies représentant des statuettes de ce dieu et prie les membres du Congrès de lui signaler les figurines de ce genre qu'ils découvriraient dans les musées publics ou dans des collections privées.

M. Ch. VINCENS, de l'Académie des sciences, lettres et arts de Marseille, lit un mémoire sur une curieuse figure de la sainte Vierge en bois sculpté, conservée dans l'église des Pennes (Bouches-du-Rhône). Cette statuette est du xvi^e siècle. Elle nous montre la Vierge assise sur les genoux de sainte Anne et allaitant l'Enfant Jésus. Les statues de ce type sont très rares. L'iconographie de sainte Anne est loin d'être complètement étudiée. M. Vincens décrit quelques-unes des plus anciennes représentations de cette sainte, qui se rencontrent en Italie. Les cathédrales de Chartres et de Paris en renferment des types bien connus. Mais le groupe de l'église des Pennes semble être un type unique dont il était curieux d'indiquer l'existence.

M. DES MÉLOIZES signale une représentation identique de sainte Anne dans les vitraux de l'église de Mézières-en-Brenne (Indre), qui datent de la fin du xvi^e siècle.

M. l'abbé MULLER indique un tableau sur bois figurant le même

sujet et conservé au grand séminaire de Beauvais, ainsi qu'un vitrail de l'église Saint-Étienne dans la même ville, où sainte Anne, la Vierge et l'Enfant Jésus sont représentés.

M. Léon MOREL lit une étude sur les bijoux d'or trouvés dans les sépultures gauloises de la Marne. Les tombes qu'il a explorées au Mesnil-les-Hurlus lui ont fait découvrir quelques anneaux d'or, des boucles d'oreilles du même métal et un beau torques. Les trouvailles analogues ont été jusqu'ici très peu nombreuses dans cette région. La rareté des bijoux d'or dans les cimetières de la Marne tient sans doute à ce que ces sépultures ont été fréquemment violées.

M. PILLOY continue la lecture de son étude sur les cimetières antérieurs au x^e siècle, commencée à la séance précédente. Il décrit les bijoux trouvés dans les sépultures carolingiennes, les cercueils en pierre qui servaient à plusieurs générations successives, et le mobilier funéraire où l'influence chrétienne se fait de plus en plus sentir. Cette période est la dernière qui puisse fournir des objets intéressants pour les archéologues. Il termine sa communication en réfutant certaines opinions émises sur les sépultures franques par des membres du Congrès archéologique de Charleroi.

M. le Secrétaire lit au nom de M. VOULOT, conservateur du Musée d'Épinal, une notice sur les stèles gallo-romaines de Soulosse (Vosges). Toutes ces stèles sont sculptées dans une pierre calcaire assez grossière. Elles sont, en général, mutilées; quelques-unes dénotent un art très barbare; mais d'autres sont d'un bon style. Plusieurs de ces stèles représentent des Gaulois debout sous une arcade et tenant une bourse. M. Voulot a découvert également à Soulosse de grandes stèles à deux et à trois personnages. Quelques uns de ces petits monuments funéraires portent des inscriptions latines dont le texte se compose d'un simple nom propre. Les plus curieux sont aujourd'hui déposés au Musée d'Épinal.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 29 MAI 1890

MATIN

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE MARSY

La séance est ouverte à neuf heures et demie.

M. FLOUEST, de la Société des antiquaires de France, résume l'œuvre de la Société archéologique du Châtillonnais. Cette Société a commencé par s'occuper de l'exploration des tumulus très nombreux dans cette région de la France. Elle s'est ensuite attachée à explorer les ruines romaines de Vertaut (Côte-d'Or). Les fouilles qu'elle y a poursuivies ont démontré que cette localité devait être identifiée avec la ville romaine de Vertilium. M. Flouest passe en revue les principaux objets qui y ont été recueillis. Ce sont : des inscriptions romaines, des débris de vases, une figurine en plomb représentant une Victoire, une fiole de verre portant une marque de verrier ; une belle amphore, des amulettes et un curieux moule en plomb qui représente un poulet prêt à être mis à la broche. M. Flouest suppose que c'était un ustensile de cuisine romain qui servait à mouler des hachis en leur donnant la forme d'un poulet. En tout cas, c'est le premier objet de ce type découvert en France. Enfin, les mêmes fouilles ont mis au jour une curieuse fibule émaillée. Le centre de fabrication de ces fibules émaillées était à Namur, et les spécimens en sont de plus en plus rares à mesure que l'on descend vers le Midi. C'est ce qui donne quelque importance à la trouvaille signalée par M. Flouest.

M. Anthyme SAINT-PAUL lit une étude sur l'histoire de la construction de l'église abbatiale de Saint-Denis par l'abbé Suger. On sait que Suger a raconté lui-même dans ses ouvrages tous les détails de son œuvre et de la consécration de la basilique. C'est vers 1140 que les travaux de l'église furent commencés du côté du portail, et non pas en 1137, comme on l'a répété à satiété en interprétant mal un document que M. Anthyme Saint-Paul discute avec soin. La façade dut être élevée en cinq ou six ans, sa date est donc certaine ; la partie du vestibule placée sous les tours remonte à la même époque. Les croisées d'ogives établies en cet endroit méritent d'être étudiées à cause du

lourd profil de leurs nervures. Le chœur de l'église abbatiale fut bâti entre 1140 et 1143. Il fut consacré en 1144. C'était une construction singulièrement hardie pour l'époque où elle fut exécutée.

L'enthousiasme de Suger pour le succès de son œuvre est curieux à constater dans ses ouvrages. L'architecture de la basilique de Saint-Denis est d'un type tout nouveau ; il est à croire que les nombreux voyages de Suger ont dû contribuer à lui donner les connaissances architecturales dont il avait besoin pour concevoir une œuvre de ce genre. Il est curieux de constater que Suger ne tint aucun compte des prescriptions de saint Bernard contre le luxe de son époque. Saint Bernard recommandait d'orner les églises avec la plus grande simplicité. Suger estimait au contraire que rien n'était trop riche pour décorer le monument dont il était l'architecte. Il est fort possible que les églises de Poissy, de Saint-Maclou de Pontoise et de Saint-Martin des Champs aient aussi été bâties sous l'inspiration de Suger. On pourrait donc les considérer comme le prototype de la basilique de Saint-Denis, qui est la première des églises gothiques.

M. DE LASTEYRIE ne croit pas qu'on soit autorisé à donner à l'église de Saint-Denis le titre de première église gothique. En réalité, il n'y a pas de première église gothique. L'art gothique est le résultat d'une série de transformations qui forment une chaîne continue depuis la fin du XI^e siècle jusqu'au XIII^e. L'église de Saint-Denis est un des anneaux de cette chaîne. Qu'elle ait eu une influence considérable dans toute la région, c'est incontestable ; mais tous ses caractères essentiels se retrouvent dans d'autres édifices de même date ou plus anciens, comme Saint-Étienne de Beauvais ou Morienval. M. Anthyme Saint-Paul n'a pas assez insisté sur l'ordre chronologique des autres édifices du même type qui peuvent nous rester. Il suppose l'église de Poissy et celle de Saint-Maclou de Pontoise antérieures à celle de Saint-Denis ; qu'est-ce qui le prouve ?

M. Eugène LEFÈVRE-PONTALIS fait observer à M. Anthyme Saint-Paul que l'église de Saint-Maclou de Pontoise dut au contraire être construite quelque temps après la basilique de Saint-Denis, comme le prouve le système d'ossature des voûtes du déambulatoire, seule partie de l'édifice qui remonte encore au XII^e siècle.

M. le lieutenant ESPÉRANDEU donne lecture d'un mémoire de M. Joseph BERTHELÉ, archiviste des Deux-Sèvres, sur le donjon de Niort. Ce donjon, dont le système défensif était fort bien imaginé, fut construit au milieu du XIII^e siècle pour remplacer l'ancien château incendié en 1104. Certains archéologues ont pensé qu'il ne

datait que du XIII^e siècle. Mais si l'on considère ses voûtes en berceau brisé, la forme de ses fenêtres, ses machicoulis dont une partie rappelle un détail de construction qui se retrouve au fameux donjon de Château-Gaillard, bâti par Richard Cœur de Lion, on ne peut douter qu'il ne soit plus ancien.

Le donjon de Niort se compose de deux parties reliées par un bâtiment plus moderne. Chacune d'elles affecte un plan qui n'est pas rare dans les donjons anglais, c'est-à-dire qu'elle se compose d'un parallélogramme flanqué de quatre tours d'angle. Les ingénieurs anglais continuèrent à élever des châteaux sur le même type jusqu'au XIII^e siècle. Les ingénieurs français, au contraire, ne semblent point s'être attachés à munir leurs donjons de tours de flanquement. Le donjon de Niort doit donc être l'œuvre des Anglais. Or, c'est en 1154 qu'ils s'installèrent à Niort; il ne peut donc être antérieur à cette date. D'autre part, il est plus archaïque que Château-Gaillard. Il doit donc être antérieur à 1195, époque de la fondation de ce château. Le caractère absolument roman de toutes ses parties primitives autorise à le placer plutôt peu après 1154 que peu avant 1195, — plutôt sous Henri II que sous Richard Cœur de Lion, — plutôt vers le début que vers la fin du règne de Henri II. Sa vraie date paraît devoir être placée vers 1155 ou 1160.

M. VIGNAT, de la Société archéologique de l'Orléanais, rend compte de la découverte récemment faite à Bouzy, canton de Châteauneuf-sur-Loire (Loiret), des restes d'un théâtre romain. Des fouilles ont permis de reconnaître toutes les substructions de ce monument. Il devait offrir une grande analogie avec les théâtres de Triguières (Loiret) et de Champlieu (Oise). Il est curieux de constater l'existence d'une construction de ce genre dans une localité aussi peu importante.

M. LEROY, de la Société archéologique du Gâtinais, rend compte des dernières explorations qu'il a faites aux environs de Montargis. Elles lui ont fait découvrir plusieurs dolmens ou pierres levées sur lesquelles il fournit quelques renseignements.

La séance est levée à onze heures trois quarts.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,
Membre du Comité.

SÉANCE DU 29 MAI 1890

SOIR

PRÉSIDENTE DE M. EDMOND LE BLANT

La séance est ouverte à deux heures.

M. JUDICIS, architecte à Limoges et délégué de la Société archéologique et historique du Limousin, lit un mémoire sur les écoles d'architecture qui existaient en France à l'époque romane. Il s'attache tout spécialement à étudier la prétendue école limousine. Quoique Limousin lui-même, il ne croit pas qu'il y ait eu dans cette province une véritable école d'architecture. Les monuments limousins empruntaient leurs caractères à des éléments de provenance très diverse.

M. Judicis passe en revue les principaux monuments de la Haute-Vienne: l'église Saint-Martial, aujourd'hui détruite, mais dont les principales dispositions sont connues par des dessins du siècle dernier; l'église cathédrale de Limoges, dont la plus grande partie n'est que du XIII^e siècle, mais qui a conservé jusqu'à ces dernières années des restes assez apparents de sa nef du XI^e; l'église du Chalard, près de Saint-Yrieix, la plus ancienne des églises limousines actuellement existantes, qui appartient à la seconde moitié du XI^e siècle; celles de Solignac, Châteauponsac, Eymoutiers, le Dorat, Saint-Junien, et d'autres moins importantes.

Il les compare aux édifices du Poitou, du Périgord et des autres provinces voisines. C'est par les clochers que les monuments limousins se distinguent le plus, mais ce détail seul ne suffit point pour que l'on doive ranger les églises limousines dans une école à part.

M. Anthyme SAINT-PAUL serait disposé à admettre l'existence d'une école limousine, mais il pense que c'est au XII^e siècle seulement qu'elle s'est constituée, et non au XI^e. Les clochers, les absides polygonales, le style des portails, sont autant de détails particuliers suffisants pour caractériser une école spéciale.

M. DE LASTEYRIE pense au contraire qu'il n'y a eu ni au XI^e ni au XII^e siècle une école proprement dite d'architecture en Limousin. Il montre que les constructeurs de cette province ont été prendre leurs inspirations en Auvergne, en Poitou, en Périgord, dans le Midi; on

ne peut ranger dans une école unique des édifices aussi dissemblables que l'église de Beaulieu et celle de Saint-Martial de Limoges, celle du Dorat et celle de Solignac, celle de Saint-Robert et celle du Chalendar, etc.

M. le lieutenant ESPÉRANDIEU donne lecture d'un mémoire sur une très riche collection de carreaux vernissés qu'ont fait découvrir des fouilles exécutées par M. Barbier de Montault dans les ruines de l'ancienne abbaye des Châtelliers (Deux-Sèvres), appartenant aujourd'hui à M. le comte Garran de Balzan.

Ces carreaux sont de deux époques bien distinctes : les uns remontent au XIII^e siècle, les autres sont du XVI^e. Ceux du XIII^e siècle présentent une très grande variété de formes et de dessins, leurs combinaisons sont d'une grande élégance. Les autres sont beaucoup plus simples et consistent en rectangles, en triangles, en pièces courbes de couleur jaune, verte ou noire. M. Espérandieu présente des spécimens des types les plus intéressants, et fait circuler des dessins de toutes les variétés de pavage qu'il a pu reconstituer. Il entre enfin dans des détails sur les procédés de fabrication de ces carreaux et leur lieu de production.

M. DE MARSY fait remarquer, à l'occasion de cette communication, combien il serait désirable que tous les auteurs qui publient des carreaux émaillés s'astreignent à en figurer les couleurs sur leurs planches à l'aide des signes conventionnels admis en blason.

M. DE MÉLY relève l'expression « carreaux émaillés » dont M. de Marsy vient de se servir. Comme l'a dit avec raison M. Espérandieu, tous ces carreaux sont vernissés et non émaillés. Ces deux termes ne sont pas synonymes et c'est à tort qu'on les prend souvent l'un pour l'autre.

M. DE MARSY donne lecture au nom de M. LHULLIER, correspondant du Comité à Melun, d'un mémoire sur les sculpteurs sur bois qui ont travaillé en Brie. M. Lhuillier a exploré toutes les églises de l'arrondissement qu'il habite, il y a relevé toutes les sculptures sur bois qui y sont encore conservées. Il en a dressé la liste et décrit plus spécialement les anciennes stalles de l'église de Champeaux, dont les miséricordes sont ornées de sujets parfois fort libres, qu'un des derniers archevêques de Paris, sous l'ancien régime, allait faire disparaître quand la Révolution survint et les fit échapper à la condamnation qui les menaçait. L'église Saint-Ayoul de Provins possède également de belles boiseries, sculptées par Blasset.

M. l'abbé BRUNE, de la Société d'émulation du Jura, donne lecture d'une notice sur une butte qui existe au lieu dit la Rochette, près de Clairvaux (Jura), et dans laquelle il croit pouvoir reconnaître les restes d'un poste romain, quoique les historiens locaux y aient vu la motte d'un ancien donjon. Cette butte se dresse à côté d'une ancienne voie romaine. Des fouilles, qui y ont été pratiquées, ont fait trouver des pointes de flèche en métal et une perle de collier.

Plusieurs membres discutent les conclusions de ce mémoire et émettent l'opinion que la construction en question ne serait pas antérieure au moyen âge.

M. Ernest PETIT donne lecture de curieux extraits recueillis par lui dans les archives de la Côte-d'Or sur les parcheminiers, miniaturistes, etc., du moyen âge. La plupart de ces extraits sont pris dans des protocoles de notaire, et montrent bien quel parti on peut tirer de ces documents trop peu explorés jusqu'ici.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à cinq heures, et M. le Président déclare le Congrès terminé, en ce qui regarde la Section d'archéologie.

Le secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,
Membre du Comité.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 31 MAI 1890

PRÉSIDENCE DE M. BOURGEOIS,

Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Le samedi 31 mai 1890 a eu lieu dans le grand amphithéâtre de la Vieille-Sorbonne, sous la présidence de M. Bourgeois, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, l'assemblée générale de clôture du Congrès des sociétés savantes.

M. le Ministre est arrivé à deux heures, accompagné de M. Xavier Charmes, directeur du Secrétariat, et de M. Larroumet, directeur des Beaux-Arts. Il a été reçu par MM. les membres du Comité des travaux historiques et scientifiques, et par les hauts fonctionnaires de l'Université, ayant à leur tête M. Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris.

M. le Ministre a pris place sur l'estrade, ayant à sa droite M. Alphonse Milne-Edwards, membre de l'Institut, président du Congrès, et à sa gauche, M. Faye, membre de l'Institut, président de la Section des sciences du Comité.

MM. Léopold Delisle, Edmond Le Blant, Himly, Georges Perrot, Levasseur, Tranchant, Frédéric Passy, Bufnoir, Darboux, G. Schlumberger, Héron de Villefosse, Kaempfen, Mascart. ont également pris place sur l'estrade.

Sur les premiers rangs de l'hémicycle on remarquait MM. Perrens, Gazier, Siméon Luce, Longnon, de Mas Latrie, Lyon-Caen, H. Duveyrier, René Cagnat, Oppert, Flach, Dutreuil de Rhins, de Croizier, de Marsy, de Foville, Léon Maître, Flouest, Fierville, Mowat, etc.

La musique de la garde républicaine prêtait son concours à cette cérémonie.

M. le Ministre a ouvert la séance et a donné la parole à M. Mauvois, membre de la Section de géographie du Comité, qui a présenté

un résumé des principales explorations géographiques entreprises pendant ces dernières années⁽¹⁾.

M. le Ministre a pris ensuite la parole en ces termes :

Mesdames, Messieurs,

« L'année dernière, à pareil jour, l'un des maîtres les plus illustres de la philosophie, de la science et des lettres françaises célébrait ici, dans un merveilleux discours, la fécondité savante de la province, et rappelant cette masse de travaux annuellement apportés au Congrès des Sociétés des départements, montrait combien est déplorablement erronée cette opinion qu'on ne peut bien travailler qu'à Paris. »

« Une année nouvelle ne pouvait manquer d'apporter à la thèse de M. Renan une preuve nouvelle. Il y a quelques jours, j'assistais avec M. le Président de la République à ces fêtes admirables de Montpellier, où nous avons constaté avec joie la vie puissante de nos foyers universitaires provinciaux, la science et l'autorité de leurs maîtres, la généreuse ardeur de leurs étudiants. Aujourd'hui, je salue avec une égale fierté la féconde activité de tous ceux qui, librement, en dehors des cadres universitaires, poussés vers la science, soit par leur goût personnel, soit par l'heureuse rencontre d'un milieu favorable, d'un groupe d'amis savants et désireux de savoir plus encore, ont, des points les plus éloignés de notre pays, envoyé au Congrès de 1890 une contribution de recherches, d'études, de découvertes nouvelles, dont la lecture des comptes rendus de vos sections nous a montré la haute valeur et l'infinie variété.

« Messieurs, dans l'ensemble des travaux que laissera à l'avenir cette réunion de 1890, la lecture que vous venez d'applaudir tiendra certainement l'une des premières places. Nous y avons tous reconnu les qualités de M. Maunoir : sa passion désintéressée pour la science, l'exactitude scrupuleuse de ses informations, la lucidité de ses exposés, la sûreté de ses conclusions. Je suis sûr, Messieurs, d'exprimer l'opinion de tous ceux qui m'écoutent en donnant à M. Maunoir le témoignage public de notre haute sympathie.

« Il en est bien d'autres parmi vous dont il me suffirait de même de prononcer les noms, pour soulever les applaudissements de tous. Mais, vous le savez, Messieurs, ces noms sont si nombreux que leur énumération lasserait votre patience; ce serait un dénombrement d'Homère. Laissez-moi donc, d'une façon générale, adresser à l'en-

⁽¹⁾ Voir le texte de ce rapport dans le *Bulletin de la Section de géographie historique et descriptive*.

semble des Sociétés dont vous êtes les représentants, les remerciements de la France laborieuse et instruite, de tous ceux qui ont le souci de voir chaque jour s'élever le niveau intellectuel de notre chère patrie.

« Ces remerciements, je les adresse aussi bien à ceux qui se consacrent à l'étude et à la résurrection du passé, qu'à ceux qui explorent le présent ou qui tentent hardiment l'avenir, et je les remercie les uns et les autres de ne laisser aucun domaine de l'activité humaine sans y marquer profondément l'empreinte de l'esprit français. Les savants qui ont si fructueusement fouillé ces terres d'Orient où tant de secrets dorment encore, ceux qui, dans nos provinces, reconstituent notre histoire nationale, ceux qui ont étudié l'homme préhistorique et l'ont fait entrer dans l'histoire, ont à notre reconnaissance des titres divers, mais égaux entre eux, égaux aussi à ceux des voyageurs infatigables dont M. Maunoir nous a rappelé les glorieux travaux et qui ont si largement, et par tant de routes, ouvert l'Afrique à notre civilisation. Entre l'archéologue, l'historien et le géographe, je ne choisis pas. Nous avons besoin des uns et des autres; nous les confondons dans la même sympathie.

« Je dois une mention particulière aux représentants des Sociétés des beaux arts, nouveaux-venus à la Sorbonne, et qui n'ont pas tardé à y marquer leur place parmi les plus laborieux. Le remarquable rapport de M. Henry Jouin m'a permis de connaître en détail leurs travaux de cette année: ils ne le cèdent pas en intérêt à ceux des années précédentes, et ils sont encore plus nombreux.

« Vous poursuivez rapidement, Messieurs, cet inventaire général des richesses d'art de la France qui manquait à notre pays, et qui, en nous faisant connaître à tous l'étendue de notre patrimoine artistique, nous intéresse tous à sa conservation. Vous êtes devenus pour nous, par vos communications de plus en plus nombreuses, des collaborateurs journaliers. Je souhaite que ces liens se resserrent encore. Que l'initiative de vos recherches vienne de vous ou de nous-mêmes, nous sommes également prêts à vous guider ou à vous suivre.

« Messieurs, il est enfin une de vos sections dont je n'ai pas encore prononcé le nom, mais que je suis loin d'avoir oubliée, c'est celle des sciences économiques et sociales. Si je viens seulement à elle maintenant, c'est que j'ai quelque chose de particulier à lui dire, et qu'en vérité ce n'est pas seulement d'un échange de sympathies qu'il doit s'agir entre elle et nous, mais bien réellement d'un échange de services.

« Les questions économiques et sociales sont aujourd'hui posées, par les nécessités de notre temps, dans toutes les sociétés civilisées, et le gouvernement de la République, plus que tout autre, doit en avoir l'incessante préoccupation.

« Il ne peut suffire à un gouvernement démocratique comme le nôtre d'avoir réalisé et définitivement fait passer dans les lois l'entière liberté politique et civile et l'entière égalité des droits.

« Il ne dépend pas de lui de réaliser à côté de l'égalité des droits l'égalité des conditions : la nature des choses ne le permet point, et l'intervention des pouvoirs publics, lorsqu'elle s'exerce dans un domaine qui n'est pas véritablement le sien, risque de produire des effets contraires aux intentions les meilleures et de déterminer des troubles économiques graves et souvent de cruelles réactions.

« Mais si le Gouvernement reconnaît ainsi, et nettement, les limites possibles de son action, il doit aussi nettement prendre la résolution d'agir partout où il le peut faire, pour aider les petits, les humbles, les pauvres à s'élever à une condition meilleure, — par exemple, pour faciliter aux travailleurs industriels et agricoles les conditions de l'épargne et leur rendre les fruits de cette épargne plus assurés et plus rémunérateurs, — pour encourager ceux des patrons dont l'esprit large et bienveillant aperçoit l'amélioration du sort de l'ouvrier comme une condition de l'amélioration du sort de la société tout entière et pour les aider à organiser les différentes institutions, sur-salaires, primes d'économie, participations aux bénéfices, grâce auxquelles l'association du capital et du travail pourra devenir plus étroite et diminuer les dangers de la concurrence économique, — pour instituer sur des bases équitables et sérieuses l'assurance de l'ouvrier des villes et des campagnes contre les accidents qui résultent, non des fautes personnelles, mais des risques généraux et de la force majeure même de certaines industries, — pour aider les ouvriers eux-mêmes dans leurs tentatives de coopération, en leur ouvrant aussi largement que possible les travaux de l'État, des départements, des communes, des établissements publics, en abaissant autour d'eux les barrières fiscales, en diminuant pour eux les formalités, en ouvrant, en un mot, au travail coopératif le champ le plus étendu, — pour favoriser sur tous les points du territoire le développement des sociétés qui se proposent d'assurer au travailleur, comme l'a si bien fait l'un de vous, M. Rostan, de Marseille, des habitations hygiéniques et à bon marché qui offrent dans leur saine simplicité assez de bien-être et de charme pour retenir le père au foyer domestique, au milieu de sa famille bien portante et bien unie.

« Que d'autres sujets du même ordre, Messieurs, je pourrais citer encore, dont la solution nous presse et qui rentrent dans le cadre des études de cette jeune section dont je considère la création comme un bienfait pour notre pays !

« En parcourant ses comptes rendus de cette année, j'ai vu qu'elle avait abordé de front la plupart de ces problèmes. Nous lui demandons d'étendre encore ses recherches et d'apporter à ceux qui ont la responsabilité de la direction du pays et de la préparation de ses lois, le concours précieux de ses vues indépendantes, de ses observations désintéressées.

« Messieurs, nous avons confiance dans la perfectibilité de l'homme par le double développement de la science, qui accroît ses lumières, et de la solidarité, qui accroît ses forces. Fils de la Révolution, nous espérons avec elle qu'il est possible d'établir des rapports plus équitables entre les puissants et les faibles, les heureux et les déshérités, et de mettre dans ce monde plus de justice sociale et plus de fraternité. Mais nous savons aussi que rien de durable ne peut être fondé par nous en dehors des conditions de prudence, d'examen attentif des faits, qui sont la loi des œuvres sociales comme de toutes les autres manifestations de l'activité humaine.

« L'obéissance aux résultats de l'expérience, en d'autres termes la méthode scientifique, s'impose de plus en plus à ceux qui décident et, parmi ceux-ci plus qu'à tous autres, à ceux qui gouvernent. Vous êtes, Messieurs, les dépositaires de cette méthode scientifique, et c'est pourquoi nous vous disons : Nous avons besoin de vos lumières ; étudiez pour nous et avec nous ; conseillez-nous.

« Messieurs, je voudrais m'arrêter là ; mais je manquerais à une pieuse tradition aussi bien qu'à mes sentiments personnels, si je ne rendais un hommage respectueux et douloureux au souvenir de ceux que vous avez perdus depuis un an : MM. Hébert, Cosson, Fustel de Coulanges, Édouard Charton.

Les remarquables travaux de M. Hébert sont certainement familiers à tous ceux d'entre vous que préoccupent les origines géologiques de notre globe. Il s'était fait une spécialité de l'étude sur place des terrains ; il en dressait la coupe ; il y recueillait méthodiquement les fossiles. Vous connaissez mieux que moi les avantages de cette méthode toute nouvelle : la *stratigraphie* et ses nombreuses applications industrielles.

« M. Hébert a été le premier de nos *stratigraphes*. C'est un titre glorieux que la science contemporaine a donné justement à M. Hébert et que la science de demain lui confirmera.

« Vous vous rappellerez toujours aussi le savant botaniste Ernest Cosson, qu'une mort inopinée a enlevé aux études africaines et à la direction de la mission scientifique de Tunisie. M. Cosson, vous le savez, avait pris une part très active à l'examen de cette contrée au point de vue de l'histoire naturelle. Ses travaux constituent un ensemble des plus remarquables, autour duquel sont venus se grouper, grâce à ses efforts et au dévouement des collaborateurs qu'il inspirait, les documents relatifs à la zoologie, la paléontologie et la géologie d'un pays qu'il a exploré avec autant de soin que de sagacité. M. Cosson a prêté à l'État le concours absolu de sa personne, de sa science et de sa fortune; il l'a fait avec un zèle que sa modestie seule égalait.

« Il est un nom, Messieurs, qui ne se perdra pas : c'est celui de Fustel de Coulanges. Dans cette suite d'études, souvent admirables et qui, toutes, portent l'empreinte de la même érudition scrupuleuse et de la même féconde hardiesse, M. Fustel de Coulanges a montré les rares qualités qui ont fait de lui un maître. On les trouve partout dans son œuvre; dans ses *Recherches sur quelques problèmes d'histoire*, comme dans ses volumes sur l'histoire des institutions politiques de la Gaule romaine, et dans ce beau livre : *La Cité antique*, où les coutumes et les lois sont habilement mais sûrement déduites d'un fait unique, le culte du foyer domestique et la religion des ancêtres. L'Académie des sciences morales et politiques et le Comité des travaux historiques et scientifiques ont fait en la personne de M. Fustel de Coulanges, une perte irréparable.

« La mort de M. Charton n'a pas été moins cruellement ressentie au sein de ces deux assemblées. La collection du *Magasin pittoresque*, œuvre d'une si haute portée morale, aurait suffi à populariser, à perpétuer son nom, si d'autres titres encore ne la défendaient contre l'oubli. Ces titres sont nombreux : le *Tour du monde*, où se trouvent soigneusement enregistrés et résumés tous les voyages contemporains; de nombreuses publications toutes pratiques, toutes écrites avec le désir d'être utiles et l'unique préoccupation de l'intérêt général; la fondation à Versailles d'une importante bibliothèque populaire, inspirée par le même sentiment, nous auraient attachés à M. Charton si nous ne l'avions été par sa vie même, si laborieuse et si désintéressée, par son caractère élevé de patriote et de républicain, par tous les caractères qui faisaient de lui un homme de bien dans toute l'acception du mot, un de ceux qu'il ne faut pas, comme l'a dit M. Frédéric Passy sur sa tombe, se contenter de louer, mais qu'il faut imiter pour attester « que la semence du bien si largement jetée

au vent par leurs mains n'est pas tombée tout entière sur un sol ingrat et stérile.

« Messieurs, je salue avec vous ces grandes mémoires. Ces hommes de science ont été la force de vos sociétés : ils en demeurent l'exemple. Lorsque la mort, en terminant leur carrière, nous permet de l'embrasser d'un coup d'œil et de porter sur leur œuvre un jugement définitif, une pensée consolante se mêle bien vite à la tristesse que nous laisse la séparation suprême : la cause qu'ils servaient est une des plus nobles auxquelles puisse se consacrer l'activité humaine, et dans notre pays de tels serviteurs ne manqueront jamais. »

M. Xavier Charmes, directeur du Secrétariat, a donné ensuite lecture du décret et des arrêtés ministériels conférant des distinctions dans l'ordre de la Légion d'honneur, et des palmes d'officier de l'Instruction publique et d'officier d'Académie :

Ont été nommés (1) :

Chevalier de la Légion d'honneur :

M. l'abbé Desnoyers, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, directeur du Musée archéologique d'Orléans.

Officiers de l'Instruction publique :

MM. Espérandieu (Émile), correspondant du Comité, professeur à l'École militaire de Saint-Maixent.

Hardy (Michel-Marie-François), correspondant du Comité, bibliothécaire-archiviste de la ville de Périgueux.

Monlezun (Jules-Frédéric), chef de bataillon au 4^e régiment de tirailleurs algériens.

Pigeon (L'abbé), membre de la Société académique du Cotentin, à Coutances.

Robert (Zéphirin), correspondant du Comité, conservateur du Musée de Lons-le-Saunier.

Rupin (Ernest), correspondant du Comité, président de la Société historique et archéologique de la Corrèze, à Brive.

Couard-Luys, correspondant du Comité à Versailles, archiviste de Seine-et-Oise.

Officiers d'Académie :

Bréard (Charles), membre de la Société d'histoire de Normandie.

(1) Nous ne donnons ici que les nominations ressortissant aux sections d'histoire et d'archéologie.

Cuissart (Charles), membre de l'Académie de Sainte-Croix, à Orléans.

Haillant (Nicolas), correspondant du Comité, secrétaire perpétuel de la Société d'émulation des Vosges.

La Martinière (de), chargé d'une mission archéologique au Maroc.

Royer (Charles), conservateur du Musée de Langres.

La séance est levée à trois heures et demie. •

Le secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 9 JUIN 1890

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND LE BLANT

La séance est ouverte à trois heures.

Le procès-verbal de la séance du 12 mai 1890 est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance.

M. Bondurand, correspondant du Comité, à Nîmes, envoie l'estampage d'une inscription du moyen âge récemment entrée au Musée lapidaire de Nîmes. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. le marquis de Croizier, président de la Société académique indo-chinoise de France, envoie une étude sur les monuments de Samarkande. — Renvoi à M. Maspéro.

M. Demaison, correspondant du Comité à Reims, envoie une note sur des inscriptions romaines trouvées à Reims. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. Dutilleux, correspondant du Comité à Versailles, envoie une note sur un cimetière franc récemment découvert à Andrésy (Seine-et-Oise). — Renvoi à M. Alexandre Bertrand.

M. Eck, correspondant du Comité à Saint-Quentin, envoie une note sur un vase à inscription provenant de Vermand (Aisne). — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. Édouard Forestier, membre de la Société archéologique de Montauban, envoie une note sur d'anciens inventaires. — Renvoi à M. Darcel.

M. Léon Maître, correspondant du Comité à Nantes, rend compte de ses fouilles dans la forêt de Gavre (Loire-Inférieure), et demande une subvention pour pouvoir les continuer. — Renvoi à M. Alexandre Bertrand.

M. Vayssière, correspondant du Comité à Moulins, envoie copie d'un compte de Gilles le Tailleur, argentier de Charles I^{er}, duc de Bourbonnais, en 1447. — Renvoi à M. Darcel.

Les ouvrages suivants sont offerts au Comité :

Par M. de Baye : 1^o *Une nouvelle sculpture néolithique* ; — 2^o *Les flèches à tranchant transversal et leur fabrication* ;

Par M. Lièvre : 1° *Les menhirs ou la litholatrie chez les Gaulois* ; — 2° *Le menhir du vieux Poitiers* ; — 3° *Les temps préhistoriques dans l'Ouest* ; — 4° *Le camp de Veuil*.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale, et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. Anatole DE BARTHÉLEMY lit un rapport sur une demande de subvention formée par la Société académique de l'Aube. Le Comité émet un avis favorable.

M. HÉRON DE VILLESOSSE rend compte de deux envois qui ont été soumis à son examen.

Le premier se compose de deux estampages relevés dans le département de la Creuse par M. le lieutenant Espérandieu, correspondant du Comité à Saint-Maixent (Deux-Sèvres). Ces deux inscriptions sont connues : l'une est conservée à Ahun dans le jardin de M. Jorrand ; l'autre est encastrée dans le mur de l'église du Moutier d'Ahun. Les deux textes ont été publiés correctement par M. Florian Vallentin dans son recueil des *Monuments épigraphiques de la Creuse*⁽¹⁾. Il n'y a donc pas lieu de s'en occuper de nouveau. M. Héron de Villefosse propose le dépôt des deux empreintes dans la collection d'estampages formée par le Ministère.

Le second envoi est de M. Léon Morel, correspondant à Vitry-le-François. Il s'agit d'un fragment d'inscription romaine acquis par M. Morel, en 1865, à la vente de M. Pernot, de Vassy (Haute-Marne). On ne connaît pas l'origine de ce fragment. Avant d'en parler au Comité, M. Héron de Villefosse désire en avoir un estampage sous les yeux, la copie envoyée par M. Morel ne lui paraissant pas suffisante.

La séance est levée à quatre heures moins un quart.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

⁽¹⁾ *Bulletin épigraphique de la Gaule*, t. I, p. 135, n° X, et p. 137, n° XII.

SÉANCE DU 21 JUILLET 1890

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND LE BLANT

La séance est ouverte à trois heures.

Le procès-verbal de la séance du 9 juillet est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance.

La Société archéologique de la Touraine demande une subvention. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

La Société photographique et artistique de Limoges émet le vœu que les Sociétés photographiques soient appelées à former une section nouvelle au Congrès des Sociétés savantes. — Renvoi à M. Chabouillet.

M. Auguste Brihat, conducteur des ponts et chaussées à Pontgibaud (Puy-de-Dôme), rend compte d'une découverte archéologique. — Renvoi à M. Alexandre Bertrand.

M. Durieux, correspondant du Comité à Cambrai, envoie copie de divers contrats passés au XVII^e siècle, entre le magistrat de Cambrai et des peintres de cette ville pour exécution de divers travaux. — Renvoi à M. Guiffrey.

M. Flouest, correspondant du Comité à Lugny, par Recy-sur-Ource (Côte-d'Or), rend compte des dernières fouilles faites sur l'emplacement de l'ancienne Vertilium. — Renvoi à M. Bertrand.

M. Lebègue, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, sollicite une subvention pour entreprendre des fouilles à Martres-Tolosanes. — Sur les observations de MM. Perrot et de Lasteyrie qui font ressortir combien il serait intéressant de contrôler par des fouilles bien conduites les découvertes si suspectes faites autrefois à Martres, par Dumège, et qui insistent sur la nécessité de profiter des vacances pour faire ces fouilles, le Comité émet un avis favorable à cette demande.

M. Léon Maître, correspondant du Comité à Nantes, envoie un rapport avec plans à l'appui sur les fouilles exécutées par lui à Saint-Barthélemy en Saint-Julien-de-Concelles (Loire-Inférieure). — Renvoi à M. Bertrand.

M. Léon Morel, correspondant du Comité à Vitry-le-François envoie le moulage d'une inscription romaine. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. Roussel, d'Uzès, communique divers objets de sa collection. — Renvoi à M. Darcel.

M. Toussaint demande une subvention pour faire des fouilles. — Renvoi à M. Bertrand.

M. le Ministre des Travaux publics consulte le Comité sur l'opportunité de céder au Musée de Dieppe des monnaies découvertes dans cette ville sur un chantier ouvert par l'État. — Renvoi à M. de Barthélemy.

Sont déposés sur le bureau divers ouvrages pour lesquels des demandes de souscriptions ont été adressées au Ministère. Ils sont renvoyés à l'examen de MM. de Barthélemy, Courajod, Maspero et Schlumberger.

Les ouvrages suivants sont offerts au Comité par leurs auteurs :
Recherches pour servir à l'histoire des arts en Poitou, par M. Berthel.

Le Bouquet d'ivoire du Musée de Châlons-sur-Marne, par M. Gillet.

Le château et la châtelainie de Barbezieux en 1496, d'après les comptes du receveur du château, par M. Lièvre.

Les tours et les châteaux de Ganne, par M. Lièvre.

La Picardie et l'Artois à l'Exposition rétrospective du Trocadéro en 1889, par M. de Marsy.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale, et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. DE LASTEYRIE lit un rapport sur une demande en reconnaissance d'utilité publique formée par la Société des Antiquaires du Centre. — Le Comité émet un avis favorable.

MM. MASPERO et DE MONTAIGLON lisent des rapports sur des demandes de souscription à divers ouvrages. Les conclusions de ces rapports sont adoptées.

M. Alexandre BERTRAND rend compte de diverses communications de MM. Morel, Chevrier, Maître et Dutilleux.

« Notre zélé correspondant, M. Léon Morel signale un fait d'incinération avec mobilier funéraire gaulois dans le cimetière romain des Marvies, territoire de Vitry-le-François (Marne). Je

transcrit la note de M. Morel : « L'année dernière, les tireurs de
« grèves ont mis au jour au lieu dit *Les Marvies*, sur le territoire de
« Vitry-le-François, un certain nombre de sépultures romaines.
« Aucune d'elles ne m'avait paru mériter une mention spéciale,
« les vases qu'elles renfermaient étant tous de forme commune.
« Cependant après m'être rendu sur les lieux, je remarquai un
« emplacement dont la terre noire et fine, mêlée de cendres et
« d'ossements humains calcinés, semblait déceler la présence d'une
« incinération. L'emplacement affectait une forme ronde qui ne
« ressemblait en rien à une sépulture romaine ordinaire. L'explo-
« ration de ce trou ayant été faite, on y découvrit en effet les
« objets en fer ci-après désignés dont le caractère gaulois est in-
« contestable :

- « 1° Un *umbo* de bouclier fragmenté ;
- « 2° Une chaîne et son attache ;
- « 3° Une fibule brisée mais de forme très reconnaissable ;
- « 4° L'extrémité inférieure d'une lance ;
- « 5° Une paire de grands ciseaux ou *forces*, d'une conservation
« parfaite. »

« Tous ces objets sont gaulois et il est intéressant de les rencon-
trer au milieu de tombes romaines et dans une sépulture à inci-
nération. Les cimetières gaulois de la Marne en offrent peu
d'exemples. M. L. Morel n'en avait jusqu'ici rencontré qu'une qu'il
a décrite il y a douze ans. Cette sépulture découverte à Saint-
Remy-sur-Bassy, contenait une urne remplie de cendres déposée
au fond d'un trou. La sépulture des Marvies ne contenait, au con-
traire, aucune trace de céramique.

« M. Chevrier, membre de la Société d'archéologie d'Eure-et-
Loir, prévient le Comité qu'il est possesseur de trois sonnettes en
fer, découvertes sous un dolmen (*sic*) dans un jardin de Lochet,
commune de Ver-lez-Chartres, au lieu dit *Pierre-pesant*. Une des
clochettes, ajoute-t-il, porte un raccord (*sic*) en bronze, fait à la
manière des brasures modernes.

« M. Chevrier n'a pas assisté aux fouilles. Il est bien probable
que les clochettes n'appartiennent pas à la même époque que le
dolmen. M. Chevrier ne s'est pas assuré que ce dolmen fût inviolé
avant la découverte.

« M. Léon Maître, qui, l'année dernière, déterminait d'une ma-
nière si heureuse l'exact emplacement de la station de *Duretie* sur
la voie romaine de Nantes à Vannes, annonce aujourd'hui la décou-
verte, au lieu dit *Curin*, commune de Blain (Loire-Inférieure), de

thermes romains dont les soubassements sont assez bien conservés pour que notre zélé correspondant ait pu en relever le plan et nous en envoyer le dessin. M. Léon Maître connaît dans le voisinage des thermes un certain nombre d'autres emplacements qu'après une superficielle exploration il déclare recouvrir des ruines importantes dont la mise au jour pourrait permettre de déterminer le véritable caractère de ce qu'il appelle la station de Curin.

« Il réclame à cet effet l'octroi d'une subvention et l'appui du Ministère auprès des administrations du chemin de fer et des forêts dans les terrains explorés ou à explorer.

« La note de M. L. Maître mérite d'être publiée *in extenso* avec le plan annexé.

« Quant à sa demande de subvention, il fait un si bon usage des fonds qui lui sont alloués que je ne crains pas de conclure à ce qu'elle soit accueillie favorablement. Le Ministère verra ensuite dans quelle mesure il peut recommander notre correspondant auprès des diverses administrations dont le concours lui serait utile.

« Un cimetière mérovingien vient d'être découvert à Andrezoy (Seine-et-Oise), au lieu dit *Les Barils*. M. Dutilleux, notre correspondant, nous en donne avis dans une note qui me semble mériter d'être publiée. »

Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE rend compte d'une note de M. L. Demaison, correspondant du Comité à Reims :

« Cette note est relative à quatorze inscriptions romaines trouvées dans cette ville en 1889 et en 1890; elle est accompagnée d'estampages qui permettent de contrôler les lectures d'ailleurs exactes de M. Demaison. Cependant M. Héron de Villefosse fait à ce sujet les remarques suivantes :

« N° 1. L'inscription est réglée. Il faut transcrire : *D(iis) m(anibus) Cass(iorum) Verecundi et Mercatille*.

« N° 2. Il semble qu'on lit sur l'estampage, ligne 2, C · IENTIVS.

« N° 7. Ligne 3. CA.

« N° 11. On lit très nettement MARTILLA.

« N° 14. Au commencement de la première ligne on peut distinguer MIN .

« Le rapporteur demande l'insertion de la note de M. Demaison dans le *Bulletin*. Elle est rédigée avec le soin, l'exactitude et la sobriété que notre zélé correspondant sait apporter dans toutes ses communications. »

M. HÉRON DE VILLESOSSE rend compte d'une communication de M. Théophile Eck, correspondant du Comité à Saint-Quentin. Cette communication intitulée : *Note sur un vase à inscription de Vermand (Aisne)* est relative à la lecture d'une inscription gravée au trait sur la pause d'un vase.

Les deux dessins qui accompagnent la note de M. Eck méritent d'être reproduits avec la note elle-même. Tout en trouvant fort ingénieuse l'explication signalée par M. Th. Eck, M. Héron de Villefosse ne peut lui donner son approbation. Il pense, pour son compte, que la légende en question, *donavit Iovinus arenarium*, renferme une faute d'orthographe et qu'il faut la comprendre et l'interpréter comme s'il y avait : *donavit Iovinus arenariu[s]*.

M. HÉRON DE VILLESOSSE lit un rapport sur une communication de M. de Laigue, consul général de France à Cadix, relative à un sarcophage phénicien de forme anthropoïde conservé au Musée de cette ville (1).

M. DE LASTEYRIE lit un rapport sur une communication de M. l'abbé Cerf relative à des sculptures inexpliquées de la cathédrale de Reims (2).

M. LONGNON fait un rapport sommaire sur une communication de M. Théophile Eck, correspondant du Comité à Saint-Quentin, relative aux fouilles du cimetière mérovingien du Chêne-d'Huy, (Oise). Il propose l'impression de cette notice dans le *Bulletin*. — Adopté.

M. LONGNON fait un rapport sommaire sur une communication de M. Finot, archiviste du Nord, relative à un document du XIII^e siècle énumérant le détail des droits seigneuriaux dus aux évêques de Cambrai en 1275. Ce qui fait le principal intérêt de ce document au point de vue archéologique, ce sont les curieuses figures jointes à chaque article, le rapporteur en demanderait volontiers l'impression, si la reproduction de ces figures ne devait pas entraîner à des frais trop considérables.

Plusieurs membres ont observé qu'on pourrait peut-être ne reproduire qu'un choix des plus intéressantes, et demandent qu'on

(1) Voir ci-après le texte de ce rapport.

(2) Voir ci-après le texte de ce rapport.

décide en principe que ce document sera imprimé en renvoyant au Comité de publication le soin de déterminer dans quelle mesure on pourra donner satisfaction au vœu du rapporteur. — Adopté.

M. MASPERO fait un rapport sommaire sur une communication de M. de Croizier relative aux monuments de Samarkande. Il conclut à l'impression de ce mémoire après toutefois que l'auteur y aura introduit certaines corrections indispensables. — Adopté.

M. le Directeur du Secrétariat invite le Comité à rédiger le programme du Congrès des Sociétés savantes pour 1890. Après discussion, le texte de ce programme est arrêté, et l'on décide qu'il sera publié en appendice au procès-verbal de la présente séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

PROGRAMME
DU
CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES
EN 1890

SECTION D'ARCHÉOLOGIE

1° Signaler les inventaires des collections particulières d'objets antiques, statues, bas-reliefs, monnaies, formées en province du xvi^e au xviii^e siècle.

Nos musées, tant ceux de Paris que ceux de la province, sont remplis d'objets dont la provenance est inconnue ou tout au moins incertaine ; or, tout le monde sait de quelle importance il peut être de connaître l'origine des objets que l'on veut étudier ; tous les archéologues se rappellent les étranges illusions dans lesquelles des erreurs de provenance ont fait tomber certains savants. Les anciens inventaires sont d'une grande utilité pour dissiper ces erreurs : ils nous apprennent en quelles mains certains monuments ont passé avant d'être recueillis dans les collections où ils sont aujourd'hui ; ils nous permettent parfois, en remontant, de proche en proche, de retrouver l'origine exacte de ces monuments ; ils servent, tout au moins, à détruire ces légendes qui entourent bien souvent les monuments et qui sont la source des attributions les plus fantaisistes. On ne saurait donc trop engager les membres des Sociétés savantes à rechercher dans les archives de leur région, en particulier dans celles des notaires, les inventaires de ces nombreux cabinets d'amateurs formés depuis le xv^e siècle, et dont on peut retrouver des épaves dans nos musées provinciaux. On ne demande pas, bien entendu, d'apporter au Congrès le texte même de ces inventaires, mais de signaler les documents de ce genre qui peuvent offrir quelque intérêt, en en dégageant les renseignements qui paraîtraient utiles à recueillir.

2° Signaler les nouvelles découvertes de bornes milliaires ou les constatations de chaussées antiques qui peuvent servir à déterminer le tracé des voies romaines en Gaule ou en Afrique.

3° Étudier dans une région déterminée de l'Afrique les édifices antiques tels que arcs de triomphe, temples, théâtres, cirques,

portes de ville, tombeaux monumentaux, aqueducs, ponts, basiliques, etc., et dresser le plan des ruines romaines les plus intéressantes.

Les savants qui, dans ces dernières années, se sont livrés à l'étude des antiquités du nord de l'Afrique ont, généralement consacré la meilleure part de leurs efforts à l'épigraphie. Le Comité pense que l'étude des monuments d'architecture, dont les ruines se dressent encore en si grand nombre en Algérie et en Tunisie, pourrait fournir des résultats non moins intéressants. Il appelle notamment l'attention des travailleurs sur les édifices chrétiens des premiers siècles, dont les restes ont pu être signalés jusqu'ici par divers explorateurs, mais qui n'ont point fait l'objet d'une étude archéologique détaillée.

4° Signaler les objets antiques conservés dans les musées de province et qui sont d'origine étrangère à la région où ces musées se trouvent.

Par suite de dons ou de legs, bon nombre de musées de province se sont enrichis d'objets que l'on est souvent fort étonné d'y rencontrer. Dans nos villes maritimes en particulier, il n'est pas rare que des officiers de marine ou des voyageurs aient donné au musée de la localité des antiquités parfois fort curieuses qu'ils avaient recueillies en Italie, en Grèce, en Orient. Quelques villes ont acquis de la sorte de fort belles collections dont elles sont justement fières. Un beaucoup plus grand nombre ne possèdent que quelques-unes de ces antiquités étrangères à la région, et ces objets, isolés au milieu des collections d'origine locale, échappent bien souvent à l'attention des érudits qui auraient intérêt à les connaître. Ce sont surtout ces objets isolés qu'il est utile de signaler avec dessins à l'appui et en fournissant tous les renseignements possibles sur leur provenance et sur les circonstances qui les ont fait entrer dans les collections ou on les conserve actuellement.

5° Signaler les actes notariés du xiv^e au xvi^e siècle, contenant des renseignements sur la biographie des artistes, et particulièrement les marchés relatifs aux peintures, sculptures et autres œuvres d'art commandées soit par des particuliers, soit par des municipalités ou des communautés.

Il est peut-être superflu de faire remarquer que la meilleure façon de présenter les documents de ce genre au Congrès serait d'en faire un résumé, où l'on s'attacherait à mettre en relief les données nouvelles qu'ils fournissent à l'histoire de l'art, et à faire ressortir les points sur lesquels ils confirment, complètent ou contredisent les renseignements que l'on possède d'autre part.

6° Dresser la liste avec plans et dessins à l'appui des édifices

chrétiens d'une province ou d'un département réputés antérieurs à l'an mil.

La longue période qui s'étend de la chute de l'empire romain à l'an mil est pour l'histoire de l'art en France, la plus obscure. On ne pourra y apporter quelque lumière qu'en dressant une statistique des monuments présumés appartenir à cette époque et en discutant ensuite l'âge avec soin. C'est aux habitants de la province de réunir les éléments de cette enquête.

7° Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.).

Cette question, pour la traiter dans son ensemble, suppose une connaissance générale des monuments de la France qui ne peut s'acquérir que par de longues études et de nombreux voyages. Aussi n'est-ce point ainsi que le Comité la comprend. Ce qu'il désire, c'est provoquer des monographies embrassant une circonscription donnée, par exemple un département, un diocèse, un arrondissement, et dans lesquelles on passerait en revue les principaux monuments compris dans cette circonscription, non pas en donnant une description détaillée de chacun d'eux, mais en cherchant à dégager les éléments caractéristiques qui les distinguent et qui leur donnent un air de famille. Ainsi, on s'attacherait à reconnaître quel est le plan le plus fréquemment adopté dans la région; de quelle façon la nef est habituellement couverte (charpente apparente, voûte en berceau plein cintre ou brisé, croisées d'ogives, coupoles); comment les bas côtés sont construits, s'ils sont ou non surmontés de tribunes; s'il y a des fenêtres éclairant directement la nef, ou si le jour n'entre dans l'église que par les fenêtres des bas côtés; quelle est la forme et la position des clochers; quelle est la nature des matériaux employés; enfin, s'il y a un style d'ornementation particulier, si certains détails d'ornement sont employés d'une façon caractéristique et constante, etc.

8° Rechercher dans chaque département ou arrondissement les monuments de l'architecture militaire en France aux diverses époques du moyen âge. Signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date.

La France est encore couverte de ruines féodales dont l'importance étonne les voyageurs. Or, bien souvent, de ces ruines on ne sait presque rien. C'est aux savants qui habitent nos provinces à décrire ces vieux monuments, à restituer le plan de ces anciens châteaux, à découvrir les documents historiques qui permettent d'en connaître la date et d'en reconstituer l'histoire. Les monographies de ce genre, surtout si elles

sont accompagnées des dessins si nécessaires pour leur intelligence, seront toujours accueillies avec faveur à la Sorbonne.

9° Signaler les constructions rurales élevées par les abbayes ou les particuliers, telles que granges, moulins, étables, colombiers. En donner autant que possible les coupes et plans.

Cet article du programme ne réclame aucune explication. Le Comité croit devoir seulement insister sur la nécessité de joindre aux communications de cet ordre des dessins en plan et en élévation.

10° Rechercher les documents écrits ou figurés relatifs à l'archéologie navale.

Depuis la publication de l'ouvrage de Jal sur l'archéologie navale, cette branche d'études est restée à peu près stationnaire. Il serait intéressant de rechercher dans les monuments du moyen âge, peintures, miniatures, vitraux, etc., des représentations inédites de navires marchands ou de navires de guerre; et de recueillir dans les documents écrits, les pièces de tout genre telles que comptes, devis de construction, etc., qui peuvent aider à l'intelligence des monuments figurés de cette catégorie.

11° Signaler dans chaque région de la France les centres de fabrication de l'orfèvrerie pendant le moyen âge. Indiquer les caractères et tout spécialement les marques et poinçons qui permettent d'en distinguer les produits.

Il existe encore dans un grand nombre d'églises, principalement dans le Centre et le Midi, des reliquaires, des croix et autres objets d'orfèvrerie qui n'ont pas encore été étudiés convenablement, qui bien souvent même n'ont jamais été signalés à l'attention des archéologues. C'est aux savants de province qu'il appartient de rechercher ces objets, d'en dresser des listes raisonnées, d'en retracer l'histoire, de découvrir où ils ont été fabriqués, et, en les rapprochant les uns des autres, de reconnaître les caractères propres aux différents centres de production artistique au moyen âge.

12° Rechercher dans les monuments figurés de l'antiquité ou du moyen âge les représentations d'instruments de métiers.

On sait combien il est souvent difficile de déterminer l'âge des outils anciens que le hasard fait parfois découvrir. Ce n'est qu'en s'aidant des peintures et sculptures où les artistes de l'antiquité et du moyen âge en ont figuré qu'on peut établir avec quelque certitude les caractères propres à ces objets aux diverses époques de notre histoire.

13° Rechercher les centres de fabrication de la céramique dans

la Gaule antique. Signaler les endroits où cette industrie s'est perpétuée depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

Les vases, les statuettes de terre cuite que l'on ramasse sur tous les points de l'ancienne Gaule sont le plus souvent des produits de l'industrie indigène. Les noms gaulois que l'on relève sur beaucoup de marques de potiers suffiraient à le prouver. Mais on est très mal fixé encore sur les centres de fabrication où les habitants de la Gaule allaient s'approvisionner. C'est un point de l'histoire industrielle de notre pays qu'il serait intéressant d'étudier. Il y aurait lieu de rechercher en même temps si ces anciens établissements de potiers n'ont pas survécu à l'époque antique, et si, comme on l'a constaté pour d'autres industries, une partie des centres de production céramique que nous trouvons au moyen âge ne sont pas établis sur les mêmes lieux où nos ancêtres gallo-romains avaient installé leurs fours bien des siècles auparavant.

14° Recueillir des documents écrits ou figurés intéressant l'histoire du costume dans une région déterminée.

On connaît aujourd'hui dans leurs traits essentiels, les principaux éléments du costume de nos pères. Mais à côté des grandes lois de la mode, que l'on observait partout plus ou moins, il y avait dans beaucoup de provinces des usages spéciaux qui influèrent sur les modes. Ce sont ces particularités locales qu'on n'a guère étudiées jusqu'ici, sauf pour des époques très voisines de nous. Il serait intéressant d'en rechercher la trace dans les monuments du moyen âge.

15° Étudier dans les *Acta sanctorum*, parmi les biographies des saints d'une région de la France, ce qui peut servir à l'histoire de l'art dans cette région.

Quoique souvent bien postérieures aux faits qu'elles rapportent, les Vies des saints sont une précieuse source de renseignements, encore trop peu explorée. Elles peuvent être d'une grande utilité pour l'histoire des arts, à la condition de bien déterminer, avant d'en invoquer le témoignage, l'époque où elles furent écrites.

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 1890

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND LE BLANT

La séance est ouverte à trois heures.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

La Société archéologique de Nantes adresse une demande de subvention. — Renvoi à M. Alexandre Bertrand.

La Commission historique et archéologique de la Mayenne demande une subvention. — Renvoi à M. de Barthélemy.

La Section de photographie de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Lozère sollicite l'autorisation de prendre part au Congrès des Sociétés savantes. — Renvoi à M. Davanne.

La Commission départementale des arts et monuments de Seine-et-Oise rend compte de la découverte d'une sépulture mérovingienne à Andresy. — Renvoi à M. Alexandre Bertrand.

M. Bondurand, correspondant du Comité à Nîmes, envoie copie d'un texte provençal sur les péages de Tarascon. — Renvoi à la Section d'histoire; — et l'estampage d'une inscription nouvellement entrée au Musée de Nîmes. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. Bourbon, correspondant du Comité à Évreux, fait part d'une découverte de maçonneries romaines à Évreux. — Renvoi à M. de Barthélemy.

M. Brothier de Rollière, ingénieur à Paris, annonce la découverte d'armes de guerre de l'époque de la pierre polie dans le département d'Eure-et-Loir. — Renvoi à M. Bertrand.

M. Brun-Durand, correspondant du Comité à Crest (Drôme), envoie la copie d'un inventaire des ornements et autres objets appartenant à l'église de la commanderie de Saint-Vincent de Valence en 1371. — Renvoi à M. Darcel.

M. Buhot de Kersers, membre non résidant du Comité à Bourges, signale une découverte archéologique faite à Bourges. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. L. Daudeville, ancien agent voyer, à Vimoutiers, communique la traduction d'une inscription trouvée sur le territoire d'Alise. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M^{me} Destriché, à Château-du-Loir (Sarthe), envoie un document relatif à la construction des clochers. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. Dutilleux, correspondant du Comité à Versailles, communique une note accompagnée de photographies et de dessins sur les sépultures mérovingiennes découvertes à Andresy. — Renvoi à M. Bertrand.

M. de Flamare, correspondant du Comité à Nevers, annonce la découverte de chapiteaux du XII^e siècle à Nevers. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. de Fréminville, archiviste du département de la Corse, envoie : 1^o cinq extraits de textes relatifs à la construction et à la garde des tours génoises qui garnissent le littoral de la Corse; 2^o des croquis des tours des Sanguinaires, de Figari, Olmeto, Senetou, et des environs de Bonifacio, tirés des archives de l'administration du génie et de celles des ponts et chaussées, à Ajaccio; 3^o une vue de la tour des Sanguinaires (tour de la Parata). — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. l'abbé Garnier, correspondant du Comité à Corlée (Haute-Marne), annonce la découverte de vestiges antiques à Champigny-lès-Langres. — Renvoi à M. Bertrand.

M. Guégan, à Saint-Germain-en-Laye, envoie une note accompagnée de planches sur le dolmen souterrain des Mureaux, et sur le cimetière mérovingien d'Andresy. — Renvoi à M. Bertrand.

M. François Molard, correspondant du Comité à Auxerre, envoie copie de onze documents relatifs à la reconstruction, au commencement du XVI^e siècle, des églises de Saint-Michel de Tonnerre et de Saint-Martin de Molosmes. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. l'abbé Pottier, correspondant du Comité à Montauban, envoie copie d'une décharge des canons, armes et munitions de guerre contenus dans le château de Foix, en 1672. — Renvoi à M. Müntz.

Les ouvrages suivants sont offerts au Comité par leurs auteurs :

L'Art chez les barbares, par M. le baron de Baye.

Étude archéologique sur l'abbaye de Notre-Dame-des-Vaux de Cernay, par M. le comte de Dion.

Le Congrès belge d'histoire et d'archéologie, Anvers, Zélande; — Cueilloir numismatique, Dixième lettre à M. A. de Schodt, par M. de Marsy.

Les bas-reliefs relatifs à saint Firmin le martyr, à Amiens et à Saint-Acheul (XIII^e, XV^e et XVI^e siècles), par M. Pouy.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. DE BARTHÉLEMY communique, de la part de M. F. Liénard, correspondant du Comité à Verdun (Meuse), une note sur des carreaux vernissés recueillis à la suite de travaux exécutés dans la cathédrale de Verdun. Parmi ces carreaux il s'en trouve un qui présente un certain intérêt par la date qu'il porte.

On connaissait déjà des carreaux représentant un âne broutant un chardon, entouré de la légende + MARTINS ME FIST. Une variété nouvelle est signalée par M. Liénard; le type est le même, mais à la place du nom du tuilier, on lit : ⊕ · ANNO DOMINI M : CC : LXX : PRIMO. M. Liénard fait remarquer que, dans le Verdunois, l'âne est souvent nommé *Martin* et que la représentation de cet animal était en quelque sorte la signature du fabricant.

M. Alexandre BERTRAND lit un rapport sur une communication de M. de Morgan relative à ses explorations archéologiques dans le Lin-Koran. Ce travail intéressant l'ethnographie autant que la géographie et l'archéologie, le rapporteur propose de le soumettre à l'examen de M. le D^r Hamy, secrétaire de la Section de géographie du Comité.
— Adopté.

M. Alexandre BERTRAND rend compte d'une note de M. Auguste Brihat, conducteur des ponts et chaussées à Pontgibaud, relative à des silex travaillés découverts à Prassal (commune de Bromont-Lamothe, canton de Pontgibaud, Puy-de-Dôme), à la base d'un rocher se dressant sur les bords de la Sioule :

« Dans une espèce de grotte M. A. Brihat a recueilli « vingt-six silex travaillés, deux dents percées d'un trou parfaitement rond, ayant dû faire partie d'un collier, plusieurs débris de mâchoires d'animaux, plusieurs dents, des os cassés longitudinalement pour en extraire la moelle, des fragments de cornes de cerf et des coquillages ayant toutes les apparences de l'*Helix Ramondi*.

« Les fouilles n'ont été exécutées que sur une surface restreinte ». M. Brihat croit que si elles étaient continuées elles donneraient des résultats intéressants.

« M. Brihat donne un bon exemple en signalant au Ministère les faits qu'il a occasion de constater dans l'exercice de ses fonctions. Nous devons l'en remercier. »

M. Alexandre BERTRAND lit le rapport suivant sur les fouilles opérées par M. Théophile Eck, correspondant du Comité à Saint-Quentin, dans un cimetière mérovingien, à Templeux-la-Fosse (Somme).

« M. Th. Eck a fouillé, à Templeux-la-Fosse, avec plein succès, trois cents sépultures.

« Les inhumations me paraissent, nous dit-il, embrasser une longue période, car, s'il en est qui datent incontestablement de l'époque mérovingienne, il en est aussi d'autres, et en assez grand nombre, qui portent tous les caractères des temps carolingiens. Les grandes plaques ajourées, les fibules et bagues sertissant de grosses verroteries en cabochons de couleur, les boucles de ceinture aux longues plaques ovales couvertes du natté ou de la croix fourchue à branches égales, n'ont été trouvées associées ni avec la lance, ni avec le scramasax, ni avec les bijoux cloisonnés de grenats lapidés à plat, que seules nous révèlent les tombes un peu antérieures. Aidé en cela par mes dernières fouilles et par les travaux d'autres chercheurs, aidé surtout par l'expérience, je n'hésite pas un seul instant à émettre cet avis, que le cabochon, si communément en usage pour l'ornementation des châsses, reliquaires et autres objets ayant un caractère religieux, appartient exclusivement [*Il faudrait dire dans nos contrées*] aux VIII^e et IX^e siècles. Indépendamment de cette constatation, une remarque qui n'est pas nouvelle et que le cimetière-type de Marchélepot (Somme) nous a révélé avec une persistance tout à fait convaincante, c'est la localisation, à Templeux, d'un même genre d'objets. Ainsi, dans une certaine fraction du cimetière, on a trouvé le scramasax et le couteau ; dans une autre, la lance avec la francisque, à l'exclusion de tout autre arme, alors que dans un troisième canton, l'époque carolingienne se montrait pure de tout mélange avec les siècles antérieurs.

« Ces observations, qui ont leur importance, sont en partie justifiées par des remarques analogues faites en Belgique, où les cimetières francs sont si nombreux, et consignées dans les communications faites au dernier Congrès de Liège. Il devient de plus en plus nécessaire d'établir des divisions d'époque et de tribus dans l'ensemble de nos cimetières dits mérovingiens, d'un nom un peu trop vague. Nous avons déjà insisté sur cette nécessité dans notre mémoire sur les bijoux de Jouy-le-Comte où la distinction à faire entre l'art franc, l'art burgonde, l'art wisigoth est démontrée par un ensemble de faits incontestables. Des fouilles pratiquées avec le soin que M. Théophile Eck a apporté aux siennes hâteront ce résultat.

« De très belles planches, au nombre de cinq, accompagnent la note de M. Eck. Leur publication entraînerait trop de frais, le texte de la

note pourra être imprimé dans le *Bulletin* (1), les planches déposées au Musée Saint-Germain où elles seront mises à la disposition du public. »

M. Alexandre BERTRAND rend compte sommairement d'une note de M. Ed. Flouest sur les dernières fouilles de *Vertilium*.

« L'éloge des communications et particulièrement des dessins de M. Ed. Flouest n'est plus à faire. Le résumé qu'il nous adresse de la campagne de fouilles entreprises à *Vertilium*, en 1889, par la Société archéologique du Châtillonnais, est excellent de tout point. Nous en proposons la publication, texte et planches, dans le *Bulletin*. »

M. Alexandre BERTRAND lit un rapport sur les fouilles exécutées à Saint-Barthélemy en Saint-Julien-de-Courcelles (Loire-Inférieure), par M. Léon Maitre, archiviste de la Loire-Inférieure.

« Notre zélé correspondant, M. Léon Maitre, signale à notre attention la découverte faite par lui, à Saint-Barthélemy en Saint-Julien-de-Courcelles, d'une construction rectangulaire divisée en trois salles, terminée par une piscine demi circulaire à l'ouest, le tout soudé aux substructions de l'église de Saint-Barthélemy et faisant corps avec elles. En examinant la façade extérieure de ces murs, en les comparant avec les soubassements mis à nu, on reconnaît, à la facture des joints, qu'ils sont contemporains. »

« L'église a donc été superposée à une ancienne construction romaine. Le fait est frappant quand on a le relevé de toutes les lignes sous les yeux. M. L. Maitre rappelle qu'il a trouvé la même superposition dans les stations romaines d'Auetz, d'Arthon, de Rhézé. Les églises de ces localités, comme celle de Saint-Barthélemy, sont établies sur des fondations antiques. Même remarque a été faite pour l'église de Jublains (Mayenne).

« Il n'est donc pas exact de dire, conclut M. Léon Maitre, comme le prétendent certains auteurs, que les églises ont succédé à des temples payens. Le fait, au moins, n'a rien de général. Les fouilles pratiquées dans la Loire-Inférieure indiquent, au contraire, que les chrétiens ont préféré l'emplacement des édifices profanes dont les grandes salles, les murailles épaisses et les dépendances se prêtaient mieux que les autres monuments à l'appropriation des longues nefs dont ils avaient besoin pour leurs nombreuses assemblées.

« Il nous paraît utile de publier la note de M. Léon Maitre (2). »

(1) Cette note sera publiée dans le *Bulletin archéologique* de 1891.

(2) Cette note sera publiée dans le *Bulletin* de 1891.

M. HÉRON DE VILLESOSSE rappelle que, dans la séance du 9 juin 1890, il a réclamé le moulage d'une inscription, prétendue romaine, achetée à la vente Pernot, de Wassy, en 1865, et dont la copie avait été adressée au Comité par M. Léon Morel, correspondant à Vitry-le-François. Ce moulage lui est parvenu et M. Héron de Villefosse déclare que le texte en question n'a jamais été romain. C'est un fragment d'inscription qui appartient à la fin du xvi^e siècle ou au commencement du xvii^e siècle, au règne d'Henri IV ou à celui de Louis XIII.

////// MOR ////
////// NENVSS ////
C PRÆTORI ////
////// ANTONIVS ////

La forme des lettres ne laisse aucun doute sur la date qu'il convient d'assigner à ce débris épigraphique qui provient sans doute d'une église de Champagne.

M. MASPERO rend compte du rapport adressé au Ministère par M. Amelineau sur les résultats de la mission scientifique qui lui a été donnée.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,
Membre du Comité.

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 1890

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND LE BLANT

La séance est ouverte à trois heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Brun-Durand, correspondant du Comité à Crest (Drôme), envoie copie d'un inventaire des meubles, livres et vêtements d'un jurisconsulte de Valence en 1348. — Renvoi à M. Darcel.

M. René Lemaire, photographe à Châlons-sur-Marne, envoie des photographies de divers monuments et inscriptions récemment découverts à Châlons. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. Léon Morel, correspondant du Comité à Vitry-le-François, annonce la découverte de bracelets gaulois à Heiltz-l'Évêque, et en envoie la photographie. — Renvoi à M. Alexandre Bertrand.

M. l'abbé Saurel, correspondant du Comité à Montpellier, envoie une note sur une inscription romaine de Saint-Pons. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. le baron de Baye, correspondant du Comité à Baye (Marne), envoie une notice sur un cimetière récemment fouillé par lui à Vert-la-Gravelle, canton de Vertus (Marne). — Renvoi à M. Alexandre Bertrand.

M. Borrel, correspondant du Comité à Moutiers-en-Tarantaise, envoie la photographie d'une patère antique en argent, récemment découverte à Aiguebelle (Haute-Savoie). — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. Auguste Nicaise, correspondant du Comité à Châlons-sur-Marne, envoie une note sur des antiquités gallo-romaines, récemment découvertes à Châlons. — Renvoi à M. Alexandre Bertrand.

Les ouvrages suivants sont offerts au Comité par leurs auteurs :

Inscriptions de la cité des Lemovices, par M. le capitaine Espérandien.

Une dalle funéraire du XIII^e siècle dans l'église de Conty (Somme), par M. Pouy.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. DE BARTHÉLEMY lit un rapport sur une demande de subvention formée par la Commission historique et archéologique de la Mayenne. Cette association s'étant signalée depuis deux ans, non seulement par la publication de deux volumes de Mémoires illustrés de nombreuses planches, mais encore par son zèle à sauvegarder les monuments de la région, et par le concours important qu'elle a prêté à plusieurs ouvrages considérables, le Comité émet un avis favorable.

M. Alexandre BERTRAND lit un rapport sur une demande de subvention formée par la Société de Borda à Dax, à l'effet d'entreprendre des fouilles sur l'emplacement d'une villa gallo-romaine récemment découverte à Sarbazan (Landes). Le Comité ne possédant point de renseignements suffisants sur les fouilles à opérer, et la Société de Borda n'ayant désigné jusqu'ici aucune personne capable de les bien diriger, l'examen de cette demande est provisoirement ajourné.

M. Alexandre BERTRAND lit un rapport sur une demande de subvention formée par la Société archéologique de Nantes, pour continuer des fouilles au lieu dit la *Pierre toquante*. Une caverne assez profonde, située en cette localité, paraît avoir été habitée à l'époque du renne ou à une époque voisine. Mais les résultats des fouilles déjà faites, et ceux que l'on peut encore espérer, ne paraissent pas assez importants pour nécessiter une subvention du Ministère, en conséquence le Comité ne pense pas qu'il y ait lieu de prendre cette demande en considération.

M. DE LASTEYRIE lit un rapport sur une demande de subvention présentée par la Société archéologique de Touraine. Le Comité, considérant l'activité soutenue dont cette Société ne cesse de donner les preuves, les frais faits par elle pour l'entretien du Musée archéologique qu'elle a fondé, l'heureuse initiative qu'elle a prise en organisant cette année une remarquable exposition rétrospective à Tours, émet un avis favorable.

M. Alexandre BERTRAND rend compte de communications adressées au Comité par M. Dutilleux, correspondant du Comité à Versailles, par M. Guégan, archéologue à Saint-Germain-en-Laye, et par la Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise, au sujet de la découverte d'un cimetière mérovingien à Andresy.

Ces notices sont faites consciencieusement mais elles n'apprennent aucun fait nouveau. Elles ne seraient intéressantes à publier que si on pouvait y joindre la reproduction des dessins communiqués par MM. Dutilleux et Guégan. Mais cela entraînerait une dépense trop forte. Il vaut mieux déposer notices et dessins à la bibliothèque du Musée de Saint-Germain, où les personnes que cela intéresse pourront les consulter. — Adopté.

M. BERTRAND rend compte d'une autre communication de M. Guégan relative à l'allée couverte des Mureaux. MM. les docteurs Verneau et Hamy ayant été officiellement chargés d'y pratiquer des fouilles, il paraît inutile de déflorer le rapport qu'ils doivent présenter sur leurs découvertes; il suffira donc de déposer la notice de M. Guégan aux archives. — Adopté.

Enfin M. BERTRAND rend compte d'une lettre de M. l'abbé Garnier, correspondant du Comité à Corlie (Haute-Marne), annonçant la découverte d'objets antiques à Champigny-lès-Langres. Cette communication est faite en termes trop sommaires pour qu'il soit possible de se prononcer sur l'intérêt de cette découverte, on ne peut qu'attendre des renseignements plus circonstanciés.

M. DARCEL rend compte de divers objets appartenant à M. Rousset, d'Uzès, et que ce zélé collectionneur a envoyés en communication au Comité. Ces objets sont d'époques et de natures très diverses, la plupart offrent peu d'intérêt. Voici l'indication des principaux :

1. Photographie d'une plaque de marbre blanc creusée de cuvettes gravées au trait de deux sujets érotiques et d'animaux. Parmi eux se trouve un dauphin couronné, qui pourrait à lui seul faire attribuer au xvii^e siècle cette œuvre quelque peu barbare, si la date de 1609 ne se trouvait inscrite à la suite d'un nom illisible. M. Rousset croit cette plaque de marbre destinée à servir de moule à pâtisserie. Mais elle serait peu maniable, puis les moules à pâtisserie, gravés sur des planches de bois, sont gravés dans un autre système, étant modelés plus ou moins en creux pour donner une contre-partie. Il s'agit ici de simples traits, ce qui conviendrait mieux pour certaines pièces d'orfèvrerie comme pour l'estampage de minces feuilles de métal. Mais les deux sujets répugnent à cette idée.

2. Photographie d'une hallebarde datée de 1621 et gravée d'ornements géométriques encadrant des inscriptions latines dont l'esprit

fait supposer avec raison à M. Rousset que cette arme appartenait à un membre de la religion réformée. Cette arme est probablement hollandaise.

3. Manuscrit hébreu : *Histoire d'Esther*. Les rouleaux semblables et de dimensions variables, plus ou moins enluminés, manuscrits ou imprimés, sont fréquents à rencontrer. La collection d'antiquités du culte hébraïque réunie par J. Strauss et donnée au Musée de Cluny par M^{me} la baronne Nathaniel de Rothschild en possède une dizaine. Ils servaient le jour de la fête d'Esther.

4. Boîte à astrolabe en ivoire, xvii^e siècle. Ces petits instruments horaires sont fréquents à rencontrer.

5. Partie d'une agrafe romaine en bronze. Long crochet de ceinturon fixé à une palmette gravée, d'un excellent goût, d'une fort belle patine verte et de travail romain.

6. Niveau de maçon ; équerre de bronze n'ayant de remarquable que le nom A. POURTALES 1588, qui est gravé sur une de ses branches.

7. Croix de cuivre avec crucifix du xii^e siècle. Assez laide.

8. Boîte à cartouche, demi cylindrique, à couvercle, dont la surface très rouillée montre des traces d'ornements dans le style de la fin du xvi^e siècle. C'est par erreur évidente que M. Rousset l'attribue au xiv^e siècle.

9. Boîte de forme octogone allongée, en argent, du xviii^e siècle, gravée d'emblèmes d'amour. Un de ceux-ci est original. Un amour bat le beurre et l'inscription porte : JE LES MELE.

10. Moule en terre. Cavalier, xvii^e siècle. Si ce moule n'est pas une contre-épreuve d'un moule à pâtisserie, il en présente tous les caractères.

11. Crayon de menuisier (?) en silex. C'est évidemment un traçoir fait d'une lamelle de silex dont les quatre faces sont parfaitement droites. Une gangue blanche couvre deux des faces opposées. Ne semble pas de l'époque des armes de silex, de ce qu'on appelle l'âge de la pierre éclatée ou polie.

12. Empreinte d'un sceau du xiii^e siècle. Sceau d'un notaire qui s'appelait de la Croix a pris une croix ornée pour emblème.

13. Fond de fiole en verre blanc marqué A. F. de l'officine d'un des *Frontinus*.

En remerciant l'auteur de cette communication, le rapporteur ne peut s'empêcher d'exprimer le regret que le zèle et la bonne volonté de M. Rousset ne trouvent pas à s'exercer sur des objets plus intéressants.

M. DARCEL lit un rapport sur une communication de M. Forestié relative à l'utilité des anciens inventaires. Les observations contenues dans cette note sont parfaitement fondées, mais elles n'ont pas grand caractère de nouveauté. Il suffira donc de déposer cette note aux archives du Comité.

M. DARCEL lit un rapport sur un inventaire du mobilier de l'église de Valence en 1371, communiqué par M. Brun-Durand. Il conclut à la publication de ce document.

M. GUIFFREY demande s'il n'y aurait pas lieu de réserver cet inventaire et les autres qui paraîtront dignes de l'impression, et de les réunir dans un volume du recueil d'inventaires dont le Comité a jadis décidé la publication, au lieu de les disséminer dans les divers volumes du *Bulletin*, comme on le fait actuellement.

Cette proposition soulève un échange d'observations, à la suite desquelles on décide de renvoyer l'examen de la question à la Commission des inventaires, composée du bureau et de MM. Chabouillet, Darcel, Guiffrey et de Montaiglon.

M. GUIFFREY rend compte d'une communication de M. Durieux, correspondant du Comité à Cambrai, sur des contrats passés au XVII^e siècle entre le magistrat de Cambrai et des peintres de la même ville. Aucun de ces documents n'étant inédit, le rapporteur estime qu'il y a lieu de remercier M. Durieux et de déposer sa communication aux archives du Comité.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE rend compte d'une communication de M. Buhot de Kersers, membre non résidant du Comité à Bourges, relative à la découverte récemment faite dans cette ville d'une série de stèles antiques avec inscriptions. Il propose d'imprimer la lettre de M. Buhot de Kersers, quoiqu'elle ne contienne pas le texte des inscriptions gravées sur ces stèles. Il espère que ce zélé correspondant pourra faire connaître bientôt ces inscriptions et compléter ainsi sa première communication ⁽¹⁾.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE rend compte en ces termes d'une communication qui lui a été renvoyée :

« M. Daudeville, ancien agent voyer de l'Orne, a adressé au Comité une lettre de M. Le Bailly, ancien inspecteur d'Académie. Cette lettre,

(1) La lettre de M. Buhot de Kersers sera publiée dans le *Bulletin* de 1891.

datée du 5 février 1859, renferme une prétendue explication de l'inscription gauloise d'Alise-Sainte-Reine. M. Daudeville la communique « dans l'espoir qu'elle pourra apporter quelque lumière dans les recherches que l'on fait de nos jours sur les temps anciens. La lettre « de M. Le Bailly, ajoute-t-il, contient, du reste, sur les divers genres « d'abréviations usitées dans les écritures de ces temps reculés, une « foule de remarques que beaucoup de savants n'ont peut-être pas eu « l'occasion de faire et qui peuvent encore avoir leur utilité aujourd'hui. »

« On jugera facilement de la valeur de cette lettre.

« On sait que l'inscription gauloise d'Alise-Sainte-Reine débute par le nom du dédicant MARTIALIS · DANNOTALI. Sous la plume de M. Le Bailly cette première ligne se transforme et devient MARTIALIS · DANNVS NOVI TYRI AC LI. Quant à la traduction, elle est bien simple ; cela veut dire : *Mois de mars, 500^e année de la nouvelle Tyr, plus 51.*

« Il me paraît inutile de continuer. Ce simple extrait doit suffire pour convaincre le Comité que les explications contenues dans cette lettre sont le produit d'une imagination tout à fait dérégée et que la bonne volonté de M. Daudeville s'est égarée dans cette circonstance sur un document qui ne peut être d'aucune utilité.

« Il me paraît bon de répéter à cette occasion que les celtologues les plus éminents sont en désaccord complet sur le sens des lignes 3 et 4 de l'inscription gauloise d'Alise-Sainte-Reine et ne savent même pas dans quelles catégories grammaticales il convient de ranger les mots qui composent ces lignes. L'état actuel de la science ne permet d'expliquer avec certitude que les cinq premiers mots des deux premières lignes :

« *Martialis, fils de Dannotalos, a consacré (un monument) à (la déesse) Ucuëtis...* »

« Les essais de traduction, proposés jusqu'ici pour le reste du texte, ne reposent sur aucune base certaine. »

M. DE LASTEYRIE rend compte d'une communication de M. Molard, archiviste de l'Yonne, relative à divers documents copiés par lui dans les protocoles de notaires conservés dans le dépôt dont il a la garde. Ces documents sont des contrats passés par l'abbé Étienne de Nicey avec diverses personnes, pour la restauration de l'église Saint-Michel de Tonnerre et de l'église Saint-Pierre de Molosmes. Le second seulement de ces deux monuments est encore debout ; il y a lieu toutefois de publier tous ces documents, car ils sont curieux à divers points de

vue. L'introduction dont M. Molard les a fait précéder suffit à en bien faire apprécier l'intérêt. — Adopté (1).

M. DE LASTEYRIE rend compte d'une communication de M. Bondurand, archiviste du département du Gard, qui signale deux inscriptions récemment entrées au Musée de Nîmes.

Ces deux inscriptions sont gravées sur une même tablette de marbre blanc, qui après avoir reçu dans les premiers siècles de notre ère une épitaphe païenne, fut utilisée, au XIII^e siècle, pour recevoir sur son autre face une seconde épitaphe.

M. Bondurand paraît ignorer que ce marbre, dont M. de Bérard était jadis propriétaire, a été signalé depuis longtemps par M. Germer-Durand (2). Les inscriptions en ont été publiées par ce savant en 1871, M. Espérandieu en a reparlé dans une note insérée, il y a deux ans, dans le *Bulletin* du Comité (3). Il suffira donc de remercier M. Bondurand de son zèle, et de déposer sa communication aux archives du Comité.

M. DE LASTEYRIE rend compte d'une communication de M. de Fréminville, archiviste de la Corse. Elle consiste en extraits de textes relatifs à la construction et à la garde de ces tours élevées à l'époque de la domination génoise pour la protection des côtes de la Corse, et dont un certain nombre, assez bien conservées, dressent encore leur silhouette pittoresque aux environs de Bonifacio, d'Olmeto, de Figari, etc. M. de Fréminville a joint à son envoi des relevés exacts de plusieurs de ces tours. Malheureusement, extraits et dessins ne sont accompagnés d'aucune explication, d'aucun commentaire; il serait donc indispensable de demander à notre correspondant, avant de publier ces documents, d'y joindre une courte introduction qui en fasse ressortir l'intérêt.

M. DE LASTEYRIE lit un rapport sur une communication de M. de Flamare, archiviste de la Nièvre, relative à deux chapiteaux romans récemment découverts à Nevers et qui paraissent provenir de l'ancienne église Saint-Sauveur (4).

M. DE LASTEYRIE communique au Comité de la part de M. Georges

(1) Ces documents seront publiés dans le *Bulletin archéologique* de 1891.

(2) *Mém. de l'Acad. du Gard*, 1871, tirage à part, p. 43 et suiv.

(3) *Bull. archéol.*, année 1888, p. 407.

(4) Voir ci-après, p. 442, le texte de ce rapport.

Durand, correspondant du Comité à Amiens, la photographie d'une croix du moyen âge conservée dans l'église Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer. M. Durand pense que cette croix peut appartenir au XIV^e siècle, à cause des filigranes qui en ornent une des faces. M. de Lasteyrie ne croit pas cette croix aussi ancienne. Elle porte au revers des ornements estampés et gravés dont le style appartient aux derniers temps du moyen âge. C'est donc une œuvre de la fin du XV^e siècle, ou tout au moins une œuvre considérablement remaniée à cette époque.

M. DARCEL appuie ces observations, il estime même qu'on peut faire descendre jusqu'au XVI^e siècle les ornements estampés qui couvrent la face principale de la croix, et dont on a pu voir des exemples analogues sur plusieurs croix de la Renaissance exposées en 1889 dans les galeries du Trocadéro.

Sous le bénéfice de ces observations dont il sera fait part à l'auteur le Comité autorise la publication de la notice de M. Durand dans un des prochains fascicules du *Bulletin*.

M. DE LASTEYRIE communique au Comité de la part de M. Jadart, correspondant du Ministère à Reims, les photographies d'une mosaïque romaine récemment découverte à Reims, rue Nicolas-Perseval, dans des terrains appartenant à MM. Berlencourt et Bourgeois. Cette mosaïque représente deux hommes nus armés d'un casque et d'un bouclier, et combattant à l'épée. Cette scène formait un compartiment carré au milieu d'un rectangle d'environ 4 mètres de côté, orné de rosaces et encadré d'un nappé.

Le style de cette mosaïque sans être des plus remarquables dénote cependant une assez bonne époque, le II^e ou III^e siècle sans doute. Il est à souhaiter que le panneau central puisse trouver place au Musée de Reims; quant à l'ensemble, le souvenir en sera conservé par un bon relevé qu'en a fait M. Gosset, architecte à Reims.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

RAPPORTS
ET
COMMUNICATIONS

DÉCOUVERTE D'UN ÉTABLISSEMENT DE PRESSURAGE

A LA GRANDE-MAUSSIGÈRE
COMMUNE DE PUyrÉAUX (CHARENTE)

Rapport de M. Boeswillwald sur une communication de M. Favraud.

M. Favraud, inspecteur primaire à Angoulême, rend compte d'une découverte faite à la Grande-Maussigère, de restes d'une construction ancienne et d'une disposition spéciale.

L'établissement, mis au jour se compose d'un rectangle de 14^m,50 de long sur 8 mètres de large, divisé en deux compartiments, de dimensions inégales, par un mur plein, élevé à 4 mètres de distance de l'une des extrémités du rectangle. Le compartiment ou la salle la plus considérable mesure 9 mètres de longueur sur 7 mètres de largeur. Son sol est dressé en deux pentes de largeur et d'inclinaison différentes, qui, partant des bords des longs côtés de la salle, se dirigent vers un étroit canal de forme prismatique, long de 5^m,30 et de 0^m,10 de côté, établi en pierres plates taillées et noyées dans du ciment.

Des deux extrémités de ce canal ou rigole, l'une à l'est, aboutit à une cuve de 1^m,80 de large sur 2^m,10 de long et de 0^m,60 de profondeur, terminée par un demi-cercle au point de départ du canal ; l'autre, à l'ouest, joint une deuxième cuve de forme rectangulaire, longue de 1^m,60, large de 1^m,20 et profonde de 0^m,80. Au fond de celle-ci et au-dessous du débouché du petit canal, est creusé un récipient elliptique ayant 0^m,48 de longueur, 0^m,33 de largeur et 0^m,09 de profondeur au centre. Une pente de 0^m,02 par mètre dirige de l'est à l'ouest les deux inclinaisons du sol.

Le petit rectangle à l'est, large de 4 mètres, n'offre rien de particulier. Aucune communication n'existe entre ce petit compartiment et la grande salle. Son sol, formé de terre végétale, semble n'avoir jamais été remué. Les murs de cet établissement, ont 0^m,50 d'épaisseur. Leur maçonnerie se compose d'un blocage entre deux parements de moellons smillés.

Moitié de l'épaisseur de ces murs, côté de l'intérieur, est fondée sur le roc, tandis que l'autre moitié, celle extérieure, repose à 0^m,40 en contre-haut de ce dernier, sur la terre arable. Enfin, toutes les surfaces des pentes du sol, celles des cuves et les faces intérieures de la grande salle sont cimentées.

Dans l'opinion de M. Favraud, les restes de cet établissement répondent par leur disposition, à la description que donnent Guhl et Kohner, dans *La vie antique chez les Romains* (1), d'un pressoir de vins représenté dans un bas-relief de la villa Albani :

« On voit au milieu de la composition, dit Trawinski, trois jeunes gens qui pressent avec les pieds des grappes de raisin qu'on leur porte dans des corbeilles. Le moût coule d'une grande cuve dans une plus petite, d'où un jeune homme puise le liquide avec un cruchon, pour le verser dans une espèce de cratère en osier tressé et enduit de poix, pendant qu'un autre garçon verse dans un *dolium* le contenu du récipient. Au fond, on aperçoit un pressoir destiné à exprimer le dernier jus de la grappe. »

Cette description nous paraît loin de pouvoir s'appliquer aux dispositions de l'établissement examiné par M. Favraud. Et d'abord il est difficile de comprendre comment des jeunes gens ont pu fouler le raisin avec les pieds, sans glisser sur des plans aussi fortement inclinés que ceux du pressoir présumé de la Grande-Maussigère. On ne comprend pas davantage l'usage auquel pouvait servir la grande cuve à l'est, dont le fond se trouve placé à 0^m,60 en contre-bas du petit canal, ni la disposition de ce dernier qui, dépourvu de rebords élevés, devait facilement être obstrué par les déchets des grappes que le jus de raisin entraînait dans son écoulement sur les pentes trop accentuées des plans inclinés; de telle sorte que la cuve ouest n'aurait qu'un liquide mélangé et de pureté insuffisante pour être puisé dans des vases et emmagasiné.

Quant à l'emplacement de la presse destinée à exprimer le dernier jus de la grappe, on n'en aperçoit aucune trace.

Tout autrement sont établis les pressoirs antiques, en général, et notamment ceux découverts dans les fouilles faites dans l'ancienne Stabies. Ici, les pentes, beaucoup moins accentuées, du fond du pressoir sont inclinées de façon à faire couler le jus vers l'un des angles du bassin où il passe dans un conduit de plomb qui débouche dans une grande jarre en terre enfouie en partie dans le sol; le *capulator* l'y puisait dans des vases qu'il emportait dans le magasin ou la cave.

(1) Traduction Riemann et Trawinski, p. 252-253.

On mettait ensuite les grappes déjà foulées avec les pieds, dans des paniers que l'on transportait sous la presse, laquelle en exprimait tout le jus, et le faisait couler dans le bassin d'où il passait dans le tuyau de plomb et de là dans les jarres.

Il est à remarquer, en outre, que les pressoirs antiques sont toujours accompagnés d'autres locaux tels que magasins de dépôts, etc. Indépendamment du peu de ressemblance qui existe entre les pressoirs antiques et l'établissement décrit par M. Favraud, la façon négligente dont sont construits les murs et les fondations de ce dernier, nous paraît une preuve de plus qu'on ne se trouve pas en présence d'un pressoir de vins remontant à l'antiquité.

Nous ajouterons que, vu les dimensions et les dispositions particulières du bassin, nous ne saurions indiquer sûrement l'usage auquel cet établissement était destiné. Quoiqu'il en soit, ces restes d'une construction certainement ancienne, nous paraissent présenter assez d'intérêt au point de vue archéologique pour mériter d'être conservés le plus longtemps possible. D'ailleurs, ces substructions appartiennent peut-être à un pressoir d'une nature spéciale dont l'usage nous est resté inconnu.

E. BOESWILLWALD,
Membre du Comité.

ÉTATS
DE LA
MAISON DU DUC D'ORLÉANS
FRÈRE DU ROI CHARLES IX

Communication de M. Brossard, correspondant du Comité à Bourg.

PRÉCÉDÉ D'UN

Rapport de M. Darcel sur cette communication.

Les documents communiqués au Comité portant la date de 1561, le duc d'Orléans, frère du roi, auquel ils se réfèrent n'est point le second fils de Henri II qui porta ce titre, mais qui mourut en 1550. Ils concernent celui qui fut Henri III, et qui, plus connu sous le titre de duc d'Anjou avant son avènement au trône, porta dans les premières années de sa vie ce titre laissé vacant par la mort de son frère.

Le futur duc d'Anjou, âgé de dix ans en 1561, avait un état de maison qui revenait à 25,545^{fr}, 18^s 4^d par an et qui se composait d'un personnel de vingt personnes parmi lesquelles nous trouvons, outre son précepteur et une lavandière de corps, un barbier, un apothicaire et un médecin payés suivant leur importance x, xx et xxx sols, et, de plus, un violon à vii sols par jour.

Monseigneur et ses gens faisaient cinq repas : le déjeuner, le dîner, la collation, le souper et une seconde collation, ainsi qu'il résulte du détail des états de l'échansonnerie et des menus de la table.

Ces menus qui indiquent le nombre et la nature des plats servis au dîner et au souper, et qui étaient au nombre de cinq ragoûts et de six rôtis, ne donnent que des viandes pour les jours gras, et que du poisson, et du poisson d'eau douce, pour les jours maigres.

Parmi les pièces énumérées nous trouvons « un gros » pour le rôti du dîner et « un gros demy » pour celui du souper, à la suite des gibiers et des volailles qui suivent eux-mêmes la viande de boucherie, mais avant une pièce de veau qui termine la liste. Nous ne trouvons un peu d'éclaircissement à ce mot que dans une note du *Ménagier de Paris* ⁽¹⁾ où il semble se rapporter à ce qu'on y appelle *grumel*, ce qui correspond au gros bout de poitrine d'aujourd'hui.

⁽¹⁾ T. II, p. 86 et 130.

Le menu des diners maigres donne six plats de « rost » pour le dîner et autant pour le souper. Ces rôtis se rencontrent dans les menus du *Ménagier* et ne comportent que du poisson, parfois frit.

S'il fallait s'en tenir aux termes précis du statut de la maison du jeune duc d'Orléans, ses menus auraient été peu variés et son maître d'hôtel, car il n'y a point de cuisinier qui soit énuméré parmi ses gens, aurait eu beaucoup à apprendre dans le livre de cuisine du xiv^e siècle que nous venons de citer.

Par l'état relatif à la distribution quotidienne de la cire, on voit que le duc seul en brûlait, soit sur le buffet de la salle, soit sur le buffet de la cuisine et pour conduire la viande, soit enfin dans sa chambre; partout ailleurs on usait de la chandelle. Cela confirme ce que l'on devine aisément en voyant la nature du mobilier affecté jadis au luminaire : c'est qu'on était bien mal éclairé.

Nous ne savons si les articles relatifs aux habillements sont plus intéressants que ceux qui concernent la cuisine, mais en tous cas ils sont d'un ordre plus élevé, et les choses qu'ils désignent sont plus durables.

L'habillement du jeune prince se composait des articles suivants :

Robes, pourpoints, capes, chausses dont une est à bourse, collets qui étaient parfois de maroquin, sayes et bonnets. Il n'est point question des chaussures.

Parmi les chausses il y en a deux qui sont de velours *esbarbillé*, doublées toutes deux, l'une de satin rayé d'or, l'autre de lames d'or. Or, comme cette doublure était nécessairement visible, étant si riche, il est probable que le mot *esbarbillé* veut dire ici tailladé, et non « esbarbé » ou tondu.

Il convient de remarquer, cependant, qu'un autre article, celui des chausses à bourse, indique qu'elles sont découpées à petites taillades. Mais on découpait le velours de tant de façons différentes afin d'en laisser voir la doublure, que des termes différents pouvaient être employés afin de spécifier ces différentes manières.

Les habillements pour monter à cheval comportent en plus des casaques, des manteaux, un « reistre » et un « gaban ». Le « reistre » doit être un vêtement emprunté aux cavaliers allemands venus en France sous la régence de Catherine de Médicis, et le « gaban » un manteau à longs poils qu'on portait contre la pluie encore au temps de Furetière. Il devait être analogue au caban des pêcheurs de l'Adriatique.

Plusieurs des pièces de ces vêtements sont décrites et on nous les dit tailladées, « esbarbillées », doublées, rayées, frangées, passementées et fourrées, ainsi qu'on le voit sur les portraits de l'époque.

Un état très détaillé du prix des marchandises employées est des provenance et leur valeur commerciale. On y cote les velours, satins, damas et taffetas, les fils d'or et les fils de soie, les draps de laine, les toiles et les batistes, même celles pour la cérémonie de la Cène, puis ce qu'on appelle aujourd'hui la mercerie, et qui comprend les passements, les cordons de montre, les cannetilles, les boutons de tout genre, les rubans, les aiguillettes, les plumes à chapeaux et même les vergettes et les chausse-pieds, les écritaires, les plumes et le papier. Nous y trouvons même des « couples de poil à III sols », avec point d'interrogation, et des « couples de fer, façon d'Abbeville, » au prix de xxx sols pièce, qui sont peut-être des agrafes de collet ou de ceinture.

Il ne faut point omettre la fourrure qui joue encore un si grand rôle dans le costume au XIV^e siècle.

Parmi toutes les pièces de comptes relatifs à la maison du jeune duc d'Orléans que M. Brossard a trouvées dans les archives de l'Ain, nous remarquons une lacune singulière : c'est celle du cuisinier. Nous y trouvons un huissier de cuisine, un aide de paneterie, des valets de fourrière, et même des galopins, mais non la personne chargée de nourrir tout ce monde. Peut-être ne s'agit-il ici que du personnel en relation avec la personne auguste du prince, et ennobli pour ainsi dire par son emploi.

Un seul état trimestriel des dépenses en argent pour le premier quartier de l'année 1563 nous initie au détail de ses relations avec les fournisseurs de l'extérieur, orfèvres, marchands de tissus, lingiers, merciers, selliers, brodeurs, gantiers, fourbisseurs, armuriers, tapis-siers, menuisiers et enfin cordonniers.

Un court mémoire « de ce qui est nécessaire pour la maison de Monseigneur » ajoute quelques détails particuliers à ceux que nous avons déjà indiqués. La vaisselle de chambre était d'argent, et même le bassin pour le « bourrelet ». Qu'était ce bourrelet? Furetière nous l'indique en disant qu'on garnit de bourre le bassin de chambre « pour y être assis plus mollement. » Le « bachault de cuivre pour la chambre » doit être ce que tous les lexicques nomment une « bacheoue », une sorte de hotte destinée à porter les liquides. Était-ce ce que nous appelons aujourd'hui un seau de toilette?

Bien que le futur chef de la Ligue n'eût point encore de chapelain, à moins qu'il ne faille considérer comme tel le « clerc de chapelle » que l'on trouve parmi les premières personnes que « le roi a pourvues en la maison de son frère », on songe à lui commander une chapelle d'argent et un sac de velours cramoisi, frangé d'or et de soie violette, pour y mettre ses heures.

Les détails que nous venons de signaler montrent l'intérêt de ces plus intéressants par les détails qu'il donne sur leur nature, leur documents au point de vue de l'histoire des mœurs et du costume au milieu du xvi^e siècle. Aussi en proposons-nous la publication intégrale, ainsi que de la note dont M. J. Brossard les a fait précéder.

Alfred DARCEL,
Membre du Comité.

États relatifs à la Table, à la Maison, au Personnel, aux Habilements, aux Fournisseurs du duc d'Orléans, frère du roi Charles IX.

J'ai trouvé ces « États de la maison d'Orléans » dans les papiers⁽¹⁾ de la famille de La Baume Montrevel, grande famille bressane qui, pendant plusieurs siècles, eut une brillante situation, soit d'abord auprès des ducs de Savoie, soit, après l'annexion de la Bresse, auprès des rois de France. Guichenon a donné une copieuse et intéressante généalogie de cette famille dans son *Histoire de Bresse*⁽²⁾.

La présence de ces « États » dans le fonds Montrevel, aux Archives de l'Ain, s'explique par ce passage de la généalogie de Guichenon dont on vient de parler. On y lit⁽³⁾ :

« Enfants de François de La Baume, VII^m comte de Montrevel, 3^m : Emmanuel-Philibert de La Baume, nourry page du duc de Savoye Emmanuel-Philibert. Il fut gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy et de la maison de Messeigneurs les duc d'Anjou et d'Alençon par provision du roy Charles IX du 6 août 1567, aux gages de 600 livres par an. Il naquit un lundy 30 décembre 1561 et fut tué en Flandres d'un coup de mousquet au talon sans avoir été marié. Il estoit en l'armée de M^{sr} le duc d'Alençon. » (1583.)

C'est probablement ce gentilhomme qui laissa ces papiers dans sa famille comme souvenir et preuve de la charge honorable qu'il avait exercée. En effet, on lit au dos de cette liasse, d'une écriture d'homme d'affaires du xvii^e siècle, la mention suivante :

« Estats de la maison du duc d'Orléans de 1561. A garder au thrésor pour curiosité. Inutile d'ailleurs ».

J. BROSSARD,
Archiviste de l'Ain.

(1) Ces papiers sont conservés aux Archives de l'Ain, série E.

(2) Lyon, 1650, in-f^o, p. 12 à 59 de la 3^e partie.

(3) *Ibid.*, p. 49.

MENU D'ESCHANÇONNERIE DE MONSEIGNEUR LE DUC D'ORLÉANS,
FRÈRE DU ROY [1561].

Premièrement à la table de Monseigneur :

Disner et soupper	ii quartes vin.
La suite	ii quartes »
Desjung dudit seigneur et pour sa suite	i quarte »
Collation par jour et pour sa suite	i quarte »
Collation d'après soupper et pour sa suite	i quarte »
Bas bout disner et soupper	ii quartes »
Nombre	ix quartes »

De la desserte de mondit seigneur on mangeront le sieur de Villequier, maistre de la garde-robe, ung maistre d'hostel ordinaire, ung aultre maistre d'hostel servant en quartier, trois gentilshommes servans, ung escuyer, six enfans d'honneur, ung aumosnier, le mareschal des logis, le tresorier, le contrerolleur, ung clerc d'office, ung huissier de salle, et le sert-d'eau qui sont vingt personnes : à chacun quarte de vin par jour, cy xx quartes

Pour les officiers de panneterie, assavoir ung sommelier, ung ayde, le sommier de la vaisselle dudit office qui servira aussy à porter le sommier de fruicterie et ung huissier de bureau, qui sont quatre personnes, à chacun quarte de vin par jour iv quartes.

Pour les officiers d'eschançonnerie, assavoir ung sommelier, un ayde, ung sommier de la vaisselle qui servira aussy à porter les bouteilles dud. office qui sont trois personnes, à chacun quarte par jour, iii quartes.

Pour les officiers de fruicterie, assavoir ung fruictier, ung ayde et ung portier, à chacun quarte par jour iii quartes.

Pour les officiers de fourrière, assavoir deux vallets, le sommier de la table et chaize de Monseigneur, un menuisier, ung tapissier qui sont cinq personnes, à chacun quarte par jour v quartes.

Pour les officiers de cuisine, assavoir ung escuyer, ung maistre-queux, ung potaiger, ung hateur, ung enfant de cuisine, ung verdurier, ung pastier, ung huissier dudit office, ung garde-vaisselle, trois gallopins qui sont douze personnes, à chacun quarte par jour xii quartes.

De la desserte desdits officiers mangeront deux porteurs en cuisine, le sommier de la vaisselle qui portera le garde-manger, le sommier des broches, ung homme au verdurier, deux hommes au garde-vaisselle, qui sont sept personnes vii quartes.

Desjung de l'eschançonnerie	i quarte petite.
» des officiers de cuisine	id.
» des officiers de panneterie	id.
» des officiers de fruicterie	id.
» des officiers de fourrière	id.

Collations.

Du maistre d'hostel quand il y sera.....	ii quartes.
Du maistre d'hostel servant.....	i quarte.
Du trésorier général.....	i quarte.
Du contrerolleur général.....	i quarte.
Du bureau.....	i quarte.
Beuvettes.....	ii quartes.
Nombre total.....	iiii ^{xxv} quartes.

MENU EN CUISINE, A JOUR DE CHAIR DE MONSEIGNEUR.

Premièrement à la table de Monseigneur d'Orléans :

Disner : Entrées et potaiges de deux sortes.

Boil (Bouilli). Une pièce bœuf royalle.

Une poitrine veau.

Ung hault-coste mouton.

Ung chappon.

Trois pigeons ou poullets.

Rost. Une espaulle mouton.

Deux chappons.

Quatre gibiers.

Trois gelinottes ou poullets.

Ung gros.

Une pièce veau.

Soupper : Entrées et potaiges de deux sortes.

Boil. Une poitrine veau.

Ung hault-coste mouton.

Ung chappon.

Trois pigeons ou poullets.

Rost. Une espaulle mouton.

Deux chappons.

Trois gelinottes ou poullets.

Trois gibiers.

Un gros demy.

Une pièce veau.

Augmentation de viande pour les personnes ordonnez à manger de la
desserte de Monseigneur d'Orléans :

Disner : Entrées et potaiges de deux sortes.

Boil : Une pièce bœuf de service.

Rost : Ung chapon.

Soupper : Entrées et potaiges de deux sortes.

Pour les officiers de panneterie.

Disner : Une pièce bœuf; une pièce mouton.

Soupper : Une pièce mouton; une pièce veau.

Pour les officiers d'eschançonnerie.

Disner : Une pièce bœuf; une pièce mouton.

Soupper : Une pièce mouton; une pièce veau.

Pour les officiers de fruicterie.

Disner : Une pièce bœuf; une pièce mouton.

Soupper : Une pièce mouton; une pièce veau.

Pour les officiers de fourrière.

Disner : Une pièce veau; aulre mouton; aulre bœuf.

Soupper : Deux pièces moutons; une pièce veau.

Pour les officiers de cuisine.

Disner : Deux pièces bœuf; deux mouton; deux veau; ung gros.

Soupper : Deux pièces moutons; une pièce veau, ung gros.

Desjungs de tous les officiers susdicts.

Quatre pièces mouton.

MENU EN CUISINE, A JOUR DE POISSON.

Disner à la table de Monseigneur :

Entrées et potaiges de deux sortes

Deux pièces brochet.

Quatre pièces carpes.

Six plats rost.

Soupper : Entrées et potaiges de deux sortes.

Deux pièces brochet.

Quatre pièces carpes.

Six plats rost.

Pour les personnes ordonnez à manger de la desserte de Mgr.

Disner : Une pièce brochet.

Deux pièces carpes.

Trois plats rost.

Soupper : Même qu'au diner.

Pour les officiers de paneterie et eschançonnerie, au disner et au soupper : deux pièces carpe, un plat rost.

Pour la fruicterie et la fourrière, disner et soupper : deux pièces carpe.

Pour l'escuyerie, disner et soupper : quatre pièces carpe, quatre plats rost.

NOTA. — Fricture pour le poisson, dix livres ; pour potaiges : beurre, six livres.

Pour entrée de table et aumelettes : beurre, trois livres.

MENU OÙFS.

A la table de Mgr, entrées	viii œufs.
» » aumelette	viii œufs.
Pour ceux qui mangent de la desserte	xvi œufs.
Pour les officiers de pannerie	viii œufs.
Pour l'eschançonnerie	viii œufs.
Pour la fruiterie	viii œufs.
Pour la fourrière	viii œufs.
Pour les officiers de cuisine	viii œufs.

POUR PASTEZ D'ASSIETTE.

Ung chappon, une pièce veau, une pièce mouton.

Pour pastez du soir, trois fois la semaine : deux chappons.

Pour la fourte de Mgr, chacun jour : un chappon.

Pour entrée de la table, chacun jour : un chappon.

Pour potaiges en cuisine, chacun jour à disner et soupper : deux pièces mouton.

ABRÉGÉ DE LA CUISINE.

Une pièce royale de service.

xxiii pièces mouton valans ii moutons iv pièces.

viii pièces veau qui est un veau i pièce.

xi chappons.

vii gibiers.

xv poullets.

iiii gros (?) et demy.

xxii livres lard.

i bouillon de bœuf.

ii livres graisse.

i quarteron œufs.

ii douzaines pieds mouton.

MENU DE FRUCTERIE CHASCUN JOUR.

Pour Mgr d'Orléans disner et soupper	vi plats fruités.
Pour ceux qui mangent de sa desserte	xii plats fruités.
Pour la panneterie	ii plats fruités.
Pour l'eschançonnerie	id.
Pour la fruicterie	id.

Pour la fourrière.....	n plats friets.
Pour la cuisine.....	id.
Salade à disner chascun jour pour Mgr.....	1 plat.

DISTRIBUTION DE CIREs PAR CHASCUN JOUR.

Pour la chambre de Mgr se baillera chascun jour trois flambeaux cire jaune, d'une livre les trois.

Deschet d'ung flambeau pour le buffet de la salle.

Deuy livre bougie pour la chambre de Mgr.

Deschet d'ung mortier pour ladite chambre.

Ung quarteron cire en torche.

Deuy quarteron cire en torche pour le flambeau du buffet de la cuisine et pour conduire la viande.

MENU DE LA CHANDELLE PAR JOUR.

Pour la garderobbe de Mgr d'Orléans.....	1 livre 1 quart.
Pour l'office de panneterie.....	1 livre.
Pour l'office d'eschançonnerie.....	1 livre.
Pour l'office de fruicterie.....	1 livre.
Pour l'office de fourrière.....	deuy-livre.
Cuisine.....	1 livre.
Garde-manger.....	1 quart.
Garde-vaisselle.....	1 quart.
Pour ceux qui mangent de la desserte de Mgr.....	iii quarts.

MENU DES BOYS ET FAGOTS.

Pour la chambre, garde-robbe, cabinet et salle de Mgr d'Orleans, tant à jour d'hyver que d'esté, par estimation.....

xx buches, xxv fagots.

Panneterie.....

ii buches, ii fagots.

Fruicterie.....

i buche, i fagot.

Fourrière.....

i buche, i fagot.

Cuisine.....

xx buches, xx fagots.

Pour la salle où mangent ceux de la desserte

de Mgr.....

i buche, i fagot.

Pour le bureau.....

i buche, i fagot.

Qui fait, en nombre, ung mosle boys, tant à jour d'hyver que d'esté,

et quarante fagots tant à jour d'hyver que d'esté, par estimation.

PERSONNES ORDONNEZ CHASCUN JOUR A ARGENT EN LA MAISON DE
MONSEIGNEUR D'ORLÉANS [1561].

A trois vallets de chambre de Mgr pour leur despense de bouche chascun jour à raison de x sols par jour pour chascun d'iceulx, xxx sols.

A deux vallets de garde-robbe à vii sols..... xiiii sols.

A ung huissier de chambre, au portemanteau, à ung barbier,

à ung chirurgien à v sols chascun.....	xl sols.
A ung tailleur, ung chaussetier, à v sols.....	x sols.
A ung violon de Mgr par jour.....	vii sols.

LIVRÉES.

Au precepteur de Mgr, chascun jour, pour lui et ses gens.	xxxv sols.
Au maistre d'hostel ordinaire Slossy, luy et ses gens...	xxx sols.
Au maistre d'hostel en quartier, luy et ses gens.....	xxv sols.
Au contrerolleur general.....	xx sols.
Au tresorier general.....	xx sols.
Au clerc de l'office.....	vii sols.
A l'apothicaire de Mgr.....	xx sols.
Au medecin de Mgr.....	xxx sols.
A la lavandière du corps, bouche et commun.....	xxv sols.

Somme totale à quoy montera la despense contenue en ces presents menus vingt cinq mil cinq cens quarente cinq livres dix huit sols quatre deniers obolle petite tournoise.

Fait et arrêté à Sainet Germain en Laye le me jour d'octobre l'an mil cinq cens soixante ung. Signé de la propre main du roy Charles. Et au dessous : Bourdin.

II

INVENTAIRE DES ABILHEMENS DE MONSIEUR D'ORLÉANS,
FRÈRE DU ROY.

L'abillement de toile d'argent, la robe duquel est à collet quarré fourré de martres.

Un autre de satin incarnat garni de pourpoint, chausses et robe fait en broderie, lequel est entre les mains du brodeur.

Un autre de satin bleu dont la robe est de velours bleu, es mains du brodeur.

Un autre de satin jaune, dont la robe est de velours jaune, — est à faire.

Un autre de satin bleu rayé d'argent, garni de chausses, pourpoint, collet et robe de mesme, fourrée de lous cerviez.

Un autre garni de pourpoint de satin cramoisi, frangé de franges et de soye cramoisie, les chausses de même qui pourront estre accompagnées d'une cappe de taffetaz noir à gros grains, frangée de la mesme frange du pourpoint et des chausses, et doublée de panne de soye cramoisie.

Un autre accompagné de chausses de velours blanc à bourse et decouppées à petites taillades et frangées de franges d'or, le collet de même, et la cappe de serge noire bandée d'une bande de même façon et doublée d'une panne de soye blanche.

Un autre de satin noir garni de chausses doublées de taffetaz jaune cordonné d'argent, pourpoint de taffetaz jaune cordonné d'argent, collet

de même, les chausses accompagnées d'une robe de satin qui peut servir à cet habillement.

Une paire de chausses de velours incarnat et d'argent, passémentée d'un passément d'argent, qui ne sont accompagnées de rien.

Une cappe de velours noirs, frangée de cinq rangs de franges d'or et doublée de velours noir moucheté d'or, qui n'est accompagnée de rien.

Un autre habillement dont les chausses sont de satin blanc à penues, le collet de satin noir, et la cappe de serge noire, de mesme les chausses.

Un habillement de taffetaz incarnat enrichi d'argent, assavoir chausses, collet et cappe, le tour de taffetas incarnat, la cappe duquel est doublée de taffetaz bleu rayé d'argent.

Un autre de satin bleu à petites bandes de velours incarnat cordonné d'argent, assavoir chausses, pourpoint et cappe qui est doublée de taffetaz bleu.

Un autre habillement de satin gris garny de chausses collet et cappe de sarge de Florence grise, enrichie d'or.

Chausses.

Trois paires de chausses vieilles assavoir l'une de satin noir enrichie de franges d'or; une de satin noir enrichie de franges d'argent; une de satin violet enrichie de franges d'or, qui sont toutes trois trop petites. Avec les pourpointes de mesme qui sont trop petits, dont celui de satin noir est desfait.

Une paire de chausse de velours cramoisy esbarbillé, doublée de satin blanc rayé d'or, accompagnée d'un pourpoint de satin cramoisy tout simple.

Une autre paire de chausse de velours blancs esbarbillé, doublée de lames d'or.

Trois paires de chausses de taffetaz changeant.

Deux paires de chausses de taffetaz blanc.

Robes.

Une robe de damas noire, fournie de loupz cerviez, bandée d'une bande de velours et cordonnée de cordons d'argent.

Une de taffetaz noir enrichie de cordons d'or et fourrée de pénillières de marfres.

Une petite robe de velours noir, bandée de deux petites bandes de velours noir effilé et cordonné de soye noire.

Sayes.

Une saye de satin à bords de velours noir, cordonnée de soye, fourrée de loupz-cerviers, la cappe de mesme garnie de fers d'or qui ne sont point esmaillez.

Une saye de velours noir, passémentée de passéments, frangée de deux costez et la cappe de mesme.

Une saye de laffetaz fournie de penillières de martre, couverte de pratiques de soye noir, accompagnée d'une cappe de mesme qui fut faicte quand il estoit malade.

Collets.

Deux collets de maroquin enrichis d'or et d'argent qui sont si petits qu'ils ne peuvent servir.

Deux aultres neufs aussy enrichis, l'un de franges d'or, l'autre de franges d'argent.

Aultres abilhemens.

Un abilhemement de velours noir à pièces emportées, couvert de cannetilles de soye noie, c'est assavoir la cappe et la saye.

Un aultre de velours noir, tout de mesme, avec des fils d'argent à pièces composées; la cappe et la saye de mesme.

Ung abilhemement de velours noir tout decouppé à taillades et chevrons et les decouppures bordées de satin. La saye doublée de toile d'or et la cappe de mesme.

Abilhemens pour aller à cheval.

Premièrement un abilhemement de velours jaspé, frangé de franges d'argent, garny de soye, fourré de lous cerviez de même.

Un manteil de velours gris fourré de gorges de renard et passémenté d'or.

Un abilhemement de velours cramoisy, enrichi d'argent, garny de chausses, casaque et manteau d'escarlatte.

Une casaque de toile d'argent bandée de velours noir.

Un manteau de draps noir, bandé de velours, frangé d'argent.

Une paire de chausses de velours bleu rayé d'or et collet de mesme.

Une robe de droguet de soye fourrée de lous.

Un reistre.

Un gaban.

Bonnets.

Cinq bonnets de velours noir, garnis de perles et de cordons noirs, dont l'un est à petites roses. — Ung garny de perles et rubans de soye incarnate. — Ung garny de papillottes de mesme l'habillement du Roy, et ung garny de cordons d'or et de soye bleue.

Deux de velours incarnat, — un garny de rubans de soye bleue et perles, — l'autre de perles seules.

Ung de velours colombin, garny de chaisnettes d'or, esmaillé de blanc et de petits boutons d'or à perles.

Ung de velours cramoisy garny de chesnettes d'or, esmaillé de blanc et de petits boutons à esmeraude et un rubis.

Deux de velours jaune, l'un à chesnettes de perles et autres perles plus grossettes, et l'autre garny de chesnettes de perles et petits patenostres d'or à petits boutons esmaillés de blanc à grenats.

III

MEMOIRE DE CE QUI EST NECESSAIRE POUR LA MAISON DE MONSEIGNEUR
D'ORLÉANS, FRÈRE DU ROY.

Premièrement en la chambre de mondit seigneur.

Fault changer la buye d'argent de ladite chambre et en faire une neuve.
Changer le bassin d'argent qui servoit à laver la teste de Monseigneur
et en faire un plus grand pour servir à laver les pieds de Monseigneur.

Changer le coquemard d'argent et en faire un aultre neuf pour ce que
le vieux est tout rompu.

Faut rabiller la cassolette de Monseigneur.

Faut ung bassin d'argent pour le bourrelet de Monseigneur.

Faut une chapelle d'argent pour Monseigneur parce qu'il n'en a point.

Faut ung drap de pied de velloux violet cramoisy frangé de franges
d'or et de soye violette;

Deux carreaux de velloux violet cramoisy idem.

Ung sac de velloux violet cramoisy, frangé d'or et de soye violette
pour servir a mettre les Heures de Monseigneur.

Faut un bachault de cuyvre pour la chambre de Monseigneur.

Pour l'escuyerie de Monseigneur.

Faut deux grandes housses de velloux noir, l'une frangée d'or et de
soye noire, et l'autre frangée d'argent et de soye noire.

Faut deux selles et deux harnoyz, velours noir à franges d'or, et
velours noir à franges d'argent.

Faut une paire d'estriers dorés et une aultre argentés.

Faut ung mors doré et l'autre argenté.

Faut les esperones semblables.

IV

PERSONNES QUE LE ROY A POURVEUZ EN LA MAISON DE MONSEIGNEUR LE DUC
D'ORLÉANS, SON FRÈRE, DEPUIS SON DERNIER ESTAT FAICT A SA MAISON SE-
PARÉE DE CELLE DE MONSEIGNEUR LE DUC D'ANJOU.

M. Bernard de Girard pour l'estat de secretaire.

Fremyn de Beauquesne pour l'estat de clerc de chapelle.

Guillain de Sainte-Marie pour l'estat de vallet de chambre.

Jean Javellat pour l'estat de vallet de chambre.

Jacques Adam pour sommelier de panneterie en chef, par la mort de
Jean Bische dit le Prince.

Jean Tricon pour ayde de panneterie au lieu de Jacques Adam.

Mathurin Tribon pour vallet de fourrière.

Jean Rabot pour l'estat de fourrier.

Adrian Rebeuf pour fourrier.

Aymond Bische pour vallet de fourrière.

Jacques Aumont pour l'estat de clerc d'office par la mort de Nicolas Rousseau.

Claude de Lucz pour l'estat de brodeur.

Michel de Castelnaud, sieur de Mauvissière, pour l'estat d'escuyer d'escurie.

Guyot Pot, sieur de Chemault, pour l'estat d'eschançon.

Pierre Paillard pour l'estat d'armurier.

Le sieur de Chassyncourt pour l'estat de gentilhomme servant.

Christophe Goujon pour l'estat de vallet de garde-robe à la survivance de Nicolas Goujon son pere.

Phlorian Mothereau pour l'estat de portier au lieu de Jehan Pabu qui a esté porveu de pareil estat en la maison du Roy.

Jehan Brissot pour l'estat d'huissier de cuisine par la resignation de Guillaume Longueron.

Bastian Clocquelloys pour l'estat de gallopin au lieu de Phlorian Mothereau.

Pierre Bonyn pour l'estat de vallet de chambre au lieu et place d'Ollivier Esdenyn.

Adrian Le Fevre pour l'estat de porte-manteau.

M^e Francois Pineau pour l'estat de secretaire.

Martin Ruzé pour l'estat de secretaire.

Guillaume Bernard pour l'estat d'espronnier par la mort de Vincent Bernard son pere.

Paullemille Fiasque pour l'estat de gentilhomme servant.

François Fayol, sieur d'Herbault, pour l'estat de maistre d'hostel.

Claude de l'Estrange, sieur dudit lieu, pour l'estat de gentilhomme ordinaire de la chambre.

René Bigot pour l'estat de vallet de garde-robe au lieu et par resignation de Pierre Breteau.

Robert Rouger pour l'estat de vallet de chambre par la resignation de Jehan Delamel.

Nicolas Allamany pour l'estat de maistre d'hostel.

Gaston d'Arsac pour l'estat de gentilhomme servant.

Georges de Sorbières, sieur d'Espouneaux, pour l'estat d'escuyer d'escurie.

Germain Saigeot pour l'estat de secretaire.

Gallyot Hauldry pour l'estat de clerc d'office au lieu de Jaques Aumont.

François Chailly pour l'estat de gallopin au lieu de Jehan Godelle.

François Martel, dit le jeune Barqueville, pour l'estat de gentilhomme servant.

Cesar Cantelma pour l'estat d'escuyer d'escurie.

M^e Simon de Vollambert pour l'estat de medecin ordinaire.

Benigne Ragoys pour l'estat de secretaire.

Jean des Escars, sieur du Vallon, pour l'estat de gentilhomme servant.
 Adrien Menoteau pour l'estat de secretaire.
 Le sieur marquis de Mallespine pour l'estat d'escuyer d'ecurie.
 Odet du Fay, sieur de Saint-Jehan, pour l'estat d'escuyer d'ecurie.
 François Papin pour l'estat de menuzier au lieu de feu Nicolas Chantepye.
 Le sieur de Chandeuver pour l'estat de gentilhomme servant.
 Le sieur de Benac pour l'estat de gentilhomme servant.
 Le sieur de Berthemont pour l'estat de gentilhomme servant.
 Anthoine de l'Eglise pour l'estat de vallet de garde-robe.

V

ESTAT ABREGÉ DE LA DESPENCE EN ARGENT DE MONSIEUR LE DUC D'ORLÉANS,
 FRÈRE DU ROY, DURANT LE QUARTIER DE JANVIER-MARS 1563.

A Jehan Auchy, François Lepelletier et Domenicque Lichany, marchans fournissans l'argenterie, Audict Domenicque Lichany et Jean Legrand, passementiers	xiii ^e v lib. vii s.
A Pierre Amard, linger	ii ^e lib. xii s.
A Pierre Symon, mercier	ii ^m vii ^e iii ^{xx} lib. xv s.
A Anthoyne Saulnier, plumassier	iii ^e xxii lib. ix s.
A Symon Depoulx, tailleur	ii ^e iii ^{xx} lib. ii s.
A François Bodin, chaussetier	ii ^e iii ^{xx} xiiii lib. vii s.
A François Pelletier, apothicquaire	iii ^e xvii lib. viii s.
A Jehan Debremand, cordonnier	iii ^e xlix lib. v s.
A Nicolas Chanlepie, menuisier	vii ^{xx} vii lib. ix s.
A Nicolas Trouvé, tappissier	xvi lib. iii s.
A Desiré Rocher, sellier	xxv lib. ix s.
A Michel Millot, gantier	lxv lib. iii s.
A Claude Deluc, brodeur	vi ^{xx} xii lib.
Audit Deluc, pour voiturer des habillemens	xii ^e lxxiii lib. ii s.
Au mesme pour achapt d'or et d'argent clinquant	xxi lib. iii s.
A Claude de la Haye, orphevre pour vaisselle, A Fremin de Beauquesne, cler de chapelle, pour parties	ii ^e lxxiiii lib. iii s.
A Jullian Domette	» xxxv s.
Aux vallets de garde-robe pour estoupes	iii lib. viii s.
Aux vallets de fourrière pour urinaux et bassins d'estaing	iii lib.
A Jehan Oudine lavandier du corps pour toiles à envelopper le linge de Mgr	x lib.
A Pierre Gaveau pour fraiz et parties	xii lib.
A Pierre Cosinier, pellelier	» xxxix s.
A Fremin Guillon, fourbisseur et armurier	ix ^{xx} v lib.
	xlvi lib. iii s.

Au portefaix de la chambre, ses gaiges du trimestre	xxv lib.
A Jehan Pierre Negrol, marchand millanois. . .	III ^{ss} IX lib. v s.
A Jacques Alexandre, tireur d'or.	VI ^{ss} lib.
A Iuy.	VII ^{ss} IV lib.
A Nicolas Foret, marchand de draps de soye. . .	LXIII lib. VI s.
Audiet Symon Depoux tailleur, remboursement de parties.	CXV lib. VI s.
A Jehan Cudefer, guaisnier.	XVI lib.
A Rollequin de Houlx, fourbisseur, pour une espée	XXV lib.
Audiet Symon Depoux, pour aultre remboursement.	XVI lib.
A Jean Troyen, dit de Reins, cordonnier du Roy, pour peaulx	XL lib.
A Pierre Gaveau, pour remboursement	XIII lib. XII s.
A Lambert de Vaulame, pour remboursement. .	VIX lib.

VI

ESTAT DES MARCHANDISES DONT LE ROY A ACCORDÉ ET EU POUR AGRÉABLE LES PRIX A MARCHÉ, ET QU'IL VEUT ORDONNE ET ENTEND DOBESNAVANT ÊTRE TENUS AUX MARCHANDS AINSY QUE S'ENSUIT :

Veloux.

Le velloux rouge cramoisy, l'aulne.	XVIII lib.
Le velloux violet cramoisy, l'aulne.	XIII lib.
Le velloux non fin, l'aulne.	X lib.
Aultres velloux de toutes aultres couleurs, l'aulne. . . .	VIII lib.

Satins.

Satin rouge et violet cramoisy, l'aulne.	IX lib.
Satin noir et de toutes aultres couleurs de Venise et de Florence, l'aulne.	CX s.
Autre satin noir et de couleur de Lucques, l'aulne. . .	III lib.
Autre satin noir et de couleur commune, l'aulne. . .	LXXV s.

Damas.

Damas cramoisy rouge et violet, l'aulne	XI lib. v s.
Aultre damas noir et de toutes aultres couleurs de Florence et de Venise, l'aulne.	CX s.
Autre damas de Lucques noir et de toutes aultres couleurs à grandes fleurs, l'aulne.	C s.
Autre damas de toutes aultres couleurs à deux fleurs, l'aulne.	III lib.

Taffetas.

Taffetas rouge et violet cramoisy, l'aulne.....	x lib.
Taffetas noir [et] de toutes autres couleurs, à gros grains de deux tiers de large, l'aulne.....	vii lib.
Autres taffetas noirs et de toutes couleurs pour picquer et faire doubleures en habillemens pour le Roy, aussy de deux tiers de large, l'aulne.	lx s.
Taffetas communs de quatre fils.....	xxxv s.
Toiles de soye, l'aulne.....	lx s.
Le marc du fil d'or et d'argent.....	xxii lib.

Soyes.

La soye cramoisy.....	xl s.
La livre soye d'Avignon pour faire brodeures....	xi lib.
La soye perlée de Grenade.....	xviii s.
La livre soye de Paris	xl lib.

Draps de layne.

Escarlatte rouge et violette de Paris, l'aulne	xii lib.
Fins draps noirs, l'aulne.....	xx lib.
Autres draps noirs dont le Roy pourra faire don, l'aulne	vi lib.
La frise d'Espagne noire, l'aulne.....	iii lib.
Autres draps noirs pour les paiges de la chambre et chapelle, l'aulne.....	lx s.
Autres draps de toutes couleurs, l'aulne.....	l s.
Sarge drappée, noire et blanche, forte et desliée, l'aulne.	vi lib.
Fustaine de Milan a faire couestres et mathelats et autres choses, l'aulne.....	xii s. vi den.
Autre fustaine de Piedmont pour doubler, l'aulne....	vii s. vi den.

Toilles de Hollande et baptistes.

Toille de Hollande et baptistes pour la personne, l'aulne.	lv s.
Id. pour faire draps à couvrir lits, l'aulne....	xl s.
Id. pour faire courtepointes, l'aulne	xx s.
Toille desliée pour doubler les chausses dudit sieur, l'aulne	xl s.
Toille de Hollande pour faire draps pour le petit liet de la chambre où couche le premier gentilhomme ou maistre de la garderobbe, l'aulne.....	xxx s.
Toille de Hollande pour faire autres draps de liet pour les paiges de la chambre, l'aulne.....	xx s.

Pour le linge de la cène.

Toille de Sinomple pour la cène, l'aulne.	l s.
Toille de Hollande pour les pauvres, l'aulne.....	xl s.

Toille pour les gentilshommes de la chambre	XXX s.
Id. pour les valets de chambre et autres	XX s.
Toille pour les officiers, l'aune	XVII s.
Autre toille de lin pour les pauvres, l'aune	VII s. VI d.

VII

ESTAT DES MARCHANDISES NON COMPRISES ÈS PRIX FAICTS AVEC LES MARCHANDS
FOURNISSANS L'ARGENTERIE DU ROY, LESQUELLES SERONT COMPTÈES AINSY
QU'EST CY APRÈS DECLAIRÉ, ASSAVOIR :

La panne de velloux de soye et velloux à jours de satin, l'aune	XII lib.
La sarge de Florence fine, l'aune	VII lib.
Les sarges d'Orléans, l'aune	XXV s.
La soye fine de Grenade de toute couleur à picquer	XVIII s.
La soye cramoisy, l'once	VI s.
Le passement de soye fine, toutes couleurs, pour la personne du Roy, l'once	XXV s.
Autre passement pour les autres ou semblables, l'once	XX s.
Les cordons de montre d'or et soye, forts tissus, garnys de boutons et ligadilles, pièce	LX s.
Le passement d'or ou d'argent de toute facon, l'once	LX s.
Le passement d'or et de soye de toute facon, l'once	LV s.
Les facons des passements d'or ou d'argent de toute sorte, l'ung portant l'autre, le marc	LX s.
Les canettes d'argent, l'once	LXX s.
La douzaine boutons de soye à longue queue	LX s.
Les grands boutons d'or ou d'argent à longue queue, pièce	XXX s.
La douzaine petits boutons piqués de soye	VI s.
Les gros boutons de soye à couvrir houppes, pièce	VI s.
Les boutons moyens de soye pour houppes, pièce	III s.
Les petits boutons d'or pour habillement, la douzaine	XXXV s.
Les gros boutons d'or à mettre les houppes, pièce	XV s.
Autres boutons moyens, pièce	X s.
Autres boutons moindres d'or et d'argent, à poyre et autres facons, pièce	V s.
La filozelle mise en œuvre, l'once	X s.
L'or faux mis en œuvre, le marc	XII lib.
Les petits boutons d'or faux, la douzaine	XX s.
Le ruban renforcé à pendre l'Ordre du Roy, l'aune	VIII s.
Le ruban moyen, aussy renforcé, l'aune	VI s.
L'aune d'estamyne	VII s. VI d.

Les vergettes à descrottoire, pièce.....	XV s.
Les chaussepieds garnys, pièce.....	V s.
Les escripitoires garnyes, pièce.....	XV s.
Le quarteron de fines plumes de Hollande.....	XV s.
La main de grand papier.....	III s.
Les couples de poil (?) pièce.....	III s.
Le millier d'espingles.....	XV s.
L'escheveau fil de toutes couleurs, pièce.....	VI s.
Les chaussons de fine layne, la paire.....	X s.
Les esguillettes de fine soye d'Angleterre renforcée, la douzaine.....	XV s. VI d.
Aultres esguillettes de tresse d'un quartier de long, aussy renforcées, la douzaine.....	XV s.
Les esguillettes de ruban large, renforcées à rames, la douzaine.....	LX s.
Les couples de fer, façon d'Abbeville, pièce.....	XXX s.
Les garnitures de plumes de bonnets communs, de deux plumes doubles, de toute couleur, d'or et d'argent, pièce.....	XXX s.
La garniture de plumes de bonnet à l'Espaignolle, de six plumes, chascune garniture.....	C s.
Les panaches de chappeaux, de toutes couleurs, pièce.....	X lib.
Les grandes plumes noires fines, pièce.....	XX s.
Les ventres de loup-cervier, pièce.....	XXX lib.
Les loups d'Allemaigne, choisis entiers, pièce.....	XXV lib.
Le manteau de pannillières de marthes, pièce.....	XXX lib.
Les manteaux de marthes subelynes, pièce.....	XXX lib.
Les poignets et bords d'hermine, pièce.....	XXV lib.
Le cent d'hermines.....	XXX lib.
Le gect et bord de loup-cervier et partie de marthes subelynes, l'aulne.....	XXX lib.
Le manteau de pattes de loup-cervier, pièce.....	XV lib.
Le cent de gris.....	XXX lib.
Les gennettes noires, la douzaine.....	LXXX lib.
Les manteaux blancs, pièce.....	XLII lib.
Les manteaux noirs, pièce.....	XXX lib.
Les peaux de nice, pièce.....	XL lib.

CARACTÈRES
DE L'ARCHITECTURE RELIGIEUSE EN BERRY

DE
A L'ÉPOQUE ROMANE

Mémoire présenté au Congrès des Sociétés savantes
par M. Buhot de Kersers, correspondant du Comité à Bourges.

Le mouvement énergique qui, au XI^e siècle, entraîna les populations de la France à reconstruire leurs églises, enfanta un art nouveau, romain par son origine et ses imitations, mais qui sut se distinguer de l'antique et qui, par son originalité propre, mérita un nom spécial, celui d'*art roman*.

Cette première et naïve renaissance du XI^e siècle affirma sa vitalité par la variété même qu'elle sut mettre dans ses créations. En regard de l'identité monotone des édifices romains dans toute l'étendue de l'empire, trace d'immobilité dans l'art et indice de prochaine décadence, il est merveilleux de voir nos constructeurs français, dans un siècle barbare, trouver sur des points divers et assez rapprochés, des solutions multiples aux problèmes qu'ils s'étaient posés et une ornementation variant suivant la nature du sol, des matériaux et des instincts.

Il était impossible de ne pas être frappé dès l'abord de la diversité des produits de cette époque féconde et des différences manifestes qui existèrent entre les sanctuaires des bords du Rhin, de la Provence, de l'Auvergne, du Centre, de l'Ouest, etc. Depuis longtemps cette diversité a été constatée et signalée.

Mais il était plus difficile de bien déterminer la portée, la nature, le rayonnement de ces influences locales. Peut-être même, la difficulté étant plus grande qu'on ne l'a cru d'abord, s'est-on trop hâté d'arriver à des conclusions précises. On a même, en certains cas, confondu des questions de temps et des questions de lieu; on a cru voir des divergences de style dans ce qui n'était qu'une succession de dates; de là une insuffisance de clarté dans cette partie si intéressante de notre histoire architectonique.

Pour remédier à cette confusion et dissiper ces obscurités, il faut

reprendre à nouveau les observations, bien fixer les caractères généraux des édifices de chaque contrée et pour chaque époque, en éliminer les importations passagères pour s'attacher aux procédés persistants et durables, soumettre à un contrôle sévère les dates de construction, bien distinguer les parties et les dispositions primitives. C'est à ce travail préparatoire et nécessaire que nous convie le Comité; c'est à répondre à son juste désir que nous allons nous attacher, certain de travailler ainsi à la solution de ce problème national d'une façon plus efficace que par des conclusions générales prématurées.

I

Nulle part le grand travail de reconstruction des églises n'eut plus, ni même peut-être autant d'énergie qu'en Berry, car sur les 7 à 800 églises paroissiales et sur un grand nombre d'autres, abbatiales, collégiales ou même seigneuriales du Cher et de l'Indre, on en compte à peine quelques-unes qui n'aient pas été bâties alors. Même dans celles détruites et reconstruites depuis, l'œil attentif peut toujours découvrir quelque débris roman, colonne engagée, porte à claveaux étroits et à larges joints, ou corbeau de forme caractéristique.

La rénovation y dura deux cents ans, de l'an 1000 à l'an 1200. Pendant ce temps, principalement de 1050 à 1150, les spécimens se succèdent rapidement et les observations peuvent atteindre à une certaine précision.

Cette durée de deux siècles se divise en trois périodes que différencie surtout la forme des arcs et des voûtes.

Dans la première, tous les arcs sont en plein cintre, parfois surhaussés, rarement refermés en fer à cheval; les voûtes usitées sont : le berceau cylindrique, la coupole octogone, la voûte d'arête. Elle dure jusque vers 1090.

La deuxième commence alors : elle se caractérise par l'emploi de l'arc brisé dans les grandes arcades et les berceaux, sans que les petits arcs et l'ornementation subissent de changement. Elle s'étend jusqu'au milieu du XII^e siècle.

La troisième est réellement l'époque de transition, avec la voûte sur nervures diagonales, d'abord massives, puis successivement amincies et élégies. Elle n'a chez nous qu'une importance secondaire, la plupart des églises ayant été reconstruites antérieurement.

Mais nous réclamons comme un produit propre et exclusif de notre

sol l'art roman pur des deux premières périodes, celui qui créa la masse de nos églises rurales. Nous pouvons suivre sur place ses efforts et ses progrès, sans qu'il ait eu besoin de faire des emprunts étrangers. Il a sa vie personnelle et se développe par son énergie locale et individuelle.

Ces édifices, produits anonymes⁽¹⁾ des artistes locaux et en quelque sorte du sol lui-même, ont-ils des caractères spéciaux qui les distinguent de ceux des autres contrées? Telle est la question à laquelle nous devons répondre.

II

Et d'abord quel legs architectonique le x^e siècle a-t-il fait au xi^e? quel était l'art de la construction en l'an mil? Plus que jamais cette question difficile attire l'attention des historiens de l'architecture romane, et elle est loin d'être pleinement élucidée. Étudions-la donc sur le point spécial auquel nous consacrons nos recherches.

Si nous ne comptons que les édifices debout, ce legs fut fort médiocre. Un chœur entre deux caveaux avec quelques rangées de briques à Déols, une abside ronde entre deux petits réduits orientés à Issoudun (fig. 1), une petite crypte voûtée sur arêtes en deux travées à Léré, un oratoire étroit garni d'arcades basses à Saint-Pierre-des-Étieux, quelques débris épars dans d'autres constructions, tels sont les plus importants de ces vestiges. En présence de cette rareté on pouvait croire, on a même cru quelque temps à une disette artistique absolue, à une absence complète de toute architecture digne de ce nom.

Mais une étude attentive des édifices construits dès les premières années du xi^e siècle fait reconnaître que ce n'est ni du premier jet, ni en quelques années d'une époque barbare que purent se former

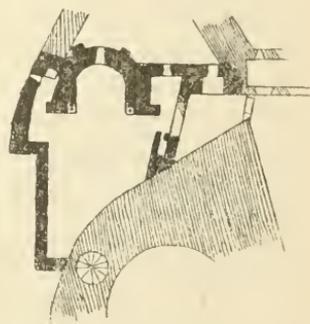


Fig. 1. — Chapelle du château, à Issoudun.

⁽¹⁾ La signature *Giraudus* sur la belle porte de Saint-Ursin, à Bourges, ne forme qu'une exception.

des ouvriers capables de combiner des plans aussi mûrs, des dispositions aussi complexes et aussi stables, de les exécuter d'une façon aussi nette et aussi résolue, de sculpter des chapiteaux copiés sur l'antique avec une énergie qui fait parfois hésiter sur leur date. Il a fallu de toute nécessité que ce plan et ces données fussent connus et adoptés d'avance, que des sculpteurs et des appareilleurs capables sinon d'égaliser, du moins d'admirer et d'imiter les arts de l'antiquité, existassent depuis quelque temps.

Les premiers édifices du XI^e siècle nous apprennent donc ce que pouvaient les artistes du X^e.

Leur première force fut d'avoir conscience d'un double but à atteindre : ils voulurent avoir des églises voûtées et stables ; de plus, ils cherchèrent à obtenir de nombreuses absides tournées vers l'orient. Pour atteindre ce double objet ils connaissaient le plan dit *en croix latine*, qui devait se généraliser et presque s'universaliser en Berry et qu'il nous faut étudier ici avec un soin tout particulier, parce qu'il fut en quelque sorte l'essence même de notre architecture romane usuelle, de presque toutes nos églises moyennes, de celles qui ont dû suivre le plus docilement les influences et les traditions locales.

Ce plan comprend une abside ronde, un chœur voûté en berceau, accosté de galeries latérales avec lesquelles il communique par des arcades, un transept sur lequel s'ouvrent d'autres absidioles, une tour centrale carrée, voûtée d'une calotte sphéroïdale, avec un ou deux étages au-dessus et contenant les cloches, une nef à trois galeries parallèles. Les ornements sont : les appareils à larges joints, les entrelacs, les feuilles d'acanthe, les tiges foliées, les têtes monstrueuses, etc.

On sait où ont pris naissance ces divers éléments ? Le parallélisme des galeries séparées par des colonnes est une reproduction de la basilique latine. La triplication des absides, conséquence de cette disposition, est usitée dès les premiers temps et dans toute l'étendue du monde chrétien ; nous venons de la signaler à Issoudun. La coupole est orientale, l'église de Germigny-les-Près (Loiret) la possède au centre d'un plan *en croix grecque* ; l'église de Théotocos, à Constantinople, la montre, de plus, associée à une triple abside.

Mais il faut reconnaître et affirmer énergiquement que ces emprunts n'ont été faits qu'indirectement et n'ont été appliqués par nos architectes nationaux qu'après avoir été en quelque sorte renouvelés par les conditions dans lesquelles on les employa. Aucun des édifices orientaux ne possède ces divers éléments fondus en un seul : c'est à nos églises romanes primitives qu'appartient la gloire de cette fusion.

C'est là leur caractère distinctif. Les assimiler aux basiliques ⁽¹⁾, c'est négliger l'apparence qu'elles doivent à la coupole ou au transept ; n'y regarder que la coupole et le plan en croix, c'est oublier l'aspect basilical des chœurs. De part et d'autre c'est méconnaître leur originalité.

Cette association de la basilique, de la coupole et de la forme cruciale, complétée par l'adjonction d'une vaste nef, constitue une création manifeste et initiale. Il est de notre devoir d'y insister plus peut-être qu'on ne l'a fait jusqu'ici, afin de restituer à notre art national, peut-être à notre art local, une de ses conceptions les plus heureuses et les plus fécondes.

Reste à chercher quel édifice l'a réalisée le premier, quel architecte ou tout au moins quelle région l'a conçue, quel en est le plus ancien produit.

Sans pouvoir le déterminer avec certitude, nous pouvons affirmer qu'il dut être rapproché de notre centre et voisin de l'an mil.

Nous possédons dans le Cher, à Saint-Aoustrille-lès-Gracay (fig. 2), une église bâtie sur ces données, avec colonnes détachées sur stylobate, chapiteaux corinthiens, chœur voûté en berceau, encorbellements archaïques, et les titres nous autorisent à la placer vers l'an 1015; nous avons reconnu près de là, à Dèvre, les fondations d'une autre église, de plan analogue, mais plus grêle à la fois et plus vaste, antérieure à 1017; cette dernière destinée probablement à n'être pas voûtée. L'une et l'autre accusent une certaine inexpérience d'exécution.

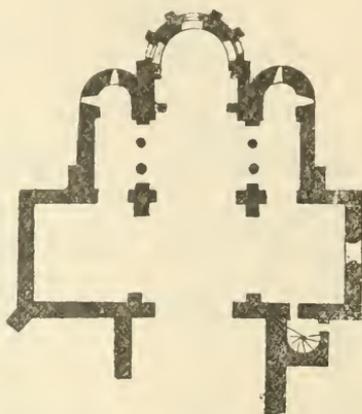


Fig. 2.
Église de Saint-Aoustrille-lès-Gracay.



Fig. 3. — Église de Mehun-sur-Yèvre.

(1) *L'architecture romane*, par Corroyer, p. 180.

Si ces églises petites, perdues dans nos campagnes, ne peuvent être regardées comme des prototypes, elles doivent être les plus anciennes reproductions subsistantes d'un édifice quelconque disparu ou ignoré.

A côté de ce plan on en trouve quelques autres, mais moins répandus. Quelques sanctuaires sont entourés d'un déambulatoire avec chapelles rayonnantes : à Melun-sur-Yèvre (fig. 3), au commencement du XI^e siècle ; à Dun-le-Roi vers la fin du même siècle (fig. 4), sans transept ; à Fontgombaud avec transept, à cette dernière époque (fig. 5). Une autre disposition est usitée dans de très anciennes églises, Charenton, Saint-Pierre-des-Étieux (fig. 6) elle comprend une abside ronde, un chœur accosté d'un clocher, précédé lui-même d'une absidiole ronde et orientée ; à l'ouest, s'étend la nef rectangulaire. Ces clochers latéraux sont parfois surmontés de flèches en pierre.

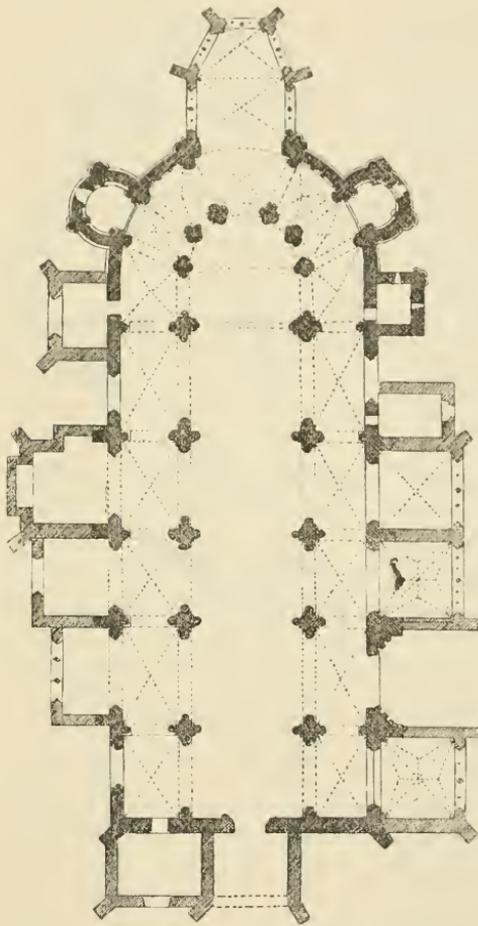


Fig. 4. — Église de Dun-le-Roy.

III

Sauf ces exceptions peu nombreuses, le plan en croix latine avec absidioles rondes orientées fut universel et il est certainement le

caractère le plus persistant de notre architecture locale. Tandis qu'ailleurs les chevets sont carrés ou polygonaux, presque tous sont chez nous arrondis et précédés d'un chœur.

L'orientation s'impose tyranniquement : nature des lieux, facilité des accès, tout plie devant elle ; nulle part ses exigences n'ont été plus absolues. A Mehun (fig. 3), une chapelle rayonnante a elle-même une autre petite absidiole orientée, petit cylindre vertical greffé sur le gros. De nombreux édifices, nous montrent cette règle méconnue dans d'autres régions :

les absides opposées des églises rhénanes et de la cathédrale de Nevers, les absides latérales de Saint-Laurent de Grenoble et des églises en forme de croix grecque en sont la négation absolue. Chez nous, rien de semblable. Une seule exception, deux petites absidioles latérales à Villedieu (Indre), ne suffit pas à infirmer la règle.

A Châteaumeillant (fig. 7) nous voyons sept absides orientées, de longueur décroissante, ouvertes sur le transept ; les claires-voies qui les séparent sont des colonnades élégantes et légères ; cette disposition est certes fort rare, si elle n'est

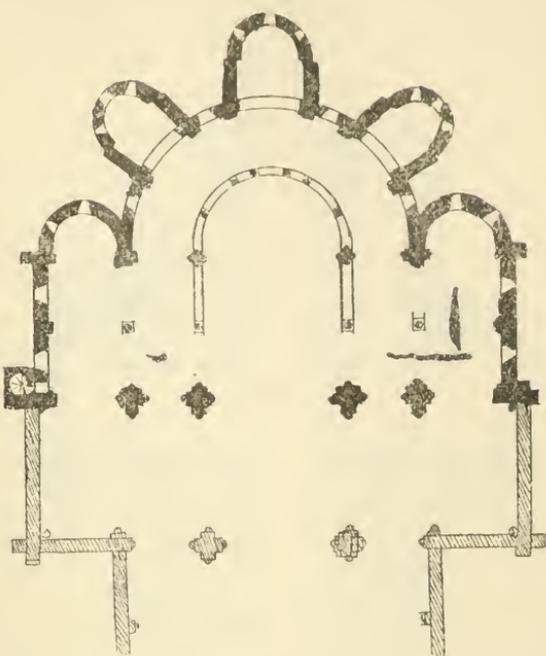


Fig. 5. — Église de Fontgombaud.

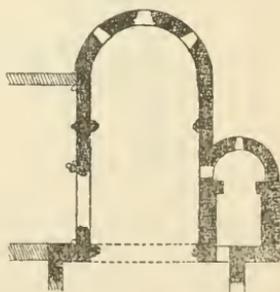


Fig. 6. — Église de Saint-Pierre-des-Étieux.

unique¹⁾. Dans de très nombreuses et luxueuses églises, ces absides sont au nombre de cinq et les arcades de communication sont portées, tantôt par des colonnes à assises ou monolithes et tournées, tantôt par des piliers variés. Le chœur voûté en berceau est éclairé par des fenêtres

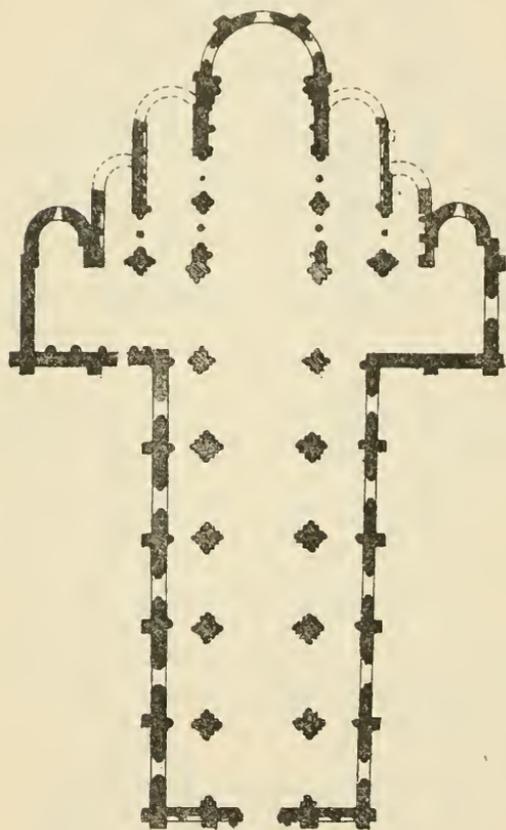


Fig. 7. — Église de Châteaumeillant.

hautes, prises au-dessus du toit des bas côtés ou de celui du chevet ; un triforium décore ses parois latérales. Les églises rurales n'ont souvent que trois absides, les deux petites isolées. Enfin les plus infimes, celles qui n'ont pas de transept, conservent les mêmes éléments : abside ronde prolongée d'une travée, partie carrée surmontée du clocher, avec arcades latérales rappelant le transept, nef plus large.

Les nefs sont voûtées en trois galeries ou du moins sont réputées l'être. A la Celle-Bruères, les trois galeries

existent voûtées de berceaux plein-cintre très déformés et compris sous le même toit : l'éclairage est fourni par les fenêtres des bas côtés et des œils-de-bœuf ouverts aux reins de la voûte médiane, à travers la toiture. Les voûtes des nefs ont rarement été réalisées et maintenues ; mais partout elles sont rappelées ; deux baies ouvertes

¹⁾ A Saint-Sernin de Toulouse, outre le déambulatoire, existent quatre absidioles ouvertes sur le transept, mais elles sont isolées et sans profondeur.

sur les bras du transept et isolant les piliers de la tour centrale suppléent aux bas côtés absents; sur les pignons occidentaux trois zones verticales, trois baies ouvertes ou fermées rappellent les trois galeries.

Les coupoles de nos tours centrales sont immédiatement au-dessus des grandes arcades; leurs bases octogones sont portées sur trompes. Les étages supérieurs sont ajourés, ornés de colonnettes nombreuses, de sculptures variées; parfois elles sont surmontées d'une haute flèche en pierre, le plus souvent d'un simple toit pyramidal.

Les portes sont logées dans des édicules ou renforts plaqués au-devant des pignons. Elles sont précédées d'un ébrasement abrité par des cintres en saillies successives, richement ornés, portés par des colonnettes à beaux chapiteaux et à fûts décorés de diverses

façons. L'archivolte est, en général, encadrée d'un larmier. Souvent les bandeaux décorés des cintres descendent jusqu'au sol sans chapiteau. Aux pointes des pignons sont des agneaux pascals dans des croix grecques aux bords revêtus d'entre-lacs.

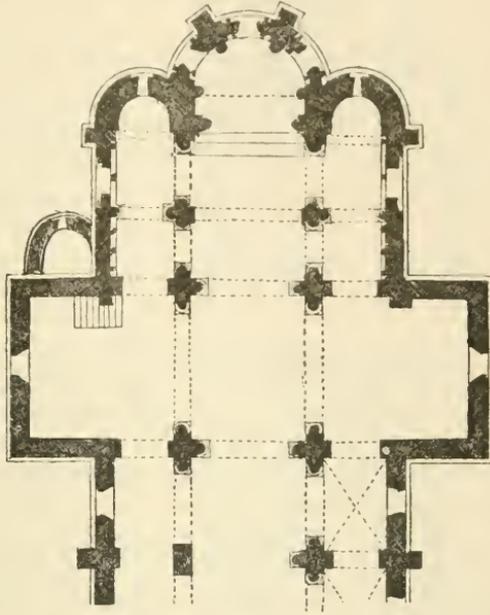


Fig. 8 A. — Eglise de Plainpiéd.

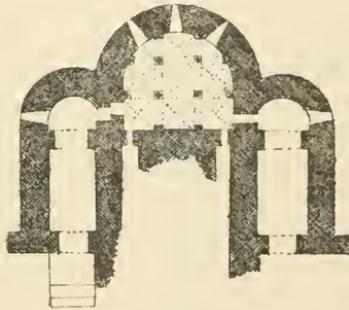


Fig. 8 B. — Crypte de Plainpiéd.

Les fenêtres, accostées de colonnettes, sont peu élevées dans les absides et séparées au dedans par de hautes arcatures, au dehors par des contreforts ou des colonnes engagées. Elles sont placées au haut des nefs pour permettre l'établissement d'auvents au pied extérieur des murs.

Quelques charmantes cryptes furent au XI^e siècle établies sous les chevets des églises dans les terrains déclifs. Toutes sont voûtées d'arête par petits espaces carrés, séparés par des arcs-doubleaux que portent de petites colonnes tournées comme on le voit à Plaimpied (fig. 8 A et B).

IV

Ces données primitives ne se modifient que lentement. Les appareils d'aspect romain disparaissent presque complètement. Les tours latérales sont abandonnées; les tours centrales demeurent seules en usage, et on en implante même au-devant des chœurs dans certaines nefs qui n'en avaient pas.

La forme des chapiteaux demeure celle du chapiteau corinthien, ramenant la section circulaire du fût au rectangle des sommiers; les saillies angulaires ne dépassent jamais celles de l'abaque : celle-ci est évidée sur ses faces, sauf une réserve médiane; les tailloirs ont une saillie énorme; leurs moulures varient; ils sont souvent chargés de riches décorations. La corbeille demeure un champ d'ornementation capricieuse; des têtes de monstre y font le plus souvent l'office de caulicoles; les feuilles d'acanthé, souvent droites, quelquefois obliques, s'y maintiennent; les fantaisies les plus inattendues et les sujets les plus bizarres y trouvent place; souvent un lien entoure le bas de la corbeille et soutient des feuillages qui retombent en avant et en arrière; parfois le chapiteau est une tête énorme qui avale le fût, les oreilles remplacent les volutes.

A la seconde époque, vers la fin du siècle, l'arc brisé se substitue à l'arc plein-cintre, sans que le style se modifie; l'ornementation devient plus fine sans changer de nature; elle se prodigue jusqu'à l'excès.

Tous ces progrès s'enchaînent naturellement et découlent les uns des autres.

Dans la première moitié du XIII^e siècle, la corbeille s'enveloppe de feuillages aquatiques, comme d'une gaine serrée; ces feuilles, d'abord

sobrement, puis énergiquement nervées, deviendront les tiges des crochets gothiques; leurs pointes de plus en plus recourbées en formeront les bourgeons vigoureux; les tours se transportent à l'ouest devant les grandes portes et y forment vestibule.

Parfois, sur des points divers, apparaissent quelques éléments étrangers empruntés aux architectures voisines. Quelques berceaux latéraux sont relevés de façon à contrebutter les voûtes centrales suivant la mode auvergnate : quelques arcs triangulaires ou en mitre, si fréquents en Nivernais et en Auvergne; quelques pendentifs, au lieu de trompes, sous les angles des coupes, quelques pilastres cannelés imités de l'antique; quelques cordons d'arquettes évasées se rencontrent çà et là; mais ce ne sont que des faits exceptionnels.

Dans cet ensemble nous reconnaissons sur plusieurs points des familles d'églises d'aspect analogue, contemporaines entre elles, sorties des mêmes mains ou tout au moins des mêmes ateliers. Nous en pourrions citer des séries appartenant à des époques différentes du XI^e et du XII^e siècle. Ce serait élargir trop le cadre resserré qui nous est concédé.

Nous pouvons donc constater que cet art atteignit son but d'une façon parfaite, qu'il fut merveilleusement approprié à nos églises rurales, à leurs dimen-

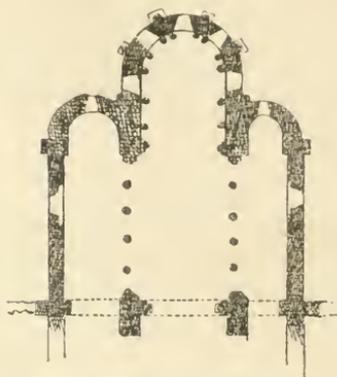


Fig. 9. — Eglise de Saint-Genou.

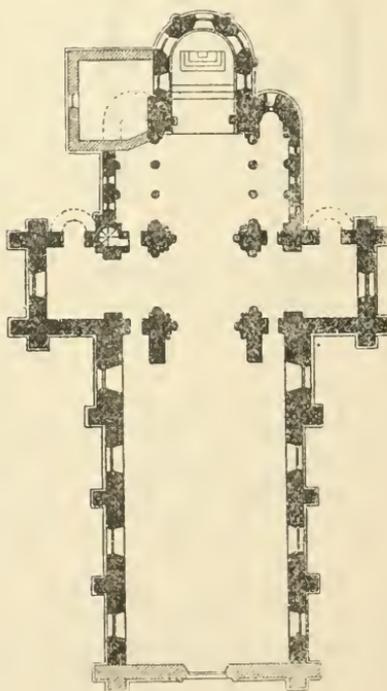


Fig. 10. — Eglise des Aix-d'Angillon.

sions, à leurs besoins, qu'il sut leur donner une stabilité inébranlable et une grâce exquise, que plusieurs de ces productions sont des chef-d'œuvre de délicatesse et d'élégance. Les clochers de Saint-Pierre-des-Étieux, de Charly, de Déols, les arcatures extérieures de Saint-Genou (fig. 9), de Plaimpied, des Aix (fig. 10), certains chapiteaux de Blet (fig. 11), de la Celle-Bruère, de Plaimpied sont célèbres et dignes de l'être.

V

Maintenant cet art local, si constant avec lui-même et si complet en toutes ses parties, a-t-il une originalité assez spéciale pour exiger un nom spécial ? Nous hésitons.

Il suffit de voir les galeries ajourées supérieures des églises lombardes, les grandes absides opposées des églises rhénanes, Spire ⁽¹⁾, Worms, Mayence, leurs larges voûtes à vives arêtes, leurs tours latérales multiples, les rondes d'Aix-la-Chapelle et de Cologne, les églises de Provence rivées à l'imitation antique, celles d'Auvergne aux marqueteries variées et aux corniches énormes, les coupoles du Périgord, etc., pour saisir l'aspect spécial de ces édifices.

Si nous reportons nos regards vers nos églises berrichonnes, rien de saillant ne nous frappe.

Nous y voyons les éléments étrangers atténués et fondus en un tout parfaitement homogène bien déterminé dès son origine et progressant sans relâche jusqu'au milieu du XII^e siècle.

Un écrivain consciencieux et compétent a dit de l'art des bords de la

Loire : « Il y a là une architecture puissante dont l'originalité est presque de n'en point avoir et qui répond à l'idée qu'on se fait du style roman dégagé de tout dialecte artistique ⁽²⁾. » Ce jugement, nous

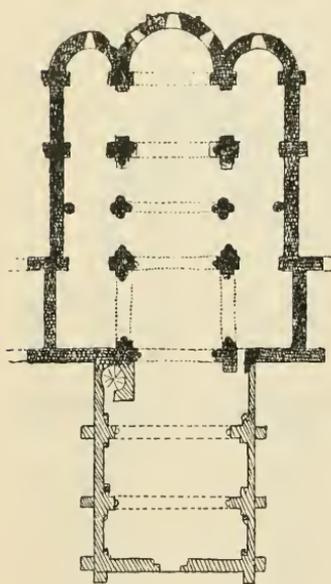


Fig. 11. — Église de Blet.

⁽¹⁾ Avant sa restauration.

⁽²⁾ *Histoire monumentale de la France*, par Anthyme Saint-Paul, Paris, Hachette, 1884, p. 123.

pouvons l'accepter pour notre architecture berrichonne, mais à la condition d'en bien dégager la portée. Certes, concevoir et appliquer tous les progrès, éviter toute exagération, se tenir dans les limites du beau et du vrai, sans autre but que la stabilité, la convenance et la grâce; si ce n'est là de l'originalité, c'est tout au moins une distinction suprême et un très rare mérite.

Mais il nous faut aller plus loin.

De même que notre vieux langage berruyer ne se distingue pas de l'ancien français parce qu'il est lui-même; ainsi, dire que notre art roman n'a point de caractère propre, c'est reconnaître qu'il est l'art français même à cette intéressante époque.

Et en effet, à en juger par l'intensité du mouvement de reconstruction en Berry au XI^e et au XII^e siècles, par les riches abbayes qui le peuplaient ou l'entouraient comme Fleury-sur-Loire, Chezal-Benoit, Fontgombaud, La Charité-sur-Loire, par les innombrables spécimens qui subsistent sur son sol, nous sommes entraîné à revendiquer pour lui le privilège d'avoir été alors un des centres les plus énergiques de notre architecture nationale, celui peut-être où elle s'épura le mieux des éléments disparates, celui où elle parvint le plus directement à sa pleine maturité.

À ce niveau supérieur elle devient le point de départ d'un autre grand progrès, l'architecture gothique dans ses grandioses manifestations.

Ce nouvel et magnifique élan, ce n'était pas sur les rives de la Loire qu'il devait se produire, mais sur celles d'un autre fleuve français, de la Seine, dans l'Île-de-France. C'est là et non chez nous que l'art gothique tenta ses premières hardiesses et créa ses premiers chefs-d'œuvre!

Mais la conclusion logique des observations qui précèdent est que ce fut sur les bords de la Loire et dans notre Berry que l'architecture nationale eut au XI^e et au XII^e siècle sa plus brillante efflorescence⁽¹⁾. C'est là qu'elle fournit de la façon la plus directe la longue et glorieuse étape qui la conduisit des timidités obscures de l'an mil aux splendeurs audacieuses du XIII^e siècle!

BUIHOT DE KERSERS.

(1) Anthyme Saint-Paul, *Histoire monumentale de la France*, p. 124. « L'école française n'existe bien clairement que comme école gothique. » Ce n'est donc pas dans l'Île-de-France qu'elle eut ses véritables origines.

MOSAÏQUE ANTIQUE

DÉCOUVERTE PRÈS DE MONTRÉAL (GERS)

Communication présentée au Congrès des Sociétés savantes

PAR

M. l'abbé de Carsalade du Pont,
secrétaire général de la Société historique de Gascogne.

La mosaïque représentée sur la planche ci-jointe a été découverte dans le département du Gers, près de Montréal, dans un lieu appelé le Glésia, à côté de l'emplacement d'une ancienne église détruite. Les lieux dits *Glésia* sont nombreux en Gascogne, ils désignent toujours de très petites et de très anciennes agglomérations chrétiennes disparues. Leurs ruines sont assez fréquemment mêlées à des débris gallo-romains, ce qui donne à croire que ces petites chrétientés ont été fondées par les possesseurs des anciennes villas gallo-romaines convertis au christianisme.

Les fouilles faites au Glésia de Montréal ont mis à jour les ruines d'une de ces villas. Huit chambres ont été successivement découvertes ; quatre étaient pavées en mosaïques, les quatre autres avaient sans doute perdu leur *pavimentum*, car le sol était jonché de petits cubes en pierre de diverses couleurs. Une de ces salles renfermait un hypocauste facilement reconnaissable aux lignes de tuyaux carrés, en terre cuite rouge, rangés symétriquement et surmontés de larges tuiles plates formant plancher.

Une de ces mosaïques représente le dieu Océan. Elle a été acquise par la Société française d'archéologie et transportée à Auch dans le musée de la Société historique de Gascogne. Elle nous a paru remarquable et digne d'attirer l'attention des érudits tant à cause du personnage qu'elle symbolise qu'à cause de l'art avec lequel les détails ont été traités. Le mosaïste, en effet, a obtenu par l'habile disposition des cubes de diverses couleurs un relief merveilleux. La tête du dieu se détache avec vigueur sur un fond blanc jaunâtre en pierre du pays, au centre d'un panneau rectangulaire en partie brisé. Ses grands yeux noirs placés sous des arcades sourcillières bleues donnent à son regard cette expression que les anciens désignaient par *oculus torvus*.

Sa chevelure et sa barbe ont la couleur et la forme des algues marines. Deux grandes oreilles habilement nuancées encadrent sa figure, deux pinces de homard rouges s'élèvent comme deux cornes fourchues au-dessus du front que couronnent des mèches de cheveux et deux antennes de crabes noires.

Le dessin a pour encadrement de larges plates-bandes limitées par des lignes noires et bleuâtres, entre lesquelles des dauphins affrontés



Mosaïque du Musée de Toulouse.

s'arrondissent en demi-cercle et forment avec leur queue en trident un gracieux dessin. Il y a dans le coloris de ces poissons une étonnante recherche du naturel. Le mosaïste s'est appliqué à peindre la réalité autant du moins que le lui permettait la grossièreté des matériaux dont il disposait; tous ces petits cubes sont en pierre ou en cailloux du pays, sauf ceux employés pour les teintes rouges qui sont en brique.

Cette personnification de l'Océan n'est pas sans exemple; il existe à ma connaissance trois autres mosaïques où cette allégorie est reproduite. L'une est conservée au Musée de Toulouse, l'autre dans celui de Vienne (département de l'Isère) et la troisième a été trouvée à Aix, en Provence. Voici les dessins des deux premières. M. de Caumont a donné une description et une assez mauvaise gravure de celle d'Aix (1).



Mosaïque du Musée de Vienne (Isère).

Ces mosaïques diffèrent entre elles par certains détails de la figure de l'Océan et de l'ornementation, mais toutes offrent le caractère distinctif des pinces de homard placées en guise de cornes sur la tête du dieu, et des dauphins ou autres poissons qui l'encadrent ou se jouent dans sa barbe.

(1) *Abécédaire d'archéologie, ère gallo-romaine*, p. 66.

La mosaïque de Montréal présente en plus cette particularité que le nom du dieu est inscrit au-dessus de la tête, en grosses lettres noires. On lit sur une ligne horizontale le mot OCIANVS, les quatre premières lettres à gauche de la tête et les trois autres à droite. Si l'on avait pu hésiter sur le véritable nom de cette divinité marine, représentée avec les attributs que nous venons de décrire, la mosaïque de Montréal, en la nommant, trancherait toute difficulté.

Les mosaïques des trois autres salles ne sont pas sans intérêt. L'une d'elles représentait une naïade nageant au milieu des eaux. Son bras jeté en avant fend des flots bleus et verts, simulés au moyen de cubes en verre. Cette mosaïque était entière lorsque la salle qu'elle décorait fut mise à jour. Malheureusement les visiteurs l'ont presque entièrement détruite, chacun voulant emporter un fragment de ce charmant tableau. Un seul fragment a été sauvé et transporté dans le musée de la Société historique de Gascogne.

Les deux autres mosaïques représentent des dessins géométriques, un damier et des lignes concentriques.

Il est assez difficile d'assigner une date précise à ces mosaïques; toutefois, par une médaille de *Flavia Helena*, femme de Julien l'Apostat, trouvée dans les fouilles de la villa (la seule médaille d'ailleurs que ces fouilles aient fournie), on peut affirmer qu'elles sont antérieures au iv^e siècle, tandis que la perfection du dessin et la forme des lettres semblent accuser le ii^e siècle.

Une petite statuette en bronze, d'une assez bonne facture, et qui m'a paru représenter un Mercure, a été également découverte dans ces fouilles.

J. DE CARSALADE DU PONT.

LA

CHASSE DE SAINT-FURSY, A GUESCHART

(SOMME)

Communication de M. Georges Durand, correspondant du Comité à Amiens.

L'église de Gueschart⁽¹⁾, de style gothique flamboyant, et paraissant remonter au xvi^e siècle, offre peu d'intérêt. Elle mesure environ 30 mètres de longueur, sur 6^m,50 de largeur à la nef.

Une seule nef, un chœur de deux travées, flanqué à la première de deux chapelles, et une abside à trois pans. La nef est couverte d'une voûte en bois, en carène de navire, robée en planches, avec sablières ornées de quelques têtes grimaçantes sculptées. Les deux travées de chœur, l'abside et les deux chapelles sont voûtées sur croisées d'ogives simples, dont les nervures, assez grossièrement profilées, retombent sur des culs-de-lampe, avec clefs sculptées à leurs intersections. Les fenêtres de la nef, du chœur et de l'abside sont à remplages flamboyants, d'un dessin qui dénote une époque assez avancée.

La chapelle, du côté de l'évangile, a été prolongée à une époque plus récente, d'une partie non voûtée, qui s'étend le long de la nef de ce côté, à peu près jusqu'à la moitié. Dans l'autre chapelle, on remarque une jolie niche ou *loculus* fort large et peu élevé, en anse de panier, et surmontée d'une accolade en pierre sculptée, dans le goût flamboyant, aujourd'hui vide, mais qui a dû contenir jadis une *Mise au Tombeau*.

Le clocher, de forme carrée, bâti en pierre de taille, s'élève à l'entrée de la nef, accompagné d'une tourelle pour l'escalier. Il est percé au rez-de-chaussée d'une porte qui date de 1733⁽²⁾, et sur chaque face de l'étage du beffroi, d'une fenêtre en arc brisé, sans remplage. Ces fenêtres ont été refaites en briques. Le tout est surmonté d'une flèche en charpente couverte d'ardoises.

Tout cela est peu fait pour attirer l'attention des archéologues; en revanche cette église possède un objet d'orfèvrerie du moyen âge assez

⁽¹⁾ Somme. Arrondissement d'Abbeville, canton de Crécy.

⁽²⁾ Procès verbal de visite. Arch. de la Somme, *Chapitre d'Amiens*, arm. II, liasse 7, n^o 11.

curieux. C'est une jolie petite châsse en argent estampé, et que l'on peut, à mon avis, attribuer au commencement du xiv^e siècle. Elle est en forme de tombeau, et mesure 0^m,125 de haut, sur 0^m,190 de long et 0,062 de large. Quatre lionceaux en cuivre doré, dont l'un paraît avoir été refait, lui servent de pieds. Les plaques d'argent, de faible épaisseur, sont appliquées sur une âme ou carcasse en bois.

La légende de saint Fursy rapporte qu'après la mort du saint abbé de Lagny, survenue à Mézerolles en Ponthieu ⁽¹⁾, par où il passait pour se rendre en Angleterre, son corps fut revendiqué à la fois par Haymon, comte de Ponthieu, Erchinoald, maire du Palais, et Berchaire, comte de Laon. Ces trois personnages allaient en venir aux mains, quand il fut décidé que le corps de saint Fursy serait placé sur un char attelé de deux taureaux, et qu'il serait attribué à celui sur le domaine duquel il s'arrêterait. Les taureaux le conduisirent à Péronne, possession d'Erchinoald. Celui-ci y construisit en son honneur une église ⁽²⁾, qui fut, jusqu'à la Révolution, la collégiale de Saint-Fursy ⁽³⁾. C'est l'arrivée du char portant le corps de saint Fursy, aux portes de Péronne, que représente la face antérieure de notre reliquaie.

Il faut remarquer la forme du char : c'est un chariot à quatre roues égales ; les deux taureaux sont attelés à un timon, avec colliers. Le saint, barbu et nimbé, est étendu tout de son long sur le char ; il est en vêtements pontificaux : sandales, aube, dalmatique descendant à mi-jambes, chasuble encore très ample, amict paré, la mitre sur la tête. Les bras, croisés sur la poitrine, maintiennent la crosse, qui va du pied droit à l'épaule gauche. L'attelage s'approche de Péronne, figurée par une porte de ville en plein cintre, avec pignon, et flanquée de deux tours cylindriques crénelées, à deux étages chacune. L'unique ventail de la porte est garni de pentures en forme de fleurs de lis, d'un anneau et d'une forte serrure. Le tout se détache sur un fond losangé, avec semis de fleurs de lis. Le ventail de la porte, les cornes des taureaux, le chariot, la mitre et la chasuble de saint Fursy portent des traces de dorures : le reste est en argent blanc.

A l'une des extrémités de la châsse, sous un arc tribolé aigu, on voit le Sauveur assis sur un arc-en-ciel doré. Il est barbu, son nimbe crucifère est doré, il est vêtu seulement d'un manteau, qui laisse voir

⁽¹⁾ Somme, arrondissement de Doullens, canton de Bernaville.

⁽²⁾ 28 sept. 654.

⁽³⁾ Voyez Corblet, *Hagiographie du diocèse d'Amiens*, t. II, p. 271.

la poitrine à découvert. Les pieds, les mains et le côté portent les stigmates, les bras sont étendus, les pieds ne touchent point à terre. Le fond est quadrillé avec petites fleurs à quatre pétales.

A l'autre extrémité, sous un semblable arc trilobé, la Vierge Marie est assise sur un banc orné d'une arcature, doré, et sans dossier. Elle est vêtue d'une longue robe, d'un ample manteau et d'un voile ; couronne dorée sur la tête, avec nimbe. Elle tient, debout sur ses genoux, l'Enfant Jésus, portant une simple tunique, tenant dans la main gauche un petit globe, et bénissant de la droite, la tête abritée par un nimbe doré. Le fond est en losanges, avec petites fleurs à quatre pétales.

La face postérieure porte la trace évidente d'une restauration. Le fond n'est plus quadrillé ou losangé comme précédemment, mais formé d'un ornement à rinceaux continus, à une échelle et d'un style tout différents, et qui paraît dater seulement du xvi^e siècle. Il présente une grande analogie avec le dessin du fond de la croix de Behen que j'ai décrite précédemment⁽¹⁾. Sur ce fond, on a réappliqué avec des clous les personnages qui ornaient la plaque d'argent du xiv^e siècle, et qui ont été découpés sur celle-ci. A une des extrémités, le donateur agenouillé, imberbe, et vêtu d'une chape à capuchon, présente sa châsse à saint Fursy, qui occupe l'autre extrémité. Le saint en aube, chape, mitre et crosse, est debout et nimbé, bénissant de la main droite. Entre ces deux personnages, un autel sans retable, couvert seulement d'une nappe et provenant également de la plaque du xiv^e siècle. La châsse offerte à saint Fursy, l'autel, moins la nappe, la chape et la mitre du saint étaient dorés.

Les deux rampants du toit de la châsse ont subi la même restauration. Sur un fond analogue à celui que nous venons de décrire, on a réappliqué l'ancienne inscription, en caractères épigraphiques du xiv^e siècle.

D'un côté :

Maïstres jehans li grans de gayssart maïstre de

De l'autre :

[d]evinite donat chest saintuayre à l'eglise de Gaissa.

+ de ossibus et pulveribus et sudario beati fursei

On ne sait absolument rien sur ce *Jean Li Grans de Gayssart*,

⁽¹⁾ *Bull. archéol. du Comité des trav. hist.*, année 1886, p. 351 à 353, pl.

non plus que sur l'origine des reliques renfermées dans la châsse. Il y a bien un Jean de Gayssart cité comme chanoine de la cathédrale d'Amiens, en 1327, dans un manuscrit de la bibliothèque de cette ville (1) ; l'époque concorderait à peu près avec le style de notre châsse, mais rien ne prouve d'une façon certaine que ce soit celui-là. Toujours est-il que l'église de Gueschart est dédiée à saint Fursy.

Le rampant antérieur de la châsse est percé de trois ouvertures rectangulaires, garnies chacune d'un cristal, laissant apercevoir les reliques qui y sont renfermées, et à travers lesquels on peut lire ces mots écrits sur des bandes de parchemin, en cursive du XIV^e siècle :

*De b̄to laurē.... bz de sudario et pulveribz S. Fursei... S̄co
Leodeg.*

Une petite crête, formée d'une suite d'anneaux à jour et dorés, garnit le faite dans toute sa longueur. Des arrachements aux deux extrémités et au milieu, font supposer que ces trois points étaient occupés par des boules ou autres petits ornements saillants.

Sans être une œuvre d'orfèvrerie de premier ordre, la châsse de Gueschart n'est pourtant pas sans intérêt : je crois qu'on en pourrait citer peu d'analogues. J'ai donc cru qu'il ne serait pas inutile de la faire connaître d'une façon plus spéciale que ne l'ont fait jusqu'à présent les rares auteurs qui l'ont citée.

Georges DURAND.

(1) Bibl. d'Amiens, mss. 516, *Series episcoporum Ambianensium*, fol. 36.

ÉTUDE
SUR
QUELQUES FONTS BAPTISMAUX
DU NORD DE LA FRANCE

Mémoire présenté au Congrès de la Sorbonne
par M. Camille Enlart.

La région qui correspond aux départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme est très pauvre en édifices du moyen âge.

Cela s'explique : cette région, dont le climat est peu favorable à la conservation des monuments, ne possède en fait de matériaux à bâtir que quelques pierres très dures et très rares, des cailloux de silex, ou de la craie sans aucune consistance. De plus, elle a toujours été pauvre et n'a cessé d'être dévastée à toutes les époques de notre histoire.

Les fonts baptismaux y sont cependant beaucoup moins rares et mieux conservés que les églises. Cela est également facile à expliquer : eaf, exécutés avec soin en matériaux de choix, ils ont toujours été abrités et conservés avec sollicitude, tant à cause de la valeur intrinsèque qu'on leur donnait que de celle qu'y attachait la vénération des fidèles. La première était, du reste, la conséquence de la seconde, et dans les plus misérables églises on peut trouver de riches cuves baptismales. — Enfin, ces monuments dissimulés dans un coin généralement sombre, ont encore eu cette dernière bonne fortune d'échapper aux regards de ceux qu'un fanatisme artistique ou politique, également inintelligent et flétrissable, a portés depuis bientôt trois cents ans à déshonorer ou à saccager les édifices.

Les fonts baptismaux sont donc relativement nombreux, riches et bien conservés, ce qui donne à leur étude un intérêt tout particulier. Elle n'a cependant pas encore été faite d'une façon complète et méthodique. Cela tient au petit nombre de renseignements que les auteurs des différentes études d'ensemble ont eus à leur disposition.

Aussi M. de Caumont, dans son *Abécédaire*, s'est-il borné à décrire un certain nombre de spécimens, sans se préoccuper de rechercher leurs rapports et d'établir une liste complète des types ⁽¹⁾.

Viollet-le-Duc, qui se distingue pourtant à un si haut degré par

(1) Caumont, *Abécédaire d'archéologie*, Arch. religieuse, éd. de 1870, p. 304.

la netteté de sa doctrine et son admirable esprit de synthèse, ne donne sur les fonts baptismaux que quelques notes d'une haute valeur, il est vrai, mais que l'on ne peut considérer comme une étude complète et définitive du sujet (1).

M. le chanoine Corblet, sentant le besoin d'un travail d'ensemble, a donné dans la *Revue de l'Art chrétien* une étude très complète sur les lieux consacrés au baptême (2) ; après une suite de renseignements liturgiques précieux que l'auteur était à même de donner mieux que nul autre, il traite brièvement de la forme des monuments. Il n'a pu, lui non plus, en déterminer les différents types, mais pour faciliter la tâche à ceux qui le tenteront, il a fourni la liste de tous les fonts baptismaux qu'il connaissait. Cette liste est longue, surtout pour le nord de la France, mais même pour cette région elle peut facilement être plus que doublée.

Un travail véritablement scientifique, intitulé : *Étude sur les cuves baptismales d'Urcel et de Laffaux* a été publié par mon savant confrère, M. Eugène Lefèvre-Pontalis (3), et dépasse la portée de la simple monographie que son auteur a modestement cru donner, car il y a énuméré et classifié avec netteté et précision les fonts baptismaux les plus anciens du Soissonnais.

La région sur laquelle je présente à mon tour des observations est limitrophe de celle qu'il a étudiée, et comme elle est beaucoup plus étendue en territoire, j'ai pu y trouver quelques renseignements nouveaux. Il est certain du reste qu'une semblable étude faite dans chacune de nos provinces en fournirait bien d'autres.

Cette région qui correspond aux trois départements du nord de la France ne contient rien d'antérieur au XI^e siècle parmi les monuments ayant servi à l'administration du baptême.

On sait seulement que là comme ailleurs il se célébrait primitive-

(1) Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'architecture*, t. V, p. 553.

(2) J. Corblet, *Des lieux consacrés au baptême* dans la *Revue de l'art chrétien* de 1877.

Voir aussi sur la cérémonie du baptême : X. Barbier de Montault, *Le Baptême au moyen âge* dans la *Rev. de l'art chrétien*, juillet 1874.

(3) Eug. Lefèvre-Pontalis, *Fonts baptismaux d'Urcel et de Laffaux (Aisne)* dans le *Bulletin Monumental*, t. LI (1885). — « Les fonts baptismaux de l'époque romane », dit l'auteur de cet intéressant mémoire, « sont malheureusement assez rares dans le nord de la France, et les archéologues n'en ont signalé jusqu'ici qu'un très petit nombre, mais il reste encore plus d'une curieuse cuve de ce genre à découvrir dans les anciennes églises rurales éloignées des centres de communication. » Cette remarque est juste, mais surtout dans sa seconde partie.

ment dans des édifices spéciaux voisins des cathédrales. En effet, à peu de distance et au nord de Notre-Dame de Boulogne, église principale de la vieille cité gallo-romaine, s'élevait une petite église possédant des fonts baptismaux et consacrée à saint Jean-Baptiste. Elle semble avoir disparu au XVII^e siècle; il n'en reste aucun vestige actuellement reconnaissable, et aucune bonne description ⁽¹⁾.

Je dois donc me borner à déterminer les types et à étudier la fabrication des cuves baptismales du XI^e siècle au XVIII^e.

Ces fonts baptismaux peuvent se diviser en deux grandes catégories : les cuves sans support, reposant directement sur le sol, ou sur un socle, et les cuves montées sur un support.

Chacune de ces catégories se divise elle-même en deux variétés : les cuves sans support sont circulaires ou en rectangle allongé; les cuves à supports en ont cinq ou un seul.

Nous allons étudier les variantes et la chronologie de chacun de ces quatre types.

Viollet-le-Duc cite comme premier type des cuves baptismales certaines cuves antiques en formes de « larges capsules enfermées ou maintenues dans un cercle ou châssis porté sur des colonnettes ».

Ce type existe, en effet, et Viollet-le-Duc aurait pu citer la cuve antique en marbre vert, qui, sertie aujourd'hui dans une armature de fer forme le bénitier de la cathédrale d'Angers. Il constate ensuite que la forme primitive de la cuve enchâssée a été souvent imitée dans les fonts en pierre du moyen âge : cela est exact, mais les exemples cités sont loin d'être frappants. C'est au type à cinq supports qu'ils sont empruntés. Les cuves sans support, au contraire, sont toutes bordées d'un bourrelet rattaché à leur base par des colonnes, ce qui figure très clairement une armature servant à les fixer.

Les cuves rondes sans support furent usitées dans la région du nord au XI^e et au XII^e siècles, et je n'en connais pas d'exemple postérieur à 1150.

Elles sont, du reste, rares. La plus ancienne est celle de Samer, dans l'arrondissement de Boulogne ⁽²⁾. Sa forme générale est celle d'un cône tronqué renversé; elle est bordée d'une torsade que des colonnettes sans bases et sans abaques semblent supporter. Entre

⁽¹⁾ Voir sur ce monument Luto, Mémoires mss. à la Bibl. de Boulogne; et D. Haigueré, *Dictionnaire hist. et archéol. du Pas-de-Calais*, arrondiss. de Boulogne, t. I.

⁽²⁾ Sur la cuve de Samer, voir L. Deschamps de Pas, *Bull. de la Soc. des antiquaires de la Morinie*, Saint-Omer, 1853; et J.-M. Richard, *Bull. de la Commission des antiquités du départ. du Pas-de-Calais*, t. VI, p. 41.

celles-ci sont sculptés trois sujets : le baptême du Christ, trois figures nues accroupies et se donnant le bras, qui doivent représenter les catéchumènes recevant le baptême par immersion ; enfin un personnage debout, nu-tête, tenant une crosse et vêtu d'une chasuble, qui doit être saint Wlmer, patron et éponyme de Samer. Il ressemble fort à l'abbé de Moissac, sculpté à la même date dans le cloître de cette abbaye : tous deux ont à leur chasuble un galon très saillant entourant le cou et descendant sur le devant, et qu'on prendrait aisément pour un pallium d'archevêque.

Ce curieux monument est incontestablement du *x^e* siècle. Le second exemple du même type que nous offre la région lui est postérieur d'un siècle et demi environ : il appartient encore au Boulonnais et dépasse en grandeur et en beauté tous les autres fonts baptismaux du nord, tandis que le premier exemple est un des deux plus barbares de la même région.



Fig. 1. — Wierre-Effroy.

Cette cuve (fig. 1 et 1 *bis*), aujourd'hui déposée au Musée de Boulogne, vient de l'église de Wierre-Effroy (1), proche de cette ville. Elle est beaucoup plus large que la précédente, mais se rétrécit également vers la base. Son bord est serti d'un riche bandeau à galons perlés disposés en zigzags, dont les angles sont occupés par des feuilles d'acanthé. Ce cercle n'est plus relié à la base par des colonnettes, mais il repose sur les épaules de quatre figures assises, vêtues de longues robes et exécutées en haut relief. Leurs têtes, complètement dégagées des bords de la cuve, sont aujourd'hui brisées. — Ces quatre statues dif-

(1) Wierre-Effroy, arrondiss. de Boulogne, canton de Marquise, Pas-de-Calais.

ficiles à identifier, et parmi lesquelles se trouvent une femme et un personnage revêtu d'une chasuble semblable à celle qu'on vient de décrire, luttent des deux mains contre quatre animaux fantastiques et compliqués qui décorent entre eux les parois de la cuve.

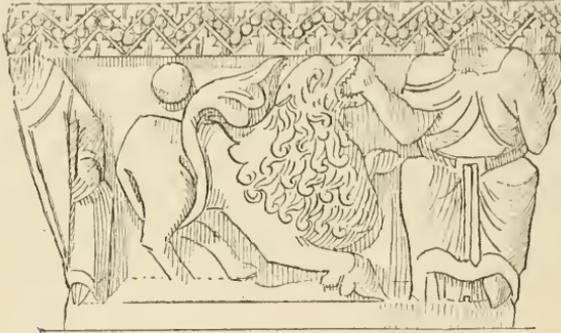


Fig. 1 bis. — Wierre-Effroy.

Une cuve ronde en plomb se voit dans l'église de Berneuil ⁽¹⁾ près Doullens. Elle a été reproduite assez peu exactement par Viollet-le-Duc. Elle est écrasée comme les précédentes, mais sa taille étant plus petite, elle a toujours dû être montée sur un socle. Son bord supérieur offre un bourrelet saillant reposant sur cinq arcatures en plein-cintre qu'occupent alternativement deux rinceaux verticaux affrontés ou une figurine de saint Pierre debout, nu-tête, en chasuble et tenant une clef. Les chapiteaux et écoinçons sont décorés de feuilles lancéolées. Sa fabrication sera étudiée plus loin.

Les cuves rectangulaires sans support ne sont guère plus nombreuses que les précédentes. Elles semblent avoir été usitées durant tout le XI^e et le XII^e siècles, et peut-être encore au XIII^e.

La plus ancienne est celle de Notre-Dame d'Airaines ⁽²⁾, dans l'arrondissement d'Amiens (fig. 2 et 2 bis). Sa sculpture extrêmement barbare porte le caractère du XI^e siècle.

Elle est très allongée et de très grandes dimensions : un adulte peut s'y baigner entièrement. Sa partie inférieure est plus étroite que les bords, encadrés d'une grosse torsade que soutiennent quatre colonnettes sans base et sans abaque profilées sur les angles de la cuve. Les petites faces sont ornées de deux figures nues accroupies

⁽¹⁾ Berneuil, arrondiss. et canton de Doullens, Somme.

⁽²⁾ Airaines, arrondiss. d'Amiens, canton d'Oisemont, Somme.

se donnant le bras et représentées jusqu'aux genoux ; sur chacune des grandes, se voient trois figures semblables, et d'un côté un dragon, symbolisant sans doute le diable, parle à l'oreille de l'un des catéchumènes.

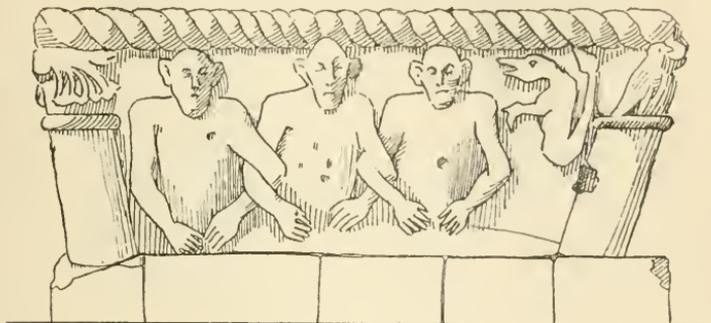


Fig. 2. — Airaines.

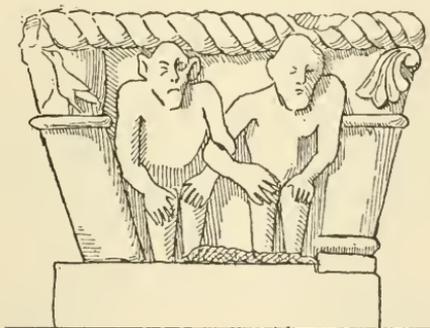


Fig. 2 bis. — Airaines.

Comme les cuves circulaires, les cuves rectangulaires n'ont pas laissé de spécimen datant de la première moitié du XII^e siècle : il y a bien trois quarts de siècle entre la date de la cuve d'Airaines et celle des exemples qui vont suivre : ceux-ci sont d'un type bien caractérisé et très différent du premier. Il aurait pu fournir à Viollet-le-Duc le meilleur exemple à l'appui de sa remarque sur l'imitation de la capsule maintenue dans un cadre par des colonnettes.

Ce modèle simule en effet un grand vase ovale et arrondi par dessous, maintenu sous un cadre rectangulaire allongé, dont chaque

angle pose sur trois colonnettes en faisceau. Celles-ci ont toutes des bases attiques et des chapiteaux à quatre larges feuilles de plantain

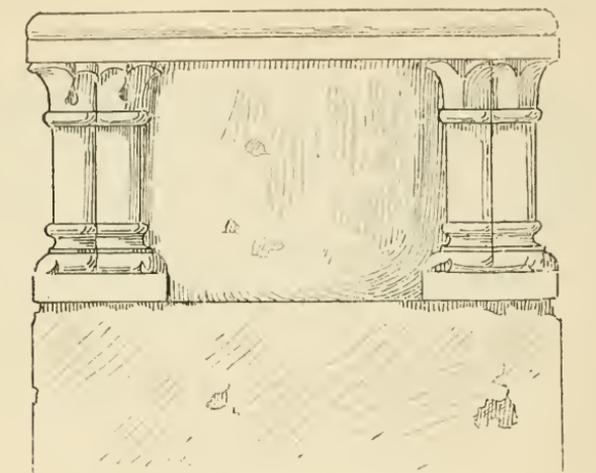


Fig. 3. — Fouencamps.

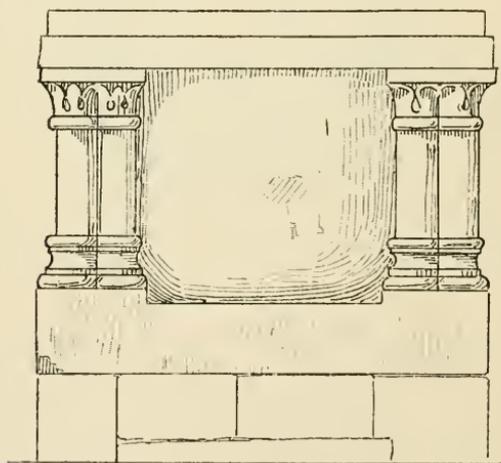


Fig. 4. — Gentelles.

sans crochet, dont un simple dé forme l'abaque; quant à la tablette, elle est ornée d'un tore sous un bandeau, et son arête supérieure est abattue.

Telle est également la forme des cuves de Buleux, Fouencamps

(fig. 3), Gentelles (fig. 4), Havernas et Mirvaux. Celle d'Havernas ⁽¹⁾ a en plus une série de dents de scie sur le bandeau de sa tablette.

Un type analogue se voit à Soreng ⁽²⁾, dans la Seine-Inférieure, sur les bords de la Bresle, à quelques mètres de la frontière de Picardie, mais les angles n'ont chacun qu'une colonnette et la tablette supérieure est un bandeau porté sur une série de petits arcs.

Une troisième variété, qui semble appartenir à une époque plus récente, se voit au Musée de Douai : elle porte entre un bandeau supérieur et un bandeau inférieur une série d'arcatures en plein cintre entrecroisées sur colonnettes grêles à chapiteaux assez hauts, munis de crochets. Autant que la grossièreté de ce monument de grès permet de le dater, on peut l'attribuer au XIII^e siècle. Cette cuve est analogue à celle de la cathédrale d'Amiens, un peu plus ancienne sans doute, et de la même forme, décorée de fleurettes à quatre feuilles. Cette dernière a été élevée au XIII^e siècle sur quatre cariatides.

Un troisième type de fonts baptismaux existait dès le XI^e siècle : c'est celui de la cuve basse et carrée élevée sur cinq supports, dont un pied central de fort diamètre et quatre colonnettes soutiennent les angles.

Ce type est considéré par M. de Caumont comme propre aux XI^e et XII^e siècles. Viollet-le-Duc en donne un exemple qu'il attribue au XIII^e siècle : ce sont les fonts de Ver, en Picardie ; M. Eugène Lefèvre-Pontalis a cité pour la même date ceux de Montigny-Lengrain, et ces exemples ont été considérés jusqu'ici comme les plus récents que l'on pût donner de ce type ⁽³⁾.

Nous allons cependant voir qu'il a persisté au moins quatre siècles de plus qu'on ne le croit communément.

Les plus anciens exemples complets de ce type dans le nord de la France semblent être les cuves de Saint-Venant ⁽⁴⁾ en Artois, et de Saint-Pierre de Montdidier.

Les fonts de Saint-Venant ont été successivement décrits par

⁽¹⁾ Buleux, commune de Cérisy-Buleux, canton d'Oisemont. — Fouencamps et Gentelles, canton de Boves-Havernas ; et Mirvaux, canton de Bomart, arrondissement d'Amiens, Somme.

⁽²⁾ Soreng, canton d'Eu, arrondissement de Dieppe.

⁽³⁾ Voy. Caumont, *Abécédaire. Arch. relig.*, p. 334 et suiv. ; Viollet-le-Duc, *Dict. d'architect.*, t. V, p. 533 et suiv. ; Eug. Lefèvre-Pontalis, *Fonts bapt. d'Urzel et de Laffaux*, dans le *Bull. monum.*, t. LI, 1885.

⁽⁴⁾ Saint-Venant, chef-lieu de canton, arrondiss. de Béthune, Pas-de-Calais.

Woillez⁽¹⁾ et par M. Van Drival⁽²⁾, dont la notice est accompagnée de planches assez exactes. Quant aux fonts de Montdidier, Viollet-le-Duc en donne un dessin beaucoup moins fidèle.

Ces deux monuments ont assez d'analogie entre eux : ils se composent d'une cuve et d'un socle de plan carré ; une cuvette hémisphérique est taillée dans la cuve et entourée d'un cercle de riches rinceaux ; les angles compris entre cet encadrement et les bords de la cuve sont ornés d'écoinçons variés, les faces latérales sont également riches et toute la sculpture est traitée en méplat, suivant le procédé habituel du xv^e siècle. Les supports ne sont pas moins riches que la cuve : le fût central est annelé de diverses moulures superposées ; il a une base et une sorte de chapiteau rond décorés de torsades ; les fûts des colonnettes ne subsistent qu'à Saint-Venant et sont ornés de zigzags, de spirales ou de losanges. Quant aux bases, elles sont attiques de part et d'autre, avec un tore inférieur énorme et muni de fortes griffes, qui, à Saint-Venant, figurent le train de devant de quatre lions. La partie supérieure de ces bases est atrophiée. Les chapiteaux des quatre colonnettes sont très bas et très évasés, formés de feuilles larges et simples.

Les faces de la cuve de Saint-Venant portent l'histoire de la Passion : d'abord une cène dont le menu, par un curieux anachronisme, se compose de poisson et non d'un agneau, et où chaque convive porte la nourriture à sa bouche à l'aide d'un petit couteau en forme de fer de lance, ou d'une fourchette à deux ou trois dents. Cette cène occupe toute une face ; sur la suivante, sont figurés le baiser de Judas, l'arrestation et la flagellation du Christ. A partir de ce dernier tableau, Jésus-Christ ne porte plus le nimbe crucifère, mais un bandeau orné d'une suite de croix. La face opposée à celle de la cène est occupée par le crucifiement ; le Christ n'y est vêtu que du perizonion. Sur la dernière face, on voit la mise au tombeau et les Saintes Femmes apprenant la résurrection de Jésus-Christ.

La cuve de Montdidier a deux faces ornées de pampres touffus : au centre de l'une d'elles est une niche contenant le buste du Christ bénissant. Les deux autres faces portent sept arcatures dont les colonnettes ont alternativement des fûts lisses ou en torsades.

Quelques autres fonts baptismaux du même type semblent presque

(1) Voy. Woillez. Notice ms. et dessin dans les portefeuilles de la Topographie au Cabinet des estampes. Bibl. nat. (arrondiss. de Béthune).

(2) Van Drival. *Notice sur les fonts bapt. de Saint-Venant. Statistique monumentale du Pas-de-Calais*, t. I.

aussi anciens : ceux de Neuf-Berquin ⁽¹⁾, dans le département du Nord, ont une cuve ornée d'arcatures reposant sur des pilastres en forme de croix à deux traverses égales ; le dessus de la cuve est orné d'écoinçons à palmettes ; le support central et les chapiteaux des quatre colonnettes sont semblables à ceux qui viennent d'être décrits ; les fûts des colonnettes ont disparu.

Dans les environs d'Hémin-Liétard à Evin ⁽²⁾, subsistent le fût central et la base de fonts baptismaux du même type, qui ont dû être extrêmement riches ; le fût est toujours annelé du haut en bas ; à sa base, sont accolées huit bêtes à longues oreilles qui ressembleraient à des lapins sans leurs longues queues, et qui mordent les naissances des larges feuilles formant les griffes des quatre petites bases. Ce débris doit dater du commencement du XII^e siècle.

M. de Caumont a décrit les fonts baptismaux de Vermand ⁽³⁾, contemporains de ceux-ci et souvent représentés. D'autres monuments similaires existent encore dans la Somme et le Pas-de-Calais, et paraissent antérieurs à 1150 ; tels sont ceux de La Neuville-sous-Corbie ⁽⁴⁾ : sur une face de la cuve, deux lions ; à l'opposé, deux colombes affrontées boivent au même calice ; sur les autres sont figurés deux dragons. Les fûts sont lisses et les bases sans griffes. Les fonts baptismaux de ce type semblent en effet avoir reçu moins d'ornements depuis 1125 environ jusqu'au XVI^e siècle.

Les fonts de Vimy ⁽⁵⁾, près d'Arras, dont la cuve porte sur ses quatre faces des animaux fantastiques très analogues à ceux de La Neuville, mais nullement symboliques, se distinguent de tous les autres par leurs proportions étroites et surhaussées ; le fût de leur support central porte à mi-hauteur un étroit anneau.

Pour la seconde moitié du XII^e siècle, le Boulonnais est riche en fonts baptismaux à cinq supports ; il suffira de citer ceux de Tubersent ⁽⁶⁾, dont la cuve est ornée d'une suite de médaillons riches et variés contenant des animaux, des têtes humaines et des dessins d'ornement (fig. 5) ; ceux de Hesdres ⁽⁷⁾, décorés de même et dont les colon-

⁽¹⁾ Neuf-Berquin, arrondiss. d'Hazebrouek, canton de Merville, Nord.

⁽²⁾ Evin, commune d'Evin-Malmaison, canton de Carvin, arrondissement de Béthune, Pas-de-Calais.

⁽³⁾ Vermand, chef-lieu de canton, arrondiss. de Saint-Quentin, Aisne.

⁽⁴⁾ La Neuville, commune de Corbie, arrondiss. d'Amiens, Somme.

⁽⁵⁾ Vimy, chef-lieu de canton, arrondiss. d'Arras, Pas-de-Calais.

⁽⁶⁾ Tubersent, canton d'Étaples, arrondiss. de Montrenil, Pas-de-Calais.

⁽⁷⁾ Hesdres, commune de Wierre-Effroy, canton de Marquise, arrondissement de Boulogne, Pas-de-Calais.

nettes ont des chapiteaux à crochets (fig. 6); ceux de Carly (1), portant sur

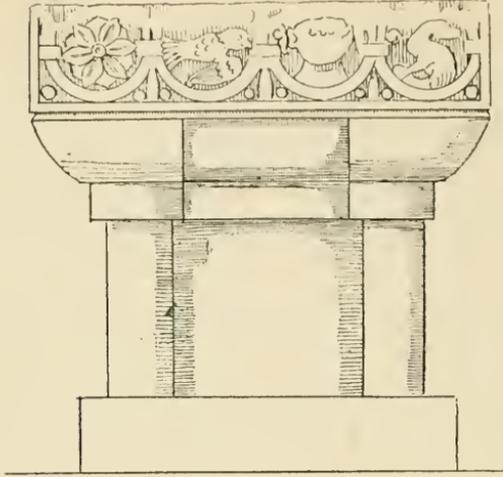


Fig. 5. — Tubersent.

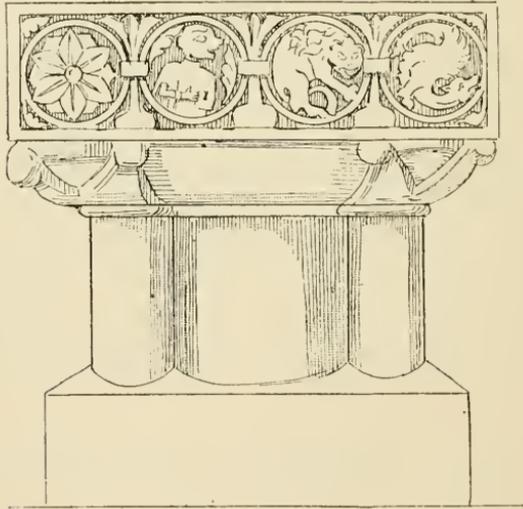


Fig. 6. — Hesdres.

les quatre faces de leur cuve une riche ornementation végétale (fig. 7);

(1) Carly, canton de Samer, arrondiss. de Boulogne, Pas-de-Calais.

ceux d'Hervelinghen ⁽¹⁾, ornés seulement de quatre hauts chapiteaux à feuilles de plantain avec crochets ; ceux de Dannes et de Wierre-au-Bois ⁽²⁾, dont les bases sans gorge et les chapiteaux sans crochets affectent la simplicité la plus grande et dont la cuve est complètement lisse.

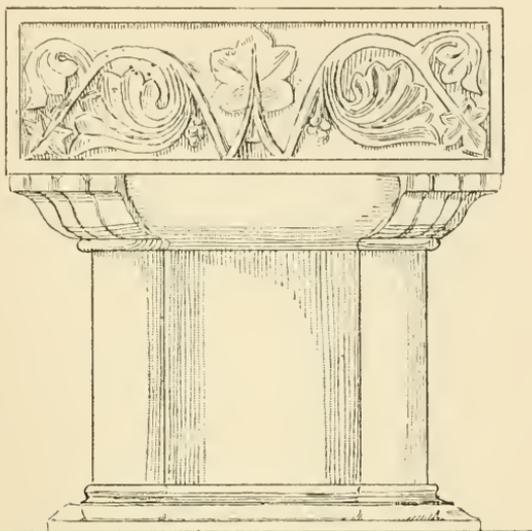


Fig. 7. — Carly.

Dans les fonts de Tubersent, Hesdres et Hermelinghen, les cinq supports sont adhérents entre eux : c'est un caractère que M. l'abbé Corblet donne à tort comme distinguant les cuves du XIII^e siècle, puisque celle de Saint-Sauve de Montreuil, de cette date, a cinq fûts détachés, et que celles qui viennent d'être citées sont du XII^e siècle.

Dans les fonts d'Hermelinghen seulement, les chapiteaux sont pris sur la hauteur de la cuve, au lieu de lui servir de supports, ce qui est d'un fort mauvais effet.

Pour le XIII^e siècle, la Picardie possède un exemple de cuve à cinq supports indépendants : c'est celle de Saint-Sauve de Mon-

⁽¹⁾ Hermelinghen, canton de Guines, arrondiss. de Boulogne, Pas-de-Calais.

⁽²⁾ Dannes, canton d'Etaples, arrondiss. de Montreuil-sur-Mer. — Wierre-au-Bois, canton de Samer, arrondiss. de Boulogne-sur-Mer, Pas-de-Calais.

treuil (fig. 8). Les chapiteaux variés, mais assez simples, et les bases attiques de ses quatre colonnettes constituent toute sa décoration.

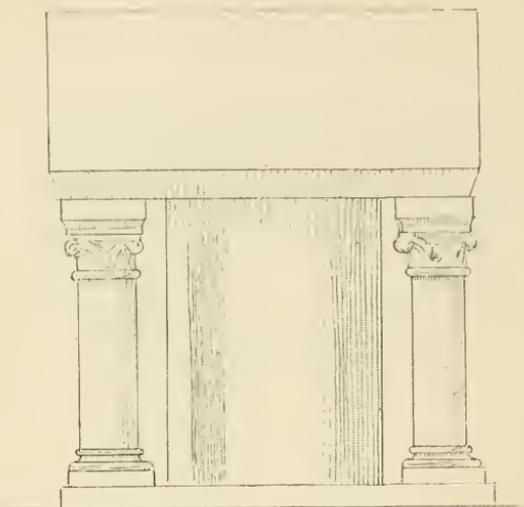


Fig. 8. — Saint-Sauve de Montreuil.

La cuve de Ver ⁽¹⁾, dessinée par Viollet-le-Duc, s'éloigne un peu du type ordinaire ; c'est la cuve elle-même qui occupe la place du support central ; elle est en forme de rectangle curviligne ; elle se rétrécit du bas, et les quatre fûts qui y sont accolés sont inclinés pour suivre sa forme. Ils n'ont pas de chapiteaux mais se terminent par des quarts de rond qui portent les retombées extrêmes de deux arcades brisées à redents qui ornent chaque face de la tablette carrée superposée à la cuve. Rien n'empêcherait d'admettre que ces fonts soient aussi bien du ^{xiv}^e siècle que du ^{xiii}^e.

Mais pour le ^{xiv}^e siècle, je n'ai malheureusement pas encore trouvé d'exemple certain de ce type.

Le ^{xv}^e siècle en présente un très remarquable à Escœuilles ⁽²⁾, entre Boulogne et Saint-Omer. Les cinq supports sont des fûts prismatiques ; celui du centre est annelé ; les cinq chapiteaux de ces supports sont décorés d'une frise qui porte le bas de la cuve (fig. 9).

Cette forme de fonts baptismaux était alors très certainement bien

⁽¹⁾ Ver, Oise, canton de Nanteuil-le-Hardouin.

⁽²⁾ Escœuilles, canton de Lumbres, arrondiss. de Saint-Omer, Pas-de-Calais.

moins en honneur qu'au XII^e siècle. Elle a cependant persisté jusqu'au XVI^e siècle. La Renaissance, dont l'esprit était de s'attacher au détail, s'introduisit d'abord, on le sait, dans les détails et accessoires, et surtout là où la construction n'avait pas besoin d'être étudiée. Elle s'empara donc promptement des fonts baptismaux ; ainsi l'église de Davenescourt ⁽¹⁾, près Montdidier, a été bâtie en style gothique à

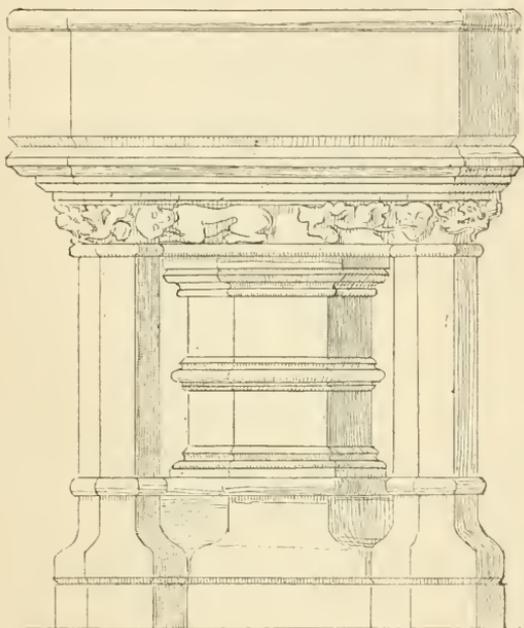


Fig. 9. — Esequilles.

la fin du XVI^e et au XVII^e siècle, et a des fonts du XVI^e en style pur de la Renaissance.

Or, le type à cinq supports offrait aux artistes de la nouvelle école une occasion d'asseoir un entablement sur des colonnettes, et l'on sait que leur amour pour cette disposition ne connut aucune limite, même celles du bon sens. C'est à ce goût que le type des fonts à cinq supports dut une nouvelle et vive faveur. Il en jouit du moins dans la région des environs de Roye et de Montdidier, où fut

(1) Davenescourt, canton de Montdidier, Somme.

accueilli l'art de la Renaissance, que le goût public devait encore repousser pendant près de deux siècles dans le reste de la Picardie, le Boulonnais, la Flandre et l'Artois.

Les fonts baptismaux de Piennes⁽¹⁾, près de Montdidier, sont les plus simples et les meilleurs de cette nouvelle série ; ils se composent d'une cuve carrée portée sur un fût et soutenue aux angles par quatre colonnettes corinthiennes.

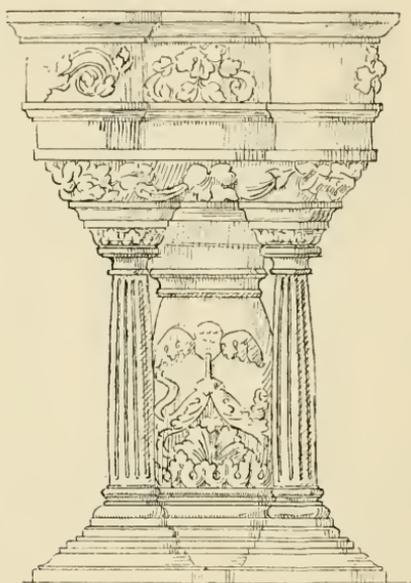


Fig. 10. — Fescamps.

On peut citer encore comme appartenant à cette série les fonts baptismaux de Davenescourt, Fescamps (fig. 10), Guerbigny, Hangest-en-Santerre, La Boissière, Laucourt et de l'église du Saint-Sépulcre de Montdidier⁽²⁾.

Ces monuments ont l'avantage d'être souvent datés ; la cuve de Guerbigny, qui ne porte au dehors que l'inscription : O · \overline{MR} · DEI ·

⁽¹⁾ Piennes, canton de Montdidier, Somme.

⁽²⁾ Fescamps, canton et arrondiss. de Montdidier. — Guerbigny, canton de Montdidier. — Hangest-en-Santerre, canton de Moreuil, arrondiss. de Montdidier. — La Boissière, canton et arrondiss. de Montdidier. — Laucourt, canton de Roye, arrondiss. de Montdidier.

ME—MENTO · MEI ., conserve une date autour de la cuvette de plomb intérieure ; on y lit en effet : *Jesus via veritas et vita — 18...1567.*

— Sur le fond de la même cuvette sont les lettres FL · NC · SP · dont il est difficile de deviner le sens.

Les fonts de Laucourt portent dans un cartouche extérieur la même date 1567.

Ceux du Saint-Sépulcre de Montdidier ont sur la frise de la cuve cette inscription en cursive gothique qui doit avoir la prétention de passer pour un distique : « Je fus chy mis et assi neuf l'an mil. v°.xxxix. »

Assez souvent, la Renaissance a introduit dans les fonts à cinq supports des surcharges d'ornementation et des modifications bizarres. La cuve a pris le plus souvent au dehors la forme circulaire cantonnée de quatre petites consoles de même tracé au-dessus des colonnettes, qui ne laissent pas pour cela de garder des tailloirs carrés ; les cuves de Fescamps, Montdidier, Guerbigny et La Boissière ont ce tracé, qui n'a rien que d'excellent, puisqu'il fait épouser au dehors la forme du dedans. Il n'en est malheureusement pas de même à Davenescourt : les angles de la cuve y sont abattus et les colonnes présentent inutilement sous ce pan coupé une moitié de tailloir sans emploi.

Les supports ont subi des modifications encore plus considérables.

Le support central prend souvent la forme d'un balustre ; il en est ainsi à La Boissière, Fescamps, Laucourt et Montdidier. Il s'orne parfois de figures de haut relief, comme à Laucourt, où on y a représenté saint Martin, patron de l'église. Ces figures peuvent être abritées sous des niches en anse de panier comme à Davenescourt, ou même sous des dais, comme à Guerbigny. Les quatre petits fûts sont dans ce dernier exemple, remplacés par des statues de prophètes sous des dais, et à Hangest-en-Santerre par des cariatides figurant les quatre Vertus cardinales. C'est aux fonts baptismaux d'Hangest qu'il faut comparer ceux de La Boissière en Artois, datés de 1627 et soutenus par les trois Vertus théologiques ⁽¹⁾.

D'autres fois, les fûts des quatre colonnettes sont cannelés, comme à Fescamps, ou supprimés et remplacés par un petit culot pendant sous le chapiteau et par une figurine posée sur la base, comme à La Boissière et au Saint-Sépulcre de Montdidier.

La description de la cuve de Guerbigny suffira à montrer tout ce

⁽¹⁾ Sur les fonts baptismaux de La Boissière, voir *Bulletin de la Commission des antiquités du départ. du Pas-de-Calais.*

que la Renaissance parvint à entasser d'ornements autour des cinq supports d'une cuve baptismale :

Sous les angles de la cuve, s'élargissent quatre dais à coupoles superposées qui abritent les statues des prophètes, remplaçant les fûts des colonnettes. Entre ces statues, le support central est chargé de quatre tableaux sculptés figurant l'Assomption, — saint Pierre et saint Paul, — le Bon Pasteur entre deux donateurs aux noms desquels se réfèrent peut-être les abréviations insolubles gravées au fond de la cuve de plomb, — enfin, le Baptême du Christ. La cuve elle-même porte deux corniches de lourdes guirlandes de fruits qu'interrompent des cartouches. Sur l'un d'eux, se lit l'invocation rapportée plus haut.

Passé le xvi^e siècle, les fonts à cinq supports devinrent tout à coup plus simples, mais aussi plus laids qu'ils ne l'avaient jamais été : je n'en veux pour exemples que les cuves de Verton ⁽¹⁾, Groffliers et Aix-en-Issart, dans les environs de Montreuil-sur-Mer. Les colonnettes ne s'y composent plus que d'un fût entre deux mauvaises moulures semblables entre elles et qu'on ne saurait décorer du nom de bases et de chapiteaux. Ces monuments ont trop peu de style et sont trop mal exécutés pour n'être pas postérieurs au xvi^e siècle ; c'est tout ce qu'on peut dire de leur date.

Il me reste à étudier les cuves baptismales à un seul support. Celles-ci sont carrées, circulaires ou polygonales. Elles apparaissent au xii^e siècle et n'ont jamais cessé d'être en usage, mais le type carré n'a pas dépassé le xii^e siècle, qui, en revanche, ne possède pas d'exemple du type polygonal dans la région ici étudiée.

Les fonts baptismaux d'Ames ⁽²⁾ et de Guarbecques ⁽³⁾, en Artois, datant de la première moitié du xii^e siècle, se composent d'une cuve carrée portée sur une courte et grosse colonne à chapiteau rond formé de simples moulures et pourvu de quatre griffes sous les angles de la cuve. Les faces de celle-ci sont décorées d'arcatures à Ames et de rinceaux à Guarbecques (fig. 11).

⁽¹⁾ Verton et Groffliers, arrondiss. et canton de Montreuil-sur-Mer. — Aix-en-Issart, canton de Campagne-les-Hesdin, arrondiss. de Montreuil-sur-Mer, Pas-de-Calais. La cuve d'Aix-en-Issart, remplacée aujourd'hui par un monument plus prétentieux mais d'une valeur artistique tout aussi nulle, est devenue ma propriété.

⁽²⁾ Ames, canton de Norrent-Fontes, arrondiss. de Béthune, Pas-de-Calais.

⁽³⁾ Guarbecques, canton de Lillers, arrondiss. de Béthune, Pas-de-Calais.

Les fonts de Selincourt et de Sains près d'Amiens, se rattachent au même type et ne sont pas antérieurs au milieu du XII^e siècle. La moulure en quart de rond qui sert de chapiteau à leur support a pris la proportion d'une demi-sphère épousant au dehors la forme de la cuvette intérieure. On n'y voit pas non plus de griffes sous les angles de la cuve carrée, et ce manque de transition entre les deux formes est assez désagréable à l'œil. — Ces cuves sont un compromis entre le type carré et le type circulaire. Elles sont ornées de colon-

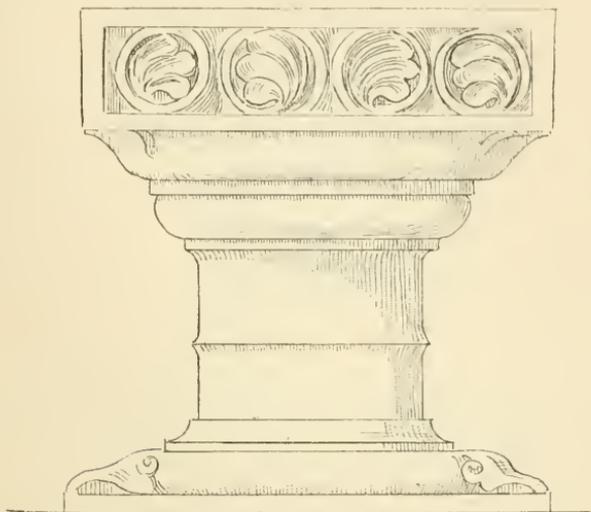


Fig. 11. — Guarbecques.

nettes sur leurs angles. Celle de Sains a reçu, à son pied, et sans doute après coup, un petit réservoir allongé au-dessus duquel on dut tenir les enfants pour les baptiser par infusion, lorsque ce mode fut adopté.

La cuve de Selincourt, beaucoup plus riche, est conservée aujourd'hui au Musée d'Amiens. Ses faces, divisées chacune en deux panneaux par une petite colonnette cannelée semblable à celles des angles, contiennent divers sujets de très belle sculpture : deux sont occupées par deux anges descendant du ciel et tenant des couronnes ; la troisième par le Baptême du Christ et le Christ assis couronnant l'Église et serrant un bandeau sur les yeux de la Synagogue ; sur la dernière enfin, la Présentation de Jésus au Temple occupe les deux panneaux.

Dans la cuve d'Isques ⁽¹⁾, près de Boulogne, la partie carrée se réduit à un simple tailloir reposant sur un chapiteau formé d'un coussinet et de quatre griffes.

D'autres cuves carrées sur support unique de la seconde moitié du XII^e siècle ont la forme de véritables chapiteaux posés sur un fût très court : celle de Bouillancourt ⁽²⁾, près Montdidier, figure un chapi-

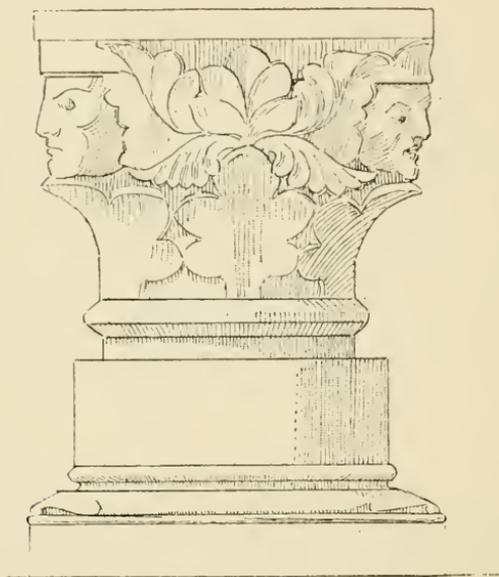


Fig. 12. — Bouillancourt.

teau sans abaque, mais composé de deux parties dont l'inférieure évasée est garnie de huit grandes feuilles lobées (fig. 12) ; l'autre droite et rectangulaire, répondant à la cuve, est ornée de quatre têtes aux angles, et, entre elles, de feuillages sur deux faces, et d'arcatures sur les deux autres. Ces têtes et ces arcatures sont très visiblement imitées de motifs que l'on trouve sur des sarcophages antiques. Leur décoration a du reste plus d'une fois servi de modèle à celles des cuves baptismales.

La cuve d'Andres ⁽³⁾ en Boulonnais figure une corbeille évasée

⁽¹⁾ Isques, canton de Samer, arrondiss. de Boulogne, Pas-de-Calais.

⁽²⁾ Bouillancourt, arrondiss. et canton de Montdidier, Somme.

⁽³⁾ Andres, canton de Guînes, arrondiss. de Boulogne, Pas-de-Calais.

sans ornements et sans abaque; la cuvette circulaire est bordée d'un tore saillant raccordé aux quatre angles par des griffes. Même disposition se remarque dans une belle cuve baptismale en grès du Musée d'Arras (fig 13), avec cette différence que le chapiteau est décoré de huit belles feuilles de plantain à volutes. Cette cuve paraît dater de 1200 environ. — Celle de Condette ⁽¹⁾, près Boulogne, est du même type et de la même date.

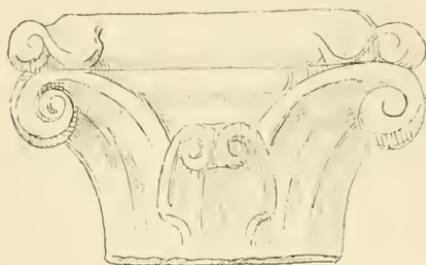


Fig. 13. — Musée d'Arras.

Les fonts baptismaux en forme de chapiteaux continuèrent d'être usités jusqu'au XIII^e siècle au moins, mais, suivant les variations de la forme des chapiteaux eux-mêmes; elles devinrent octogones sans doute dès cette époque. — On voit dans l'église de Maisnières ⁽²⁾, près Gamaches, des fonts baptismaux du XIV^e siècle affectant la forme d'une courte colonne à chapiteau octogone garni de feuilles d'érable sur ses angles.

Les fonts baptismaux en forme de chapiteaux se distinguent des bénitiers de même forme par des dimensions plus vastes; à cela près, ils sont semblables ⁽³⁾. — Il est souvent difficile de distinguer les uns et les autres des chapiteaux creusés après coup pour servir

⁽¹⁾ Condette, canton de Samer, arrondiss. de Boulogne-sur-Mer, Pas-de-Calais.

⁽²⁾ Maisnières, canton de Gamaches, Somme.

⁽³⁾ Des bénitiers romans intéressants se voient encore à Saint-Martin d'Ardinghen, près Fauquembergues (arrondiss. de Saint-Omer) et au Wast (arrond. de Boulogne). Le premier a la forme d'un chapiteau octogone à larges feuilles pleines sans crochets; le second celle d'un chapiteau à crochets; la face supérieure de celui-ci est ornée d'écoinçons. — Un bénitier du XIII^e siècle en grès qui se voit dans l'église de la ville basse de Montreuil se compose d'une vasque portée sur une courte colonne.

de fonts et de bénitiers, tels qu'on en voit de fort beaux à Corbie ⁽¹⁾, à Brexent ⁽²⁾, près Montreuil, et en maint autre endroit.

Les fonts circulaires ou polygonaux qui n'affectent pas la forme d'une courte colonne à gros chapiteau ont généralement celle d'une coupe.

Ils ont été usités depuis le commencement du XII^e siècle et n'ont pas cessé d'être en usage.

Pour le commencement du XII^e siècle, on peut citer la cuve de Chéreng ⁽³⁾, dans le département du Nord, décrite et figurée par M. de Caumont. Sur un fût dont la base est ornée d'une torsade et de griffes, repose une coupe circulaire ornée d'une frise de rinceaux courant entre deux torsades, et interrompue par quatre grosses têtes d'hommes très saillantes. C'est le plus bel exemple de ce type.

D'autres fonts, en forme de coupe circulaire très trapue, et à pied extrêmement court, dépourvus de toute ornementation, tels que ceux de Bouvaincourt ⁽⁴⁾ près d'Eu, semblent à peu près impossibles à dater. Ils ont toutefois beaucoup d'analogie avec la cuve de Fransart ⁽⁵⁾, près de Chaulnes, en forme de capsule octogone posant sur un tronçon de fût octogone qui s'y raccorde et part d'une base attique également à huit pans, munie de griffes.

Une cuve en forme de coupe octogone, portée sur un gros et magnifique chapiteau carré de 1200 environ, existe dans l'ancienne église abbatiale de Licques ⁽⁶⁾ en Boulonnais, mais ce monument remanié ne répond peut-être plus à sa disposition première.

Les cuves baptismales, comme tous les autres monuments, sont rares pour le XIV^e siècle dans cette région du Nord, qui a tant souffert des guerres de cette époque. On a toutefois, à Beaufort-en-Santerre ⁽⁷⁾, un magnifique spécimen de fonts du XIV^e siècle (fig. 14) : ils se composent d'une cuve dodécagone à fond plat dont chaque face est ornée d'une statuette d'apôtre sous une arcature couronnée d'un gâble à crochets. Entre chacune de celles-ci, c'est-à-dire sur chaque

(1) Corbie, chef-lieu de canton, arrondiss. d'Amiens, Somme.

(2) Brexent, commune de Brexent-Enocq, arrondiss. de Montreuil, canton d'Etaples, Pas-de-Calais.

(3) Chéreng, canton de Lamnoy, arrondiss. de Lille, Nord. Voir Caumont, *Abécédaire*, *Arch. relig.* (éd. de 1870), p. 311.

(4) Bouvaincourt, canton d'Eu, arrondiss. de Dieppe, Seine-Inférieure.

(5) Fransart, canton de Rosières, arrondiss. de Montdidier, Somme.

(6) Licques, canton de Guines, arrondissement de Boulogne-sur-Mer, Pas-de-Calais.

(7) Beaufort-en-Santerre, canton de Rosières, arrondissement de Montdidier, Somme.

angle, est un clocheton également à crochets. La cuve repose sur une colonne trapue que surmonte un beau chapiteau à feuillages.

Il faut rapprocher ce monument des fonts baptismaux de Langres, décrits et dessinés par Viollet-le-Duc.

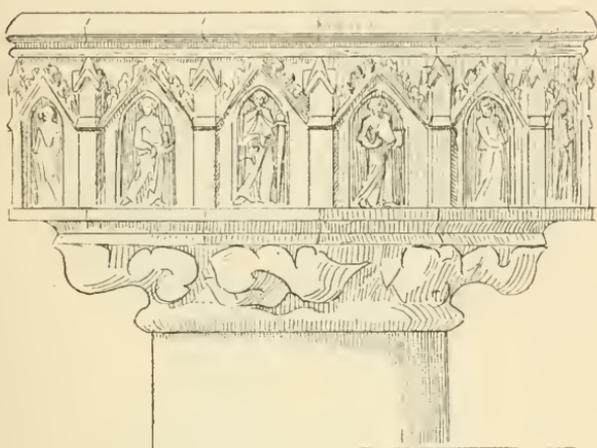


Fig. 14. — Beaufort-en-Santerre.

Dans la région du Nord, il y a deux cuves en plomb que l'on peut attribuer au xv^e siècle.

L'une de celles-ci, déposée au Musée d'Amiens, a pareillement douze arcatures qui recouvraient jadis des statuette disparues aujourd'hui; l'autre, encore en place dans l'église de Visme⁽¹⁾, près d'Amiens, est octogone, avec deux arcs sur chaque face. Ces cuves ont été faites pour être placées sur un support de pierre; la cuve de Visme est plus jeune que son support.

A l'époque flamboyante, les cuves polygonales sur support unique étaient très en faveur, et à la Renaissance, elles paraissent avoir été seules en usage concurremment avec les cuves carrées à cinq supports; celles-ci semblent avoir prédominé de beaucoup dans une notable partie de la Picardie.

On peut citer comme fonts de style flamboyant à support unique ceux de Pernes en Artois⁽²⁾, composés d'un pied octogone portant

(1) Visme, canton de Gamaches, arrondiss. d'Abbeville, Somme.

(2) Pernes, canton d'Heuchin, arrondiss de Saint-Pol, Pas-de-Calais.

une cuvette de même forme arrondie en dessous et portant sur chaque pan une arcature brisée à redents (fig. 15) ; celle de Monchaux ⁽¹⁾, près Gamaches, beaucoup plus compliquée, avec un nœud enrichi de feuillages à mi-hauteur du pied ; celles de Calais ⁽²⁾, de Montcavrel ⁽³⁾ près Montreuil, de Naours ⁽⁴⁾ près Amiens, et de Hinges ⁽⁵⁾ près Béthune, d'un type analogue mais plus large et moins haut, avec une bague à mi-hauteur du pied, une base développée et rien que

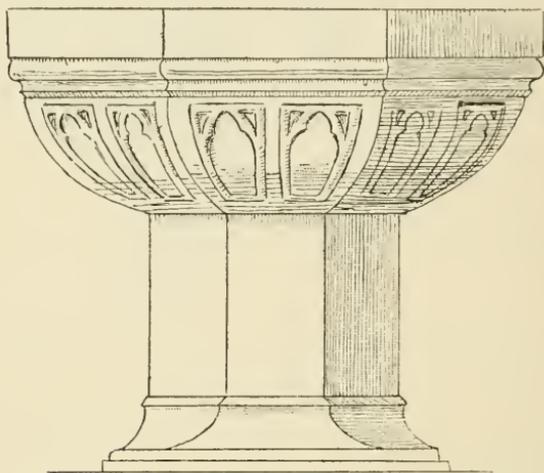


Fig. 15. — Pernes.

des moulures pour ornementation. Ce type est extrêmement fréquent. Citons enfin les fonts de Saint-Pol-sur-Ternoise, à cuve octogone très petite, ornée de rinceaux et d'écussons, arrondie du dessous, et montée sur un pied élevé. Ils datent du xvi^e siècle.

Pour la Renaissance, on peut citer les fonts baptismaux de Montrelet ⁽⁶⁾, près Doullens, du même type que les précédents, mais plus riches, avec remplages flamboyants et médaillons circulaires contenant des effigies sur chacune des faces du pied.

⁽¹⁾ Monchaux, canton de Blangy, arrondiss. de Neufchâtel, Seine-Inférieure.

⁽²⁾ Calais, chef-lieu de canton de Boulogne, Pas-de-Calais.

⁽³⁾ Montcavrel, canton de Montreuil-sur-Mer, Pas-de-Calais.

⁽⁴⁾ Naours, canton de Domart, arrondis. d'Amiens, Somme.

⁽⁵⁾ Hinges, canton de Béthune, Pas-de-Calais.

⁽⁶⁾ Montrelet, canton de Doullens, Somme.

Une mention spéciale est due à ceux de Hangest-sur-Somme ⁽¹⁾, à cuve octogone arrondie en dessous, portée sur un pied cantonné de huit dauphins dont les queues relevées viennent s'appuyer sur le fond de la cuve (fig 16).

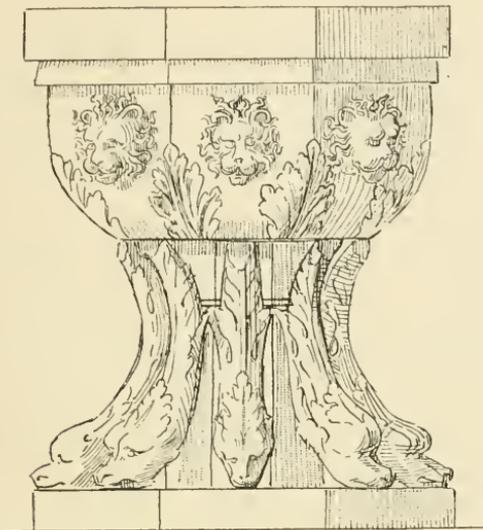


Fig. 16. — Hangest-sur-Somme.

Enfin, pour le xvii^e siècle, on trouve encore quelques modèles intéressants répondant à ce type : les fonts baptismaux d'Heuchin ⁽²⁾, près Saint-Pol-sur-Ternoise, ont une cuve octogone arrondie en dessous et un pied profilé en double balustre. Sur chaque face de la cuve, un large canal contient des zigzags et des points gravés au trait. Ce monument est moins laid que la plupart de ceux de la même date ; on ne peut en dire autant des fonts d'Hucqueliers ⁽³⁾, dans le Haut-Boulonnais, formés d'une cuvette en pyramide renversée à quatre pans, ornée de ressauts bizarres, et reposant sur un pied trapu. Les fonts de Fieffes ⁽⁴⁾ près Doullens, et beaucoup d'autres fonts du xvii^e siècle sont également en forme de coupes.

Je n'ai rien dit des couvercles des cuves baptismales : en effet, celle

⁽¹⁾ Hangest-sur-Somme, canton de Picquigny, Somme.

⁽²⁾ Heuchin, chef-lieu de canton, arrondiss. de Saint-Pol, Pas-de-Calais.

⁽³⁾ Hucqueliers, chef-lieu de canton, arrond. de Montreuil-sur-Mer, Pas-de-Calais.

⁽⁴⁾ Fieffes, canton de Domart, arrondiss. de Doullens, Somme.

d'Heuchin est parmi toutes celles que je viens de citer la seule qui possède son couvercle primitif, et deux seulement parmi les autres, celles de Berneuil et de Maisnières, ont des couvercles qui peuvent remonter à la Renaissance. Tous ces couvercles sont en bois et de forme pyramidale, à huit pans avec arêtes saillantes et pinacle tourné au sommet. — Celle qui surmonte la cuve de Berneuil est en forme de poire; celle de la cuve de Maisnières est suraiguë et repose sur une partie droite dont chaque face est découpée en arcature à accolade, et dont chaque angle, orné de deux cannelures garnies de feuilles d'acanthé, est surmonté d'un petit pinacle tourné : cela fait une sorte de dais au dessus de la cuve. Enfin, le couvercle d'Heuchin, beaucoup moins aigu, a sur ses arêtes de petits crochets encore tout à fait gothiques.

C'est également à dessein que je n'ai encore rien dit des pierres dont sont faits les fonts qui viennent d'être décrits : cette question se rattache, en effet, directement à celle de leur fabrication.

Les cuves baptismales exigeaient une pierre particulièrement dure et des ouvriers spéciaux, tout comme les monuments funéraires du moyen âge et de nos jours, et comme nos déplorables cheminées de marbre. Aussi étaient-ils, comme les tombes et comme nos cheminées, exécutés en gros dans quelques fabriques spéciales établies sur les lieux d'extraction de la pierre dure.

En effet, nous voyons que les cuves de Chéreng, Evin, Neuf-Berquin, Vimy, Guarbecques, Ames, Saint-Venant, La Neuville-sous-Corbie, Saint-Pierre de Montdidier et Vermand sont en pierre bleue de Tournai, de même que les tombes romanes d'Estaires en Artois, de Saint-Josse-au-Bois en Picardie, etc. On sait quel centre d'art fut Tournai au moyen âge, et spécialement aux XI^e et XII^e siècles, qui virent s'y élever la plus belle église de la Belgique. Mes observations personnelles dans le nord de la France ont du reste coïncidé avec celles qu'ont faites en Belgique et en Hollande MM. de La Grange et Cloquet dans leurs intéressantes *Études sur l'art à Tournai*, et je n'ai eu connaissance de leurs recherches qu'après avoir écrit ces lignes. Selon eux, les fonts de Winchester auraient même pu être exécutés à Tournai. Cela n'aurait rien d'étonnant, puisque les constructeurs de la cathédrale de Cantorbéry paraissent avoir tiré des pierres de Marquise, près Boulogne.

MM. de la Grange et Cloquet ⁽¹⁾ attribuent à Lambert de Tournai

(1) La Grange et Cloquet, *L'art à Tournai*, t. I, p. 13. Tournai, Castermann, 1889, 2 vol. in-8°, planches in-4° dans le texte.

la cuve de Chéreng. Malheureusement, cette cuve diffère de toutes les autres, ce qui ne permet pas d'étendre l'attribution ⁽¹⁾, tandis que beaucoup de cuves anonymes portent des signes de famille tout à fait frappants.

En même temps que l'atelier tournaisien, existait un atelier boulonnais, qui semble avoir été le plus important après lui pour la région qui nous occupe.

Les environs de Boulogne possèdent un excellent calcaire oolithique à gros grains dit pierre de Marquise ⁽²⁾ : on l'exploite autour de cette ville, où il forme plusieurs bancs de qualité assez inégale, ainsi qu'à Honvaut, aux portes de Boulogne, où il est excellent, et près de Samer, où il offre moins de résistance. — Les carrières de Marquise qui contiennent de fort curieux vestiges de l'exploitation romaine, passent, en Angleterre, pour avoir fourni la pierre de la cathédrale de Cantorbéry. La carrière de Honvaut, épuisée aujourd'hui, a fourni aux XII^e et XIII^e siècles de nombreux monuments à Boulogne : la cathédrale, bâtie en 1104 et le château daté de 1231 étaient les plus importants. Quant à la pierre qu'on trouve en faible quantité près de Samer, on la voit employée dans les piliers de l'église de la ville et un peu dans l'abbaye de Saint-Wlmer, mais elle est rare et médiocre. Il n'est pas sûr que les fonts baptismaux de Samer, décrits plus haut proviennent de cette carrière ; tout ce que l'on peut affirmer, c'est qu'ils sont en calcaire oolithique du Boulonnais et que la grande cuve d'Airaines est non seulement du XI^e siècle comme eux et faite de la même pierre, mais qu'elle reproduit avec la similitude la plus frappante les mêmes figures et les mêmes ornements.

La pierre de Marquise s'est exportée fort loin, et l'exemple de la cuve d'Airaines n'a rien d'étonnant : les abbayes de Saint-Sauve de Montreuil et de Valloires ont, au commencement du XIII^e siècle, fait amener de Marquise, par la mer, la Canche et l'Authie, les lourdes colonnes de leurs triforiums ; au XIV^e, on en amenait à Groffliers en Ponthieu, comme l'église en fait encore foi.

(1) Le même type reproduit dans la même pierre est au contraire fréquent dans l'arrondissement de Reims, d'après les intéressantes remarques dont M. Demaison a bien voulu me faire part. — N'y aurait-il pas lieu de déduire de là que ce modèle appartenait à une fabrique des Ardennes, région où se rencontre la même pierre. Si cette hypothèse était reconnue exacte, l'attribution de la cuve de Chéreng à Lambert de Tournai deviendrait fort improbable.

M. le docteur Coutau a eu l'obligeance de me signaler une cuve de même type et de la même pierre au Tréport, Seine-Inférieure.

(2) Marquise, chef-lieu de canton, arrondiss. de Boulogne, Pas-de-Calais.

Pour ne parler que des fonts baptismaux, les trois quarts de ceux du pays qui forme aujourd'hui les arrondissements de Boulogne et de Montreuil sont en pierre dite de Marquise. — Outre cette similitude de matière, ils ont parfois des similitudes frappantes de formes, de mesures et de détails : si l'on ne peut douter de l'origine commune des fonts de Samer et d'Airaines, on peut encore moins nier celle des fonts de Dannes et de Wierre-aux-Bois, ou d'Hesdres et de Tubersent, situés à des extrémités différentes du Boulonnais.

Aux environs d'Amiens, la pierre de Marquise semble avoir été peu connue : on faisait venir la pierre dure du bassin de l'Oise ou même de Caen et de Rouen, par eau, et pour les fonts baptismaux, on s'adressait au ^x^e siècle à Tournai, autant et peut-être plus qu'au Boulonnais. Mais au milieu du ^{xii}^e, un atelier local mit en œuvre pour cette destination les calcaires durs de Croissy et de Bonneleau, dont on bâtit plus tard la cathédrale d'Amiens.

Cet atelier, qui paraît avoir reproduit à satiété le même modèle, nous a laissé les cuves à peu près identiques entre elles de Fouencamps, Gentelles, Buleux, Havernas et Mirvaux.

Les fonts baptismaux picards postérieurs au commencement du ^{xii}^e siècle sont tous faits en pierre du pays ; dès lors, les exportations lointaines furent plus rares ou cessèrent, grâce à la diffusion de l'art ; d'autre part, les paroisses étaient toutes pourvues de fonts baptismaux solides, et le fonctionnement des fabriques avait dû se ralentir ; aussi les fonts baptismaux des ^{xiii}^e, ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles sont-ils beaucoup plus rares et semblent-ils plus variés. — Au ^{xvi}^e siècle, après les ravages des huguenots, on dut rebâtir presque toutes les églises de Picardie, et la fabrication des fonts reprit un nouvel essor. Les fonts à cinq supports des environs de Montdidier dont j'ai décrit une suite importante peuvent être considérés comme les produits d'une même fabrique. Tous sont en calcaire dur du pays.

Quant aux cuves de plomb, la région n'en possède que trois pour tout le moyen âge ; celles de Visme et du Musée d'Amiens ont entre elles beaucoup d'analogie ; quant à celle de Berneuil qui date du ^{xii}^e siècle, elle est manifestement sortie du même moule que la cuve en plomb d'Espaubourg ⁽¹⁾, dans le diocèse de Beauvais, décrite et gravée par Woillez : cela est si vrai que le calque de sa gravure exécutée à l'échelle et avec exactitude, s'applique rigoureusement sur la photographie de la cuve de Berneuil. Celle-ci, formée pareil-

⁽¹⁾ Espaubourg, arrondiss. de Beauvais, canton du Coudray-Saint-Germer, Oise.

lement de lames soudées, en a seulement une de moins, mais elles sont identiques entre elles. Dans toute la région du Nord, ces deux cuves en plomb semblent être les seules que le XI^e siècle nous ait laissées ; elles sont assez distantes l'une de l'autre et sortent de la même matrice ; il y a donc lieu d'étendre aux cuves de métal ce qui a été dit de la fabrication des cubes en pierre. La fabrication des fonts baptismaux par quelques grands ateliers qui les exportaient au loin est un fait constant au moins pour le XI^e et le XII^e siècle.

Je crois avoir réuni assez d'exemples pour le prouver ; je ne considère cependant aucune des séries de types que j'ai signalées comme complète, et la statistique raisonnée des cuves baptismales, même du nord de la France, est encore à faire. J'espère seulement avoir montré combien leur étude offrirait d'intérêt, non pour déterminer le caractère de l'art des localités où ils se trouvent, puisqu'ils viennent souvent de loin et sont l'œuvre d'artistes spéciaux, mais précisément pour la statistique et l'histoire de ces ateliers, et la détermination des types qui leur sont propres. C'est seulement quand ce travail aura été fait pour les diverses parties de la France que l'on pourra écrire sur les fonts baptismaux en général, non plus un article, mais un volume, qui sera l'un des plus curieux de notre archéologie nationale.

Camille ENLART.

NOTE

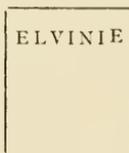
SUR LES INSCRIPTIONS ROMAINES D'ANGOULÈME

Par M. Ant. Héron de Villefosse, membre du Comité.

Les inscriptions trouvées à Angoulême ne sont pas nombreuses. On n'en connaît que trois, dont une est perdue. Elles ont un intérêt très médiocre et sont faciles à interpréter ; elles ne renferment que des noms propres. Mais, par une sorte de fatalité, ceux qui les ont éditées n'ont pas su en reconnaître le sens et se sont livrés en les publiant à des appréciations fausses auxquelles il me paraît nécessaire de mettre un terme, sous peine de les voir constamment reproduites.

I

La première est gravée sur un fragment mesurant 1^m,34 de longueur sur 0^m,65 de hauteur (1). Ce fragment retiré des fondations de l'hôtel de ville, paraît provenir d'une tombe et probablement de la partie antérieure d'un sarcophage ; il est décoré de cartouches carrés dans l'un desquels est inscrit, à la partie supérieure, le mot



Il est évident que c'est là un nom féminin désignant une femme appelée *Elvinia* (pour *Helvinia*) (2) dont cette pierre renfermait ou couvrait le corps. Le surnom *Helvinus* ou *Helvinius*, se rencontre dans des textes d'une époque assez basse (3). Je ne connais cette inscription d'Angoulême que par le dessin publié dans l'ouvrage du lieutenant Espérandieu (4) qui ne reproduit aucune autre trace de lettres.

(1) E. Biais, *Catal. du musée archéol. d'Angoulême*, p. 31-32.

(2) Le gentilice *Helvius* sur lequel est formé ce cognomen se présente quelquefois sous la forme *Elvius*, *Elvia*.

(3) Cf. dans Borghesi, *Œuvres*, III, p. 509, l'inscription de C. Caerellius Pollitianus, précédée du cognomen *Helvinius*.

(4) *Épigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge*, p. 322.

Voici comment ce petit texte est expliqué par M. Lièvre dans son *Histoire d'Angoulême*⁽¹⁾.

« Cette inscription, retirée des fondations de l'hôtel de ville, et incomplète, nous apprend que les Romains confondant et embrouillant toutes les mythologies, avaient importé chez nous le culte de Cérès qu'eux-mêmes avaient emprunté à la Grèce. »

M. E. Biais dans son *Catalogue du Musée d'Angoulême* adopte la même manière de voir :

« Cette inscription, dit-il, nous apprend qu'on célébrait dans notre ville les mystères de Cérès Éleusine, définitivement abolis, disent les mythographes, sous le règne de Théodose I^{er}. — Les lettres IS, gravées dans un cartouche contigu de cette inscription, paraissent être la finale du mot *CererIS* qui précédait celui d'*Elusinie* ».

La pierre ne porte pas le mot *Elusinie*; quant aux deux lettres IS dont parle M. E. Biais, elles ne sont pas reproduites sur le dessin que j'ai sous les yeux, de sorte que je ne puis rien en dire, mais il est certain que les mystères d'Éleusis n'ont pas été célébrés à Angoulême. Il faut renoncer à cette hypothèse facile, mais insoutenable. Je tiens à le dire dans le *Bulletin* du Comité afin que les historiens futurs d'Angoulême ne soient pas tentés de nous retracer les cérémonies qui accompagnaient la célébration de ces mystères. Les interprétations fautives des textes épigraphiques ou des monuments figurés ont fait surgir assez de faux dieux dans le panthéon gallo-romain ! Il faut nous efforcer de ne pas augmenter le nombre de ces erreurs si difficiles à déraciner aujourd'hui.

2

La seconde inscription d'Angoulême, découverte en 1863, dans les fouilles opérées sur l'emplacement du château pour la construction de l'hôtel de ville, est également conservée au Musée de la ville où je l'ai copiée au mois de septembre 1883. Elle est gravée sur une pierre très tendre ; les lettres sont d'une bonne époque ; elles ont été peintes en rouge dans l'antiquité. La pierre qui mesure en longueur 0^m,62 et en largeur 0^m,35 paraît complète ; les caractères ont été hachurés mais sont encore visibles.

C · IVL · BELINATE
P VS Ø D

⁽¹⁾ *Angoulême, histoire, institutions et monuments*, 1885, p. 7 et 10.

A la seconde ligne entre le P et le V il y a un espace nécessité par un défaut de la pierre.

G(aïus) Jul(ius) Belinatepus d(at).

Ce petit texte, sans doute votif, n'offre aucune difficulté de lecture.

Le cognomen *Belinatepus* a une physionomie tout à fait gauloise ; il est formé des deux noms *Belinus* et *Atepus* (ou *Atepo*). Ce dernier entre, comme on sait, dans la composition de plusieurs noms gaulois tels que *Atepatus*, *Atepomarus*, *Atepillus*, etc.

Ce second texte, paraît-il, est resté inexpliqué. Voici ce qu'on lit, à son sujet, dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique de la Charente* ⁽¹⁾ :

« La plupart des habitants de notre ville se sont plus ou moins occupés de la lecture et de l'interprétation de ce débris antique ; mais tous paraissent y avoir perdu leur latin et leur mythologie. »

M. E. Espérandieu, d'après lequel j'ai reproduit plus haut les extraits des ouvrages de MM. Lièvre et Biais, ajoute, à son tour, en parlant de ces deux premières inscriptions ⁽²⁾ :

« Ces deux fragments ne nous inspirent qu'une médiocre confiance ; cependant, comme ils existent, et que d'ailleurs nous ne nous expliquerions pas trop qu'un faussaire eût perdu son temps à faire graver des textes aussi insignifiants que ceux-là, nous ne croyons pas devoir les rejeter complètement comme nous avons eu tout d'abord l'intention de le faire. Mais nous renonçons à en tirer quelque parti ».

Voilà un jugement dont je ne comprends ni les motifs ni la conclusion. Il est vraiment étonnant qu'une transcription aussi facile ait échappé à la perspicacité de M. Espérandieu qui s'occupe avec succès d'épigraphie romaine.

3

La troisième inscription ou plutôt le fragment auquel je donne le n° 3 est connu par un dessin de M. J.-H. Michon ⁽³⁾.

N T O · F · Q

D O C V S P O S

⁽¹⁾ 4^e série, t. III (1865), p. 107 (avec une planche gravée reproduisant le texte très exactement). *Mémoire sur les Agesinates de Pline l'Ancien, suivi d'un itinéraire gallo-romain de Périgueux à Saintes avec une description sommaire des antiquités trouvées à Angoulême dans les fondations de l'hôtel de ville.* — Cf. Lièvre et E. Biais, *op. cit.*

⁽²⁾ *Op. cit.*, p. 323.

⁽³⁾ *Statistique monumentale de la Charente*, p. 172 et 202.

Ce fragment paraît perdu aujourd'hui. M. Espérandieu doute de son existence :

« S'il a jamais existé, il ne peut qu'avoir été mal transcrit ⁽¹⁾. »

Pour mon compte je ne vois aucune raison de suspecter la bonne foi de M. Michon dont la copie peut être exacte. Il est évident que ce fragment appartient à l'angle droit inférieur d'un texte funéraire. Il manque au moins le commencement des deux lignes mutilées. Les lettres NTO peuvent être la fin d'un surnom comme *Inve*NTO, *Cori*NTO ou tout autre analogue. Le groupe de lettres DOCIVS peut appartenir également à la fin d'un cognomen tel que *Pro*DOCIVS ou *Eu*DOCIVS. En admettant ces deux restitutions on obtiendrait une inscription funéraire ayant un sens tel que :

..... [*Inve*]nto filio Q(*uintus*)
(gentilice) [*Pro*]docius pos(uit).

C'est là une transcription très admissible et je crois qu'on ne peut douter ni de l'antiquité ni du sens funéraire du texte.

Ant. HÉRON DE VILLESOSSE.

⁽¹⁾ *Op. cit.*, p. 323.

COUPE CHRÉTIENNE EN VERRE GRAVÉ

Rapport de M. Edmond Le Blant

sur une

Communication de M. Eck, correspondant du Comité à Saint-Quentin.

La coupe de verre très grossièrement gravée, dont M. Théophile Eck parle dans son rapport du 4 décembre dernier, ne me paraît pas antérieure au ^v^e siècle. Cet objet qui appartient à M. Bellon, de Rouen, a déjà été publié il y a quelques mois, avec des renseignements étendus sur les fouilles du Vieil-Atre par M. Vaillant, dans un volume intitulé : *Épigraphie de la Morinie* et daté par avance de 1890. Les deux archéologues rapprochent avec raison la coupe de Boulogne d'autres bols à figure et trouvés à Vermand, en Sicile et à Pallien près de Trèves. Comme ce dernier, elle représente le sacrifice d'Abraham. On y voit le patriarche vêtu de la tunique exomide et tenant le couteau. A ses pieds est le bélier ; devant lui, l'autel où brûle une flamme et Isaac debout, entièrement nu, les mains liées derrière le dos. Au-dessus, sort d'un groupe de nuées un bras, celui de Dieu ou de l'ange qui appela Abraham prêt à frapper son fils. Autour du sujet on lit l'inscription VIVAS IN ETERNO suivi d'un Z, sigle bien connu du mot *zeses* fréquemment inscrit sur les vases de verres païens et chrétiens ; c'est, comme on le sait, la transcription en lettres latines de l'acclamation grecque Ζήσεις, équivalent du mot VIVAS lui-même si répandu ⁽¹⁾. On voit dans un registre inférieur le monogramme du Christ entouré d'astres.

Quelques remarques peuvent s'ajouter à celles qu'ont faites MM. Eck et Vaillant.

Je noterai d'abord qu'ici comme ailleurs, sauf une ou deux exceptions, on a substitué un autel taillé et orné à celui qu'Abraham construisit de ses mains au sommet de la montagne et nécessairement de pierres brutes entassées.

⁽¹⁾ Cf. Garrucci, *Vetri ornati di figure in oro*, pl. XIV, n° 8 : VIVAS CVM TVIS FELICITER ZESSES ; — *Ibid.*, pl. XXX, n° 6 : IN DEO ZEES ; — *Ibid.*, pl. XXXIII : P · Z, abréviation de l'acclamation *Pie Zeses*.

La représentation du ciel où se détache le monogramme du Christ et qu'illuminent à la fois le soleil, la lune et les étoiles est conforme à la tradition artistique des anciens. Nous la retrouvons dans une peinture du *Virgile* du Vatican au-dessus des dieux de l'Olympe ⁽¹⁾, sur une lampe antique ⁽²⁾ et sur un sarcophage chrétien de Manosque ⁽³⁾. C'est sans doute dans ces tableaux qu'il faut chercher les prototypes du soleil et de la lune joints si souvent par l'art du moyen âge à la représentation du Christ en croix.

Comme le reste de l'image tracée sur la coupe de Boulogne, cette dernière partie est semée de têtes de flèches descendant de la nuée. Le graveur aurait-il voulu rendre ainsi les rayons d'une apparition divine qui, dans la pensée des anciens, païens, juifs ou disciples du Christ, était toujours éclatante de lumière ⁽⁴⁾? Ce n'est là, je me hâte de le dire, qu'une supposition présentée sous toutes réserves et que je ne saurais appuyer d'aucune référence directe.

Je me trouverai sur un terrain plus solide pour parler de la formule VIVAS IN AETERNO que porte la coupe de Boulogne. Les marbres où se retrouvent ces mots et leurs équivalents sont tous, et sans exception, funéraires. C'est ainsi que nous lisons aux catacombes de Rome :

DIOSCORE VIBE IN AETERNO ⁽⁵⁾
 G · IVLIA AGRIPPINA
 SIMPLICI DVLCIS IN AETERNVM ⁽⁶⁾
in pace REQVESQVAS IN ETERNO ⁽⁷⁾

et, dans les épitaphes de notre pays :

QUALIBET IN REGIONE POLI SITVS AVT PARADISI
 CLARE SVB AETERNA PACE BEATVS AGIS ⁽⁸⁾

IN ETNVN PAX
 TECVM ⁽⁹⁾

⁽¹⁾ Pl. LXVI de l'édition d'Angelo Mai.

⁽²⁾ Bellori, *Lucerne*, part. III, n° 29.

⁽³⁾ *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*, pl. L, n° 1.

⁽⁴⁾ Cf. *Deutéron.*, vi, 12 : « Locutus est Dominus ad vos de medio ignis, etc. »

⁽⁵⁾ Boldetti, *Osservazioni sopra i cimiterj*, p. 417.

⁽⁶⁾ De Rossi, *Bulletino*, 1875, p. 57.

⁽⁷⁾ *Ibid.*, 1886, p. 116.

⁽⁸⁾ *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, n° 594.

⁽⁹⁾ *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*, n° 157 inscription découverte à Urban. Voir de plus la formule PAX AETERNA des épitaphes chrétiennes d'Arles.

Il est donc peu probable que cette acclamation ait pu s'adresser à un vivant, et l'on peut se demander si notre coupe n'aurait pas, dès lors, été gravée pour être déposée dans la tombe du défunt, et si certains objets de même nature trouvés dans les sépulcres n'auraient pas eu de même une destination exclusivement funéraire.

Le sujet tracé sur le verre de Boulogne n'a rien qui puisse faire écarter une telle supposition. Le sacrifice d'Abraham est en effet l'un des types de salut les plus fréquemment représentés sur les sarcophages. Il est rappelé, à ce titre, dans une antique oraison, la *commendatio animæ*, dite par nos pères au chevet des mourants : *Libera, Domine, animam ejus sicut liberasti Isaac de hostia et de manu patris sui Abrahæ*⁽¹⁾.

⁽¹⁾ *Études sur les sarcophages d'Arles*, Introduction.

NOTE
SUR DES CARREAUX HISTORIÉS ET VERNISSÉS

CONSERVÉS

AU MUSÉE DE TROYES

Mémoire présenté au Congrès de la Sorbonne par M. Le Clerc,
conservateur du Musée de Troyes.

J'aurais voulu donner un catalogue descriptif et raisonné de toute la collection de carreaux du Musée de Troyes, avec planches représentant les divers types qui la composent ; mais il m'a été impossible jusqu'à présent de terminer ce travail qui demandera, pour être achevé, un temps assez long. Il est bon de dire que ces carreaux, presque tous fabriqués dans notre région entre le XIII^e et le XVIII^e siècle, sont au nombre d'environ deux cents. J'espère aussi rencontrer dans nos archives départementales quelques documents sur ces mêmes carreaux et les recherches de ce genre sont longues.

Je me contenterai donc, pour le moment, de parler d'une série d'environ quarante carreaux vernissés et historiés paraissant tous provenir de la même fabrique et dater de la fin du XIV^e siècle.

Ces carreaux reproduits sur les deux planches ci-jointes ont été offerts au Musée par différentes personnes et proviennent en partie des ruines de l'ancien château fort de Périgny-la-Rose (canton de Ville-nauxe, Aube).

Ce château appartenait, vers l'an 1398, à la famille de Sarrebruck (1). Tour à tour occupé par les Armagnacs et les Bourguignons (2), il fut renversé sous Charles VI. Les maisons de Harlay, de Saint-Simon, de Moinville, etc., possédèrent successivement ces ruines et les laissèrent dans l'état où la sape les avait mises et où elles sont encore aujourd'hui.

Les carreaux qui ont été recueillis en cet endroit portent sur les planches ci-jointes les nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 11, 24, 25, 26, 27, 30. —

(1) Arch. de l'Aube, 17-E, 52.

(2) Id., 17-E, 49, supp. n^o 2.

Le numéro 6 a été trouvé aussi à Sézanne. — M. Savetiez, membre associé de la Société académique de l'Aube, est possesseur d'un carreau de même provenance.

D'autres carreaux, portant sur les planches les numéros 9, 28 et 29, ont été trouvés dans les ruines de l'abbaye bénédictine de Nesle-la-Reposte (*Nigella abscondita vel reposita*), ainsi nommée parce qu'elle était pour ainsi dire cachée au fond d'une étroite vallée. Cette maison religieuse, une des plus anciennes de la région, était située près de Villenauxe et non loin de Périgny-la-Rose; elle dépendait, de même que cette dernière localité, de l'ancien diocèse de Troyes. Le village de Nesle est actuellement dans le département de la Marne.

Enfin le surplus des carreaux vernissés qui figurent sur les deux planches sous les numéros 4, 8, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23, servait jadis de pavage dans un vaste bâtiment situé en face du grand portail de la cathédrale de Troyes, et connu sous le nom de cellier de Saint-Pierre. Certaines parties de cette construction sont encore debout, et c'est là qu'il nous a été donné de recueillir dernièrement quelques doubles des types que nous possédions déjà.

Bien que de provenances diverses tous ces carreaux ont entre eux une grande similitude. La terre dont ils sont pétris est mélangée de grains de sable et est très dure; elle a pris sous l'action du feu une couleur rose pâle. Les lettres ou les ornements placés sur ces carreaux sont figurés à l'aide d'un engobe en terre blanche, inséré dans des creux profonds de 1 millimètre et demi à 2 millimètres.

Sous la couche de vernis translucide qui la couvre, la terre rose des carreaux a emprunté une teinte brune plus ou moins foncée selon l'épaisseur de cette couche. L'engobe de son côté, et dans les mêmes conditions, a reçu du vernis une belle couleur jaune d'or.

Quant à l'emploi de ces carreaux, ils s'assemblaient par quatre ou par seize, ainsi que leur dessin l'indique; ou bien ils occupaient les angles ou le centre d'un motif de décoration. Ceux qui représentent une chasse étaient sans doute disposés en bordures.

L'ouvrier qui a fabriqué si non tout, au moins la plus grande partie de ces carreaux, se nommait Renier Mocaut, fils de Lambert (*sic*) Mocaut, et il habitait Chantemelle.

Loin d'imiter nos plus célèbres sculpteurs de la Renaissance qui n'ont laissé leurs noms sur aucun de leurs ouvrages, Renier Mocaut a souvent tracé son nom et son adresse sur les carreaux historiés qui sortaient de ses mains. (Voyez les numéros 1, 2, 3.)

Ces deux hommes, Renier Mocaut et son père Lambert Mocaut,

étaient évidemment des ouvriers, pour ne pas dire des artistes, travaillant à la façon. La légende qui se trouve sur le carreau n° 1 l'indique bien : *Mestres ha portes ha boire!* écrit Renier Mocaut, et il signe cette requête en toutes lettres. — Les braves journaliers employés parfois à notre service n'oublient jamais de nous adresser une semblable requête lorsque la dive bouteille se fait trop attendre.

J'ajouterai que les deux Mocaut n'étaient pas en religion, car le respect dû à leur habit les aurait empêchés d'écrire une grivoiserie semblable à celle que nous lisons sur le carreau n° 5, et que par bienséance je m'abstiens de reproduire ici.

Ce nom Mocaut, et le prénom du père (Lambert), tous deux peu usités dans nos contrées, me donnent à penser que ces ouvriers étaient étrangers et venaient probablement des Flandres. Saint Lambert était en honneur à Liège, de même que saint Léonard l'était à Limoges, et Dieu sait combien nous avons rencontré de Limousins portant ce dernier prénom! — Il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce que l'on ait pu rencontrer à Liège et aux environs autant de Lamberts que l'on trouve de Léonards en Limousin. Quant à la présence d'ouvriers flamands dans notre pays, elle s'expliquerait fort bien par les rapports qui s'établirent à cette époque entre la Bourgogne et les Flandres, lorsque Philippe II, le Hardi, duc de Bourgogne, eut épousé Marguerite de Flandre. — La ville de Troyes était placée aux portes de la Bourgogne; les foires qui s'y tenaient, bien qu'ayant perdu leur ancienne splendeur, ne laissaient pas d'avoir encore une certaine importance et d'attirer un nombre considérable d'étrangers, venant surtout des villes de Bruges, Courtray, Ypres, Gand, Liège, etc... avec lesquelles Troyes faisait un grand commerce de draps.

Dans son *Étude sur les carreaux historiés et vernissés*, M. de Barthélemy a relaté la découverte dans l'Aisne, à Nizy-le-Comte, d'un carreau portant le nom de Jacques de Luide (pourquoi ne lirait-on pas Leyde?), et celle d'un autre carreau, sur lequel se trouve le nom de Colins de Henaut, qui aurait été trouvé à Haulzy (Marne), dans les ruines d'un château-fort détruit à peu près à la même époque que notre château de Périgny-la-Rose.

Pourquoi n'admettrait-on pas que Jacques de Luide et Colins de Henaut aient quitté leur pays pour venir avec Lambert Mocaut travailler dans nos parages, et peut-être dans le même atelier?

Je sais du reste que, le travail des tuileries étant intermittent, les tuiliers étaient assez nomades. Louant leurs services pour une ou plusieurs campagnes ils allaient de tuileries en tuileries exercer leurs talents et se perfectionner dans leur art.

Je trouve la preuve de ce que j'avance ici dans les anciens comptes de l'évêché de Troyes. L'évêque Jean Braque (1370 à 1374) avait fait édifier, dans son domaine épiscopal d'Aix-en-Othe, une tuilerie qui existait déjà vers l'an 1374, et dans laquelle en 1407 on fabriquait « des tieules, des arrestiers et des briques » (1). J'ai la certitude que dans cet établissement on fit plus tard des carreaux vernissés.

Eh bien ! malgré une fabrication aussi variée les tuiliers n'étaient que des ouvriers de passage. En 1401 le gouverneur comptable d'Aix-en-Othe enregistre le passage dans cette forteresse d'un valet de l'évêque qui avait mission d'aller à Espoingny chercher un tuilier pour travailler à la tuilerie d'Aix, et qui revint sans en avoir trouvé (2).

En 1410. *Le dimanche vindrent au giste à Aix, Jean de Praalin et Colot Monnot tieuliers lesquels par le commandement et ordonnance de Monseigneur j'avois envoyé quérir pour ouvrer en sa tieulerie du dit Aix. Et le mardi en suivant vint de Coulours (commanderie voisine d'Aix) Jean du Chaffaut, tiealier, lequel j'avois envoié quérir par Jean Belle, le lundi précédent à matin, par le commandement de Monseigneur, pour deviser aux tieuliers dessus dits la nature des terres et la manière comment il en a usé au temps qu'il a ouvré pour mon dit seigneur par l'espace de III ans* (3).

Nous avons vu que Renier Mocaut habitait *Chantemel*, *Chantemelle* ou *Chantemelia*. Quel était ce village de Chantemelle ? à quelle région appartenait-il ? était-il le lieu de fabrication de nos carreaux ? Telles sont les questions que je me suis longtemps posées sans pouvoir y répondre. M. Bourquelot, dans une note qu'il a communiquée jadis à la Société des Antiquaires de France, pense que *Chantemerle*, village de l'arrondissement d'Épernay, canton d'Esternay (Marne) est bien le *Chantemelle* qui est mentionné sur les carreaux fabriqués par Renier Mocaut. Je dois dire que je me suis immédiatement rangé à son avis en tenant compte de la proximité qui existe entre le village de Chantemerle et ceux de Périgny-la-Rose, Nesle-la-Reposte, Sézanne, le Jardin et la Celle-sous-Chantemerle, lieux de provenance de nos carreaux ; et en tenant compte aussi de la situation de Chantemerle sur un puissant gisement d'argile, très réfractaire, qui s'étend jusque dans le département de Seine-et-Marne.

Je savais bien aussi que l'on avait découvert à Montpothier et à Resson dans le voisinage de Chantemerle des poteries fort anciennes,

(1) Arch. de l'Aube, registre G. 356.

(2) *Ibid.*, registre G. 352.

(3) *Ibid.*, registre G. 358, f^o 31 r^o.

et qu'à Chantemerle même il y avait un four à chaux et une tuilerie vers l'an 1385, car, à cette date, l'évêque de Troyes y avait fait acheter de la chaux pour les réparations de la chapelle de Waugnonnières (Vaulonnières, fief sis à Fontaine-Bethon) et aussi de la tuile pour la faire « recouvrir tout à neuf » (1).

Il n'y avait encore pour moi rien de précis, mais mes doutes ont été levés lorsque j'ai eu la bonne fortune de rencontrer la mention suivante dans les comptes de la seigneurie d'Aix-en-Othe : « Le XXII^e jour de novembre fut amené XIII, et XXV^e quareaux de Chantemelle, de par l'abbé du dit lieu, et par son charreton avec le fournerat qui les estoit alés faire venir... (2). »

Il est donc certain que l'on a fabriqué des carreaux à Chantemerle vers la fin du XIV^e siècle et au commencement du XV^e, et que la tuilerie appartenait à l'abbaye de l'ordre de Saint-Augustin qui avait été fondée dans ce village en 1165.

Parmi les abbés qui furent à la tête de cette maison on trouve à l'époque qui nous intéresse, c'est-à-dire à la fin du XIV^e siècle : — Thibault du Puiset (Theobaldus de Puteolis), 1362-1384; — Pierre II Belle, chanoine de Saint-Loup de Troyes, mort en 1399 (je ferai remarquer en passant la similitude du nom de cet abbé-chanoine avec celui de Jean Belle, qui en 1410 est envoyé à la recherche de tuiliers); — Gilles Bruchié, en 1411.

Les religieux de Chantemerle étaient donc les *maîtres* auxquels Renier Mocaut demandait si gaillardement à boire.

Il me reste à expliquer la présence à Troyes, dans l'ancien cellier de Saint-Pierre, de carreaux parfaitement identiques à ceux qui ont été trouvés à Périgny, à Nesle-la-Reposte et à Sézanne. Cela ne saurait souffrir de difficulté, car on peut très bien admettre, d'après les spécimens qui sont sous nos yeux : 1^o que les produits de la fabrique de Chantemerle ont dû jouir d'une certaine réputation, et par conséquent être fort recherchés dans toute la région; 2^o que si ces carreaux ont été employés pour le pavage du château d'Aix-en-Othe, on a très bien pu en faire venir à Troyes, ou même amener dans cette ville un certain nombre de ceux qui avaient été conduits à Aix.

M. Bourquelot, se fondant sur la forme des capitales gothiques employées dans les inscriptions qui ornent ces carreaux, et qui conservent dans les lettres A, C, E, H, M, N, T, le type des onciales, croit devoir, mais sous toutes réserves, assigner pour âge à ces inscrip-

(1) Arch. de l'Aube, registre G. 267.

(2) *Ibid.*, registre G. 352, f^o 20 v^o.

tions la fin du XIII^e siècle. Je ne partage pas cet avis et je les crois du XIV^e, car j'ai pu constater, d'après les légendes des sceaux, que des caractères semblables se rencontrent encore assez fréquemment à cette date.

Je n'ai pas besoin de reproduire ici les inscriptions qui figurent sur ces carreaux car la lecture de celles qui sont entières est facile. Malheureusement il en est un certain nombre qui sont incomplètes et qu'il serait fort intéressant de connaître en entier. Je crois que quelques fouilles pratiquées dans les ruines de Périgny-la-Rose offrirait des chances d'arriver à ce résultat.

Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de décrire l'ornementation des autres carreaux. Il en est un cependant sur lequel je me permettrai d'attirer l'attention. Il représente un chevalier armé de toutes pièces, en prières. Près de lui se trouvent son casque, qui est posé à terre, et son écu, qui est attaché à un arceau sur lequel est écrit le nom du personnage : *Mes sires Liog...* — Quel pouvait être ce chevalier? — Deux rateaux placés sur l'écu indiquent probablement un descendant de la maison de Rethel, peut-être un bailli de Chantemerle ou mieux un des bienfaiteurs de l'abbaye de Nesle-la-Reposte au rang desquels figurent les seigneurs de Rethel et de Broyes? — Au-dessous de l'arceau se trouve un autre écu portant un sautoir cantonné de quatre fleurs de lis. Ces dernières armoiries sont répétées aux ailettes placées sur les épaules du guerrier. J'ai rencontré ces mêmes armes sur le contre-sceau du baillage de Vitry-en-Perthois. Quant à la présence des ailettes sur l'armure, elle indique bien le XIV^e siècle, car on les remarque, en 1331, sur le sceau d'Érard V d'Arcis, seigneur de Chacenay⁽¹⁾. — Ce même chevalier ne serait-il pas Louis II, comte de Flandre, ou quelqu'un de ses bâtards?

LOUIS LE CLERT,
Conservateur au Musée de Troyes.

(1) Arch. de l'Aube, 6-H, 36.

NOTE SUR LES FOUILLES

DE LA

STATION ROMAINE DE RIEUX-FÉGRÉAC

PAR

M. Léon Maître, correspondant du Comité à Nantes.

J'ai eu l'honneur d'adresser au Comité, en 1887, un rapport détaillé sur l'ensemble des fouilles que j'ai poursuivies pendant deux saisons sur les bords de la Vilaine, dans les deux communes de Rieux (Morbihan) et de Fégréac (Loire-Inférieure), et, dès ce début, j'ai été assez heureux pour rassembler un bon nombre de témoignages en faveur de l'opinion qui place *Duretio* sur l'emplacement en question. Du côté de Rieux, j'ai pu exhumer un monument qui a toutes les apparences d'un temple ; et, sur la rive opposée, j'ai déblayé sur une éminence un édifice auquel j'ai donné le nom de poste d'observation à signaux.

En effet, le mobilier qui s'est rencontré sur ce dernier point, accuse plutôt une résidence habitée par un riche Gallo-Romain, un haut fonctionnaire de l'empire qu'un poste exclusivement militaire. Plusieurs figurines, notamment une Vénus impudique, marquée d'une inscription bilingue en est sortie. La Butte de Bro, c'est son nom vulgaire, se recommandait donc à mon attention particulière comme une mine précieuse d'antiquités rares. Elle a été constamment surveillée depuis cette époque, principalement pendant les dernières transformations qu'elle vient de subir.

Dès que j'appris qu'on méditait de l'entamer sérieusement, je chargeai un correspondant vigilant et éclairé de me tenir au courant de tous les incidents qui se présenteraient. Un entrepreneur de la voie du chemin de fer d'Orléans en a fait une carrière de laquelle il a extrait une immense quantité de ballast, il a attaqué les flancs de la butte de tous les côtés, mais il s'est arrêté à temps pour épargner les murs d'habitation dont j'ai relevé le plan. Ce travail a eu pour résultat de prouver que le corps principal du bâtiment n'avait pas de dépendances immédiates et que le poste occupait simplement le sommet du cône ; car aucune fondation ne s'est rencontrée sous la

pioche des démolisseurs. La récolte d'objets mobiliers n'a pas été moins fructueuse qu'au début des fouilles.

Au midi, près d'une annexe remplie de déchets de cuisine, les ouvriers ont retiré des décombres le torse d'une statue en pierre blanche assez dure, de 0^m,20 de hauteur. La tête et les jambes sont cassées ainsi que l'avant-bras droit, cependant ce fragment n'est pas sans intérêt. Les formes sont athlétiques, le ventre et la ceinture sont cachés par une sorte de cotte de mailles, et la main gauche tient un objet qui, par sa grosseur, se rapproche du volume d'une massue. Je joins à ce rapport une photographie qui permettra sans doute aux membres du Comité des travaux archéologiques de déterminer le personnage que le statuaire a voulu représenter.

Autour de la plate-forme supérieure, les déblais ont amené au jour un fer de lance, trois lames d'épées et deux instruments. Les débris de poteries se sont rencontrés en quantités assez considérables, les spécimens sont variés en couleurs et en dimensions, les goulots, les fonds d'amphores, les anses ne manquent pas dans la collection que j'ai recueillie. Sur un fond de poterie dite samienne on lit : BANVILLIM.

Les ouvriers m'ont encore apporté une petite épingle de bronze, un poids de terre cuite, deux anneaux, l'un en verre jaune, l'autre en bronze ; deux figurines brisées représentant Lucine et Vénus Anadyomène. Huit monnaies de bronze étaient mêlées à tous ces débris ; elles sont aux effigies de Tibère, d'Annius Verus, d'Etruscilla et de Gallien. Maintenant que l'attention des habitants se trouve éveillée par le soin et l'empressement que nous avons mis à recueillir tout ce qui sortait des ruines, je suis persuadé que les cultivateurs de Fégréac et de Rieux ne mépriseront aucun des objets qu'ils rencontreront en labourant.

LÉON MAITRE,

Correspondant du Comité à Nantes.

TOMBEAU D'UN SIRE DE SAILLY

DE LA MAISON DE JOINVILLE

CONSERVÉ AU MUSÉE DE BAR-LE-DUC

Communication de M. Maxe-Werly, correspondant du Comité ⁽¹⁾

Dans ses *Recherches historiques sur la pierre sépulcrale provenant du tombeau de Guy de Joinville* ⁽²⁾, que possède le Musée de Bar, M. V. Servais a rapporté tout au long les circonstances dans lesquelles cette pierre, retournée et utilisée comme marche d'escalier de l'ancienne abbaye d'Écurey, avait été découverte et offerte, vers 1850, par M. Vivaux, maître des forges de Montiers-sur-Saulx, au musée de notre ville.

Après avoir décrit cette tombe remarquable par le sujet qui y est représenté, et reproduit l'inscription gravée sur le bord de l'écu, M. Servais énumère tous les documents historiques relatifs aux membres de la famille de Joinville du nom de Guy, qui purent être inhumés dans l'église de l'abbaye d'Écurey, et c'est à Guy III, seigneur de Sailly, mort dans les premières années du XIV^e siècle, que notre maître et ami attribue la statue sculptée en ronde bosse, dont le passage de l'inscription : VIR SIMPLEX NOMINE GVIDO, lui a fourni le nom.

Ne pouvant admettre les conclusions de M. Servais, parce que le style de ce monument funéraire est certainement antérieur aux premières années du XIV^e siècle, je vais examiner si les raisons invoquées par notre compatriote en faveur de Guy III, ne pourraient pas, avec plus de raison, être reportées à un autre personnage du même nom, à Guy I^{er} de Joinville, seigneur de Sailly, mort vers le milieu du XIII^e siècle.

J'ignore si la généalogie des sires de Sailly a jamais été bien établie ; l'*Histoire générale et chronologique de la maison royale de*

⁽¹⁾ Je dois le dessin de la dalle funéraire du tombeau de Guy I^{er}, seigneur de Sailly, à l'obligeance de M. P. Beauvils, de Bar-le-Duc.

⁽²⁾ *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, t. II, 1872, p. 222.

France ⁽¹⁾, le *Dictionnaire de la Noblesse* ⁽²⁾ ne fournissent, il est vrai, sur cette branche de la famille de Joinville que des renseignements incomplets ; ils établissent cependant d'une façon assez précise la filiation des seigneurs du nom de Guy. En m'aidant des notes que je dois à l'obligeance de M. François Delaborde, archiviste aux Archives nationales, il me sera permis de montrer le degré de parenté qui reliait entre eux ces personnages de même nom, et d'indiquer l'aïeul dans laquelle est tombé M. Servais.

Déclarons tout d'abord que les sources auxquelles s'est renseigné notre compatriote ne présentent point les garanties désirables ; ce qu'il rapporte de ces seigneurs n'est pas toujours exact ; Jean, sire de Joinville, l'historien de saint Louis, était l'oncle de Robert, seigneur de Sailly, et non son frère, comme l'indiquerait une lettre de 1269, incorrectement transcrite dans l'ancien inventaire des titres du monastère d'Écurey, dressé le 27 avril 1596. Malgré les termes d'une autre lettre de 1241 émanant de Guy de Joinville, contenue dans le même cartulaire, on ne peut, avec M. Servais, accepter que ce seigneur ait été le frère du célèbre historien ; enfin, cet érudit, qui croit à l'existence de trois seigneurs de Sailly du nom de Guy, entre les années 1208 et 1303, accorde au deuxième ce qui appartient au premier, et fait du second deux personnages distincts : Guy II (1240-125), et Guy III (1284-1303).

De GEOFFROI IV, sire de Joinville, sénéchal de Champagne, mort en 1190, sortirent :

GEOFFROY V, sire de Joinville, sénéchal de Champagne en 1190, mort vers 1204.

ROBERT, 1^{er} sire de Sailly ⁽³⁾.

GUILLAUME, archevêque de Reims (1209-1224).

SIMON, 2^e sire de Sailly ⁽⁴⁾, puis sire de Joinville en 1204, sénéchal de Champagne avant 1206, mort avant l'année 1239.

GUY I^{er}, 3^e sire de Sailly ⁽⁵⁾, qui avait reçu de sa femme Agnès le

⁽¹⁾ Le P. Anselme, 1694, 2 vol. in-folio.

⁽²⁾ La Chenaye-Desbois et Badier.

⁽³⁾ Archives de la Haute-Marne, *Cartulaire de Saint-Laurent de Joinville*, fol. 36 verso.

⁽⁴⁾ Bibliothèque nationale, ms. latin 17048, fol. 523.

⁽⁵⁾ Arch. de la Haute-Marne, *Cartulaire de Saint-Laurent de Joinville*, fol. 77 r^o.

fief de Juilly ⁽¹⁾, et dont on connaît plusieurs actes des années 1206 ⁽²⁾, 1215 ⁽³⁾, 1223 ⁽⁴⁾ et 1256 ⁽⁵⁾, nouveau style.

ANDRÉ, templier, et plusieurs filles.

De SIMON, sire de Joinville, sortirent :

JEAN, sire de Joinville, sénéchal de Champagne, né en 1224, mort vers 1319.

GEOFFROY, de Joinville, seigneur de Montesclair, mort avant son père.

GEOFFROY, de Joinville, seigneur de Vaucouleurs.

SIMON, de Joinville, seigneur de Gex, mort vers 1293.

GUILLAUME, de Joinville, archidiaque de Salins.

De GUY I^{er}, sire de Sailly, sortirent :

ROBERT, 4^e sire de Sailly, dont il est fait mention dans un acte de 1255 ⁽⁶⁾, marié en février 1269 à dame Aulfélie ⁽⁷⁾, se disait fils de Guy I^{er} ⁽⁸⁾, cousin de Jean, sire de Joinville ⁽⁹⁾, et déclarait en 1263, en présence de ce même seigneur, qu'il se reconnaissait homme-lige du comte de Bar ⁽¹⁰⁾.

SIMON, seigneur de Donjeux, dont il est fait mention dans un titre de 1262.

GUILLAUME, seigneur de Juilly, qui, en 1280, donnait un *courtîl* aux Jacobins de Troyes.

Enfin ROBERT, 4^e sire de Sailly, eut pour fils :

GUY II, 5^e seigneur de Sailly, qui, en 1274, du consentement de

⁽¹⁾ Le P. Anselme lui donne pour femme Perronelle de Chappes, dame de Juilly.

⁽²⁾ Guy approuve la vente faite au chapitre de Saint-Laurent (J. Simonnet, *Essai sur l'histoire et la généalogie des sires de Joinville. Actes concernant les seigneurs de Sailly*).

⁽³⁾ Guy fait hommage à Thibaut, comte de Champagne, pour le château de Donjeux. *Ibidem*.

⁽⁴⁾ Guy reconnaît avoir reçu 100 livres dues par Thibaut à Simon son sénéchal de Champagne. *Ibidem*.

⁽⁵⁾ Transaction entre Guy et les habitants d'Augeville (Jolibois; *La Haute-Marne ancienne et moderne*, au mot *Augeville*).

⁽⁶⁾ Bibl. nat., *Trésor généalogique* de dom Villevielle, fol. 91 r^o.

⁽⁷⁾ Arch. nat., série M, dossier Joinville.

⁽⁸⁾ Bibl. nat., ms. latin 17048, fol. 524.

⁽⁹⁾ Haute-Marne. Chapitre Reynel, liasse 10. *Bull. archéol. du Comité*, année 1884, p. 481.

⁽¹⁰⁾ Archives de la Meurthe.

sa femme Marguerite, donnait 20 sous de rente à l'abbaye d'Écurey, et dont il est fait mention dans différents actes des années 1283⁽¹⁾, 1300, 1304⁽²⁾. En lui s'éteignit la branche des Joinville-Sailly et sa seigneurie passa entre les mains de Renaud de Choiseul, époux de sa fille unique.

SIMON, sire de Donjeux, le même sans doute que Simon, sire d'Échenay, qui, en février 1309⁽³⁾ se disait fils de Robert de Sailly, et, en 1323⁽⁴⁾, se qualifiait du titre de cousin d'Ansel, sire de Joinville.

La généalogie de la branche de Sailly étant établie jusqu'à la fin du XIII^e siècle, il me reste à faire connaître quel lien existait entre les seigneurs de la maison de Joinville et l'abbaye d'Écurey, d'où provient le monument funéraire dont je m'occupe.

Fondée vers 1144, par Geoffroy III, seigneur de Joinville, sur le territoire de Montiers-sur-Saulx (Meuse), un peu au-dessous de ce bourg⁽⁵⁾, l'abbaye d'Écurey fut comblée de biens et enrichie par les divers membres de la famille de son fondateur ; plusieurs d'entre eux voulurent y être inhumés. Dans l'inventaire des titres de l'abbaye, dressé en 1596, il est rapporté que Geoffroy, seigneur de Vaucouleurs, voulut être enterré à Écurey avec son frère Geoffroy de Joinville ; que Robert de Sailly, pour y recevoir la sépulture, avait donné à l'abbaye « six septiers de bled à prendre au moulin d'Espanceneis dit Eschernet⁽⁶⁾ ; » enfin que Guy de Sailly, en 1300, avait octroyé la somme de 20 francs de rente pour y célébrer son anniversaire et celui de sa femme Marguerite, ce qui permet de supposer que ces deux époux y furent inhumés⁽⁷⁾.

(1) Bibl. nat., ms. latin 17048, fol. 525.

(2) *Ibid.*, *Trésor généalogique* de dom Villevielle, fol. 92 verso.

(3) Arch. nat., série M. dossier Joinville.

(4) *Ibid.*, Inventaire des archives du château de Joinville, KK.906, n° VIII^{xx} XI.

(5) L'abbaye d'Écurey, ordre de Saint-Bernard, fondée en 1144, par Godefroy III de Joinville, sénéchal de Champagne ; elle est en commande et la mause abbatiale vaut 2,500 livres, la conventuelle 1,500 livres. Il y a plusieurs censes et métairies dans le district de cette paroisse, qui appartiennent aux religieux d'Écurey, au prieur de Danumarie, au monastère de Valdome, etc. B. Picart, *Pouillé de Toul*, 1711.

(6) Lettre de Jean de Joinville de l'année 1269.

(7) A cette époque, Marguerite était décédée, puisque, dans un acte de la même année conclu avec les religieux d'Écurey, il est dit que Guy de Joinville, seigneur de Sailly, et Isabeau sa femme, assignent une rente de grains à prendre sur le terrage de Paroy, en échange de ce que l'abbaye avait à Effincourt et à Pancey (Inventaire de 1596).

Si les bienfaiteurs d'une église sont tout particulièrement désignés pour y recevoir la sépulture, Guy I^{er} était assurément en droit de mériter cet honneur en raison des donations importantes qu'il avait faites en faveur de l'abbaye d'Écurey. Dans les archives de ce monastère on trouve les mentions suivantes :

1228. « Approbation et consentement du seigneur Simon, sire de Joinville, d'une donation et aumosne faite à l'église et à l'abbaye d'Escurei par Guy de Sailly, son frère, de tout le droit qui lui appartenait dans la dixme de Paroye et de Montiers-sur-Saulx, lesquelles dixmes dépendoient du fief dudit Simon et de ses prédécesseurs seigneurs de Joinville. »

Mai 1247. — « Donation faite par Guy de Joinville, sire de Sailly, à l'église de la bienheureuse Marie d'Escurei, pour le salut de son âme et de ses prédécesseurs, de la somme de 700 l., dont elle a acheté et acquis à ladite église la dixme de Montiers sur-Saulx, de Paroyes et autres lieux. »

De telles libéralités, qui ont dû assurer à Guy I^{er} une place honorable parmi les bienfaiteurs de cette église, auraient dû perpétuer sa mémoire auprès des religieux. Et cependant, si les donations faites par les seigneurs de la maison de Joinville ont été relatées scrupuleusement dans le cartulaire de l'abbaye d'Écurey, il ne paraît point que la tradition ait conservé les noms des divers personnages dont les tombeaux existaient encore dans l'église en 1790; en 1736 les religieux ne savaient plus quel était ce Guy dont le nom était inscrit sur l'un d'eux. « Il y a dans l'église deux mausolées et quatre dans les cloîtres. Ceux de l'église sont sans inscriptions; des quatre qui sont dans les cloîtres trois sont sans inscriptions; sur le quatrième il paraît que c'est le tombeau de Guy, sire de Sailly, de la maison de Joinville. Il paraît aussi par nos chartes que Simon de Commercy, seigneur de Morley, est enterré chez nous, et l'on tient par tradition ⁽¹⁾ qu'un des mausolées du cloître que l'on montre a été dressé pour luy. »

« A l'égard des autres, il est sûr que ce sont les tombeaux de quelques princes de la maison de Joinville paraissant, par nos chartes, que plusieurs y ont choisi leur sépulture. Il y a surtout un de ces mausolées très respectable, à droite en entrant à l'église. Il est le plus

⁽¹⁾ En 1188, Simon de Broyes, seigneur de Commercy, donne aux moines de Sainte-Marie d'Écurey la terre de Frolois, *terram de Froleys sicut metis certis liminata monstratur*, avec le droit de construire une forge et une tuilerie; il leur assure en plus la moitié du revenu du moulin de Morley. — Archives d'Écurey.

beau de tous, représentant un prélat séculier, la mitre en tête, mais sans inscription ni monument d'ailleurs qui nous le fassent connaître. »

« L'église est assez belle, bien voûtée..., ornée de dix chapelles dédiées à la Vierge, à saint Bernard, à saint Étienne, sainte Geneviève, saint Antoine, saint Nicolas, saint Jean-Baptiste...⁽¹⁾. »

Cette trop courte description des tombeaux qui existaient dans l'église et le cloître de l'abbaye, se trouve confirmée dans les notes manuscrites de dom Guilton, religieux de Clairvaux, qui, en 1774, visita le monastère d'Écurey. « Il y a des monumens élevés des fondateurs, un évêque de Metz, près de l'église un seigneur de Commercy. Sous un arceau, qui soutient les piliers d'une arcade qui donne sur le préau, une longue figure d'un guerrier, vêtu de la tête aux pieds d'une cuirasse, tient de la main gauche un étendard, de la droite son écusson sur sa cuisse, lequel est long de deux pieds sept pouces, large en haut de vingt pouces; sur lequel est écrit : *+ Jehans de saint Joires* (qu'ils croient être un seigneur de Joinville) *hic jacet in cinere..... x nomine Guido nobilis in scelere, quem trahit nulla cupido, requiescat in pace*⁽²⁾. »

A ces renseignements nous ajouterons que, suivant l'usage, les tombeaux élevés dans le cloître devaient être placés contre le mur même de l'église, dans une arcature faisant face aux arcades de la galerie qui s'ouvrait sur la cour du cloître, et que les monuments sans inscriptions sont, sans doute, ceux de Geoffroy de Vaucouleurs, de Geoffroy de Joinville, de Robert de Sailly et de Simon de Commercy.

« La tombe de Guy de Sailly, dit M. Servais, est loin d'être un chef-d'œuvre de sculpture; c'est moins le mérite de son exécution que la célébrité de la famille à laquelle appartenait le personnage qu'elle représente, qui lui a valu l'honneur d'être admise à figurer dans les galeries du musée de notre ville. » Cette appréciation de notre regretté confrère nous paraît assez exacte; cependant, si l'artiste n'a point fait preuve de beaucoup de talent dans la reproduction en ronde bosse du seigneur de Sailly, si ce monument, le seul de ce genre que possède notre galerie lapidaire, n'est point une merveille de l'art au XIII^e siècle, il présente toutefois certaines particularités qui méritent d'être signalées à l'attention des archéo-

⁽¹⁾ Copie faite sur l'original sans signature, écriture du XVIII^e siècle, feuille in-fol. — Archives de la Meuse.

⁽²⁾ Bibl. nationale, ms. français 23474, fol. 214.

logues, et viennent confirmer la proposition que nous avons émise de reconnaître dans ce monument funéraire celui de Guy 1^{er}, mort vers 1256.

En effet, si nous examinons l'habillement militaire du guerrier couché sur cette tombe, il n'est guère possible de le faire descendre aux premières années du xiv^e siècle; le grand haubert à longues manches avec mitons qui lui couvre tout le corps, la coiffé de mailles dont la tête est enveloppée, appartiennent bien certainement à la première moitié du xiii^e siècle; c'est bien le costume qui, en usage durant tout le règne de saint Louis, devait peu après subir de nombreux perfectionnements, par l'addition de pièces rigides, transformées et augmentées pendant le xiv^e.

L'écu de forme allongée, au sommet en ligne droite, présentant une sorte de triangle à deux côtés arqués, appartient à la première moitié du xiii^e siècle; la bordure dans laquelle est tracée l'inscription le rapproche de celui qui se voit sur le sceau de Savary de Mauléon, appendu à un acte de 1227.

L'épée, à garde légèrement cintrée, est remarquable par son pommeau circulaire, épais et aplati, sur lequel est gravée en relief une fleur de lis. Cette arme, exactement conforme à une épée de la collection de M. C. Resson, reproduite par Victor Gay⁽¹⁾, se classe forcément au xiii^e siècle.

Si la lance, dans sa forme peu caractérisée, ne procure aucun renseignement, les ornements de la ceinture, sortes de barrettes transversales placées à cinq centimètres les unes des autres, sont identiques à ceux que nous montre une statue de femme du portail nord de la cathédrale de Chartres, œuvre du xiii^e siècle.

Quant aux armoiries ⁽²⁾, que l'on peut être surpris de ne point retrouver sur ce monument, si elles apparaissent à cette époque sur les sceaux, leur représentation sur l'écu des guerriers couchés sur leur dalle tumulaire n'était point d'un usage général ⁽³⁾.

Tous les détails du costume militaire donnés à la statue de Guy par le sculpteur étant étudiés, il nous reste à examiner les caractères architectoniques et les ornements de la dalle sur laquelle elle repose.

⁽¹⁾ *Glossaire archéologique*, page 624.

⁽²⁾ La maison de Sully portait *d'azur à trois broyes d'or, l'une sur l'autre, au chef d'argent, chargée d'un lion issant de gueules* (La Chenaye-Desbois).

⁽³⁾ Voir la statue tombale de Sainte-Marie-aux-Anglais, reproduite par Caumont dans son *Abécédaire d'archéologie religieuse*, page 541, qui appartient au xiii^e siècle; la statue du comte Eckard dans la cathédrale de Naumbourg (Saxe) dont le Musée du Trocadéro possède une reproduction.

Placée sous un trilobe, la statue de Guy apparaît couchée au milieu d'une ornementation végétale, qui caractérise l'époque de son exécution. La partie supérieure est couverte d'une vigne luxuriante, qui descend à gauche et couvre de son feuillage l'épaisseur et le flanc de la dalle; à droite, depuis les pieds jusqu'à la hauteur de l'épaule, l'artiste a complété l'encadrement par une bordure de feuilles d'acanthé. Pampres, feuilles et raisins appartiennent certainement au milieu du XIII^e siècle.

Ce monument du Musée de Bar n'est malheureusement point dans l'état où il se trouvait encore, lorsqu'il fut tiré des débris de l'abbaye d'Écurey; pour faire de cette pierre tombale une marche d'escalier, son acquéreur avait été obligé d'abattre le coude gauche de la statue, un peu en saillie, et d'en briser les pieds; de plus, le bois de la lance est cassé au-dessous du fer. Toutefois, là se borne la mutilation de cette tombe, la face sculptée ayant été heureusement tournée vers le sol.

On pourra s'étonner de rencontrer, mis pour ainsi dire en vedette au haut de l'écu, à la place d'honneur, le nom du sculpteur :

IÐ HANZ : DE : SAINZ : IORÐ : Ð Ð · FISZ

au lieu de celui du personnage auquel cette tombe était élevée. Nous ignorons quel était cet artiste du nom de Jehan, natif du village de Saint-Joire, où demeurant depuis longtemps dans ce lieu⁽¹⁾, qui, chargé de sculpter ce monument, fit composer, sans doute, par un clerc de l'abbaye, l'inscription en vers hexamètres, tracée dans la bordure de l'écu :

+ HIC : IACET : IN : CINERE :
 VIR : SIMPLEX : NOMEIN : GUIDO :
 NOBILIS : IN : SACLERE :
 QUEM : TRAXIT : NVLLA : AVPIDO :
 REQUISIT . IN : PATRE : AM

Se rappelant que Jean, sire de Joinville, avait dressé la célèbre épitaphe de Clairvaux, M. Servais était disposé à attribuer à cet his-

(1) Le nom de Saint-Joire (*Sanctus Georgius* en 1402, *Saint-Joyre* en 1589) apparaît dans cette inscription sous une forme que ne mentionne point le *Dictionnaire topographique du département de la Meuse*; c'est évidemment au village de ce nom, situé à deux lieues environ de l'abbaye d'Écurey que notre sculpteur a emprunté son nom; il ne saurait être question de l'une des deux localités dénommées Saint-Jeoire-Challes et Saint-Jeoire-Faucigny, de l'ancien comté de Savoie.

torien la composition de celle de Guy, mais cette supposition n'est guère admissible, étant donnée l'époque à laquelle elle a dû être faite. Après avoir passé la plus grande partie de sa jeunesse à la cour de Champagne, où les trouvères les plus en renom recevaient le plus bienveillant accueil, il se peut qu'à l'exemple de son suzerain, de celui de Jean de Brienne et de tant d'autres de ses contemporains qui cultivaient les lettres, le sire de Joinville ait pris goût à la poésie et composé, lui aussi, des chansons dans le genre de celles qu'écrivait Thibaut II, comte de Bar, alors prisonnier en Hollande (1253-1254); toutefois, jusqu'à ce jour les seuls vers qu'on lui attribue, sont ceux de l'inscription de Clairvaux, et il paraît peu probable qu'en 1256, alors âgé de vingt-quatre ans, le sire de Joinville se soit exercé à composer, pour le tombeau de son oncle, ce distique de forme léonine dont chacun des hémistiches rime avec son correspondant du vers suivant.

L. MAXE-WERLY,
Correspondant du Ministère.

PRIX-FAIT

POUR LA RÉPARATION D'UNE CROIX PROCESSIONNELLE

DE LA COLLÉGIALE DE BARJOLS (VAR)

(1458)

Communication de M. Mireur, correspondant du Comité à Draguignan⁽¹⁾.

La croix qui fait l'objet de l'acte suivant n'existe plus, probablement depuis fort longtemps, car elle ne paraît pas figurer dans les inventaires du mobilier ecclésiastique rédigés au moment de la Révolution⁽²⁾. Elle n'avait pas dû échapper aux divers pillages qu'eut à subir, de la part des protestants, pendant les guerres de religion du xvi^e siècle, le trésor de l'antique collégiale de Barjols, fondée, comme l'on sait, par Raimbaud, archevêque d'Arles, avant 1061⁽³⁾. La minutieuse description, contenue dans le prix-fait de sa réparation, est, dans tous les cas, tout ce qui en subsiste aujourd'hui.

C'était une croix de procession, à plaques d'argent recouvrant et modelant exactement une âme de bois, à laquelle les fixaient des clous à tête d'argent. Elle était ornée de dix médaillons émaillés, également et symétriquement distribués sur les deux faces, savoir :

Sur la face principale, en haut, Dieu le père; à droite, la Vierge; à gauche saint Jean; au bas, un ange; et, au centre, l'inscription d'usage.

Sur le revers, les quatre évangélistes avec leurs attributs, encadrant l'agneau pascal, au centre.

La croix se terminait, comme à l'ordinaire, par un pommeau en

⁽¹⁾ Voir le *Bulletin Archéologique* de 1889, p. 281.

⁽²⁾ L'inventaire dressé, le 4 frimaire an II, par le district de Barjols, avec le concours de Pierre Aubert, marchand orfèvre, mentionne bien une « grande croix [d'argent] », pesant 9 marcs, 1 once, 5 gros, mais sans indication d'aucune ornementation (Arch. départ. du Var, série L, District de Barjols, Cultes).

⁽³⁾ « L'église cathédrale [de Senès], celle du lieu de Saint-Jacques... et de Barjols devinrent la proie des flammes, après avoir été dépouillées des vases sacrés et de tout ce qu'elles avaient de plus propre à exciter l'avidité du soldat (1559). » L'abbé Papon, *Hist. de Prov.*, t. IV, p. 146.

cuivre, doré sans doute, auquel s'adaptait la hampe, maintenue par une goupille du même métal ⁽¹⁾.

Malgré la gravité des avaries, attestée par l'importance relative de la somme stipulée et qui pourrait faire supposer un long usage, l'image de la sainte Vierge et celle de saint Jean-Baptiste ne permettent guère, semble-t-il, d'assigner au joyau une date antérieure au xv^e siècle.

Quant à l'artiste aixois chargé de le réparer, Henri ou Henriet Jeannot ou Jehannot, il est, croyons-nous, resté ignoré. On le retrouve à Barjols en 1467, arbitre, avec un docteur en théologie, Jacques de Pontevès, d'une action en dommages pour blessures faites dans une rixe ⁽²⁾. Cette honorable mission prouve qu'il y était avantagement connu et y jouissait de quelque considération.

A défaut d'autre mérite, notre communication révèle donc l'existence d'un petit objet d'art depuis longtemps détruit, mais très facile à reconstituer dans son ensemble et même dans le détail de son ornementation. De plus, elle ajoute un nouveau nom à la liste des orfèvres de Provence, contemporains du roi René.

Pro venerabili capitulo ecclesie Barjolensis ³⁾ *et Anrieto Johannoti, auri-
fabro Aquense* ⁽⁴⁾.

Anno Incarnationis Domini millesimo III^e LVIII^o et die lune XVII^{ma} mensis aprilis, notum sit quod venerabiles viri domini Johannes Graffeli, precentor, et Johannes Piscatoris, canonici ecclesie collegiate Beate Marie de Barjolis, congregati in sacristia dicte ecclesie, ad sonum campane, ut moris est, ibidem capitulantes et capitulum tenentes, in absentia aliorum dominorum dicte ecclesie presenciatiter absencium, ex

⁽¹⁾ Quelques-unes de nos églises ont conservé des croix de procession de cette époque ou postérieures, généralement tréflées et ornées à leurs extrémités de grosses boules. On en voit notamment à Aups, Fayence et Trigance (arrondissement de Draguignan). Celle de Pontevès (arrondissement de Brignoles), qui pourrait avoir été faite sur le modèle de la croix de Barjols, situé à 3 kilomètres, a été décrite sommairement par M. l'abbé J.-B. Vidal, dans sa *Notice sur l'église paroissiale de Pontevès* (*Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan*, t. V (1864-1865), p. 212).

⁽²⁾ Sentence arbitrale du 6 octobre 1467, Pierre Farre, notaire à Barjols 1466-1467, p. 102, chez M^e Turle, notaire de la même ville.

⁽³⁾ Barjols, département du Var, arrondissement de Brignoles, chef-lieu de canton.

⁽⁴⁾ Aix, ancienne capitale de la Provence (Bouches-du-Rhône).

una; et magister Anrietus⁽¹⁾ Johannoti, aurifaber civitatis Aquensis, partibus ex altera, ad infrascripta facienda, ut infra sequitur, que erunt:

Et primo, dicti domini canonici tradiderunt dicto Johannoti, ad aptandum, magnam crucem argenteam dicte ecclesie, pro faciendo in ea que secuntur:

Et primo, a parte crucifixi, quinque emaus incisos et vastatos reparare, ubi sunt designate ymagines que secuntur:

In superiori imauto, in quo erat Deus pater in sede majestatis;

Item, a parte dextera crucifixi, Virgo Maria;

Item, in sinistra, beatus Johannes et, in pede, quidam angelus;

Item, retro, quatuor evangeliste cum eorum ymaginibus et in medio Agnus Dei, videlicet auri et asuri fini et aliis coloribus finibus.

Item tenetur reparare subscriptionem crucifixi cum emaudis.

Item tenetur reparare crucifixum, ut sequitur:

Et primo ipsum incarnare bene et debite;

Item, in pedibus ejus, unum clavum argenti et eam brunire bene et debite et circumdare totam crucem:

Item, in pede crucis, facere unum clavum lotoni deauratum ad tenendum pomellum cum fuste crucis inferiori; et tenetur dictus aurifaber ipsam portare Aquis et ipsam reducere, suis propriis sumptibus.

Item tenetur facere claves tenentes lamas crucis necessarias argenti et eam reclavare debite, etc.

Pro quibus faciendis, dicti domini canonici eidem dare promiserunt florenos sexdecim, quos eidem solvere promiserunt incontinenti ipsa facta et portata apud presentem villam de Barjolis, quod facere promisit hinc ad festum Pentecoste proximum, in pace, etc.

Pro quibus attendendis... [*suivent les formules d'obligation*].

De quibus pecierunt quelibet pars instrumentum.

Actum ubi supra.

Testes: magister Antonius Jocardi, Petrus Graffelli, Guillelmus Borghoni, Guillelmus Elie et Gauterius Piscatoris.

M^o III^e LIX et prima aprilis, de voluntate dictorum dominorum de capitulo et dicti magistri Anrieti, fuit presens nota cancellata in sacristia de Barjolis, per me Antonium Malet; presentibus magistris Guillelmo Borghoni et Guillelmo Elie, de Barjolis.

(Protocole d'Antoine Malet, notaire à Barjols, 1454-1461, f^o 46, chez M^o Turle, notaire de la même ville.)

(1) *Alias* Henrietus.

LE

CIMETIÈRE CAROLINGIEN D'ESSIGNY-LE-PETIT

ET LA

FIBULE DE CRÉPY-EN-LAONNOIS

Mémoire présenté au Congrès des Sociétés savantes, par M. J. Pilloy,
correspondant du Comité à Saint-Quentin.

Pour qu'une plante utile puisse prospérer, on dit qu'il faut que la terre dans laquelle elle a été semée soit bien préparée ; mais quand, dans ce terrain de choix tombe le germe d'une mauvaise herbe, celle-ci ne tarde pas à émettre de profondes racines, puis des jets puissants qui végètent aux dépens du bon grain et qui sont d'autant plus tenaces qu'on les a laissés prospérer plus longtemps.

Il en est de même des erreurs scientifiques et historiques qui, adoptées sans contrôle, se perpétuent de générations en générations avec une ténacité remarquable.

Dans l'histoire on ne les compte plus, puisque récemment un auteur a pu écrire un gros volume pour les réfuter, sans cependant espérer les voir disparaître de sitôt, tant l'habitude a de force sur le raisonnement.

En archéologie, il n'y en a pas moins, et pour parler d'une seule époque, celle dite mérovingienne, ne voyons-nous pas tous les jours des dessinateurs, peintres et sculpteurs, et même des historiens et archéologues d'un certain mérite (les vulgarisateurs surtout) donner à Clovis une hache à deux tranchants, parce que les premiers commentateurs et traducteurs de Grégoire de Tours, ont pensé que le *bipennis* devait être semblable à la double hache des Amazones, et bien que les innombrables fouilles qui ont été faites depuis une cinquantaine d'années n'aient pu révéler une seule hache de cette forme.

Il en est de même des rainures des scramasaxes qu'on s'obstine à considérer comme ayant servi à renfermer du poison, malgré les nombreuses preuves contraires fournies par l'abbé Cochet, Baudot et autres.

Et aussi des épingles à l'usage exclusif des femmes, que l'on transforme toujours en styles à écrire à cause de la petite spatule qui orne

l'une des extrémités et qui ne devait, à mon avis, avoir d'autre objet que de puiser plus facilement les onguents ou cosmétiques dans les fioles à long cou, où l'on avait l'habitude de les renfermer.

A l'obstination de la routine, il faut opposer l'obstination de la rectification. C'est pourquoi je viendrai aujourd'hui parler de deux découvertes faites l'an dernier aux environs de Saint-Quentin, qui viennent, une fois de plus, confirmer l'hypothèse que j'ai émise depuis quelques années déjà, qu'une grande partie des cimetières qu'on a qualifiés de *mérovingiens* doit être attribuée à l'époque *carolingienne* ou, tout au moins, au commencement de cette époque.

J'ai fouillé l'été dernier à Essigny-le-Petit, canton de Saint-Quentin, un petit cimetière (il ne contenait pas plus d'une soixantaine de sépultures), qui, comme ceux de Vaudesson, Chaillevet, Villeret et Seraucourt-le-Grand, dont j'ai donné la description et spécifié les caractères dans mes *Études sur d'anciens lieux de sépulture dans l'Aisne*, n'a fourni aucun des objets que les Francs possédaient au moment où ils envahirent la Gaule, et s'y fixèrent définitivement.

Plus de francisques, de lances, de poignards, de haches ni d'épées, mais uniquement, de ces grands sabres à dos épais et à un seul tranchant que l'on a nommés *scramasaxes*, peut-être à tort, en leur attribuant exclusivement une expression de Grégoire de Tours⁽¹⁾ : *Tunc duo pueri cum cultris validis, quos vulgo scramasaxos vocant.*

Plus de bijouterie cloisonnée pour les femmes, mais des bijoux ornés de cabochons sertis dans des bates comme les reliquaires et les couvertures des évangélistes carolingiens en montrent si fréquemment. Plus de ces massives boucles de potain, lourdes et incommodes, pour fixer à la taille le ceinturon de cuir, mais des plaques de fer ou de bronze qui garnissent tout le devant du corps, et enfin, comme caractéristique importante à signaler, les *croix*, sur tous les bijoux et ornements de toilette, et des têtes profondément gravées dans le bronze ou incrustées en argent sur le fer, et qui, malgré un faire naïf et barbare, n'ont pas moins l'intention de représenter la figure du Christ. Cela prouve que la religion chrétienne était alors en honneur et pratiquée par tous ; cela indique par conséquent un temps relativement récent.

Deux sépultures de femmes, surtout, m'ont fourni des garnitures de ceinture remarquables par le nombre des pièces ornementales qui les constituaient et par la présence d'emblèmes religieux. Quoique toutes ces pièces se soient trouvées vers la ceinture, il ne faut pas en conclure qu'elles servaient uniquement à assujettir le ceinturon autour

(1) *Hist. Franc.*, lib. IV.

de la taille, car elles sont pour la plupart indépendantes des boucles-plaques que l'on voit ordinairement aussi bien sur les femmes que sur les hommes.

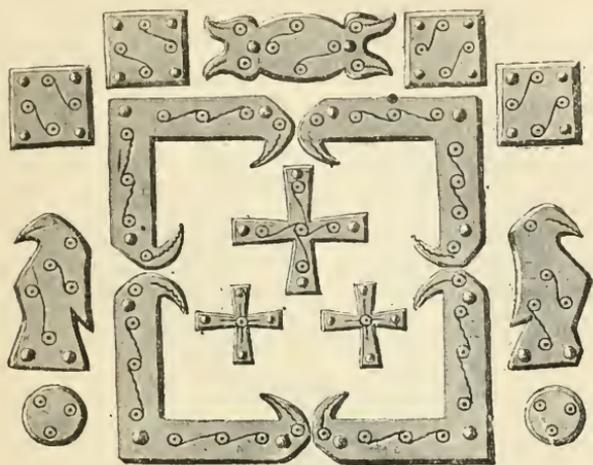


Fig. 1.

Dans la première sépulture, ces pièces, au nombre de vingt-quatre, constituaient (fig. 1) deux ensembles distincts : un cadre composé de

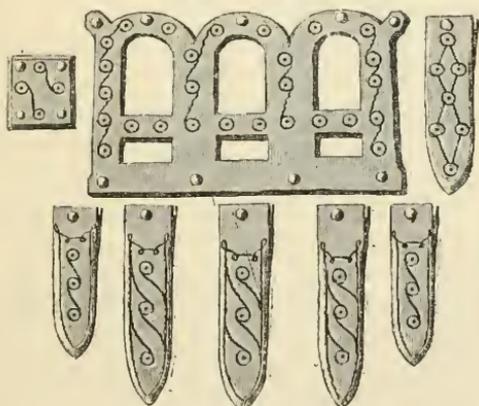


Fig. 2.

quatre équerres amorties par des têtes d'oiseaux, et une plaque ajourée en forme de petit édifice où les meneaux sont les pieds-droits ou colonnettes qui supportent les arcs de trois portiques en plein cintre (fig. 2).

C'est dans les jours de ces portiques que l'on passait les courroies supportant la trousse, et j'ai recueilli, comme on peut le voir, les six ferrets de ces courroies, nombre égal à celui des jours de la plaque. Dans l'intérieur du cadre, se trouvaient trois croix à branches égales dont la largeur est un peu plus forte aux extrémités que vers le centre. Au-dessus, un ornement rectangulaire a ses petits côtés terminés par des têtes d'oiseaux ou de serpents. Latéralement, se trouvaient deux représentations assez naïves d'oiseaux au repos ; ils ont le bec crochu, la queue élargie et des rudiments d'ailes. Tout autour du cadre, j'ai recueilli cinq petites plaques carrées et deux boutons circulaires. Toutes ces pièces, qui ont été étamées dans l'origine, sont ornées de nombreux cercles centrés, la plupart disposés en file et reliés entre eux par un trait un peu courbé ; elles étaient appliquées sur le vêtement par de nombreux petits clous à tête bombée de deux à trois millimètres de longueur avec traces de rivures à leur extrémité, ce qui donne l'épaisseur de ce vêtement.

Indépendamment de cette garniture, il se trouvait à la ceinture, mais vers la droite une plaque-boucle, sa contre-plaque et la plaque carrée, le tout en fer et décoré de festons et d'entrelacs, entremêlés de serpents, dessinés avec des linéaments d'argent plaqué. Sur la plaque-boucle, on distingue, vers le bas, une croix à branches égales et vers le haut, une autre croix dans un quadrilobe. L'ardillon de la boucle est décoré d'une tête barbare. Sur la contre-plaque on voit aussi la croix vers le bas, mais vers le haut, deux soleils occupent l'emplacement de la croix.

Cette femme possédait en outre, sur le haut de la poitrine, un collier composé de soixante-quinze perles d'ambre, de verre, de pâtes émaillées, de toutes dimensions et de toutes couleurs, parmi lesquelles on remarque trois disques garnis, au pourtour, d'yeux émaillés. Ce sont assurément des préservatifs contre le mauvais œil. Sur la poitrine, j'ai recueilli une fibule discoïde dont la platine de bronze est bordée d'un rang de zigzags ; le champ était garni par une plaque d'argent doré fixée à la platine par quatre petits clous de bronze et ornée de trois cabochons de verre bleu sertis dans des bates circulaires saillantes qui alternaient avec trois petits triangles de verre blanc et plat sertis également dans des bates saillantes. Ces six pièces sont séparées par des ornements filigranés en forme de lunettes ; le centre, bombé à la façon d'un umbo de bouclier devait être, lui-même, décoré par un cabochon absent, et tout autour, quatre S filigranés alternent avec quatre faisceaux de sillons. Entre cette fibule et le menton, se trouvait une épingle styliforme en bronze argenté de 29 centimètres de

longueur. C'est assurément l'une des plus grandes connues. Enfin, le bras droit était muni d'un bracelet en bronze d'une forme très simple.

A quelques mètres de là, se trouvait une autre sépulture de femme non moins intéressante par les objets qu'elle renfermait. Le ceinturon de cuir était fermé par une plaque-boucle en bronze, munie de sa contre-plaque. Sur la tête de l'ardillon de la boucle, on voit toujours la même tête barbare, chevelue et barbue.

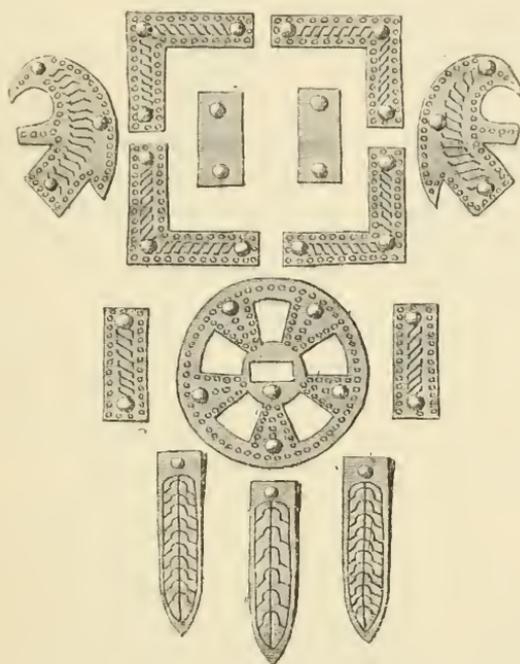


Fig. 3.

A côté de la contre-plaque et un peu vers la gauche, se trouvait une garniture composée d'une rondelle ajourée dont les meneaux constituent une étoile à cinq rayons (fig. 3). Cette rondelle était placée au centre d'un carré dessiné par quatre équerres de bronze très simples. Ce carré était lui-même accosté par deux oiseaux qui, ici, ne sont plus au repos, mais qui se courbent en avant. Quoique la forme soit tout à fait rudimentaire, on distingue cependant avec facilité l'aile, la queue et la patte. Quatre petites plaques rectangulaires complétaient cette garniture au-dessous de laquelle se trouvaient trois ferrets de cour-

roies dont deux, seulement, passent dans l'ouverture rectangulaire qui se trouve au centre de la rondelle.

Toutes les pièces que je viens de décrire sont couvertes ou bordées de petits cercles obtenus au poinçon. De petits clous de bronze les assujettissaient à une plaque ou ceinturon de cuir de deux millimètres environ d'épaisseur.

J'ai aussi recueilli sur le haut de la poitrine un collier composé de seize perles de verroterie et d'un disque contre le mauvais œil, puis une petite fibule ansée, en bronze, dont chaque extrémité simule une tête de serpent. A l'un des doigts de la main gauche se trouvait une bague de bronze très simple.

La caractéristique de ces deux garnitures est la présence d'ornements en forme d'oiseaux de proie ; puis de trois croix à branches égales qu'on a coutume de qualifier de croix grecques. Il est de toute évidence qu'ici, ces croix sont bien des symboles religieux.

Le nombre trois est, du reste, bien symbolique et il est remarquable que l'une des croix est plus grande que les deux autres qui l'accompagnent. C'est en quelque sorte, un calvaire en miniature.

La croix grecque se voit assez rarement à l'époque mérovingienne. C'est presque toujours la croix à long pied ou croix haussée, que l'on voit sur les monnaies des v^e, vi^e et vii^e siècles. Il faut arriver à l'époque carolingienne pour voir dominer la croix grecque.

Les oiseaux affrontés comme ils le sont dans la seconde garniture



Fig. 4.

sont très fréquents dans les manuscrits à miniatures à partir du vii^e siècle. Le manuscrit n^o 137 de la bibliothèque de Laon (attribué au vii^e siècle par M. Ravaisson) (1), renferme de nombreux exemples d'oiseaux affrontés (fig. 4 et 5). J'ai reproduit quatre de ces groupes

tirés d'initiales, deux autres oiseaux courbés forment la panse d'un D et d'un P. J'ai enfin donné un P du manuscrit 423 du même âge (2), où l'oiseau recourbé forme la panse de cette capitale dont la tige est couverte des mêmes entrelacs qu'on voit si communément sur les plaques

(1) In-folio sur vélin contenant les sept livres de l'histoire de Paul Orose.

(2) In-folio sur vélin. Œuvres d'Isidore de Séville.

et ferrets de nos sépultures (fig. 6). Toutes les initiales de ces manuscrits fourmillent, du reste, de ces monstres (oiseaux ou serpents) qui se voient si fréquemment sur les boucles, les plaques, les fibules, etc., trouvées dans les sépultures analogues à celles dont je m'occupe.

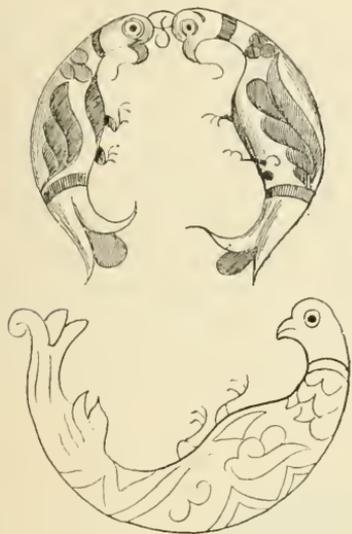


Fig. 5.



Fig. 6.

Dans un précédent travail sur des plaques ajourées des bords de la Somme ⁽¹⁾, j'ai déjà eu l'occasion de signaler la similitude complète du style ornemental des objets d'orfèvrerie religieux ou profanes avec celui des capitales des manuscrits anciens de nos bibliothèques. Je n'ai d'autre but aujourd'hui que d'apporter une nouvelle preuve de cette similitude, tout en signalant, comme je l'ai fait alors, la fréquence de la représentation des emblèmes de la religion chrétienne, de la croix surtout, qui occupe partout la place d'honneur, le centre des motifs purement décoratifs, tels qu'entrelacs, grecques, zigzags, nattés, etc. Il faut bien reconnaître que toute la population pratiquait les rites de cette religion puisqu'elle tenait à honneur d'en porter ostensiblement les emblèmes, et comme on sait que ce ne fut qu'à l'origine de l'époque carolingienne que le christianisme fit de grands

⁽¹⁾ *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1887, p. 365 à 372, et *Études sur d'anciens lieux de sépulture dans l'Aisne*, t. II, p. 25.

progrès dans les campagnes qui, aujourd'hui, nous livrent leurs cimetières, on est naturellement amené à en conclure que cette population vivait à cette époque et non à celle dite mérovingienne.

Ce travail était sur le point d'être terminé quand j'ai eu la connaissance d'une découverte faite il y a quelque temps dans le Laonnois, d'un objet, aussi rare qu'intéressant, qui vient confirmer une fois de plus l'opinion que j'ai émise touchant l'âge auquel appartiennent les dernières sépultures habillées et ornées de nos cimetières.

Il existe au lieu dit la Tombelle, proche du village de Crépy-en-Laonnois, un cimetière antique qui a été fouillé par un ouvrier de Laon. Parmi les nombreux objets qu'il a trouvés, tels que plaques-boucles en bronze et en fer, boucles d'oreilles, colliers, etc., j'ai remarqué une fibule discoïde qui fait maintenant partie de la collection de M. Collignon, chef d'escadron au 28^e dragons, à Reims. Cette fibule se trouvait sur la poitrine d'une femme dont la ceinture était pourvue d'une grande plaque-boucle en bronze étamé; elle avait au cou un collier formé de très gros grains carrés ou sphériques de cette verroterie multicolore si connue.



Fig. 7.

Cette fibule se compose d'une platine de bronze dont la bordure, saillante, ornée d'un grossier câblé, forme le cadre d'un portrait de femme, d'une impératrice ou d'une reine assurément, obtenu par un travail de repoussé, sur une mince plaque de bronze fixée sur la platine par quatre clous à tête bombée. Cette impératrice a pour

coiffure une couronne en forme de mitre, garnie de grosses perles, qui se relève de chaque côté en forme de cornes. A cette couronne sont attachés latéralement des fanons perlés qui encadrent la face où des pommettes saillantes, un menton allongé reproduisent le type des têtes qui se voient si communément sur les ardillons des boucles de ceinture, comme sur les modillons des corniches des plus anciens monuments du Soissonnais et du Laonnais. Un collier de grosses perles orne le cou; l'épaule gauche est couverte d'un manteau figuré par des traits ovales qui lui donnent la forme d'une aile. Sur la partie inférieure de la poitrine, on distingue une plaque pectorale allongée. Le champ, enfin, est occupé par des caissons rectangulaires, circulaires et triangulaires qui simulent des verroteries serties dans des bates saillantes.

A Caranda ⁽¹⁾, M. Frédéric Moreau avait déjà trouvé une plaque d'argent repoussé qui ornait le champ d'une semblable fibule, mais là, le travail était si barbare qu'il n'avait pas été possible de préciser le caractère de la figure, pour déterminer avec quelque assurance l'époque à laquelle le bijou appartenait. Cependant, dans son ouvrage sur les *Antiquités et monuments du département de l'Aisne* ⁽²⁾, M. Ed. Fleury avait cru pouvoir l'attribuer à l'époque carolingienne.

Celle de Crépy, plus correcte dans son ensemble comme dans ses détails, et surtout mieux conservée, ne peut laisser aucun doute sur son attribution : c'est la copie d'un médaillon byzantin. L'orfèvre qui l'a fabriquée avait certainement sous les yeux la monnaie ou la médaille d'une impératrice d'Orient, mais il ne l'a pas copiée servilement; il n'a pu s'affranchir complètement des éléments du type créé par les Occidentaux pendant la période mérovingienne, type qui s'est perpétué sous les Carolingiens puisque cette tête aux sourcils saillants et arqués, aux yeux orbiculaires, au nez droit, aux narines dilatées, aux pommettes saillantes, nous la voyons exactement reproduite sur nombre de monnaies des XI^e et XII^e siècles et dont celles des évêques de Laon, Adalbéron, Gautier de Mortagne et Roger de Rozoy nous donnent des exemples frappants.

Dans le but de retrouver le prototype de la figure de la fibule de Crépy, j'ai consulté Sabatier et j'ai constaté que si les fanons perlés de la couronne mitrée des impératrices apparaît dès Justinien (527-565), la forme cornue de cette mitre ne vient que beaucoup plus tard et c'est la représentation de Théodora, femme de Théophile (829-

(1) *Album Caranda*, pl. XXXI, n° 2.

(2) *Antiquités et monuments du département de l'Aisne*, 2^e vol., p. 254.

8 (2), placée au droit d'une monnaie d'or de cet empereur, qui m'a paru présenter le plus de rapprochements avec le portrait qui orne notre fibule.

Mais il est douteux que Sabatier ait eu connaissance de toutes les monnaies qui ont été frappées à Byzance pendant la période qui s'est écoulée entre les vi^e et x^e siècles; de plus, il s'est occupé exclusivement des monnaies, de celles d'or surtout, en délaissant les objets d'art, les intailles, camées, sculptures, etc., qui ont été employés à la représentation des traits des empereurs et des impératrices qui ont régné pendant cette période; si nous avons seulement la série des médaillons de bronze de ces souverains, nul doute que l'on n'y retrouvât le modèle qui a dû être plus ou moins fidèlement copié sur cette fibule et qui, pour moi, ne doit pas remonter au delà du viii^e siècle.

J. PILLOY,

Correspondant du Comité.

INVENTAIRE

DU

MOBILIER DE JULES MASCARON, ÉVÊQUE D'AGEN

EN 1703

Communication de M. Tholin, archiviste de Lot-et-Garonne,
correspondant du Comité à Agen⁽¹⁾.

Sous le règne de Louis XIV, le diocèse d'Agen a eu la bonne fortune d'être confié successivement à deux évêques lettrés, Jules Mascaron (1679-1703), François Hébert (1703-1728). Ces deux prélats sont assez connus pour qu'il soit inutile de rappeler les principaux traits de leur vie et de reproduire la liste de leurs œuvres⁽²⁾. Mais les documents inédits qui permettraient d'ajouter quelques lignes à leurs biographies sont loin d'avoir été épuisés. En voici quelques-uns relatifs à leurs successions ouvertes à Agen.

Mascaron, qui mourut dans son évêché le 16 novembre 1703, laissa un testament daté du 30 octobre de la même année, déposé chez M^e Géliou, notaire à Agen, par lequel il constituait les deux hospices d'Agen pour héritiers⁽³⁾. Des legs en faveur de son ami le chanoine Laurent, de ses successeurs, de sa cathédrale, du chapitre de Saint-Étienne, de ses domestiques entamaient à peine le fonds principal de la succession. Il déclarait avoir donné, de son vivant, à ses parents le peu qui lui revenait des biens de sa famille. Le reste, provenant des revenus de l'évêché, lui semblait être le patrimoine des pauvres.

Indépendamment des clauses relatives à la répartition de ses biens,

⁽¹⁾ Cf. ci-dessus, p. XXIII, les observations de M. Darcel sur cette communication.

⁽²⁾ On trouvera cette liste fort complète dans la *Bibliographie générale de l'Agenais*, de M. Jules Andrieu (Paris, A. Picard; Agen, Michel et Médan, 1886-87, 2 vol. grand in-8°).

⁽³⁾ Le testament de Mascaron, admirable par les sentiments qui l'ont dicté, d'une grande brièveté et d'une grande simplicité de forme, a été imprimé, une première fois, en 1703 par Gayau, imprimeur à Agen (exempl. à la Bibl. nat. sous le n° 13,683), une dernière fois, en 1874, par M. le chanoine Delrieu, à la suite de sa *Notice historique sur la vie et l'épiscopat de M^{sr} Jacoupy*. (imp. P. Noubel, à Agen).

Mascaron exprimait sa volonté sur de nombreux détails. Il avait désigné trois exécuteurs testamentaires, parmi lesquels un notable agenais, Gratien de Raymond. Celui-ci a noté dans ses livres de raison que, malgré lui, tout avait été fait au rebours des dispositions prescrites par l'illustre défunt (1).

En voici un trait. Le testament contient ce passage curieux, quand on songe à quel genre de discours son auteur a dû, avant tout, la célébrité : « Je défends expressément de me faire aucune oraison funèbre. » Mais il n'est pas facile de mettre un frein à l'éloquence des panégyristes. Un chanoine de Saint-Caprais, Labénazie, avait à loisir préparé durant la maladie du prélat quelque chose tout à fait dans le genre défendu. Il est averti des dernières volontés de son évêque ; mais, pouvait-on perdre un aussi beau discours ? Labénazie le prononce malgré tout et le transmet à la postérité (2).

L'inventaire de la succession de l'évêque d'Agen donna lieu à un conflit d'attributions entre le juge ordinaire d'Agen, Jean-Jacques Bonhomme, et les magistrats du présidial. Des scènes très vives se passèrent entre eux à l'occasion de la levée des scellés. Cet inventaire, qui comprend le catalogue de la bibliothèque, nous a été conservé dans le fonds du présidial (3). Il forme un cahier in-4° de 104 pages fort compactes.

(1) Ces livres de famille, que feu M^{me} la comtesse de Raymond avait bien voulu me communiquer, ont été légués par elle à M. Pierre de Montesquieu. Ils doivent faire partie du fonds de La Brède.

Gratien de Raymond a donné un excellent portrait de l'évêque d'Agen et s'est longuement étendu sur les difficultés qu'il a éprouvées pour s'acquitter de son mandat. Cet curieuse relation ne sera pas perdue pour l'étude : elle a été transcrite par M. Tamizey de Larroque qui a promis au public d'ajouter tout ce qu'il sait à sa notice déjà ancienne : *Notes pour servir à la biographie de Mascaron, évêque d'Agen, écrites par lui-même et publiées pour la première fois.* (Paris, Durand ; Agen, imp. P. Noubel, 1863, in-8 de 15 pp. Extrait du *Recueil des travaux de la Société d'agr., sc. et arts d'Agen*, 2^e série, t. I.)

(2) *Oraison funèbre de Messire Jules de Mascaron, évêque, comte d'Agen, conseiller du Roy en ses Conseils et son prédicateur ordinaire, prononcée par M. Labénazie, chanoine de l'église collégiale d'Agen, le 20 novembre 1703, à son enterrement.* Petit in-12 de 47 pp. dans *Recueil de divers ouvrages de M. Labénazie*, Agen, s. d. (1704). Une première édition in-4° de cette oraison funèbre avait paru en 1703. — Labénazie est un des plus anciens annalistes de l'agenais. M. le vicomte G. de Dampierre a publié récemment deux de ses études historiques restées jusques à lui inédites : les *Annales d'Agen* (Agen-Paris, 1886, in-8° de 155 pp.) ; et *Histoire de la ville d'Agen et pays d'Agenois* (à Saint-Nicolas de La Balerne, par Saint-Romain (Lot-et-Garonne), chez M^{lle} Anna Barrès, 1888, 1 vol. in-8°).

(3) B. 1513.

Sa rédaction dura deux mois, et, malgré cela, on éprouve le regret de le trouver trop sommaire. Le catalogue de la bibliothèque laisse particulièrement à désirer : pas de dates, pas d'indications sur les éditions, sur l'état des ouvrages, pas même les titres exacts, mais des signalements à la diable, comme ceux-ci : *Œuvres de Molières* (sic) 6 vol. ; — *Œuvres de Boileau* (sic) 1 vol. ; — *Juvenalis satira*, 1 vol. Assurément Jean-Jacques Bonhomme et les autres qui ont paraphé ces listes grossières n'étaient pas des bibliophiles.

Il ressort cependant de la lecture de ce document cette impression que la bibliothèque de Mascaron était bien de celles qui peuvent le mieux convenir à un évêque.

Les rituels de 17 diocèses, une collection importante de statuts synodaux, les meilleurs ouvrages sur l'Écriture sainte, les controverses, l'histoire des hérésies, les œuvres des Pères, l'hagiographie forment plus de la moitié de la bibliothèque.

L'histoire civile, la géographie et les voyages sont bien représentés ; les travaux d'érudition, tels que les œuvres de Baluze, sont associés aux annales et aux chroniques.

La collection des classiques grecs et latins est si complète qu'on peut y remarquer sans scandale trois exemplaires des œuvres d'Anacréon et de Sapho.

Les œuvres des auteurs contemporains n'étaient nullement négligées par un homme d'études d'un goût si délicat. On trouve entre autres la mention de l'édition *princeps* d'*Athalie* ; le catalogue signale par exception cet ouvrage avec sa date.

L'inventaire du mobilier atteste un certain luxe ou mieux une profusion nécessaire. En ville, le vieux château fort de l'évêché, vaste et délabré, à la campagne, le château de Monbran étaient pourvus de salles immenses qu'il fallait bien garnir pour leur ôter tout aspect de dénuement. Or, ces immeubles revenaient absolument nus et dépouillés à chaque nouveau titulaire, obligé de traiter avec les héritiers de son prédécesseur ou d'organiser toute une nouvelle installation.

Les revenus de l'évêché, qui étaient de 40 à 50,000 livres, permettaient, il est vrai, de pourvoir largement au train de grand seigneur que menaient les évêques et comtes d'Agen sous l'ancien régime.

Les plus grands personnages, les Duras, les Lauzun, les Caumont-Laforce, qui résidaient peu dans leurs châteaux de l'Agenais, ne pouvaient sous ce rapport, rivaliser avec eux ; seul, le dernier duc d'Aiguillon, sous Louis XVI, déploya plus de luxe, et encore, tandis qu'il construisait son beau château d'Aiguillon, M^{sr} d'Usson de Bonnac

élevait un nouveau palais épiscopal, qui est devenu la Préfecture de Lot-et-Garonne.

Mascaron avait fort bien meublé et décoré son évêché. On trouve répartis dans les diverses pièces : 54 tableaux, dont 12 portraits, 17 miniatures, 6 grotesques ; 11 canaïeux, 3 émaux ; 229 estampes, dont 213 encadrées ; 66 bustes ou sujets en plâtre bronzé ; des sculptures sur bois ; 15 pièces de faïence décoratives, sans compter les 189 pièces d'un usage domestique ; 39 pièces de porcelaine ; une vaisselle d'argent des plus riches. Les tentures appliquées aux murs étaient nombreuses et variées : 17 pièces de tapisseries diverses, plus 7 pièces de haute-lisse ; 16 pièces de verdure d'Aubusson ; 19 pièces de Bergame ; 6 de toile peinte ; 7 de satinade ; 24 pièces de cuir de Cordoue. Parmi les meubles, quelques-uns sont à la façon de Chine.

On souhaiterait d'avoir des descriptions étendues des œuvres d'art, mais les rédacteurs de l'inventaire, très connaisseurs en fait d'étoffes, paraissent l'avoir été beaucoup moins en fait de peinture, de gravure, de sculpture ; ils n'ont pas daigné citer un seul nom de peintre ou de graveur.

Malgré ces imperfections, leur travail paraît contenir des renseignements à noter. Les inventaires de mobilier figurent parmi les documents dont la communication est toujours bien accueillie par le Comité. Mais le principe de donner ces documents tels quels, dans leur intégralité, peut, semble-t-il, admettre une exception dans ce cas particulier. Il paraît certain que 104 grandes pages (le catalogue si mal fait de la bibliothèque en remplit 58) dépassent la mesure admise pour une publication utile. Indépendamment des formules de l'ouverture et de la clôture de chaque séance, on trouve des nomenclatures sur le contenu des écuries, des celliers, des décharges et hangars, des cuisines, des greniers, des logements des domestiques, etc., qui n'offrent qu'un médiocre intérêt. Des détails qui ne seraient pas à négliger dans une étude sur un château du moyen âge ne nous apprendraient rien pour une période aussi rapprochée de nous. Puis, certaines notes vulgaires détonnent dans l'ensemble. Dans la chambre que Mascaron aimait à habiter en ses villégiatures de Monbran, nous trouverons, déposés à sa portée, le *Propre des saints du diocèse d'Agen* et les *Annales de Tacite*, etc. Voilà le détail à retenir sur les livres de chevet. Mais les rédacteurs ne manquent pas de constater aussi l'existence d'un tire-bouchon. Leur conscience n'a pas admis, on le comprend, l'omission d'un objet d'une valeur de deux sous. Notre point de vue n'est pas le même.

C'est pourquoi j'ai cru devoir transcrire seulement des extraits de

ce long inventaire, en m'imposant de n'omettre aucun des articles qui signalent une œuvre d'art, une provenance ou une industrie curieuse, une pièce ayant du style, un ensemble révélant les goûts du prélat ⁽¹⁾. Si cette méthode de sélection était condamnée comme dangereuse je serais prêt à donner une copie complète.

Une lettre relative à la succession de François Hébert, évêque d'Agen après Mascaron, fournit des renseignements complémentaires ⁽²⁾. Son auteur, Bordes, nous apparaît comme le mandataire officieux du nouvel évêque d'Agen, Yse de Saléon, qui négociait l'achat de partie du mobilier de M^{sr} Hébert.

Et voici ce que nous apprenons par lui : Hébert en avait agi de même à la mort de Mascaron ; il avait notamment acheté la bibliothèque, qui passait pour avoir coûté 14,000 livres et il y avait ajouté la sienne, d'une valeur de 8,000. La succession d'Hébert étant grevée de dettes, le tout allait être vendu, en 1728. On en publiait un catalogue, dont aucun exemplaire ne paraît avoir encore été signalé.

Ce n'est pas seulement la dispersion de ces tableaux, de ces œuvres d'art, donnés par des amis du rang le plus élevé ou acquis à chers deniers, de ces séries de beaux meubles et de livres, mais aussi leur anéantissement complet qu'il faut malheureusement constater. Les armes de Mascaron étaient gravées ou peintes sur la plupart des objets qui pouvaient comporter cette marque de possession ⁽³⁾. Combien pourrait-on signaler de ces pièces dans les collections publiques ou privées ?

D'autres pertes plus irréparables sont à déplorer. Mascaron n'avait publié qu'un petit nombre de ses discours. Il avait légué ses manuscrits au chanoine Vital Laurens, qui laissa tout dilapider. Nul fragment de ce fonds ne nous est parvenu. Hébert ne fut pas mieux traité. Dans sa succession, échue au séminaire d'Agen, figuraient des *Mémoires* fort intéressants, au dire des contemporains, sur la cour de Louis XIV et ces relations inédites de l'ancien curé de Versailles eurent le sort le plus ignominieux qu'on puisse donner aux papiers de rebut.

⁽¹⁾ Des séries de points indiqueront les suppressions qui, en tous cas, ne porteront sur aucun objet faisant partie de l'ameublement des salles principales.

⁽²⁾ Elle s'est rencontrée par hasard dans le fonds du Temple de Breuil en Agenais, conservé aux Archives départementales de la Haute-Garonne (*Temple*, Lay. XVIII). L'Ordre des Hospitaliers avait sans doute à bénéficier de quelque legs contenu dans le testament d'Hébert, qui ne nous est pas connu.

⁽³⁾ Ses armes étaient : écartelé, au premier et au quatrième, d'azur à la tour d'or ; au deuxième et au troisième, de gueules à trois pendants, deux et un, d'argent.

Pour les œuvres les meilleures, pour celles qui coûtèrent les plus durs labeurs et qu'inspira peut-être l'amour de la gloire il est ainsi de vulgaires naufrages.

INVENTAIRE DU MOBILIER DE MASCARON

ÉVÊQUE D'AGEN

(31 décembre 1703. — 1 mars 1704.)

ÉVÊCHÉ D'AGEN.

Salle haute⁽¹⁾.

1. Une tenture de tapisserie d'haute lisse, composée de huit pièces en paysages et petits personnages.

2. Deux portraits, l'un du roi et l'autre de Monseigneur, avec leurs cadres ovales dorés.

3. Plus une table de marbre jaspé, avec l'entablement de bois peint et sculpture dorée.

4. Plus deux tables bois de noyer, une fort grande et l'autre moyenne, avec leurs pieds.

5. Sur laquelle table de marbre s'est trouvé deux grands tapis, l'un de Turquie et l'autre de Perse, et nous a esté dit que lesdits deux tapis ont esté légués par ledit feu seigneur évesque à Messieurs du chapitre Saint-Estienne par son testament.

6. Plus dix-neuf chaises pliantes en cuir noir.

7. Deux estampes, l'une représentant le Crucifiement et l'autre le Portement de croix.

8. Plus une estampe de crucifix, à la cheminée, avec son cadre [de] bois.

Chambre contiguë à la salle haute.

9. Un chaslit de bois de noyer, garni de quatre rideaux et quatre bonnes graces de damas rouge cramoisi, bordés d'une petite frange d'or, avec le contour de mesme étoffe, bordé d'un galon et d'une grande crespine d'or ondé; l'impériale aussi de mesme étoffe, garni d'un galon d'or, à laquelle impériale sont quatre pommes, scavoir une à chaque coin, aussi damas rouge cramoisi, bordés d'un petit galon de soie; le dossier dudit lit de mesme étoffe, avec une petite frange d'or double au

⁽¹⁾ L'inventaire du mobilier de cette salle débute par un état sommaire de la batterie de cuisine et de 165 pièces de vaisselle d'étain, gravées aux armes de l'évêque et pesant ensemble 265 livres.

milieu, descendant du haut en bas; la couverture à soubassement aussi damas rouge cramoisi, garni de galon et crespine d'or; dans lequel lit s'est trouvé une couette, trois matelats, un rempli de crin, un traversin rempli de plume et deux couvertes de laine fine blanche.

10. Laquelle chambre est ornée d'une tapisserie d'haute lisse d'Oudernarde, esteig fin, en paysages, en quatre pièces entières et une cinquième coupée en deux.

11. Au dessus de ladite porte est un cadre aussy de tapisserie.

12. Six fauteuils de bois dorés garnis aussy de damas rouge cramoisi avec leurs crespines d'or.

13. Six fauteuils de bois en menuiserie, garnis de canevas.

14. Trois grandes chaises de commodité aussi bois de menuiserie garnie de canevas.

15. Une table de bois de noyer à pièces raportées, avec ses quatre pieds.

16. Une autre table de bois de noyer aussy à pièces raportées, avec quelques dorures aux pieds, et deux guéridons de mesme.

17. Plus une grande table de marbre jaspé, carrée; plus son encadrement jaspé, en sculpture, et doré.

18. A la cheminée de ladite chambre y avons trouvé une paire de chenets de fer avec leurs garnitures de pelle à feu et pincettes.

19. Plus à ladite cheminée est un buste de plâtre bronzé.

20. La garniture de cheminée, composée de deux piramides et six boules de marbre jaspé, avec cinq vases de fayance fine.

21. Plus deux branches de cuivre doré servant de chandeliers.

22. Plus, au foyer, une plaque de fer.

23. Plus une estampe représentant la figure du roy, avec son cadre dorure commune.

24. Plus un petit rideaux aux fenestres, de mousseline blanche.

Chapelle⁽¹⁾.

25. Six pièces de tapisserie de toile peinte, attachées aux murailles de ladite chapelle, et deux bandes aussi de mesme toile peinte aux deux costés du retable d'hostel (*sic*).

26. En un coin de ladite chapelle, avons trouvé un carreaux de velours rouge cramoisi, bordé d'un grand galon de soie de mesme couleur.

27. Un autre carreau de velours violet, bordé d'un grand galon d'or; plus deux autres carreaux de drap violet simples.

28. Un grand tapis de drap violet, avec six franges de soie de mesme couleur, qui sont tous les effets qui se sont trouvés dans ladite chapelle,

(¹) L'ancien évêché d'Agen ayant été complètement détruit au xviii^e siècle, on ne peut se rendre compte de son aménagement intérieur. La chapelle, qui, sous l'épiscopat de Mascaron, était si pauvrement décorée, fut transformée en bibliothèque par son successeur. François Hébert dépensa une grosse somme pour créer une autre chapelle.

à la réserve de la nape d'autel et du retable représentant un crucifix en peinture, dont n'a été fait aucun inventaire.

Chambre.

29. Dans le milieu de ladite chambre est une table de sapin avec ses quatre pieds, sur laquelle s'est trouvé scavoïr :

30. Un grand tapis de canevas doublé d'une toile verte, demy usé, avec des franges de laine rouge.

31. Un autre grand tapis canevas, doublé d'une toile, qui est fort usé.

32. Plus une garniture de lit en broderie, composée de huit rideaux, doublé d'un brocard couleur de citron à feuillage blanc et bleu, avec le tour de lit et soubassement de mesme, le tout orné d'une dentelle d'or et d'argent faux, avec de petits galons aussi faux : le ciel et la couverte dudit lit aussy brocard fond couleur de citron, à feuillage blanc et bleu, avec les quatre pommes assortissant ledit lit.

33. Plus deux rideaux de tafetas rayé, rouge et souci, avec leurs falbaras ;

34. Plus une autre garniture de lit de satin ondé de diverses couleurs, en huit pièces doublées d'un tafetas rayé aussi en plusieurs couleurs, avec leurs franges de soie meslées, tour de lit et soubassement de mesme, la couverte aussy de tafetas rayé, doublée d'une toile indienne avec ses franges ; le ciel du lit aussy tafetas de plusieurs couleurs et doublé d'une toile verte sans franges.

35. Plus la garniture de huit chaises de mesme satin, ondé de plusieurs couleurs, avec franges aussy de soie meslée.

36. Plus un tapis de drap vert, avec une frange de soie verte et or, ledit tapis doublé de toile.

37. Plus une autre garniture de lit de quatre rideaux de tafetas avec ses franges de soie de diverses couleurs, le tour, la couverte, soubassement et ciel de lit aussi de mesme, la couverte doublée de toile.

38. Plus quatre pommes assortissantes ledit lit.

39. Plus la garniture de huit chaises de mesme étoffe avec leur franges doublées de toile.

40. Plus une autre garniture de lit, composée de quatre rideaux et deux agréments de satin ondé, doublé d'un tafetas couleur de citron, le ciel de lit, couverte et soubassement de mesme.

41. Plus quatre pommes assortissantes ledit lit.

42. Plus une autre garniture de lit contenant six rideaux de tabis amaranthe, ciel de lit et soubassement de mesme, doublés de toile rouge, le tout à frange de soie jaune, et les quatre pommes assortissantes, le tout fort usé.

43. Plus la garniture de dix chaises de canevas de deux différents ouvrages doublés de toile, avec leurs franges de laine.

44. Plus un méchant tapis aussy de canevas.

45. Plus une tenture de tapisserie de satinade demie usée, en sept pièces, le fond violet et vert et les bordures vertes et jaunes.

46. Plus une autre tenture de tapisserie verdure d'Aubusson, consistant en dix pièces; plus une autre tenture de tapisserie en cuir doré consistant en huit pièces.

47. Plus une autre tenture de tapisserie de Bergame, de trois pièces.

48. Tous lesquels effets ledit Ollié pour ses parties nous a dit avoir esté transportés du château de Monbran en la présente chambre avant le décès dudit feu seigneur évesque d'Agen ⁽¹⁾.

49. Plus dans ladite chambre, s'est trouvé un fer servant à imprimer le sceau de l'évêché.

50. Plus, autour de ladite chambre, une tenture de tapisserie de Bergame, composée de cinq pièces de deux différentes espèces, fort usé.

Chambre où le feu seigneur évesque est décédé.

51. Un bois de lit de noyer à colonne torse, garni d'un canevas à onde de plusieurs couleurs en soie et laine, avec son tour, le tout doublé d'une étoffe de soie à fleurs, en neuf pièces, accompagné des quatre pommes assortissantes. Le dossier et l'impériale du lit aussi étoffe de soie blanche, en broderie de soie de plusieurs couleurs, sur lequel chalit s'est trouvé une coëte, deux matelatz, un traversin et une couverte de laine.

52. Plus une table de marqueterie, bois de noyer, trouvé avec ses deux guéridons orné de quelques dorures; sous laquelle table s'est trouvé un tiroir non fermé ni fermant, dans lequel ne s'est trouvé aucune chose.

53. Plus trois fauteuils en menuiserie, garnis aussi d'étoffe de soie blanche.

54. Plus un grand fauteuil, garni de damas fond jaune, à feuillage rouge, avec de petites franges de soie.

55. Plus sept chaises, bois de noyé, tournée, garnie d'un mesme damas, bordés de satin de diverses couleurs.

56. Plus un fauteuil, en sculpture façon d'Angleterre.

57. Plus cinq autres chaises pliantes garnies de cuir.

58. Plus un petit cabaret de bois, peint en ébène, avec ses quatre pieds.

59. Plus les pieds d'un coffre, en colonne torse.

60. Plus un écran, avec son pied, damas.

(1) Les contemporains de Mascaron ont gardé le souvenir de ses adieux émus à Monbran, lorsque, se voyant abattu par la maladie, il quitta cette résidence pour la dernière fois. Il avait fait transporter à l'évêché une partie du mobilier de ce château mais il n'eut pas, semble-t-il, le temps ou la force de l'installer. Ceci nous explique le désordre qui régnait dans certaines salles lorsqu'on rompit les scellés qui y avaient été apposés le jour de la mort de l'évêque.

Le château de Monbran, situé à 3 kilomètres au nord d'Agen, dans la commune de Foulayronnes, était une ancienne propriété des évêques d'Agen. Il subsiste encore mais ses divisions intérieures ont été remaniées. L'école normale primaire de garçons du Lot-et-Garonne y est actuellement installée.

61. Au foyer, avous trouvé une grille, avec sa garniture de pelle, deux pincettes ou mordace, le tout orné de pommes couleur d'argent.

62. Plus une table bois de poirier usée, sous laquelle est un tiroir fermant à clef, dans lequel ne s'est trouvé aucune chose.

63. Plus deux vieux couvrepieds de tafetas blanc, doublé d'un autre tafetas rouge piqué.

64. Plus trois carreaux, deux de mocquette, l'autre piqué.

65. Plus deux petits tableaux avec leurs cadres dorés, l'un rond et l'autre quarrés avec leur verres.

66. Plus un petit crucifix, avec son cadre bois d'ébène.

67. Plus un autre petit tableau, cadre de bois doré.

68. Plus deux petits cadres dorés en sculpture, quarré, avec leurs vitres, l'un représentant Saint Paul et l'autre Saint Pierre.

69. Plus deux cadres moiens dorés, en sculpture, avec leurs vitres de diverses représentations.

70. Plus un autre cadre quarré, aussi en sculpture dorée, avec sa vitre.

71. Plus un moyen crucifix de bois, sur un velours noir, avec son cadre de bois en sculpture.

72. Plus les douze Sibilles, en miniature, avec leurs cadres, en sculpture, dorés et leurs vitres.

73. Plus une mignature, avec son cadre de bois de cèdre ovalle et sa vitre.

74. Plus une Descente de croix et une Ascension, en pièces rapportées, avec leurs quadres en sculpture dorés.

75. Plus les sept Sacremens, en pièces rapportées, aussi avec leurs quadres en sculpture dorés.

76. Plus deux grands portraits, l'un du Roy et l'autre de Monseigneur, avec leurs cadres en sculpture dorés.

77. Plus le portrait de Madame la Dauphine, oval, avec son cadre en sculpture dorée.

78. Plus deux Naufrages avec leurs cadres en sculpture quarré et dorés.

79. Plus deux images de la Sainte Vierge, avec leur cadre oval en sculpture doré, l'un grand et l'autre moyen.

80. Plus un Saint François, avec son cadre doré quarré et en sculpture.

81. Plus huit camaieux, avec leurs cadres bois de cèdre, en petite sculpture.

82. Plus la Sainte Famille, en un cadre doré, quarré et en sculpture.

83. Plus un thermomètre à cadre doré.

84. Plus l'Escoligni, estampe, avec son cadre de bois.

85. Plus quatre petits tableaux, avec leurs quadres en sculpture quarrés et dorés.

86. Plus trois portières, avec leurs falbarats d'un ouvrage velousté rouge à fleurs blanches.

87. Plus deux petites mignatures, cadres bois de cèdre.

88. Plus un sablié, cadre de cèdre.
89. Plus quatre vases de porcelaine, deux grands et deux moyens.
90. Plus quatre grandes coupes, aussi porcelaine.
91. Huit coupes, avec les soucoupes, à quatre pieds dorés.
92. Plus une pendule, sur la cheminée, bois d'ébène, avec quelques dorures.
93. A la cheminée, s'est trouvé : deux brats de cuivre doré ;
94. Plus un buste de plâtre bronzé ;
95. Trois Saisons, avec leurs cadres dorés en sculpture ;
96. Plus un paysage, avec son cadre doré en sculpture ;
97. Plus un grand reliquaire, avec son cadre oval, en sculpture, doré.
98. Plus quatre autres reliquaires, avec leurs cadres moyens carrés, en sculpture, dorés.
99. Plus deux autres reliquaires, avec leurs cadres semblables un peu plus petits.
100. Plus une petite Vierge, avec son cadre oval, en sculpture, doré.
101. Plus une grande pièce de tapisserie et deux bandes de damas cafard descendant jusqu'au bas, avec le tour de l'alcove, de mesme tapisserie, descendant jusqu'à la boiserie.
102. Plus un prie-Dieu de bois de noyer fermant à clef... dans lequel s'est trouvé : un missel romain, en quatre volumes en petit, couverts de vélin ;
103. Plus un autre livre, intitulé *Himni sacri et novi*, in-douze, couvert de basane ;
104. Plus un *Nouveau Testament*, gros, couvert de parchemin ;
105. Plus un bréviaire en quatre volumes, couverts de maroquin ;
106. Plus un *Propre du diocèse*, couvert de basane ;
107. Plus une *Imitation de Jésus-Christ* ;
108. Plus un petit livre, couvert de maroquin rouge, intitulé *De cura pastoralis* ;
109. Plus un autre livre, intitulé *Gregori P... manuale* ;
110. Plus un autre livre, intitulé *Quatriesme discours de la componction...*
111. Un bureau d'ébène, avec un petit surtout de mesme à cinq tiroirs, à scavoir deux à chaque côté et un au milieu...
112. Plus un autre bureau de pièces de rapport, garni d'une pièce de maroquin noir, auquel bureau s'est trouvé sept tiroirs de chasque côté... nous avons fait ouverture 'du premier, dans lequel s'est trouvé un quadrans à cercle avec son étui de chagrin, qu'on nous a dit appartenir à M. de Nasères.
113. Plus un compas avec sa suite dans un estui de chagrin...
114. Et le sceau ayant été trouvé sur le tiroir du milieu nous en avons fait faire l'ouverture, dans lequel avons trouvé : une montre d'or, avec sa chaisne aussi d'or, qu'on nous a dit estre celle donnée à M. de Raymond, l'un des exécuteurs testamentaires, par ledit feu seigneur évesque dans son testament ;

115. Plus une bourse brodée d'or et d'argent, avec ses cordons, dans laquelle s'est trouvé cent jettons d'argent;

116. Plus une autre bourse, dans laquelle s'est trouvé cinquante trois jettons aussi d'argent;

117. Plus un petit bougeoir d'argent avec sa queue;

118. Plus trois petites cuillères vermeille doré, à prendre du café;

119. Plus un étui de chagrin, dans lequel s'est trouvé six petites cuillères d'argent, à prendre du café;

120. Plus un éteignoir d'argent;

121. Plus un petit sablier, aussi d'argent;

122. Plus une tabatière d'argent, couverte de chagrin;

123. Plus un trébuchet complet avec son étui;

124. Plus une croix d'or gravée, que ledit feu seigneur portoit ordinairement;

125. Plus une grande amétiste ovale, montée sur sa bague d'or....

126. Et de l'autre côté du bureau, les sceaux ayant été reconnus comme dessus sur les trois premiers tiroirs, nous en avons fait faire ouverture et s'est trouvé, scavoir :

127. Au premier, s'est trouvé une cassette de cuivre à peine fermée et fermante à clef, et, l'ouverture en ayant été faite, s'y est trouvé une petite boîte remplie de reliques.

128. Au second : un petit coquemard de porcelaine garni de cuivre doré;

129. Plus deux porcelaines avec leurs soucoupes;

130. Plus un flacon, de moyenne grandeur, avec sa garniture d'argent;

131. Au troisième : deux paires de mitennes de fil;

132. Plus deux paires de jarrettières de velours, l'une à boucle d'acier et l'autre d'argent.

133. Plus un cordon soie et or à mettre à une canne neuf;

134. Plus un porte-lettres neuf, en broderie d'or et soie;

135. Plus une bourse à diurnal, usé, en broderie sur du poil;

136. Plus deux bourses en or et argent en rézeau;

137. Plus une petite boîte, garnie de velours bleu, fermant à clef, dans laquelle s'est trouvé une paire de tablette de chagrin noir, garni de clous d'or, avec son aiguille aussi d'or.

138. Plus un flacon de cristal, garni d'or, avec deux étuis de velours violet;

139. Plus un étui à cure-dents, d'écaille, garni d'or;

140. Plus deux petites cassolettes d'argent;

141. Plus trois petits camaïeux non garnis;

142. Plus une petite médaille d'émail, représentant un Saint François de Salles, avec sa bordure d'argent.

143. Et, le sceau du tiroir qui est au milieu ayant été reconnu comme dessus, nous en avons fait faire l'ouverture et s'est trouvé dans icelui : deux flacons de cristal ciselé avec leurs garnitures d'argent;

144. Plus un autre flacon de cristal uni, oval, avec sa garniture aussi d'argent;
145. Plus un autre flacon de cristal, avec sa garniture et chaîne de vermeil doré;
146. Plus une boîte de coco, avec sa garniture et son pied d'argent;
147. Plus trois petits gobelets, aussi vermeil doré, avec trois pommes de mesme à chacun servant de pieds;
148. Plus une petite lanterne en filigrane d'argent;
149. Plus un reliquaire, de moyenne grandeur, garni d'argent;
150. Plus une petite cuillère de vermeil doré à prendre du café;
151. Plus quatre porcelaines avec leurs souscoupes;
152. Plus un porte-mouchettes d'argent, avec ses mouchettes aussi d'argent, qu'on nous a dit estre partie du legat fait par ledit feu seigneur évesque par son testament au sieur Passelaygue;
153. Plus un éteignoir d'argent;
154. Plus une clochette d'argent, avec son batan de mesme, qu'on nous a dit estre partie du legat fait par le dit feu seigneur au chapitre de Saint-Estienne;
155. ... L'écritoire ordinaire dudit feu seigneur, avec sa garniture en trois pièces d'argent;
156. Plus huit crucifix pour les églises paroissiales;
157. ... Un bénitier de cuivre doré, avec sa croix de cristal;
158. Plus deux petits tableaux avec leur bordure d'argent en filigrane, l'un représentant Christ et l'autre la Vierge.
159. ... Deux étuis avec leurs lunettes...
160. Et sur le surtout de bureau s'est trouvé une pendulle, que ledit sieur Laurent nous a dit choisir pour lui, suivant le legat qui lui en a esté fait par ledit feu seigneur évesque.
161. ... Plus une crèche, en sculpture dorée, avec huit glaces, avec un petit Jésus de cire couché sur sa croix.
162. ... Plus deux petites porcelaines, avec leurs souscoupes, et une grande.
163. Une théière de porcelaine des Indes.
164. Quatre porcelaines avec trois souscoupes.
165. Plus quatre souscoupes et deux porcelaines.
166. Plus un sablier à écrire et porte-éponge et écritoire d'argent.
167. ... Un paquet de petites images et estampes...

Chambre.

168. Six pièces de tapisserie Aubusson, commune, demi usée.
169. Sur ladite tapisserie sont sept portraits des feus seigneurs évesques d'Agen, dont quatre sont encadrés de bois, deux autres à petits cadres dorés en sculpture, et celui dudit feu seigneur de Mascaron aussi cadre doré et grand.

170. Plus deux autres tableaux, cadres dorés, l'un représentant la Magdeleine et l'autre une Véronique.

171. Plus un autre tableau plus grand à corniche de bois avec sculpture.

172. Plus douze cartes grandes et petites représentant diverses armoiries en blasons, enluminées.

173. Plus un devant de cheminée en paysage.

174. Plus une grande table servant au buffet, bois de noier, sur laquelle s'est trouvé un grand tapis de Turquie.

175. Plus une autre table bois de noyé, pièces rapportées, sous laquelle est un tiroir non fermant, dans lequel ne s'est rien trouvé.

176. Sur laquelle table s'est trouvé un damier d'ébène et yvoire, garni de dames d'yvoire et ébène, dans lequel damié s'est trouvé un jeu d'échecs avec deux cornets.

177. Plus une autre petite table de bois de noyer sans tiroir, sur laquelle s'est trouvé un méchant tapis vert fort usé.

178. Plus une autre table bois de sapin avec son pliant, sur laquelle s'est trouvé un autre tapis de Turquie demy usé.

179. Plus trois chaises bois de noyé tourné, garnies de moquette fort usées.

180. Plus trois pliants, garnis de maroquin noir fort usés.

181. Plus une chaise de paille rompue, avec son carreau d'un treillis fort usé.

182. Au foyer s'est trouvé deux chenets, deux pincettes et une pelle de feu, fer battu, plus une plaque de fer non attachée.

183. Sur la corniche de la cheminée, s'est trouvé deux vases de fayance.

184. Plus sept autres petits vases de mesme, avec onze boules de marbre jaspé.

185. Plus un buste, au haut de la cheminée, représentant la figure du Roy, en plâtre.

186. Plus, à une des fenestres, s'est trouvé un rideau de toile damassée demy usé.

187. Ce fait, nous a été présenté un coffre plat, lequel ayant été ouvert, y avons trouvé deux boîtes dans une desquelles s'est trouvé deux mitres, l'une toile d'or, l'autre d'argent, plus trois autres mitres, dont deux en broderie rehaussée l'une en or et l'autre en argent et l'autre commune.

188. Plus une autre mitre commune de moire d'argent.

189. Et, dans l'autre boîte, deux autres mitres, l'une toile d'or et l'autre d'argent, fort usées.

190. Plus nous a été présenté une grande malle, fermée d'une barre de fer, laquelle ayant été ouverte, s'est trouvé : un rochet de toile fine avec un point de France, demy usé ;

191. Un autre rochet, mesme toile, avec un point d'Aurillac, fort usé ;

192. Plus un autre rochet, mesme toile, avec un point de France, usé ;

193. Plus un autre rochet, mesme toile, avec un point d'Angleterre, usé

194. Plus un surplis de toile tout uni ;

195. Un autre surplis, aussi toile uni ;
196. Autre surplis aussi uni ;
197. Plus un aube, avec une vieille dentelle fort usée ;
198. Un autre aube, avec un point d'Aurillac, fort usée ;
199. Autre aube, avec son cordon et son amit, garnie d'une dentelle commune demy usée ;
200. Une autre aube, d'une toile fine, garnie d'une dentelle point d'Angleterre demy usé ;
201. Une autre aube, d'une toile fort fine, avec un point de France rebrodé ;
202. Plus quatre amits ;
203. Plus deux *Te igitur*, avec leurs suites ;
204. Plus un bonnet carré avec sa toupe de soie ;
205. Plus trois paires de souliers de brocard, savoir deux blanches et une rouge ;
206. Plus un bassin oval, à bordure ciselée, avec une ayguière et son couvercle, où sont gravées les armes du feu seigneur évêque ;
207. Plus un autre petit bassin à burettes, avec les burettes, le tout ciselé aux armes du feu seigneur évêque ;
208. Plus une petite cuvette ciselée avec les deux burettes, le tout d'argent, aux armes du feu seigneur ;
209. Plus un grand calice cizelé, avec sa patène ;
210. Plus un autre calice, avec sa patène ;
211. Plus deux petits flacons d'argent et un petit bassin aussi argent, aux armes dudit feu seigneur, le tout dans un étui de chagrin ;
212. Plus un petit coffret de cuir bouilli, dans lequel s'est trouvé la crosse dudit feu seigneur, en quatre pièces, et un petit bougeoir d'argent à trois pieds ;
213. Plus deux vieux flambeaux de cuivre ;
214. Trois missels, couverts de basane demy usés ;
215. Plus deux autres volumes intitulés *Pontificale Romanum*, couverts de maroquin rouge, qui sont tous les effets qui se sont trouvés dans ledit coffre bahus.
216. Plus un autre coffre plat, dans lequel s'est trouvé : six dalmatiques de tafetas, avec un petit brodé d'or ;
217. Plus huit camails, savoir sept violets et un noir ;
218. Plus une chasuble, avec ses étoles, bource, de moire blanche, doublée d'une moire rouge, brodée d'une petite broderie en or et soie ;
219. Plus une autre chasuble, de moire violette, avec ses étole, bources et dessus de calice, doublés d'une moire verte, avec une petite broderie en or, argent et soie ;
220. Plus autre chasuble, avec ses étole, bource et voile de calice, de moire d'argent, garnie d'une dentelle d'or ;
221. Plus une chasuble, de moire verte, doublée d'une moire blanche, avec ses étole, voile et bource, garnie d'une petite broderie d'or ;

222. Plus une chasuble de moire rouge, brochée partout d'or, argent et soie, avec une crespine d'or et argent tout autour, doublée d'une moire blanche aussi brochée et ses étolle, voile et bourée;

223. Plus une chappe, de moire violet, doublée de moire rouge, avec une petite broderie d'or et soie :

224. Plus une autre chappe, d'une moire violette, doublée d'une moire blanche, avec une petite broderie d'or, argent et soie, et un petit galon tout autour;

225. Plus une autre chape, de moire d'argent, doublée d'un tafetas blanc, brochée d'une broderie en or;

226. Plus une autre chape, de moire rouge, doublée d'une moire blanche, brochée d'or et d'argent;

227. Plus une autre chape, de moire blanche, doublée d'une moire rouge, aussi brochée d'or et argent⁽¹⁾.

228. ... Plus, dans un tiroir dudit coffre, s'est trouvé une croix d'or, avec des reliques, dans son étuy de chagrin.

229. Plus une autre croix d'or émaillée.

230. Plus, dans un étuy de chagrin à bagues, s'est trouvé deux grands rubis, montés sur leurs bagues d'or, avec deux émeraudes, garnies chacune de six petits diamants.

231. Plus, dans une petite boîte d'argent, s'est trouvé une grande bague, sur laquelle est montée une grande amatiste (*sic*) avec six diamants.

Chambre de l'amirande.

232. ... Sous l'escalier de bois montant à l'amirande, vingt cartes géographiques, treize gorges et trois estampes.

233. Plus un tableau à cadre doré.

234. Dans la chambre de l'amirande, nous avons trouvé huit pièces de tapisserie de toile cafat.

235. Plus cinquante trois estampes, avec leurs cadres de bois.

236. Plus une grande carte généalogique, avec son cadre.

237. Plus un tableau à cadre doré.

238. Plus un bureau bois de noyer, à pièces raportées, avec sept tiroirs de chaque côté.

239. Sur lequel bureau, s'est trouvé trente-trois estampes moyennes ou petites avec leurs cadres de bois.

240. Plus une petite table en forme de bureau, sur laquelle s'est trouvé un pupitre avec une grande croix de carabaca (*sic*)...

241. Douze cartes géographiques roulées...

(1) Suit une énumération de cordons de soie, de ceintures, de gants et de tout l'argent trouvé en espèces, dans un coffre en marqueterie, cet argent formant une somme totale de 5,876 livres 3 sous 6 deniers.

242. Douze sentences, avec leurs cadres en bois de cèdre en sculpture...
243. Deux vases de terre de fayance.
244. Plus deux flacons de cristal uni, avec leurs garnitures d'étain.
245. Plus deux petites figures de plâtre.
246. Plus deux autres petits vases de terre de fayance avec une coquille de mer...
247. Plus, à la cheminée, trois petits portraits d'estampes avec leurs cadres de bois et une autre petite représentation dessinée à la main avec son cadre.
248. Plus deux bouteilles de cristal ciselé avec leur garniture d'étain.
249. Plus une garniture de cristal, en onze pièces de différentes façons.
250. Plus quatre petits flacons, albatre, garnis d'étain.
251. Plus douze boules de marbre meslé...

Bibliothèque.

252. Huit petites pièces de tapisserie, de damas cafard, avec vingt-cinq petites ou moyennes estampes avec leurs cadres de bois.
253. Plus onze autres estampes, avec leurs cadres de bois marbré, les coins dorés.
254. Plus un thermomètre.
255. Plus dix-sept bustes de plâtre, savoir onze en blanc et six bronzés.
256. Plus dix-huit autres figures, façon de bronze, petits ou grands sur de petits pieds.
257. Plus deux urnes terre de fayance.
258. Plus trois caquetoires, garnis de damas cafard, avec deux fauteuils de canevas et un pliant de cuir noir...
(Suit le catalogue des livres.)

[*Inventaire du contenu d'un coffre. (Objets d'argent.)*]

259. Trois douzaines d'assiettes alamanls, aux armes dudit feu seigneur evesque.
260. Six petits plats, aussi alamanls.
261. Deux petits plats, à la vieille mode.
262. Deux vieilles assiettes creuses.
263. Quatre assiettes creuses alamanls.
264. Deux moyens plats potagers alamanls.
265. Un grand plat potager alamanls.
266. Un grand plat vieux.
267. Deux grands bassins ronds.
268. Deux ayguières à la romaine.
269. Un bassin à barbe avec son coquemard.
270. Un bassinnoire.
271. Un grand coquemard..

272. Quatre flambeaux neufs à pan.
273. Une paire de chandeliers tournés.
274. Quatre flambeaux carrés vieux.
275. Deux petits flambeaux de toilette rompus, anciennement vermeil.
276. Une coupe anciennement vermeil.
277. Une chocolatière.
278. Quatre salières vieilles.
279. Une écuelle potagère avec son couvert.
280. Un vieux vinaigrier.
281. Deux vieux sucriers.
282. Deux mouchettes et deux porte mouchettes.
283. Quatre grandes cuillères potagères, avec une grande fourchette.
284. Un porte huillier et un porte vinaigrier.
285. Vingt cuillers et vingt fourchettes.
286. Dix-huit vieux couteaux.
287. Deux petits couteaux et un grand couteau de table, le tout aux armes dudit feu seigneur évêque.
288. Plus quatre flambeaux, deux grands et deux petits.
289. Une paire de mouchettes, avec son porte mouchettes.
290. Une écuelle potagère, avec son couvert.
291. Une tasse de vermeil, avec son couvert.
292. Une cuillère et une fourchette, et un petit couteau, le tout aux armes du feu seigneur.

Toute laquelle vaisselle est d'argent et, l'ayant fait peser, à la réserve des couteaux, à cause du mastic et du fer, il s'est trouvé la quantité de deux-cent-soixante et dix marcs trois onces.

CHATEAU DE MONBRAN.

Grande salle.

293. Huit pièces de tapisserie de cuir doré.
294. Cinq tables de marbre avec leurs pieds de bois marbrés.
295. Quarante-un pliants de cuir maroquin noir demi usés.
296. Une chaise à porteurs, aux armes dudit feu seigneur, doublée d'une moire verte fort usée.

Chambre qu'habitoit ledit seigneur évêque.

297. Six pièces de tapisserie de cuir doré.
298. Deux tables de marbre, avec leurs pieds façon à la Chine.
299. Deux autres tables de bois marquetées presque neuves...
300. Un bureau de racine de noyer, à onze tiroirs, dans le premier desquels s'est trouvé quinze estampes appelées Gorges, la garniture de trois chaises de damas cafard et une de satinade demi usée; dans le

troisième la garniture de neuf chaises de damas caffard; dans le cinquième, la garniture de six chaises de satinade fort usée; dans le septième, un benistié, avec deux petits portraits émaillés, un petit étui à faire du fen, un étui commun avec ses lunettes, deux estuis de chagrin avec leurs cizeaux, et un couteau d'ivoire à couper du papier; dans le huitième, un rituel romain d'Agen double, un livre intitulé *Cornelius Tacitus*, un autre livre, *Lucani Pharsalia*, *Proprium sanctorum ecclesiae Aginnensis* double, *Virgilli opera*...

301. Une petite table, façon de guéridon.

302. Six fauteuils, bois de noyer, dégarnis.

303. Six autres fauteuils et six chaises, façon de la Chine, ayans les extrémités dorées, garnis avec leurs coussins de damas couleur de citron demi usé.

304. Une chaise de commodité, garnie de maroquin rouge, bordée d'un galon d'argent faux.

305. Un chalit, bois de noyer, avec ses vergettes...

306. [Dans une armoire, près de la cheminée] : deux cuvettes de fayance, deux boules de marbre, un cabaret à la Chine avec trois porcelaines et leurs soucoupes, un sucrier de verre d'Orléans, une petite clochette de cuivre à queue, une croix de Carabaca, trois estampes, à cadre, l'une garnie d'une glace, quatre soucoupes de terre du Saint-Esprit...

Cabinet contigu à la chambre.

Cabinet parqueté, boisé, tapissé par le haut de trois petites pièces de damas caffard, de quatre pans de hauteur, et dans icelui s'est trouvé :

307. Une table de marbre, avec son pied, façon à la Chine;

308. Un lit de repos;

309. Un fauteuil et quatre chaises, façon d'Angleterre, bois ciselé...

310. Un autre lit de repos, le dossier peint à la Chine;

311. Sept bustes en plâtre, dont quatre sont bronzés;

312. Vingt-deux coquilles de mer;

313. Six petits tableaux, représentant des grotesques;

314. Un dessus de bureau marqueté, à mettre livres;

315. Un vieux fusil, dont la platine est rompue;

316. Une pièce de tapisserie de Bergame, sous laquelle s'est trouvé neuf grandes cartes d'Holande à cadres dorés, deux thèses et estampes avec leurs cadres, un char de triomphe en estampe, soixante et dix-huit estampes grandes ou petites avec leurs cadres, trois grandes cartes et neuf moyennes roulées avec leurs inscriptions derrier.

317. Un cabinet dans la muraille, dans lequel s'est trouvé : une écritoire façon à la Chine fort usé; deux boules de marbre; trois coupes avec leurs soucoupes, verre d'Orléans; deux coquilles de mer; un petit pupitre et une boîte de plomb.

Chambre dorée.

318. Un lit bois de noyer avec ses vergettes...
319. Deux fauteuils, garnis d'un damas couleur caffard fort usé.
320. Trois autres fauteuils, garnis de paille, peints à la Chine, fort usés...
321. Une table de marbre, avec son pied...
322. Un grand tapis d'Aubusson, demi usé, doublé de toile.
323. Cinq pièces de tapisserie de Bergame, presque neuves.
324. Cinq autres petites pièces de Bergame, plus que demi-usées.
325. Une garniture de lit de Bergame, en seize pièces.
326. Un autre lit de Bergame, en cinq pièces, avec la couverture de laine blanche, pliés dans le ciel du lit de toile.
327. Un lit de brocatelle, en seize pièces, avec leurs franges de soie et quatre pommes et la garniture de deux chaises canevas et deux tapis verts, pliés dans le ciel du lit de toile.
328. Un autre lit, en cinq pièces, aussi brocatelle, avec deux tapis de Bergame fort usés.
329. Deux bustes plâtre bronzé et un tableau représentant un sacrifice.

Chambre basse.

330. Vingt grands pots de Toulouse vernissés.
331. Soixante-quatre pots de faïence, aux armes du feu seigneur.
332. Vingt-deux pots vernissés.
333. Vingt-cinq grands pots, façon de faïence.
334. Six petits pots, façon de faïence.
335. Trente-trois petits pots, tous bien conditionnés.
336. Cinquante pots faïence, vernissés, ou autres rompus, la majeure partie desquels peuvent néanmoins servir.
337. Un mousquet de trois doigts d'embouchure...

Serre, salle et galerie.

... Dans lesquels trois endroits nous avons trouvé :

338. Quatre-vingt un pieds d'orangers dans leurs caisses ⁽¹⁾ ;
339. Dix-huit grands pots d'arbustes ;
340. Trente un pots de jasmins, avec deux caisses aussy jasmins, et dix-sept bustes ou urnes de plâtre bronzé.

(1) Ces orangers avaient été légués par Mascaron à ses successeurs. Ils figurent dans le mobilier de l'évêché confisqué à l'époque révolutionnaire ; vieux de près d'un siècle et probablement fort beaux, ils furent vendus relativement cher.

LETTRE RELATIVE A LA SUCCESSION DE FRANÇOIS HÉBERT, ÉVÊQUE D'AGEN,
SUCCESEUR DE MASCARON⁽¹⁾.

Monsieur le chevalier de Faure, agent de son ordre, à Bordeaux.

Monsieur,

Votre lettre du 15 m'a été rendue. J'ay parlé à M. le révérend supérieur du séminaire, qui est l'unique héritier de feu M. Hébert, évêque. [H] m'a dit qu'il avoit écrit à monseigneur notre évêque, et lui a envoyé une copie du testament du défunt, et lui écrira par l'ordinaire de mardi l'état de son diocèse avec toutes les circonstances convenables. Il m'a fait comprendre, comme je crois, qu'il est porté à lui faire plaisir. Les créanciers et l'économe pressent. La vente des effets seroit déjà commencée sans la nouvelle heureuse qu'il a eue.

Voici à peu près les effets qui appartiennent à la succession, que j'ai veus hier avec lui au palais épiscopal, à la chambre de M. l'évêque. Il y a une tapisserie d'un damas caphas que feu M. de Mascarón avoit mis; elle est bonne. Il y a un lit à l'ange, qui est peu de chose; il a servi au défunt. Il y a un très beau crucifix très grand, d'ivoire, et un autre d'une moyenne grandeur, un tableau du pape Clément II et autre de M. le cardinal de Noailles, et autre de M. le Dauphin et autre de M. de Bourgogne, avec leurs corniches très belles et dorées. Le reste de la garniture de la chambre sont de petits bureaux et tables fort propres, bien assorties de leur ferrure.

Il y a, dans le cabinet, plusieurs beaux tableaux. Il y en a douze en belle miniature garnis de corniches dorées; deux autres tableaux de pièces de rapport, représentant l'un la descente du Saint-Esprit et l'autre la descente de la Croix, avec d'autres tableaux, avec leurs corniches dorées. Joignant la chambre, il y a une des plus belles bibliothèques et des plus complètes qu'il y ait dans les deux provinces. Suivant le mémoire et l'état de feu M. Mascarón, il y avoit mis des livres pour quatorze mille francs, et feu M. Hébert y en a mis huit mille; sans compter un nombre des plus beaux tableaux où sont tous les évêques qui ont précédé, avec les corniches dorées, et autres miniatures qui [y] sont. Ces livres sont bien rangés, ou étoit autrefois la chapelle du seigneur évêque, le tout étant parfaitement bien en ordre.

Avant d'entrer à la chambre de monseigneur, il y a une très belle salle tapissée; quoique la tapisserie soit antique, elle a coûté sept cens livres. Il y a un très bel escalier de pierre; les offices sont en bas. Il y a des logemens assez considérablement. Il y a une très belle écurie, réparée à

⁽¹⁾ Arch. départ. de la Haute-Garonne, Fonds du Temple, L. XVIII.

neuf, ou les fourrages se mettent assez commodément pour vingt à vingt-cinq chevaux. Il me paraît être inutile de vous faire un état des petits meubles, autres effets et ustensiles qui sont dans la maison, quoique le tout soit nécessaire pour les équipages. Ces petits effets sont dans l'appartement de Madame Capelane, qui est nièce au défunt. Il ne faut pas douter qu'elle n'ait pris ce qui étoit de mieux. Il n'y a pas grand linge.

Voici la chapelle. Elle est très belle, faite à neuf par le dernier défunt, bien vitrée et bien boisée. Elle est entourée de beaux tableaux, attachés aux murs, qui appartiennent à Monseigneur l'Évêque d'aujourd'hui. L'héritier m'a dit que cette belle réparation a coûté de dix à douze mille livres. Il appartient à la succession ce qui suit qui n'est pas attaché aux murs : il y a un beau tabernacle d'écaille de tortue esquée (*sic*) de métal de prince doré; un beau tableau qui représente le Bon Pasteur, façonné et d'une belle dorure, avec six chandeliers; deux devants d'autel de brocard en or et en argent; un des plus beaux reliquaires de bois doré avec de belles glaces garnies de velours rouge, où sont les ossemens de saint Jules. Il y a une très belle armoire, où il y a un très beau calice avec un petit bassin et deux burettes, le tout magnifique, et autres deux calices, un moyen et l'autre petit avec leurs patènes et un très beau ciboire, une aiguière avec un beau bassin, le tout ciselé et propre. Dans la même armoire, il y a un ornement complet, doublé de rouge d'un côté et blanc de l'autre, bordé à plein d'or et d'argent; autre ornement aussi d'un côté doublé de moire d'or et de l'autre côté de moire, tapissé de violet, le tout en or et en argent de deux côtés, consistant ces deux beaux ornemens en chasuble, voile, étole et manipule, le tout à neuf, depuis sept à huit ans feu M. le défunt ne les ayant pas mis deux fois. Il y a d'autres ornemens de toutes les couleurs dans ladite armoire, de damas ou autre belle étoffe de soie, garnis de dentelle d'or et d'argent. Il y a huit mitres de toutes couleurs. Il y a un beau camail, qui sort de la toilette de Madame de Bourgogne. Il y a de très belles aubes et autres camails et escarpins et tuniques et tunicelles de toutes couleurs. Il y a six chandeliers pour l'autel, avec une croix d'argent moulu. Le bâton pastoral est très riche, dans la même armoire. A côté, il y a un très beau confessionnal. C'est tout ce que je puis vous marquer pour l'avoir vu et examiné et je crois vous accuser juste. Sans le mauvais temps d'aujourd'hui, nous serions allés à Monbran, M. le révérend et moi, et je vous aurois donné un état fidèle de tout par le même ordinaire. Le tout conviendrait bien à monseigneur. L'économe et les créanciers pressent la vente des effets, et surtout Madame Capelane, à qui la succession doit de sept à huit mille livres; le receveur des décimes se presse aussi, qui demande six à sept mille livres, et autres créanciers. Il est certain qu'il y aura beaucoup d'enchérisseurs. Il y a un imprimé qui est sur la presse, qui fera mention de tout le contenu de l'inventaire, qu'on enverra à Bordeaux, à Toulouse et ailleurs. Dans un tel cas, on pressera pour le prix ce qu'il pourroit convenir à Monseigneur.

J'ai l'honneur de vous représenter et à M. le commandeur que s'il étoit possible de convenir avec le traitant qui a droit d'économe ou même si on ne pouvoit pas convenir avec le sieur Bataille que vous avez à Bordeaux, qui a la commission, le crédit de Monseigneur l'évêque, s'il pouvoit faire tomber la commission à quelque personne qui fût affidée, d'autant plus qu'il y va de l'intérêt de Monseigneur que beaucoup de réparations qui sont à faire dans les églises que les héritiers sont obligés à faire on l'économe, ça inmanquablement sera négligé, quelles précautions qu'on prenne. En un mot, j'estime que, pour le bien de Monseigneur et même des héritiers et créanciers, qu'on fût d'intelligence pour être tranquille et que tous ces effets restassent à Monseigneur qui lui sont nécessaires; avec peu de choses il seroit très bien et sans embarras. Ainsi, Monsieur, encore une fois, voyez si vous pouvez avoir cette commission. A mon particulier, je vous offre, à M. le commandeur et à Monseigneur, de vous faire la régie gratis, et, trop heureux si je pouvois mériter la protection des uns et des autres. Vous êtes assez pénétrant pour en connoître la conséquence et il n'y a pas du temps ni moment à perdre. Il est aisé à Monseigneur, à M. le commandeur et à vous de réussir. Adressez-vous chez M. Bataille, vous verrez. Je n'ai autre chose à vous marquer. Je vous écrirai d'abord que j'aurai été à Monbran. Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour les intérêts qui regardent Monseigneur, et suis, très respectueusement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

A Agen, le 19 décembre 1728.

BORDES, p.

RECHERCHES

SUR

L'EMPLACEMENT DE LA VILLE DE LIXVS

PAR

M. H.-M. de La Martinière, chargé d'une mission archéologique
par le Ministère de l'Instruction publique.

L'exploration archéologique du plateau et de la colline de Tchemmich, emplacement de la ville de *Lixus*, offre des difficultés que Barth et Tissot n'ont point exagérées⁽¹⁾. Dès 1886, lors de la première visite que je fis à la localité, j'avais constaté que les documents topographiques existants ne pouvaient être que d'un très faible secours ; aussi, dans l'étude que j'ai entreprise sur place au cours de l'été 1889, je fis débiter mes travaux par un lever de la colline et des environs, pour ne pas engager à l'aventure mes premières recherches. Une végétation inextricable empêchait de discerner les aspérités et les changements de niveau du terrain et jusqu'aux constructions antiques. Concurrément aux percées que j'effectuai dans la forêt, afin de suivre les grandes lignes de vestiges d'enceinte que Tissot n'avait pu atteindre, je jalonnai la région voulant mener de front et la reconnaissance archéologique et le lever du sol. Il s'en fallait qu'à la fin de mon séjour l'emplacement de la ville fût entièrement à découvert, mais on pouvait percevoir le relief ainsi que la majeure partie du dispositif des murs d'enceinte.

Tout le versant méridional de Tchemmich, le plateau central qui porte le marabout de Sidi-el-Ghazal, certains vallons et principalement le thalweg entre le plateau d'El-Heri et le mont B (voir le plan, pl. VII) sont recouverts d'un massif d'oliviers sauvages, de caroubiers et de lentisques qu'un lacis de lianes achève en maintes places de rendre absolument impénétrable, suivant l'expression de Tissot. Je recourus à l'expérience de bûcherons indigènes recrutés dans les

⁽¹⁾ Barth, *Wanderungen durch die Künstenländer des Mittelmeeres*, Berlin, 1849. — Tissot, *Recherches sur la géographie comparée de la Maurétanie Tingitane*. Paris, 1877.

dchours voisins de la forêt de Tlata-Raïçana, que j'armai d'excellentes haches de France, pour dénuder le long des ruines à reconnaître. Des quantités de moustiques et de frelons rendaient le travail d'autant plus pénible pour ces hommes à demi-nus qu'une végétation épineuse enlaçait le moindre fragment de pierres. D'autre part ce terrain végétal et humide fraîchement remué en plein été provoquait des accès de fièvre qui fréquemment me privaient d'une partie de mon personnel.

Comme *emporium* antique, *Lixus* est merveilleusement situé ; à proximité de la mer et assise au bord d'un fleuve qui, en formant un port superbe le long de cette côte inhospitalière de l'Atlantique, sert de voie de pénétration naturelle dans l'intérieur, la ville est par contre entourée de marais. La région de l'estuaire du Loukkos, ou mieux Lokkos, est très humide et les miasmes paludéens y abondent. Le plateau de Tchemmich surplombant ces plaines vaseuses est aéré dès le matin par les brises de l'Océan qui soufflent régulièrement durant l'été, et jouit ainsi d'une salubrité et d'une fraîcheur relatives. Pendant les trois mois où j'y ai séjourné (juin, juillet, août) le vent d'ouest commençait vers huit heures du matin, il fraîchissait à dix en s'annonçant au large par une barre de vapeurs grises parallèles au rivage. Sur le plateau de l'acropole balayé par ce vent chargé d'humidité saline la température baissait rapidement, tandis qu'au fond des ravins et le long des versants protégés l'atmosphère continuait d'être surchauffée par la radiation solaire. La transition d'un milieu à l'autre est une de ces causes de refroidissements qui provoquent les accès de fièvre.

J'ai remarqué que toutes les citernes que j'ai découvertes étaient situées dans les terrains exposés à ces courants aériens ; l'antique *Lixus* avait ainsi des eaux pures et fraîches et qui étaient amenées d'une localité connue de nos jours sous le nom d'El-Khemis (en raison d'un ancien marché qui s'y tenait le jeudi) ; c'est en effet là que coule la seule source abondante et de très bonne qualité dans toute la région. Les indigènes assurent qu'une ligne de canalisations existe encore dans le sous-sol du faite des collines de Hartaouazá⁽¹⁾.

(1) J'ai relevé toutes les sources de la rive droite du Lokkos et j'ai trouvé que l'eau était saumâtre à Raccada, mauvaise à l'Aïn-Fertlâne, insuffisante et souillée de détritits végétaux à l'Aïn-Couscoussou. Ces deux dernières sources sont à Tchemmich même, la première dans la cuvette entre la colline de Ouardan et celle de Rouerghna, la seconde au bas du versant méridional où elle va se perdre dans les marécages. A Sendiyene, lieu de mon campement, les eaux étaient meilleures mais peu abondantes.

En janvier 1874, Charles Tissot, ministre de France au Maroc, a étudié de concert avec le docteur Bleicher les changements survenus depuis les temps antiques dans le cours du Lokkos et dans le déplacement de son embouchure. Il nous a laissé à ce sujet ainsi que sur l'interprétation des textes anciens qui traitent de la ville et du fleuve une étude qui n'a pas à être complétée. Mais il ne put entreprendre l'exploration archéologique complète de *Lixus* en raison du peu de temps dont il disposait et des obligations que lui imposait sa situation de représentant diplomatique. Plus heureux que lui, j'ai pu arriver déjà à quelques résultats.

Je débiterai par la description succincte du massif montueux qui porte de nos jours le nom de Tchemmich et que Barth le premier, en août 1845, assimila à l'antique *Lixus*. La colline de Tchemmich apparaît entièrement couverte d'un sombre massif d'oliviers au bas et à l'extrémité du long plateau que projettent les hauteurs d'El-Khemis, et au milieu d'une boucle du fleuve Lokkos.

Cette suite de collines allongées dont la faite n'est qu'une plate-forme en pente très douce vers le sud et qui se détache du grand plateau sablonneux du dchar d'El-Khemis est nommée par les indigènes Hartaouaza, sur le versant occidental, et Aïn-Chorfa sur le flanc oriental. L'altitude de ces hauteurs est supérieure à celle du plateau de Tchemmich. Avant d'expirer par deux pointes allongées en face de la colline de la ville antique, ce long plateau forme un vallonement à pentes raides qui semble une carrière abandonnée. Près de ce point on remarque sur le sommet une petite plate-forme à laquelle une tour du moyen âge arabe a fait donner par les indigènes le nom d'El-Souma'ah. Une petite source qui tarit en été arrose cette localité.

Les hauteurs de Hartaouaza sont du côté de l'ouest, reliées aux dernières courbes de niveau de Tchemmich par une sorte de pont au milieu duquel se dresse la masse très régulièrement arrondie du mamelon de Ouardan. Cette sorte de gigantesque tumulus est d'une forme qui ne se retrouve dans aucune des hauteurs de la région. Cette colline commande à l'ouest le cours du fleuve à son passage devant la ville de Lixus.

Dans l'est, une autre colline, mais rocheuse, du nom de Rouerghna occupe une position homologue. Quant au plateau même de Tchemmich, lieu de l'occupation antique, qui est flanqué au nord et au nord-nord-est par ces deux hauteurs, on peut le réduire dans ses lignes

essentielles à un pentagone que protège à l'ouest et au sud le cours du fleuve. Ces défenses sont complétées par des lignes d'assises rocheuses très remarquables qui affleurent sur les flancs des deux mamelons visibles à la face occidentale de Tchemmich, où ils terminent, en A et en B du plan général, les ressauts brusques du plateau central.

Les bancs de calcaire y apparaissent en tables perpendiculaires. Il est peut-être téméraire d'affirmer que l'on est en présence d'une roche travaillée par l'homme, mais je suis porté à croire à un épannelage destiné à protéger contre l'escalade ces défenses naturelles de la ville. J'ai effectivement rencontré sous la terre végétale du pied de ces hauteurs de nombreux éclats de rocs qui justifieraient mon hypothèse en étant les derniers vestiges de cette opération.

Le second de ces monticules allongés, vers le sud-ouest, que j'ai déjà désigné par mont B, présente deux assises de rochers disposés en gradins, j'en ai mesuré exactement la hauteur tandis que mes photographies de détails en font saisir le dispositif.

Dans la coupée qui existe entre le mont A et le mont B j'ai retrouvé les substructions d'une puissante muraille antique destinée à fermer ce passage au point dit P. 25.

Entre le mont B et le grand plateau principal un autre vallon est coupé par une haute assise de rochers de même nature qui complétait ainsi le demi-cercle des défenses naturelles. Un terre-plein appelé par les indigènes le Jardin des Vaches « Gharsah-Baqarat » occupe le bord de ce banc rocheux. Je n'y ai encore relevé aucune substruction mais j'y ai ramassé quantité de débris de poteries romaines.

Au bas de ce petit plateau coule l'Aïn-Fertlâne dont les eaux se perdent dans un marais où Tissot voyait la dernière trace du canal antique qui devait relier les deux boucles du fleuve pour éviter un grand détour aux navires. Cette opinion est confirmée par un texte arabe du voyageur Ibn-Haukal qui avait échappé au savant archéologue ; il y est traité de la petite ville de Tchemmich (Tochmoch, Tachommoch, suivant les différentes orthographes) qui, dit l'auteur arabe, datait d'une très haute antiquité et dont les anciennes murailles étaient longées par la rivière.

Il ne saurait être question ici de refaire les études de Tissot sur les déplacements successifs du lit du Lokkos, je me suis néanmoins attaché à suivre dans le jalonnage du terrain les extrêmes limites des débordements du fleuve. J'ai constaté qu'à l'époque des grandes crues d'après l'étendue des alluvions déposées, les eaux atteignent

encore de nos jours le pied de la colline, notamment à l'affleurement de rochers en forme d'éperon qui termine dans le sud la colline de Rouerghna.

Sur le petit plateau qui couronne ce banc rocheux j'ai rencontré les vestiges d'une construction romaine qui vraisemblablement succéda à l'ouvrage de défense ou d'observation qu'appelait une telle position.

Le flanc septentrional du plateau en est le point faible puisque les hauteurs de l'Aïn-Chorfa et de Hartaouaza dominent l'ensemble de Tchemmich. Nous avons relevé des vestiges de défense sur le flanc nord de la colline de Rouerghna semé d'une ligne de blocs énormes dont la nature et l'appareil presque cyclopéen avaient frappé Tissot⁽¹⁾. On est tenté d'y reconnaître les épaves d'une antique enceinte analogue à ce mur du temple Bordj-en-Nadar à Malte, bien que l'appareil soit plus grand à Lixus ; l'alignement des substructions n'est pas aisé à saisir, mais on discerne qu'ils ont été utilisés par le maçon sans plus de façon et tels qu'ils sortaient primitivement des mains du carrier.

N'ayant pas achevé l'exploration de la colline de Rouerghna, je n'affirmerai pas qu'une enceinte circulaire en protégeait les flancs, mais j'avancerai volontiers l'hypothèse que, si les affleurements rocheux du sud complétaient la défense déjà presque assurée par le fleuve, on a dû, dès les premiers temps de l'occupation, porter une attention spéciale à ce flanc septentrional qui domine la dépression de l'Aïn-Coussou, mais qui est exposé aux attaques dirigées des hauteurs de l'Aïn-Chorfa.

Presqu'au milieu du col qui sépare le massif central de Tchemmich de la colline de Rouerghna on remarquera un petit plateau bien distinct en forme de table, où Tissot le premier étudia un monument d'aspect très primitif et qu'il désigne du nom local d'El-Kantara. Il le compare à une série de dolmens ou pour mieux dire à une « allée couverte⁽²⁾ ».

On conçoit aisément qu'aux temps anciens on ait choisi cette position dominant deux vallées pour y élever quelque primitif monument religieux. La surface du terrain environnant est encombrée d'énormes blocs à peine épannelés qui ont jusqu'à 3 mètres de long, et le bouleversement est extrême dans tous ces matériaux dont la majeure partie est brisée. J'ai entrepris le dégagement du monument :

⁽¹⁾ *Recherches sur la géographie comparée de la Maurétanie Tingitane*, p. 74.

⁽²⁾ *Op. cit.*, p. 73.

à 0^m,30 j'ai rencontré des bronzes phéniciens de *Lix* et une monnaie autonome de Tingis⁽¹⁾. Plus bas je mis à jour des débris de poteries, sortes de fioles en terre très tendre que l'ongle entame aisément. D'une forme allongée, ces petits vases mesurent 0^m,0108 de hauteur et 0^m,05 de largeur à la partie la plus renflée. Nous ne pouvons malheureusement juger de leur mode de fermeture car ceux que j'ai rapportés sont brisés dans la partie supérieure. Ils ne ressemblent à aucun des vestiges antiques trouvés en Tingitane.

J'ai réussi à mettre à nu les abords et l'intérieur de cette sorte d'allée couverte en extrayant la grande dalle qui primitivement en fermait l'entrée et qui, tombée dans le passage, l'obstruait complètement.

De bout à bout dans sa largeur maxima le toit caractérisé par une série de grandes dalles posées à plat mesure 2^m,64 et la hauteur maxima mesurée du bord supérieur de la porte au niveau du sol antique à la naissance du pied des blocs mesure 2^m,50. Les dalles du toit ont une épaisseur moyenne de 1^m,45 et la hauteur du couloir 1^m,05. La largeur moyenne de ce couloir est de 1^m,10 ; quant à la porte, elle mesure 1^m,45 de hauteur, 0^m,65 de largeur, et 0^m,12 d'épaisseur.

On distingue à la partie supérieure les traces de ciment qui n'avaient pas échappé à Tissot et qui proviennent d'un revêtement en pouzzolane d'une extrême dureté. Le monument aurait donc été utilisé à une époque postérieure.

J'ai, de plus, constaté que l'intérieur n'était pas un simple couloir qui aurait traversé de bout en bout le monument et qu'un éboulement aurait obstrué à une de ses extrémités. Le dégagement complet m'ayant permis d'en étudier toutes les faces, je puis affirmer que le fond est nettement constitué par un énorme bloc perpendiculaire que l'ensemble de la construction soutient puissamment.

On voudra comparer ce dispositif aux constructions de Hagiarkinn à Malte⁽²⁾, où l'on verra des traverses de pierres plates semblables en tous points à ce que nous rencontrons dans ce monument de la *Lix* primitive. Mais j'estime que l'on devra attendre le dégagement d'une série de blocs que j'ai mis à jour sur ce même plateau et qui appartiennent à un autre monument qui nous révélerait un dispositif mieux conservé.

Tissot rapporte que l'on avait trouvé près du monument mégalthique un cône de pierre dure taillée et d'une nature inconnue dans

(1) Loricis, *Rech. Num.*, pl. X, 5. — Müller, *Numism. de l'Afrique*, Tingis, n° 221.

(2) Perrot, *Hist. de l'Art*, t. III, p. 226 et 229.

le pays. Ce vestige antique, d'après la description qu'on avait donnée à ce savant, aurait été semblable comme dimensions et comme forme à la pierre conique de la Giganteja. Mes recherches à ce sujet ont jusqu'à ce jour été infructueuses mais j'ai découvert sur ce même plateau un petit bloc de grès numilithique taillé en forme de lampe ou d'auge et d'un caractère très spécial. Il mesure 0^m,40 dans sa plus grande longueur, 0^m,22 de hauteur.

Avant d'aborder la rapide description du dispositif de la ville proprement dite je donnerai une liste succincte des divers modes de construction qui y sont perceptibles :

1^o Appareil très primitif, de l'ordre de ce monument mégalithique; ce genre se retrouve dans une section du mur CD ;

2^o Muraille aux assises colossales analogues comme dispositif aux murs grecs d'appareil pseudisodome; entrevue par Barth, cette construction a été par lui qualifiée de phénicienne ;

3^o Enceinte romaine, et monument d'El-Héri, surtout la partie qui enserre le grand vallon à l'est du plateau du même nom et qui offre encore à certaines places un beau revêtement en calcaire taillé ;

4^o Murailles de basse époque faite de matériaux très divers mais avec un excellent mortier. On peut ranger dans cette catégorie le haut de la Tour, la terrasse du plateau d'El-Héri et une grande partie des murs de la ville basse.

Quant aux vestiges de la ville arabe, qui a été peu florissante et de peu de durée, nous nous dispenserons même d'en parler au cours de cet exposé, — c'est à peine si nous avons pu en discerner quelques masures abandonnées et des amoncellements de constructions entièrement écroulées. — Bien que les derniers venus, les monuments arabes de la ville que des princes Idricides habitèrent et que les chrétiens saccagèrent en 1270, ont complètement disparu de nos jours.

Le plateau central PC, jusqu'à présent le seul endroit où l'on ait rencontré des vestiges phéniciens, a la forme d'un pentagone. Sa hauteur maxima égale 320 mètres du sud au nord et sa largeur extrême de l'ouest à l'est 280 mètres.

Partant du point C nous en suivrons le périmètre.

Le mur CD que Tissot appelle le front N. E. et qui, à mon arrivée, était caché par la végétation mesure 40^m,50 de longueur dans sa partie la mieux conservée; la hauteur maxima est au point C, elle égale 3^m,25 au-dessus du sol actuel.

Il convient de diviser ce fragment d'enceinte en deux parties. La section voisine de C est semblable au grand mur phénicien que nous étudierons ultérieurement et que Tissot assimilait au pseudisodomon tandis que la portion vers D est comparable à l'enceinte de Banias⁽¹⁾.

Le mur de *Lixus*, après un tracé irrégulier et une série de saillants, paraissait dans le sud s'interrompre, et comme à cette hauteur se voient plusieurs terrasses de l'époque romaine ainsi que des constructions byzantines assez élevées, Tissot qui n'avait pu pénétrer dans ce massif avait fait rencontrer, sur son esquisse, la muraille primitive ou phénicienne à angle droit avec l'enceinte romaine qui achevait d'enserrer au sud l'hexagone de la ville. Après le déboisement complet de ce massif, j'ai pu acquérir la certitude que, tout au contraire, ces substructions libyennes ou phéniciennes après avoir formé un angle obtus joignent le point P 39 où là seulement elles atteignent un ensemble de constructions romaines. J'ai relevé à cette place les vestiges d'un ouvrage, d'appareil phénicien, qui défendait le haut du vallon. Je n'ai pu encore y compléter mes recherches mais, d'après certains indices, je serais porté à croire, jusqu'à nouvel ordre, que l'enceinte de l'acropole atteignait le point B par un tracé qui reste à étudier.

Ayant mis à jour cette ligne de blocs à laquelle je viens de faire allusion, je dégageai les abords d'un monument demi-circulaire entrevu par Tissot. Cette construction d'une hauteur totale de 6^m,10 repose sur une fondation de gros blocs d'apparence phénicienne qui ont peut-être été remaniés à une époque postérieure. J'ai levé un plan à l'échelle de 0^m,01 pour 1 mètre.

La ligne des gros blocs semble s'arrêter en C ou tout au moins décrire leur arc de cercle vers l'ouest. Les fondations de la basse époque ne dépassent pas 1^m,60, et c'est à cette profondeur que j'ai trouvé, dans un massif de maçonnerie, une tête en grès numilithique, qui a malheureusement trop souffert pour que l'on puisse lui assigner un caractère bien défini. Son genre de coiffure lui donne un cachet archaïque très accentué. On en pourra juger par la reproduction photographique jointe à cet article (Pl. VIII). Dans la même fouille j'ai rencontré un fragment d'ornement du genre des stèles de Carthage⁽²⁾ et surtout analogue aux motifs d'ornementation sur verre ou aux détails de la patère d'argent que M. Perrot a reproduit dans son

(1) Perrot, *op. cit.*, fig. 236.

(2) *Ibid.*, fig. 81.

Histoire de l'art phénicien (1). Une ligne de substruction de la très basse époque part de l'extrémité D et gagne le plateau de la ville en PC.

A 130 mètres dans l'ouest on rencontre la face occidentale du grand mur que nous avons désigné par AB sur le plan (Pl. IX.)

Les abords de cette muraille et le terrain qu'elle enclavait étaient peu accessibles ; aussi Tissot qui n'avait pu en suivre tout le parcours lui donna-t-il une dimension exagérée. En réalité la face perceptible ne mesure que 40^m,60 et 10^m,75 d'élévation en B où il atteint sa hauteur maxima au-dessus du niveau de ses fondations.

J'ai pu me rendre compte par un ensemble de fouilles du dispositif de l'édifice romain que l'on y avait adossé.

Cette position commande le seul accès de la ville dans l'ouest ; la terrasse surplombe le terre-plein qui existe dans la coupée entre les monts A et B. On pouvait de cet emplacement découvrir à la fois et le cours du Lakkos et la baie de l'embouchure jusqu'à la pleine mer. On s'explique ainsi que les bords de ce plateau aient été puissamment défendus, autant pour maintenir le poids des terres accumulées que pour y élever quelque grand édifice remanié dans la suite à l'époque romaine. C'est en B que l'enceinte romaine ou byzantine se soudait à la muraille de l'acropole primitive. Le mur qui forme le terre-plein d'El-Héri vient, en effet, aboutir à un amoncellement de substructions qui domine la terrasse de A B à un endroit où devait s'élever autrefois quelque tour ou saillant plus considérable.

Mes premiers sondages en B à la face externe me permirent d'étudier à 3^m,25 de profondeur la fondation qui repose simplement sur le banc de roches naturelles ; le long de la face interne il me fallut ouvrir une tranchée de 4^m,60 en raison des décombres accumulés. Tissot a étudié l'assemblage des blocs qui sont posés à sec et que Barth avait déjà comparés à l'enceinte de Carthage. L'épaisseur moyenne de la muraille au-dessus du sol ne dépasse guère 0^m,98, aux angles les blocs ont jusqu'à 3^m,60 de long sur 2 mètres de hauteur.

On accédait par un escalier à cet ensemble de caves. Un pavement, très détérioré, régnait sur toute l'étendue à 1^m,75 de profondeur, hauteur du sol de la basse époque.

La face interne du mur phénicien était revêtue d'un blocage de moellons qui lui-même était enduit d'un stucage aux couleurs rouge, bleu et bistre, d'un bel aspect. Quelques pierres de clef de

(1) Perrot, *op. cit.*, fig. 538 et 554.

voûte et de nombreuses briques d'angles ont été relevées et mesurées.

L'absence de tout débris d'instruments à usage domestique m'a frappé, alors que partout ailleurs sur l'emplacement de *Lixus* les poteries sont communes. Je n'ai rencontré dans ce terrain qui nous occupe que des vestiges d'amphores très grandes.

Dans les différentes tranchées que j'ai ouvertes de ce côté j'ai trouvé d'abord plusieurs ornements de bronze doré dont le mieux conservé mesure 0^m,075 de diamètre : ce devait être quelque motif de décoration de meuble; on y voit encore, au verso, les dernières traces d'une sorte de ciment, tandis que la face, en raison des serpents que l'on y voit distinctement, semble représenter une tête de Méduse, mais d'un assez médiocre style.

J'ai exhumé ensuite un manche de patère de bronze antique dont l'ornementation paraît d'un caractère oriental. On y voit une tête de face, joufflue, au menton carré, qui rappelle les types phéniciens, et qui surmonte un chien ou un loup assis la tête retournée. On en peut voir la reproduction dans la planche ci-jointe (Pl. X).

Enfin j'ai découvert des débris informes d'une statue d'un marbre très blanc et très fin; et, au fond du sous-sol, à près de 5 mètres, deux petites lampes de calcaire d'un intérêt tout particulier; car elles ne ressemblent à aucun modèle existant; la décoration très primitive de la plus petite lui donne un certain cachet phénicien (Pl. XI).

Après avoir formé l'angle A, le mur phénicien semble s'arrêter après un parcours de 12 mètres (que je suppose être en réalité de 14 mètres, car je n'ai pas terminé le dégagement de la fondation, près d'un réservoir en ciment pouzzolane dont il ne subsiste que le fond de 1^m,80 de largeur). Dans le nord de ce dernier point j'ai retrouvé les substructions de la ligne d'enceinte de l'acropole. Les épaves en sont éparées mais présentent le caractère de la muraille primitive du monument mégalithique; elles forment un angle de 125° pour arriver au plateau culminant.

Cette partie est la plus intéressante, mais ce ne sera que par une série de tranchées que l'on pourra en étudier le dispositif. Plusieurs sondages m'y ont révélé des édifices importants et de très nombreuses monnaies numides. Ces dernières sont toutes du type de Micipsa mais sans légende (1).

Au bas de PC, sur une sorte d'étroit terre-plein entre la pente du versant et l'arête rocheuse qui surplombe la plaine, on remarque les

(1) Müller, *Numism. de l'Afrique*, p. 18 et 19, fig. 36 et 32.

vestiges d'une petite tour de la basse époque. Au pied de cet arête fermant le passage du pont qui joint la colline de Onardan à la pointe du mont A se voient les ruines de la muraille qu'avait déterminée Tissot et qui unissait le faubourg à la ville.

Entre le plateau culminant et le mur d'appareil primitif que nous avons étudié et qui est voisin du monument mégalithique à l'ouest, le long de l'enceinte, j'ai retrouvé l'emplacement d'une porte à laquelle on arrivait par un chemin reconnaissable à l'usure du terrain sur le versant oriental.

A l'extrémité occidentale du plateau et surplombant le ravin en face du mont B, on remarque un édifice voûté avec terrasse, connu dans le pays sous le nom d'El-Héri. L'ensemble de ces constructions en moellons avec encoignures de pierres taillées ne remonte pas au delà de la période romaine; la terrasse offre même des marques indéniables de remaniements au moyen âge arabe; les eaux en découlaient dans un réservoir que l'on voit encore sur la façade méridionale. Tout ce bâtiment a été construit dans des conditions spéciales de solidité: les murailles y mesurent 1^m,24 d'épaisseur; il est bâti sur un terre-plein dont la face externe a été refaite à l'époque byzantine et qui est dans la suite du grand mur phénicien AB.

L'enceinte se continue jusque dans le sud en un point dit P 57 que nous avons déterminé au plus épais du fourré et de là par un angle aigu elle rejoint l'extrême muraille du bas de la ville.

Les sondages que j'ai effectués dans la cour du bâtiment d'El-Héri n'ont révélé que des substructions de maçonneries peu intéressantes; j'y ai trouvé quantité de débris de poteries épaisses, recouvertes d'un vernis glauque, d'un assez bel aspect vitreux, mais à pâte grossière.

Il est délicat d'assigner une époque à de tels vestiges; quelques-uns sont d'un jaune orange analogue à celui qui avait frappé Beulé à Carthage. Le lever détaillé que j'ai entrepris d'El-Héri modifie un peu les mesures de Tissot; à l'intérieur même de la chambre, j'ai rencontré, à 1^m,50, un pavement grossier et au-dessous quelques morceaux de tuyaux en terre cuite.

Dans le sud de la plate-forme de ce bâtiment, à 120 mètres de la porte, j'ai ramené dans une fouille une base de statue dont l'inscription était totalement effacée. J'ai rencontré là des fondations byzantines assez importantes, c'est peut-être un des points où il faudrait chercher le forum romain, mais cette question sera réservée à l'achèvement complet de mes recherches à *Lixus*. Actuellement on est réduit à de simples conjectures pour la solution d'un problème que

Tissot, en l'état de nos connaissances sur la ville, n'a même pas essayé de poser.

A la face orientale d'El-Héri un grand portant de maçonnerie marque une entrée de la ville; de là part une enceinte romaine qui enserrait le sud-ouest de l'acropole. Après un tracé sinueux elle aboutit au bas de la colline près du port de Tissot; j'en ai dégagé le trajet et j'ai constaté qu'il subsistait de cette enceinte plusieurs segments encore revêtus de beaux blocs de calcaire que les indigènes viennent briser sur place. Les fours à chaux sont en effet nombreux dans le massif de Tchemmich aux endroits abordables; les gens d'El-Araich, de Raccada et même d'Açilâ ne voient dans ces ruines qu'une carrière à exploiter; car ils trouvent sur les mêmes lieux et la pierre calcaire et le combustible. La destruction porte aussi sur les assises de grès numilithique : le nouveau môle d'El-Araich est entièrement construit en blocs de cette nature que l'on a tirés de *Lixus*.

Il nous reste maintenant à étudier la muraille qui, au bas du versant méridional de Tchemmich, réunissait ces deux systèmes d'enceintes que nous avons vus se détacher d'El-Héri, l'un dans le sud, l'autre dans l'est. Mais avant de descendre au port nous dirons quelques mots des défenses d'un vallon qui pénètre jusqu'au cœur de la ville haute. Le plateau central de Tchemmich est coupé par un ravin boisé de nos jours mais qui anciennement était une des voies les plus suivies pour pénétrer dans l'intérieur de *Lixus*. Cet endroit est désigné par les indigènes sous le nom de « Bab-el-Corona », et nous y avons relevé dans la partie haute des substructions qui ne laissent aucun doute sur les ouvrages défensifs que l'on y avait établis.

J'y ai de plus rencontré un puits antique de forme carrée avec un ressaut intérieur de 1^m,25 qui mesure à son ouverture 2^m,65 sur 1^m,25; j'en ai entrepris le dégagement que j'ai poussé jusqu'ici à une profondeur de 10 mètres, opération que j'ai dû interrompre mais que je me promets de continuer en raison de l'espérance de retrouver ainsi sur ce terrain très en pente des vestiges antiques appartenant aux couches les plus inférieures.

Le grand massif de la colline jusqu'au bord de l'assise rocheuse de Gharsah-Baqarat a été entièrement traversé; j'y ai percé plusieurs trouées et ai mis à jour plusieurs citernes qui ont été fouillées, levées et photographiées. Elles sont toutes accouplées sauf une qui est souterraine.

J'ai rencontré aux abords d'un réservoir souterrain dans les amas de décombres, plusieurs pierres portant un système de rayures

en rigoles qui témoignent d'un grand soin à recueillir les eaux de pluie.

Non loin de la tour et sur une ligne qui se dirige sur le flanc occidental du vallon j'ai mis à jour un canal, à 0^m,35 de profondeur, qui a 0^m,85 sur 0^m,60 de large ; profitant de la déclivité du terrain, il devait amener au système des citernes décrites précédemment les eaux de l'extérieur de la ville. Dans l'exploration du versant méridional, à peu de distance d'un réservoir souterrain, j'ai découvert d'importantes substructions de l'époque romaine ; des fragments de colonnes, des blocs de grand appareil tapissent le sous-sol. Le stucage des parois, les amas de fines poteries et les débris de marbre prouvent que sur ce versant, de nos jours recouvert d'une inextricable végétation, s'élevait autrefois la masse des édifices les plus riches de la colonie de Claude.

Dans un dispositif de l'enceinte du bas de la ville, en face de l'ouverture du grand vallon où nous avons étudié un puits antique, Tissot croyait avoir retrouvé ce qu'il appelait le port intérieur de Lixus. Les recherches que nous avons entreprises sur ce point ne nous confirment pas cette opinion. Les vestiges de murailles que l'on voit en P. 85. ne proviennent pas d'un port ou d'un bassin à flot mais de quais dont l'esplanade, actuellement bouleversée, est difficilement reconnaissable. Le système de tranchées que j'ai entamées m'a toujours donné l'eau à 3^m,60 avec des débris de poteries, de marbres, de clous et un dallage. Ce n'est donc que la nappe aqueuse qui correspond au bas niveau du fleuve voisin ; dans l'angle nord-ouest j'ai relevé une puissante muraille qui se dirige de l'est à l'ouest et du sud au nord et, dans ce même angle au niveau du sol antique, un puits comblé.

Quant à la passe de Tissot elle n'existe point. Le déblaiement du terrain m'a révélé la continuation du mur antique ; les vestiges en sont de nos jours recouverts par la végétation. Nous abandonnerons toute idée de communication, et le véritable port d'abri, si tant est qu'il ait existé à cette place dans un fleuve qui de lui-même est un refuge si précieux, devait se trouver en dehors des quais. L'exiguïté de ce dispositif, 130 mètres de long, nous révèle un simple aménagement pour la navigation fluviale. Quant aux substructions que Tissot assimile à un môle, elles doivent représenter la jetée destinée à protéger les barques des grands courants à la saison des pluies et des marées d'équinoxe. Cette construction étroite et de matériaux médiocres ne remonte pas au delà de la basse époque.

La muraille du bas de la ville mesure environ 580 mètres de longueur, dans la partie qui nous occupe ; elle n'offre plus aucun intérêt,

car elle est totalement dépouillée de son revêtement de blocs taillés. Elle suit assez exactement à 20 mètres dans le nord le cours des débordements actuels du Lokkos ; et c'est à 180 mètres dans l'ouest de l'Aïn-Fertlâne qu'elle remonte dans le nord pour rejoindre, à travers le massif méridional, les murs du haut de la ville.

Arrivé maintenant au terme de l'étude que mes recherches de l'été dernier m'ont permis de faire sur le terrain, j'ajouterai que la largeur extrême de l'emplacement où l'on rencontre des vestiges antiques mesurent 1.240 mètres, de l'Aïn-Fertlâne, où l'on remarque une amorce de muraille, jusqu'à la pointe sud-est de la colline de Rouerghna, où nous avons mis à jour des restes de dallage. La hauteur maxima, de la pointe des quais jusqu'aux flancs nord de la colline de Ouardan, où j'ai relevé des blocs d'aspect phénicien, est de 1,160 mètres.

D'après tout ce qui précède, on verra que si mon dessein avait été de mettre à jour des mosaïques ou de rapporter quelques épaves des périodes romaines ou byzantines, j'eusse, de préférence, attaqué le flanc du coteau méridional au lieu de me contenter d'y percer un unique sentier de reconnaissance et quelques sondages. Mais j'ai pensé que cette tâche offrait un intérêt moindre que la recherche des antiques substructions de *Lixus* qui, en me mettant sur la trace du dispositif phénicien, permettront d'asseoir, grâce à un plan détaillé, l'avenir de prochaines fouilles.

Où convient-il de trouver ces ex-voto et ces chapelles, que partout où ils allaient, les Phéniciens élevaient ou consacraient à leurs divinités naturelles ? Le plateau de Hartaouaza nous indique peut-être l'emplacement de ce cimetière antique. Nous avons relevé d'autre part, sur le plateau elliptique de la colline de Ouardan, des substructions assez nettes de gros blocs phéniciens. La tradition locale rapporte qu'une statue colossale y fut trouvée, et comme cette position en dehors de la ville domine l'ancrage des navires, on peut supposer que les colons phéniciens y avaient élevé quelque temple ou autel à Melqart ou à Astarté.

Je désire signaler, en finissant, l'importance et l'urgence qu'il y aurait à achever les recherches commencées ; on devra espérer en obtenir des résultats d'autant plus intéressants que nous ne possédons rien de l'époque phénicienne dans cette partie de l'Afrique septentrionale, et que peu de documents sur la province romaine de la Maurétanie Tingitane.

On appliquera à Tchemmich ce que M. Renan disait de Tyr : « C'est la ruine d'une ville bâtie sur des ruines ». On constatera cependant que l'occupation arabe y fut restreinte et de courte durée. Quant

au massif de végétation qu'il nous a été si difficile de traverser, il a préservé les épaves du sous-sol, à la manière de ces jardins de banlieue des villes arabes où les antiquités dorment en paix. Mais l'avenir politique du Maroc est sombre, nul n'oserait répondre d'un état si faiblement constitué ; il convient donc de profiter des facilités que Sa Majesté Chérifienne a daigné m'accorder pour entreprendre les premières fouilles qu'aient encore vues les populations du Moghreb-el-Acsa, et que je dois, en partie, à notre ministre, M. Patenôtre, d'avoir pu pousser vigoureusement.

H.-M. DE LA MARTINIÈRE.

LA

NÉCROPOLE DE BULLA REGIA

RAPPORT DE M. LE D^r CARTON

SUR

des fouilles opérées en 1889.

C'est en juin 1888 que le hasard me fit rencontrer la partie inférieure d'une stèle funéraire encore en place, dans la nécropole de Bulla Regia. Cette découverte m'indiquant que je devais me trouver en un point peut-être fertile en trouvailles, j'y suis revenu à plusieurs reprises, et, y ai entrepris, avec l'aide de mon ordonnance, des fouilles, forcément superficielles, mais qui m'ont fourni, en deux mois, plus de cinquante textes funéraires. J'eus trop peu de loisir, à cette époque, pour ouvrir un grand nombre de tombes et je n'en avais fouillé que six quand je dus quitter le poste de Souk-el-Arba.

Néanmoins, j'avais eu la main assez heureuse pour tomber sur les points les plus intéressants, et les recherches que j'y ai faites l'année dernière, si elles ont fourni un nombreux mobilier funéraire, n'ont fait que confirmer les détails que j'avais signalés ou les faits que j'avais entrevus dans le rapport que j'ai adressé, à la fin de l'année 1888, au Comité des travaux historiques et scientifiques.

Le nombre des textes et la variété des objets que j'avais trouvés, et que trouva après moi le lieutenant Margier, parut digne d'attention à M. de La Blanchère.

A la suite de mon rapport, M. le directeur du Service des antiquités de Tunisie voulut bien, au commencement de l'année 1889, me charger de diriger des fouilles dans la nécropole antique.

Le 6 février les ouvriers donnèrent le premier coup de pioche. Les travaux durèrent jusqu'à la fin de septembre et ne furent, pendant ce temps, suspendus que durant l'espace d'un mois, du 14 juillet au 20 août.

Mes promenades sur les ruines de la cité m'ont amené à faire quelques autres découvertes ; je me réserve d'en parler ailleurs : il ne sera question ici que de la nécropole, qui était presque inconnue avant

mes fouilles. Je dois ajouter cependant que MM. Tissot et Cagnat avaient relevé à Bulla Regia quelques textes funéraires, non en place. Le premier en a publié huit, le second quatorze. M. le lieutenant Winckler, dans le plan qu'il a publié, de la ville romaine ⁽¹⁾, ne mentionne qu'une partie du cimetière, à laquelle il donne une très faible étendue.

1. *Plan de la nécropole.*

La nécropole païenne formait trois groupes principaux dont le plus considérable était situé à l'ouest de la ville. C'est lui dont j'ai joint le plan à ce travail. Il avait la forme d'un quadrilatère tangent, par son côté est, à la face ouest des remparts de la ville, dont il est séparé par l'Oued-Bedjsine. Au nord et au nord-ouest, il se termine au pied des collines qui dominent la plaine ; ses limites des deux autres côtés sont assez indécises. Ce groupe avait une étendue de 1 kilomètre sur 700 mètres environ. Il ne paraît pas avoir été enfermé dans une enceinte générale, mais se décomposait lui-même en îlots correspondant soit à des époques, soit à des familles ou à des races différentes, enfermés quelquefois dans un mur en blocage le plus souvent dans une enceinte en pierres brutes, grossières. La voie de Bulla Regia à Simittu, tronçon de celle qui reliait Carthage à Hippone, traversait cette nécropole, mais les tombes n'y étaient pas disposées sur ses bords : elles étaient réparties sur un vaste quadrilatère au milieu duquel s'élevaient de nombreux mausolées de toute taille, et que traversaient quelques avenues dont j'ai retrouvé les traces. Très souvent elles étaient entassées pêle-mêle au point d'empiéter les unes sur les autres.

Le second groupe était à l'est de la ville, tout près et au sud de l'amphithéâtre, entre celui-ci et la voie qui conduisait à Carthage. Son étendue était beaucoup moins considérable que celle du premier groupe, de 40 mètres de côté environ sur 30 mètres. Je lui donne le nom de nécropole des *Zaba*.

Le troisième groupe, ne comprenant qu'une quinzaine de monuments funéraires, très frustes, était à 1 kilomètre au nord-est de la ville, dans la montagne, autour d'un vaste édifice dont il subsiste de gros blocs de maçonnerie en blocage.

⁽¹⁾ *Bull. des Antiquités africaines*, 1885, p. 112.

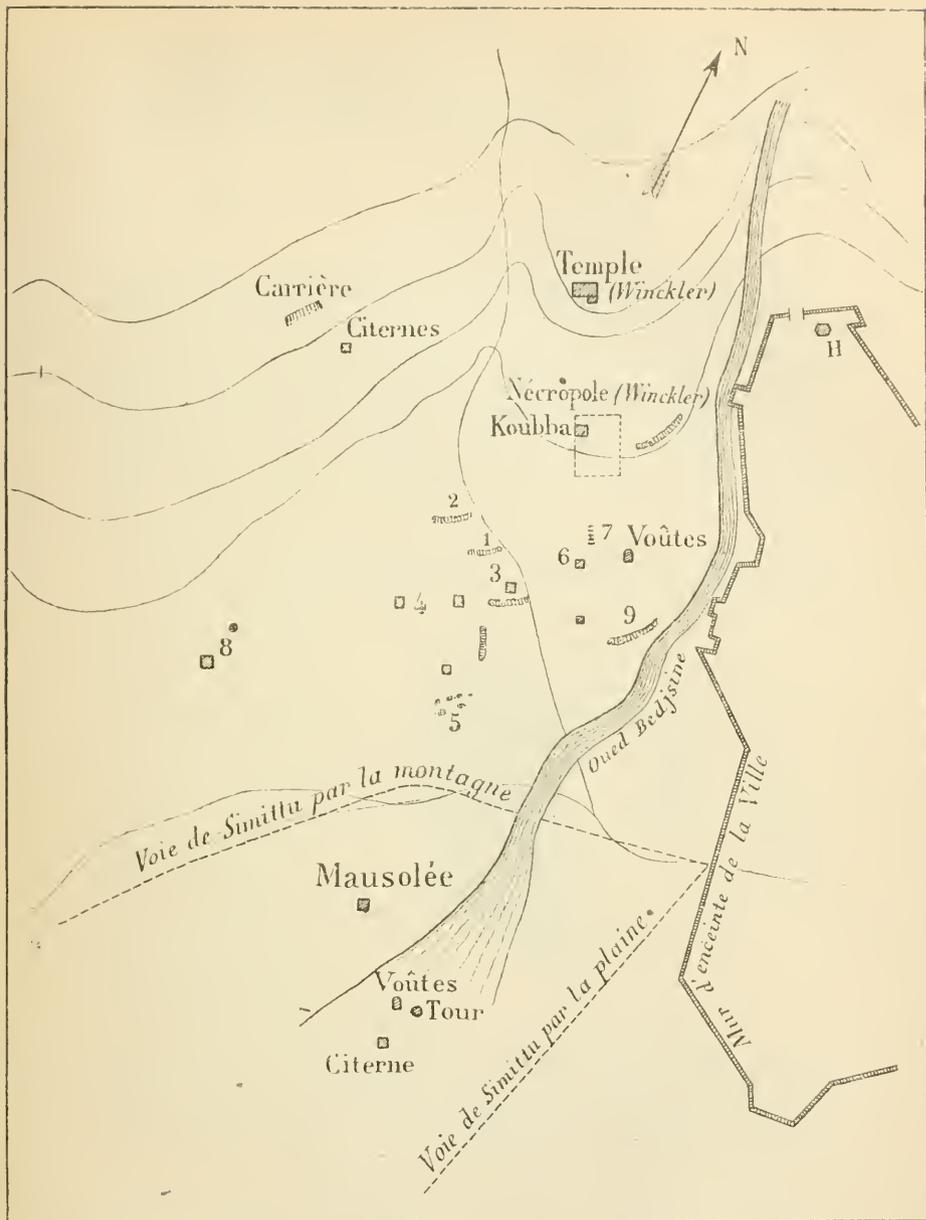


Fig. 1. — Plan de la nécropole occidentale de Bulla Regia.

Enfin, au sud de la ville, le long d'une voie qui suit le pied des remparts, étaient situées quelques tombes dont la plupart ont été, depuis l'époque romaine, recouvertes d'une épaisse couche de terre végétale (1).

II. Monuments funéraires.

1° *Mausolées*. — Un grand nombre de monuments dont il ne reste que de faibles vestiges s'élevaient au milieu de tombes plus modestes. La plupart d'entre eux étaient construits en blocage, revêtu à ses angles et sur les faces des piliers de la porte par des pierres de taille de moyenne dimension. Ils semblent avoir été constitués par une simple *cella*, voûtée, présentant d'un côté une entrée, et de l'autre, extérieurement, une niche. Cette disposition est évidente pour l'un d'entre eux.

M. Saladin a fait la description de plusieurs édifices semblables situés au sud de Kairouan, en particulier à Haouch-Taacha (2). A

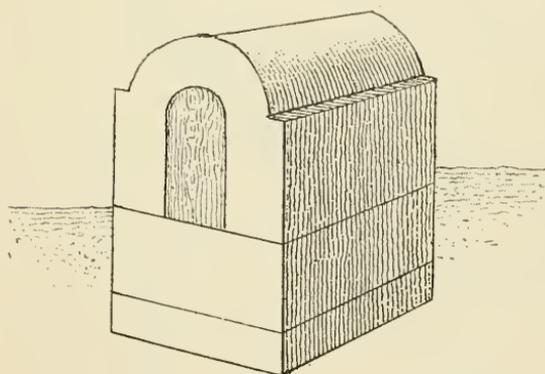


Fig. 2.

Chemtou, sur la route de Tabarca, il existe aussi un mausolée de ce genre, complètement ruiné. J'en ai relevé un autre, à Bordj-Helal, près de Chemtou, dans un excellent état de conservation ; de forme cubique extérieurement, il présente intérieure-

ment une *cella* allongée, espèce de couloir traversant le monument de part en part pour se terminer par une porte voûtée. De chaque côté de ce couloir donnent trois niches, assez vastes et profondes pour constituer des chambres secondaires.

(1) Il existe au nord de la nécropole, sur les flancs de la colline qui la domine, et qui avait été exploitée par les anciens comme carrière, un grand nombre de pierres taillées ayant la forme de caissons, de stèles, de cippes. Quelques-unes d'entre elles sont à peine dégrossies, et ne présentent pas d'inscription. L'extraction et l'ébauche des monuments funéraires devaient se faire en ce point.

(2) *Rapport sur une mission en Tunisie*, p. 38 et suiv.

A Bulla Regia, les niches intérieures sont rares ; la chambre funéraire servait-elle simplement de lieu de réunion pour la célébration des rites funéraires ou les urnes cinéraires étaient-elles placées à l'intérieur de celles-ci ? Je penche d'autant plus en faveur de la première opinion que sous le dallage qui recouvrait le sol, j'ai rencontré, dans trois cas, des sarcophages. Dans le mausolée le mieux conservé, de la forme et de la distribution duquel la figure ci-contre (fig. 2) donne une idée, de grandes dalles recouvraient des caisses de maçonnerie, pleines de plâtre, où avait été déposé le corps, non incinéré.

Il y avait aussi un ou deux mausolées prismatiques, semblables à ceux que l'on rencontre si fréquemment dans le centre de l'Afrique.

J'ai découvert près d'une porte de la ville (H du plan), une construction élégante, de forme prismatique hexagonale, qui paraît avoir été un mausolée ; car, malgré sa situation en dedans des murs, la forme en est suffisamment caractéristique ; j'ajoute que j'ai trouvé dans son voisinage un cippe funéraire ⁽¹⁾.

La forme de ces mausolées en blocage est d'autant plus intéressante qu'elle rappelle absolument celle des monuments de dimensions plus modestes que j'ai rencontrés en si grande quantité dans la nécropole, les caissons demi cylindriques, si bien que l'on peut se demander si ceux-ci n'étaient pas la réduction de ceux-là. Si l'on compare la figure ci-contre avec la figure 3, qui donne une représentation du caisson, on est frappé de la ressemblance de leur forme extérieure. Sur les rives de l'Oued-Melleg, aux abords d'un *castrum* qui commandait le débouché de la vallée de cette rivière vers la plaine du Bagrada, il existe un *columbarium* parfaitement intact, ayant exactement la forme d'un caisson demi cylindrique et de dimensions un peu plus grandes (2 mètres de long à l'intérieur sur 1^m,50 de large environ). De loin je l'avais pris pour un de ces monuments. Ce n'est qu'en m'approchant, et en passant la tête par une petite brèche qu'y avaient faite les Arabes, que je vis qu'il était creux et renfermait, dans chacun de ses murs latéraux, cinq petites niches.

Rien ne m'a révélé l'âge de ces mausolées en blocage ; peut-être sont-ils antérieurs à l'époque romaine. La non-incinération des corps qu'ils contenaient et la profondeur de 2 mètres à laquelle se trouvaient les tombes, enfin leur forme, donnent à penser qu'ils étaient, en tous cas, la dernière demeure de peuples d'origine non romaine.

(1) C'est près de là que j'ai trouvé la partie supérieure d'un petit autel monolithique de forme prismatique, sur une des faces duquel on lisait : ARA DIANAË.

Mon collègue, le Dr Bertholon, a bien voulu étudier le crâne que, j'ai rencontré dans le mausolée représenté à la figure 2, et ses conclusions que je résume ici, ont complètement confirmé cette manière de voir.

« Le crâne trouvé dans le mausolée de Bulla, dit-il, provient d'un sujet déjà âgé, probablement du sexe féminin. Ses caractères les plus frappants sont un front étroit, peu élevé, à bosse frontale médiane, une projection latérale des bosses pariétales situées sur un plan antérieur à celui qu'elles occupent d'ordinaire. Cette disposition très caractéristique donne à ce crâne un aspect tout particulier. Elle détermine un indice mésocéphale de 78,07.

« Nous pouvons affirmer, d'après nos mensurations d'une centaine de crânes tunisiens modernes, et de 2,659 indigènes tunisiens vivants que cette forme de crâne n'existe pas dans le pays. Ce crâne est donc étranger. Quelle est son origine ? Un des crânes trouvés dans un des tombeaux phéniciens, fouillés par le P. Delattre à Carthage⁽¹⁾, est absolument identique à celui dont nous nous occupons.

« Mêmes dimensions, même forme, même disposition caractéristique des bosses pariétales. Indices très voisins. Sachant que M. le professeur Mantegazza (de Florence) avait publié un mémoire sur des crânes phéniciens de Sardaigne, en collaboration avec son assistant Zanetti⁽²⁾, nous lui avons écrit pour lui demander les principaux caractères des crânes trouvés en Sardaigne. Voici sa réponse : étroitesse des régions temporales, grand développement des bosses pariétales et de la demi-circonférence antérieure. Dolichocéphalie ou mésocéphalie. Faible développement des maxillaires, léger prognatisme. M. Mantegazza ajoute : Ce ne sont que quelques caractères, mais ils sont précieux, car ils ont été constatés sur des crânes trouvés dans des régions très éloignées l'une de l'autre, comme la Sardaigne, la Sicile, Palmyre, Chypre.

« Carter Blake, qui a étudié quelques crânes de Palmyre recueillis en 1870 par le capitaine Burton, a remarqué les mêmes caractères.

« L'identité parfaite entre le crâne trouvé par M. Carton à Bulla Regia, l'un des deux crânes phéniciens découverts par le P. Delattre à Saint-Louis de Carthage, et ceux étudiés par Carter Blake en 1870, par MM. Mantegazza et Zanetti en 1876, nous permettent d'affirmer que le crâne provenant du mausolée de Bulla Regia est un crâne phénicien nettement caractérisé.

⁽¹⁾ *Revue archéologique*, 1889 (XIII), p. 423 et suiv.

⁽²⁾ Mantegazza e Zanetti, *Note antropologica sulla Sardinia (Archivio nell' antrop. e l'etnog.*, 1876, p. 17.)

« Le docteur Carton a trouvé quelques os longs à côté du crâne. J'ai pu mesurer un fémur; sa longueur, d'après les tables de Rollet, répond à une taille de 1^m,57 à 1^m,58 : elle était de 0^m,429. »

On voit combien les assertions si précises du docteur Bertholon laissent peu de place au doute, sinon sur l'âge, du moins sur l'origine des sujets ensevelis dans le mausolée.

Pour terminer cet aperçu des grands monuments funéraires, je citerai une vaste chambre sépulcrale, d'une forme spéciale, située contre la koubba qui domine la nécropole et qui a été construite en partie de matériaux provenant de ce monument, en partie à l'aide de caissons demi cylindriques. Elle se compose de trois salles en grandes pierres de taille, d'une conservation parfaite, s'ouvrant par une porte étroite, mais élevée d'environ 2 mètres de hauteur sur une quatrième chambre, qui leur est perpendiculaire. L'édifice a environ 5 mètres de côté.

2° *Caissons demi cylindriques.* — Ce sont des pierres taillées en forme de prisme quadrilatéral surmonté d'un demi-cylindre. En calcaire commun, mais de bonne qualité, elles sont d'un assez bon travail et leurs dimensions sont en moyenne les suivantes : longueur, 1^m,20; hauteur, 0^m,50; largeur, 0^m,40. Mes recherches m'ont fait rencontrer 48 spécimens de ce genre de pierres funéraires. Cette forme est commune dans le centre de l'Afrique et MM. Cagnat et Saladin en ont rencontré un grand nombre (fig. 3).

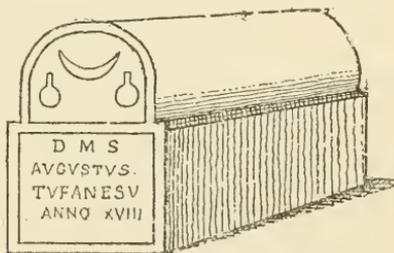


Fig. 3.

Les faces sont taillées avec soin, et la pierre n'est polie qu'au point où elle supporte l'inscription. Celle-ci, comme dans les monuments que M. Saladin a décrits dans son rapport de mission, se lit sur un ou plusieurs autels, figurés à l'extrémité ou sur les côtés du demi-cylindre, et dont les ornements se prolongent en dehors de la surface courbe ou sur celle-ci.

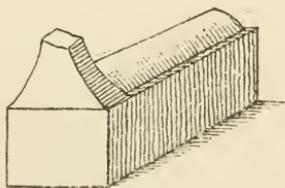


Fig. 4.

Le texte est inscrit sur la face apparente de l'autel; au-dessus sont représentés des vases de forme assez variable, surmontés du croissant.

Une seule fois le caisson a subi une modification importante dans sa forme (fig. 4), il ne portait pas d'inscription, et était surmonté d'un pyramidion à une de ses extrémités :

Les demi-cylindres en blocage ne se sont rencontrés que très rarement ; j'en donne plus loin la description.

Le cartouche qui supporte l'inscription peut être simple ou double et placé à une des extrémités du monument ou sur les côtés de celui-ci. Il est quelquefois anépigraphé, ou présente au lieu d'inscriptions la figuration d'un personnage.

M. Saladin émet à plusieurs reprises l'opinion que la forme de ces tombes, rappelant celle des sarcophages de Syrie et de Palestine, aurait été importée d'Orient par les Phéniciens. Le fait que quelques-unes des ruines de Bulla Regia ont le caractère de constructions puniques⁽¹⁾, la présence d'emblèmes chers aux peuples orientaux et un mode de sépulture de même origine⁽²⁾ donnent à cette opinion pleine confirmation.

La base de ces caissons repose toujours sur une grande dalle, (représentant le gradin des tombes d'Assyrie), dans un encastrement de 1 à 3 centimètres de profondeur taillé sur sa face supérieure. La pierre est en un calcaire gris bleuâtre, souvent schisteux, de moins bonne qualité que celle du caisson⁽³⁾. Ses dimensions moyennes sont : longueur, 2 mètres ; largeur, 1 mètre ; épaisseur, 0^m,30.

En dehors de la dépression où s'engage le caisson, il existe quelquefois un conduit cylindrique de 2 à 3 centimètres de diamètre, traversant la dalle dans toute son épaisseur, et situé sur le bord de l'encastrement ou à son centre.

Dans le monument de Pomponius (n^o 68), il y a, en avant et au pied du caisson, près de l'inscription, une dépression en forme de coquille, de laquelle part, se dirigeant vers le centre, une rainure longitudinale aboutissant à un pertuis cylindrique central.

La rareté des dalles où l'on trouve cette perforation, l'existence, sur quelques-unes d'entre elles, d'une simple cavité qui ne les tra-

⁽¹⁾ V. Tissot, *Géographie comparée de l'Afrique*, II, p. 260 et 261.

⁽²⁾ Le P. Delattre a trouvé à Carthage des tombes phéniciennes authentiques, caractérisées par l'emploi, comme sarcophages, de fragments de jarres, disposition très fréquente à Bulla Regia.

⁽³⁾ La partie supérieure seule en a été taillée avec soin ; sur les côtés, on voit souvent l'empreinte des coins qui ont été employés pour détacher le bloc des roches ; la disposition de ces empreintes rappelle un fait connu, c'est que l'on taillait la pierre sur place, avant de la détacher du bloc ; M. Cagnat a constaté que le même procédé était employé à Chemtou (*Explorations en Tunisie*, II, p. 103).

verse pas complètement révèlent une coutume tombant en désuétude, abandonnée par la plupart, rappelée dans d'autres tombeaux au moyen d'un simulacre de conduit, et respectée dans quelques-uns.

Par conséquent, cette tradition devait déjà être ancienne; elle a persisté jusqu'à nos jours chez les peuples de l'Orient, et les Arabes pratiquent encore dans les tombes des trous par où ils communiquent avec le défunt.

J'ai quelquefois trouvé un tube en terre cuite traversant soit un caisson en blocage, soit un prisme en maçonnerie, soit tout simplement la terre et aboutissant au-dessus d'une tombe.

Fait intéressant : alors qu'une pareille disposition est l'exception à Bulla Regia, elle est la règle à Carthage où le P. Delattre a découvert nombre de sépultures de même époque que celles que j'ai fouillées, surmontées d'un autel prismatique en maçonnerie traversée par un tube.

La tradition, vivace, dans la seconde cité, tendait-elle à s'éteindre dans la première, ou la prédominance d'un mode sur l'autre résulte-t-elle de la différence d'origine des habitants?

3° *Stèles*. — Ce sont des pierres plates, de 1 mètre de hauteur sur 0^m,15 d'épaisseur, et 0^m,30 à 0^m,40 de largeur en moyenne. Leur partie supérieure s'adapte à la forme de l'autel qui y est figuré, et se termine par un triangle équilatéral ou par une partie cintrée flanquée ou non d'acrotères. Elles présentent, sur leur face principale un cartouche renfermant l'inscription et surmonté des mêmes emblèmes que ceux que l'on rencontre sur les caissons (fig. 5).

A la partie inférieure, le marbrier a laissé un renflement, économie de main-d'œuvre, qui assurait la stabilité de la stèle en abaissant son centre de gravité. Leur peu d'épaisseur fait que, très souvent, elles ont été brisées à leur partie supérieure; aussi l'on rencontre fréquemment des inscriptions incomplètes; à plus forte raison les emblèmes qui le surmontent ont-ils disparu. Comme on peut le prévoir d'après leur forme, elles ne reposaient pas, ainsi que les précédents sur une dalle à encastrement recouvrant le sarcophage dans toute sa longueur, mais étaient simplement plantées à une extrémité de celui-ci. J'ai rencontré 72 fois ce genre de pierres funéraires.

4° *Cippes*. — Le cippe forme, parmi les petits monuments funéraires de la nécropole, la variété la moins nombreuse (35 spécimens)

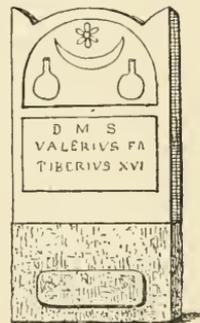


Fig. 5.

Ce sont des pilastres peu élevés, terminés à leur partie supérieure par un plateau (peut-être jouaient-ils alors le rôle d'un piédestal) ou par un pyramidion quadrangulaire (fig. 6). De dimensions très variables, ils



Fig. 6.

peuvent avoir de 0^m,50 à 1^m,60. Quoique de la même époque que les caissons et les stèles, ils ne présentent jamais, comme ceux-ci, la figure d'un autel (puisqu'ils en ont la forme) et n'ont que peu d'ornements. Ceux-ci consistent en personnages en relief ou simplement en guirlandes et jamais le croissant, si fréquent sur les autres, n'y est représenté. Une et quelquefois deux dalles superposées et munies d'un encastrement supportaient ce genre de monuments.

La nécropole a fourni deux spécimens d'un autre genre de cippe, dont le fût est constitué par un prisme hexagonal. Il est à remarquer qu'à toutes les formes des monuments de

petites dimensions correspondent de grands monuments ou mausolées de même forme, dont ils ne sont probablement qu'une réduction. C'est ainsi que le cippe surmonté d'un pyramidion a la forme des mausolées prismatiques qui se rencontrent tant en Afrique qu'en Phénicie (1) ; il y a des mausolées et des cippes en forme de prismes hexagonaux. Le caisson est la réduction de certains mausolées en blocage. La stèle, monument plus modeste, n'a plus la prétention de représenter un monument ; c'est un simple cartel destiné à supporter l'inscription, et encore lui donne-t-on souvent la forme du profil d'un des autres monuments.

J'ajouterai, pour terminer cette description, que les caractères ont moins de régularité et ont été gravés avec moins de soin ou d'adresse sur les stèles que sur les autres monuments funéraires. J'ai, comme cela se conçoit, rencontré ceux-ci en nombre bien moins grand que les tombes et beaucoup d'entre elles paraissent n'en avoir jamais été munies.

Ce qui, en dehors de leur forme, caractérise les monuments funéraires de Bulla Regia c'est, comme l'avait remarqué Tissot, la fréquence, sur les monuments funéraires, de l'emblème de la Junon carthaginoise, Tanit, le croissant. Celui-ci se rencontre, en effet, sur

(1) Cf. Renan, *Mission en Phénicie* (la gravure qui représente le monument de Hurmul) ; Lenormant, *Histoire de l'Orient* (Hypogées de Thèbes).

presque tous les caissons et les stèles. On sait qu'à Carthage cette figure est également très fréquente. Mais il y a une différence capitale dans la façon dont elle est représentée : tandis que là le croissant est renversé, il a les pointes en haut, à Bulla Regia. Le disque, qui se rencontre moins souvent dans cette dernière localité, surmonte l'emblème de Tanit, tandis qu'à Carthage il est situé au-dessous.

Une seule fois, sur le couvercle d'un sarcophage en pierre, le croissant était représenté les cornes dirigées en bas.

J'ai trouvé, en outre, un certain nombre de lampes où étaient représentés, tantôt la déesse reposant sur l'astre lunaire, tantôt ce dernier surmonté d'une étoile.

Le croissant peut être seul dans le dôme qui surmonte l'inscription ; il peut être aussi surmonté soit d'un disque à surface plane ou traversé par des lignes disposées en croix, soit d'une rosace à six branches (1).

Souvent ces deux ornements sont flanqués de vases de formes diverses, les uns à ventre arrondi et à long col, rappelant les lacrymatoires, les autres en forme d'œnochoés, d'urnes funéraires, de vases à une anse. Les sculptures qui représentent ces récipients ne sont pas sans intérêt en ce sens qu'elles nous offrent une série de formes qui sont certainement la reproduction de vases usités dans la vie domestique. Il est assez difficile, à l'aide des noms admis pour la désignation de ces objets et dont la nomenclature est trop restreinte, d'éviter une longue description pour en donner une idée exacte.

On rencontre quelquefois, seule ou au-dessus du croissant, une guirlande, accompagnée ou non de la fleur de lotus.

Enfin, entre l'inscription et les emblèmes que je viens de décrire, il y a quelquefois, en bas-relief, le buste d'un personnage qui, d'autres fois, est couché sur un lit funèbre, appuyé sur le bras gauche et tenant dans la main une coupe, tandis que de la droite il porte un œnochoé, un miroir, un éventail.

Tous ces emblèmes et sujets sont contenus dans le cintre qui surmonte le cartouche où est gravée l'inscription.

Une seule fois, ce cintre était remplacé par un encadrement de forme triangulaire, où l'on doit peut-être voir encore un souvenir des formes habituelles aux religions de l'Orient.

Le croissant, si fréquent sur les stèles et les caissons, ne se re-

(1) La rosace est un motif d'ornementation tout à fait oriental. On l'a rencontrée fréquemment dans la céramique et la glyptique de Ninive (Layard, *Discoveries at Nineveh and Babylon*) et sur les sarcophages assyriens.

trouve jamais sur les cippes, qui sont terminés par un plateau ou un pyramidion. Ils sont dépourvus de tout ornement dans la plupart des cas, ou présentent des bustes de personnages en relief, des guirlandes. Des oiseaux : perdrix, coqs, ont été quelquefois sculptés sur les côtés du cippe, mais on n'y rencontre jamais le miroir, l'œnochoé, si fréquents sur les cippes d'autres points de l'Afrique romaine.

III. *Inscriptions.*

Les inscriptions funéraires, complètes ou non, que j'ai relevées dans la nécropole, sont au nombre de 148. La plupart sont en caractères assez bien conservés. Quelques-uns des monuments n'ont pas été achevés; ils présentent les emblèmes habituels et un cartouche dans lequel la place réservée à l'inscription est restée vide. C'étaient probablement des pierres achetées toutes faites chez le marbrier et sur lesquelles, par négligence ou pour une autre raison, on n'a pas gravé les indications habituelles. Même réflexion pour les stèles qui, comme celle qui est figurée ci-contre (fig. 7), ne présentent pas de noms.

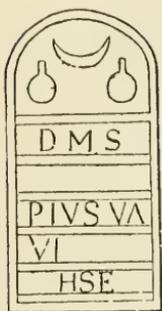


Fig. 7.

J'ai réuni ici toutes ces inscriptions (1) :

1. — Caisson.

Croissant.	
Vase.	Vase.
D M S	
M · A E M I L I V S	
F O R T V N A T V S	
V I X T A N N I S X I I	

2. — Caisson brisé en haut.

/// A E M I L I V S
P A V L I N V S
P · V A X X X V
H S E

3. — Stèle brisée en haut.

A E M I L I A
I A N V A R I A
P I A V I X I T
A N N I S L X I I

4. — Stèle.

Croissant.	
Vase.	Vase.
D M S	
A E M I L I A	
I N V E N T A	
P I A V I X A N I S	
L X X X X	

(1) [Des estampages ont été envoyés par M. le Dr Carton en même temps que son mémoire. Tous ceux qui nous ont servi à vérifier ses copies ont été indiqués à leur place, après chaque texte.] R. C.

5. — Cippe brisé en deux.

AEMILIA PIS
RVSTIC

H S E

6. — Stèle s'élargissant vers la base enchâssée à l'extrémité d'un caisson en blocage brisée en haut.

D M S
T · ALFIVS · T F
CAVILIVS · PI
VS · VIX · ANN
II · H · S · E

Palmettes.

Palmettes.

7. — Stèle brisée en bas.

Rosace.
Disque.
Vase. Croissant. Vase.
D M S
AKFIVS
ZABVKKVS
VIXIT ANN
(Estampage.)

8. — Caisson brisé en haut.

P ANNIVS P · F QVIR
MARTIALIS PIVS
VIXIT ANNIS LXVI
H S E
(Estampage.)

9. — Caisson.

D M S
ANNIA VIC
TORIA PIA
VIX · AN XXX
H S E

10. — Stèle s'élargissant vers la base; brisée en haut.

D M S
Q · ATTIVS
ROSARIVS
P I V I X
ANIS
L X X X I

11. — Fragments de stèle.

Croissant.
BOVIA
f o RTVNA
tu pi AVI
x un. H · S

12. — Cippe.

D M S
M · CANINI
VS · HONORA
TVS · FIL · PIVS
VIXIT ANNIS
DVOB · MENSIB
VI · DIEB · XII
H S E

13. — Caisson.

Rosace.
Croissant.
Guirlande.
Fleur de lotus.
D M S
MOCANINIVS OR
BIANVS HONO
RATIAN PIVS · VI
XIT · AN · XVI M III
D XXXI H S E
(Estampage)(1).

(1) Ces deux tombes étaient voisines. Elles appartenait sans doute à deux parents.

14. — Caisson. Inscription fruste.

D M S
 CECILIA HO
 norata PIA
 VIXIT ANNIS
 //
 //

15. — Caisson, dont les côtés sont ornés de deux cartouches : celui de gauche est surmonté d'un disque et de deux croissants; sur celui de droite se trouve une inscription.

Disque.
 Croissant.
 D M S
 CE personnage C I L I V S
 LV couché sur C I F E R V
 un lit
 S CE funèbre R E R V S (*sic*)
 et tenant de la main droite un
 éventail qui coupe les premières
 P I V S lignes. V I X I T
 A N N I S I X

16. — Caisson.

CAECILIVS FELIX PI
 VS VICISIST ANIS (*sic*)
 LVIII D XXX HIC
 SEPELITVS EST
 (Estampage) (1).

17. — Caisson.

Croissant.
 Vase. Vase.
 D M S
 CAECILIA ROGA
 TAM CAH FIKIA
 VIX · AN · K I I

18. — Cippe.

D M S
 CAELESTINVS
 DVLCISSIMVS
 NARCITHIVS
 PIVS VIXIT ANN
 III · H · S · E (2)

19. — Caisson.

Rosace,
 Disque.
 Vase. Croissant. Vase.
 D M S
 CITVIFIA TERTVL
 LA PIA VIXIT ANN XXVII
 H S E
 (Estampage.)

Le mot CITVIFIA est certain. Peut-être le lapicide a-t-il voulu écrire *Cituleia*.

20. — Stèle brisée en haut.

CLAVDIA HO
 NORATA PIA
 VIXIT ANNIS
 XVIII · HIC SE

(1) La formule terminale de cette inscription et celle du n° 72 indiquent que l'abréviation H S E peut se traduire aussi bien par *hic sepultus*, que par *hic situs*, leçon adoptée habituellement par les épigraphistes.

(2) L'enfant se nommait *Caelestinus*, il avait pour sobriquet *Narcithius*. On a donc écrit son nom, puis, au lieu de l'appeler *dulcissimus filius*, on l'a appelé *dulcissimus Narcithius*.

21. — Stèle.

Croissant.

DIS · MANIB
VS · SACRVM
COCCEIA · AV
GINA · P · V ·
ANNIS · IX ·
H · S · E ·

(Estampage.)

22. — Caisson. Texte fruste.

D M S
M · COCCEIVS
FELIX CALETIC~~SS~~
PIVS VIXIT ANN
L VII

23. — Stèle brisée en deux.

Vase. Croissant. Vase.

DM	{	S
CON	c	O R
DIA	p	AVI
XIT	an	NI
S XX	}	

Entre les deux fragments il y a une lacune correspondant à la largeur de deux lettres.

24. — Stèle brisée en bas.

Croissant.

D M S
COPONIVS
FORTVN a
TVS

Larg. 0^m,36 ; épais. 0^m,17 ;
lettres de 0^m,035.

25. — Cippe hexagonal brisé en bas.

D M S
Q C O R
N E L I V S
P F I L Q V I
R I N A M

26. — Caisson.

Vase. Croissant. Vase.

Personnage couché sur un lit, accoudé à gauche, une amphore dans la main gauche.

D M S
CORNELIVS FEL
COPIVS VIXIT AN
NIS LXXXXXIIIIII

(Estampage.)

Le cognomen doit se lire FELICO = *Felic(i)o* (cf. le n° 57) ; à la dernière ligne, quatre traits verticaux doivent être attribués à l'ignorance du graveur qui n'a pas su reproduire autrement qu'en cursive le M de *mensibus*.

27. — Stèle.

Rosace.
Vase. Croissant. Vase.

D M S
D A F N I S V I X I T *(sic)*
A N N I S V I I I

28. — Sur un fragment.

D M S
D O M I T I A

Haut. 0^m,21 ; larg. 0^m,36 ; lettres de 0^m,05.

29. — Sur un autre.

M S
D O M I T

Larg. 0^m,31 ; lettres de 0^m,05

30. — Caisson.

	Rosace.	
Vase.	Croissant.	Vase.
	D M S	
Filastrés cannelés.	DOMITIA T F	Filastrés cannelés.
	ILIA FORTVN	
	ATA PIA VIXIT	
	ANIS XXXX	
	H S E	

Était situé auprès d'un caisson ayant les mêmes ornements. (Cf. n° 69.)

31. — Stèle.

Croissant.

DOMITIA · PAVIA ·
MARTIALIS · FILIA
PIA · VIX · AN · XIII
HSE

[L. 1, sans doute *Paula*.] R. C.

32. — Stèle s'élargissant à la base.

Disque.
Croissant.

D / M / S
D O N A T A
P / V / A / XVIII
H S E

33. — Stèle.

Croissant.

DVBITATA
O PIA IVLI ER T
T M O P H A N T
B T I VIXIT AN L
Q N I S X X I I S
H S E

(Estampage.)

34. — Cippe prismatique, terminé en pointe. Il y a, sur le cartouche, place pour trois inscriptions; deux seulement ont été gravées, au-dessus de chacune est figuré, en relief, le buste d'un personnage.

Buste.	Buste.	Buste.
		D M S
	EDINIA	AXILIANI
	CANDIDA	NAPIAV
	PIAVIXIT	XITANNIS
	ANNIS	LXXV
	XVIII	HSE
H	SS	E

(Estampage.)

Remarquer le redoublement de l's dans le sigle terminal, par lequel le sculpteur a voulu indiquer la pluralité des épigraphes, bien qu'il ait laissé ensuite l'abréviation E.

35. — Stèle s'élargissant vers la base.

Croissant.

D M S
EMILIA PIA
DONATA
VIXIT AN
NIS LXXV ME
NSES VIII DI
ES XII

36. — Fragment de stèle.

	Croissant.	
Vase.	D M S	Vase.
	EVTHYCIVS	

(Estampage.)

H. l. 0^m,035.

37. — Cîppe.

D M S
Q · G E M I N
I V S · R O G A
T I A N V S P I V S
V I N S I T A N
N I S L V M V
H S E

38. — Stèle.

Croissant.

D M S
C · I V L I V S
A M P I O V I
X I T · A N N I S
L X X V H S

[L. 3, lire sans doute *Amphio*
avec ligatures des lettres PHI.] R.C.

39. — Stèle brisée en bas.

Q	I	V	L	I	V	S
A	N	N	A	K	I	S
C	I	C	I	K	I	A
u	S	P	I	V	S	V
				V	I	I
				S	E	X

Épais. 0^m,13; larg. 0^m,38.

40. — Stèle.

Rosace.
Croissant.
Fleur de lotus.

D M S
Q · I V L I V S
B A L I A H O
P I V S V I S I T
A N I S X X V I I I

Cette stèle était voisine de celle
(n° 43), qui présente aussi le gen-
tilice *Julius*.

41. — Stèle.

Croissant.

C · I V L I V S C
f · B V C O P I
V S V I X I T A N
N I S V I
H S E
(Estampage.)

42. — Stèle brisée en haut.

I V L I A C A S T A
P I A V I X I T A
N N I S X X X X

43. — Stèle.

Rosace.
Vase. Croissant. Vase.

D M S
Q I V L I V S
F E S T V S P I
V S V I S I T (ste)
A N I S L X X X
V I I I
H S E

44. — Fragment de stèle brisée
en haut.

I V L I A · M A R I A
P I A V I X I T
A N N I S X X X X
H S E

45. — Caisson.

Rosace.
Croissant.
Guirlande.
Fleur de lotus.

D M S
C · I V L I V S
M A R I N V S · V E T
V I X · A N · L I I · M I I
D V I I I H S E
(Estampage.)

46. — Stèle.

Rosace.
Croissant.
Fleur de lotus.
D M S
I V K I V S
P A R A S I
T V S V I X
I T A N N I S
V
H S E

47. — Caisson.

Rosace.
Croissant
D M S
I V K I A S
P A V I O S A
P I · V I X · A N X I
H S E

[L. 2 et 3, sans doute *Julia C.*
[f.] *Paulosa.*] R. C.

48. — Cippe.

D M S
C · I V L I V S
P E R P E T V S
P I V S · V I X
(sic) A N S L V
M E S I I
H S E

49. — Stèle.

Croissant.
D · M · S
C · I V · L I · V S
P R I · M V S
P I · V S · V I · X I T
A N · N I S · X I
H · S · E

50. — Caisson.

Croissant.
I V L I A E P R I M I T I
//// V A E P I A E
V I X I T A N N I S X X X V
h. s. E

A la 4^e ligne, deux des X sont
conjugués. Cette pierre a été
brisée depuis sa découverte, par
des ouvriers carriers.

51. — Caisson.

Buste.
D M S
I V K I A V E N E R I
A V I X I T A V I X I T
A N N I S L X X X X I I I
M I I I H S R

(Estampage.)

En très mauvais caractères ;
répète deux fois le mot *vixit*.

52. — Caisson. Inscription très
fruste.

Rosace.
Croissant. Vase.
D M S
I V L I A V E N V S
T A P I A V I X I T A N
L I I I
H S E

53. — Caisson.

Guirlande renversée.
D M S
I V L I A R I V S S E
C V N D I A N V S P I V S
V I X A N N L X X V I I I
M I I H E S

Trouvé auprès des nos 12 et 13 et ayant des ornements traités de la même façon ; la face qui le supporte présente dans toute sa longueur deux cartouches destinés à recevoir deux inscriptions ; le cartouche de gauche est resté vide, il est seulement surmonté d'une guirlande renversée.

54. — Caisson.

Rosaces.
Femme couchée sur un lit funèbre.

D M S
IVNIA VICTORIA MOSINA
VIXIT ANNIS XXXX M
I I I I D X V H S E

55. — Caisson.

Croissant.
D M S
L I N S T E V S S A T V
R N I N V S P I V S V I
X I T A N N I S L I I I M V I I
D I E V N O
H S E

(Estampage.)

56. — Caisson brisé en bas.

D M S
M A N I L I A C A T
T V L A P I A V I X I T
a n n i s X X X I I I

57. — Caisson.

Croissant.	
Rosace.	Rosace.
D M S	D M S ⁽¹⁾
M A N I L I A Z A B A	P P O N T I V S
P I A V I X I T A L X I	F E L I C O P I V S
	V I X I T A X X I I

Les mots *Zaba* et *Pontius* se sont trouvés sur deux caissons voisins de celui-ci ⁽²⁾.

58. — Cippes brisés sur un de ses bords.

D M S
M A R C I V S
V I C T O R I A N V S
A R I V S V A
E R I V S P I V S
X I T A N
S L I I I I
S E

⁽¹⁾ La présence sur une même pierre d'un nom romain et d'un nom libyque, appartenant à des personnages qui, à en juger par leur âge, étaient parents, indique le mélange qui s'est effectué entre les races latine et indigène.

⁽²⁾ Tous trois ont été trouvés dans la petite nécropole de l'amphithéâtre. Il y a, suivant toute probabilité, des liens de parenté entre tous ceux qui ont été ensevelis en ce point :

Zaba?

Zaba et Pontius

Pontia Victoria

cf. nos 60 et 94. Rapprocher ce nom de celui de *Zabullica* (n° 91) et de *Zabulus?* (n° 7), qui en sont des dérivés, et de noms semblables, rencontrés en Afrique : *Zabo*, *Zabulla*, *Zabulia*. D'après des renseignements fournis par M. Chenel, contrôleur civil à Souk-el-Arba, il y a, dans les environs de Bulla, une famille arabe dont les ancêtres auraient possédé tout le pays compris entre cette cité et la Medjerdah, et qui porte le nom de Zabé. Ils ont encore une propriété qui a nom Djenâne-Zââb, que Tissot croit être sur l'emplacement de *Ad Silma*. (Cf. *Corp. insc. lat.*, VIII, nos 9016 et 10575).

Haut. 1^m,16 ; larg. 0^m,37 ;
épais. 0^m,37 ; lettres de 0^m,03.

59. — Stèle grossière.

D M S
MARCIA · P · M
ARCI F FOR
TVN A T A
PIA VIXIT
ANNIS XXX · HSE

60. — Cippes brisé.

d M S
mARCIA SE
CVRA · PIA
vIXIT

H. l. 0^m,35. — Ce fragment et plusieurs autres morceaux de cippes formaient les parois de sarcophages.

61. — Cippes fendu transversalement.

Carré en bas-relief, destiné
probablement à être sculpté.

D M S
L · MVNATIVS
IANVARIVS
PIVS VIXIT AN
NIS N XLVII
MENS N VII
H S E

62. — Stèle s'élargissant vers la base, brisée en haut. Sommet triangulaire, caractères très élégants.

Vase. Croissant. Vase.

D M S
L MVNVCIVS
FELIX · PIVS
VIXIT ANNIS
IX HSE

63. — Stèle s'élargissant vers la base, arrondie en haut.

Vase. Croissant. Vase.

D M S
PRIMVS ORTISSIVS
IAMVARIVS PIVS
VIX SIT ANNIS LXXXV

H S E

(Estampage.)

La lecture *Ortessius* est certaine. Remarquez *Januarius* pour *Januarius*.

64. — Caisson brisé à droite.

Vase. Croissant. Vase.

OPSTORI	}
ΛEXIMIA	
QVI ET GEN	
RO SO	

65. — Caisson.

D M S
P P FIL VIXIT
ANIS PIVS
LVIII ·
H · S · E

(Estampage.)

66. — Stèle.

D M S
L · POMP E
IVS · fNSTV
LVS PIVS VI
XIT ANNI
V · MENSES
N VI · H · S · E

(Estampage.)

67. — Caisson.

Rosace.
Croissant.
D M S
P O M P E I A
D V B I T A T A
P I A V I X I T
A N N I S L X X X X I I I
H S E

68. — Caisson.

Croissant.
Vase. Vase.
D M S
L · P O M P O N I V S
L · F · Q V I R · I V V E
N A L I S P I V S
V I X I T · A · L X X I I I
H S E

Pilastre cannelé. Pilastre cannelé.

69. — Caisson.

Rosace.
Vase. Croissant. Vase.
D M S
P O N T I A V I C T O R I A
P I A V I X I T A N N I S
X I I I

Voisine du n° 57.

70. — Caisson.

D M S
Q · P R A E C I L I V S
V A R I C V S P I V S V I
X I T A N N I S · X V
H S E

Trouvé dans la nécropole de la montagne.

71. — Fragment en schiste rose.

PRISCILIA
PIA VIXIT AN
VIII

Lettres de 0^m, 03.

[L. 1. *Priscil*[*l*].] R. C.

72. — Stèle.

D Ø M Ø S
K · P V L L E N I V S ·
M E R C A T O R · V I
X I T · A N N I S ·
L X X I I I · P I V S ·
V I X · I T Ø
H I C · S E Ø

73.

Croissant.
Vase. Vase.
D M S
G R I L L A · P I A
V I X · A · I I I · M · V I I I
D · V · H · S · E

(Estampage.)

74. — Stèle.

D M S
R O M A N V S
P I V I X A N N S (*sic*)
X X X X M I I
H O (?) S

75. — Sur le côté d'un caisson.

Croissant. Croissant.
Vase. Vase. Vase. Vase.
D M S
S A L L V S *tia* S A L L V S T I A
I S A · P I A V E N V S T A
V I X I T A N N I S P I A V I X I T
V I I A N N I S I I I I
H S E H S E

Très fruste.

76. — Caisson; la partie supérieure, renfermant les emblèmes, est de forme triangulaire.

	Rosace.	
Vase.	Croissant.	Vase.
	D M S	
	S E C V R I A	
	P R I M A P I A	
	V I X I T A N I S	
	L X X V I I I I S E	

77. — Caisson.

	Croissant.
	D M S
	P S E I V S S I L V A N V S
	P I V S V I X A N L X X X
	H S E

78. — Caisson.

	Rosace.	
Vase.		Vase.
	D M S	
	S E M P R O N I A V E N E R I A	
	P I A V I X I T A N N I S	
	L I M I I I	
	H S E	

79. — Stèle.

C · S I C C · H V R
 I S · F · P I V S · V I
 X I T · A N N I S
 L X X X V I H S E

(Estampage.)

80. — Sur un fragment.

Q S T A L L V S E X I }
 I C A T V S P I V S V }
 X I T A N N I S X X }
 H S

(Estampage.)

[Sur l'estampage on lit bien plutôt STATVS.] R. C.

81. — Stèle.

D I S M A N I B V S
 S A C R V M
 Q · S T E L L A · F E L I X ·
 P I V S · V I X I T · A N
 N I S · L X X V I · H · S · E

(Estampage.)

Stela est pour *Stella*. Au même point étaient trois pierres portant le gentilice *Stella*, et une celui de *Stallus*.

82. — Caisson.

	Croissant.	
Vase.		Vase.
	D M S	
	Q S T E L L A F E L I X P I V S	
	V I X I T A N N I S	
	L X X V I I	
	H S E	

83. — Caisson.

	Croissant.
	D M S
	Q S T E L L A S A T V R
	N I N V S P I V S V I X I T
	A N N I S L V I I
	H S E

84. — Cippe surmonté d'un pyramidion.

	D M S	
	S C R I B O N I V S	
	E V A S I V } S P I V S	
	V I X A N I S I I I I	
	M E N S E I I I I D I E S V I I	

(Estampage.)

3^e et 5^e ligne, S et II sont en dehors du cartouche : 3^e ligne, après la 5^e lettre, défaut de la pierre. Sur les côtés de ce cippe sont représentés à droite une perdrix, à gauche un miroir.

85. — Stèle.

D M S
M · T O N N É
I V S · F O R T V
N A T V S · P · V
A N · X V

J'ai trouvé, non loin de Bulla, aux bords de l'Oued-Melleg, le surnom *Toncianus* précédé du gentilice *Emilius* si fréquent à Bulla.

86. — Sur le côté d'un caisson :

Vase.	Vase.
Vase. Croissant. Vase.	Vase. Croissant. Vase.
D M S	D M S
TREBIA VICTORI	BISVELVS PRIS
A PIA VIXIT AN	CVS LIVIVS PIVS
NIS XXXV.	VIXIT ANNIS III
H S E	H S E

Inscription de droite très fruste.

87. — Cippe.

Vase.	Croissant.	Vase.
D M S		
Q V M I D I U S		
Q FILIVS		
F E L I X P A T E R P		
VIXIT ANNIS LXXXVII		
H S E		

88. — Stèle brisée à droite.

D I S · M A N I B U S
V A L E R I A · D A F N E
V I X I T A N I S
L X X I V
H S E

89. — Stèle brisée transversalement.

V A L E R I A
F O R T V N A
T A P I A
V I X A N
L X X
H S E

90. — Cippe.

D M S
L V A L E R I U S
S A T V R N I
N V S F I L I V S
P I V S V I X I T
A N N I I E T
D I E S X X H S

91. — Cippe surmonté d'un pyramidion.

Buste de femme.
D M S
V A L E R I A Z A B V L
L I G A P I A V I X I T
A N N I X V I I M X I
D I H S E

L. 3. LIGA ou LICA.

92. — Stèle.

D M S
V I T E L L I V S
H O N O R A T V
S · P · V · A N
X X I I I

93. — Caisson.

SEY
ZABA
VIXITAS

Très fruste.

Cf. nos 57 et 91.

94. — Fragment de stèle.

D M S

Larg. 0^m,43 ; épais. 0^m,10 ;
lettres de 0^m0,45.

95.

Disque.
Vase. Croissant. Vase.

D M S

PIVS VA

VI

HSE

(Estampage.)

Voir fig. 7⁽¹⁾.

96. — Stèle.

D
KITO
PIVS
ANNIS

Très fruste, paraît être la moitié d'une stèle divisée dans sa longueur; pierre très fendre, caractères très irréguliers.

97.

AN
N

Haut. 0^m,05.

98. — Fragment de stèle.

ROR PIVS
VIXIT ANNIS
XXXXVII

Haut. 0^m,88 ; larg. 0^m,44 ; ép.
0^m,29 ; lettres de 0^m,035.

99. — Fragment de cippe.

D
BR
RVI

Haut. du cippe, d'après des
fragments retrouvés 0^m,55 ; ép.
0^m,48 ; lettres de 0^m,55.

100. — Fragment de stèle dans
un encadrement double.

ANN
XXXXII
HSE

Haut. 0^m,33 ; ép. 0^m,12 ; larg.
0^m,25 ; lettres de 0^m,04.

101. — Fragment de stèle.

RIO PIVS VI
XIT ANNIS
LXXXXVII
HSE

Haut. 0^m,75 ; épais. 0^m,17 ;
larg. 0^m,40 ; lettres de 0^m,03.

(1) Cette pierre funéraire a été achetée toute faite chez le marbrier, qui avait inscrit seulement les formules banales. Il avait en réserve une quantité suffisante de monuments de ce genre pour présenter la série de tous les âges. Au moment de l'achat, il n'avait plus qu'à ajouter le nom du défunt.

102. — Stèle.

PIVS
VIXIT · A XX
HSE

Larg. 0^m,38 ; épais. 0^m,12 ;
lettres de 0^m,03.

103. — Fragment de stèle
triangulaire en haut.

Fleur de lotus.
ANTIS

Lettres de 0^m,05.

104. — Cippes surmonté d'un
pyramidion.

D M S
T V S

Épais. 0^m,25 ; lettres de 0^m,03.

105. — Stèle en schiste bleu.

A^vGD A
ANIS XXXXI
EPIIT

Largeur maxima du fragment :
0^m,030 ; épais. 0^m,04 ; lettres de
0^m,04.

106. — Stèle s'élargissant vers
la base.

D
AR · RV
VICT
PVXA

Épais. 0^m,07 ; lettres de 0^m,04.

107. — Fragment de stèle.

IA PIA
VIXIT
ANNIS
LXXV

Long. 0^m,45 ; épais. 0^m,15 ;
lettres de 0^m,04.

108. — Cippes.

PIVS
NVS HONORATI
ANNVS · PIVS · VIX
ANN VIII M VI D
DXVIIII HSE

Faus[t]inus? Honoratianus,
etc. Notez la répétition du *d* (= *die-*
bis) à la 5^e ligne.

109. — Stèle.

S
S · PIVS
XIT · ANNIS
L · XIII

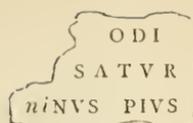
Épais. 0^m,13 ; lettres de 0^m,04.

110. — Stèle.

Croissant
Vase.
S
TIA
ILA
N

Épais. 0^m,05 ; lettres de 0^m,035.

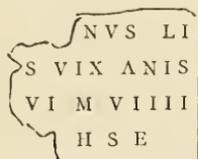
111.



1^{re} ligne : lettres de 0^m,05.

2^e ligne : lettres de 0^m,04.

112. — Cippe.



Épais. 0^m,30; lettres de 0^m,015.

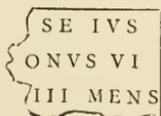
113. — Stèle.

Buste.



Épais. 0^m,07; lettres de 0^m,03.

114. — Cippe.



Épais. 0^m,25; lettres de 0^m,04.

115. — Cippe.



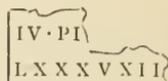
Épais. 0^m,25; lettres de 0^m,035.

116. — Cippe.



Lettres de 0^m,03.

117. — Stèle.



Larg. 0^m,50; épaiss. 0^m,25;
h. l. 0^m,04.

118. — Cippe.

RIA

XXV

Lettres de 0^m,05.

119. — Cippe.

CTO

IX · AN · X

H S

Lettres de 0^m,055.

120.

VRVS

PI VIX AN

XVII MV

H S E

Épais. 0^m,10; larg. 0^m,27; let-
tres de 0^m,03.

121. — Stèle.

Croissant.

DIS MS

Épais. 0^m,12; lettres de 0^m,06.

122. — Caisson fendu verticalement.

Croissant. 8
 d M S
 pomponIVS · L · F
 JANVARI
 us pius VIXIT
 annis VII H · S · E

Haut. 0^m,63; long. 1^m,08; larg. 0^m,23; lettres de 0^m,04.

Cette tombe était située auprès du n° 69.

123. — Un fragment de stèle.

IVEDIVS
 naMPHAMO
 pius}IXIT AN

(Estampage.)

Épais. 0^m,20; h. l. 0^m,35.

124. — Stèle.

Croissant.
 D M S

 PIA VIXIT
 ANIS VII
 IC SITVS
 EST

Même observation pour cette tombe que pour le n° 95. Noter l'absence de l'H au commencement de la 4^e ligne.

125. — Cippe.

ILIVS
 S · PIVS
 N · XXIII
 E

Lettres de 0^m,045.

126. — Stèle.

Croiss.
 V · IA
 AP IA
 NN IS
 S · E

127. — Stèle grossière.

R
 P · F QVIR
 PIVS · VIX · AN
 H · S · E

128. — Stèle.

I
 A
 XXI

Lettres de 0^m,04.

129. — Stèle s'élargissant vers la base.

I
 N
 IVAIX

Lettres de 0^m,09.

130. — Caisson.

D
 CAE
 FELIX
 VIXIT
 XXXV

131. — Stèle.

IANIS XI
 HSE

Larg. 0^m,51; épais. 0^m,15; lettres de 0^m,04.

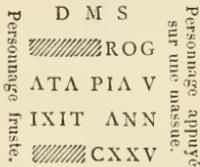
132. — Cippe.



Haut. 0^m,86; larg. 0^m,50; lettres de 0^m,03.

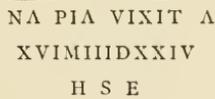
La dernière ligne est sur la plinthe du socle.

133. — Stèle.



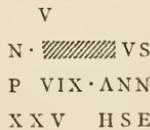
Au camp de Souk-el-Arba.
Sculptures grossières de chaque côté du texte.

134. — Cippe.



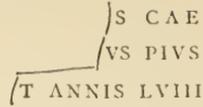
Larg. 0^m,45; épais. 0^m,60; lettres de 0^m,045.

135.



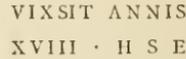
Épais. 0^m,10; larg. 0^m,45; lettres de 0^m,04.

136. — Stèle.



Lettres de 0^m,04.

137. — Stèle.



138. — Sur le bas d'un cippe.

HSE

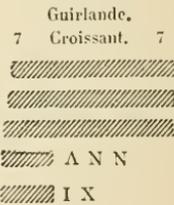
Larg. 0^m,47; épais. 0^m,38; lettres de 0^m,04.

139. — Cippe.

XXXXIII

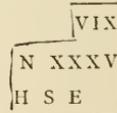
Larg. 0^m,44; épais. 0^m,20; lettres de 0^m,04.

140. — Caisson.



Lettres de 0^m,03.

141. — Stèle.



Larg. 0^m,44; épais. 0^m,29; lettres de 0^m,04.

142. — Fragment d'un cippe terminé en haut par un pyramidion; sur trois de ses faces sont

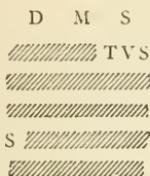
sculptées de très belles guirlandes.



Larg. 0^m,47; épais. 0^m,38; lettres de 0^m,04.

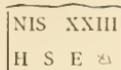
143. — Caisson.

Personnage couché sur un lit funéraire accoudé à gauche, une coupe dans la main gauche, un miroir dans la droite.



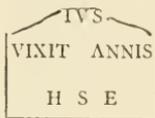
Très fruste.
Lettres de 0^m,03.

144. — Stèle.



Larg. 0^m,40; épais. 7^m,14; lettres de 0^m,04.

145. — Stèle.



Larg. 0^m,40; épais. 0^m,15; lettres de 0^m,025.

146. — Caisson.

BIRIA MAPIA
TER SACERDOS
AMANTISSIMA DVLCIS
Sima VIX ANNIS LXXX

Certains des noms et surnoms qui figurent dans cette liste se font remarquer par leur abondance. Dans les textes relevés à Bulla par mes prédécesseurs et dans ceux qui précèdent, on trouve dix-sept fois le *gentilice Julius*, sept fois *Aemilius*, cinq fois *Caccilius* et *Valerius*, quatre fois *Domitia*, *Marcus*, *Stella*. Les plus fréquents des *cognomen* sont *Felix* (7), *Fortunatus*, *a* (6), *Honoratus* et *Honoratianus* (6) *Januarius*, *a* (5), *Victoria* (4).

Sur cent onze inscriptions, cinquante étaient sur des tombes de femmes. Le nom de la tribu est rarement mentionné (seulement quatre membres de la tribu *Quirina*). On rencontre aussi le nom d'un vétérân et d'une prêtresse. Il y avait à Bulla une colonie étrangère assez importante, à en juger par certains *gentilicium* et *cognomen*.

Les noms d'origine grecque sont, en effet, assez fréquents : *Alfus*, *Narcèthius*, *Dafuis*, *Dafue*, *Amphio*, *Euthycius*, *Hermophantus*.

L'élément indigène s'était aussi mêlé à l'élément italien et en avait adopté la langue et le gentilice : *Zaba*, *Zabullica*, *Namphamo* *Baliako*.

L'âge moyen de la mortalité est, d'après ces inscriptions, de 41 ans et 7 mois, et de 49 ans et 7 mois, si l'on élimine du calcul les sujets morts avant la dixième année.

IV. Sarcophages.

Il n'existe aucun rapport entre la forme du monument et celle du sarcophage sous-jacent.

Sous certains mausolées, j'ai rencontré une ou plusieurs grandes caisses de maçonnerie renfermant un squelette non incinéré et plongé dans le plâtre. D'autres, qui ne présentent pas la même disposition, servaient de *volumbaria*.

Sous les caissons, on trouvait souvent deux pierres plates rectangulaires comme celle qui est représentée dans la figure 8, placées sous les deux extrémités de la dalle et destinées à en assurer la stabilité.

Après avoir traversé 20 à 30 centimètres de terre rapportée, renfermant des débris de poterie, et souvent des monnaies, on arrivait au sarcophage. Celui-ci était fréquemment bordé et surmonté de pierres assez grosses, qui étaient réunies par une gangue de ciment ou de mortier ⁽¹⁾. Le tout formait alors une masse très compacte, capable de résister à la pesée du monument et d'empêcher l'écrasement du mobilier funéraire.

Une zone de terre dure, rougeâtre, ayant également subi l'action du feu, tapissait et limitait les parois et le fond de la tombe; elle est nettement indiquée à la figure 8. Elle marque la forme de celle-ci au moment de l'ensevelissement. Elle

était tellement constante que les ouvriers eux-mêmes, quand ils rencontraient dans la tranchée une couche de ce genre, annonçaient avec raison qu'ils allaient rencontrer un sarcophage.

La constatation de ce détail est un des principaux faits qui me permettront plus loin d'établir la façon dont on pratiquait l'incinération à Bulla Regia.

Sauf de rares exceptions, les sarcophages étaient presque exclusivement constitués par des tuiles ou des jarres.

⁽¹⁾ MM. Cagnat et Saladin ont trouvé à Lamta des jarres posées dans un bain de mortier mélangé de cailloux. Je n'ai pas rencontré cette disposition, qui présente d'ailleurs de grandes analogies avec celles que je viens de décrire.

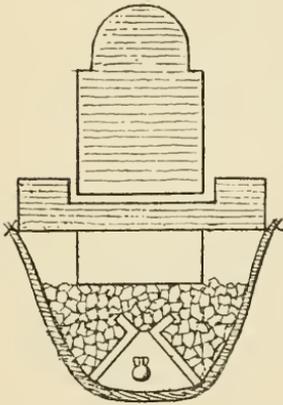


Fig. 8.

Les tuiles, en terre cuite, légèrement rectangulaires, ont environ $0^m,40 \times 0^m,50 \times 0^m,2$. Elles sont souvent munies sur une, quelquefois sur deux de leurs arêtes, d'un rebord de 7 à 8 centimètres

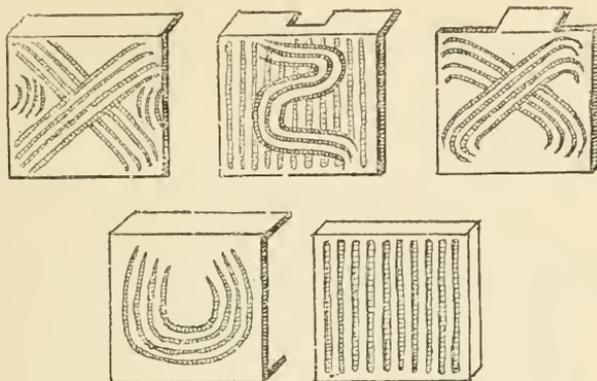


Fig. 9.

de largeur, qui peut être continu ou interrompu. Sur la face opposée à ce rebord, on remarque, d'une façon constante, des sillons parallèles, produits par les doigts de l'ouvrier, proménés sur l'argile avant la cuisson, suivant des dispositions en lignes droites, en S, en cercle, en 8, ou même, et c'est le dessin le plus fréquent, en forme d'X ⁽¹⁾ (fig. 9).

Sur l'une d'elles, un artisan s'est amusé à dessiner au poinçon, dans l'argile encore tendre, un buste de femme (fig. 10).



Fig. 10.

Ces tuiles sont appuyées deux à deux, l'une sur l'autre, de façon à former toit. Le rebord, dirigé en dehors, ne semble pas avoir en pour but d'empêcher la pénétration de la terre à l'intérieur du sarcophage, mais d'en rendre le maniement plus facile.

⁽¹⁾ Dans les tombes de Sfax, c'est sur l'autre face que sont ces empreintes. Le rebord y est de plus tourné en dedans, tandis qu'à Bulla Regia, il est extérieur. Vercoeur, *Nécropole de Sfax* (Revue archéologique, 1887, t. X, p. 28 et suiv.; cf. 180 et suiv.).

Aux deux extrémités du toit ainsi formé, on plaçait une tuile intacte, le rebord tourné à l'extérieur, ou même un fragment quelconque du vase. À l'intérieur étaient le mobilier funéraire et les cendres.

Au nombre de six, huit, dix, douze par sarcophage, ces tuiles sont disposées de façon à former le sol un prisme triangulaire (1). On verra plus loin qu'une disposition différente a plusieurs fois été adoptée, le sarcophage ayant la forme d'un cube qui jouait le rôle de chambre funéraire.

M. le Dr Vercautre a donné une description très complète d'un genre de sépultures analogues à celles de Bulla Regia, qu'il a trouvées à Sfax. Au-dessous des tuiles, inclinées de façon à figurer un toit à double pente, étaient une grande jarre ou deux jarres défoncées et placées bout à bout. Ici la disposition des jarres est plus simple. Dans un seul cas j'ai trouvé une tuile faitière, sous des tuiles inclinées l'une sur l'autre. En général, les jarres étaient couchées en terre, plus ou moins brisées; elles pouvaient être uniques et avoir le fond intact. Quelques-unes d'entre elles étaient fermées par un lut de mortier, ou plus simplement par un tesson, une pierre plate.

Ces vases étaient de grandes amphores de plus de 1 mètre de hauteur, à anses petites et épaisses, présentant deux ou trois côtés sur leur face extérieure, à col large et muni d'un épais rebord. Le fond était plat ou terminé en pointe.

Mais contrairement à ce qui s'est vu à Sfax, dans la grande majorité des cas, le sarcophage était formé de grands fragments de ces jarres, placés au-dessus du mobilier funéraire, de façon à former voûte.

Pour augmenter la solidité de l'abri ainsi formé, on a quelquefois placé, les unes au-dessus des autres, deux ou trois couches de ces fragments.

Le rôle d'abri que jouent les deux modes de sépulture : toit d'un côté, voûte de l'autre, indique chez les peuples qui les employaient la même intention, qui était de protéger le contenu contre la pesée de la terre sus-jacente.

Ce qui le prouve bien, c'est un dispositif que j'ai rencontré, en quelques cas, et qui avait la même destination. Le sarcophage se composait, soit d'un grand vase renversé au-dessus du mobilier funé-

(1) Il a été trouvé des sépultures disposées de la même façon dans la nécropole d'Hadrumète. (*Bulletin archéologique du Comité*, 1889, p. 110 et suiv.)

raire, soit d'un plat dans lequel était déposé celui-ci, surmonté d'un fragment de jarre. Dans tous ces cas, on déposait le contenu du sarcophage à l'intérieur d'une cavité, réduction de la chambre funéraire. Cette coutume, qu'on suivait de façons si différentes, mais où perce toujours la même intention, était donc très tenace, par suite fort ancienne.

Les découvertes que vient de faire le P. Delattre, à Carthage, de tombes puniques ayant pour sarcophages des jarres renfermant des objets importés d'Orient⁽¹⁾, prouvent d'une façon irréfutable que ce mode de sépulture a été introduit en Afrique, et tout au moins employé par les Phéniciens.

J'ai rencontré, dans la nécropole des *Zaba*, une disposition des tuiles funéraires qui, sauf l'exiguïté des dimensions, se rapproche beaucoup des chambres funéraires. D'autre part, M. le Dr Vercoûtre⁽²⁾ considère les tombes faites de tuiles disposées en toit, comme dérivant, par tradition, des grandes chambres, surmontées de deux dalles disposées également en toit, qu'a découvertes le P. Delattre à Carthage. Si l'on doit attendre, pour admettre cette séduisante théorie, qu'un ou deux des chaînons intermédiaires entre ces modes soient retrouvés, on ne peut méconnaître leurs nombreux rapports. La constitution de certains sarcophages faits de tuiles circonscrivant un cube me paraît venir à l'appui de l'opinion de M. le Dr Vercoûtre. Elles sont au nombre de cinq, le sol formant la sixième face de cette cavité, véritable chambre funéraire, dans laquelle avait été déposé un sarcophage en forme d'auge, et le mobilier funéraire : une lampe et une amphore (fig. 30). N'y a-t-il pas, dans ce fait bizarre d'un sarcophage en renfermant un autre, quelque chose d'analogue aux chambres de Carthage ?

Quoi qu'il en soit, il y a ici transition entre la tombe en tuiles et la tombe en forme d'auge, ou mieux fusion des deux modes, comme il y a transition entre la chambre funéraire et le sarcophage en tuiles.

En dehors des deux genres de sépultures que je viens de décrire, on rencontre aussi, mais beaucoup plus rarement, les auges et les caisses en maçonnerie.

⁽¹⁾ *Note sur les nécropoles de Carthage*, par M. de Vogüé (*Revue archéologique*, 1889, t. XIII, p. 163 et suiv.).

⁽²⁾ *Loc. cit.*

V. Mobilier funéraire.

On trouvera plus loin l'énumération de tous les objets qui formaient le mobilier des tombes. On peut d'une façon générale, ramener ce mobilier à un type dont les variations ne sont dues, le plus souvent, qu'à des additions d'objets ayant trait à la profession ou aux habitudes du défunt.

Ce type se compose d'un ossuaire, d'une ou deux lampes funéraires et d'une amphore.



Fig. 11.



Fig. 13.



Fig. 12.



Fig. 14.

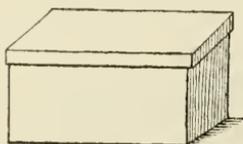


Fig. 15.

L'ossuaire peut être un grand vase en terre de forme sphérique, avec couvercle, le plus souvent dépourvu de col ou d'anses (fig. 11), quelquefois possédant l'un et les autres (fig. 12 et 13). D'autres fois, c'est une boîte de forme tronç-conique ou prismatique, en plomb (fig. 14 et 15). Dans bien des cas, il n'y a pas de récipient des-

tiné à contenir les ossements; ceux-ci sont alors disséminés dans toute l'étendue du sarcophage et mêlés à du charbon de bois.

Les lampes, en terre, portent de nombreuses estampilles et des représentations de scènes très diverses. Elles étaient du type ordinaire, sauf en un point où elles avaient la forme ronde, sans queue, en poterie très fine. Beaucoup d'entre elles avaient, enfoncée obliquement dans le petit orifice qui, placé à leur face supérieure, servait à permettre l'accès de l'air, une aiguille de bronze, un bout de fil de fer, employés à la propulsion de la mèche. Mais il est probable que ni l'un ni l'autre n'ont servi et qu'ils étaient uniquement destinés à donner plus de valeur au symbole de la lampe, qui était censée éclairer le défunt durant le sombre voyage.

On ne devait pas non plus s'être servi antérieurement, ou au moment de la cérémonie funèbre, des lampes funéraires, achetées spécialement pour être déposées dans les tombes; car ce n'est que d'une façon tout exceptionnelle que j'ai rencontré sur le bec des traces de

noir de fumée résultant de la combustion de la mèche. Celle-ci n'était donc même pas allumée au moment de son abandon. Nous verrons plus loin que des lampes d'une époque plus ancienne, puniques selon toute probabilité, étaient au contraire déposées tout allumées, dans les tombes ou dans la chambre funéraire (1).

L'amphore s'est rencontrée dans toutes les tombes; elle est quelquefois fermée à l'aide d'un tesson ou d'un lut de plâtre. Elle était remplacée, dans quelques cas, par des vases de forme très variée.

Les pièces de monnaie ont été trouvées rarement dans les tombes, quelquefois sur les lampes; le plus souvent elles étaient mêlées à la terre sus-jacente. J'ai pu, à première vue, en déterminer quelques-unes qui appartiennent aux empereurs suivants :

Auguste, Vespasien, Trajan, Faustina Augusta, Antonin, Alexandre Sévère, Dioclétien, Maximin, Licinius, Constantin.

Mais les monnaies romaines sont relativement rares, tandis que les pièces numidiques sont en abondance extraordinaire. Quelques monnaies carthagoises ont aussi été trouvées.

Faut-il expliquer la présence dans les tombes de monnaies beaucoup plus anciennes qu'elles, par une raison d'économie qui faisait jeter par ses parents, sur la tombe du défunt, un numéraire hors cours ou simplement par une pieuse coutume qui faisait employer à cette cérémonie des monnaies anciennes et conservées dans les familles? Chose certaine, celles-ci présentaient, lors de leur abandon, un très grand degré d'usure, et l'effacement de l'effigie n'est pas le résultat d'une lente oxydation, mais bien des frottements répétés dus à un long usage.

Quelques-unes d'entre elles ont cependant subi une fusion due à l'action du feu lors de l'incinération.

J'ai rencontré, au cours des fouilles, un mobilier composé de vases de forme très archaïque, répondant, selon toute probabilité, à l'époque primitive de la ville. Il fera l'objet d'un paragraphe spécial.

(1) Les découvertes récemment faites par le P. Delattre ont donné une entière confirmation à cette manière de voir. Les lampes puniques qu'il a rencontrées ont toutes été allumées, tandis que celles de la nécropole romaine de Carthage ne présentaient pas de traces de suie. On se trouve encore ici, comme en ce qui concerne les tubes de terre cuite traversant les monuments funéraires, en présence d'une coutume en train de se transformer, sinon de disparaître. Primitivement, on déposait dans la tombe des objets devant servir au défunt, avec la ferme conviction qu'il les utiliserait durant le voyage aux enfers; chez les païens du 1^{er} siècle, le mobilier n'était plus qu'un symbole, simple expression de la croyance à une autre vie, simple manifestation de respect pour les coutumes des ancêtres.

VI. *Du mode de sépulture.*

A part les squelettes intacts que j'ai rencontrés dans un mausolée, tous les sujets de la nécropole de Bulla Regia ont subi l'incinération. L'étude de l'état des ossements et de la disposition du contenu des tombes m'a permis de préciser de quelle façon celle-ci était pratiquée à Bulla Regia.

Ce n'est pas précisément à l'état de cendres que l'on retrouve les restes du défunt. Ils se présentent sous la forme de fragments d'os calcinés de 2 à 3 centimètres d'épaisseur; une certaine partie d'entre eux, en particulier les côtes, les phalanges, les os courts, étaient intacts. Incomplètement incinérés, ils formaient une masse d'un certain volume, pouvant remplir un vase d'une capacité de 3 à 5 litres.

A côté d'eux, et sur le fond du sarcophage en tuiles ou en jarres, j'ai rencontré une couche de charbon de bois, dont les morceaux atteignaient souvent la grosseur du poing. Au milieu de ceux-ci gisaient un grand nombre de clous en fer, au nombre de 10 à 30 par tombes, de dimensions variables.

Les plus nombreux avaient 17 centimètres de longueur et une épaisseur de 8 à 10 millimètres près de la tête, qui était lenticulaire et aplatie, et mesurait 2 centimètres de diamètre. Les plus petits, de même forme, avaient de 7 à 10 centimètres de longueur.

Les premiers étaient invariablement recourbés vers leur extrémité aiguë et la distance s'étendant entre l'angle ainsi formé et la tête était d'environ 8 centimètres. La grosseur de ces clous prouve qu'ils n'ont pu servir à fixer les parois d'une cassette. Ils étaient même trop volumineux pour entrer dans la construction d'un sarcophage en bois, qui n'aurait, d'ailleurs, pas trouvé place sous le sarcophage en tuiles et dont on ne remarque aucune trace. De plus, s'il avait existé, ces clous se seraient rencontrés, après la destruction du bois, en certains endroits bien déterminés de la tombe, particulièrement aux angles; or ils sont très irrégulièrement disséminés dans toute son étendue. Enfin, la distance de la tête à la courbure indique d'une façon péremptoire qu'ils ont été enfoncés dans de fortes poutres. Celles-ci entraient, à mon sens, dans la composition du bûcher, qui était formé de pièces de bois régulièrement équarries, car, dans la même tombe, la distance de la tête à la courbure du clou est toujours la même. La partie supérieure n'ayant pas à supporter tout le poids du bûcher, était formée de poutres plus grêles, et les clous de moindres dimensions en proviennent.

Une zone de *terre brûlée* (pour employer l'expression des ouvriers) se rencontre dans toutes les tombes dont elle tapisse les parois et le fond. Elle indique que ceux-ci ont subi l'action du feu.

De ce qui précède, je crois pouvoir conclure que le bûcher destiné à incinérer le corps était élevé au-dessus de la fosse. Le charbon de bois, les clous, la couleur de la terre en sont la preuve.

Le bûcher éteint, on recueillait les ossements dans un vase et on enlevait les grosses poutres. Quelques fragments d'os tombaient dans la tombe, quelques poutres incandescentes aussi, qui ont donné à la terre, en la cuisant, son aspect caractéristique. Pendant la combustion, des cendres et de gros morceaux de bois enflammés, que j'ai retrouvés, ont dû tomber également dans la fosse. Quelquefois le bûcher s'est effondré et on s'est contenté d'en retirer une partie des ossements, de là la présence des cendres osseuses mêlées de charbon que j'ai rencontrées, à côté d'un ossuaire contenant la majeure partie des restes du défunt.

Le bûcher enlevé, on plaçait dans la tombe le mobilier funéraire, on le recouvrait de tuiles ou de fragments de jarres, et on jetait, soit au milieu de celui-ci, soit dans la terre sus-jacente, quelques pièces de monnaie. Plusieurs de celles qui étaient à demi fondues ont dû être placées avec le corps sur le bûcher.

Cette hypothèse, appuyée, ce me semble, sur des faits concluants, a trouvé sa confirmation dans une découverte faite par M. le lieutenant Margier qui, en 1888, après mon départ, a fait quelques fouilles dans la nécropole. Il a exhumé une lampe qui a figuré à l'Exposition universelle de 1889; elle représente un bûcher funéraire au-dessous duquel est creusée une fosse.

VII. *Estampilles.*

Sur les vases et les lampes qui ont été trouvés, j'ai relevé quatre-vingt-sept marques de potier, les unes empreintes au moule, les autres tracées en graffites, dont l'énumération suit ⁽¹⁾.

En les comparant à celles que le P. Delattre a rencontrées dans une nécropole païenne de Carthage, on constate qu'un grand nombre d'entre elles existent dans les deux cimetières, d'où l'on peut conclure, ce me semble, qu'ils sont à peu près contemporains.

(1) [Nous n'avons reçu aucun estampage des marques de potiers ci-dessous rapportées. Nous n'avons pu, par suite, contrôler les lectures du D^r Carton.] R. C.

1. — Empreinte :

AGATVOI

2. — Graffite :

ALEXAN

3. — Empreinte :

AMADIEC

4. — Graffite :

AR

5. — Graffite :

AVRELI
FASCIVI

6. — Empreinte :

a. BIC·AGAT

b. $\begin{array}{c} \text{BIC} \cdot \text{AGAT} \\ \cup \qquad \cup \end{array}$

7. — Empreinte en relief :

C

8. — Empreinte dans un pied :

CAI·IV
A·NN

On doit peut-être lire :

c n. n
a n n

9. — Graffite :

CAPRARI

Deux fois j'ai relevé cette marque sur le côté d'une lampe.

10. — Empreinte :

C·CLO·SVC

(Quatorze exemplaires, dont

un au-dessus d'une croix (Cf. n° 26), et un au-dessus d'une fleur de lotus).

11. — Empreinte :

C·FABIVS

12. — Graffite (3 exemplaires) :

C·HEL·IAN

13. — Graffite :

C HELVI

14. — Empreinte (2 exempl.) :

CLO·HELI

15. — Empreinte :

C IVN ALEXI

16. — Empreinte :

C·MVN SVC

17. — Empreinte (10 exempl.) :

C·OPPI·RES

18. — Empreinte en relief :

COTI

19. — Empreinte :

CR

20. — Empreinte dans un pied traversé par un trait :

CЯI

21. — Empreinte :

C·V

22. — Empreinte (2 exempl.) :

GRIFI

23. — Empreinte :

ELBIAIS

24. — Empreinte :

EX OFI
L POMPEI
▨ PONTIAN ▨
▨▨▨▨▨▨▨▨▨

25. — Empreinte et graffite (9 exempl.). Dans un cas, cette estampille est gravée sur le bord vertical et en arrière, et l'I est situé sur la base de la queue de la lampe.

a. EX OFI Q SEM

b. EX OF
I Q SEM

26. — Graffite :

EX OFFI
SEM

27. — Empreinte :

EX OF CIM

28. — Graffite :

EX OFF
L·HORTI
NSI

29. — Graffite :

EX OFFI
LVCCEI

30. — Graffite :

EX OFI
CINA VE
NERI

31. — Graffite (3 exempl.) :

EX
OFF LVC
VICT-

32. — Graffite (2 exempl.) :

EX OF
SIA
CVS

33. — Graffite :

EX OF
PVL AEN
I

34. — Empreinte et graffite. L'une d'entre elles est au-dessus d'une palmette :

GABINIA

35. — Empreinte :

GAVINIRI

Les deux dernières lettres sont douteuses, mais on ne peut certainement pas lire A à leur place.

36. — Empreinte :

⊙
GEM
⊙

37. — Très belle empreinte :

H F I F I R

38. — Empreinte :

HELVI

39. — Empreinte :

HELI

40. — Empreinte :

I empreinte
de
pied C

41. — Empreinte (2 exempl.) :
IVNI ALEXI
42. — Empreinte :
K
43. — Graffite :
LASCIV
I
44. — Empreinte :
L FABRIC MAS
45. — Empreinte (3 exempl.) :
L FEDISEC
46. — Graffite :
L · IVNCSS
47. — Empreinte (8 exempl.) :
L MADIEC
48. — Empreinte :
L · M · ADI
49. — Graffite (4 exempl.) :
L · M · RES
50. — Graffite (4 exempl.) :
L · M · S · A
51.
LMVnPHILE
52. — Empreinte :
L MVNI
53. — Empreinte :
L MVN SVC
54. — Empreinte dans un pied sur le fond d'une poterie rouge vernissée :
ZOILI
55. — Empreinte :
LVCC
56. — Graffite (3 exempl.) :
LVCCEI
57. — Graffite (2 exempl.) :
LVCCEIO
RVM
58. — Graffite.
59. — Graffite (2 exempl.) :
MAVRICI
60. — Empreinte :
M NOV IVSTI
61. — Empreinte (3 exempl.) :
M AN TREPT
62. — Graffite très grand :
N
63. — Empreinte (2 exempl.) :
N NAE LVC
64. — Empreinte :
PEhelVI
65. — Graffite (2 exempl.) :
P HELV
66. — Empreinte sur le fond d'un petit vase creux en poterie rouge vernissée :
PHILAI
AVILL

Trois exemplaires qui offrent tous la même lacune représentée par une dépression; ce détail indique que les trois marques ont été faites à l'aide de la même matrice. Probablement pour MVNTREPT.

LA de la 1^{re} ligne forment monogramme.

67. PHRΘNI

68. PRIX

69. — Empreinte et graffite (10 exempl.), sur le fond, sur les côtés ou sous le bec des lampes :

a PVLLENI

Empreinte (5 exempl.) :

b PVLLAE
NI

Graffite (3 exempl.) :

c PVLL
ΛENO
PV

Empreinte (2 exempl.) :

d PVLLΛ
ENI

Graffite :

e PVLLENORVM

Empreinte :

f PVLLAENI
B

70. — Graffite :

QMA

71. — Graffite :

Q·M·S

72. — Graffite :

Q·P·S

73. — Empreinte (2 exempl.) :

Q·NYMIC

74. — Graffite. Caractères très grossiers mais très lisibles :

SOIVCIAS

75. — Empreinte (2 exempl.) :

TROPHIMI

76.

V

77. — Empreinte en relief sur la face supérieure d'une lampe au-dessus d'une Victoire ailée, les ailes étendues. Sur le fond de la lampe est *Pullaeni* (2 exemplaires) :

VICT
AVG

78. — Empreinte :

VICTORINVS

79. — Graffite :

VIC
TORIS
X

80. — Empreinte : *Victori*. (V et O liés.)

VORI

81. — Empreinte : *Victor*.

V

82. — Empreinte :

IM

83. — Empreinte :

NECI

84. — Empreinte :

SAIMN

85. — A ces marques j'ajoute pour finir quatre estampilles toutes différentes : les trois pre-

mières sont des graffites, et la dernière une empreinte, sur une lampe du type rhodien; on y voit un *rech* punique.



VIII. *Journal des fouilles.*

J'en viens maintenant à la description détaillée des recherches qui furent exécutées sous ma direction.

Ayant plusieurs fois abandonné une tranchée pour y revenir ultérieurement, j'ai cru plus intéressant d'en classer les résultats par groupes correspondant à des points différents des nécropoles, en renvoyant aux numéros du plan ci-joint. Il en est de même en ce qui concerne les inscriptions et les estampilles de lampes; je renvoie aux listes données plus haut. Pour éviter une énumération fastidieuse, je me suis contenté de décrire les tombes présentant quelque détail intéressant et j'ajoute, après l'exposé des fouilles de chaque tranchée, la liste des objets y rencontrés.

Tranchée 1.

Les tombes sont à une profondeur de 0^m,50 à 1 mètre des monuments funéraires; une partie était encore en place.

1^o Inscription 82. — Sarcophage de huit tuiles⁽¹⁾ dans une masse de blocage; ne renferme que douze gros clous et un peu de charbon.

2^o Inscription 88. — Sarcophage, fragments de jarre recouvrant des ossements calcinés, du charbon, un grand plat de 0^m,40 de diamètre. Une lampe avec la marque 22.

3^o Inscription 73. — Dalle traversée par un trou prismatique rectangulaire, caisson uni à la dalle par du ciment. Jarre-sarcophage englobée dans une masse formée d'un mélange de galets et de pierres. A l'intérieur, débris d'os, charbon, plusieurs gros clous en fer, deux vases (fig. 16 et 17).

4^o Dalle de caisson percée d'un large trou ovale, sarcophage de huit tuiles, renferme une urne à ossements (fig. 11) dans laquelle sont des ossements à demi calcinés, une amphore du type 18 dont j'ai ren-

(1) J'entends par là le nombre des tuiles inclinées deux à deux en forme de toit, abstraction faite de celles qui ferment quelquefois le sarcophage à ses extrémités.

contré une prodigieuse quantité dans la métropole, un vase (19), une lampe sur laquelle est figuré un cavalier fuyant au galop, regardant derrière lui et s'abritant derrière un bouclier.



Fig. 16.



Fig. 17.



Fig. 18.



Fig. 19.

5° Inscription 68. — Sarcophage composé de deux jarres, dont l'une est privée de son ouverture, l'autre de son fond. L'ouverture de ce sarcophage est fermée par un tesson de poterie rouge vernissée; à l'intérieur, vase à une anse en terre jaune tendre;

A côté de lui est un autre fragment de jarre, sous lequel se trouve un miroir en bronze ⁽¹⁾ de 0^m,08 de diamètre. Il a un couvercle en cuivre doré, repoussé, où est représenté un buste de femme, tourné à droite, avec un collier, les seins nus; une étoffe transparente recouvre les cheveux et tombe jusque sur les épaules; de chaque côté sont des têtes de pavot sur leur tige, le tout encadré de volutes (fig. 20).



Fig. 20.

6° Grand plat brisé et renversé; au-dessous est une lampe où sont figurées deux tiges de lauriers formant palmes disposées en encadrement et réunies par un mascarón; couverte noire (marque 22).

7° Cube de blocage sur lequel est un sarcophage formé de débris de stèles. Dans le voisinage, lampe avec la marque 25.

8° Tuile obliquement inclinée, seule; sous elle deux vases, l'un semblable à celui de la figure 22, l'autre de 0^m,10 de hauteur, en terre jaune, fine, assez tendre (fig. 21), représentant une tête d'Éthiopienne (cheveux crépus et tressés en petites nattes, collier à gros grains;



Fig. 21.

(1) Le bronze de tous les miroirs renferme une forte proportion d'étain d'après une analyse qui en a été faite.

traces de couverture noire; sur le sommet de la tête, ouverture du vase et de chaque côté deux très petites anses).

9° Dalle de caisson à encastrement reposant sur un prisme de maçonnerie traversé vers l'une des extrémités de cette dalle par un tube en terre cuite de 0^m,08 de diamètre intérieur. Sous la maçonnerie est une tombe de six tuiles renfermant une lampe et une amphore communes. Contre ce tube est un trou cylindrique creusé en terre, complètement vide et à parois lisses, ce qui est d'autant plus étonnant qu'il n'a aucun revêtement intérieur, aucun enduit quelconque. Il est fermé par une petite dalle en schiste bleu de 0^m,07 × 0^m,40 × 0^m,50. Le tube aboutit, en bas, à un grand vase rond, renversé, sous lequel se trouvent une amphore, un grand plat, une lampe de grande taille (marque 78).

Il y avait sans doute là deux tombes différentes.

10° Tesson placé horizontalement sous lequel est une lampe où est représenté un hippocampe et un vase du type 16.

11° Fragment plat de plâtre recouvrant : une lampe à encadrement de lauriers, la même qu'en 6°, une amphore.

12° Tuile ⁽¹⁾ recouvrant une lampe avec la figuration de Diane. Elle vient de décocher un trait et tient encore son arc de son bras gauche étendu; couverture brune. Vase du type 16.

13° A un niveau inférieur à celui des sarcophages voisins, c'est-à-dire 2 mètres environ, sarcophage ayant la forme d'une longue caisse rectangulaire de 1^m,70 de long sur 0^m,50 de large, formé de pierres funéraires débitées en dalles plates et placées bout à bout. Quatre de ces fragments présentent les textes 30, 96, 97, 98 qui proviennent de monuments funéraires différents. Il est à remarquer que les tombes du genre de celle-ci sont formées de débris de cippes ou de stèles, plus faciles à débiter, à cause de leur hauteur, que le caisson.

Peut-être aussi à l'époque où ont été construits ces sarcophages, les caissons étaient-ils déjà à moitié enfouis dans le sol, les autres monuments plus élevés étaient par suite plus apparents.

Ces tombes renferment un squelette intact, étendu sur le dos. L'absence de mobilier funéraire ne m'a pas permis de déterminer leur époque.

Une fouille que j'ai fait faire dans le portique du théâtre m'a fourni des tombes semblables. La situation de ces dernières, dans un monu-

(1) Comme on le voit dans plusieurs tombes, le sarcophage est représenté par un simple tube abritant le mobilier. On n'y rencontre ni charbon ni ossements. Le commandant Lacombe a rencontré fréquemment ce type à Souste.

ment qui n'était par conséquent plus utilisé à l'époque de leur construction, la plus grande profondeur de celles de la tranchée 1 indiquent qu'elles sont d'une époque relativement récente. Si elles n'étaient à une plus grande profondeur que celle à laquelle les Arabes ensevelissent leurs morts, on pourrait les leur attribuer.

Aux environs, j'ai trouvé cinq sarcophages ayant la même disposition. L'un d'entre eux contient plusieurs fragments du même cippe, dont l'un porte l'inscription 10.

14° Inscr. 53. Dans une masse de blocage, six tuiles, un grand ossuaire cylindrique en plomb, avec couvercle de même métal, de 0^m,30 de haut sur 0^m,15 de large, renfermant des ossements calcinés; lampe 31.

15° Inscr. 56. La dalle du caisson est remplacée par une stèle portant le texte 22; vingt-deux tuiles à rebord double, placées verticalement deux à deux sont disposées de façon à former un sarcophage prismatique; ne renferme absolument rien, pas même d'ossements.

Dans la tranchée, j'ai rencontré trois tombes de ce genre.

16° Caisse de maçonnerie de 1^m,30 de côté, fermée par trois grandes dalles. On y trouve trois squelettes en très mauvais état. Cette sépulture contient :

Une boîte à ossements en plomb (fig. 13).

Une lampe à couverte noire dans le trou central de laquelle se trouve fichée une aiguille en bronze et renfermant, dans sa cavité, un petit cylindre, long de 0^m,04, épais de 3 millimètres, espèce de crayon formé d'une substance blanche, fine, pulvérulente, mais assez cohérente.

On trouve, en outre, dans cette tombe deux pinces à ressort en fer; leurs dimensions, leur forme sont absolument celles de nos pinces à sucre, sur la partie convexe de l'une d'entre elles est une applique du même métal, où est figurée en relief une grappe de raisin.

A côté un petit plat noir dans lequel sont :

Quatre trochisques formés d'une substance très fine, rose, pulvérulente, destinés sans doute à la fabrication de quelque fard ou de quelque peinture.

Un petit fragment de verre très mince, incolore (taillé d'une façon si régulière et si nette qu'on n'a pu le faire qu'à l'aide du diamant), en forme de polygone à cinq pans.

Deux lames de couteau en fer.

Une dent d'éléphant.

Cet ensemble avait-il trait à une des occupations favorites ou à la profession du défunt ?

17° Dalle de caisson au-dessus d'un prisme de maçonnerie renfermant une amphore, un plat de grandes dimensions, un ossuaire (fig. 13), une lampe commune, dans la cavité supérieure de laquelle est une monnaie numidique.

18° Deux tuiles disposées en toit, vase du type 16. Lampe : femme accroupie tournée à gauche, nue, cheveux noués au sommet de la tête, le bras droit relevé tient un vase, le gauche est étendu vers la terre. Derrière elle est une colonnette cylindrique (quelque autel ?) qui ne dépasse pas le haut de la tête.

19° Fragment de pierre plate, et au-dessous, lampe : buste de femme coiffée à l'égyptienne et surmontée d'un croissant (Tanit). Petit plat creux en poterie à grain très fin, à couverture noire, renfermant deux rondelles en plomb, couvertes, sur une de leurs faces, d'ornements géométriques et une plaque de serrure, en bronze, absolument semblable à celles de nos coffrets. Une dent d'éléphant. La réunion des rondelles et de la serrure donne à penser qu'elles devaient être ensemble. Les premières n'étaient-elles pas des appliques que l'on fixait sur un coffret ?

20° Fragment d'*olla* renversé au-dessus d'une lampe, amphore.

21° Prisme de maçonnerie massif englobant en son centre un ossuaire du type 13.

22° Sous une épaisseur de 0^m,40 de terre, dalle de 0^m,25 d'épaisseur, et, sous celle-ci, prisme de maçonnerie de 2 mètres de hauteur. A la partie inférieure de cette maçonnerie, sous dix tuiles disposées en toit, et, à l'intérieur et au-dessous de celles-ci, sarcophage ou caisse en pierres plates ne renfermant que quelques ossements dans une masse de plâtre. Cette tombe est donc à près de 3 mètres de profondeur. Sur une des tuiles est un sillon en forme d'S.

23° Prisme creux en blocage de grandes dimensions, qui contient deux squelettes intacts et renferme :

Deux lampes communes.

Un vase du type 16.

Quatre flacons du type 19.



Fig. 22.

Deux vases de forme curieuse (fig. 22), très plats ; vus de profil, ils sont de forme lenticulaire, mais plus aplatis sur une des deux faces ; vus de face, ils sont de forme discoïde ; hauteur 0^m,15, diamètre 0^m,12 épaisseur 0^m,15. Ne sont-ce

point des récipients destinés à verser l'huile sur le strigile et auxquelles on donnait le nom d'*ampulla olearia* « *lenticulari forma, tereti ambitu, pressula rotunditate* » (Apolée, *Flor.*, II, 9, 2).

24^o Prisme de maçonnerie renfermant dans sa masse une lampe commune, un ossuaire en plomb (fig. 14) et un petit vase en verre à une anse.

25^o Prisme de maçonnerie ayant au centre une cavité cylindrique fermée par la stèle n^o 46, absolument semblable aux stèles qui se rencontrent debout au-dessus des tombes. Elle est couchée, par conséquent au-dessus du trou, dans lequel s'adapte exactement un ossuaire (fig. 12) en plomb. Dans la maçonnerie sont englobés un plat en poterie rouge vernissée, une lampe commune.

26^o Inscription 73. Dalle traversée par un trou prismatique rectangulaire; caisson uni à la dalle par du ciment, mélange de pierres et de galets environnant le sarcophage. Autour de celui-ci, nombreux et très gros fragments de charbon, mêlés à des ossements, du charbon, plusieurs clous, deux vases, un vase.

27^o A 3 mètres de profondeur, trois longueurs de tuiles faitières placées bout à bout, situées sous trois longueurs de tuiles ordinaires (1).

28^o Trois tubes en terre, verticaux, placés bout à bout; aboutissent à une lampe commune, sur laquelle est une monnaie et une amphore.

Les lampes communes trouvées dans cette tranchée étaient au nombre de seize, parmi elles, un certain nombre portaient les estampilles 16, 25, 31, 32, 47, 64, 75, 78.

Les autres lampes sont :

Une lampe en terre jaune à cinq becs.

Une à queue munie sur les côtés de deux ailerons en forme de croissant.

Quatre de la forme décrite à propos de la tombe 6^o.

Une représentant des ornements géométriques rayonnés et l'estampille 22.

La même avec l'estampille 26.

Un certain nombre sont à sujets :

Hippocampe.

Diane chasseresse venant de décocher un trait.

Tête de femme coiffée à l'égyptienne surmontée d'un croissant et de chaque côté de laquelle est un astre (Tanit ?).

Femme accroupie au pied d'une colonnette.

Deux lézards.

Sujet obscène, marque 69.

Diane courant et venant de décocher un trait, accompagnée d'un chien bondissant.

(1) A rapprocher des tombes de Slax où le docteur Vercoutre a trouvé, sous des tuiles disposées en toit, des jarres-sarcophages.

Jupiter et son aigle.

Autres objets rencontrés dans cette tranchée :

Neuf vases du type 16.

Huit vases du type 19.

Deux ampoules décrites à propos de la tombe n° 23.

Les amphores communes sont tellement nombreuses que j'ai renoncé à les noter ; on peut dire qu'il n'y a pas de tombe qui n'en possède. Huit *olla ossuariu* en terre.

Trois grands plats creux de 0^m,30 de diamètre, renversés au-dessus du mobilier funéraire et jouant le rôle des jarres sarcophages.

Un petit pot de 0^m,04 de hauteur, dont le fond est noirci par l'action du feu, en terre grise.

Deux grands plats en poterie rouge, fine, vernissée.

Un flacon à anse en verre.

Trois patères en poterie brune.

Un vase ayant la forme d'une tête d'Éthiopienne.

Un miroir circulaire en bronze avec couvercle en cuivre repoussé, portant des traces de dorure et présentant le sujet suivant :

Personnage assis sur un trône, tenant un sceptre dans la main gauche, de chaque côté est une femme, celle de gauche est assise, celle de droite est debout, s'avancant vers lui, un bras tendu dans sa direction.



Fig. 23.

Un miroir circulaire avec couvercle présentant une tête de femme au milieu de têtes de pavot (fig. 20).

Deux miroirs circulaires sans couvercle.

Plaque de serrure en bronze.

Trois aiguilles à coudre, en bronze, pour vues d'un chas.

Trois rondelles en plomb pourvues d'ornements géométriques (fig. 23).

Deux pinces à ressort, en fer.

Nombreux clous à tête de plusieurs dimensions.

Quelques monnaies numides et romaines.

Plaque polygonale, mince, en verre.

Quatre trochisques formés d'une substance pulvérulente rose.

Un petit cylindre formé d'une substance grise pulvérulente.

Deux dents d'éléphant.

Enfin il a été trouvé en ce point plusieurs stèles présentant au-dessous d'un croissant, surmonté d'une rosace, un cartouche vide, sans inscription.

En résumé, ce qui caractérise cette tranchée et la distingue des suivantes, c'est :

1° La grande variété des sarcophages dont je viens de faire l'énumération ; pourtant à côté de ceux-ci, les tombes ordinaires (jarres ou tuiles) ont été rencontrées une trentaine de fois et, chose bizarre, ces dernières étaient souvent dépourvues de tout mobilier funéraire.

2° La présence d'ossuaires en terre et surtout en plomb.

3° Le soin avec lequel ont été taillés les monuments funéraires et leur richesse d'ornementation.

4° La présence, à une profondeur relativement grande, de sarcophages formés de débris de stèles.

5° La forme des lampes, qui sont presque toujours du type le plus ordinaire, c'est-à-dire munies d'une queue.

6° L'absence presque complète de monnaies.

Tranchée n° 2.

1° Inscription 55. Jarre-sarcophage, orifice tourné vers l'extrémité du monument où est l'épithaphe, et bouché par une grosse pierre brute. Enochoé en poterie rouge, fine, vernissée, à très long col et à anse, très gracieuse amphore, lampe à sujet (Léda assise sur un cygne courant, encadrement de pampres). Urne à ossements en terre, renfermant des ossements calcinés.

2° Dalle, jarre sarcophage. Urne à ossements en terre, deux lampes communes.

3° Caisson demi cylindrique, à l'extrémité duquel est figuré en creux un personnage couché sur un lit funèbre, une coupe dans la main droite. A ses pieds est suspendu un instrument de musique, à cordes. Dalle percée d'un trou en son centre. Sarcophage enveloppé dans une masse de blocage composé de huit tuiles. Renferme quelques clous en fer et des traces d'un tissu blanc dont l'empreinte est conservée par la surface oxydée d'un miroir circulaire en bronze de 0^m,15 de diamètre ; celui-ci présente un couvercle d'un beau travail en cuivre repoussé avec le sujet suivant (fig. 24) :

Deux groupes de personnages s'avancant l'un vers l'autre. Le groupe de gauche se compose, en partant du centre, d'un homme de petite taille, aux traits accentués et durs, paraissant âgé et portant une assez longue barbe. Ses cheveux sont longs et crépus. Il est revêtu d'une tunique formant de nombreux plis verticaux.

Le milieu du corps de ce personnage et du suivant a été brisé ; aussi il est difficile de préciser la position de leurs membres supé-

rieurs. Il semble que celui dont il est question tiennne de la main gauche une branche de laurier, qu'il porte vers le premier personnage du groupe opposé. Dans la main droite, il a un objet allongé et pendant, peut-être une bourse. Derrière lui s'avance une femme d'un beau profil. Le milieu du corps manque, mais elle semble étendre le bras droit dans la direction du groupe opposé. Une draperie laisse



Fig. 24.

tout le corps à nu et recouvre seulement les membres inférieurs. Derrière elle, sur un piédestal, un Cupidon ailé qui semble courir. Dans le groupe de droite, en partant du centre, il y a un homme de haute stature, très musclé, l'air majestueux. La barbe peu fournie et courte indique qu'il est encore jeune. Il est revêtu d'une chlamyde dont le centre passe transversalement sur le haut de la poitrine, tandis qu'un de ses pans tombe en arrière sur toute la hauteur du personnage et que l'autre passe d'abord derrière l'épaule droite pour revenir en avant couvrir la partie inférieure de l'abdomen dont la partie supérieure est par conséquent découverte. La main gauche relève à hauteur des hanches cette extrémité de la draperie.

La droite est repliée sur la région du cœur et semble tenir un objet de forme vague paraissant formé de gros grains ou de flocons. Derrière lui est un guerrier coiffé d'un casque et s'appuyant sur un bouclier ovale, qui présente, en relief sur sa surface convexe, la figuration d'un astre radié. Il est coiffé d'un casque à longue visière, et a l'attitude d'un homme plongé dans une profonde attention. Le cou tendu en avant, il semble suivre avec intérêt la scène qui se passe en avant de lui. Dans le fond est l'angle d'un mur dont les joints en saillie sont très bien indiqués.

4^o Englobées dans un cube de maçonnerie de 0^m,50 de côté, une amphore et une lampe où est représenté un personnage debout, une palme à la main.

5^o Englobés dans un cube de maçonnerie de 0^m,50 de côté, une boîte à ossements en plomb, une amphore, une lampe à grosses côtes; au-dessus du tout, également dans la maçonnerie, est une tuile posée à plat.

6^o Sous un cube de maçonnerie, boîte à ossements en plomb, lampe commune.

7^o Un tube de 0^m,60 de longueur, se terminant en cône tronqué à une de ses extrémités, est planté en terre au-dessus d'un sarcophage de six tuiles, renfermant un miroir rectangulaire en airain, des clous de fer, une aiguille en os, l'anse d'un vase de bronze.

8^o Fragment de jarre recouvrant un plat dans lequel est une lampe.

9^o Dalle, grand vase à une anse de 0^m,40 de hauteur, renfermant des ossements mêlés à des cubes de mosaïque en verre bleue; vase en belle poterie rouge, à une anse, à col assez long orné d'un pointillé formant des figures géométriques, lampe commune; vase arrondi à large col.

10^o Prisme de maçonnerie mesurant 0^m,30 × 0^m,40 × 0^m,40 et surmontant un sarcophage de six tuiles dans lequel on recueille : une boîte à ossements en plomb, une amphore, une lampe commune (marque 17).

11^o Deux caisses, dont l'une est formée de débris de cippes (Inscriptions 60, 114, 115, 116) renfermant des ossements. Elles sont situées à un niveau inférieur à celui des autres tombes.

Une autre caisse formée aussi de débris de cippe (Inscriptions 118 et 119).

12^o Caisson en blocage. Inscription 65 sur une stèle enchâssée à une extrémité du monument. Est revêtue d'une couche de plâtre. Au-dessous, fosse sans mobilier funéraire.

13° Inscription 20. Sur une stèle au-dessous de laquelle sont : un vase à ossements en terre, deux grands plats et un vase de forme originale (fig. 25), dont j'ai trouvé quatre exemplaires dans les feuilles ; tous trois sont en belle poterie rouge vernissée ; lampe sur laquelle est figuré un lion marchant à gauche, derrière lui est un arbre (1).



Fig. 25.

14° Inscription 37. Sur une stèle plate, encastree à l'extrémité d'un caisson en blocage ayant une largeur de 0^m,85, une longueur de 2 mètres, une épaisseur de 0^m,60. Ce caisson est traversé par deux tubes s'emboitant l'un dans l'autre (fig. 26) et allant de la partie supérieure du monument à la jarre sarcophage. Ils ne contenaient que des pierres et de la chaux. Leur forme n'est pas la même et ils semblent avoir été fabriqués pour la destination spéciale qui leur a été attribuée dans ces tombes, le supérieur étant muni d'un orifice évasé en haut et en bas d'une extrémité tronc-conique qui s'engage dans le tube sous-jacent de forme tronc-conique.



Fig. 26.

La stèle n'est pas, comme dans les monuments de Carthage, complètement encastree dans le caisson, elle le dépasse de beaucoup à sa partie supérieure (fig. 27).

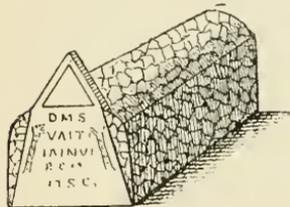


Fig. 27.

On a donc ici la fusion de trois types : le type de Carthage caractérisé par le blocage traversé d'un tube, le type d'Haouch-Taâcha, caractérisé par le caisson, et le type de la stèle simple, qui est d'ordinaire isolée.

15° Caisson en blocage, renferme dans sa masse une amphore et une lampe commune.

16° Sous une dalle de caisson, jarre-sarcophage composée de deux jarres dont on a fait sauter le fond, et placées bout à bout ; elles ont ensemble 1^m,55 de longueur. Pas de mobilier ni d'ossements.

17° Cube de maçonnerie de 0^m,40 de côté, huit tuiles, un vase du type 16. Lampe à sujet (Bacchus).

(1) J'ai trouvé deux de ces lampes au lion absolument semblables, sauf quelques détails d'exécution dont les différences indiquent qu'elles ne sortent pas du même moule. Leur ressemblance prouve d'autre part qu'elles ont été exécutées d'après un modèle unique.

Résumé des objets trouvés dans cette tranchée :

Lampes communes : treize dont trois avec les marques 6, 14, 17, 51 et 80.

Lampes à ornements et à sujets :

Léda, marque 9.

Personnage debout tenant une palme.

Palmes de laurier formant encadrement et réunies par un mascaron (4 exemplaires).

Croissant surmonté d'un astre, marque 10.

Génie ailé courant à droite, tenant de la main gauche une espèce de canthare évasé, bas, à deux anses, de la main droite, un long panier percé de trous, marque 17.

Œdipe et le Sphinx, marque 9.

Coq ; sur le fond empreinte de pied.

Victoire écrivant sur un bouclier, trophée d'armes, marque 69.

Deux gladiateurs, l'un terrassant l'autre.

Victoire ailée surmontée des lettres :

VICT

AVG

(marque 69.)

Aigle sur un globe, au-dessus de foudres, marque 47.

Chèvre (marque 34) sur une lampe en belle poterie vernissée, ronde, sans queue.

Lampe à grosses côtes lui donnant l'aspect d'un melon, marque 86 (deux exemplaires).

Deux chiens et deux lièvres intercalés, les uns poursuivant les autres, courant autour du centre de façon à former encadrement, marque 34.

Fortune, la main droite sur le gouvernail, la gauche tenant une corne d'abondance.

Deux cornes d'abondance.

Char funèbre, attelé de quatre chevaux de front (2 exemplaires).

Europe sur son taureau, marque 69.

Personnage tenant un thyrsé à la main, assis sur un lion (Bacchus?), marque 29.

Homme debout, nu, appuyé sur une lance de la main gauche, la droite sur la tête, derrière lui est un buisson. A droite, un chien, une femme coiffée d'un bonnet conique lui présente un objet indéterminable, derrière elle sont deux chevaux (de front, c'est-à-dire attelés probablement à un char qu'on ne voit point, la partie postérieure de ces animaux étant coupée par l'encadrement — l'indication est évidente).

Deux médaillons assez frustes, une tête de femme, tournée à droite, et une tête d'homme (paraissant radice, comme celle de certaines monnaies impériales), tournée à gauche.

Lampe à queue, munie de chaque côté d'un aileron en forme de croissant.

Lion au pied d'un arbre.

Génie ailé tenant un bouclier.

Perdrix entourée de ses petits, marque 47.

Lampe à grosses côtes sur laquelle est une monnaie ⁽¹⁾, marque 67.

Cavalier à cheval au galop, fuyant et s'abritant derrière un *scutum* (deuxième exemplaire).

Sujet obscène, marque 51.

Poulpe ; sur le fond, empreinte de pied.

Les autres objets trouvés dans cette tranchée sont :

Des amphores très nombreuses.

Une *olla ossuaria* (fig. 11).

Trois *olla ossuaria* (fig. 12).

Deux ossuaires en plomb.

Huit lacrymatoires en terre.

Deux vases en terre jaune à une anse, comme j'en ai rencontré en grand nombre dans la couche profonde de la tranchée.

Beau vase en poterie rouge vernissée, à une anse, orné d'un pointillé formant des ornements géométriques.

Quatre grands vases à panse arrondie, à col long, de formes différentes, en poterie fine rouge vernissée.

Deux œnochoés.

Vase à corps petit, mais à pied et à col très longs (fig. 18); cette forme est fréquente, mais se rencontre presque toujours brisée.

Grand flacon en verre.

Trois miroirs circulaires en bronze, dont un avec couvercle à sujet.

Un miroir rectangulaire en bronze.

Quatre aiguilles en bronze dont une présente à sa partie inférieure deux courbures indiquant bien l'intention qu'on a eue en la plaçant dans la lampe, de l'employer à pousser la mèche.

Deux anses de vase en bronze dont une supporte encore les agrafes qui la fixaient au récipient. Sa longueur est d'environ 0^m,06.

Serrure de cuivre ayant encore les pointes de même métal qui ont servi à la fixer, et sa gâchette. L'épaisseur de la planchette de

⁽¹⁾ La partie de cette monnaie qui regarde la lampe n'a pas subi d'oxydation, et cependant elle était tellement usée lorsqu'on l'a déposée dans la tombe, qu'elle n'offre plus trace d'effigie.

bois où était fixée cette serrure était de 0^m,02. Bille en silex artificielle, placée dans la concavité d'une lampe commune.

Nombreux clous de toutes dimensions.

Rondelle en plomb à dessins géométriques.

Trois épingles de 0^m,044 de longueur en os, présentant des cannelures.

Aiguille en os de 0^m,10 de longueur.

Pierre très tendre à bords coupés en biseau, de forme rectangulaire. J'ai trouvé quatre exemplaires de même forme et de même nature. Leur destination m'est restée inconnue. Leur longueur maximum est de 0^m,12.

Les tombes de cette tranchée ont des caractères bien voisins de ceux de la tranchée 1. Il y a cependant quelques différences. Un grand nombre de sarcophages en tuiles et de jarres (quinze de chaque) ne contiennent aucun mobilier funéraire. Les caissons en blocage, assez nombreux en ce point, s'y rencontrent exclusivement. Le reste de la nécropole n'en contenait pas un seul qui fût certain.

Tranchée 3.

Cette tranchée faisait le tour d'un mausolée en blocage que je décris plus bas. Plusieurs des tombes étaient presque à fleur de sol et le premier coup de pioche donné à la surface mettait souvent des vases à découvert. Profondeur maxima de celle-ci, 0^m,80.



Fig. 28.

1^o Tombe sans monument ni sarcophage; elle renferme un vase en terre jaune, ayant la forme d'un chacal ou d'un chien couché (fig. 28),

orné de lignes au pointillé, les unes formant des dessins géométriques, les autres indiquant un collier, une ceinture faisant le tour de la poitrine ⁽¹⁾ (longueur 0^m,14, hauteur 0^m,16); petit vase creux en terre grise, amphore, lampe où est figurée une Victoire (marque 10); deux énormes clous à tête épaisse et prismatique, de 0^m,18, de longueur, la tête a 0^m,16 de largeur sur 0^m,04 de hauteur.

2° Sous une jarre : amphore, lampe du type rhodien, marque 62.

3° Sous une dalle de caisson, deux tombes en tuiles ; entre celles-ci, une lampe très primitive, à aileron, sans queue, en terre grise (fig. 29), ossuaire en plomb.

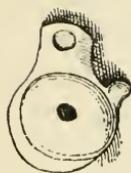


Fig. 29.

4° Pas de sarcophage, amphore ; vase à une anse, de forme assez élégante, fermé par un bouchon de plâtre ; lampe ronde, sans queue, en poterie fine, avec un griffon. Une demi-sphère énorme, en os spongieux, de 0^m,16 de diamètre ; ne peut être qu'une tumeur osseuse ou une tête de fémur d'éléphant, —

certain détails me font pencher en faveur de la seconde manière de voir. Plaqué de serrure en cuivre, ayant encore sa gâchette et les clous ayant servi à la fixer. Largeur 0^m,055, hauteur 0^m,035. Miroir circulaire.

4° Tombe en maçonnerie recouverte de trois grandes dalles en pierre dégrossie, dimensions intérieures : 0^m,50 × 2 mètres.

5° Mausolée en blocage ; la partie supérieure et voûtée de la *cella* a été détruite ; dimensions intérieures : 2^m,10 × 1^m,30. Renferme du charbon, des débris d'ossements humains, un miroir rond, un miroir rectangulaire, un vase en terre grise. Tout est pêle-mêle dans la terre, car cette tombe a été violée il y a longtemps. Sous le sol de la *cella* il y a un grand sarcophage en maçonnerie, qui a dû être formé à l'aide d'une dalle dont l'encastrement existe encore.

A l'entour sont quelques prismes en blocage de 2^m,10 de long, mais pleins. La partie supérieure en a été détruite (si ce n'étaient leurs grandes dimensions, je les aurais pris pour des caissons).

Le voisinage de ces tombes, plus petites que le mausolée qui est voisin, me confirme dans l'idée que les mausolées en blocage voûtés, de Bulla, sont la reproduction, en grand, des caissons demi cylindriques. On a, en effet, toutes les transitions, entre le caisson en pierre, si commun ici, et le grand mausolée que je décris un peu plus bas : cais-

⁽¹⁾ Ce qui nous indique que les anciens ornaient leurs chiens d'une combinaison de courroies entourant le cou et la poitrine, absolument analogues à celle dont on se sert quelquefois, dans le même but, de nos jours.

sons en pierre de 1 mètre à 1^m,50, caissons en blocage de même dimension, grands caissons en blocage de 2^m,10 de long, dont je viens de parler, enfin, mausolée de petite taille comme celui dont il est question.

Une enceinte formée de gros blocs bruts de 1 mètre de diamètre entourait ce mausolée et les tombes voisines; elle a été rencontrée en plusieurs points de la tranchée.

C'est ici le lieu de donner en détail la description du sarcophage du grand monument de ce genre dont j'ai parlé au commencement de ce travail (fig. 2). Il était situé au n° 6 du plan et n'est compris dans aucune tranchée.

Bâti en blocage, il est voûté en forme de caisson demi cylindrique. Dans le fond, se trouvait une caisse de maçonnerie s'étendant dans toute la largeur du monument, et ayant comme dimensions intérieures 2^m,10 × 0^m,40. Elle était fermée à sa partie supérieure par trois grandes dalles⁽¹⁾, et renfermait une masse de plâtre présentant l'empreinte d'un corps dont on distinguait jusqu'aux saillies musculaires. Ce sarcophage ayant été ouvert en mon absence, les ouvriers ont brisé cette pièce curieuse. A l'intérieur de l'empreinte était un squelette. Des eaux d'infiltration, chargées de carbonate de chaux avaient fortement durci le plâtre et revêtu les os d'un enduit calcaire. Plusieurs d'entre eux avaient été soudés les uns aux autres, en sorte que certaines parties du squelette ont conservé les rapports qu'elles avaient lors de l'inhumation. J'ai pu en sauver quelques-unes, entre autres les deux os d'une jambe, soudés à ceux du pied. Comme on l'a vu plus haut, le crâne de ce squelette présente des caractères considérés comme absolument caractéristiques de la race phénicienne.

A côté de ce sarcophage et en avant en était un autre plus petit (1^m,50 × 0^m,40) de même composition, renfermant des ossements en mauvais état. Le reste du sol du mausolée ne présentait rien de particulier.

Il est probable qu'il était destiné à contenir trois sarcophages, mais il n'en a reçu que deux, l'espace compris entre l'entrée et le sarcophage le plus petit n'ayant pas été employé.

Dans la terre qui remplissait en partie ce mausolée se trouvaient : un vase à une anse, brisé, et les débris de deux miroirs, l'un rectangulaire, l'autre circulaire.

⁽¹⁾ Isolez, par la pensée, ce sarcophage du reste de l'édifice, et vous aurez une caisse en maçonnerie analogue à celles que j'ai rencontrées assez fréquemment dans le reste de la nécropole.

En somme, les objets trouvés dans cette tranchée sont les suivants :
Quatorze lampes communes dont quelques-unes avec les estampilles, 25, 27, 35, 45.

Lampes à ornements et à sujets :

Victoire ailée ; couronne dans la main droite, palme dans la gauche, marque 10.

Encadrement de lauriers, marque 62.

La même marque 36.

Ibis, marque 25.

Griffons, lampe ronde, sans anse.

Rosace à quatre branches formées de palmettes, marque 71.

Fortune.

Griffon venant de dévorer un animal dont les ossements gisent à ses pieds, marque 47.

Guerrier, marque 23.

Mercure debout, bourse dans la main droite, caducée dans la gauche, derrière lui est un oiseau, marque 55.

Guerrier s'abritant derrière un bouclier et s'appêtant à frapper de son glaive court et recourbé. Bige, marque 74.

Lampe ronde, sans queue.

Lampe à ailerons, marque 50.

Trois lampes du type rhodien, dont l'une ornée de festons de lauriers, marque 88.

Quatre lampes rondes, en terre grise, sans anse, pourvues d'un seul aileron, forme très archaïque.

Quatre vases du type 16.

Un vase à une anse en belle poterie rouge.

Vase en forme de chien.

Vase en très belle poterie fine, rouge, vernissée, dont le ventre a la forme d'une sphère renfoncée suivant deux de ses diamètres horizontaux et perpendiculaires entre eux, ouverture large, anse très élégante.

Petits pots cylindriques en terre grise.

Ossuaire à une anse (fig. 11).

Ossuaire à deux anses (fig. 12).

Un ossuaire en plomb.

Vingt lacrymatoires en terre.

Un grand plat.

Grand vase en forme de bassin.

Un miroir rectangulaire.

Trois miroirs circulaires.

Deux aiguilles en bronze très longues, de 0^m,15 de long.

Serrure en cuivre.

Demi-sphère en os.

Deux ampoules en verre.

Une petite coupe en bronze.

Une anse de petit vase en forme de seau, en bronze.

Une paire de ciseaux à ressort en fer.

Une lame de couteau en fer.

Deux suspensions de lampe composées chacune, en allant de haut en bas, de trois grands anneaux d'où partent trois chaînes en fil de cuivre, finement tressé, terminées à leur extrémité inférieure par des crochets.

Un grand fragment de bronze coulé, à jour, figurant une espèce de feuille, de 0^m,10 de largeur sur 0^m,08 de longueur.

Le col et la partie supérieure d'un très beau vase en poterie rouge, où étaient figurés des personnages en relief. On reconnaît encore un dauphin, un Triton à cheval sur un dauphin et soufflant dans sa conque. On aperçoit aussi les trois pointes d'un trident.

Tranchée 4.

Située entre deux mausolées très détruits et violés, en blocage et paraissant avoir eu la même disposition que ceux dont j'ai donné précédemment la description.

Nombreuses jarres renfermant le mobilier vulgaire : une lampe et une amphore. Douze de ces lampes portaient dans leur concavité, une monnaie très usée.

1° Caisse en maçonnerie de 1^m,30 de long sur 1 mètre de large, formant une véritable chambre funéraire, puisqu'elle contient un sarcophage en pierre, fermé par un couvercle en forme de toit à double pente, sur une des extrémités duquel a été figuré un croissant renversé; auprès de lui étaient une amphore, un ossuaire en plomb et une lampe représentant Bacchus appuyé sur un Satyre et une Bacchante.

2° Sarcophage de quatre tuiles, deux inclinées en chevrons, une à chaque extrémité; sur l'une d'elles, l'ouvrier a gravé au poinçon, dans l'argile encore tendre, c'est-à-dire avant la cuisson, un portrait de femme. Renferme une amphore et une lampe commune.

3° Un alignement de cinq tombes, très régulier. Elles étaient recouvertes de dalles qui ne ressemblent pas aux autres dalles ayant supporté un caisson. Elles sont en pierre brute, non polie, et ne

présentent pas d'encastrement à leur partie supérieure. Elles n'ont pas été, par conséquent, surmontées de monument funéraire. Le sarcophage de trois d'entre elles était un fragment de jarres, les deux autres étaient en tuiles.

4^e Dalle brute comme celles dont il vient d'être question, recouvrant une autre dalle évidée formant une espèce d'auge renfermant des ossements. Contre une de ses faces est appliquée l'ouverture d'un plat creux renfermant une lampe grossière portant une monnaie, et un vase à une anse du type 16.

5^e Inscription 74. Au-dessous tombe en tuiles sans mobilier funéraire.

Cette tranchée m'a donné :

Quatorze lampes communes, dont une avec la marque 28.

Lampes à sujet :

Bacchus entre un Satyre et une Bacchante ; derrière le Satyre, c'est-à-dire à droite, est une vigne ; au milieu, dans le second plan, est un petit kiosque ; un toit circulaire supporté par deux colonnes ; encadrement de pampres ; marque 12.

Naumachie. Dans le fond, arcades d'un amphithéâtre. Au premier plan, deux nacelles allant l'une vers l'autre, et renfermant chacune un combattant.

Ours (deux exemplaires).

Lion.

Sanglier poursuivi par un homme et un chien.

Fortune, marque 12.

Dieu Terme.

Deux masques de théâtre.

Lampe du type rhodien, en terre noirâtre.

Autres objets :

Urne funéraire en plomb.

Un vase en forme de coq ⁽¹⁾. (Voir plus bas fig. 32.)

Tuile de sarcophage sur laquelle a été gravée un buste de femme.

Alabastré de 0^m,18 de hauteur, en onyx ⁽²⁾.

Sept lacrymatoires en terre.

A part les tombes recouvertes de dalles brutes, cette tranchée ne présente rien de particulier.

⁽¹⁾ Les Arabes fabriquent encore des vases ayant absolument la même forme.

⁽²⁾ On sait que les vases de ce genre sont fréquents dans les tombes grecques ou étrusques.

Tranchée 5.

Le mot *tranchée* est ici impropre ; car j'ai réuni sous ce chiffre une série de petites fouilles isolées faites en différents points de la nécropole, et trop peu importantes pour former à elles seules un groupe.

1° Inscription 68. — Dalle présentant une dépression en forme de coquille, située aux pieds du texte ; de cette cavité part une rainure aboutissant au centre de l'encastrement à un trou qui traverse complètement la pierre. Sarcophage en tuiles, ne contient que quelques clous de fer.

2° Nombreuses sépultures ayant la forme de caisses rectangulaires, formées de débris de dalles et contenant des ossements dans un bain de chaux.

3° Inscription 55. Caisson. Dalle recouvrant un cube de maçonnerie de 0^m,80 de côté, au centre duquel est un trou cylindrique renfermant un vase à ossements (fig. 12), une lampe commune surmontée d'une monnaie et une amphore fermée par un tesson.

4° Nombreux fragments de jarres formant sarcophage et renfermant des lampes et des urnes funéraires en terre brisées.

5° Six dalles de caissons très exactement alignées suivant leur bord le plus étroit et recouvrent chacune une tombe.

6° Grande dalle carrée à encastrement, de 1 mètre de côté sur 0^m,50 d'épaisseur, ayant supporté un cippe. Au centre est un trou cylindrique de 0^m,03 de diamètre dans lequel s'adapte exactement un ossuaire cylindrique en plomb. Au milieu de chaque bord de l'encastrement est un trou de scellement. Ces quatre trous renfermaient une masse totale de 5 kilogrammes de plomb.

7° Inscription 78. Dalle recouvrant deux tombes en tuiles. Dans chacune de celles-ci est une amphore, une lampe commune, dont une porte la marque 9, et une urne funéraire en terre.

8° Inscription 65. Sarcophage formé de cinq tuiles disposées en cube ; renferme une lampe commune, surmontée d'une monnaie, un ossuaire en terre, un grand plat en poterie grise (1).

9° Stèle anépigraphie, mais avec un croissant flanqué de deux ampoules. Elle est située à l'extrémité d'une dalle sous laquelle est une simple fosse sans sarcophage, renfermant une lampe à sujet (Europe) et une amphore.

(1) Voyez plus bas, nécropole des *Zaba*, l'interprétation que je donne de ce sarcophage cubique.

10° Dalle de caisson, pas de sarcophage. Dans la fosse, fragments d'une mosaïque assez grossière, à ornements géométriques. Plaque de marbre jaune de Chemtou, polie. Urne à ossements en terre.

Trois lampes dont deux communes (l'une d'entre elles porte la marque 56). La troisième est à sujet (deux masques de théâtre).

Enfin cette tombe contenait encore un vase à une anse, ayant la forme d'une vieille femme assise et tenant un œnochoé entre ses bras (fig. 30).



Fig. 30.

11° Sarcophage de six tuiles. Une des tuiles est brisée et traversée par un tube en terre cuite.

Lampes et amphores communes. Petite amphore ayant la forme des grands récipients de ce genre, en poterie blanche très fine.

En résumé j'ai découvert dans cette fouille :

Seize lampes communes, dont cinq portent les estampilles 9, 25, 30, 36.

Lampes à sujet :

Nature morte d'une très belle exécution ; au centre est une assiette dont le bord est orné de dessins et contenant deux grappes de raisins posées sur des feuilles de vigne ; à gauche, sur une table, est un panier en vannerie, absolument semblable à nos paniers en osier, renfermant des figues qui s'élèvent en pyramide ; tout autour débordent des feuilles de figuier. A droite, sur une autre table, deux gâteaux. Au premier plan, à terre, est couchée une hotte munie d'une courroie. Une monnaie romaine était dans la concavité de cette lampe.

Homme tenant deux chiens en laisse.

Homme relevant le bord de sa tunique de la main gauche, et tenant un objet allongé dans l'autre (frondeur?), marque 10.

Victoire ailée surmontée des lettres :

VICT

AVG

Victoire, marque 10.

Palmes réunies par un mascarón et formant encadrement (deux exemplaires dont un a la marque 3).

Char de courses (bigé).

Cerf.

Sujet obscène.

Lion.

Aigle.

Europe sur son taureau, encadrement de pampres.

Deux masques de théâtre (homme et femme) fixés sur un carré d'étoffe.

Autres objets :

Vase très curieux, d'une assez belle exécution, à une anse, représentant une vieille femme assise, les coudes appuyés sur les genoux et tenant entre ses bras un œnochoë.

Dix urnes funéraires en terre.

Deux vases à ossements en plomb.

Quatre grands plats creux.

Deux patères en poterie commune.

Une petite amphore à fond pointu, du type des grandes jarres à vin, mais en belle poterie blanche, d'une exécution soignée.

Miroir circulaire en bronze, avec une rangée de trous sur le bord et un manche du même métal, de 0^m,10 de longueur.

Fragment de mosaïque.

Plaque de marbre de Chemtou.

Tranchée 6.

Les tombes sont situées sur le plan fort incliné qui forme le pied du Djebel-er-Rebia (1). Un peu plus bas, sont les ruines d'un édifice assez étendu, où l'on aperçoit, alignés, plusieurs socles qui supportaient également des cippes funéraires (marque 7 du plan). Nous avons trouvé ultérieurement au-dessous d'eux des sarcophages en plomb, renfermant des squelettes étendus dans un lit de chaux.

1° Très nombreuses tombes composées d'une jarre ou d'un fragment de jarre et renfermant une lampe et une amphore.

2° Fosse sans sarcophage : amphore, lampe à sujet (Oreste et Pylade?), marque 69. Miroir circulaire en bronze, aiguille en os, petit pot, six monnaies romaines.

3° Sarcophage de huit tuiles, lampe à sujet (Fortune). Une espèce de mortier peu profond, muni sur l'un de ses bords d'une rigole de 0^m,19 de diamètre sur 0^m,05 de hauteur, et une sorte de pilon, tous deux en marbre; petite boîte ressemblant à nos médaillons. C'est une monnaie romaine dont je n'ai pu déterminer l'effigie, l'ayant eu très peu de temps entre les mains, de module moyen, complètement

(1) *Larbīh* est une leçon fautive donnée par les cartes; les Arabes disent : *Er-Rebia*, le printemps.

évidé par sa face postérieure qui est fermée par une cuvette d'argent, fermant cette cavité de la même façon que les cuvettes de nos montres ; fiole à corps conique surmonté d'un long col en verre.

En tout :

Vingt-deux lampes communes dont quelques-unes ont les marques 45, 48, 65.

Lampes à sujets :

Vase d'où s'élançait un pied de vigne portant grappes et feuilles sur de longues branches recourbées (marque 61).

Douze lampes portant des ornements géométriques divers, dont quelques-uns avec marques 33, 50, 56.

Lampe à grosses côtes, marque 45.

Paon, marque 17.

Génie ailé qui en soutient un autre, titubant comme un homme ivre et tenant à la main une grappe de raisin, marque 12.

Circé, Ulysse et ses compagnons métamorphosés.

Lampe à queue munie d'ailerons sur les côtés avec une rosace à sa partie supérieure.

Amazone, marque 73.

Génie à cheval sur un hippocampe.

Sirène au milieu des flots, se tordant la chevelure de la main droite, un gouvernail de la main gauche.

Même sujet, d'un plus beau travail. Ici encore les deux lampes paraissent avoir été composées d'après un même modèle.

Fortune (deux exemplaires, dont un a la marque 5).

Amour décochant une flèche sur un serpent enroulé autour d'un arbre, marque 47.

Lampe sans queue à ornements rayonnés, marque 50.

Encadrement de feuilles de chêne, marque 46.

Un homme de haute taille, tenant des fleurs de la main droite, serre contre lui un homme de petite taille, tenant une longue baguette de la main gauche (Oreste et Pylade?) tous deux marchent en avant, marque 69.

Gladiateurs, l'un terrassant l'autre, marque 63.

Victoire surmontée des mots

VICT

AVG

Lampe en terre très fine, très légère, couverte brune vernissée. Deux têtes de personnages regardant à droite. Celle du premier plan cache en partie l'autre, c'est un homme dont la face porte une barbe

épaisse et bouclée comme sa longue chevelure. Sur le haut de son front est une aigrette de forme trapézoïdale. La figure du second plan est celle d'une femme, le front surmonté d'une petite flamme. Sur le fond de la lampe, estampille composée de traits ne formant pas de lettres, mais figurant trois cyprès.

Deux poissons.

Fortune.

Char de courses (bige).

Gladiateur, marque 47.

Génie pèchant à la ligne.

Chien poursuivant un cerf.

Une grosse corde, terminée à ses extrémités par un nœud, forme l'encadrement d'une lampe.

Croissant surmonté d'un astre, et au-dessus d'une rosace.

Tête d'un homme fruste, marque 8.

Femme au-dessus d'un croissant (Tanit).

Deux poissons.

Fortune, marque 1.

Lampe ronde, sans queue, en belle poterie rouge, sans sujet.

Tranchée 7.

Cette fouille a été dirigée en un point extrême de la nécropole dans un monticule où j'avais rencontré plusieurs inscriptions, non en place, il est vrai, mais dont la présence semblait indiquer l'existence dans le sol de tombes nombreuses.

Sous un mètre de débris de plâtre, de stuc et de maçonnerie, 0^m,50 de terre, puis une énorme quantité de tombes en tuiles qui se distinguent très nettement de celles du reste de la nécropole par deux caractères : elles ne renferment aucun mobilier funéraire, et les tuiles, qui n'ont pas de rebord, présentent des sillons disposés suivant une mode unique, c'est-à-dire parallèles les unes aux autres. Les sarcophages sont situés pèle-mêle les uns sur les autres et ne renferment que des ossements. Il y a en ce point de nombreuses zones de terre brûlée. Je ne sais à quoi attribuer ces particularités. Ces tombes étaient-elles celles de pauvres gens, ou plutôt ne correspondent-elles pas à une époque, à une classe de la société différente, par ses mœurs et ses coutumes, des sujets ensevelis dans les autres points de la nécropole ?

Une muraille en blocage est mise à jour — les tombes dont je viens

de parler sont situées en dehors — ; elle fait le tour du monticule sur lequel j'ai trouvé les inscriptions et dont le centre est occupé par une construction en blocage assez vaste, d'environ 15 mètres de longueur sur 7 mètres de largeur divisée en deux par une muraille. Ce sont sans doute les restes d'un mausolée ou d'un temple.

Cet édifice devait être somptueux et de la bonne époque, à en juger par les fûts des colonnes, les chapiteaux doriques que j'y ai rencontrés et surtout par une pierre angulaire présentant en un fort relief une suite de fleurs et de festons sculptés avec grand art.

Tranchée 8 dite des Zaba.

Cette fouille n'a plus été faite dans la grande nécropole, mais à l'entrée de Pamphithéâtre, au point où j'ai trouvé en 1887, deux tombes portant le nom *Zaba*.

Les tombes sont à une profondeur de 1 à 2 mètres, sauf en un point où le sol incliné contenait presque à la surface un certain nombre de vases.

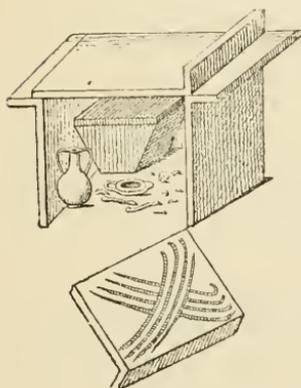


Fig. 31.

1° Inscription 77. Dalle à 1 mètre de profondeur, cinq tuiles sont disposées de façon à former un cube (fig. 31). Celui-ci est tellement bien fermé que la terre n'a pu s'y infiltrer. Cette cavité forme une petite chambre funéraire dont la disposition m'a amené précédemment à la comparer aux chambres puniques. Elle renferme une urne en forme d'auge, remplie d'ossements calcinés, qui a environ 0^m,30 de longueur sur 0^m,20 de large et 0^m,15 de hauteur. Une plaque en marbre jaune de Chemtou la ferme exactement.

A côté et disposés comme dans la figure, étaient une amphore et une lampe. Celle-ci de forme très élégante portait la marque 69. Elle présente le sujet suivant que je tiens d'autant plus à décrire, que l'original a été perdu : un homme à cheval vêtu seulement d'une espèce de braie sans selle, rênes, ni étriers, frappe à tour de bras de la main gauche, sur sa monture lancée à fond de train et qu'il dirige de la main droite. Il poursuit un lièvre aux oreilles démesurées qu'un lévrier happe au moment où il s'apprête à bondir, tandis qu'un autre chien de même race placé au second plan

le suit de près. Au second plan, avec ce chien, est un arbre dont les fleurs sont tout à fait celles du lotus. Enfin plus haut est une divinité qui apparaît en l'air, au-dessus du cavalier, le bas du corps caché dans un nuage, les bras étendus. Tout l'ensemble est plein de mouvement.

2° Dalle, jarre-sarcophage, amphore, deux miroirs, l'un circulaire, l'autre rectangulaire, lampe, avec un Pégase, marque 39.

3° Seize lacrymatoires en terre, amphore, miroir circulaire, cuiller en bronze très bien conservée.

4° Urne à ossements en terre, deux lampes communes.

5° Tuile et au-dessous un crâne sans autre trace d'ossements ni de mobilier (1).

6° Miroir rectangulaire présentant sur sa face non polie, un croissant en relief; amphore, lampe avec encadrement de feuilles de chêne.

7° Vase à large ouverture renversé recouvrant six lacrymatoires en terre.

8° Lampe à ailerons, sans queue, marque 17, amphore, huit lacrymatoires en terre.

9° Dans un creux de rocher, poterie en terre jaune vernissée placée sur un espèce de large couvercle plat et circulaire. A côté et debout est une amphore sur l'orifice de laquelle a été placée en guise de bouchon une lampe commune. A côté était une ampoule en bronze, un vase en poterie, rouge, très fine, vernissée, un strigile de 0^m,29 de long, intact.

10° Urne à ossements; lampe à ailerons, marque 50; amphore, petit vase en bronze, pince à ressort en cuivre.

11° Deux amphores; deux lampes, dont une commune, à la marque 64.

12° A 1^m,75 de profondeur, trois tuiles posées à plat bout à bout, recouvrant une jarre-sarcophage, dans laquelle ne sont que des ossements et du plâtre.

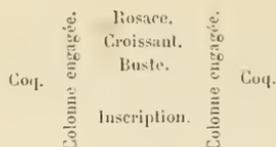
13° Sous un fragment de jarre: amphore, une ampoule en verre, un lacrymatoire en terre; une lampe à sujet: char funèbre trainé par quatre chevaux attelés de front, marque 15.

Le charbon qui est au fond de la fosse renferme quatre monnaies romaines, dont une seule, bien conservée, est de Trajan.

(1) Le P. Delattre a trouvé la même chose à Carthage. Il pense que ces crânes sont ceux de décapités. Il me semble cependant peu probable qu'on ait mis les restes de suppliciés dans un cimetière commun.]

Pour me résumer j'ai exhumé sur ce point :

Un fragment de caisson qui présente des ornements que je ne suis pas habitué à rencontrer ici, il n'en reste que la partie supérieure.



Dix-sept lampes communes, quelques-unes avec les marques 13, 17, 25, 28, 40, 65, 67, 84.

Cinq petites lampes grises sans queue, de forme archaïque, munies sur les côtés d'un aileron (fig. 29).

Une lampe du type rhodien, en terre brune à queue avec ailerons, guirlandes de feuilles sur la partie supérieure.

De nombreuses lampes à sujets :

Victoire, marque 10.

Pégase.

Cheval, marque 53.

Tête de Méduse, marque 34.

Homme tenant un *vexillum* .

Minerve, debout, cuirassée, lance dans la main droite, bouclier orné d'une tête de Méduse.

Lièvre, marque 10.

Aigle (deux exemplaires), marque 59.

Lauriers réunis par un mascarón (treize exemplaires).

Ornements géométriques rayonnés (dix exemplaires).

Gouvernail.

Un lièvre poursuivant un chien; ce sujet est répété deux fois et les quatre animaux se poursuivent autour du centre de la lampe formant encadrement (quatre exemplaires).

Mercure.

Tête casquée.

Fragment de lampe en terre noire représentant un homme debout regardant à gauche, vêtu d'une braie, et tenant de la main droite un disque, élevé à la hauteur de la tête, dans la main gauche une espèce de bâton.

Gladiateur, tête nue, qui demande grâce à un autre gladiateur qui est un *retiarius* , marque 47 (deux exemplaires).

Génie ailé, sur le fond empreinte de pied.

Les lampes suivantes étaient de forme ronde, c'est-à-dire sans anse :

Chèvre, marque 34.

Gladiateur (trois exemplaires), marque 49.

Encadrement de feuilles de chêne.

Pégase, sur le fond empreinte de pied.

Personnage assis sur un aigle tenant un objet de forme discoïde (couronne ?) dans la main droite étendue.

Cynocéphale, marque 20.

Cygne.

Encadrement d'un très beau feuillage en fort relief.

Paon.

Homme nu étendu sur le dos, le bras gauche sous la tête, auprès de laquelle est couchée une chèvre.

Lièvre, marque 10.

Chien à l'attache, dévorant un enfant.

Lion marchant à gauche, un arbre derrière lui, marque 10.

Sphinx ailé, marque 51.

Femme surmontée d'un croissant; de chaque côté est un astre (quatre exemplaires).

Buste de Mercure.

Masques de théâtre, gant.

Nain à tête monstrueuse, coiffé d'un long bonnet pointu retombant en arrière, il est dans une petite nacelle (*cymba*), marque 39.

Encadrement de cônes de pin en fort relief.

Diane venant de décocher un trait, un chien bondissant, une biche, encadrement de pampres (deux exemplaires).

Guerrier sur un char trainé par deux chiens.

Chien coiffant un sanglier, marque 34.

Perdrix entourée de ses petits, marque 33.

Sujet obscène.

Char funèbre, trainé par quatre chevaux attelés de front, marque 40.

Deux cornes d'abondance (trois exemplaires), marque 15.

Aigle.

Pégase.

Lion dévorant un âne, marque 49.

Deux guerriers debout, marque 10.

Croissant.

Masque de théâtre, marque 41.

Nain à tête énorme (hydrocéphale).

Deux bustes de femme surmontés d'étoiles, marque 44.

Vase en forme de coq (fig. 32).

Parmi les autres objets je citerai :

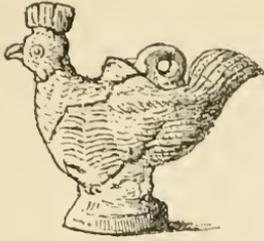


Fig. 32.

Six urnes à ossements.

Vase à anse en poterie rouge vernissée

Petite patère creuse en poterie rouge vernissée, marque 53.

La même forme en poterie brune.

Terre cuite de 0^m,35 de hauteur, personnage ayant une tête très curieuse et se livrant à un acte obscène.

Cinq vases à une anse.

Vases en terre à col et pied allongés.

Trois lacrymatoires en terre, ils n'ont pas la même forme que ceux que j'ai mentionnés précédemment ; à col court, ils sont munis inférieurement d'une pointe. Plusieurs amphores à col large et allongé, à anses très longues ⁽¹⁾, vases en terre grise de toutes tailles et de toutes dimensions, très nombreux lacrymatoires en terre.

Quatre miroirs circulaires en bronze.

Sept miroirs rectangulaires en bronze.

Deux cuillers de 0^m,15 de long en bronze.

Anse de vase en cuivre ouvragé.

Anse de petit seau en bronze ayant l'aspect d'un fil tordu et présentant par suite des côtes parallèles, en spirale.

Ampoule en bronze.

Trois strigiles en bronze — le plus long mesure 0^m,29.

Porte flambeau en bronze.

Deux bagues de bronze, dont une a la forme d'un serpent se mordant la queue.

Vase en bronze à anse.

Bracelet en bronze très simple.

Fibule à ressort en bronze.

Nombreuses monnaies en bronze de module moyen, presque toutes numides.

Ampoule en verre.

Cinq lacrymatoires en verre.

Un objet en verre, ayant la forme d'un clou à tête plate.

Nombreux clous de fer.

⁽¹⁾ Les lacrymatoires dont il vient d'être question et ces amphores ont absolument la forme de ceux rencontrés à Béja dans la nécropole punique. La nécropole des Zaba, si elle est en partie contemporaine de la grande nécropole, a certainement une partie de ses tombes qui remonte à une plus haute antiquité.

Nombreux fragments de bronze et de verre fondu.

Pierre rectangulaire à bords taillés en biseau, très tendre, semblable à celles que j'ai décrites plus haut.

Cette nécropole a de nombreux caractères qui la différencient de la grande. En dehors de la présence du cognomen *Zaba*, trouvé sur deux caissons voisins, il faut noter l'entassement extraordinaire des tombes qui m'a même empêché de classer beaucoup des objets trouvés. Cet endroit devait être recherché comme lieu de sépulture à cause de sa situation entre l'amphithéâtre, voisin d'une des principales portes de la ville et la grande voie de Carthage qui le longeait au sud.

De plus, une autre voie le traversait. Les ouvriers ont en effet rencontré une couche de pierre d'environ 0^m,30 d'épaisseur sur 3 mètres de largeur et s'étendant sur toute la longueur de la tranchée.

Je n'ai pas trouvé, comme ailleurs, de sarcophages en maçonnerie, pas de boîtes à ossements en plomb. Les lacrymatoires, en terre, étaient en quantité réellement prodigieuse; j'en ai compté plus de vingt dans beaucoup de tombes. Les objets en bronze y étaient aussi très abondants. La forme des amphores n'est plus la même, comme je l'ai déjà dit. Les objets en verre étaient en plus grand nombre que dans les autres fouilles.

Enfin, ce qu'il y a de plus caractéristique, c'est la forme des lampes dont la majeure partie sont ici rondes et dépourvues d'anses. Un certain nombre d'entre elles sont ou d'un type très ancien, sans queue, munies d'un aileron, ou du type rhodien.

Une partie des tombes de cette tranchée est probablement d'une époque plus ancienne que celles des autres fouilles, exception faite pour celle dont la description va suivre.

Tranchée 9.

Le point dont il s'agit est un des plus intéressants de la nécropole antique. Il diffère tellement de ce que j'ai rencontré ailleurs, que j'en ai isolé avec intention la description. Il est situé aux abords de l'Oued-Bedjsine, qui le sépare des murs de la ville, distants d'une quinzaine de mètres. Il y a deux couches superposées de tombes différant très nettement l'une de l'autre, et peut-être une troisième intermédiaire. La couche la plus voisine de la surface est de la même époque que le reste de la nécropole, et présente le même modèle de sépulture, le même mobilier; j'en donnerai d'abord la description :

Couche supérieure. — Lors de mes premières recherches en 1887, j'y avais relevé quelques inscriptions (1, 2, 18, 140), mais je n'avais eu le

temps de fouiller que d'une façon très incomplète la tombe correspondant à l'inscription n^o 140. Elle contenait une sépulture en tuiles dans laquelle étaient quelques gros clous; on y a trouvé ultérieurement une amphore et une lampe sur laquelle était figurée une colombe tenant dans son bec un rameau d'olivier.

Après mon départ, M. le lieutenant Marguier creusa une tranchée profonde de 3 mètres environ et rencontra à la surface des tombes en jarres et en tuiles ordinaires.

Couche moyenne. — Il trouva sous celle-ci une couche très abondante en objets de toute espèce. Les sarcophages, formés de fragments de jarres et les zones de charbon et de terre cuite, renfermaient des lampes sans queue, des poteries de forme très archaïque, plusieurs vases et lacrymatoires en verre et quelques objets en bronze.

Cet ensemble rappelle beaucoup, on le voit, ce que j'ai trouvé dans la nécropole des *Zaba*.

Couche inférieure. — C'est au-dessous de cette zone, à côté de cette tranchée que je fis attaquer le terrain par mes ouvriers, par le talus de la rivière, en leur donnant l'ordre de se tenir constamment à 1 mètre au-dessous de son lit, ce qui donnait à la tranchée une profondeur de 4 à 5 mètres.

Afin de donner une idée exacte des rapports des différents genres de sépultures, je transcris simplement ici le journal de mes fouilles. L'âge des vases que j'y ai rencontrés laissant un doute dans mon esprit, je préfère exposer les faits tels que je les ai vus sans chercher à les classer, du moins jusqu'à nouvel ordre, suivant une méthode que l'on pourrait accuser d'être le résultat d'idées préconçues.

31 mars. Toute la journée est employée à déblayer le talus de la rivière.

1^{er} avril. La tranchée est à 0^m,50 au-dessous du lit de la rivière, et à 4^m,50 au-dessous des dalles des caissons où se lit le nom *Aemilius* (soit 3^m,50 au-dessous des tombes de la surface).

On rencontre deux grandes dalles verticales composées de pierres brutes, parallèles, réunies à leurs extrémités par deux petits murs de pierres brutes. La chambre ainsi limitée contient une quantité considérable d'ossements brisés et mêlés à de la terre fine et légère, mais aucun vase ou débris de poterie. Ai-je affaire à une tombe berbère ou à quelque fosse commune d'âge indéterminé (1)?

(1) Si l'on place, par la pensée, au-dessus de cette chambre, une ou plusieurs grandes dalles, elle ressemble beaucoup alors à certains dolmens que l'on rencontre en Afrique. Comparez la description de ces dolmens que je donne plus loin.

A côté et au niveau du fond de cette chambre on trouve en place et côte à côte, une amphore de forme grossière en poterie commune, à extrémité pointue (celles de la nécropole païenne sont à fond plat), de 0^m,25 de hauteur, une petite poterie en terre brune, mal cuite et un vase à anse de fabrication assez grossière.

Un peu plus en amont (la tranchée a 10 mètres de largeur, les ouvriers marchant de front), à 2 mètres de là, est la coupe très nette d'une fosse avec ses zones de charbon et de terre cuite. Elle est située à 1 mètre au-dessus de la chambre limitée par deux dalles que je viens de décrire. Elle ne contient pas de sarcophage, mais une seule amphore, à fond plat (type de la grande nécropole) et un vase de la forme du précédent (fig. 33) (1).

Un peu plus loin, deux lampes d'un type très ancien, en terre commune, grise, sans queue, avec un aileron, l'une en terre noire, l'autre en terre grise, couvercle rouge.

Toutes les lampes de la tranchée ont cette forme, elles portent des traces de noir de fumée sur le fond; on sait que les lampes des autres tranchées n'en présentent point.

2 avril. La continuation des travaux montre, à côté de la chambre décrite précédemment, une seconde pièce limitée par deux dalles verticales dont l'une est commune à toutes les deux et les sépare. Ces dalles ont 3 mètres de hauteur sur 1^m,50 de large (2) et renferment des ossements comme il a été dit; on y a trouvé deux vases en poterie grossière façonnés à la main.

Suis-je en présence d'une sépulture numide ou d'une chambre funéraire analogue à celles qu'a rencontrées le P. Delattre à Carthage?

Toujours dans le fond de la tranchée, côte à côte, cinq lampes du type

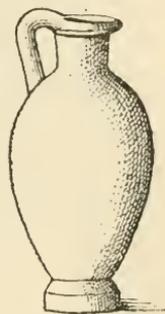


Fig. 33.

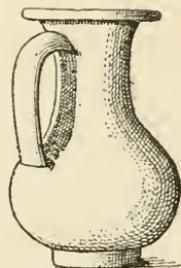


Fig. 34.

(1) Il est probable que c'est une tombe de la couche moyenne située un peu plus bas que ses semblables à cause de sa position sur le talus. On voit combien l'inclinaison de la berge, qui a dû varier beaucoup en l'espace de 2,000 ans, et l'action de la rivière qui a bouleversé jusqu'à la partie supérieure de la couche profonde, rendent difficile toute classification de ces tombes. C'est surtout la forme et la matière des vases qui doit, en ce cas, et à mon sens, servir de guide.

(2) Comparez les tombes puniques découvertes par le P. Delattre, *Rev. arch. loc. cit.*

décrit plus haut et cinq amphores, absolument semblables aux amphores puniques de Béja.

A 0^m,60 au-dessous de ces dernières est une tombe en tuiles, renfermant une urne funéraire et une lampe à une anse, sur laquelle est figurée une coquille.

Au même niveau, tombe en tuiles renfermant une amphore du type ordinaire et une lampe à sujet : colombe tenant un rameau dans le bec, sur le fond, empreinte de pied.

Dans un creux de rocher, groupés l'un près de l'autre, deux vases de forme très différente (fig. 34 et 35). Deux lacrymatoires de la forme des figures 36 et 37. Deux vases de la forme de la figure 38.



Fig. 35.

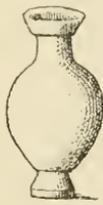


Fig. 36.



Fig. 37.



Fig. 38.

J'ai fouillé dans la montagne, à 200 mètres de la nécropole des Zaba, une tombe du type que l'on considère comme dû aux populations berbères, de 1 mètre de long sur 0^m,75 de hauteur et 0^m,50 de large. Elle était formée par quatre dalles grossières constituant les parois d'une chambre. A l'intérieur était un squelette et deux vases en poterie très ordinaire, dont l'un a la forme du vase représenté à la figure 36. Ces poteries sont en terre, faites à la main, n'ayant subi qu'une cuisson imparfaite; elles rappellent absolument les vases dont les indigènes (d'origine berbère, d'après Bertholon), de la plaine de la Medjerdah, font usage et qu'ils déposent dans leurs tombes (1).

(1) J'ai fouillé aussi quelques-uns des nombreux dolmens qui, à 20 mètres au sud de Bulla, couvrent une colline. Ils sont en général formés de trois à quatre pierres brutes de 1 mètre de hauteur supportant une grande dalle également brute. Dans la terre qui remplit la cavité ainsi circonscrite, j'ai trouvé des débris de poteries romaines. Un seul d'entre eux n'avait pas été violé. Il contenait un squelette couché sur le dos, les cuisses fléchies sur le bassin. De chaque côté, dans la main, étaient deux vases en poterie peu cuite, grossière, faite à la main, l'un très brisé et l'autre d'une forme qui ressemble beaucoup à ces poteries des Berbères, à large ouverture et supportée par trois petits pieds cylindriques.

3 avril. — Sous une jarre, dans la couche supérieure, amphore, miroir circulaire, lampe commune. A mesure que l'on déblaise, on trouve toujours de grandes dalles verticales, placées parallèlement. Il y en a six en tout. Les restes d'une muraille en blocs grossiers, de 0^m,10 à 0^m,20 d'épaisseur, vont d'une dalle à l'autre, et semblent avoir fermé les chambres ainsi obtenues. Ces dalles sont à égale distance l'une de l'autre (2 mètres environ), mais il est impossible de reconstituer les chambres qu'elles formaient; on y trouve pêle-mêle des ossements non calcinés et des vases du type archaïque qui a été figuré plus haut.

5 avril. — Quelques plats et amphores en terre jaune, de forme archaïque (fig. 39). Les objets trouvés devenant de plus en plus rares, j'abandonne momentanément cette tranchée pour la reprendre plusieurs mois plus tard. Alors on trouve sous de grosses pierres brutes, au même niveau que les chambres séparées par des dalles, une grande quantité d'ossements bien en place, et à côté de chaque squelette, un mobilier funéraire, qui n'a certainement jamais été remué et se compose de deux vases de la forme décrite plus haut et d'autres formes, parmi lesquelles il faut noter un récipient à large ouverture, muni d'une anse et d'un bec. Ce dernier rappelle un peu les nombreux vases trouvés à Carthage et ceux de Béja.



Fig. 39.

Dans une tombe bien distincte, trouvé le mobilier funéraire suivant :

Un vase à une anse.

Un plat creux, deux amphores, l'une de 0^m,30 de hauteur, l'autre de 0^m,15, à ventre cylindro-conique, à fond plat. Ce sont les deux seuls vases de cette forme que j'ai rencontrés (fig. 40). De forme assez irrégulière, ils paraissent cependant avoir été faits en poterie jaune assez tendre, mais suffisamment cuite.

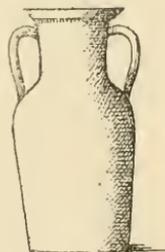


Fig. 40.

Le docteur Bertholon a bien voulu examiner l'un des crânes trouvés en ce point et il a constaté qu'ils présentaient absolument les caractères des indigènes de race berbère de la contrée, les Khroumirs.

Le monticule dont j'avais ainsi exploré le bord tangent à la rivière, est assez vaste. J'aurais voulu y faire quelques sondages vers le centre et vers le côté opposé, mais le manque de temps m'en a empêché. J'ai seulement découvert

quelques tombes romaines, situées aux alentours des vestiges d'un mausolée prismatique dont la base seule subsiste à ras du sol. Voici les objets que j'ai trouvés dans toute cette fouille :

— Lampes rondes sans queue :

Quadriège.

Tête casquée.

Prêtre portant du feu dans un plateau, qu'il tient de la main gauche, la main droite est élevée à hauteur de la tête.

Génie, marque 17.

— Vingt-trois lampes communes, dont un certain nombre portent les marques 7, 41, 52, 69, 83.

— Lampes pourvues d'une anse, du type ordinaire, à sujet :

Femme tenant d'une main un cep de vigne, de l'autre une grappe de raisin, marque 24.

Mercure.

Lion, marque 25.

Lauriers réunis par un mascaron (6 exemplaires, 3 avec les marques 69, 60, 14).

Cerf.

Ours.

Aigle luttant contre un serpent.

Lampe à grosses côtes, marque 43.

Scène de pêche : au premier plan, deux pêcheurs assis au bord d'une rivière à la berge rocheuse et escarpée, sur des rochers, l'un à droite, l'autre à gauche. Tous deux sont coiffés d'un pétase et tiennent une ligne à la main. Celui de droite enlève un poisson. Dans le fond est un petit kiosque circulaire, d'où semble sortir la rivière ; à gauche deux oliviers, à droite une vigne, marque 69.

Guerrier.

Pégase, marque 44.

Jupiter et son aigle.

Deux guerriers, l'un à cheval, semble donner des ordres à l'autre qui est à pied.

Tête de femme.

Deux monstres marins.

Triton à cheval sur un hippocampe.

Pégase.

Lapin mangeant une plante.

Mercure.

Coquille.

Femme assise au pied d'une colonnette (2 exemplaires).

Deux nains monstrueux, marque 10.

Homme assis sur un large siège, tenant une massue de la main gauche et de la main droite un objet de forme vague, marque 74.

Masques tragiques.

— Lampes à ailerons, marque 34.

Victoire.

Six lampes en terre grise, rondes, sans queue, à ailerons de forme archaïque.

Cinq lampes du type rhodien; l'une est ornée de guirlandes de lauriers, une autre porte la marque 4, une autre la marque 58 ⁽¹⁾.

— Autres objets :

Vingt-cinq lacrymatoires en terre.

Cinq lacrymatoires en verre.

Six amphores communes; une d'entre elles est fermée par un disque en plomb de 0^m,10 de diamètre, posé sur son ouverture.

Grande ampoule en verre.

Bouton de verre formé d'une spire à tours très larges en bas, très étroits en haut.

Fragments de très grands vases en beau verre, avec dessins, rayons, oves, etc.

Vase en forme de chien couché.

Vase de forme allongée, en poterie vernissée.

Le même, mais de forme arrondie.

Large disque de cuivre, de 0^m,01 d'épaisseur environ.

Trois aiguilles de bronze.

Vase en bronze à une anse.

Plaque de bronze munie d'une fente en son centre, ayant servi à la fermeture d'une porte ou d'une cassette.

Plat à ventre arrondi, large, en bronze.

Vase en bronze en forme d'*ampulla*.

Fibule à ressort, en bronze.

Paire de ciseaux à ressort, en fer.

Fer de pioche de 0^m,18 de long.

Long stylet en ivoire.

Cylindre creux en os percé d'un trou sur le côté ⁽²⁾.

⁽¹⁾ Comparez ces deux lampes qui ont été trouvées dans la couche moyenne et qui portent les estampilles latines, à la lampe trouvée précédemment dans une tombe romaine et portant une marque punique.

⁽²⁾ On a trouvé à Carthage plusieurs cylindres de ce genre. On suppose qu'ils entraient dans la composition d'une charnière. Cf. Reinach et Babelon, *Mission à Carthage* (*Bulletin archéologique du Comité*, 1886, p. 27.)

Tube de 1 mètre de longueur, en terre cuite, muni de deux anses à sa partie supérieure; rempli de chaux, il traversait un cube de maçonnerie pour aboutir en bas à l'ouverture d'une amphore.

En résumé, ce qui caractérise la couche inférieure de cette tranchée, c'est la non-incinération des cadavres, la présence de grandes chambres séparées par d'énormes dalles verticales, et surtout la forme spéciale du mobilier, qui rappelle d'une part et surtout le mobilier des nécropoles publiques de Béja et de Carthage, et un peu d'autre part les vases usités par les populations berbères; la situation très nette de cette couche au-dessous de celles qui renferment des tombes païennes des 1^{er} et 11^e siècles de notre ère; la couche intermédiaire qui les sépare l'une et l'autre et qui, composée d'un grand nombre de tombes, a dû mettre un espace de temps relativement long à se former, puisque le mobilier et les restes humains qui y ont été déposés sont d'une époque antérieure de plusieurs siècles à notre ère.

Ces restes sont-ils ceux des premiers Phéniciens qui sont venus à Bulla ou des populations indigènes, ou d'individus résultant d'un mélange des deux races, mais ayant vécu avant l'occupation romaine?

Je pose la question sans oser la résoudre d'une façon absolue, mais les plus grandes affinités, sinon au point de vue de la chambre funéraire, du moins à celui du mobilier, me paraissent exister entre cette nécropole et la nécropole punique de Béja.

Tels sont les résultats des fouilles dont M. de La Blanchère a bien voulu me confier la direction. Mais, à mon avis, malgré le grand nombre d'objets trouvés, la nécropole est loin d'être épuisée, et des recherches ultérieures pourront encore fournir une ample moisson. Cependant le hasard aura plus de part dans leur réussite; car tous les points où la présence de monuments funéraires indiquaient celles de tombes, ont été exploités. J'ai dû suspendre les travaux au moment où les travailleurs avaient mis la main sur cet endroit intéressant par la forme très ancienne des objets enfouis. Il y aurait certainement un grand intérêt à voir si le monticule que j'ai exploré d'une façon superficielle ne tient pas en réserve quelque surprise importante. Je terminerai en manifestant mon étonnement de n'avoir, pas plus que mes prédécesseurs, rencontré de tombes, ni même d'emblèmes chrétiens dans une ville qui a eu des évêques. La nécropole ou les nécropoles chrétiennes restent à découvrir.

Dr CARTON.

CHRONIQUE D'ÉPIGRAPHIE AFRICAINE

PAR

M. R. Cagnat, membre de la Commission de Tunisie.

I

TUNISIE

Bizerte. Le torpilleur n° 39 a retiré de la passe de Bizerte, en y faisant quelques dragages, cinq fragments d'inscription, aujourd'hui déposés au Musée Alaoui. M. de La Blanchère en a envoyé les estampages. Il est probable que ces textes viennent de l'antique Hippo Diarrhytus; mais il se pourrait aussi que les pierres y aient été apportées comme lest par des bateaux et jetées à l'endroit où on les a repêchées. Leur provenance est donc incertaine.

1. — Très belles lettres de 0^m,005.

! !

diri TRAIANI *parth.*
pii PERTINACIS *aug.*
 pONT MA.R

C'est le fragment d'une inscription en l'honneur de Septime Sévère ou de ses enfants.

2. — *Bizerte.* Lettres de 0^m,075 à la première ligne, de 0^m,055 à la seconde.

TRIB *pot*
 COS · II

3. — *Bizerte.* Lettres de 0^m,025.

FRON	} <i>inciae</i>
TR·MIL	
HAST II	} <i>leg... donis</i>
OPERIS·P·H	
ASINISS	} <i>donis militariibus</i>

..... *prov[inciae]... tr(ibunus) mil(itum) [leg... donis militariibus donatus] ha(stis) II...*

Cette inscription est un fragment minime d'un *cursus honorum* d'ordre sénatorial. Les lettres de la dernière ligne semblent appartenir au nom « Masinissa. »

4. — *Bizerte*. Lettres de 0^m,04.



5. — *Bizerte*. Lettres de 0^m,055 à la première ligne, de 0^m,12 à la dernière.



6. — *Bizerte*. Sur un très gros bloc. — Lettres de 0^m,15; copie de M. Toutain.



7. — *Carthage*. Le R. P. Delattre vient de découvrir à Carthage, entre la colline de Saint-Louis et la mer, un nouveau fragment d'une inscription, dont il a déjà recueilli cinq morceaux. Groupés par lui, ces débris ont été insérés dans la *Revue de l'Afrique française* (1^{er} septembre 1888). Il semble que ces cinq fragments contiennent l'énumération d'offrandes faites à quelque divinité de la capitale par un certain nombre de municipalités africaines, notamment par les *Zamenses*. Le nouveau texte que je reproduis ici d'après l'excellente copie et l'estampage du P. Delattre n'apprend rien de plus, mais confirme la conclusion.

— Hauteur des lettres 0^m,028.

// // // E R E M D I S P O S // //
 // // // N · C Y A T · N · X I · L // //
 // // // R E A · A D I E C T I S V N T // //
 // // // M A E · A D D I T I S V N T // //
 // // // I ' S S X I I · C Y A T // //
 // // // I I I I I // //

8. — *Chemtou*. M. le Dr Carton a bien voulu me communiquer deux inscriptions nouvellement découvertes à Chemtou.

La première est une marque gravée sur la tranche d'une grande colonne de marbre numidique; c'est le numéro d'extraction de cette colonne.

N CDXXIIX

J'ai relevé moi-même, sur un bloc, le chiffre CDXCII ⁽¹⁾, où le nombre 400 est écrit par CD.

9. — La seconde, gravée en très belles lettres de 0^m,085 sur une plaque de marbre, porte :

imP·Caes
divI·ANTonini
pRONEPOT·
cos II PROcos

Ce texte est évidemment très mutilé; il manque à droite, à la première ligne, les noms de l'empereur en l'honneur de qui l'inscription est gravée, à la seconde sa filiation, à la troisième ses différents titres, pontificat, puissance tribunice, salutations impériales. Par suite, et étant donné les éléments dont on dispose, il ne peut y être question que des fils d'Antonin le Pieux, c'est-à-dire de Marc-Aurèle et de L. Verus. Mais le premier ayant pris le titre de *cos III* en 161, alors qu'Antonin vivait encore, il ne peut s'agir que du second. Nous restituerons, en tenant compte de la longueur probable des lignes : [*Im*]p. C[*aes. L. Aurelio Vero Aug. Armeniaco Parthico Maximo D*]ivi Ant[onini fil. Divi Hadriani nepot., Divi Trajani Parthici p]ronepo[t., Divi Nervae abnepot. pontif. max., imp. II. trib. pot... c]os II pro[cos...]

Le texte est antérieur à 167, où L. Verus fut consul pour la troisième fois, probablement même à 166, car il y a difficilement place à la première ligne pour *Medico*, au moins si les surnoms de ce prince étaient écrits ici en toutes lettres.

Henchir Chouégui. — J'ai reçu de M. le commandant Gérodiás, administrateur des domaines de Chouégui, une communication fort intéressante pour la géographie comparée de la province romaine d'Afrique. Lors de ma dernière mission en Tunisie, j'avais eu l'occasion de voir, dans la cour du bordj de Chouégui, une inscription très mutilée, qui contient une dédicace à Antonin le Pieux ou à Marc-Aurèle. Ce texte qui sera publié au *Corpus inscriptionum latina-rum*, sous le n° 14295, se termine ainsi :

////// HVBENSIS·D·D·P·P.

(1) *Nouvelles explorations en Tunisie*, n° 69 f.

c'est-à-dire, en calculant d'après le nombre de lettres qui manquent : [*Civ(itas?)*, *resp(ublica?)*, *col(onia?) T|hubbensis*, *d(ecreto) d(ecurionum) p(ecunia) p(ublica)*].

La ville antique qui s'élevait sur ce point se nommait donc Thubba. Peut-être en est-il question dans Ptolémée, qui cite parmi les villes comprises entre le Bagradas et le lac Triton la ville de Θύββα. C'est un fait que l'on pourrait admettre bien que Henchir-Chouégui soit au nord de la Medjerda ; car la géographie de Ptolémée contient des erreurs autrement importantes. Toujours est-il que M. Gérodias, en se reportant aux actes de propriété du domaine, est arrivé à préciser l'emplacement exact de Thubba. Voici ce qu'il a bien voulu m'écrire :

« Sur notre titre arabe de propriété que la Conservation foncière a remplacé par un acte français, il était dit que Schuiggui comprenait deux henchirs : *Schuiggui* et *Tobbas*. D'après l'acte d'un henchir voisin situé à l'extrémité de notre vallée, c'est-à-dire à notre ouest, à l'ouest aussi du marabout de Schuiggui, il était stipulé que cet henchir, habbous, nommé *Bordj Touta*, avait pour limite à l'est l'henchir Tobbas.

« Donc c'est notre partie ouest qui aurait eu le nom de Tobbas dont la ressemblance avec Thubba annonce une vieille origine. D'autre part le groupe de ruines sur lequel a été trouvée l'inscription qui porte *Thubba* est situé à l'ouest du marabout de Schuiggui.

« Par conséquent, s'il paraît certain que le nom antique de notre plaine était Thubba, dégénéré en Tobbas, il se pourrait que notre zone est ait eu un autre nom. »

10. — *Le Kef*. M. Espérandieu a reçu de M. le sous-lieutenant Denis, du 3^e bataillon d'Afrique, une inscription funéraire trouvée dans les jardins du Kef.

L C O R N E L I
 VS · L · F · Q V I R · T E R
 T V L L V S · P I V S · V I X I T
 A N N · X X X X I · H · S · E

Un certain nombre d'autres inscriptions funéraires découvertes par le même officier donneront lieu à un article spécial.

Environs de Mactar. — M. le capitaine Bordier, qui a trouvé et sauvé tant de documents épigraphiques depuis qu'il est installé dans les ruines de l'ancienne Mactaris, ne perd jamais l'occasion, au cours des

tournées qu'il est obligé de faire dans le ressort de son contrôle, de relever les inscriptions qu'il rencontre. C'est à son zèle archéologique et à son obligeance que nous devons les suivantes :

11. — *Henchir-Medcd*. Hauteur 0^m,10 ; largeur 0^m,40 ; hauteur des lettres, 0^m,04.

D M S
F · K I V C V S T A
O P T M A F A E M
F · K · M V K · S V T V X O R
V ∅ A X X X V I

l. 2 et suiv. *Fl(avia) [L]ucusta optima faem(ina) ; Fl(avii) Mulsuti ? uxor.*

12. — *Hamman-Zouakra*. Pierre, près de la porte triomphale. Hauteur des lettres, 0^m,08. Beaux caractères.

A · S E R V A T A E
def ENSAE Q · P R O
vin NC · A F R I C A E ·
d d P P

13. — *Hamman-Zouakra*. A 1 kilomètre et demi au nord-ouest de la porte triomphale ; servant de linteau à une porte de la maison du chaouch Ali-ben-Haouhid.

Lettres de 0^m,04.

D M S	1 ^m ,45
IVLIA Q FIL	
OPTATA	
PVA LXXX	
H S E	
0 ^m ,28.	

14. — *Bordj Abd-el-Malek*. Lettres de 0^m,03.

D I V S
C A P P A
V I X · A N
L V I I I

15. — *Sidi-Marched*. Lettres
de 0^m,04.

D · M · S
M · D O M I T I V S *cu*
D V D V S V I X I T *Au*
N I S X X X H · S *e*

16. — *Sidi-Marched*. Lettres
de 0^m,04.

D M S
L V C I V S R O
Gatus a R I N I S
P V I X I T A N N · C V

(Estampage).

17. — A 3 kilomètres environ au nord-est de *Sidi-Marched*.
Lettres de 0^m,08.

C · I V L I V S
M A X I M V S
C L A V D I A N V S
V I X A N I S
L X
H S E

18. — *Zitounet-et-Thobal* (entre Bordj Abd-el-Melek et Kasr-el-
Ghoul, à 6 kilomètres environ du premier point). Lettres de 0,04.

Deux personnages
en pied.

D M S Q · A N N I V S I A N N R I V S V I X I T A N N I S X X X I I I H S E	Cadre vide.
Cadre vide.	Personnage en pied.
Cadre vide.	D M S I V L I V S S A T V R N I N V S V I X I T A N N I S L X X V H · S · E

19. — *Ksar Mdjedja* (à 7 kilomètres au nord de Mactar). — C'est un mausolée qui a été transformé en fortin à une basse époque.

Lettres de 0^mo, 4.

D M
P R O I I A F R I
V I X A N N I S
V I G I N T I
H S e

l. 2. *Proti?*, *Afri* (*filii*).

20. — *Henchir-Guennara* (à 8 kilomètres au nord du précédent). — Grand mausolée appelé par les indigènes Hanout-el-Hadjem (la boutique du barbier). Dans l'intérieur, on remarque des niches destinées à recevoir des urnes cinéraires; elles étaient jadis au nombre de 62; il n'en reste plus aujourd'hui que 51.

Au-dessus de la porte d'entrée on lit le texte suivant :

SANNIS LVIT ORENTIVS
 L·ANTISTIVS ANVS VIXIT ANN LXXII MVDXIII
 VIXIT ANNI LXXII MVDXIII
 IVLIA VITAE VMIII VIXIT ANNI LXXII
 L·ANTISTIVS ANN L ANTISTIA ANTISTIVS L·ANTISTIVS
 N LXXIII VICTORINA VIRVSTICIAN ANTISTIVS
 IT ANN XII XITVS·VIXIT ANN VS VIXIT
 ANTISTIVS LXXII ANNI
 VI

M. le capitaine Bordier a joint à sa copie un estampage très réussi.

Ainsi qu'on le voit ce mausolée, contenait les cendres d'un grand nombre de défunts appartenant à la *gens* Antistia.

21. — *Henchir-Guennara*. — La même ruine possède une nécropole située à l'est du bourg antique. M. le capitaine Bordier y a trouvé des épitaphes au nom d'Arruntius :

Lettres de 0^m, 04.

D M S
C A R R V N T I
V S G A L L I C I A
N V S V I X I T A
N L X X I

27. — *Henchir-Guennara*. Lettres de o^m,o35.

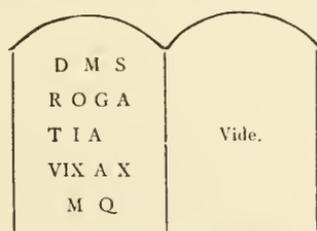
D M S
C ARRVTIVS
LVCIVS VIX
A XXXIII
II S E

28. — *Henchir-Guennara*. Lettres de o^m,o3.

D M S
ARRVTIVS
RVFIANVS
VIX AN XVI

Deux autres épitaphes ne contiennent l'une un surnom, l'autre les premières lettres seulement des dénominations du défunt.

29. — *Henchir-Guennara*. Lettres de o^m,o5.



Rogatia[nus]?

30. — *Henchir-Guennara*. Lettres de o^m,o3.

D M S
A M A
V I A N
LXXIII

A. M... A... *vi(xit)*, etc.

31. — *Henchir-Guennara*. Une autre révèle le nom d'une Seia Victoria.

D M S
SEIA VIC
TORIA VI
XIT ANNIS
LXXI
II S E

On pourrait en trouver bien d'autres encore au même endroit.

32. — *Henchir el-Guerra*. Enfin une dernière inscription provient de la tribu des Ouled-Aoun (fraction d'El-Arab). Il porte :

Pomme de pin.
Personnage.

D M S

G · GARGILIVS

ROGATIANVS

VIX · ANNIS XVII

H · S · E

ALGÉRIE

33. — *Lambèse*. M. Marmey, inspecteur de la maison centrale de détention, a relevé, sur des bases mutilées qui avaient servi à la reconstruction de l'édifice du camp désigné souvent sous le nom de *carceres*, les inscriptions suivantes :

— V̄ LNĪ ∅ M̄TRĪ aug. n
ET · CASTRORVM dedica
NTE · Q · ANICIO fausto
LEG · AVGG pr. pr. eos
AMPLISSIMO
VETERANI leg. iii
AVG · P · V · QUI MI
HIARE Coeperunt
CN · CL · SEVERO
II · TIB · CL Pompeiano ii

Au début de la première ligne du fragment se lisait évidemment le nom de *Julia Augusta*.

34. — *Lambèse*.

FORTUNAE

∅ REDUCI

AVG

////
////
////
////

Le reste du texte est martelé; j'ignore combien il contenait encore de lignes. Les caractères sont, paraît-il, de mauvaise époque.

Flatters. M. Pacquetau a pris les estampages de trois inscriptions funéraires découverts récemment à Flatters, au sud de Ténès.

35. — *Flatters.*

D M S
EMILIVS D
O N A T V S
VICXIT ANNIS

36. — *Flatters.*

D M S
POMPEIVS
VRBANVS SI
IVM

37. — *Flatters.*

D } m. s.
MI }
VICX } it annis
LXXXV }
VN } mer
ENT } i fecit

R. CAGNAT.

MARBRES

DÉCOUVERTS A BEN-NARIA (FLATTERS)

Rapport

de M. Salomon Reinach, sur une communication de M. Vivier.

A trente kilomètres vers le sud de Ténès, au lieu dit Ben-Naria, se trouve un centre antique important dont le nom n'a pas encore été déterminé, bien qu'on y ait recueilli déjà plusieurs inscriptions. Les travaux de défrichement que les agriculteurs de la colonie de Flatters, installée sur ce point en 1885, y pratiquent depuis quelques années, ont amené la découverte de deux sculptures en marbre d'assez bon style, dont l'une présente un réel intérêt archéologique. Elles ont été exhumées au nord du village actuel, un peu à l'est d'une piscine romaine de forme elliptique, où l'on descend par une marche encore intacte. Un des propriétaires de Flatters, M. Vivier, a inspiré aux autres colons le goût et le respect des monuments antiques; c'est à lui que nous devons la photographie de ces deux statues. Une épreuve en a été transmise à M. Cagnat par M. Pacquettau, syndic des gens de mer à Ténès, auquel l'archéologie algérienne a déjà beaucoup d'obligations. Des renseignements complémentaires au sujet de ces trouvailles, recueillis sur place par M. le capitaine Verrier, nous ont été obligeamment communiqués par M. le général Derrécaïx.

De ces deux sculptures l'une est une statue d'enfant haute de 0^m,52; elle portait certainement sur la jambe gauche, tandis que la jambe droite, croisée sur celle-ci, ne touchait le sol que par la pointe du pied. C'est le mouvement du *Satyre jouant de la flûte*, motif célèbre dont il existe plusieurs répliques au Louvre (1). Le torse de Ben-Naria n'est malheureusement plus assez bien conservé pour qu'on puisse affirmer qu'il comporte la même restitution; une cassure sur la hanche gauche pourrait bien indiquer la présence d'un attribut disparu, tel qu'une corne d'abondance ou un *pedum*, dont l'extrémité supérieure se serait appuyée sur l'épaule gauche. Autant que la

(1) Clarac, *Musée de sculpture*, pl. 296.

photographie permet d'en juger, ce marbre est d'un travail assez soigné et d'une bonne époque. M. le capitaine Verrier dit que « la statue possède des ailes ployées », détail qui n'est pas visible sur la photographie, mais dont on conçoit aisément l'importance pour la détermination du sujet.

L'autre statue, dont la conservation est heureusement meilleure, remonte également à un original grec. C'est un enfant assis sur un rocher, tenant de la main gauche une sorte de sceau entouré de trois cercles formant armature. « Il est également pourvu d'ailes, écrit M. le capitaine Verrier; l'une de ses ailes est brisée, l'autre y est encore. Cette aile est ouverte et de petite dimension. » L'enfant porte une calotte au-dessus de sa chevelure bouclée; bien que les traits de son visage aient souffert, ils ont conservé, ainsi qu'on en peut juger par la planche ci-jointe (planche XII), une expression douce et souriante. Il est rare que les sculpteurs de l'antiquité aient aussi exactement saisi le caractère d'un corps d'enfant : la grosseur relative de la tête, la rondeur du ventre et des cuisses, sont la marque d'une observation fidèle de la nature. La pensée se reporte volontiers vers un original de l'époque alexandrine, analogue à l'*Enfant à l'oie* dont nous avons conservé plusieurs copies ⁽¹⁾. Il est probable que cette jolie figure décorait la piscine découverte tout auprès, mais la disparition complète de son bras droit ne permet d'émettre que des conjectures sur son aspect primitif. Nous croirions volontiers que la statuette de Ben-Naria doit venir grossir la série des figures de genre représentant des enfants ou des Éros pêcheurs; on connaît de petits pêcheurs tenant des paniers et portant, comme celui-ci, une sorte de capuchon sur la tête ⁽²⁾. Mais nous ne possédons aucune statue qui reproduise exactement le motif qui nous occupe, et ce fait ajoute un intérêt considérable à la découverte de ce morceau. La localité antique où s'élève la colonie de Flatters doit être ajoutée à la liste des villes maurétaniennes qui ont fourni de bonnes sculptures de style grec.

Salomon REINACH.

⁽¹⁾ Par exemple Clarac, *Musée de sculpture*, pl. 293.

⁽²⁾ Voir Clarac, *op. laud.*, pl. 879, 881, 882. Cf. Pottier et Reinach, *La nécropole de Myrina*, note à la p. 490.

NOTE
SUR UNE TRIPLE TÊTE EN BRONZE

DÉCOUVERTE EN AUVERGNE

Communication de M. Luguët,
professeur à la Faculté des lettres de Clermont.

Il y a quelques mois, un habitant de Cébazat, près de Clermont, trouva, dans un vieux mur en démolition, une tête de femme en bronze, présentant des caractères singuliers. La beauté de cet objet, son cachet antique, le firent acquérir par un amateur éclairé de notre ville, M. Girard, qui a bien voulu nous le confier et nous permettre de l'étudier à loisir.

Comme on peut le voir par la gravure jointe à cette note (Planche XIII), cette tête, a été détachée du corps au point d'intersection du col sur les épaules; elle mesure 0^m,08 du bas du col jusqu'au sommet du diadème qui la couronne ⁽¹⁾; du bout du nez à l'occiput, 0^m,05; du bas du menton au sommet du front, 0^m,04. La largeur de la face est de 0^m,035.

Les cheveux, partagés par une raie centrale qui part du front et va jusqu'à la nuque, se relèvent, à ce point, en triple nœud, auquel viennent aboutir deux longues torsades retroussées, partant du sommet du front, de chaque côté de la raie centrale qui partage toute la chevelure. A la partie supérieure de la tête, ces tresses sont surmontées d'un diadème en croissant renversé qui les sépare de la chevelure aplatie et soigneusement peignée sur le crâne.

A la base des deux pointes du diadème, à la place des oreilles, on voit sortir, du milieu des torsades de cheveux très abondantes, une petite tête latérale dont le type offre quelque analogie avec celui de la grande. Même disposition des cheveux : raie centrale et torsades latérales aboutissant à la nuque; mais, ici, pas de touffe relevée, non plus que de diadème au sommet. La hauteur de ces petites têtes, de la base du menton au haut du front, est de 0^m,008.

(1) Ce diadème est orné d'une plante gravée au trait sur la face antérieure. On dirait une armoise avec ses petites graines. L'*armoïse* (*artemisia*) était consacrée à Diane, ainsi que le sapin.

La grande tête creuse, et de peu d'épaisseur, a été projetée violemment sur le nez contre un corps dur. De ce choc est résultée une dépression latérale de cet organe et du côté droit de la face, d'où une asymétrie facile à observer. Cet accident donne au profil une expression toute différente, selon qu'on le regarde de droite ou de gauche. Dans la partie gauche, non altérée, il est d'une grande pureté et rappelle le style des belles statues antiques. A droite, il est déformé.

Derrière le diadème, au ras de cet ornement, de chaque côté de la raie des cheveux, est foré un petit trou. L'un est séparé de l'autre par une distance de 0^m,025.

L'œil gauche de la tête principale est plaqué d'argent, ainsi que les deux yeux de la petite tête de gauche.

La position des deux petites têtes latérales n'est pas parfaitement symétrique : celle de gauche est sensiblement plus élevée, le menton surpassant la ligne tirée de la base du nez à la place de l'oreille ; celle de droite descend de 0^m,005 au-dessous de cette ligne.

Si l'on se demande quelle est la femme ou la déesse représentée par cette triple tête, on songe à Artémis ou à Diane, dont elle figure les épithètes caractéristiques : *Trissoképhalos*, *Triplex*, *Triformis*, *Tergemina*, *Trivia*. Elle nous donnerait le triple aspect sous lequel les Grecs et les Latins envisageaient leurs divinités, puissantes dans le ciel, sur la terre, et dans les enfers. Nous aurions donc ici, dans la grande figure centrale, l'Artémis Uranie ou la Diane céleste ; les deux figurines latérales symboliseraient les deux autres pouvoirs de la déesse.

Ou bien, si l'on veut n'avoir affaire qu'à la Diane céleste toute seule, peut-être la figure centrale représente-t-elle la lune dans son plein ; l'une des deux figurines, le premier quartier, et l'autre, le dernier

Il est fâcheux que le corps et les membres de la statuette, si c'en était une, n'aient pas été retrouvés ; car ils pouvaient nous donner des indications précieuses, selon la nature, la forme, la longueur du vêtement, la chaussure, la pose des bras, et les attributs qu'elle avait peut-être dans les mains. L'exécution de la tête, si on la compare à d'autres monuments recueillis dans la même région et conservés dans nos musées, semble indiquer qu'on aurait là l'œuvre d'un artiste du pays, d'un artiste arverne.

INVENTAIRE

DU

TRÉSOR DE L'ABBAYE DE SAINT-CYBARD D'ANGOULÈME

(10 FÉVRIER 1457) (1)

Communication de M. de Fleury, correspondant du Comité
à Angoulême.

S'ensuit l'inventoire de certains biens estans de l'eglise du moustier de Saint-Chibart, estans en icelle delaissés par frère Jehan Chat, naguères segrestain dudit moustier, et par nous frère Raymond, humble abbé du monastère susdit, baillez en garde et administration à frère Jehan Regnier, de nouveau segrestain de nostre dit moustier, pour en rendre compte quant mestier sera; fait ledit inventoire en presence dudit Jehan Chat, dudit Regnier et frère Jehan Geoffroy, religieux dudit moustier, et par ledit Jehan Chat audit Regnier monstrez et comptez par veue et par ostension, le dixiesme jour de fevrier l'an mil CCCC cinquante et sept.

1. Et premièrement la custode d'argent sourdorée, où l'on portet Nostre Seigneur.

2. Item un petit coffre carré couvert d'argent, où se tient ladite custode.

3. Item une autre petite custode de leton, où l'on souloit garder la sacre, pour les malades.

4. Une croix couverte d'argent, avec le pié aussi d'argent, appelée la vraie croix, sourdorée, laquelle a deux croisons.

5. Une autre croix couverte d'or, à ung croison, avec le pommeau couvert d'argent sourdoré, avec le baston de ladite croix couvert d'argent.

6. Item deux braz couverts d'argent, adournez de diverses pierres, l'un de saint Chibart, l'autre de saint Denis, avec les reliques de dedans, ledit braz de saint Denis fait à ouvrage de flours de lis sourdorées.

7. Cinq calices d'argent, garnis de platanez, trois sourdorez et deux sans dorure.

8. Quatre drapz d'or de divers ouvrages.

(1) Voir ci-dessus p. xxxi, les observations de M. Darcel sur cette communication.

9. Sept aulbes garnies de divers paremens : l'une de noir, faite à estoilles; l'autre ynde, à tours et flours de lis; la tierce blanche, faicte à ymages; la quarte de brodure d'or à ymages; la quinte faulve, faite à rouziers brodés d'argent; la VI^e quasi jaune, à flours de lis; la VII^e rouge, le champ de fil d'or ou brodure d'or; lesdites aulbes garnies de amietz, garniz d'estolles et manipulons, selon leurs paremens.

10. Ung drap de soye noyre, de deux aulnes ou environ, brodé et marqué de barres d'or.

11. Ung drap de soie blanc, barré ès boutz de fille d'or et de soie noyre.

12. Une boîte carrée où l'on gardet les corporaux, appellé ung *corporaliste*.

13. Deux ensanssouhers pour ensanser, estans d'argent, l'un grant, l'autre petit, avec la navecte où l'on porte l'ensangt, estant de leiton.

14. Une petite navecte de pierre, quelle l'on ne scet, le pié garny d'argent, flairant au musc.

15. Sept courtines de soye, faictes à l'aides de rouge, jaune et cendre.

16. Trois draps de soye, l'un jaune, à ouvrage de jaïx, les autres deux cendre, à ouvrage de paons.

17. Une touaille ouvrée, garnie d'une frange.

18. Une crosse d'argent mar.... sourdorée, avec le baston qui se ploiet en trois petits, couvert d'argent.

19. Une mitre de soie blanche, brodée de fil d'or, avec six pierres enchassées en icelle, en argent sourdoré.

20. Item trente six touailles plaines et trois courtines de toile blanche et un linceul.

21. Vingt et six aulbes non garnies de parements.

22. Quatre serviettes pour essuyer les mains à l'aullier.

23. Item sept colliers de soye brodez, deux de fil d'or, d'argent et de soye, que portent le diacre et soulbz diacre au coul.

24. Item une chesuble rouge de soye ouvrée de soye vert, à diverses manières d'oyseaux.

25. Une autre chesuble jaune, doublé de toile blanche.

26. Item une chesuble rouge, sans ouvrage, garnie de deux courtibaulx de mesme couleur.

27. Une chesuble blanche barrée, avec ses courtibaulx.

28. Une autre chesuble blanche toute plaine, avec les courtibaulx pareils.

29. Une autre chesuble blanche, faicte et ouvrée à oyseaux verts.

30. Cinq chappes rouges à ymages, et une chesuble rouge plane,

L'orfray fait à fil d'or, en ymages, avec les courtibaulx de mesme, les dits courtibaulx sans ymages et orfraiz.

31. Cinq chappes blanches à ymages, et une chesuble blanche à ouvrage de rousiers, avec petits oyseaulx et papailons, l'orfray brodé à ymages d'or.

32. Une chesuble de soye blanche plaine, avec les courtibaulx de mesme, garnis d'orfray.

33. Deux chesubles vertes garnies de courtibaulx, pour chacune deux.

34. Une chappe de vert ouvrée à ymages.

35. Trois chappes noires, une plaine et les deux [autres] à ymages, et deux chesubles noires plaines, garnies de quatre courtibaulx de mesme.

36. Une chappe cendrée faicte à rousiers, petis oyseaulx et papailons.

37. Une chappe ynde, à ymages, et deux chesubles, garnies de quatre courtibaulx de mesme, semblant presque couleur à rouse.

38. Une chesuble et six courtibaulx sur couleur, doré, vermeil, planes.

39. Trois chappes jaunes faictes à ymages.

40. Une autre chappe saffrannée.

41. Une chappe faicte à barres de diverses couleurs, brodées et tesues de fil d'or en pluspart.

42. Deux chappes perses à ymages.

43. Une chappe cendrée, où est l'istoire et vie saint Chibart en ymagerie.

44. Treize chappes veilhes, de diverses couleurs.

45. Une grosse chesuble faicte à ymages de Nostre Dame.

46. Ung courtibaul de morte couleur, à petis pepins de jaune.

47. Troys orilliers, deux couvers de soye, fort uséz, et l'autre couvert de toile blanche.

48. Item deux couppes d'argent sourdorées où est encloux et gardé le chief monseigneur saint Chibart, avec ledit chief.

49. Ung braz de bois, avec le reliquaire, appellé le bras saint Fredebert.

50. Une des scindalles saint Jehan l'Evangeliste.

51. Ung tableau de bois où y a une croix plate plaquée encontre, d'argent, garnie de relicques : premièrement une dent de sainte Appoline; des ossemens de saint Fredebert, de saint Graoul, et un autre dont on ne scet le nom.

52. Un petit coffre d'yveure, plein des reliques qui s'ensuivent: assavoir est de saint Mor, de saint Jacques, du chief de sainte Marthe; une partie d'une couste de saint Eloy enchassée en argent;

une phiole ou a du lait; de sainte Katherine; de saint Laurent; et partie d'une pierre de chaillot de quoy fut lapidé saint Estienne.

53. Ung vaisseau semblant ung esteur, à la pourtraicture d'une mitre, où a de la vesture Notre Dame en ung tableau estant dedans, et de plusieurs autres reliques oudit tableau, dedans ledit esteur.

54. Item a oudit coffre plusieurs autres reliques sans chartreaux, dont l'on ne scet les noms.

55. Item ung petit tableau couvert d'argent, ouquel a quatre flours de lis, c'est assavoir une en chacune cornière, avec les reliques de monseigneur saint Claud, saint Eutrope et de plusieurs autres.

56. Une pièce de plomb où y a en escript : *Hic requiescit sanctus Eparchius*, qui fut trouvé sur le tombeau de monseigneur saint Chibart, quant fut relevé.

57. Ung petit coffre de leton, vuyde.

58. Ung vieil tableau fait de ymages, où a escript : *Jhesus Rex Judeorum*.

59. Une croix couverte d'argent sourdoré, à deux croizetz, où y a attaché une chaoyne d'argent à laquelle a antaché la macille de Monsieur saint Blays.

60. Item un coffret où y a plusieurs pierres.

61. Ung petit vaisseau d'yveure, où l'on souloit garder l'anneau monseigneur saint Chibart.

62. Une pierre de cristal ronde, de la grouisseur d'un gros esteuf.

63. Quatre grans chandeliers de fer, où l'on met les sierges quant on fait anniversaire.

64. Une grant croix couverte d'argent qui se tient sur le grant autier.

65. Une autre croix d'argent garnie de plusieurs pierres, que l'on portet tous les jours en procession.

66. Ung parement de toille peincte en feuillage.

67. Item ung autre parement ovré d'ouvrage à semblance de feulhe de figier.

68. Item, environ la feste de Saint Michel mil CCCC LXIII, fut donnée une toille.

69. Le x d'aoust mil CCCC LXV, la fame de Perrinet de la Combe donna une toalhe d'autier ⁽¹⁾.

(Archives de la Charente, série II, Abbaye de Saint-Cybard d'Angoulême, cartulaire coté CCC, folios 171 et 172 recto).

⁽¹⁾ Perrinet de la Combe fut élu maire d'Angoulême quatre fois, la première le 14 avril 1462, la dernière le 12 mars 1475.

NOTE SUR DES
INSCRIPTIONS DU MUSÉE CALVET

Rapport de M. Héron de Villefosse, sur une communication de M. Deloye.

M. Deloye, correspondant du Comité à Avignon, nous a adressé les estampages à la mine de plomb de deux inscriptions conservées au Musée de cette ville, en accompagnant son envoi de deux notes.

La première inscription, dédiée à Germanicus, lui a été élevée après sa mort, en l'an 19; elle est publiée dans le t. XII du *Corpus* latin sous le n° 406. Gravée sur une base en marbre granitique noir, mutilée et incomplète à droite, elle a été donnée au Musée Calvet par M. Marius Clément qui la possédait dans le mur de son jardin situé au quartier de Saint-Just, banlieue de Marseille. Il est donc possible qu'elle ait été découverte à Marseille, mais rien ne le prouve d'une manière absolue. Tout le monde sait, en effet, que les bastides des environs de Marseille et de Toulon renferment beaucoup de monuments rapportés de Grèce ou d'Orient par des marins. Les sculptures et les inscriptions sont ordinairement encastrées dans les murs de la maison ou de l'enclos. Elle pourrait donc tout aussi bien avoir été apportée à Marseille à bord de quelque navire, d'autant plus que la date inscrite à la dernière ligne, ANNO · V · TI · CAESARIS *aug.* est tout à fait insolite sur les monuments romains de la Gaule. Comme l'a remarqué Otto Hirschfeld, cette façon de dater, par les années du règne de l'empereur, est particulière à l'Égypte; dans les autres provinces de l'empire, l'année est toujours indiquée par les noms des consuls. Si un minéralogiste voulait bien déterminer la nature du marbre ou du basalte, sur lequel l'inscription est gravée, cela ne manquerait pas d'intérêt pour reconnaître la provenance du monument et nous aurions ainsi une raison solide pour dire si, oui ou non, il a été apporté d'Alexandrie à Marseille.

M. Deloye pense qu'il faut lire à la fin de la l. 3, L · F au lieu de LE (lecture du *Corpus*) et à la fin de la l. 4. A · f · au lieu de A (lecture du *Corpus*). — Je crois avec lui que la 4^e ligne, dans son état actuel, se termine par A, mais l'estampage ne me paraît pas suffisant pour garantir absolument la correction proposée pour la ligne 3. Sur l'es-

tampage, le point séparatif après L n'est pas net; quant à la lettre qui suit, il est certain qu'elle ressemble plutôt à un F qu'à un E, le trait horizontal inférieur étant beaucoup plus faible que celui des autres E du texte. Il faut savoir gré à notre savant correspondant d'avoir appelé de nouveau l'attention sur ce texte, car le fait qu'il signale aurait une certaine importance, les *magistri larum* n'étant pas généralement des personnages ayant une filiation à indiquer.

La seconde inscription est en caractères grecs. Elle a été découverte vers 1880, à Gargas, village de l'arrondissement d'Apt (Vaucluse) et donnée en 1887 au Musée Calvet par le propriétaire M. Barthélemy. Ce texte, qui rentre dans la série des inscriptions celtiques, a été également publié dans le t. XII du *Corpus* latin, p. 137, n° 2. La lecture donnée dans le *Corpus* latin est très exacte et conforme à la leçon que voici :

ΕΣΚΕΓΓΑΙ ΒΛΑΝΔΟΟΥΙΚΟΥΝΙΑΙ

Je crois devoir néanmoins donner de nouveau ce texte qui a été publié plusieurs fois d'après une copie inexacte. Je joins à cette transcription les excellentes observations de M. Deloye :

« L'inscription est gravée en une seule ligne, en grands caractères d'une hauteur moyenne de 0^m,05, à la partie supérieure d'une des faces d'un parallépipède rectangle, en calcaire dur et compact, sans le moindre ornement. Les mots sont indistincts, et les E et les Σ de forme lunaire (Ε C).

« C'est une inscription entièrement composée de noms gaulois, qui a été publiée, d'après une copie de M. Garcin, d'Apt, et une communication de M. Florian Vallentin, dans la *Revue épigraphique* de M. Allmer, année 1880, p. 175 et 176, où l'on en trouve les traductions suivantes :

« *Escingae Balovicuniae*; à Escinga, fille de Balovicus. »

« Mais je dois noter ici que la copie envoyée à M. Allmer était incomplète et fautive, puisqu'elle omettait deux lettres et en dénaturait d'autres.

« En effet, il est aisé de lire sur l'original et même sur l'estampage ΒΛΑΝΔΟΟΥΙΚΟΥΝΙΑΙ, au lieu de ΒΑΛΟΟΥΙΚΟΥΝΙΑΙ que porte l'imprimé de la *Revue épigraphique*.

« Il faut donc traduire ainsi : *Escingae Blandovicuniae*, à Escinga fille de Blandovicus.

« M. Allmer remarquait (*loc. cit.*) que le nom de *Balovicus* n'avait peut-être jamais encore apparü. Il est probable qu'il en est de même du nom rétabli de *Blandovicus*. »

La publication du t. XII du *Corpus* latin qui renferme toutes les inscriptions latines de la Narbonnaise fournira, sans doute, à nos correspondants, l'occasion de faire d'importantes remarques épigraphiques. Nous les engageons vivement à imiter l'exemple donné par M. Deloye et à signaler au Comité les textes omis, à lui soumettre les rectifications à faire aux textes déjà publiés, et surtout à lui faire connaître les inscriptions récemment découvertes. Il est indispensable d'accompagner ces envois d'un ou de plusieurs estampages, de photographies et d'indications précises relatives aux provenances.

Ant. HÉRON DE VILLEFOSSE,
Membre du Comité.

NOTE HISTORIQUE

SUR LE

MUSÉUM FONDÉ A AUCH EN L'AN II

Communication de M. Parfouru, archiviste du Gers.

Dès l'année 1792, le Ministre de l'Intérieur Rolland, par lettre du 24 octobre ⁽¹⁾, rappelait au Directoire du département du Gers, les lois des 14, 16 et 31 août, 3, 9, 14 et 15 septembre 1792, relatives à la conservation des objets et édifices nationaux, et se plaignait que, contrairement à l'esprit de ces lois, plusieurs communes du Gers faisaient vendre des tableaux, dessins, estampes, pierres gravées, médailles, livres, objets d'histoire naturelle, etc.

Une circulaire du même ministre, du 11 janvier 1793, tout en prescrivant la suppression des signes de la royauté et de la féodalité ⁽²⁾, ordonnait la conservation de ceux qui auraient une réelle valeur artistique.

Enfin, la Convention nationale votait 100,000 livres pour la recherche et le rassemblement des objets d'art et de science (décret du 21 vendémiaire an II).

C'est sans doute pour répondre aux intentions de la Convention que les représentants du peuple Dartigoeyte et Cavaignac, en mission dans le Gers, créèrent à Auch, par arrêté du 26 frimaire an II ⁽³⁾, un Muséum provisoire, dont la direction fut confiée au citoyen Lartet, peintre et professeur de dessin à l'École des arts de la même ville ⁽⁴⁾.

⁽¹⁾ Cette pièce et les suivantes sont aux Archives du Gers, série L, article 394.

⁽²⁾ C'est en vertu de ces instructions que l'on détruisit, quelques mois plus tard, à la cathédrale d'Auch, tous les écussons des clefs de voûte, des vitraux, des boiseries, des porches et du pourtour extérieur (au nombre de 166). Les frais s'élevèrent à 1,700 livres.

⁽³⁾ Cet arrêté est attribué par erreur au Directoire du département par feu P. Lafforgue dans son historique placé en tête du *Catalogue du Musée d'Auch* (Auch, Cocharaux, 1879).

⁽⁴⁾ La création de l'École gratuite des arts à Auch remonte à l'année 1781. Trois professeurs y enseignaient la figure académique (Lartet), l'architecture (Chaubard), le dessin d'ornement et la sculpture (Garnier). Leur traitement était fourni par l'archevêque d'Auch (600 livres) et par l'intendant de la Géné-

Ce dernier devait parcourir les districts et rechercher, dans les édifices nationaux et les maisons des émigrés, les tableaux, statues, et autres objets dignes de figurer au futur musée.

Lartet se mit à l'œuvre immédiatement et parcourut en un mois 172 communes du district d'Auch. Le 18 pluviôse an II, il recevait une indemnité de 400 livres.

Le Ministre de l'Intérieur Paré envoya au département du Gers, le 15 ventôse an II, une somme de 1,500 livres pour contribuer à l'organisation du Musée d'Auch. Cette somme était prise sur les 100,000 livres votées par la Convention.

De son côté, le Conseil du département du Gers, désirant hâter la formation du Musée et diminuer les frais, décida que les municipalités feraient porter à l'avenir au chef-lieu de chaque district « les tableaux, meubles et effets des églises actuellement sans service, ainsi que les statues, livres, collections d'histoire naturelle ou tous autres objets utiles aux sciences et aux arts » (arrêté du 22 germinal an II). En même temps, le Conseil accordait à Lartet 10 livres par jour pour les courses déjà faites ou à faire en vue de la mission qui lui était confiée.

En exécution de cet arrêté, et sur un avis du District, Lartet se rendit à Lectoure, où il vauqua deux jours à la reconnaissance des objets d'art envoyés par les municipalités. Dans un mémoire qu'il présenta le 3 thermidor, figure une dépense de 50 livres pour vingt journées de « citoyens employés à l'enlèvement et transport de tableaux au chef-lieu du district d'Auch ». Malheureusement, il ne donne pas la liste de ces tableaux et n'indique point leur provenance ⁽¹⁾.

Il ne paraît pas que Lartet ait poussé plus loin ses recherches. Condom voulut garder ses objets d'art (lettre du District du 24 floréal an II). Le District de Mirande fit savoir que les municipalités n'avaient rien envoyé au chef-lieu (lettre du 28 floréal). Quant à ceux de l'Isle-Jourdain et de Nogaro, ils négligèrent de répondre à l'administration du département.

ralité (1,200 livres). Cette école, supprimée pendant la Révolution, a été rétablie en 1817. De 1821 à 1888, le conseil général du Gers, sans doute pour continuer l'œuvre des intendants, a subventionné l'École de dessin d'Auch. Le crédit a été supprimé dans la session d'août 1888.

⁽¹⁾ On avait promis au Ministre de l'Intérieur une notice exacte des tableaux du Musée (lettre du 25 ventôse an II). J'ignore si la promesse fut tenue. — D'après M. Lafforgue, les peintures, dessins et gravures provenaient du château d'Esclignac et des galeries de M. de Boucheporn, dernier intendant d'Auch (*Catalogue*, Introduction, page 1).

Le 25 fructidor an II, sur les instances de Lartet, le Directoire du Gers écrivit à la Commission exécutive d'instruction publique pour tâcher d'obtenir un traitement annuel de 1,200 livres en faveur du Directeur du Musée d'Auch. On attendit vainement une réponse; alors on s'adressa au Comité d'instruction publique de la Convention (24 nivôse an III). En même temps une lettre était écrite au citoyen Grégoire, membre dudit Comité, pour lui recommander cette affaire. Même silence de la part de Grégoire et du Comité.

Là s'arrête le dossier du Muséum d'Auch. On sait par ailleurs que la collection de tableaux et de dessins recueillie par Lartet fut déposée dans une des salles de l'ancien collège des Jésuites d'Auch, transformé en École centrale par la loi du 3 brumaire an IV. L'ouverture des cours eut lieu le 1^{er} germinal suivant.

Lartet avait été nommé professeur de dessin à l'École centrale; ce n'est pas à lui, toutefois, que fut confiée la conservation du petit musée créé par ses soins, mais bien au bibliothécaire de l'École, Claude-Charles Mellet, sans doute parce que le local affecté à la bibliothèque se prêtait mieux à l'installation du Musée. C'est à Mellet que l'on est redevable du premier catalogue des livres composant la bibliothèque de l'École centrale; il le termina en l'an IX et y joignit un catalogue des « tableaux, dessins, gravures, plâtres et médaillons ». Les indications sont bien insuffisantes et souvent erronées; je crois néanmoins que la copie de ce catalogue offrira quelque intérêt; je l'annexe à cette note.

L'établissement d'un lycée à Pau amena la fermeture de l'École centrale d'Auch (1^{er} fructidor an XII). La bibliothèque et le Musée furent attribués à la ville d'Auch. En 1820, on transféra les collections d'objets d'art à l'hôtel de ville, où elles se trouvent encore actuellement, dans plusieurs salles très convenablement aménagées. Malheureusement, un incendie qui a éclaté le 27 novembre 1888, dans une petite salle du Musée, a détruit plusieurs toiles intéressantes, ainsi qu'un beau meuble renaissance, qui provenait de la succession de l'un de mes prédécesseurs, M. Amédée Tarbouriech.

P. PARFOURU,

Correspondant du Comité.

CATALOGUE

DES

TABLEAUX, DESSINS, GRAVURES, PLATRES ET MÉDAILLONS RENFERMÉS DANS LES DEUX GRANDES CHAMBRES DESTINÉES POUR LE LOGEMENT DU BIBLIOTHÉCAIRE DE L'ÉCOLE CENTRALE D'AUCH ⁽¹⁾. AN IX.

1^o Tableaux.

N^o d'ordre.

1. *Tête de Diane*, par L'Albane.
2. *Joueur de flûte et femme tenant une rose*. Demi-corps [n^o 55 du *Catalogue Lafforgue*].
3. *Une Sainte Famille*. Demi-corps [*Ibid.*, n^o 68].
4. *Deux personnages*, l'un coiffé en panache, l'autre en turban. Moyen format.
5. *Jésus-Christ devant Pilate*. Moyen format [*Ibid.*, n^o 63].
6. *La Sainte Famille*, sur cuivre. Moyen format [*Ibid.*, n^o 1].
7. *Halte de Saroyards*. Moyen format.
8. *Adoration des Mages*. Petit format.
9. *Berger avec son troupeau, et voyageurs*. Petit format.
10. *Berger (alias Bergère) monté sur un âne, et son troupeau*. Petit format.
11. *Saint Pierre et saint Paul, dormans*. Peints sur marbre. Petit format [*Ibid.*, n^o 19].
12. *Diane et Endymion*. Peints sur marbre. Petit format octogone [*Ibid.*, n^o 20].
13. [Portrait de] *d'Aguesseau*. Demi-corps avec les mains. Grand format [*Ibid.*, n^o 48].
14. [Portrait du] *Cardinal de Polignac*. Demi-corps sans mains, par Oudry⁽²⁾. Grand format.
15. [Portrait de] *Madame de Montespan*⁽³⁾. Demi-corps et une main, par Mignard. Grand format [*Ibid.*, n^o 36].
16. Portrait de femme faisant pendant, par Mignard (*M^{me} de Maintenon*). Grand format [*Ibid.*, n^o 38].
17. Portrait de femme dans un ovale (*M^{lle} de La Vallière*, par Mignard). Moyen format [*Ibid.*, n^o 37].

(1) Il existe de ce catalogue deux exemplaires à Auch, l'un à la Bibliothèque, l'autre aux Archives départementales. Une copie fut adressée, le 13 prairial an IX, au Ministre de l'Intérieur.

(2) On avait d'abord mis *Rigaud*. La correction n'existe que sur l'exemplaire de la Bibliothèque.

(3) Sur l'exemplaire de la Bibliothèque on a remplacé le nom de M^{me} de Montespan par celui de M^{me} de Sévigné. Le Catalogue imprimé a maintenu le premier nom.

N^{os} d'ordre.

18. [Portrait de] *Frédéric le Grand*. Demi-corps, avec les mains. Moyen format. En mauvais état, troué.
- 19-36. Dix-huit portraits de famille, très ordinaires. De tout format.
- 37-40. Quatre portraits de famille (non encadrés). De tout format.
41. Tête de vicillard, assez bonne (cadre antique) [*Ibid.*, n^o 42?].
- 42-45. Quatre têtes d'étude de femmes, passables.
46. *Louis XVI jeune* peint en amour, par Boucher ⁽¹⁾. Comme nature.
- 47-48. Deux belles marines. Grand format, par Cl.-J. Vernet [*Ibid.*, (n^{os} 57 et 62)].
- 49-50. Deux marines. Moins grand format, idem.
- 51-52. Deux marines. Petit format, idem.
- 53-54. Deux paysages sur bois. Petit format.
55. *Paysage*. Petit format.
- 56-57. Deux paysages. Plus petit format.
58. *Corbeille de fleurs*. Petit format.
59. *Diane et ses nymphes*, gouache sur cuivre. Format oblong.
- 60-61. Deux paysages à la gouache. Petit format.
- 62-63. Deux *Vues de Montauban*, au lavis. Format oblong.
64. *Noce allobrandine*, gravure enluminée. Format oblong ⁽²⁾.
- 65-66. Deux *Vues de Campejac* ⁽³⁾, lavis, par Després. Grand format.
- 67-68. Deux sujets chinois, au lavis. Moyen format (*Ibid.*, n^{os} 2 et 3, dessins).
- 68 bis. *Tête de Vierge*. Grand format.

2^o Dessins.

69. *La mort de Caton d'Utique*, de Cignaroli, [dessin de] Ravenel. Grand format.
70. Monument funèbre, à la plume, par Luchi. Petit format.
71. *Aloès* dessiné d'après nature, en noir, par Henri Demets. Grand format.
72. *Vue de la tour de Sénèque, en Corse*. Grand format.
- 73-74. *Vue et plan de la colonie (alias colonie) grecque en Corse*. Petit format.
- 75-76. *Vue et plan du port et jetée de Saint-Jean-de-Luz*. Grand format.

3^o Gravures.

77. *Saint Pierre es-liens*, d'après Raphaël, par Volpato. Grand format [*Ibid.*, n^o 10?]
78. *Miracle de Bolsène*, d'après Raphaël, par Volpato. Grand format [*Ibid.*, n^o 9?]

(1) Ce nom a été rayé et remplacé par un autre illisible. (Ex. de la Bibl.)

(2) « Rendue au propriétaire. » (Ex. de la Bibl.)

(3) Corrigé en *Pampejac*. (Ex. de la Bibl.)

N^{os} d'ordre.

79. *Incendie du Vatican*, d'après Raphaël, par Volpato. Grand format [Ibid., n^o 82].
80. Tableau allégorique, d'après Raphaël, par Volpato. Grand format.
81. *Sacrifice d'Annibal*, d'après West, Green. Grand format [Ibid., n^o 6].
82. *Regulus*, d'après West, Green. Grand format [Ibid., n^o 5].
83. *Mort d'Épaminondas*, d'après West. Grand format [Ibid., n^o 7].
84. *Mort de Bayard*, d'après West. Grand format.
- 87 (sic). *Alexandre et son médecin*, de West, par Green. Moyen format [Ibid., n^o 11].
88. *Père qui bénit ses enfants*, par Green. Moyen format.
89. *Priam rachetant le corps d'Hector*, par Hamilton, Cunego. Moyen format.
90. Son pendant, avant la lettre. Grand format.
91. *Ménage flaman*, avant la lettre. Grand format.
92. *Sacrifice d'un taureau à Apollon*, avant la lettre. Grand format.
93. *Adam et Ève*, peints par Coypel, Drivel. Grand format.
94. *Mort d'Abel*, peinte par West, Porporati. Grand format.
95. *Caton d'Utique mourant*, peint par Cignaroli, Ravenel. Grand format.
96. *L'homme condamné au travail*, de Felipp, Thomassin. Grand format.
97. *Malédiction paternelle*, de Greuze, Gaillard. Grand format [Ibid., n^o 13].
98. *L'accordée de village*, de Greuze, Flipot. Grand format.
97. *La bouillie donnée au chien*, de Greuze, Matenvre. Grand format.
100. *Père aveugle, sa fille et jeune homme*, de Greuze, Laurent Cars. Grand format.
101. *Washington*, par Le Paon, Lemire. Grand format.
102. *Hercule et l'Hydre*, du Guide, Chauveau. Moyen format.
103. *Hercule et Panthée* (sic pour *Antée*), du Guide, Chauveau. Moyen format.
104. *Hébé et l'aigle de Jupiter*, avant la lettre. Moyen format.
105. *Joseph d'Arimatee*, peint par Jouvenet, Hertz. Petit format.
106. *Frontispice de l'Encyclopédie*, par Prevost. Petit format.
107. *La mort chez des pauvres*, de Streidan, Sadeler. Petit format.
108. *Flamands buvant*, par Mortier. Petit format.
109. *Flamands jouant avec une fille*, par Mortier. Petit format.
110. *Tonneliers*, par J. J. D. B. Petit format.
111. *Sainte Famille*, en rond. Petit format.
112. *Le joueur d'instruments*, peint par Shalker, Wille. Petit format.
113. *La dévideuse*, peint par Gérard, Wille. Moyen format.
- 113 bis. *Copenot*, maître écrivain, avant la lettre, par Wischer. Petit format.
- 114-116. Trois portraits de Rembrand. Petit format.
117. *Tentation de saint Antoine*, par Callot (gâtée par l'eau). Grand format.

N^{os} d'ordre.

- 118-165. 48 sujets, par Callot (suppliciés, gueux, papillons, etc.). Petit format.
166. *Samuel Hampzîng*, pasteur de Harlem, peint par Halle, Sueders-hoff. Moyen format.
167-168. Deux cadres contenant quatre sujets de soldats et de batailles. Moyen format.
169-170. Deux sujets. *Fille grondée par sa mère*, de Baudoin, Choffard. Moyen format.
171. *L'Enfant prodigue*. Petit format.

4^o Plâtres et bronzes.

172. *Le maréchal d'Armentières*, en bronze, médaillon.
173-187. Quinze plâtres, ronds ou carrés, bustes et bas-reliefs.
188. Marbre brun encadré en noir. (Nota : objet d'histoire naturelle).

[Suite des gravures.]

189. Vernet. *Baigneuses*. Balechon. Moyen format.
190. *Golphe de Saint-Laurent*, par Lacroix, Le Gouaz. Petit format.
191. Pendant du précédent (le carton manque). Petit format.
192. *Cascade de Tivoli*, par Lacroix, Flumet. Petit format.
193. *Vue de Corse*. Petit format oblong.
194. Gravure emblématique, par Mormel (*alias* Monnet), Choffard. Petit format.
195. Portrait du *comte de Fumel*. Moyen format ovale.
195. Gravure de tête de Vierge. Moyen format.
197. *L'abbé Suger*. Très petit format.
198. *Turgot*, ministre. Très petit format.
199. *Hue Miromesnil*, chancelier. Très petit format.
200. *L'empereur Joseph II*. Très petit format.

5^o Médailles.

La bibliothèque de l'École possède quelques médailles, mais de peu d'importance et qui ne valent pas la peine d'en faire un catalogue, d'ailleurs très difficile.

Certifié véritable par le bibliothécaire près l'École centrale du département du Gers.

Signé : MELETT.

CATALOGUE

DES

TABLEAUX ET GRAVURES DU MUSÉE DE LA VILLE D'AUCH (1820)

1° Tableaux.

N ^{os} d'ordre.		AUTEURS	ORIGINE
1	<i>La chaste Suzanne</i>	par Raoux.	Acheté par le Préfet en 1805.
2	<i>La Flûte et la Rose</i>	École d'Italie.	Musée de l'É- cole centrale.
3	Le portrait d'un chancelier...	Éc. de Louis XV.	Idem.
4	Portrait de <i>Mme de Sévigné</i>	par Mignard.	Idem.
5	Portrait de <i>Mme de Montespan</i> ...	par Mignard.	Idem.
6	Portrait de <i>Mlle ***</i> (de la cour de Louis XIV).....	Éc. de Louis XIV.	Idem.
7	Une tête de Vierge avec auréole d'or.....	Éc. du xv ^e siècle.	Idem.
8—11	Quatre têtes, d'après Raphaël...	Des élèves de Rome.	Idem.
12	<i>Jésus devant Pilate</i> (esquisse).	École de Lebrun.	Idem.
13	<i>La Diseuse de bonne aventure</i> ...	École d'Italie.	Idem.
14	<i>Saint Martin donnant son manteau à un pauvre</i>	»	Idem.
15—16	Deux grandes marines.....	Vernet et Lacroix	Idem.
17—18	Deux petites marines.....	»	Idem.
19	<i>L'Adoration des rois</i>	École d'Italie.	Idem.
20	<i>L'Adoration des bergers</i> (sur cui- vre).....	»	Idem.
21	<i>Le Sommeil de saint Pierre et saint</i>	»	Idem.
22	<i>Paul</i> (sur agate).....	»	Idem.
23—24	<i>Diane et Endymion</i> (sur agate)...	»	Idem.
25—26	Deux petits paysages et bergers.	»	Idem.
27—28	Deux petites marines.....	»	Idem.
	Deux paysages d'Italie.....	»	Idem.
29	Petit tableau de fleurs (sur cuivre).	»	Idem.
30	Portrait d'une dame de la cour de Louis XV.	Wanloo.	Don de M. Chrétin.
31	<i>L'Enfant prodigue</i>	Ansiaux.	Don du Roi (1819)
32	<i>Le roi Chérébert</i>	Laurent.	Idem.

2^o Gravures.

N ^{os} d'ordre.		AUTEURS	ORIGINE
1	<i>Le Départ de Régulus...</i>	West.	Musée de l'école centrale.
2	<i>Le Serment d'Annibal</i>	Idem	Idem.
3	<i>La Mort de Bayard</i>	«	Idem.
4	<i>La Mort d'Épaminondas</i>	«	Idem.
5	<i>Alexandre et son médecin</i>	«	Idem.
6	<i>L'École d'Athènes (Saint-Pierre ès-liens)</i>	Raphaël et Volpato.	Idem.
7	<i>La Messe du Pape</i>	Idem	Idem.
8	<i>L'Incendie de la villa Borghèse</i>	Idem	Idem.
9	<i>Le Marché hollandais</i>	«	Idem.
10	<i>La Fileuse</i>	«	Idem.
11—12	Deux gravures	d'après Greuze.	Idem.
13	<i>La Création</i>	Wanloo et Porporati.	Idem.
14	<i>La Mort d'Abel</i>	Idem	Idem.
15	Le portrait de <i>Washington</i>	«	Idem.
16	<i>Les Baigneuses</i>	Vernet et Balchon.	Idem.
17	<i>La Tentation de saint Antoine</i>	Callot.	Idem.
18—19	Deux faits militaires du xv ^e siècle (encre rouge)	«	Idem.
20	Une <i>Hébé</i>	«	Idem.
21—22	Deux <i>Travaux d'Hercule</i>	«	Idem.
23	Dessin d'un catafalque, à la plume.	»	Idem.

Auch, le 10 février 1820.

Signé : SENTETZ et DAVID.

SUGER, L'ÉGLISE DE SAINT-DENIS

ET

SAINT BERNARD

Mémoire lu au Congrès des Sociétés savantes par M. Anthyme Saint-Paul.

Une des questions les plus importantes, les plus dignes d'intérêt, j'allais dire les plus passionnantes, que soulève l'histoire de l'art architectural à travers tous les âges, est sans aucun doute l'origine du système de construction appelé gothique. Et, de fait, les recherches de nos meilleurs archéologues se sont portées depuis longtemps sur cette question, et avec un succès tel, dans ces trente dernières années, qu'il reste aujourd'hui peu de chose à découvrir ou à élucider, du moins en ce qui concerne les données générales. Il semble admis désormais que l'architecture gothique n'est qu'une évolution savante, hardie et laborieusement préparée de l'architecture romane, que cette évolution décisive s'est accomplie en France, durant le second quart du XII^e siècle, et que le chœur de l'église de Saint-Denis bâti sous l'abbé Suger est le premier type complet du genre nouveau. Mais, à cet avènement de l'art le plus national qu'ait jamais eu aucun peuple chrétien, on n'a pas attaché assez étroitement un souvenir qui ajouterait encore singulièrement au prestige de notre vieille architecture française, car il s'agit ici d'un de nos grands ministres. Ce même Suger, que l'on se contente le plus souvent de mentionner comme étant à la tête du monastère de Saint-Denis au moment où fut élevé le chœur de la basilique, fut beaucoup mieux que le promoteur et le trésorier de l'entreprise. Il en fut l'âme, il se confondit avec elle; s'il n'en fut pas l'architecte dans le sens rigoureux du mot, elle lui appartient presque autant que s'il en avait seul tracé tous les dessins et fourni toutes les épreuves.

La cause de l'oubli relatif dans lequel a été laissé le rôle prépondérant joué par Suger est une sorte de froideur apportée jusqu'à ce jour dans l'examen des écrits émanés de lui ou le concernant. Et ces

écrits n'ont été eux-mêmes négligés que parce qu'ils étaient, avant l'édition des *Œuvres de Suger* publiée en 1867 par la Société de l'Histoire de France, dispersés dans de vieux recueils et rarement complets; parce que, réunis, ils restent d'une lecture pénible; parce qu'enfin ils ont été abordés sous l'empire des interprétations sommaires, parfois erronées et défavorables, dont ils avaient été l'objet depuis les travaux de Doublet au xvii^e siècle et de Félibien au xviii^e.

Je n'entends certes incriminer personne, il n'y a pas en ceci de coupables; mais, intimement pénétré de la haute importance des documents contenus dans le livre précité, j'estime qu'on ne saurait indéfiniment se passer des secours efficaces qu'ils offrent à qui voudra bien s'en servir.

Quels sont ces secours, voilà ce que je vais en quelques mots essayer de déterminer.

C'est tout d'abord par Félix de Verneilh que mon attention, comme celle de beaucoup d'autres archéologues, avait été attirée sur les écrits de Suger. Dans sa brochure ayant pour titre : *Le premier des monuments gothiques*, parue en 1863, Félix de Verneilh était parvenu à relever les récits relatifs à la construction de la basilique dionysienne du discrédit où les avaient jetés Dom Doublet et Viollet-le-Duc⁽¹⁾. Ayant ainsi rendu à ces témoignages leur légitime autorité, il les avait fait vaillamment concourir à sa thèse. Nous eûmes dès lors une histoire raisonnée de la plus ancienne église gothique⁽²⁾, et cette histoire, sans doute, aurait été complète si l'auteur avait eu sous la main la collection de textes livrée au public quatre ans plus tard par la Société de l'Histoire de France.

Depuis que ce volume, que je n'hésite pas à déclarer précieux malgré ses imperfections, a vu le jour, le travail de Félix de Verneilh n'a pas été repris, et la grande étude d'ensemble que comportent d'aussi riches documents est toujours à faire.

Les notes suivantes contribueront à la préparer.

M. Lecoy de la Marche, que la Société avait spécialement chargé de collationner, d'établir et au besoin de commenter les textes, s'est acquitté avec zèle de sa tâche et n'a rien omis⁽³⁾.

⁽¹⁾ *Le premier des monuments gothiques*, p. 7, 13, 15.

⁽²⁾ En donnant, après F. de Verneilh, à l'église de Saint-Denis bâtie par Suger le titre de « premier des monuments gothiques », je ne dois pas cacher que ce titre est contesté et peut l'être. Je le erois, quant à moi, mérité, et peut-être aurai-je l'occasion plus tard de manifester ma conviction d'une manière plus spéciale, en discutant les monuments sur lesquels elle s'appuie.

⁽³⁾ Le volume renferme :

1^o *La Vie de Louis le Gros (Vita Ludovici Grossi regis)*, ou, selon d'autres

Les documents réunis par lui, outre les détails qu'ils procurent sur la construction de la basilique, montrent l'abbé de Saint-Denis sous un jour tout à fait nouveau et permettent de voir en Suger, dans la question du luxe des églises, l'adversaire autorisé de saint Bernard. Deux points, dont l'exposé répondra pleinement au but de mon présent travail.

Sur le premier point, trois choses sont à examiner : quelles sont les vraies dates de la basilique de Saint-Denis ; cette église a-t-elle été achevée par Suger ; de quelle manière le grand abbé a-t-il participé à sa construction ?

L'examen de ces trois choses, pourvu que l'on veuille bien se contenter quelquefois de fortes probabilités, n'offre pas des difficultés insurmontables. On a accusé avec raison les écrits de Suger et ceux de son biographe de manquer d'ordre et de clarté (1) ; on a pris le premier en flagrant délit d'anachronisme (2), et l'on va voir que le cas n'est pas unique ou que tout au moins la forme de ses récits induit facilement le lecteur à transposer les événements. Il n'est pas cependant impossible, en serrant de près les textes et en se référant à propos aux parties de l'œuvre architecturale demeurées debout, d'établir dans les faits un ordre logique et d'approcher de la tranquille certitude.

Par une bonne fortune qui ajoute considérablement à la valeur de

sources, *Vita gloriosissimi Ludovici Francorum regis*), composée, d'après M. Lecoy de la Marche, de 1137 à 1142 ou 1143 :

2° Le *Mémoire de Suger sur son administration abbatiale* (*Sugerii abbatis liber de rebus in administratione sua gestis*), commencé en 1145 ou 1146, et que, pour plus de rapidité, je désignerai simplement sous le titre de *Mémoire* ;

3° Le traité sur la *Consécration de l'église* (*Libellus de consecratione ecclesie Sancti Dionisii*), d'une année au moins antérieur au livre précédent ;

4° Les lettres adressées par Suger aux principaux personnages de son temps, avec l'indication de celles qui lui ont été écrites ;

5° Les chartes émanées du même ;

6° Sa *Vie* écrite par le moine Guillaume ;

7° Les témoignages contemporains et divers autres documents ;

8° Des éclaircissements et observations.

Par ordre d'intérêt archéologique, le premier rang appartient au traité sur la *Consécration* et au *Mémoire*. Viennent ensuite : les chartes, trop superficiellement explorées ; la *Vie de Louis le Gros*, qui nous renseigne sur les voyages de Suger et par conséquent sur les édifices qui ont pu attirer son attention ; la *Vie* écrite par le moine Guillaume, dont à peine trois ou quatre passages sont à noter ; les témoignages contemporains, qu'il ne faut employer qu'avec discrétion.

(1) Félibien, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denis*, p. 170 ; *Œuvres de Suger*, p. iv, xvii

(2) *Œuvres*, p. 445.

L'édifice, la basilique de Saint-Denis est le mieux daté de tous nos monuments antérieurs au XIII^e siècle, même si l'on renonce, pour assigner un commencement aux premiers travaux, à l'année 1137, qui n'est donnée par aucun document de l'époque. Nous avons des compensations. La date de 1140 est clairement, d'après les écrits de Suger, ou plutôt d'après l'inscription placée par ses soins dans le frontispice et rappelée par deux fois dans ses écrits, celle de la consécration solennelle du portail (1).

Il est facile de préciser davantage, au moyen de la date suivante. « La même année », d'après le *Mémoire* (2), « la dix-neuvième année de son administration », d'après une charte (3), « le dimanche 14 juillet », selon la même charte et le livre de la *Consécration* (4), l'abbé de Saint-Denis fit poser la première pierre du chœur. Le portail fut donc consacré durant le premier semestre. On peut être plus précis encore et inférer d'une proposition incidemment glissée par Suger que la bénédiction eut lieu le 9 juin. Il est dit, en effet, que lorsqu'on posa la première pierre du chœur, les évêques préparèrent le mortier « avec l'eau bénite provenant de la dédicace accomplie le précédent 5^e jour des ides de juin » (5). Quant à la consécration du chœur, il y fut procédé, avec une solennité extraordinaire, par cinq archevêques et quatorze évêques, en présence du roi, de la reine, et d'un nombre considérable de barons et d'abbés, « le 2^e dimanche et le 3^e jour des ides de juin, fête de saint Barnabé (6), » soit le 11. Ce qui se rapporte parfaitement à l'année 1144, confirmée par la variante que Suger fit subir à son distyque de la façade pour l'appliquer au chevet (7). Il ne s'en est pas moins produit une sorte d'hésitation entre les années

(1) « Annus millenus et centenus quadragenus
Annus erat Verbi quando sacrala fuit. »
(*Mémoire*, § xxviii; *Consécration*, § iv.)

(2) § xxviii, les premiers mots.

(3) Charte X; dans les *Œuvres*, p. 356.

(4) « Pridie idus julii, die dominica. »

(5) « Cum primum ipsi episcopi ex aqua benedicta dedicationis facte proximo quinto idus junii propriis confecerunt manibus cementum, primos lapides imponerunt. » (*Consécration*, § iv; p. 226 des *Œuvres*.)

(6) « Diem agendi secunda junii dominica, videlicet tertio idus, quod est Barnabæ Apostoli, consulte assignavimus. » (*Cons.*, § vi; p. 232 des *Œuvres*; voir aussi la charte X.)

(7) « Epitaphium prioris consecrationis, una sola sublata dictione, hujus etiam annalem terminum concludit, hoc modo :

Annus millenus et centenus quadragenus
Quartus erat Verbi quando sacrala fuit. »
(*Mémoire*, § xxviii, p. 190 des *Œuvres*.)

1144 et 1143, qui sont souvent mises l'une pour l'autre, et la seconde d'après la petite chronique de Saint-Denis ⁽¹⁾, rédigée sans doute sur deux passages dans lesquels Suger affirme avoir terminé le chœur en trois ans, ou plutôt en trois ans et trois mois⁽²⁾. Cette indication n'est pas cependant à négliger, et elle doit concourir à une histoire plus circonstanciée que celle que nous avons possédée jusqu'à présent.

A mon avis, l'histoire de la basilique dionysienne, on pourrait presque dire sugérienne, commence avec l'abbatit même de Suger.

Suger, comme abbé de Saint-Denis, a eu trois préoccupations dominantes : augmenter le bien-être matériel de ses religieux, les mettre en mesure de faire d'abondantes aumônes, travailler à l'agrandissement et à l'embellissement de l'église. Cette dernière œuvre, qui avait précédé les deux autres dans son esprit et à laquelle il songeait déjà durant ses études, l'absorba bientôt au point que sa seule crainte fut de ne pas la terminer, de la laisser après lui exposée à l'indifférence de ses successeurs, et qu'en la poursuivant il s'en fit plus d'honneur à ses propres yeux que de la situation exceptionnelle acquise par lui dans l'Église et dans l'État. Un homme si rapide et en quelque sorte si fiévreux dans l'exécution de ses entreprises ne devait pas être long à les préparer. Pour en jeter les bases, il n'a certes pas attendu que tout fût remis en bon ordre dans les nombreuses possessions du monastère et que les revenus y eussent atteint la quotité normale. Dès que se présentent des ressources dont il croit pouvoir disposer sans faire tort à ses religieux, il les applique aux constructions nouvelles. C'est ainsi que, le 15 mars 1125, la troisième année de son abbatiat, Suger, affranchissant de la mainmorte les habitants de Saint-Denis, accepte d'eux la somme de 200 livres pour contribuer à la reconstruction et à la décoration de l'entrée du « monastère »⁽³⁾. *Monasterium* est bien le mot dont se sert ici l'abbé Suger, et naturellement on a cru qu'il s'agissait de l'entrée principale de l'abbaye. C'est, en réalité, de l'entrée de l'église qu'il était question ; du moins on est suffisamment autorisé à le soutenir. *Monasterium* signifie tantôt église, « moultier », et tantôt monastère, chez les écri-

⁽¹⁾ *Gallia christiana*; *Œuvres*, p. 414.

⁽²⁾ « Insistentes per triennium. » (*Cons.*, § v, les premiers mots ; p. 227 des *Œuvres*). « In tribus annis et tribus mensibus totum illud magnificum opus, et in inferiore cripta et in superiore voltarum sublimitate, tot arcuum et columnarum distinctione variatum, etiam operturæ integrum supplementum admisit. » (*Mémoire*, § xxviii ; p. 190 des *Œuvres*).

⁽³⁾ « Ad introitum monasterii Beati Dionysii renovandum et decorandum ducentas libras nostra dispositione et providentia ad idem opus expendendas nobis contulerunt. » (*Charte I*, p. 320 des *Œuvres*.)

vains des XI^e et XII^e siècles. Dans Suger, il est deux fois employé de la façon la plus évidente dans le sens d'église. Lorsque Suger parle du « noble monastère consacré par les mains divines »⁽¹⁾, peut-on penser à autre chose qu'à l'église; et lorsqu'il règle que l'anniversaire de Charles le Chauve sera « annoncé dans la salle capitulaire, célébré dans le monastère et rappelé au réfectoire par un confortable repas »⁽²⁾, n'y a-t-il pas là une distinction nettement formulée entre trois bâtiments différents dont l'un est l'église? Au reste, la dépense dont la somme de 200 livres, déjà considérable pour l'époque, ne représentait qu'une partie, fait songer à un travail autrement considérable qu'une simple entrée d'abbaye du XII^e siècle, fût-elle fortifiée⁽³⁾. De plus, l'abbé de Saint-Denis, accordant à ses vassaux une faveur que sa conscience lui montrait ne pouvoir leur être refusée⁽⁴⁾, n'a pu convenablement solliciter leur concours que pour une œuvre pie, pour une œuvre se rapportant directement à la gloire de leur patron. De plus encore, Suger, qui se plaît à énumérer en toute occasion les constructions importantes élevées par ses soins, ne mentionne nulle part l'entrée de l'abbaye. Enfin ces dispositions, supposées prises pour le portail de l'église, répondent admirablement à l'état d'âme de l'abbé Suger, à un état d'âme qui remontait à sa première jeunesse, et dans lequel sa dévotion aux saints martyrs parisiens n'était pas seule en jeu. Suger fut de bonne heure vivement impressionné⁽⁵⁾ par les accidents survenus les jours de grande foule dans l'église, faute d'espace à l'intérieur et de voies de dégagement sur l'extérieur; ce fut là le point de départ de ses projets de reconstruction, et vraiment on ne peut croire qu'un homme à la décision si prompte et au cœur si généreux, placé en face d'une question dont l'humanité autant que la piété réclamait la solution immédiate, ait attendu quinze ans, c'est-à-dire jusqu'en 1137, avant d'y pourvoir. Le don, forcé ou volontaire, fait par les habitants de Saint-Denis, ne

⁽¹⁾ « Ad augmentandum et amplificandum nobile manūque divina consecratum monasterium. » (*Mémoire*, § xxv; p. 186 des *Œuvres*.)

⁽²⁾ « Suum (Caroli) anniversarium decrevit in capitulo pronuntiari, in monasterio celebrari, in refectorio honestam refectionem adaptari. » (Charte X, de 1140; p. 354 des *Œuvres*.)

⁽³⁾ La somptueuse porte romane de l'abbaye de Cluny a dû être dans son genre, avant le XIII^e siècle, une exception unique.

⁽⁴⁾ La mainmorte est qualifiée par lui de « coutume abominable » : *consuetudo pessima* (Charte I, p. 319 des *Œuvres*.)

⁽⁵⁾ Il revient à plusieurs reprises et en termes émus sur ces tristes scènes, où il fut le témoin impuissant de la mort de plusieurs femmes. (*Mémoire*, § xxv; *Cons.*, § 11; Charte X, 1140, p. 357-358 des *Œuvres*.)

dut pas rester longtemps sans emploi, d'autant mieux que les améliorations apportées par Suger dans les revenus territoriaux marchaient rapidement et accroissaient les ressources primitives. En 1129, date où le prieuré d'Argenteuil fut restitué à l'abbaye, toutes les grosses difficultés étaient résolues; et, désormais débarrassé des négociations épineuses, assuré que les moyens d'exécution ne lui manqueraient pas, Suger dut aussitôt se laisser absorber par son œuvre favorite. En admettant que la recherche d'une carrière et l'appel fait aux ouvriers de toutes les provinces ⁽¹⁾ aient exigé plusieurs mois, on dut être prêt, au plus tard, en 1132.

Quoi qu'il en soit, les travaux de la façade étaient certes commencés depuis assez longtemps en 1137. Nous avons de cette année une charte, généralement appelé le Testament de Suger, et qui, disons-le en passant, a donné lieu à une erreur étrange que n'ont évitée ni les auteurs de la *Gallia christiana*, ni Félibien. D'après ces historiens, sept évêques et Robert, abbé de Corbie, se seraient trouvés le 17 juin 1137 à Saint-Denis et auraient alors signé cette charte; de cette méprise a pu en dériver une seconde, et c'est probablement ce concours de prélats qui a donné l'idée d'une cérémonie, laquelle ne serait autre que la pose de la première pierre du portail. Or, aucun évêque n'était à Saint-Denis ce jour-là; et Samson, archevêque de Reims, qui signe parmi eux, ne parvint à cette dignité qu'en 1140. Ce simple détail aurait dû rendre suspecte toute la liste. Ensuite, les signatures épiscopales viennent dans la pièce les dernières, après celles des religieux et des serviteurs de l'abbaye; Suger eût-il pu le permettre sans se rendre coupable de la plus grossière irrévérence? La charte n'est pas apocryphe pour cela ⁽²⁾; seulement, les signatures des évêques et de l'abbé de Corbie ont été ajoutées après coup; et ce sont précisément les mêmes, sans une de plus ou de moins, que celles apposées au bas d'un autre acte qui est, lui, tout entier de 1140. Ici nous avons selon toute probabilité les noms des évêques présents à la pose de la première pierre du chœur, noms que Suger ne donne pas dans ses ouvrages, tandis qu'il donne ceux de tous les prélats qui prirent part aux deux consécérations. L'abbé de Saint-Denis aura profité de cette réunion d'évêques pour ajouter à la valeur de deux documents importants, l'un ancien de trois ans, l'autre nouvellement dressé et en partie relatif à la continuation de la basilique; ce dernier serait ainsi du 14 ou du 15 juillet 1140 ⁽³⁾.

⁽¹⁾ *Consécration*, § 11; p. 218 des *Œuvres*.

⁽²⁾ Voir le Testament de Suger dans les *Œuvres*, p. 333 à 341.

⁽³⁾ C'est, dans les *Œuvres*, la charte X. que j'ai déjà alléguée et sur laquelle

Le Testament de Suger a cela d'intéressant qu'il mentionne positivement les travaux de la façade comme étant en cours d'exécution, et que les termes⁽¹⁾ employés donnent l'idée de grandes dépenses déjà faites. Suger n'eût pas osé se prévaloir de ces dépenses, si elles n'eussent encore produit aucun résultat notable.

A d'autres égards, l'année 1137 ne peut pas être adoptée comme celle des premières opérations. Depuis les derniers mois de l'année précédente, le roi Louis VI était dangereusement malade, et son ami et ancien condisciple, Suger, avait amèrement pleuré auprès de lui. L'heure n'était pas aux grandes entreprises. Au printemps de 1137, le roi semblait se remettre; mais arrivent, sur la fin d'avril, des messagers de Guillaume X, duc d'Aquitaine, chargés de prévenir Louis VI que ce seigneur est mort durant un pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle, en offrant sa fille Éléonore à l'héritier présomptif du trône de France. Le monarque décide que son fils ira chercher sa fiancée, l'épousera à Bordeaux, et que Suger fera partie du cortège⁽²⁾. Les préparatifs durent exiger quelques semaines, et lorsque Suger écrivit son testament, le 17 juin, il prenait ses précautions en vue d'une absence qui devait être assez longue et qui ne devait pas être exempte de dangers, car l'escorte militaire donnée au jeune prince avait mission de pacifier, au retour, la Saintonge, où se manifestaient des germes de révolte⁽³⁾. Suger n'a guère pu regagner sa cellule qu'à l'automne, et son unique soin à sa rentrée dut être de payer un nouveau tribut de larmes au roi Louis VI, qui était venu s'éteindre à Saint-Denis, le 1^{er} août, alors que Suger était encore à Bordeaux. Et puis quelle époque eût-il été possible de plus mal choisir, pour ouvrir un chantier et creuser des fondations, que les approches de l'hiver? Que si malgré tout on veut maintenir la date de 1137⁽⁴⁾, il faudra bien considérer cette année comme à peu près perdue; il ne se serait produit une véritable activité dans le chantier qu'au printemps de 1138, et ainsi la construction et la décoration de l'imposante façade avec une partie des tours et les vantaux de bronze se trouveraient comprises dans l'étroit espace de deux ans!

il me faudra revenir. Suger y reproduit des passages entiers de son livre de la *Consécration*, ou plutôt c'est ce dernier qui les a empruntés à la charte.

(1) « Cum multis exsolventes expensas solliciti fuerimus, videlicet in novi et magni ædificii ecclesiæ augmentatione. » (*Œuvres*, p. 336.)

(2) *Vie de Louis le Gros*, xxxii; p. 146 des *Œuvres*.

(3) *Vie de Louis le Gros*, xxxii; p. 147 des *Œuvres*.

(4) A la rigueur, les travaux auraient pu commencer vers le 15 avril, après les fêtes de Pâques et avant que Suger ne fût désigné pour être du voyage en Guienne.

En examinant le portail de la basilique dionysienne et en se remémorant les circonstances dans lesquelles il fut élevé, on n'oserait pas assigner moins de six à sept ans à la durée des travaux. Il y avait d'abord à démolir le vieux portail carolingien, en épargnant le plus possible des murs que la main même du Christ avait consacrés, au temps de Dagobert⁽¹⁾. Suger avait une foi entière dans la tradition qui rapportait le miracle, et il croyait avoir sous les yeux l'église du VII^e siècle. Or l'église abbatiale avait été déjà renouvelée à la fin du règne de Pépin le Bref, sous l'illustre abbé Fulrad, et l'on a peine à s'expliquer l'ignorance de Suger à cet égard. Il y avait en outre à établir des fondations robustes, sur un plan plus vaste, et à asseoir sur ces fondations des murs et des piliers du plus bel appareil, avec les riches ornements que cela comportait. Autant qu'on en peut juger par ce que nous voyons aujourd'hui, tout fut exécuté avec le plus grand soin, et non même sans quelques indécisions, sans quelques tâtonnements, inévitables là où étaient réunis des ouvriers de divers pays et alors que l'architecture était dans un état éminemment transitionnel. Les voûtes du vestibule, construites à une époque où la croisée d'ogive commençait à peine à être appliquée, trahissent tout particulièrement ces indécisions. Sous les tours, les nervures ne sont que d'énormes boudins ; entre les tours, elles ont trois tores donnant un profil d'ensemble assez plat, avec les seuls tailloirs qui aient été établis dans le sens des cintres croisés ; dans le compartiment central de la première travée de la nef, nous trouvons un des plus anciens exemples de la nervure à double tore. Je le répète avec conviction, il n'a pas fallu moins de six à sept ans, surtout si l'on admet que, durant les préoccupations de Suger relatives à la dernière maladie du souverain et pendant son absence, les ouvriers, habitués à sa direction, furent moins actifs ou se portèrent sur une besogne nécessitant une surveillance supérieure moins immédiate et moins assidue. Et si les travaux eussent été précipités, nous en serions avertis ou par des lézardes menaçantes ou par Suger lui-même, qui n'aurait pas manqué de se faire un titre de tant de promptitude, comme il l'a fait pour le chœur.

⁽¹⁾ C'est surtout à propos du chœur et du corps de la nef que Suger insiste sur la nécessité de réserver quelques lambeaux du mur ancien ; mais il avait aussi, dans le vestibule, essayé d'encastrer en partie ses colonnes dans les constructions antérieures, et il s'applaudit d'y avoir réussi. Je n'entreprendrai pas de déterminer ce qui de l'église carolingienne aurait pu survivre à la réédification du XI^e siècle, réédification qui a dû être à peu près complète, à part le noyau de la crypte. Voy. p. 186, 191, 221 et 225 des *Œuvres*.

Pour le chœur de la basilique, il semble difficile, à première vue, d'accepter cette période de trois ans et trois mois dans laquelle a été comprise sa construction. Nous devons l'accepter pourtant, d'abord parce que l'affirmation de Suger est catégorique, ensuite parce que cette rapidité merveilleuse n'est pas impossible à expliquer.

Nous pouvons suivre presque pas à pas les travaux de cette partie de l'église. Ils étaient entrevus avec une précision de jour en jour croissante par Suger, tandis que s'élevait la façade. Lorsque l'abbé de Saint-Denis songeait avec anxiété aux colonnes des Thermes de Dioclétien, qui eussent fait si bonne figure dans son édifice⁽¹⁾, et quand il cherchait en attendant une carrière qui lui permit de se procurer sans tant de frais des supports monolithes, n'avait-il pas déjà dans son esprit le plan de cette abside où des piliers de cette nature avaient plutôt qu'ailleurs un rôle considérable à remplir? Nous sommes renseignés sur la force des colonnes qu'il retirait de cette carrière de Pontoise dont la rencontre mit fin à des inquiétudes de plusieurs années⁽²⁾ : cent à cent quarante hommes étaient nécessaires pour les enlever⁽³⁾. Ce qu'on ne peut guère entendre que des colonnes monolithes du rond-point; rien d'équivalent n'a pu trouver place dans la façade ou dans le vestibule, bien que Suger insinue en avoir en surtout besoin pour les raccordements.

Entre la consécration du vestibule et la pose de la première pierre du chœur, il s'est écoulé un intervalle de 35 jours. Si nous accordons volontiers que le chœur a été exécuté en un peu plus de trois ans, nous nous refusons à croire que cinq semaines aient suffi pour concevoir, discuter et dresser définitivement le plan le plus neuf, le plus savant et le plus hardi qu'il fût possible de rêver à cette époque; pour disposer l'emplacement, opérer les démolitions nécessaires et creuser les fondations. Lorsque Suger donne à entendre⁽⁴⁾ que, le vestibule consacré, il réunit ses religieux pour décider avec eux si l'on procéderait à l'agrandissement du chœur, il nous est permis ou de supposer qu'à ce moment tous les éléments d'une décision affirmative étaient prêts, ou bien de mettre sur le compte d'une de ces négligences si fréquentes dans les écrits de Suger une sorte de transposition. La conférence a pu avoir lieu avant la consécration du vestibule; c'est probablement alors qu'on aurait résolu de faire célébrer cette

(1) *Consécration*, § 11 ; p. 218-219 des *Oeuvres*.

(2) « Multis annis, multis temporibus cogitando, queritando angebamur. » *Cons.*, § 11.)

(3) *Cons.*, § 11 ; p. 220 des *Oeuvres*.

(4) *Consécration*, § 14 ; p. 224 des *Oeuvres*.

consécration pour pouvoir interrompre quelques années la construction des tours et passer sans retard à l'abside. Il n'est pas téméraire non plus de penser que, lorsque Suger reçut des prélats consécrateurs, le 9 juin 1140, les plus chauds encouragements pour entreprendre la seconde partie de son œuvre⁽¹⁾, il avait eu à leur soumettre quelque chose de précis, de déterminé, et peut-être déjà le plan à peu près complet du nouveau chœur⁽²⁾.

Trente mois après la pose solennelle de la première pierre, à la mi-janvier 1143, il ne restait plus à exécuter que le remplissage des voûtes supérieures et des toitures. C'est évidemment à cette année 1143 qu'il est raisonnable de rapporter ce que raconte Suger pour démontrer l'excellence du nouveau système de voûtes. Le jour anniversaire de la mort du roi Dagobert, ce qui répond au 19 janvier, pendant que l'évêque de Chartres célébrait la messe conventuelle, survint un ouragan épouvantable qui renversa, dans le nord de la France des constructions réputées solides et laissa se balancer dans les airs, sans qu'il survînt aucun désordre, les hautes nervures du chœur de Saint-Denis, qui ne portaient pas encore leurs triangles de maçonnerie⁽³⁾.

Les huit à neuf mois nécessaires pour achever les voûtes et faire toutes les couvertures nous conduisent aux environs du 15 octobre 1143 et complètent la durée totale de trois ans et trois mois. Il fallut bien huit mois de plus pour garnir les fenêtres de leurs vitraux, placer et décorer les autels, disposer tout ce qui était nécessaire pour la cérémonie qui devait avoir une splendeur inusitée et après laquelle l'abbaye devait avoir à héberger le roi, une vingtaine d'évêques et un nombre considérable de seigneurs laïques ou ecclésiastiques. Le souci des approvisionnements ne fut pas le moindre qu'eut en pareille circonstance l'abbé de Saint-Denis⁽⁴⁾.

⁽¹⁾ *Mém.*, § xxvi; p. 188 des *Œuvres*.

⁽²⁾ C'est, à la vérité, relativement tard que Suger résolut de refaire complètement le chœur de Saint-Denis. Au commencement de son abbatiat, il y songeait si peu qu'il avait fait appeler des maçons et des peintres pour rajeunir la vieille église (*Mém.*, § xxiv; p. 186 des *Œuvres*). Il dut s'y décider pendant la construction de la façade, et la découverte des carrières de Pontoise dut aiguillonner singulièrement son impatience, car il vit sans doute très vite le merveilleux parti que l'on en pourrait tirer dans un rond-point.

⁽³⁾ « Dum præfatum novi augmenti opus capitellis et arcibus superioribus et ad altitudinis cacumen produceretur, cum necdum principales arcus singulariter veluti voltarum cumulo cohererent ... tantus oppositorum ventorum impetus præfatos arcus nullo suffultos podio, nullis renitentes suffragiis impingebat, ut miserabiliter tremuli, et quasi hinc et inde fluctuantes, subito pestiferam minarentur ruinam. » (*Cons.*, § v; p. 230 des *Œuvres*.)

⁽⁴⁾ *Cons.*, § v; p. 231 des *Œuvres*.

Le premier des monuments gothiques se trouve donc être le mieux daté, au moins pour le XII^e siècle et pour la plus grande partie du XIII^e. Pour quatre années, quatre dates dont la précision et la certitude ne laissent rien à désirer; je les résume :

14 juillet 1140, pose de la première pierre;

Mi-janvier 1143, pose des dernières ogives;

Mi-octobre 1143, achèvement des toitures;

11 juin 1144, consécration solennelle du chœur et translation des reliques. Cette translation et les consécrations spéciales dont tous les autels secondaires furent l'objet marquent assez que toutes les chapelles avaient reçu leur décoration et leur ameublement.

L'ardeur que mit Suger à l'exécution de ce chœur est la meilleure preuve de son empressement à renouveler toute l'église. Nous savons déjà que, « prompt à pousser vivement ses succès », d'après ses propres expressions, il fit le transept. Pour le reste, il n'avait plus qu'à suivre lui-même les instructions qu'il avait données dans la charte précitée de 1140⁽²⁾, à employer les revenus qu'il avait régulièrement effectués à l'œuvre, avec ce que son désintéressement personnel et son industrie lui permettaient d'y ajouter. La décoration et l'ameublement n'exigeaient plus ici de fortes dépenses : la nef avait été débarrassée de ses autels, qui avaient été reportés dans le déambulatoire et dans la crypte⁽³⁾. Les ouvriers, étant venus à bout de la partie qui par la nouveauté de sa structure et ses dispositions spéciales présentait les plus grosses difficultés, et désormais habitués aux travaux qu'ils avaient à faire, n'avaient plus besoin d'une direction aussi continuelle; et Suger avait eu le temps de former, à supposer qu'il n'en eût pas encore eu sous la main, un architecte capable de le suppléer. Le seul obstacle qui eût pu l'arrêter, l'administration du royaume pendant les années 1147, 1148 et 1149, n'en était plus un véritablement sérieux. D'ailleurs Suger qui aimait son église de Saint-Denis plus que tout au monde⁽⁴⁾, qui ne redoutait rien tant que de laisser quelque chose d'inachevé⁽⁵⁾, qui au milieu des soucis les plus graves d'une régence trouvait le temps de restaurer les demeures

(1) « Promptus urgere successus.... cruce collaterales ecclesie ad formam prioris et posterioris operis conjungendi attolli et accumulari decertavimus. » (*Mém.*, § xxviii; p. 190-191 des *Œuvres*.)

(2) La charte X des *Œuvres*; voir particulièrement p. 359.

(3) *Cons.*, § v, p. 228 des *Œuvres*.

(4) Voir un peu plus bas.

(5) « Ne nobis conqueri Deo; Imperfectum meum viderunt oculi tui jure oporteret... » (*Cons.*, § v; p. 227 des *Œuvres*.)

royales⁽³⁾, n'était pas homme à congédier ses ouvriers tant qu'il serait resté un seul mur à construire⁽⁴⁾.

Une des particularités les plus frappantes des écrits de Suger et des inscriptions qu'il fit placer en diverses parties de la basilique, c'est l'importance qu'il se donne à lui-même, c'est l'orgueil avec lequel il énumère et exalte les résultats obtenus. On a généralement assez mal interprété cette vanité qu'on ne peut s'empêcher de trouver incompatible avec l'humilité monastique et qui enlève certainement à ses récits quelque chose de leur autorité ou plutôt de leur clarté. On ne peut certes l'accuser d'avoir voulu positivement tromper son lecteur; mais son enthousiasme et le sentiment qu'il avait de l'ardeur et du succès de ses efforts a influé plus qu'il ne le cherchait peut-être sur les termes qu'il emploie et sur la marche de sa narration. Ce qui en réalité domine au milieu de tout cela et justifie Suger aux yeux de la postérité, c'est l'amour passionné, immense, qu'il professait et pour son monastère et pour son patron. Cette généreuse passion l'avait saisi tout entier, il lui soumettait tout, et elle l'avait rendu à ce point jaloux qu'il ne pouvait souffrir qu'un autre que lui, à part le roi, parmi ses contemporains, pût passer à quelque titre que ce fût pour un bienfaiteur de l'abbaye. Et, ce qu'il voulait paraître, il s'est efforcé de l'être véritablement, car c'est surtout auprès de Dieu et de saint Denis qu'il comptait s'en faire un mérite. On ne connaîtra jamais Suger si l'on ne voit en lui avant tout l'homme de Saint-Denis; et cet homme respire non dans quelque passage isolé⁽¹⁾, mais dans presque toutes les lignes de ses écrits. Par devoir, Suger s'est montré dévoué au roi, à la France, à l'Église; par les mouvements de son cœur comme par sa vie tout entière, il appartient à l'abbaye de Saint-Denis; il ne se donne pas d'autre patrie, il dit y avoir été élevé dès le berceau⁽²⁾, pour un peu il nous laisserait croire qu'il y est né. Cette affection avait sa naïveté, qui de la part d'un personnage moins illustre que Suger, serait quelque peu choquante. Ce qu'il a ressenti et fait pour Saint-Denis, deux raisons, à son avis, l'obligent

(1) Lettres XI, p. 260 des *Œuvres*; *Vie de Suger*, liv. III, p. 395 des *Œuvres*.

(2) Félibien, p. 173, croit aussi que Suger put achever son église.

(3) A citer cependant celui où il dit ne rien préférer ici-bas à la gloire de son monastère : « Nihil mallem sub cælo quam prosequi matris ecclesie honorem. » (*Mém.*, § xxviii); et cet autre où il se déclare plus heureux de terminer son église, s'il y arrive, que d'avoir en sa possession tous les trésors de l'empereur de Constantinople : « Divinæ supplicans pietati ne virum sanguinum ab ædificio templi refutaret, qui hoc ipsum toto animo magis quam Constantinopolitanas gazas obtinere præoptaret. » (*Mém.*, § xxv.)

(4) *Mémoire*, § 1; p. 156 des *Œuvres*.

à l'exposer avec une complaisance qui le mène jusqu'aux limites de l'hyperbole. D'abord, en portant le plus haut possible ses bienfaits, ses fatigues, ses sacrifices, il compte éveiller dans ses successeurs une noble émulation, perpétuer son zèle en le leur communiquant⁽¹⁾. Ensuite, il estime que s'il est glorieux pour lui-même d'avoir été le grand serviteur de l'abbaye, le nom de Suger ne saurait déparer non plus les annales dionysiennes ; il l'y insère partout, il le grave sur le monument ; il règle avec ses moines assemblés en chapitre les devoirs qui seront rendus à sa mémoire, devoirs qui le placent presque au même rang que Dagobert et Charles le Chauve. Suger se propose encore un but plus purement chrétien : provoquer, par la reconnaissance, des prières pour son âme.

Avec de telles dispositions d'esprit, Suger ne pouvait consentir à partager avec qui que ce fût l'honneur d'avoir dirigé la construction de la basilique. Si pourtant il y a eu de sa part usurpation au détriment d'un architecte, cette usurpation n'a pu être totale. Suger, qu'on peut croire sur parole quand il assure qu'il veillait à tous les détails et qu'il s'était complètement identifié avec son œuvre⁽²⁾, n'a pu apporter dans son assidue coopération que sa haute intelligence, son grand sens pratique et la connaissance de l'art que décèlent ses écrits eux-mêmes. Cette participation constante et inquiète ne venait pas d'une manie irrésistible de tout régenter, si élevé qu'en fût le mobile ; elle naissait de la conscience qu'avait Suger de ses aptitudes, et aussi de la nécessité qui s'imposait d'introduire une forte unité de vues et d'action parmi des ouvriers sortis de toutes les provinces et imbus de traditions diverses.

Pour ne parler que du chœur de l'église, la pièce capitale au point de vue de l'histoire de l'art, nul mieux que Suger n'était en état d'en concevoir le plan ou d'en arrêter définitivement les dispositions. Il avait voyagé au moins autant que n'importe quel architecte, à une époque où du reste les architectes ne voyageaient guère. Il avait assisté à la consécration de l'église de la Charité-sur-Loire en 1107 ; il n'a pu manquer de visiter l'église de Saint-Benoît-sur-Loire ; il est

(1) *Mémoire*, § 1. Suger, dans un autre endroit, insinue discrètement qu'il faudra à l'avenir se reposer sur les ressources propres du monastère et sur l'activité des abbés plutôt que sur la munificence royale, dont les manifestations deviennent plus rares (charte VIII des *Œuvres*).

(2) « Conferebam de minimis ad maxima, non plus Salomonianus opes templo quam nostras huic operi sufficere posse, nisi idem ejusdem operis auctor ministrantibus copiose præpararet. Identitas auctoris et operis sufficientiam facit operantis. » (*Consécration*, § 11 ; p. 218 des *Œuvres*).

sans doute allé en Auvergne; nous savons qu'il a vu Bordeaux, Saintes, deux fois au moins Poitiers, qu'il se trouvait à Cluny l'année qui précéda la consécration de l'église, qu'il vit trois fois Rome et quatre fois l'Italie⁽¹⁾. On ne peut douter qu'il ait partout observé et qu'il ait tiré parti de ses remarques. Plus près de Saint-Denis, il avait pu voir sortir de terre la collégiale de Poissy, ville où il dut plus d'une fois accompagner son souverain⁽²⁾, l'église Saint-Maclou de Pontoise et Saint-Martin des-Champs, trois édifices⁽³⁾ auxquels peut-être son influence personnelle ne fut pas étrangère, et auxquels dans tout les cas il dut prêter une attention toute spéciale. Nul donc plus que Suger ne connaissait l'état de l'art de bâtir à cette époque, nul n'était plus intéressé à s'enquérir de ce qui lui manquait et de progrès dont il était susceptible, nul mieux que lui n'était capable des provoquer ces progrès. De là à faire les fonctions d'architecte, combien faible est la distance!

Nous ne voulons pas dire que cette distance ait été franchie par Suger; nous ne prétendons pas qu'il ait dessiné les plans et présidé à la pose de tous les matériaux; mais s'il s'est trouvé dans les chantiers un maître maçon assez intelligent et assez expérimenté pour fournir un projet acceptable, ce projet a dû être discuté point par point avec l'abbé et n'a dû recevoir sa forme définitive qu'après les modifications, améliorations ou amplifications suggérées par le même personnage. Ou bien l'inverse aura pu se produire: le plan, conçu par Suger, aurait été soumis par lui au contrôle d'un praticien. En aucun cas Suger n'est demeuré étranger à l'ordonnance générale du chœur de Saint-Denis, qui s'est fortement senti de sa puissante intervention.

Toutefois, même si l'on accordait à Suger le titre de « premier architecte gothique », nous n'oserions le considérer sans restriction comme un novateur. Mais l'examen de son rôle quant aux progrès généraux de l'architecture devra être l'objet d'une dissertation spéciale appuyée sur l'étude attentive de la basilique et des monuments qui en dérivent.

Une question pour laquelle nous possédons des éléments d'information beaucoup plus certains et que par cela même on peut s'étonner de voir ordinairement négligée, c'est l'opposition de doctrines qui a existé entre Suger et saint Bernard au sujet du luxe dans les églises.

(1) Voir la *Vie de Louis le Gros*.

(2) Les rois de France possédaient, avant Philippe le Bel, un château à Poissy.

(3) A la rigueur, les deux derniers pourraient être absolument contemporains du chœur de Saint-Denis ou même un peu postérieurs.

On connaît la fameuse lettre adressée vers 1130 par saint Bernard à Guillaume, abbé de Saint-Thierry, lettre dans laquelle l'abbé de Clairvaux blâme l'ampleur des églises monastiques et la décoration toujours somptueuse et parfois grotesque dont elles étaient pourvues. Cette lettre eut en elle-même peu d'importance au XII^e siècle; nous la commentons aujourd'hui parce qu'elle est pour nous le témoignage le plus complet et le plus précis des opinions artistiques de saint Bernard. A l'époque où elle fut écrite, elle n'était qu'un témoignage entre cent autres; car le célèbre moine bourguignon, non content de faire de la simplicité dans les églises une règle inflexible pour les Cisterciens, voulait étendre son rigorisme à tous les ordres religieux et quelque peu aux évêques. On a pu se demander longtemps pourquoi, appuyé par une parole à laquelle rien ne résistait dans l'Église catholique, le système eut si peu de succès ailleurs qu'en Bourgogne et dans l'institut de Cîteaux. Suger, la seule autorité qui pût entrer en lutte avec saint Bernard, Suger répondit, et dès lors tout s'explique. Si nous n'avons pas eu partout à l'aurore du style gothique des basiliques cisterciennes, c'est à l'abbé de Saint-Denis que nous le devons.

Assurément on ne saurait dire que Suger, lorsqu'il cherchait à égaler les splendeurs de Sainte-Sophie⁽¹⁾, lorsqu'il se faisait un devoir de conscience de se prêter à l'acquisition de tout objet, si cher qu'il fût, pouvant contribuer à accroître la vénération envers les saints martyrs⁽²⁾, n'eut pas en tête avant tout la gloire de son église et l'exaltation de ses protecteurs célestes; mais il dut se glisser de bonne heure dans son esprit une arrière-pensée. Il vit dans son œuvre un moyen opportun et efficace de réagir contre des théories qu'il jugeait dangereuses. Il ne fut pas retenu par l'amitié étroite et respectueuse qu'il professait pour saint Bernard⁽³⁾, par la filiale confiance qu'il

⁽¹⁾ « Conferre consuevicum Hierosolymitanis, et gratantissime ad discere, quibus Constantinopolitane patuerant gaze et Sancte Sophiæ ornamenta, utrum ad comparationem illorum hæc aliquid valere deberent. » (*Mém.*, § xxxii; p. 198-199 des *Œuvres*.)

⁽²⁾ « Præterea tot venales (margarite) ab omnibus pene ferrarum partibus nobis afferebantur, et unde eas emeremus offerebatur, ut ea sine pudore magno et Sanctorum offensa dimittere nequiremus. » (*Cons.*, v; p. 22, des *Œuvres*.)

⁽³⁾ Pierre le Vénérable et saint Bernard furent ses plus fidèles correspondants: « Extant magnorum virorum quamplures ad illum epistole, inter quos illi crebrius scripserunt Petrus abbas Cluniacensis et Bernardus Clarevallensis » (*Vie de Suger*, liv. II; p. 392 des *Œuvres*). Suger a certainement été encouragé par Pierre le Vénérable à se faire l'apôtre de doctrines qui étaient éminemment celles des Clunistes, mais que lui, Pierre, ne pouvait défendre énergiquement sans paraître attaquer l'institut cistercien, trop souvent posé par saint Bernard en adversaire de celui de Cluny.

lui avait témoignée en réformant à sa prière, vers 1127, l'abbaye de Saint-Denis et en rejetant le faste dont il avait d'abord entouré sa personne, il se borna à ne point donner à son opposition le caractère d'une rivalité; et dès qu'il fut assuré de ne point blesser un homme que la chrétienté admirait et révérait, il ne craignit pas de produire ses sentiments avec une insistance qu'on ne peut s'empêcher de considérer comme parfaitement intentionnelle. L'édifice parlait déjà lui-même beaucoup; Suger voulut en quelque sorte souligner ce langage, en augmenter l'énergie et bien faire entendre que le luxe qu'il avait déployé était d'une part un hommage rigoureusement dû à Dieu et aux saints, et d'autre part un secours qu'il ne pouvait en aucune manière refuser à la dévotion des fidèles. Il va jusqu'à prendre à partie des contradicteurs qu'il ne détermine pas, mais qui sont évidemment les adeptes des doctrines de saint Bernard. « A chacun, dit-il, son sentiment; pour moi, mon avis est qu'on doit préférer à tout, pour la célébration des divins mystères, ce qu'il y a de plus précieux et de plus cher. » Et, un peu plus loin : « Ceux qui pensent autrement veulent que la pureté du cœur suffise. Oui, sans doute, cette pureté est l'élément le plus indispensable; mais il n'est aucunement superflu d'y unir la décence dans les objets extérieurs, et ce respect de la nature matérielle que le Rédempteur a daigné joindre à son essence immatérielle⁽¹⁾. » Avec les nombreux passages⁽²⁾ où Suger s'abandonne à sa verve et à sa passion pour l'éclat du culte catholique, il est facile de constituer la thèse écrite qu'il place à côté de la thèse monumentale⁽³⁾, celle-ci demeurant pourtant la plus éloquente et celle qui eut le plus de lecteurs.

Si l'on scrute plus attentivement encore les textes émanés de Suger, il ne sera pas impossible de voir au fond de cette divergence entre Bénédictins, Clunistes compris, et Cisterciens, un malentendu provenant d'une situation spéciale des abbayes des deux ordres.

Les Cisterciens, vivant loin des centres d'habitation, ne possédant

(1) « Abundet unusquisque in suo sensu : mihi fateor hoc potissimum placuisse, ut quæcumque cariora, quæcumque carissima, sacrosanctæ Eucharistiæ administrationi super omnia deservire debeant.... Opponent qui derogant debere sufficere mentem sanctam, animum purum, intentionem fidelem. Et nos quoque », etc. (*Mém.*, § xxxiii, p. 199 et 200 des *Œuvres*.)

(2) Voir, outre le § xxxiii du *Mémoire*, dont je viens de citer quelques mots, tout le § I de la *Consécration*, et, en général, tous les passages où il parle de l'orfèvrerie.

(3) Sans compter les inscriptions gravées ou appliquées sur l'édifice et dans l'une desquelles Suger expose nettement un de ses principes favoris :

« Mens hebes ad verum per materialia surgit. »

que par exception des reliques, peu visités sinon par des pauvres et par des voyageurs qui venaient en passant implorer une généreuse hospitalité ou s'édifier quelques jours par le spectacle des vertus monastiques, avaient leur église toute à eux; elle faisait pour ainsi dire partie des bâtiments usuels, elle leur appartenait au même titre; et comme le monastère de par la règle était pauvre, l'église devait être pauvre. C'était logique, et saint Bernard n'avait pas à craindre qu'on osât raisonner contre lui sur cette base.

Au contraire les Bénédictins, dont saint Bernard sépare à tort la cause de celle des évêques⁽¹⁾, étaient justement plus que les évêques tributaires de la foule et tenus à entretenir parmi elle le prestige des choses saintes. Plus que les cathédrales, les abbayes fondées avant le XI^e ou le XII^e siècle possédaient d'insignes reliques, c'était vers elles qu'affluaient les peuples; chaque église renfermant un corps vénéré était censée être l'église, non du monastère adjacent, mais du saint patron. Les religieux s'habituèrent eux-mêmes à ne se considérer que comme les gardiens, les conservateurs et les restaurateurs de la basilique; dès que l'édifice appartenait à des personnages célestes, rien ne devait être épargné pour le revêtir d'ampleur et de magnificence. En se renfermant dans ce double point de vue : instruire les foules, exalter les bienheureux, Suger à son tour était inattaquable.

Il n'est pas difficile de se figurer ce qu'une église telle que Saint-Denis et les écrits ou les discours d'un homme tel que Suger durent produire d'impression. La sécheresse et la nudité que saint Bernard tendait à introduire dans l'art religieux furent écartées; et, à cet égard comme à titre de constructeur de la première des églises gothiques, Suger a mérité la reconnaissance de tous ceux qui s'intéressent aux manifestations élevées et délicates de l'esprit humain.

Anthyme SAINT-PAUL.

(1) « Et quidem alia causa est episcoporum, alia monachorum. »

DIX PORTRAITS ET DIX-NEUF LETTRES

DE

RIGAUD ET DE LARGILLIÈRE

Communication de M. Gibert, conservateur du Musée d'Aix.

Le présent travail a pour but de faire connaître six portraits de la main de Rigaud, quatre autres peints par Largillière; soit, en tout, dix toiles d'une valeur réelle, dont l'existence, longtemps ignorée, nous a semblé mériter quelque attention de la part du monde compétent en matière artistique.

Nous nous proposons en outre de rapporter, au sujet de ces toiles, une correspondance, non moins étendue que curieuse, émanée de leurs propres auteurs.

Ces peintures représentent différents membres d'une ancienne et opulente famille de Provence. M^{me} de Richemont, marquise de Gueidan, en qui le nom de cette famille s'est récemment éteint, les a comprises dans un legs important fait par elle en 1882 à la ville d'Aix. Elles font aujourd'hui partie du musée de cette ville.

Quant aux lettres qui seront reproduites, s'il nous est permis d'en faire part au lecteur, nous en sommes redevable à la communication des originaux qu'a bien voulu nous accorder M. le comte de Montvalon. Nous adressons ici à l'obligeant possesseur de ces pièces intéressantes nos nouveaux et sincères remerciements.

A chacun des artistes en cause, notre plan est de consacrer un article distinct. Nous ferons précéder chacun de ces articles d'une notice biographique, augmentée de quelques détails peu connus. Rigaud venant en tête, dans l'ordre des matériaux que nous avons sous la main, c'est de Rigaud que nous allons nous occuper en premier lieu.

RIGAUD

Un grand nombre de biographes ont parlé de cet homme célèbre ⁽¹⁾. Ce qu'on avait pourtant jusqu'ici raconté de l'origine du peintre de Bossuet et de Louis XIV n'était pas sans présenter de notables inexactitudes. Il appartenait aux compatriotes mêmes de Rigaud d'étendre sur ce point les recherches et, en comblant bien des lacunes, de rectifier plus d'une erreur. C'est cette tâche, qu'entre autres érudits, se sont successivement imposée, dans deux substantielles études, M. Ernest Delamont ⁽²⁾ et le savant conservateur du Musée de Perpignan, M. Crouchandeu ⁽³⁾.

Notre vœu est que les emprunts faits ici par nous à l'un et à l'autre de ces auteurs soient un témoignage de plus, du vif intérêt qu'éveillent leurs travaux respectifs.

Perpignan a vu naître Rigaud. Quelques mots touchant la parenté de l'artiste pyrénéen, ne paraîtront point sans doute hors de lieu.

En plein xvi^e siècle, sous le nom d'Honoré Rigau, vivait dans l'ancienne capitale du Roussillon un peintre obscur, membre zélé, faut-il croire, d'une de ces confréries de maîtres-artistes à des titres divers, telle qu'en comptait jadis toute ville de quelque importance. A ce peintre, succédèrent deux fils également peintres : l'un s'appelait Jacinto, ou Hyacinthe, l'autre Honoré, deuxième du nom, qu'on surnomma, dans l'idiome local, *pintor minor*, pour le distinguer de son père. La branche d'Honoré s'éteignit au xvii^e siècle; de celle de Jacinto, naquit Mathias.

Le 20 mars 1655, le dit Mathias, devenu veuf, épousa en secondes nocces Marie Serre, ou Serra, âgée en ce moment de vingt ans et fille d'un filassier, d'un *pentiner*, littéralement, d'un peigneur de chanvre. De cette union provint bientôt un fils qui, à l'exemple de

⁽¹⁾ Après Saint-Simon qui, au sujet de Rigaud, s'est fait le propagateur de maintes anecdotes, le *Journal* de Dangeau, le P. Lelong, d'Argenville, Dom Pernety, le *Dictionnaire* de Lacombe, Papillon de la Ferté, l'*Almanach royal de 1744*, l'*Abecedario* de Mariette, pour ne nommer que les publications et les auteurs les plus répandus, bien que se répétant souvent l'un l'autre, donnent, sur celui qui nous occupe, des renseignements biographiques où ont tour à tour puisé les écrivains modernes. On trouve également dans le *Mercur de France* (janvier 1702 et novembre 1744) une vie de Rigaud rédigée par le peintre académicien Colin de Vermont.

⁽²⁾ *Hyacinthe Rigaud* dans le *Recueil de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, XIX^e volume (Perpignan, 1872), p. 323.

⁽³⁾ *Catalogue raisonné du Musée de Perpignan*, 1885, p. 19.

ses ancêtres, se fit peindre à son tour, sans pouvoir toutefois se dire lui-même fils de peintre. Ainsi que le tailleur d'habits qui eut la gloire de donner le jour à André *del Sarto*, Mathias Rigau, suivant le témoignage irrécusable des actes de mariage et de baptême, exerçait lui aussi la profession de *sastra*.

L'enfant dont nous parlons — on le devine sans peine — sera un jour cet artiste aussi renommé que fécond, dans lequel l'admiration de ses contemporains croira reconnaître le Van Dyck de la France.

Venu au monde, selon toute apparence, le 18 ou 19 juillet 1659, le premier-né de Mathias Rigau et de Marie Serre fut baptisé le 20 du même mois dans l'église cathédrale de Saint-Jean de Perpignan; il reçut à cette occasion les nombreux prénoms d'Hyacinthe, François, Honoré, Mathias, Pierre martyr, André, Jean. Pour ce qui est du nom patronymique, il le francisa plus tard lui-même dans sa terminaison, en adoptant la signature *Hyacinthe Rigaud*, ou *H. Rigaud*; — on trouve écrit par d'autres Rigault; — ce nom, il l'augmenta par la suite, en en faisant, alors que la célébrité lui fut acquise, Rigaud-y-Ros, ou Rigaud de Ros ⁽¹⁾. Au sujet de cette dernière appellation, il n'est pas hors de propos d'observer avec M. Crouchandeu, qu'elle ne saurait, dans aucun cas, contrairement à l'opinion admise, constituer un surnom signifiant *le Roux*, Rigaud du reste ayant été brun de teint et nullement roux. Le nom de Ros, sauf information meilleure, avance judicieusement l'auteur dont nous parlons, semblerait plutôt avoir été emprunté à la dénomination familière d'un vignoble : *la vinā d'en Ros*, possédé par Rigaud à Perpignan même, et dont un précédent propriétaire se nommait précisément don Francisco Ros.

Cependant Hyacinthe Rigaud ne fut pas l'unique enfant de Mathias Rigau. Ce dernier, à sa mort, en laissait encore deux autres : un garçon nommé Gaspard et une fille nommée Claire. Cette dernière mourut en 1707, après avoir été unie à un bailli de Perpignan, du nom de Lafitte, ou De la Fitte.

(1) Sur un médaillon en terre cuite, du sculpteur Nini, que possède le musée de la Manufacture nationale de Sèvres, « Hyacinthe de Rigaud », dont cet ouvrage reproduit les traits, est qualifié de « comte de Vaudreuil » à la suite de son prénom et de son nom, accompagnés, comme on le voit, de la particule. M. Champfleury, administrateur adjoint de l'établissement dont il s'agit, et en même temps conservateur des collections qui en dépendent, nous a fait remarquer que le titre ainsi donné au peintre de Louis XIV, est le fait d'une erreur remontant à une époque déjà éloignée. Le nom de Vaudreuil appartenait à Louis-Philippe de Rigaud, célèbre marin du xviii^e siècle, et non au portraitiste Hyacinthe Rigaud.

De son côté, Gaspard Rigaud, né en 1661, se fit peintre de portraits comme son frère ; comme son frère aussi, il s'établit à Paris. Après s'être marié dans cette dernière ville, il fut, en 1701, agréé à l'Académie, sans avoir pourtant jamais pu atteindre au titre d'académicien ; il mourut enfin à Paris même, le 28 mars 1705, dans une maison de la rue Montmartre où il avait sa demeure. On voit encore à Gènes quelques-uns de ses tableaux. Sa fille devint la femme du peintre Jean Ranc ; son fils qui, comme son oncle, avait reçu le prénom traditionnel d'Hyacinthe, mourut sans postérité en 1776. Ce fut le dernier des Rigaud.

Revenons à l'aîné de la famille.

En 1669, au moment où son père vint à lui manquer, Hyacinthe accomplissait ses dix ans ; le soin de son avenir appartenait donc désormais tout entier à Marie Serre, femme à la vérité sans culture, mais en qui un sens droit s'alliait à une volonté ferme. Le veuvage du reste ne laissait pas dénuée de ressources cette mère de trois enfants. On a fondé maintes conjectures, bâti maints récits controuvés, sur la façon inattendue dont se seraient révélées les aptitudes précoces de celui qui appartient d'assez près à l'histoire pour qu'elle l'ait appelé Rigaud tout court. Nous en tenant, quant à nous, à des faits certains, nous nous bornons à suivre Rigaud à Montpellier, où, à l'âge de quatorze ans, Marie Serre le place auprès d'un peintre médiocre, du nom de Pezet. Outre les leçons de ce premier maître, l'enfant, dans cette ville, reçut encore celles d'un certain Verdier, qu'il faut — soit dit en passant — se garder de confondre avec le peintre du même nom, devenu par alliance le neveu de Lebrun, après avoir été son collaborateur et son élève. Rigaud, à cette époque, participa aussi, dit-on, aux conseils d'Antoine Ranc, père de Jean Ranc dont il a été précédemment question.

Au bout de quatre ans passés sous la direction de ces différents maîtres et après un séjour de quatre autres années fait à Lyon, Rigaud enfin prend en 1681, le chemin de Paris où va s'écouler sa longue et glorieuse carrière. Il arrive dans la capitale, nourri d'enthousiasme pour Van Dyck dont il se propose de suivre les traces, et suffisamment préparé par de sérieuses études pour voir, au contact des maîtres, ses dispositions merveilleuses se développer promptement. Le succès d'ailleurs pour lui ne se fit pas longtemps attendre. Admis aussitôt à suivre les cours de l'Académie, il y remporta un an après, en 1682, le premier prix de peinture, sur la production d'un tableau dont le sujet imposé fut « Caïn bâtissant la ville d'Enoch ». En 1685, Rigaud alors âgé de vingt-six ans, était « prix de Rome ».

Toutefois se rendant aux représentations de Lebrun qui, l'ayant deviné dès ses débuts, jugeait pour lui superflue, sinon dangereuse, l'étude des maîtres italiens, notre peintre se décida à rester à Paris, et par suite dut renoncer à la pension et aux autres avantages attachés à son nouveau titre. Bien lui en prit du reste d'en agir de la sorte; en s'adonnant au genre du portrait, il lui était réservé de s'y rendre célèbre à l'égal de plus d'une célébrité dont son pinceau fut appelé plus tard à retracer l'image. Venu au plus beau d'un règne tout de pompe et d'apparat, Rigaud bientôt sut se montrer l'homme par excellence de son milieu et de son temps, le peintre attiré de l'apparat et de la pompe; dans les limites de sa sphère, il réalisa en partie le suprême idéal du xvii^e siècle, de ce siècle qui « en tout et partout, suivant la juste remarque de Cousin, eut pour effet de substituer l'élégance à la grâce, la noblesse à la grandeur, la dignité à la force ».

Rigaud, en effet, mieux que personne, était apte à saisir les signes distinctifs, le caractère dominant de cette époque déterminée de l'histoire; il fut plus habile encore à les faire pénétrer dans ses œuvres. Pleinement initié à l'esprit et aux tendances de la société au sein de laquelle il vécut, il en comprit si bien les mœurs et les aspirations, en traduisit si fidèlement la ressemblance typique qu'un contemporain illustre, Fénelon lui-même, s'est fait l'écho de sa renommée, le prenant sur ce point comme exemple, et le mettant au même rang que Mignard et que de Troy (1).

Doué à un degré remarquable du sentiment pittoresque, du juste discernement de ce qui est d'un bon effet en peinture, Rigaud, entre l'idéal et le réel, se fit une règle du maniéré et du théâtral; il en épuisa, on peut le dire, les ressources et même parfois poussa jusqu'aux limites extrêmes, jusqu'à l'hyperbole, jusqu'à l'abus, le *beau désordre* qui distingue la plupart de ses productions.

S'il ne fut pas le peintre aux impressions vives et profondes; s'il est permis de supposer, qu'en courtisan émérite, il prêta à ses modèles un masque à leur avantage, en même temps qu'une attitude d'emprunt, s'il lui manqua, pour tout dire, cette « naïveté attentive, soumise et forte, vantée par Fromentin, qu'exige, pour être parfaite, l'étude du visage humain » (2), avant lui cependant, il faut en convenir, nul portraitiste n'avait donné à son personnage plus de pres-tance dans le maintien, imprimé plus de solennité à la pose, au

(1) Lettre à l'Académie.

(2) Les maîtres d'autrefois.

geste, plus d'éloquence et d'emphase. Nul jusque-là, avec plus d'art, de magnificence et d'ampleur, n'avait encore dissimulé la forme humaine sous le superbe fracas des vêtements somptueux admirés dès l'enfance, dans la boutique paternelle, par le fils prédestiné de l'humble tailleur de Perpignan. Jamais auparavant, sous un plus riche aspect, n'avaient été entrevus le velours et l'hermine, jamais la soie des tentures, docile à des souffles problématiques, ne s'était soulevée en plis mieux disposés.

Quant à ce qui est le propre du métier, nous en dirons peu de chose. Rigaud, sous ce dernier rapport, en dépit de la sèche et quasi-industrielle de son faire, en dépit d'une facture monotone et bourgeoise à force d'être parfaite, Rigaud, disons-nous, dans sa technique, a sans cesse fait preuve d'une infailibilité merveilleuse, se montrant sinon grand peintre, dans le sens élevé du mot, du moins maître peintre irréprochable. « Sa pâte est saine, sa peinture se porte bien », a dit de lui Arsène Houssaye ⁽¹⁾. Il y a en effet, çà et là, dans ses toiles, de ces rehauts aux vives couleurs, de ces touches savantes et décisives, de ces traînées lumineuses à faire le désespoir des praticiens les mieux exercés.

L'homme que Sainte-Beuve a appelé « le plus grand peintre de son siècle, de ce siècle de Louis XIV dans son entier épanouissement », — nous avons nommé Saint-Simon, — cet homme de son côté appelait Rigaud « le premier peintre de l'Europe pour la ressemblance des hommes et pour une peinture forte et durable. » C'est qu'en vérité admiré et prôné à la ronde, soutenu par Lebrun qui alors en dictateur tenait l'art tout entier sous sa domination, notre portraitiste en ce moment, malgré une rivalité honorable qu'il rencontrait dans Largillière et dans de Troy, voyait se dérouler devant lui un vaste champ d'exploitation. Pendant plus de soixante ans, il en tira le meilleur de la substance, avec une persévérance et une ardeur qui ne se démentirent jamais.

« Qui ferons-nous cette année peindre à Gérard? », disait un jour Napoléon, en parlant de celui que les flatteurs proclamaient le *roi des peintres* et que ses confrères nommaient le *peintre des rois*. A l'égard de Rigaud, Louis XIV n'eut pas même ce souci; d'eux-mêmes tous ceux qui à la cour, dans l'épée ou dans la robe, dans les lettres ou dans les arts, eurent un nom retentissant ou illustre, défilèrent dans l'atelier de l'artiste qui, devant la postérité, allait faire revivre toutes les gloires du règne. Jugeons-en plutôt par la nomenclature

⁽¹⁾ *Étude sur Largillière et Rigaud. Revue contemporaine, 15 mars 1860.*

suivante que nous devons en partie aux soins de Hulst (1); c'est une véritable galerie historique qu'à regret nous parcourrons à grands pas.

Entre 1681 et 1682, dans la seule année de son arrivée à Paris, Rigaud n'exécuta pas moins de trente-trois portraits, en tête desquels il faut placer celui du joaillier Materon, peint, observe d'Argenville, « au premier coup dans le goût de Vandyck. » Tel fut le point de départ d'une longue succession d'ouvrages, tous plus soigneusement traités, tous plus renommés les uns que les autres. Vers 1683, notre peintre avait peint Corneille; en 1690, il peignit La Fontaine et Fléchier; en 1692, Saint-Simon; Bossuet fut peint en 1699. Rigaud, à cette occasion, enfanta un chef-d'œuvre dans lequel il a su élever l'art du portrait à la dignité de l'histoire.

Le portrait de Fontenelle date de 1703, celui de Boileau de 1704. Dans l'intervalle, avaient vu le jour les portraits de Racine, de Santeuil, de Regnard, de La Bruyère, du marquis de Dangeau, du comédien et auteur dramatique Baron, de Lully, d'Adrienne Lecouvreur, du généalogiste d'Hozier, etc.

À côté des littérateurs, les artistes : en 1688 fut exécuté le portrait de Lebrun; en 1691, celui de Mignard, ce dernier pour l'Académie, à la demande de Mignard lui-même. Rigaud reproduisit encore les traits de Girardon, de Coysevox, de Coustou, de Sébastien Bourdon, de Claude Hallé, de Charles de Lafosse, ainsi que ceux de Joseph Parrocel et de Louis de Boullongne. Il entreprit également le portrait d'Edelinck qui, demeuré inachevé, orne aujourd'hui une des salles de la Bibliothèque nationale. Après l'architecte Robert de Cotte, vint, en 1702, le tour de Mansard. Déjà, en 1692, Rigaud avait peint le sculpteur Martin van der Bogaert, dit Desjardin. Ce dernier portrait fut plus tard présenté par lui à l'Académie à titre de « morceau de réception », en même temps qu'un « Saint André ».

(1) Henri van Hulst, né à Delft le 24 décembre 1624, était un simple amateur de peinture qui, sans y avoir des titres bien sérieux, fut pourtant, en 1747, admis à l'Académie, il est vrai avec la qualification assez confuse « d'honoraire associé-libre ». Il a laissé, au sujet de Rigaud, différents documents manuscrits conservés à la bibliothèque de l'École des Beaux-Arts et récemment imprimés dans les *Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture*, publiés par Dussieux, E. Soulié, de Montaiglon, etc. Au nombre de ces documents, une pièce intéressante est l'*État des portraits et autres tableaux sortis de la main de l'illustre M. Rigaud, pendant 62 ans*. Hulst n'eut pas le temps sans doute d'achever ce travail qui, commençant à 1681 et s'arrêtant à 1698, n'embrasse en réalité que dix-sept années.

En dehors de ces portraits, pour ainsi dire intimes, Rigaud, dans le monde officiel, vit poser devant lui différents souverains. Ce fut, en 1700, le jeune duc d'Anjou, nouvellement appelé à régner sur l'Espagne; en 1701, ce fut Louis XIV lui-même qui, pour la circonstance, s'entoura de la majesté royale dans ce qu'elle a d'imposant et de solennel. Guillaume III, d'Angleterre, se fit également peindre par Rigaud. L'exemple fut suivi par Louis XV que l'artiste représenta à trois reprises différentes; d'abord, en 1715, au moment où la couronne de France venait de se poser sur la tête enfantine du nouveau monarque, puis en 1727; puis enfin en 1736. A 1715 remontent aussi les portraits d'Auguste II, roi de Pologne, et d'Élisabeth-Charlotte, mère du Régent.

Faut-il nommer les princes du sang, les hommes d'État, les grands capitaines, les hauts dignitaires, les membres du haut clergé, dont Rigaud eut également à retracer l'image? Le registre où le peintre avait coutume d'inscrire par rang de dates les travaux sortis de ses mains, aurait pu fournir sur ce point la matière d'une liste interminable. C'est ainsi, qu'en 1688, on y verrait figurer Monsieur, frère du roi; en 1689, l'héroïne de la Fronde, Anne-Marie d'Orléans, dite la Grande Mademoiselle; en 1691, Colbert, le prince royal de Danemarck et le maréchal de Noailles, — ce dernier fut peint à nouveau en 1693, la même année que le maréchal de Luxembourg. — Vendraient ensuite, en 1697, Louis, dauphin de France, et le prince de Conti, récemment élu roi de Pologne; en 1698, les ducs de Vendôme et de Villeroy; en 1703, le duc de Bourgogne, dont le portrait fut suivi de celui de sa femme Adélaïde de Savoie; en 1704, Villars, Vauban, le duc et la duchesse de Mantoue; en 1708, le comte de Toulouse. Outre ces derniers personnages, Rigaud peignit encore les ducs de Lesdiguière, de Belle-Isle et d'Antin, Louis d'Enghien, duc de Bourbon, les électeurs Frédéric de Brandebourg et Maximilien de Bavière, le prince de Lichtenstein, le comte de Sinzendorf, Christian III, duc de Deux-Ponts, les maréchaux de Saxe et de Tessé, le prince de Beauvau-Craon, Voyer-d'Argenson, Le Camus, le président Boucherat, Marie, duchesse de Nemours, Marie Mancini, le fameux banquier Samuel Bernard, Law et l'amateur Jabach.

En 1696, Rigaud s'étant rendu à la Trappe, en compagnie de Saint-Simon, parvint, grâce à un stratagème longuement raconté par ce dernier, à peindre, pour ainsi dire de mémoire, un portrait qui fit grand bruit, du célèbre abbé de Rancé. On lui doit également les portraits des cardinaux de Rohan, de Polignac, Dubois, Fleury et d'Auvergne, ceux des archevêques Colbert, de Noailles, de Vintimille, du duc de Cam-

brai ; ceux des évêques de Troyes, de Mirepoix et de Valence ; de Léonard Delamet et de Robert Secousse, tous deux recteurs de Saint-Eustache ; de l'abbé Pucelle et de tant d'autres enfin que nous passons sous silence. Aussi bien, non sans contrainte, renouons-nous à faire connaître les différentes collections où se trouvent aujourd'hui la plupart des ouvrages qui viennent d'être énumérés ⁽¹⁾.

Nous ne dirons rien non plus des autres peintures de Rigaud — peu nombreuses du reste — qui sont étrangères au genre dans lequel l'artiste s'illustra. On ne peut cependant moins faire que d'accorder une mention particulière au beau tableau du Musée de Perpignan : *Le cardinal de Bouillon ouvrant la porte sainte à l'occasion du Jubilé séculaire de 1700* : « un chef-d'œuvre, s'écrie Voltaire, égal aux plus beaux ouvrages de Rubens » ⁽²⁾.

Cette toile nous ramène dans la ville natale de Rigaud. Pressé de revoir les lieux où s'était écoulée son enfance, de revoir surtout sa vieille mère, après de longues années d'éloignement, le fils de Marie Serre se mit en route en 1695. Il rapporta de ce voyage une étude pleine de vie et étincelante de brio qui, sous deux aspects différents, reproduit les traits de celle à qui il devait le jour. Chacun peut aujourd'hui admirer cette étude au Louvre, en même temps que le buste de Marie Serre, sculpté par Coysevox d'après ce document né de la piété filiale. Aux études dont nous parlons, le peintre joignit un troisième portrait de sa mère qui fut exposé en 1704.

Rigaud s'est également peint lui-même à diverses reprises et sous différents aspects, soit en habit de ville, soit, plus souvent encore, sous le pittoresque négligé de l'atelier, la tête coiffée d'un bonnet ramené vers l'oreille, pour dissimuler sans doute une difformité qu'il avait au front ⁽³⁾. Il a aussi, dans sa grâce parfaite et dans l'irréprochable distinction de sa personne, représenté sa femme ; car, faut-il le dire, à la suite d'une aventure plaisante qu'on trouve rapportée en maints endroits, Rigaud un jour se maria. La chose se passa en 1710 ⁽⁴⁾ ;

⁽¹⁾ L'œuvre gravé de Rigaud ne comprend pas moins de trois mille deux cent quatre-vingt-six pièces, signées par Edelinck, les Drevet père, fils et neveu, par Loir, L. Chereau et Daullé, par Schmidt, G. Wille, Duflos, Cars, Petit et J. Audran, puis par Lépicier et Simoneau, puis enfin par S. Valée, Ravenet, Balechou, Presler, etc.

⁽²⁾ *Siècle de Louis XIV.*

⁽³⁾ Voir dans les *Nouvelles Archives de l'Art français* (année 1874-1875) sa correspondance au sujet de son portrait que lui avait demandé le grand-duc de Toscane en 1706 et 1717, pour la collection des Offices.

⁽⁴⁾ Le contrat de mariage, stipulant le régime de la séparation de biens, est daté du 10 mai 1710.

il s'unit à la belle Marie-Élisabeth de Gony qui précédemment s'était appelée madame Le Juge. Il n'en eut pas d'enfants; celle-ci toutefois était déjà mère d'une fille ⁽¹⁾.

Vers ce temps-là, le portraitiste était au plein de sa gloire et au plus fort de sa renommée; il avait de plus la fortune. Outre le revenu de son domaine de Vaux, près Treil, et d'autres biens encore, il jouissait de 15,000 livres de rente sur l'Hôtel de ville de Paris, que, par faveur spéciale, le Régent avait affranchies de la catastrophe de Law, moyennant retour ultérieur à l'État. Que lui manquait-il encore? les honneurs. L'Académie fut la première à lui en ouvrir la voie, en l'admettant dans son sein, le 2 janvier 1700, à titre de peintre de portraits; élu adjoint à professeur le 24 juillet 1702, professeur le 27 septembre 1710; il devint adjoint à recteur le 10 janvier 1733, enfin, recteur, le 28 novembre de la même année. Il avait en outre vu se réaliser l'une de ses ambitions favorites: celle d'être officiellement qualifié par ses collègues de peintre d'histoire.

Ce ne fut pas tout. Un privilège conféré en 1447 par les rois d'Aragon donnait à la ville de Perpignan le droit d'anoblir chaque année un citoyen. Le 18 juin 1709, le choix de ses compatriotes se porta sur Rigaud, comme étant digne sous tous les rapports de cette distinction exceptionnelle. Louis XIV, en 1713, sanctionna la noblesse locale de son peintre ordinaire, en faisant ajouter son nom à la liste des nobles du royaume; Louis XV la confirma par un édit du 3 novembre 1723, rendu sur un arrêt du Conseil d'État. Une faveur plus recherchée encore ne tarda pas à s'ajouter à la précédente. A l'occasion du second portrait du roi que fit Rigaud, ce prince lui envoya, le 22 juillet 1727, le cordon de chevalier de Saint-Michel, accompagné d'un titre de pension et d'une lettre des plus flatteuses. On sait que jusqu'en 1770, époque où il fut dérogé aux précédents établis, en faveur du sculpteur Pigalle, les peintres seuls, parmi les artistes, pouvaient être admis avec les gentilshommes dans l'ordre dont nous venons de parler.

Mais rien ici bas ne s'éternise. Profondément affecté par la perte de sa femme morte en 1742, Rigaud, d'ailleurs affaibli par l'âge, voyait d'un jour à l'autre sa santé dépérir. Subissant enfin la loi commune, il mourut lui-même le 29 décembre 1743, jour de dimanche, ayant vécu quatre-vingt-quatre ans cinq mois et onze jours. De sa demeure, qui était la maison du sieur de La Fontaine fils, située rue

⁽¹⁾ Marguerite-Charlotte Le Juge, née de Jean Le Juge, huissier au Grand Conseil (*Nouvelles Archives de l'Art français*, t. V, 2^e série, p. 46).

Neuve-des-Petits Champs, à l'angle de la rue Louis-le-Grand, son corps fut porté à Saint-Eustache et déposé dans la sépulture, où, depuis trente-huit ans, reposait son frère Gaspard « près de la chapelle de la communion ». Un premier testament fait par Rigaud le 30 mai 1707 exprimait la volonté que, dans ses funérailles, fussent « observées une modestie et une simplicité chrétiennes » (1).

Il existe une quantité prodigieuse de copies des ouvrages de Rigaud. Ces dernières, sur la foi de d'Argenville, ont été pour la plupart exécutées dans l'atelier et sous les yeux mêmes du maître, par La Penai, Prieur, Bayeul, de Launay et Descourt. Rigaud aussi forma plusieurs élèves. On cite parmi ceux-ci, Nicolas Desportes, neveu du peintre de classes François Desportes; Gros, frère du sculpteur de ce nom et qui par la suite entra à l'Académie; Jean Ranc, né à Montpellier en 1674, mort à Madrid le 1^{er} juillet 1735, lequel devint en 1724, premier peintre du roi d'Espagne, après avoir été en 1703, admis au titre d'académicien (2); enfin Louis-René Vialy (3).

Rigaud avait trente ans au plus, quand, entre les années 1687 et 1690, il fut appelé à peindre le célèbre amateur Jean-Baptiste Boyer d'Éguilles, président à mortier au parlement d'Aix (4). Ce premier portrait fut, en 1696, suivi du portrait de Sylvain de Raousset, comte de Boulbon, autre président à mortier au même parlement (5). En 1697, Rigaud exécuta encore pour Aix deux nouveaux portraits, cette

(1) Les héritiers de Rigaud furent ses neveux. En ce qui concerne la partie mobilière de la succession, on peut consulter avec intérêt la très curieuse pièce reproduite par M. Jules Guiffrey dans le tome V (2^e série) des *Nouvelles Archives de l'Art français*. Les objets d'art dont s'était entouré le défunt semblent cependant avoir été le partage de son filleul Colin de Vermont, « peintre ordinaire du Roy et adjoint à recteur de son Académie de peinture et de sculpture ». Voir à ce sujet le *Catalogue de tableaux, dessins, estampes et bosses, provenant du cabinet de M. Hyacinthe Colin de Vermont et Hyacinthe Rigaud*, Paris, 1761, in-12.

(2) Nous avons déjà eu l'occasion de parler de Jean Ranc. On se souvient qu'il était neveu par alliance de Rigaud, ayant épousé, avons-nous dit, Élisabeth-Marguerite Rigaud, fille de Gaspard Rigaud.

(3) Né à Aix, mort à Paris, le samedi 17 février 1770; il était membre de l'Académie de Saint-Luc. Un compatriote de Vialy, Joseph-André Celony, né à Aix en 1696, mort dans la même ville le 7 février 1746, doit être également compté parmi les élèves de Rigaud.

(4) Le portrait de Boyer d'Éguilles, par Rigaud, a été d'abord gravé, à Aix même, en 1697, par Jacques Coelemans, dans le format demi-grand-aigle; il l'a été plus tard par C. Vermeulen, dans des dimensions moindres, mais dans une manière meilleure.

(5) Également gravé par J. Coelemans, en buste et sans mains, dans le format dit *grandeur de thèse*.

fois tous les deux en pied (les précédents n'étaient qu'à mi-corps); l'un d'après le premier président et intendant de Provence, Pierre Cardin Le Bret, seigneur de Flacourt; l'autre d'après le fils de ce dernier, Cardin Le Bret, comte de Selles, en ce moment maître des requêtes. Enfin en 1712, Rigaud peignit en buste et sans les mains, Le Bret fils, qui depuis 1707 et 1710, avait succédé à son père dans sa double et éminente fonction (1).

Notre peintre par conséquent, dès le début de sa carrière, avait trouvé une clientèle assurée au sein d'une compagnie puissante en qui, pour ainsi dire, se résumait et se perpétuait l'éclat répandu sur la ville où cette compagnie avait son siège.

D'autres portraits cependant de la main de Rigaud, non compris dans la nomenclature inachevée de Hulst, existaient ou existent encore à Aix, plus nombreux sans doute, plus attrayants peut-être, que ceux qui viennent d'être désignés. Le catalogue qui va suivre nous fournira du reste sur ce point une preuve concluante.

Parmi les personnages qui, après ceux qui viennent d'être nommés, se passionnèrent également pour Rigaud, l'avocat général Gaspard de Gueidan se signala par une admiration particulière. Déjà en possession de trois œuvres du maître, ce magistrat se fit peindre par lui jusqu'à trois reprises différentes.

Nous allons en partie tenir la promesse de notre titre en donnant la description des Rigauds, du Musée d'Aix, qui proviennent de la maison de Gueidan.

LES PORTRAITS DE RIGAUD AU MUSÉE D'AIX (2)

I. — Jeune femme en buste, vue de profil et tournée à gauche (Haut., 0,65. — Larg., 0,55).

(1) En 1709, J. Coelemans a encore gravé, en format de thèse, le buste, moins les mains, du portrait du premier des Le Bret. Cette estampe se trouve reproduite par Jacques Cundier, dans le recueil des portraits des premiers présidents du parlement de Provence qu'a publié ce dernier graveur en 1724. Quant au premier portrait de Le Bret fils, il a été lui-même gravé par le même J. Coelemans en 1706, réduit à mi-corps. J. Coelemans a en outre gravé en 1717, dans le format de thèse, le buste du même personnage peint en 1712. Cundier a également reproduit ce dernier portrait, une première fois dans le recueil des premiers présidents, une seconde, en 1727 et en plus grandes dimensions. Notons en passant que l'état énumératif des tableaux de Rigaud, dressé par Hulst, porte en 1697, indépendamment des originaux, une copie du portrait de M. Le Bret.

(2) Les peintures qui vont être décrites sont toutes sur toile, et les personnages

La main droite, rapprochée du visage, fait de l'index un signe qui concorde avec l'obliquité malicieuse du regard. La chevelure est poudrée et ramenée sur le haut de la tête, laissant la nuque à découvert; elle est surmontée d'un béret tailladé, en velours violet, avec plume orange; un cordon de perles en resserre les boucles. L'ajustement se compose d'une simple chemise à fraise tombante, dont le négligé galant découvre en plein l'épaule gauche et presque la totalité de la gorge. Sur l'épaule droite est jetée une écharpe de taffetas à nuances changeantes et festonnée d'or. Ce vêtement flotte en arrière dans le vide et, par devant, se casse en plis anguleux.

Sur le revers de la toile sont soigneusement écrits à l'encre, les mots : *fait par Hyacinthe Rigaud, 1708.*

Malgré l'autorité de cette annotation, qui paraît d'ailleurs ne pas être de la main du peintre, et que nous verrons par la suite se reproduire semblablement sur quatre des tableaux décrits ci-après; malgré l'éclat qui distingue l'ensemble de la peinture, tout porte à croire qu'on se trouve ici en présence d'une des innombrables copies sorties de l'atelier de Rigaud. Tout au plus serait-il possible d'admettre l'intervention directe de ce dernier dans l'exécution des draperies, en effet remarquablement peintes; quant à ce qui tient au modelé et au dessin des carnations, ils sont l'un et l'autre incontestablement faibles et lâchés dans les parties essentielles.

II. — Homme en buste, tourné de trois quarts à droite, pour le torse, de face, pour la tête (Haut., 0,80. — Larg., 0,64).

Le visage est rond, le teint brun, le regard fixe. L'ensemble des traits dénote la force de l'âge. La main droite s'appuie sur la pomme d'une canne ornée d'une chaînette d'or; une volumineuse perruque, nouée par derrière, d'un ruban bleu, tient lieu de chevelure; le cou est négligemment entouré d'une cravate de dentelle. Le reste du corps est couvert d'une armure d'acier bruni, à frettes et à rivets de cuivre, avec garnitures de velours jaune soutachées d'argent. Enfin, sur l'épaule gauche, est jeté un manteau de velours grenat, doublé de brocart, et dont un pan, supporté par le bras droit, forme une masse importante que sillonnent des reflets lumineux propres à l'étoffe dont est faite cette partie de l'habillement ⁽¹⁾.

tous représentés en grandeur naturelle. Suivant l'usage et sauf affirmation contraire, les mots *gauche* et *droite* sont entendus par la droite et la gauche du spectateur.

⁽¹⁾ On aurait tort de conclure, d'après les portraits du xviii^e et même du xvii^e siècle, que le port de la cuirasse était, aux époques dont nous parlons, le

En somme bonne et savante peinture, justifiant pleinement l'inscription : *fait par Hyacinthe Rigaud, 1713*, qui, comme sur le tableau précédent, se lit au revers de la toile.

III. — Militaire en buste, le torse tourné de trois quarts à gauche, la tête, en sens opposé et à regard perdu (Haut., 0,80. — Larg., 0,63).

Son visage est allongé, son teint coloré; ses traits sont amaigris, quoique étant ceux d'un homme encore jeune. Il porte une perruque de même genre que celle du personnage précédent; une dentelle semblable entoure également le col, ici particulièrement long et découvert. L'armure dont il est revêtu diffère de celle décrite au n° II en ce que les épaulières sont carrées et, qu'aux articulations des aisselles, se trouvent des bossettes de cuivre façonnées en têtes de lion. Le bras droit s'éloigne du torse; le gauche, dont le raccourci se perd sous l'aileron de la cubitière, a son point d'appui en avant, sur la pomme d'une canne; la main, de ce côté, est couverte d'un gant de daim empiétant, dans son prolongement, sur le canon d'avant-bras de l'armure. Une écharpe d'officier, en soie blanche, ceint les reins; au milieu et vers le bas du plastron de la cuirasse, est suspendue, au moyen d'un goujon rivé à ce dernier, la croix de chevalier de Saint-Louis tenue par un ruban rouge, lequel forme un nœud à bouts flottants. Le tout mis en opposition à un fond de ciel terminé à droite par un tronc de chêne.

On lit par derrière la toile : *fait par Hyacinthe Rigaud, 1715*.

IV. — Gaspard de Gueidan, en habit de ville. Buste sans les mains. (Haut., 0,80. — Larg., 0,64.)

Le personnage se détache sur un fond de ciel assombri, interrompu à droite par le tronc d'un chêne. Le torse est tourné à gauche; la tête est de face. Sous un manteau de velours noir doublé de brocart, et dont un large pli drapé l'épaule gauche, apparaît la manche d'un habit de velours brun, avec revers également de brocart, que fixe un bouton de passementerie d'or ⁽¹⁾. La tête, avec élégance, est coiffée

propre de l'état militaire. L'usage de se faire peindre avec cette arme de défense semble avoir été adopté comme une marque distinctive de gentilhomme. D'ailleurs, au temps où peignait Rigaud, les officiers de tout grade, sauf dans quelques corps particuliers, avaient déjà abandonné l'armure, ainsi qu'on peut le remarquer dans les tableaux de bataille contemporains.

⁽¹⁾ Le riche manteau, — est-il bon de remarquer, — que les portraitistes des deux derniers siècles avaient coutume d'ajouter au costume qu'on portait alors, pour lui donner l'ampleur voulue et, dans les bustes, pour dissimuler la brusque et disgracieuse interruption des bras, ne saurait être pris pour un vêtement

d'une perruque à boucles flottantes, légèrement poudrées; les yeux sont à regard fixe, et remarquables par leur feu; le teint général du visage est chaud, contrastant ainsi heureusement avec la coloration du menton que bleuit la barbe fraîchement rasée.

L'inscription : *fait par Hyacinthe Rigaud, 1719*, qui se lit au dos de la toile, précise l'année où la tête fut, à Paris, peinte d'après nature; nous verrons pourtant plus loin que la livraison de ce portrait n'eut lieu qu'en novembre 1721.

L'œuvre ici n'est pas considérable, mais grâce à la correction de l'ensemble, à l'éclat et à la solidité du faire, grâce à l'accent dont elle est empreinte, elle peut être comptée au nombre de celles où le robuste talent de l'auteur se montre dans toute sa puissance.

Il est temps de dire quelques mots touchant Gaspard de Gueidan, dont à plusieurs reprises nous avons déjà prononcé le nom. Ce personnage, né à Aix en 1690, mort dans la même ville en 1769, était entré au Parlement le 18 mai 1714, en qualité d'avocat général; le 14 octobre 1740, il fut reçu président à mortier, près la même cour. Le zèle et l'éloquence rare dont il fit preuve dans l'exercice de ses fonctions, lui ont mérité d'être compté au nombre des illustrations provençales. Il était seigneur de Valabre et avait été gratifié, en 1752, du titre de marquis.

V. — Gaspard de Gueidan, en avocat général, peint à mi-jambes. (Haut., 1,39. — Larg., 1,04.)

Nous verrons plus loin Rigaud discourir longuement sur la composition et le choix des accessoires de ce dernier portrait, lequel, quoique daté de la même année que le précédent et, de même, portant par derrière les mots : *peint par Hyacinthe Rigaud, 1719*, n'en demeura pas moins près de cinq ans sur le chevalet, n'ayant été terminé qu'en 1725, ainsi que nous l'apprendront deux lettres successives de l'auteur. Hâtons-nous d'ajouter à ce propos que de « fauteuil de damas jaune, de tentures fleurdelisées, de cordons et de houppes ornementées d'argent », il en fut seulement question sur le papier, sans doute aussi dans l'ébauche. Le fond, dans tous les cas, est ici des plus sobres, se distinguant uniquement, dans sa sévère uniformité, par un pan de rideau grenat, qui tombe en plis tourmentés sur le côté gauche de la toile. En bas et à droite, se voit une table dorée, garnie, dans l'intervalle des pieds, d'une jupe de velours vert; par dessus repose,

usuel. Il est plus que probable que cet accessoire obligé relevait uniquement de la garde-robe des sculpteurs et des peintres.

appuyé sur le flanc et maintenu par la main gauche du personnage, l'énorme mortier de l'ancienne magistrature.

La chausse à l'épaule, revêtu de la toge fourrée de vair, le célèbre avocat général est peint debout; dans un rendu irréprochable, l'écarlate et le blanc mat de son costume sont mis en opposition avec les luisants du satin noir dont est faite la simarre. Le corps est légèrement tourné vers la gauche du spectateur, la tête et le regard le sont du côté opposé, le bras droit est modérément tendu. Quant à ce qui tient à la ressemblance, sous plus d'un rapport, celle-ci diffère de la peinture précédente; les tons de chair sont ici plus ardents et moins vrais; les traits, trop sensiblement embellis. Au demeurant, néanmoins, œuvre superbe, s'imposant autant par la noblesse du caractère que par l'exécution parfaite des détails. Une seule chose pourrait en amoindrir le prix, c'est que Rigaud en a fait beaucoup de semblables.

Gaspard de Gueidan avait environ vingt-neuf ans, quand furent entrepris les deux portraits de lui dont il vient d'être parlé.

VI. — Gaspard de Gueidan, en joueur de musette. (Haut., 1,45. — Larg., 1,14.) (Voir la planche XIV.)

Signé à gauche et en bas : *fait par Hyacinthe Rigaud, 1735.*

Le justaucorps, dont est ici vêtu le personnage, est fait du plus beau brocart; les crevés des manches y sont de nuance chaudron. Un nœud de cravate abricot, et, çà et là, d'autres nœuds de même couleur relèvent la somptuosité du costume. Le mantelet est de faille mauve, la culotte, de velours amadou-cendré. Du velours azur, avec passementeries d'argent, recouvre enfin la musette (1).

(1) Vers 1670, dit un article du *Magasin pittoresque*, toute la partie dilettante de la France fut possédée d'une sorte de passion pour la musette. Un avocat au parlement, Borjon de Scellery, publia à Lyon, en 1672, une méthode de musique appropriée au jeu de cet instrument; de son côté, un docte religieux, le P. Mersenne, donnait de ce dernier une description détaillée.

La musette, telle qu'on en voit ici la figure, se compose de quatre parties essentielles qui sont : 1° un *soufflet* fixé à la ceinture du musicien et que met en action le mouvement continu du bras droit; 2° un *réservoir à air*, sorte de poche en peau de mouton, communiquant avec le soufflet au moyen d'un *porte-vent*; 3° un *châumeau* percé de huit trous et garni ordinairement de deux clefs (au point d'attache de ce dernier avec le réservoir se trouvait une anche formée de deux lames de roseau); 4° un *bourdon*, assemblage cylindrique de tuyaux juxtaposés, que surmonte une calotte appelée *rose du bourdon*. De petits verrous d'ivoire, ou *layettes*, jouant chacun dans une coulisse propre, permettaient à volonté d'ouvrir ou de fermer tel ou tel autre tuyau. La présence du soufflet et du bourdon distingue la musette de la cornemuse.

La superbe musette qui, dans la peinture actuelle, sert de modèle à Rigaud

Tel est l'ajustement, à l'ensemble harmonieux et riche, sous lequel, en dépit de sa quarante-cinquième année, se montre à nous, pour la troisième fois, le grave magistrat qui nous occupe⁽¹⁾. La peinture, faut-il ajouter, resplendit de fraîcheur et d'éclat, la conservation en est merveilleuse. Que dirons-nous du soin exceptionnel dont l'auteur y a fait preuve? Tout, depuis les plus minimes détails, depuis le collier de velours cerise que porte la délicate levrette folâtrant à côté du galant musicien, jusqu'aux fils d'or et de soie des tissus, jusqu'aux moindres accidents de la lumière, tout, en un mot, dans cette œuvre hors ligne, surprend, attache, captive, comme c'est d'ailleurs le propre de tout ouvrage longuement et savamment exécuté. Le faire, sans doute, peut y paraître trop égal, et même poussé trop loin, l'artiste ayant méconnu sciemment l'art des sacrifices, nécessaire à la grande peinture; mais en revanche, quel maître achevé, quel praticien consciencieux et impeccable n'en fut pas moins Rigaud!

LETTRES INÉDITES DE RIGAUD

Pendant dix années consécutives, de 1720 à 1730, Rigaud entretenit une correspondance suivie avec Gaspard de Guéidan. Ses lettres, au nombre de douze, furent depuis soigneusement reliées dans un recueil de papiers de famille d'où nous en avons extrait le contenu pour le transcrire ici intégralement.

Ainsi qu'on le verra par la suite, toutes ces lettres se rapportent exclusivement aux deux premiers portraits de l'opulent avocat général: ceux qu'on trouve décrits ci-devant sous les numéros IV et V.

I

A Paris, ce 1^{er} janvier 1720,

Vous devez bien penser, Monsieur, que si vous avez été content de ce que je n'ay pu m'empêcher de faire pour vous, j'en ay été bien récompensé par le plaisir charmant que j'ay senty en peignant le portrait d'un

était, ainsi qu'on peut le remarquer, garnie d'un écusson d'orfèvrerie aux armes des Guéidan; elle a été longtemps conservée dans cette famille. L'espèce de sacoche, également appelée musette, qui en augmente l'attirail, paraît n'être qu'un ornement se rattachant à la composition du costume; cet appendice, du reste, était simplement bourré de son.

(1) En tant que nos souvenirs sont exacts, l'esquisse du *Joueur de musette* doit exister quelque part au Louvre.

Magistrat de votre mérite, deux motifs m'ont fait accepter agréablement une occupation si flatteuse, l'une (*sic*) d'accomplir votre volonté et l'autre de plaire en l'exécutant à un amy que j'honore et que j'aime comme moi-même. Au reste, Monsieur, je ne mérite pas les termes élevés que vous prodigué sur les talents que Dieu m'a donné. Comme je connois mieux qu'un autre l'éloignement ou je suis pour atteindre à la sublimité de l'art que je professe, je suis aussi le plus mécontent de moy-même. Quoy qu'il en soit, je porteray tous mes soins de (*sic*) faire de mon mieux pour avoir l'honneur de vous plaire.

Je ne feray que répéter ici ce que j'ay écrit par cette ordre à M. Lieutaud, notre amy et votre parent, au sujet d'avoir manqué à ce que vous avez désiré de recevoir à Aix pour vos étrennes, le buste de votre Portrait. Je ne pouvois exécuter vostre volonté sans déplaire à Monsieur le Premier Président et à Made la première Présidente⁽¹⁾; je croy que vous estes trop de leurs amis pour penser à leur faire aucune peine, et j'aurois eu grand tort, les honorant autant que je fais, d'y contribuer. Voilà, Monsieur, le juste motif qui m'a empêché d'être aussi regulier que je l'aurois été certainement dans toutes autres conjectures. Je sus (*suis*) seur que vous approuverés, votre interest à part, ma manière d'agir.

Je vous souhaite, Monsieur, une très-heureuse année, priant le Seigneur qu'il accomplisse tous vos désirs et sur tout qu'il vous donne une bonne femme. Vous vous devez attendre qu'elle sera telle, puis que personne ne la mérite mieux que vous. Conservé moy toujours quelque part dans l'honneur de votre souvenir, vous protestant qu'on ne peut estre plus que je le suis,

Monsieur,

Votre très humble et très
obéissant serviteur,

RIGAUD.

Ma femme⁽²⁾ est très sensible à l'honneur de votre souvenir et vous fait

⁽¹⁾ Il s'agit ici sans doute du portrait d'Henriette-Marguerite de La Briffe, « quatrième femme » du premier président Cardin Le Bret, fils. Cette toile, à la vérité, est désignée comme datant de 1712. Rigaud cependant, sans cesse surchargé d'ouvrage, avait l'habitude, ainsi qu'il ressort de sa correspondance, de travailler par reprises; il est donc permis de supposer que le portrait de la première présidente resta plusieurs années sur le chevalet, et, comme nous le verrons par la lettre suivante, qu'il ne fut en état d'être livré qu'en 1720. On retrouve le portrait de M^{me} Le Bret, figurant en 1827, avec celui de son mari, à la vente Legrand et, l'un et l'autre, devenant ainsi le partage de M. de La Bourdonnais. Claude Drevet, neveu et élève de Pierre Drevet, les a gravés tous les deux en 1728. Rigaud avait représenté Marguerite de La Briffe assise, sous la figure de Cérès, avec des épis dans la chevelure, une faucille, d'autres épis et des coquelicots dans les mains.

⁽²⁾ Elisabeth de Gouy, avons-nous dit précédemment, qui, en 1720, en était à sa dixième année de mariage avec Rigaud.

ses très humbles compliments. Mon amy Monsieur de Blamont vous les fait de même et ma fort prié de vous rendre pour lui mille grâces de votre attention; il garde le lit depuis quinze jours après votre départ, par une vieille blessure à la jambe qui s'est rouverte, dans laquelle on a trouvé une balle de plomb écrasée contre l'os, qui y estoit enfermée depuis 42 ans, et je ne croy pas qu'il puisse estre sur pied de 4 ou 5 mois d'ici.

II

J'ay bien des excuses à vous faire, Monsieur, d'avoir tardé si long temps à faire réponce aux deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, l'une le premier mars et l'autre le huit avril. J'ay pourtant mandé à mon amy M. Lieutaud la raison qui m'en a empêché. Je ne mérite pas la bonne opinion que vous avez de mon ouvrage; le cas que vous en faites est audelà de mon savoir. A la vérité sy l'aplica[ti]on et le plaisir que je me suis fait de peindre un homme de votre distinction et de votre vertu pouvoit me tenir lieu de quelque chose, je pourrois me flater de mériter en celà les louanges que vous me donnés; mais ce qui me fait le plus d'impression est de penser que j'aye quelque part dans l'honneur de votre amitié.

Votre Portrait est finy depuis quelque tems; la délicatesse que j'ay eu de ne le pas faire partir, sans celuy de Made la Première Présidente en a été l'unique cause, quoy que vous m'avez mandé quelle m'en donnoit la permission, puisque le sien étoit achevé. J'ay pensé que cela ne suffisoit pas, par la crainte que j'aurois de luy déplaire, estant persuadé que sa politesse envers vous ne vous auroit pas fait connoitre ce que j'aurois pu craindre pour moy. Je me donne l'honneur de luy écrire par ce même ordinaire pour luy apprendre le départ de son Portrait dans un mois d'icy, auquel temps je feray partir aussy le votre par l'adresse que vous m'avez marquée. Contans sur cela, j'ay envoyé chez le sculpteur pour lui dire de tenir preste la bordure que je luy ay ordonnée, mais j'ay été fort surpris, quant il m'est venu dire le prix, qu'il en vouloit. Au lieu de soixante livres que j'avois fait le marché avec luy, il en a demandé cent-cinquante; ce qui fait cette augmentation est que je luy avois dit qu'il ne la fit pas dorer, que lorsque je luy ferois dire, j'avois fait celà pour un bien, car, après que la sculpture est faite, il faut la laisser un temps pour que le bois fasse son effet, parce que l'expérience m'a appris que quand on les dore en meme tems, cela fait eclater la dorure; et comme tout est augmenté monstrueusement en ce pays cy, j'ay pensé que je devois auparavant de le faire dorer, vous donier avis du prix que l'ouvrier en veut. Je vous apprend en même tems que j'ai découvert une bordure d'un aussy bon gou que celle que j'avois commandée; elle se trouve toute dorée et comme le sculpteur qui la veut vendre l'a fait faire dans un tems que l'or n'étoit pas au prix qu'il est aujourdhuy, il m'a dis qu'il la laisseroit

pour cent livres, par là vous en gagnerez cinquante. Mandé moy, je vous prie, Monsieur, ce que vous voulez que je fasse; je ne cherche en cela que votre interest. Il est affreux que les choses soient montée au degré où elles sont; ce qui est le plus déplaisant est que l'ouvrage que l'on fait faire aujourd'hui n'en vaut pas mieux pour cela. J'attends votre décision, vous assurant du sincère et parfait attachement avec lequel je seroy toute ma vie,

Monsieur,

Votre très humble
et très obéissant serviteur,

RIGAUD.

De Paris ce 19 juin 1720.

J'ay fais vos complimens, Monsieur, a mon amy Blamont; il est sensiblement touché de l'honneur de votre souvenir et me charge de vous faire les siens; depuis votre départ, il garde sa chambre par une blesure qu'il y a quarante ans qu'il a eü et qui s'est rouverte.

Ma femme vous assure de ses obéissances très humbles. [*Ce qui suit n'est plus écrit de la main de Rigaud, c'est sa femme, sans doute, qui se chargea de terminer le post-scriptum*]. Ma femme est tres sensible aussi à l'honneur de votre souvenir. Je vous demande mille pardon si tout le corps de cette lettre n'est pas écrit toute de ma main, mes affaires ne me le permettent pas.

III

A Paris ce 3 gbre 1721.

Je me trouve bien heureux, Monsieur, que vous ayez pour moy des sentiments si avantageux, et que vous faisiez tant de cas d'une amitié qui ne peut vous estre utile à rien. Pour celle que vous me faites l'honneur de me tesmoigner, elle m'est trop précieuse pour ne pas vous prier de me la continuer. Vous me rendé justice en croyant que j'ay pensé à vous pendant le malheureux tems de la contagion⁽¹⁾. Je vous proteste, Monsieur, que vous avez donnés à ma femme et à moy une véritable inquiétude; je vous regarde comme une espèce de ressussité d'avoir été exposé jour et nuit parmy une si grande tribulation et dans les horreurs de la mort, sans en avoir été frappé. Je me réjouy avec vous de la grâce que la providence vous a faite, de vous avoir préservés dans un sy grand

(1) La peste de 1720 qui fut introduite à Marseille le 25 mai par un navire venu du Levant. Le fléau se répandit dans la basse Provence, avec une effrayante rapidité. Dans l'espace d'une année environ, Marseille compta jusqu'à trente-neuf mille cent sept victimes; d'août 1720 à juillet 1721, il y eut à Aix sept mille cinq cent trente-quatre décès de pestiférés. Ce temps de malheur dépeupla le pays de quatre-vingt-cinq mille âmes.

mal; il est clair qu'elle vous conserve pour que dans l'occasion vous preniez le party de la veuve et de l'orphelin, afin, qu'en suivant votre inclination naturelle, en démascant la fraude d'avec la verité, votre eloquente charité arrache des mains (*du*) calomniateur (*le*) juste. J'ay remis votre Portrait à M. Equiesier, après l'avoir fait accomoder et emballer chez moy avec tout le soin possible. J'espère que vous le recevrez en aussy bon état que je le lui ay remis. Je me flatte que vous trouverez la bordure à votre gré. A l'égard du grand, j'ay commencé à en ebaucher les habillements. Je suis seur que vous scerez contant de l'attitude que je lui ay donnée. L'heureuse esperance que vous me donnez de vous revoir bien tot icy me réjouit infiniment. Je souhaiterois de tout mon cœur que M. Lieutaud, votre parent et mon amy, fit le voyage avec vous afin de rendre ma joye parfaite, en vous embrassans l'un et l'autre de toute mon âme. Voilà quels sont les sentiments très sincères,

Monsieur,

De votre tres humble et tres
obéissant serviteur,

RIGAUD.

Ma femme est tres sensible à l'honneur de votre souvenir et vous faits mil et mil compliments. Mon amy M. de Blamont vous les faits dans ce même nombre et il est aussi charmé que nous que vous soyez échapé apres de si grand malheur. M. Equiesier part demain matin qatre de ce mois.

Le lecteur, que nous supposons à présent suffisamment initié par les trois lettres qui précèdent, à la courtoisie épistolaire de Rigaud, sera bien aise sans doute de voir résumer dans celles qui vont suivre, tout ce qui ne se rapporte pas directement aux peintures dont il y est question.

IV

« A Paris ce 11 février 1722. »

Après avoir exprimé la peine qu'il éprouve en apprenant que « la contagion » s'est répandue dans le Comtat, Rigaud continue en ces termes :

« Je suis charmé que mon ouvrage vous ait fait quelque plaisir. Si celuy avec lequel je l'ay fait pouvoit se manifester, je me flatte que vous y verriez l'attention particuliere que j'y ay portée pour mériter quelque part dans votre bienveillance. Je suis ravy qu'il soit arrivé chez vous dans le même état qu'il est party d'icy, et que la ressemblance de votre Portrait se soit rencontrée au gré de M^{rs} vos amis. Leurs aprobations m'est plus flateuse que celle de M. Lieutaud parce que la prévention qu'il a

pour tout ce qui sort de mon pinceau m'est suspecte, malgré la connoissance que je scay qu'il a de l'art. Quoi qu'il en soit, je puis vous dire que j'ay fait ce que j'ay pu pour avoir l'honneur de vous plaire, aussy bien que de porter mes soins pour que la bordure soit de votre goût.

« Je souhaiterais avec joye qu'il ne se trouva aucun obstacle pour ne vous pas empêcher l'envie que vous et M. Lieutaud avez de faire le voyage de Paris. J'acheverois pendant le séjour que vous y feriez ce qui reste à faire à votre grand Portrait, avec un contentement inexprimable. tout est finy hors la perruque, et les mains n'estant que simplement ébauchée. Je n'y toucheray pas que je ne scache avant le party que vous et luy [M. Lieutaud] prendrez la dessus. J'espère que vous serez content de la manière dont j'ay drappé votre robbe. »

Suivent les compliments habituels de M^{me} Rigaud, joints à ceux de M. de Blamont qui vient d'être fait lieutenant-colonel.

RIGAUD.

V

« A Paris ce 18^{me} Juin 1723. »

Rigaud accuse réception de deux lettres successives ayant trait au payement de mille livres, prix du portrait en buste de Gaspard de Gueidan. La somme lui a été remise par M. Lieutaud, ami commun.

VI

« A Paris ce 19^{me} jan^{er} 1724. »

Rigaud débute par les civilités d'usage; en arrivant ensuite au grand portrait, il poursuit ainsi :

« A l'égard du changement du fauteuil, M. Lieutaud, votre parent et votre ami, peut vous avoir dit que votre volonté étoit la mienne et [que] je le feray selon que vous le souhaitez et selon l'idée du dessein qu'il m'a donné de votre part, [dessin] que j'ay trouvé fort bien. Si c'est vous qui l'avez fait, comme il me l'a dit, je vous en félicite. Je ne me serois jamais imaginé qu'avec l'aplication que vous avez donnée à vos études, vous eussiez eu assez de tems pour en donner un si considérable à cette vertu.

« Permettez-moi à présent que je raisonne en homme d'art sur le changement du dit fauteuil en un banc de palais. Je l'ay fait tel que vous l'avez vu pour donner un plus grand accord au tout ensemble, par ce que le damas jaune est une couleur qui se lye parfaitement avec le rouge et le noir, mieux que ne le fera le bleu. Vous me pouvez répondre que cela ne m'embarassera pas de l'accorder avec la même intelligence; cela est vray. Votre idée me fait entendre que vous voulez que l'on pense que l'atitude que je vous ay donnée ait quelques lyaisons avec celle que vous

vous donnez lors que vous raportez quelqu'affaires à la grande Chambre. Si vous supposez estre dans ce Sénat, il faut donc, par la même raison, que le fond du tableau soit un fond bleu semé de fleurs de lys, de même que le banc. Et ma pensée à la vérité n'a pas été telle, mais bien de vous mettre dans une chambre ordinaire. Si vous approuviez ma réflexion, voicy la difficulté que j'y trouverois, que je craindrois que les fleurs de lys qui seroient dans le fond ne fissent tort à la teste; joint à cela, je ne scay pas si cela ne donneroit à parler à quelques mauvais critiques. Voicy encore une pensée qui me vient. Vous scavez que j'ay peint un rideau jaune qui ne sera plus uniforme avec le bleu : si vous le trouviez à propos, je le ferois de même que le banc, au lieu du fond, ou tout mis ou avec des fleurs de lys. Mandez-moy, je vous prie, sur cela votre décision.

« Pour la bordure, je l'ay commandée pendant que M. Lientaud estoit en ce país cy. Il scait que j'ay fais le prix avec le sculpteur de 350 livres, et je n'ay pu l'avoir à meilleur marché; je scay qu'il en a pris 400 livres d'une qui est de même dessein qu'il a fait pour vous. »

Suivent des remerciements pour un envoi de fruits.

VII

« Paris le 17 mai 1724.

« Par la dernière lettre, Monsieur, que j'ay écrite à votre ami M. Lientaud, je lay prié de vous faire mes compliments en attendant que je [me] donnasse l'honneur de vous écrire. Je répons par celle-cy aux articles de la votre. Vos réflexions sur le fond et sur le rideau sont tout à fait justes et, le laissant tel qu'il est, il sera exempt de toutes critiques. Je l'ay fait tel que vous l'avez souhaité, faisant le bras [du fauteuil] de même que vous l'avez marqué dans votre dessein. Jay pensé que cela étoit plus conforme à l'antiquité de ceux [c'est-à-dire des fauteuils] qui sont dans vos chambres. comme vous le dittes fort bien, et quoy que vous m'avez mandé que j'étois le maître de laisser le premier, j'ay réfléchy qu'il auroit été encore sujet à la critique, parce qu'on ne voit point de fauteul ny de canapé fleurdelysé, or ceux des roys. Et le faisant tel qu'ils sont à vos bancs, il s'expliquera par luy-même, par l'usage qu'on a de les voir ainsy. Si j'ay fait les cordons et les houppes du rideau en argent, c'est pour se détacher d'avec le jaune. Dans mes Portraits, je les peints ainsy lorsque je veux orner cette couleur, et je ne les fais jamais en or à moins qu'ils ne soient sur du rouge ou d'autres couleurs qui y conviennent. Voilà la réflexion qui me l'a fait faire d'argent parceque j'y trouve plus de variété. Je crois que vous serez content de la raison que je vous donne⁽¹⁾. »

(1) En décrivant, sous le n° V du catalogue qui précède, le portrait de Gaspard de Gueidan, peint en avocat général, nous avons fait remarquer la suppression

Ici est annoncée l'arrivée du cadeau de fruits dont M. de Gueidan a été remercié dans la précédente lettre. M. de Blamont se trouvait à dîner chez Rigaud au moment où l'on a apporté « la caisse » ; on a bu à la santé de M. de Gueidan, en goûtant aux « olives et au reste ».

Rigaud dissuade ensuite M. de Gueidan de faire reproduire son portrait en émail, pour le faire servir à l'ornement d'un joyau ; l'émail, observe-t-il, étant fragile et sujet à se briser si on le laisse tomber, ainsi que sa femme à lui en a eu l'expérience. L'émail aussi, dit encore Rigaud, se raye aisément ; on peut, il est vrai, parer à ce dernier inconvénient en appliquant par dessus « un cristal ⁽¹⁾ », mais on ne distingue plus dès lors si la peinture est exécutée en émail ou simplement en miniature ⁽²⁾. Tout bien considéré, une miniature cependant serait préférable, celle-ci ne coûtant que « 5 pistoles », tandis qu'un émail reviendrait à 4 ou 500 livres. Le montage en bracelet, y compris la façon, n'atteindrait pas au-delà de 70 à 80 livres.

Sur l'ordre de M. Lieutaud, Rigaud a compté au sculpteur 350 livres pour la bordure.

VIII

« Paris, ce 7^{me} Juillet 1724. »

Rigaud vient d'entourer des précautions nécessaires l'envoi du « portrait en bracelet... à placer au bras de M^{me} de Gueidan ». Félicitations à M. de Gueidan touchant son récent mariage.

« Le portrait, dit Rigaud, de M. le Con^{er} général (?) que [*pour lequel*] des raisons pressantes m'ont obligé de quitter tous mes autres ouvrages, est la cause unique que je n'ay pas entièrement fini le votre... je prendray tous le soin possible pour l'emballage, afin qu'il arrive chez vous en bon port. Je vous envoie en même temps le mémoire que vous me demandé de ce que j'auray débourcé... »

IX

« A Paris, ce 12 février 1725. »

Rigaud informe M. de Gueidan que son grand portrait est prêt à lui être envoyé « suivant l'ordre, lui observe-t-il, que vous avez donné au P. Dumont, qui me remit votre lettre au commencement du mois passé ». Suit la description de l'emballage. — Rigaud n'a plus revu le Père Dumont, lequel devait passer chez lui dans quinze jours ; le portrait cependant est depuis plus d'un mois enfermé dans sa caisse ; le peintre en

finale, dans ce dernier portrait, des accessoires qui, entre Rigaud et son modèle, firent l'objet de ce long échange d'observations.

(1) Un verre de cristal taillé.

(2) C'est-à-dire sur ivoire ou sur vélin.

est contrarié, car la peinture exécutée fraîchement, quand elle est trop longtemps privée d'air, court grand risque de s'altérer en poussant au noir. Le tableau dont il s'agit, plus que tout autre, se trouve dans ce cas, attendu qu'on a mis par dessus plusieurs feuilles de papier, collées les unes sur les autres, afin que la poussière et « les ordures du bois » ne s'y attachent point.

X

Le P. Dumont, dont la visite pourtant a été annoncée, n'a pas encore paru. — Rigaud se montre fort surpris de n'avoir pas été informé de l'arrivée du grand portrait à Aix, laquelle sans doute s'est accomplie dans de meilleures conditions que précédemment. Sans un avis obligeant de M. de Lieutaud, il se serait « fait du mauvais sang » dans la crainte où il était que ce second tableau n'eût éprouvé le même sort que le premier⁽¹⁾.

M. le président de Bandol⁽²⁾ « feint » de regretter que Rigaud n'ait pas pu le peindre; l'unique raison en est qu'on n'a pas été d'accord sur le prix.

« Paris, 13 juillet 1725. »

XI

A l'occasion du nouvel an, Rigaud se montre sensible au bon souvenir et aux sentiments amicaux dont M. de Gueidan l'honore. Il lui adresse, ainsi qu'à M^{me} de Gueidan, ses félicitations au sujet de la naissance d'une fille; sa femme en fait autant.

« Paris, 9 janvier 1726. »

XII

Rigaud s'est vu « procurer l'honneur » d'une lettre que M^{me} de Gueidan, lui a remise de la part de « son mary ». Il fait de la personne un gracieux éloge, tout en regrettant de ne pouvoir la satisfaire en faisant

(1) Malgré la satisfaction que Rigaud, sans doute non encore mis au courant, exprime, dans sa quatrième lettre, de savoir le portrait en buste arrivé à Aix en bon état, il n'en avait été cependant point ainsi. La toile de ce portrait fut au contraire percée tout autour par les clous employés à l'emballage. Un restaurateur maladroit appelé à remédier à l'accident, ne fit que rendre la dégradation plus apparente en bouchant les trous au moyen de pâtes de couleur, lesquels existent encore aujourd'hui.

(2) François de Boyer de Bandol, second président du parlement de Provence, grand amateur de peinture, si l'on en juge par l'inventaire des tableaux qu'il possédait tant à Aix qu'à Ollioules, près Toulon; inventaire qu'on trouve reproduit dans le tome II des *Archives de l'Art français*, ancienne collection.

d'après elle « un regard » ⁽¹⁾ au portrait de M. de Gueidan. Sur ce dernier point il s'exprime en ces termes :

« M^{me} de Gueidan peut vous avoir mandé qu'elle m'a trouvé occupé au portrait du Roy, jointe à une copie de même grandeur que Sa Majesté m'a ordonné de faire pour envoyer à M. le grand Maître de Malthe, et une de même pour M. L. Cl^l (?), ne me permettant pas de commencer aucun autre ouvrage, d'autant plus qu'il y a un an à présent que j'ay finy la tête du Roy ⁽²⁾, et je scay par son Éminence ⁽³⁾ qu'on est fort impatient à la Cour de voir ce que j'ay fait. Si vous entrez dans ma peine, vous ne serez pas surpris que je ne puisse pas faire ce que vous désirez de moy.

« A l'égard du prix, les choses sont bien changez en ce pays ici, car le votre ⁽⁴⁾ que j'ay fait pour 1000^l, de la grandeur dont il est, j'en prens à présens mil écus, et les bustes 1000^l, ce qui fait ce changement c'est l'augmentation énorme de toutes choses, surtout le logement et les vivres. Vous m'avez veü bien logé pour six cent francs, et du même appartement, on m'en a demandé quatre mille livres; l'ayant quitté à cause de celà, je n'ay pu éviter d'être logé ailleurs, à moins de mil écus. J'entre dans ce détail avec vous pour vous faire savoir l'impossibilité qu'il y a de laisser mes ouvrages au prix du temps que vous étiez à Paris.

« S'il m'étoit permis, Monsieur, de vous donner un conseil, ce seroit celuy de vous dire de vous adresser à M. de Largillière, c'est un excellent homme et, quoy qu'il vaille mieux que moy, il ne prend de ses portraits que cinq cent écus, des grandeurs de celuy que je vous ai fait ⁽⁵⁾, et 600^l de[s] bustes; vous n'en scamriez prendre de plus habille.

« J'ai l'honneur d'estre, etc...

« A Paris, ce 3^e may 1730.

« RIGAUD. »

Nous quittons ici Rigaud, non sans éprouver le regret de ne pouvoir préciser dans quelle circonstance fut peint, cinq ans plus tard, le *Joueur de Musette*.

(1) Un pendant.

(2) La tête sans doute du second portrait de Louis XV, entrepris en 1727.

(3) Le cardinal de Fleury, premier ministre.

(4) Le portrait de M. de Gueidan en magistrat.

(5) Soit, 1,500 francs au lieu de 3,000 qu'exigeait Rigaud pour un ouvrage de même importance. Largillière par conséquent travaillait à moitié prix. C'est à se demander vraiment si la sincérité des éloges égale l'urbanité parfaite dont fait preuve Rigaud vis-à-vis d'un redoutable concurrent.

LARGILLIÈRE

Largillière, ou, si l'on veut, de Largillierre — car c'est ainsi qu'il écrivait lui-même son nom — vit le jour à Paris en 1656; il y fut baptisé le 10 octobre et fut appelé Nicolas. Son père, Antoine de Largillière, simple maître chapelier établi dans le quartier des Halles, était originaire de Beauvais; sa mère se nommait Marie Mignon. Sans que la cause en soit connue, vers 1659, le modeste ménage quittait la France pour aller demeurer sur les bords de l'Escaut. Le chef de la famille se créait ainsi une situation nouvelle, en s'adonnant sur la terre étrangère au commerce des produits français. La même année et le 21 novembre, Antoine de Largillière était reçu bourgeois d'Anvers; de son côté le jeune Nicolas, chez qui s'était manifestée de bonne heure une belle passion pour la peinture, entra à douze ans dans l'atelier d'un peintre de paysages, de scènes de foires et de marchés, nommé Antoine Gœbauw, ou Antoine Goubau, suivant l'orthographe française.

Pendant six ans, Goubau, non sans profit pour sa peinture, employa le précoce élève à imiter les fleurs, les fruits et les poissons dont il avait coutume d'enrichir ses tableaux. Chose extraordinaire, remarque M. Alfred Michiels ⁽¹⁾, dès l'âge de seize ans, Largillière était nommé franc-maître. A dix-huit ans, il partait pour l'Angleterre.

L'Angleterre du reste ne lui était pas inconnue.

S'il faut en croire d'Argenville, Nicolas venait à peine d'accomplir sa neuvième année, quand un négociant, en relations d'affaires avec son père, l'amena d'Anvers à Londres dans le double but de lui inculquer l'esprit commercial et de le familiariser avec les mœurs du pays. Au lieu de se prêter à la chose, l'enfant, pendant vingt mois que dura son séjour dans l'opulente capitale, s'était uniquement appliqué à acquérir les premières notions du dessin.

Neuf ans plus tard, le disciple de Goubau y revenait en artiste tout formé, riche d'ardeur et d'ambition.

Le Westphalien Pierre Lély, l'élégant portraitiste aimé de Charles II et de sa cour, était en ce moment l'une des célébrités de Londres. Il accueillit le nouveau venu avec bonté, et, de protégé puissant qu'il était lui-même, à son tour devint pour ce dernier un puissant pro-

⁽¹⁾ *Histoire de la peinture flamande*, T. IX, *Largillière*.

tecteur. Sur sa recommandation, le surintendant des bâtimens de la couronne chargea Largillière de réparer plusieurs tableaux de prix destinés à la résidence de Windsor. Notre peintre s'acquitta si bien de la besogne que Charles II voulut le voir et l'en complimenter.

Lély avait un peu connu Van Dyck; il en faisait grand état, s'érigeant en continuateur du maître, dont il se prévalait de conserver la méthode. Déjà initié aux traditions flamandes, habile d'ailleurs dans plusieurs genres, grâce à la variété des travaux auxquels Gœbauw l'avait employé, Largillière de son côté, cédant à la contagion de l'exemple, ne tarda pas, lui aussi, à fixer ses préférences sur le genre adopté par Lély.

Jusqu'à-là le monopole de la peinture était demeuré en Angleterre, le partage des étrangers. En cette qualité Largillière, à qui le succès commençait à sourire, croyait sa fortune désormais liée à la prospérité de cet état, lorsque, en 1668, se ravivèrent les querelles religieuses et recommencèrent les persécutions dirigées contre les catholiques, par suite du prosélytisme entrepris par le duc d'York, lui-même catholique ardent. Revoir sa patrie et les siens fut, pour notre peintre, une douce compensation à la peine que lui causa, dans cette circonstance, l'ordre formel d'avoir à quitter l'Angleterre. Quatre ans s'étaient écoulés depuis qu'il n'avait franchi le détroit.

Aussitôt arrivé à Paris, Largillière gagna l'amitié de Van der Meulen, en lui proposant de faire son portrait. Le peintre des victoires de Louis XIV le présenta à Lebrun, dont il avait épousé la nièce. Répondant au désir qu'exprimait devant lui Largillière de retourner en Angleterre, lorsque les événemens le permettraient, « pourquoi, dit Lebrun, porter ses talents à l'étranger, quand on peut briller dans son pays ». Le conseil fut goûté : Largillière se fixa définitivement en France.

Avec cette emphase que nous lui connaissons, avec cette arrogance castillane que lui prête Charles Blanc, Rigaud, dans les portraits d'homme, allait, quelques années plus tard, mettre en relief tous les brillants dehors de la vie ancienne. Largillière, au contraire, expert en coquetteries féminines, de ce pompeux extérieur semble particulièrement s'être appliqué à dégager la grâce; il réussit surtout à peindre les femmes que Rigaud, de son propre aveu, n'aimait pas à représenter. Plus souple et plus varié que ce dernier dans le coloris, quoique moins ferme peut-être dans le dessin, l'émule de Lély avait de plus à son service une imagination féconde. Il l'utilisa avec fruit. Empruntant au royaume de Flore ses plus frais ornemens, aux galanteries mythologiques des allusions appropriées, il eut bientôt

remis en honneur ce qu'on appelait alors le *portrait historié*, partageant ainsi avec Mignard et de Troy une clientèle aussi aimable que choisie. Dans cet ordre d'ouvrages, les portraits que fit Largillière de Marie de l'Aubépine, femme du président Lambert de Thorigny; celui d'Hélène Lambert, fille du même magistrat, devenue plus tard M^{me} de Motteville, eussent suffi à consolider sa réputation, si les portraits de M^{me} Titon du Tillet, de l'actrice Duclos, dans le rôle d'*Ariane*, de plus d'une beauté enfin, n'étaient venu en accroître le prestige.

En même temps que ces gracieux modèles, d'autres, moins attrayants sans doute, mais non moins en vue cependant, ambitionnèrent de leur côté d'être peints à leur tour par Largillière. Après le portrait de Van der Meulen dont il a précédemment été question, virent le jour ceux de Lebrun, de Forest, du sculpteur Jean Thierry, d'Oudry, du président Lambert déjà nommé; ceux du cardinal de Noailles, de l'archevêque de Toulouse, de Michel Colbert, d'Huet, évêque d'Avranches, de Claude Bourdaloue, d'autres membres du clergé enfin.

Pour Versailles particulièrement, Largillière peignit Louis XIV, les ducs de Bourgogne et de Berry, ainsi que différents autres princes de la maison royale. De ce côté néanmoins, le maître se montra toujours peu empressé : « Il aimait mieux, à ce qu'il m'a dit plusieurs fois, remarque à ce sujet d'Argenville, travailler pour le public; les soins en étaient moins grands et le payement plus prompt. »

Ainsi que Rigaud, Largillière s'est en personne représenté à différentes reprises ⁽¹⁾; son portrait lui fut demandé notamment par le grand-duc de Toscane, pour augmenter la collection des artistes célèbres, peints par eux-mêmes, au Musée des Offices de Florence.

Toutefois, bien que leur nombre dépasse quinze cents, ce n'est pas uniquement par les portraits sortis de ses mains que Largillière s'illustra : on lui doit encore de fort beaux tableaux d'histoire. Tout le monde peut voir à Paris, dans l'église de Saint-Étienne-du-Mont, la toile magistrale exécutée en 1694 par l'ancien élève de Goubau, pour satisfaire au vœu fait à sainte Geneviève par le prévôt des marchands, après deux années de disette. Mais il fut deux autres œuvres de Largillière, non moins considérables, et que malheureusement il n'est plus possible d'admirer. Disparues de l'Hôtel de ville où elles se faisaient vis-à-vis, les peintures dont nous voulons parler représentaient, l'une, le banquet offert à Louis XIV, le 30 janvier 1687, par

(1) Une fois, entre autres, avec sa femme et l'une de ses filles. (Collection La Caze, au Louvre.)

la municipalit  parisienne,   l'occasion de la convalescence de ce monarque ⁽¹⁾, l'autre, le mariage conclu en 1697 entre le duc de Bourgogne et la princesse Ad la de de Savoie ⁽²⁾. On peut de m me, comme relevant de la m me cat gorie, compter   l'actif de Largill re une *Assomption*, une *Fuite en  gypte*, une * rection de Croix*. Ce dernier tableau a  t  prestement grav  par Roettiers.

Nous nommons l  un graveur assez obscur. Que dirons-nous des autres, tous bien autrement c l bres, dont le burin se chargea de propager les  uvres de Largill re? ils s'appellent Edelinck, Van Schuppen, Pitou, Smith, Roullet, Vermeulen, Drevet p re, Desplaces, Chereau, Surugues, Petit, etc. Du reste, pour la plupart, nous les avons d j  vus interpr tant Hyacinthe Rigaud.

En pr sence d'un succ s qui sans cesse allait grandissant, d'une renomm e qui chaque jour s'affirmait davantage, l'Acad mie ne pouvait moins faire que d'ouvrir,   pleins battants, ses portes   Largill re. Elle l'admit dans son sein le 30 mars 1686, avec le titre de peintre d'histoire et de portraits, sur la pr sentation du portrait en pied de Lebrun, celui qui est actuellement au Louvre. Largill re devint depuis professeur adjoint, le 4 juillet 1699; professeur, le 30 juin 1705; adjoint   recteur, le 24 avril 1717; recteur, le 10 janvier 1722; directeur, le 5 juillet 1738; chancelier enfin, le 30 mars 1743.

Cependant L ly  tait mort depuis 1680; le duc d'York qui, sur ces entrefaites, avait, sous le nom de Jacques II, succ d , en 1685,   Charles II, son fr re, se trouvait   court de peintre officiel. Par une co ncidence heureuse, les  chos venus de Paris ravivaient en ce moment, de l'autre c t  de la Manche, les souvenirs laiss s par Largill re pendant son dernier s jour   Londres. Le nouveau roi en fut instruit et n'eut rien de plus press  que d'appeler   sa cour le portraitiste qui, entre tous les autres,  tait r put  habile   fixer sur la toile l'image embellie des  l gances mondaines.

Largill re   cette occasion entreprit par cons quent son troisi me voyage en Angleterre.

Il y peignit Jacques II lui-m me, en m me temps que la reine, le

⁽¹⁾ Le Louvre en poss de l'esquisse; elle fait aussi partie de la collection La Caze.

⁽²⁾ Aux termes d'un contrat en date du 11 ao t 1722, Largill re avait  t   galement charg  de peindre un tableau all gorique ayant trait au mariage projet  entre Louis XV et l'infante Marie-Anne-Victoire, qu'on avait, dans ce but, amen e en France, la m me ann e. Cette union n'ayant pas eu lieu, il est plus que probable que la peinture ne fut jamais ex cut e. (Voir   ce sujet *Nouvelles archives de l'Art fran ais*, 2  s rie, t. III, p. 135.)

prince de Galles et la princesse Louise-Marie Stuart; il y peignit aussi James-François Édouard et sir John Wamer; enfin, au dire d'Horace Walpole, il y peignit encore les artistes Sybrecht et Pierre Van der Meulen. Ce dernier était le frère du célèbre peintre de ce nom; depuis longtemps Largillière était lié d'amitié avec lui.

Pour mettre un terme néanmoins aux rivalités que suscitait sa présence de la part des peintres anglais, notre peintre dut un jour reprendre le chemin de la France, renonçant ainsi à des avantages considérables qui lui étaient offerts et à des sommes énormes qu'il aurait pu recueillir.

Le travail du reste chez lui avait amené l'opulence. A la vérité, nous verrons tout à l'heure Largillière parler avec résignation des mauvais jours de sa vieillesse; hâtons-nous d'ajouter que si, au déclin de ses ans, il eut à subir les rigueurs du sort, dans le cours de sa vie, il n'en fut pas toujours de même; n'aurions-nous à ce sujet d'autre témoignage que l'hôtel orné d'objets d'art de toute espèce qu'il s'était fait construire rue Geoffroy-l'Angevin (1).

Largillière mourut le « dimanche 20 mars 1746, à une heure un quart du matin », âgé de quatre-vingt-neuf ans, cinq mois et dix jours. Son corps fut inhumé dans l'église de Saint-Merry. Frappé de paralysie depuis 1743, il avait, en 1744, employé ses tristes loisirs à dicter des mémoires dont d'Argenville, son principal historien, paraît avoir eu connaissance (2).

Un paysagiste bien oublié aujourd'hui, l'ami de de Piles, l'érudit Jean Forest, avait, le 14 septembre 1699, uni sa fille à son éminent collègue de l'Académie, pour qui sonnait en ce moment la quarante-troisième année (3). Largillière, de ce mariage, eut deux filles et un

(1) En 1700, Largillière, qui, à cette époque, demeurait rue Sainte-Avoye, paraît avoir vécu dans l'abondance. C'est du moins ce qui ressort d'un document inséré dans les *Nouvelles Archives de l'Art français* (années 1874-1875). Se conformant en effet à l'édit somptuaire de cette même année 1700, le peintre parisien fait, le 27 avril, la déclaration d'un mobilier de luxe dont l'énumération dénote chez lui un intérieur confortable. Voir à ce propos : *Catalogue des tableaux, estampes, bronzes, figures de marbre, provenant du cabinet de M. de Largillière, peintre ordinaire du Roi, recteur, directeur et chancelier de l'Académie royale de peinture et de sculpture*, in-8°. La vente des objets compris dans ce catalogue eut lieu à Paris, le 14 février 1765.

(2) En général, les biographes de Largillière sont les mêmes que ceux de Rigaud. Au nombre de ces derniers et parmi les modernes, doit être compté, en première ligne, Charles Blanc dans son *Histoire des peintres de toutes les écoles. École française*, t. I.

(3) La femme de Largillière se nommait Marguerite-Elisabeth. Née le 30 mars 1674, elle mourut le 9 décembre 1756, ayant par conséquent bien près de

fil. Le fils mourut prématurément en 1742, étant conseiller au Châtelet; quant aux filles, une seule survécut à son père; ainsi que sa mère, eile avait nom Marguerite-Élisabeth. Baptisée le 23 janvier 1701, cette dernière fut mariée à Jacques de Faverolles, conseiller du Roi, etc., et ne laissa pas d'enfant (1).

Indépendamment de Jean-Baptiste Oudry, le plus connu de tous ses élèves, Largillière forma encore Van Schuppen, fils du graveur de même nom, Meusnier fils et le chevalier Descombes.

Sans l'autorité de son nom, à défaut même de l'éloge fait de lui par Rigaud, Largillière, eût pu se recommander utilement auprès de Gaspard de Gueidan, de différents portraits de sa main qui, depuis plusieurs années déjà, se trouvaient dans la ville d'Aix.

Parmi ces derniers, nous en citerons trois à notre connaissance, tous les trois intéressants, au moins par la notoriété des personnages qu'ils représentent.

Le plus ancien en date paraît être celui de M. de Grignan, le gendre bien connu de M^{me} de Sévigné, qui, en 1669, avait été envoyé en Provence avec le titre de lieutenant du roi (2). Vient ensuite le portrait de Thomas-Alexandre Morant, nommé intendant de la même province en 1680 (3); celui enfin de Guillaume de Vintimille, archevêque d'Aix en 1708 (4). Ce dernier ouvrage de Largillière précéda — soit dit en passant — un autre portrait justement célèbre que fit Rigaud du même prélat, après la nomination de M. de Vintimille à l'archevêché de Paris.

C'est, avons-nous vu, en 1730, que Rigaud, en lui annonçant qu'il ne peut plus travailler pour lui, prend congé de Gaspard de Gueidan. Son avis fut écouté : la même année, Gaspard de Gueidan demandait à Largillière un premier portrait de grande dimension, bientôt suivi

quatre-vingt-trois ans. (Voy. *Nouvelles Archives de l'Art français*, 2^e série, t. V, p. 86 et 226.)

(1) Le portrait de M^{me} de Faverolles, peint par son père, a été gravé une première fois par G. Wille. Il l'a été ensuite, une seconde fois, nous apprend la *Gazette des Beaux-Arts*, par les soins de l'éditeur anglais J. Hurton, sous le nom de Ninon de Lenclos. En 1788, le portrait de la fille de Jacques II, du même peintre, eut le même sort. Leroi en publia l'estampe, au bas de laquelle il inscrivit le nom de La Vallière.

(2) Buste sans les mains, dans un ovale, gravé par J. Lubin. L'original, sorti en 1853, de la collection Clérian, appartient aujourd'hui à M. le comte de Tressemann.

(3) Gravé par Edelinck, en 1685.

(4) Gravé par Jacques Coeleman, en 1708.

de trois autres portraits, à peu près d'égale importance. Il n'est pas sans utilité de noter que Largillière, en 1730, était âgé de soixante-quatorze ans ; même en le supposant plus expéditif en besogne que Rigaud, il est présumable qu'il en avait bien près de quatre-vingts quand, pour la dernière fois, les Gueidan s'adressèrent à lui.

Voici la description des quatre peintures dont il vient d'être question ; elles figurent actuellement au Musée d'Aix, à côté de celles de Rigaud précédemment décrites.

PORTRAITS DE LARGILLIÈRE AU MUSÉE D'AIX

I. — Jeune femme, de face et à mi-jambes, représentée en Flore. (Haut., 1^m,43. — Larg., 1^m,10). *Planche XV.*

Ses traits sont délicats, ses yeux bruns, son teint est d'une fraîcheur extrême ; la chevelure est bouclée et poudrée à blanc. Vue entièrement de face, elle porte une robe de satin rouge-feu ne montant pas au delà des aisselles. Sur cette robe est posé un corsage de toile d'or, taillé en cœur et bordé tout autour d'un rang de grosses perles. Une guimpe plissée couvre la gorge et le haut des bras où la fixent de riches bracelets faits d'étoffe rouge.

Soulevée à la hauteur du visage, la main gauche tient une couronne de jasmins. D'autres fleurs variées ornent la chevelure et le buste ; d'autres encore, en plus grand nombre, retombent, disposées en guirlande, sur le bras gauche, disparaissant derrière la personne, pour reparaitre ensuite plus fournies du côté droit.

De ce dernier côté, se montre un Amour à demi caché par la figure principale. Cet Amour, entièrement nu, a des ailes blanches vivement nuancées de bleu ; un cordon jeté sur son épaule retient une draperie verte qui flotte auprès de lui. Dans l'une de ses mains est la pomme du berger Pâris ; l'autre main soulève un ruban bleu à gland d'or, dépendant de la guirlande dont il a été parlé plus haut.

Le fond représente un site agreste, sous un ciel nuageux vivement éclairci à l'horizon.

Au revers de la toile se lisent les mots : *peint. par. N. de. Largillière. 1730.*

La personne ici figurée n'est autre que la marquise de Gueidan, femme de Gaspard de Gueidan, dont il a déjà été si souvent question. Elle était fille de Joseph de Simiane La Coste, lequel, en 1702, avait épousé Marguerite de Valbelle et, en 1715, fut premier consul d'Aix.

Contrairement à Rigaud, Largillière, disent ses biographes, travaillait la plupart du temps sans modèle; les conséquences de cette manière de faire ne sont que trop apparentes ici. Le jet des figures n'est pas absolument irréprochable; dans la principale d'entre elles, les bras s'emmanchent mal, mais l'aspect général, l'impression d'ensemble rachètent amplement ces imperfections. Délicatesse de sentiment, allures recherchées et pimpantes, caractère fortement empreint des traditions françaises, tout, en un mot, contribue à faire de cette œuvre, dont la conservation est admirable, une œuvre attrayante au plus haut point.

II. — Deux jeunes filles en pied. (Haut., 1^m,61. — Larg., 1^m,27.)

L'une, tournée à droite et assise sur un riche tabouret, a les doigts posés sur les touches d'un clavecin qui se trouve devant elle. Son teint est pâle, ses lèvres sont vivement colorées. Elle a la chevelure poudrée à blanc et elle porte une robe de satin couleur céladon, parsemée de fleurs ornementales.

L'autre jeune fille, moins avancée en âge et d'aspect maladif, se tient debout derrière la précédente. Elle est représentée de face, ayant dans la main droite un rouleau de papier. Sa robe de taffetas rose est rayée de larges bandes verdâtres où court un rang de fleurs imitées au naturel.

Au-dessus du clavecin, voltige un petit Amour dont la main est posée sur un cahier de musique ouvert. Un autre Amour plane au-dessus, armé de deux bouquets; un troisième enfin se voit debout, à droite, auprès d'une viole reposant à terre. Ce dernier a des ailes bleues et une draperie rouge; il porte à ses lèvres l'index de la main droite; de la main gauche, il désigne la jeune musicienne qui constitue la principale figure du tableau.

Cette figure principale est le portrait d'Adélaïde de Gueidan, fille aînée de Gaspard de Gueidan, mariée plus tard à M. de Demandols La Palu. Elle est représentée en compagnie de sa sœur cadette qui, dit-on, resta fille.

III. — Jeune femme à mi-jambes représentée en naïade. (Haut., 1^m,46. — Larg., 1^m,23.)

C'est une personne puissante, aux blanches et plantureuses carnations. Elle est complètement de face; sa chevelure, peu abondante, est surmontée d'un bouquet de fleurs posé en aigrette. Une double tunique en taffetas blanc suffit à la vêtir, laissant à découvert ses bras et ses épaules. Ce costume de pure fantaisie est retenu sous les seins par

une étroite ceinture de métal, ornée sur le devant d'un énorme rubis.

La main droite a son point d'appui sur une urne penchée, d'où s'échappe un flot d'eau limpide; la gauche cueille une fleur d'iris.

Au fond est un bosquet; sur le devant, un tertre où sont éparées des fleurs champêtres. Une levrette grise, dont on a coupé les oreilles, s'élançe sur le sommet de ce dernier.

IV. — Homme à mi-jambes, faisant pendant au précédent tableau. (Mêmes dimensions.)

Le corps posé de trois quarts à droite et la tête tournée de face; il est peint, assis sur un fauteuil doré recouvert de damas rouge, devant une table richement décorée d'appliques de cuivre. Ses traits sont ceux de la jeunesse, son visage a de la douceur. La tête, qu'encadre une vaste perruque poudrée, se détache en partie sur un rideau gross-vert. Le vêtement est en entier fait de velours marron, à l'exception de la veste qui est de brocart mêlé de soie multicolore. Sur le bras droit du fauteuil, retombe négligemment la main droite, munie d'une plume, tandis que la main gauche tient une lettre fermée, portant en suscription les mots : *A Monsieur, Monsieur Palim... Paris*. Une autre lettre inachevée se trouve sur la table, où sont également groupés des livres, une écritoire de bronze, un bâton de cire à cacheter, enfin une pendule en marqueterie, de forme dite religieuse.

LETTRES INÉDITES DE LARGILLIÈRE

Tout aussi incorrectes par la forme que celles de Rigaud, les lettres de Largillière ont de plus l'inconvénient d'être surchargées de compléments lourds et interminables, qui parfois en rendent la signification plus difficile encore à saisir.

Nous les avons trouvées, au nombre de sept seulement, réunies, par ordre de dates, à la suite des précédentes. Il est plus que probable que d'autres les suivirent plus tard. On verra en effet qu'il n'est nullement question dans ces lettres des trois peintures ci-devant décrites en dernier lieu; peintures du maître, pourtant très authentiques : la conformité du style et du faire ne laissant aucun doute sur ce point; peintures en outre ne remontant pas au delà des dernières années de la vie de Largillière, si l'on en juge par les costumes figurés.

Toutes ces lettres par conséquent se rapportent au portrait désigné sous le n° 1 : celui de la marquise de Gueidan en Flore. Les deux premières, dont l'une est adressée à M^{me} de Gueidan elle-même, ont trait à la composition du tableau ; les trois suivantes nous apprennent que le règlement du prix ne fut pas sans donner lieu à des difficultés.

Tout cependant, sur ce dernier point, se termina au mieux, ainsi qu'en fait foi la sixième lettre. On verra par la septième qu'il fut question de donner un pendant au portrait de la jeune marquise ; naturellement c'est le mari lui-même que Largillière devait peindre dans ce but. Ce nouvel ouvrage fut-il exécuté ? nous l'ignorons. Ne convient-il pas, dans tous les cas, de voir ici la première pensée du *Joueur de musette* demandé plus tard à Rigaud ?

1

Monsieur,

Je nay point de termes pour vous marquer ma recognoissance de la lettre dont il vous a plu m'honorer. Elle ma procuré celuy [sans doute *l'honneur*] de rendre mes profonds respects à Madame la marquise de Gueidan qui ma fait la grâce elle-même de me la présenter. Rien n'est plus flateur pour moy que d'imiter un sy parfait original. Vous estes bien persuadé, Monsieur, que je ne négligeré point les talens que je tiends de l'auteur de toute chose, et [*que je m'efforcrai de rendre mon ouvrage digne ?*] de tenir sa place auprès de celuy de Monsieur Rigault, mon amy, pour les mœurs duquel et sa grande science j'ay une parfaite estime. J'approuve fort, Monsieur, vostre choix pour une nayade ; l'on peut jeter les yeux aussy sur une Flore, une Iris sur des nuez ; [*ce*] sont les sujets [*qui.... ?*] tous ses [*ces*] sujets ont des atribus qui décore [*décorent*]. Et profitant de la liberté que vous m'accordez sy gracieusement de pouvoir faire choix, selon la disposition de la teste. Et (*sic*) j'aurois besoing pour cet effet d'un trait de la disposition du portrait de Monsieur Rigault, pour éviter quelque repetition sois dans l'atitute du corps ou des mains ⁽¹⁾. J'atendray, Monsieur, vos ordres et vostre sentiment sur le choix que vous pouvez faire ou ce qui pourra faire plus de plaisir à Madame la marquise. En atendent cette reponse, sens le titre dont vous m'honores ^(?), J'ay l'honneur d'être avec tous le respect

Monsieur

Votre très humble et
tres obeissant serviteur

DE LARGILLIERRE.

Paris, ce 20 mars 1730.

(1) On doit ici conclure que le portrait de la marquise de Gueidan fut, dans le principe, commandé pour donner un pendant à celui de son mari peint en robe

II

Madame,

J'ai tardé à vous remercier de l'honneur de vostre lettre qui répond fort au sentiments que Monsieur le marquis de Gueidan m'a exprimé par sa premiere, et je suis tres sensible, Madame, à vostre prédilection. J'ay voulu me mettre en estat de vous aprendre que jay finy la belle Flore et son Amour. C'est avec justice qu'il [*l'Amour*] c'est chargé de la pomme d'or, personne ne vous la pouvant disputer. Je me flatte d'y estre intéressé, pouvant me rendre cette justice que je n'ay jamais fait un ouvrage ausi acomply, avec plus de soing et d'amour. Vostre présence, Madame, indépendamment des marques d'estime de Monsieur le marquis, m'a fourny de quoy redoubler mon zèle et vous marquer mon respect. Il ne (*me*) faut encore quinzaine pour repaser la belle Flore, apres quoy je ferai une révision de deux ou trois jours pour lui donner la dernière main. Quelque récompense, Madame, que j'en puisse espérer, elle ne sera jamais proportionnée au temps que cet ouvrage m'a employé, pendant lequel, sans exageration, J'en aurois faict trois. J'atends cette justice de Monsieur le marquis de Gueidan lors qu'il sera en possession de vostre portrait, trop heureux sy mes soings lui sont agréables.

J'ay l'honneur d'estre, avec un tres profond respect,

Madame,

Vostre tres humble et
tres obeissant serviteur,

DE LARGILLIERRE.

Paris, ce 25 août 1730.

III

Monsieur,

La seconde lettre dont vous m'avez honoré m'a esté remise par Monsieur le marquis de Simiane et m'engage à quelque espèce d'explication sur l'entretien que j'us avec Monsieur le comendeur de Simiane⁽¹⁾ lors qu'il accompagna Madame la marquise de Gueidan qui me fit la grâce de me remettre vostre premiere. Il s'agissoit que Monsieur le comendeur jugoit à propos de vous faire part des pris que le public m'acorde, ce qui m'engaga à déduire les mesures que j'aurois pris pour ne plus travailler en vain, mon âge ne me permettant plus de me surcharger, Et, qu'en conséquence, il y avoit bien des années que j'avois congédié

de magistrat, dans des dimensions à peu près égales (voir, ci-devant, catalogue de Rigaud, n° 5); son pendant actuel, le *Joueur de musette*, n'ayant été exécuté que postérieurement, ainsi que nous l'avons déjà vu.

(1) Très probablement, Claude-Secret de Simiane, frère de M^{me} de Gueidan, lequel, en 1725, était entré dans l'ordre de Malte.

de chez moy, sans ceux que j'emploiois par.....? mon zèle pour.....
perte de tout mon bien par le.....⁽¹⁾ ne me permettant plus d'envisager
l'honneur et la réputation. J'ay cru, Monsieur, pour y parvenir et me
débarrasser du public, pouvoir fixer des pris sur mes ouvrages et les
accomplir lorsque l'on seroit satisfait sur le principal des portraits qui est
la ressemblance. Je ne m'étois, Monsieur, nullement imaginé que cette
conversation du regarder Madame la Marquise, dans le moment quelle
me comble de grâces par l'honneur de vostre lettre. Cependant, Monsieur,
la loy que votre seconde m'impose en me bornant à un seul buste,
m'a désayoué et forcé en la lisant de dire à Monsieur le marquis de
Simiane que je n'aurois pas l'honneur de peindre Madame la Marquise,
cet ordre me privant de satisfaire l'inclination que j'avois de mériter
réellement l'estime dont vous m'honoriez avec tant de grâces. Enfin,
Monsieur, en vous demandant grâce si je n'ay pas répondu plutot....., ce
que je m'estois réservé lors que je serois en estat de vous faire scavoir,
qu'en profitent des grâces de Madame la Marquise, j'aurois achevé la teste
que je finy lundi dernier. J'avois dabord proposé tous les sujets gracieux
conformement à vostre goût; l'inclination de Madame la Marquise c'est
déclaré pour Flore, dont elle a fait choix. La mesure du tableau estant
grande m'a donné ocasion de la remplir de partie des talents dont la
providence divine m'a favorisé. Un petit [*Amour?*] décore sa divinité d'une
guirlande de fleurs. Il vous présente la pomme d'or du berger Paris,
apartenant à la reine et qui seul[e] la mérite. Vous applaudirez, Monsieur,
sertainement à son choix; il n'y avait que l'observation des grâces de
Madame la Marquise que l'ont n'a pu rendre dans toutes les perfections.
Vous posédez l'original, ayez pour agréable mon zèle au défaut du pou-
voir. J'ai l'honneur d'estre avec tout le respect,

Monsieur,

Votre tres humble et
tres obeissant serviteur,

DE LARGILLIERRE.

Paris, ce 24 juin 1730.

IV

Monsieur,

Le respect qui vous est du m'enbarase dans la réponse que je dois à
vostre dernière lettre. J'avois perdu toute espérance d'exécuter le tableau
en question, un temps considérable estant écoulé.

Madame la marquise de Gueidan avoit fait l'honneur à Monsieur Rigault
de luy proposer son portrait; un baron alemant qui estoit présent m'en

⁽¹⁾ Sont ici remplacés par des points quelques mots dont la lecture, sur l'ori-
ginal, est douteuse.

avoit fait part ⁽¹⁾. Vous estiez, Monsieur, instruit par Monsieur le Comandeur de Simiane du pris du public. J'avois prié Monsieur le Marquis de me dispenser de faire le buste que votre seconde m'ordonnoit tant celà m'éloignoit de l'honneur dont vous m'avez flatté; et lors qu'il a plu à Madame la marquise de revenir, j'ay cru à n'en pas douter que cestoit, Monsieur, de vostre consentement. J'ay travaillé et mon dessein a toujours esté de vous l'envoier [*d'envoyer le portrait*]. Monsieur le marquis de Simiane en a tardé le départ sous préteste que je devois vous écrire, ce qui [*ce que*] m'a prouvé vostre dernière. La quaisse est même toute presté. J'atens donc, Monsieur, vos ordres et la route que doibt tenir le ballot, me remettant entièrement à vostre justice. La noblesse de vostre caractère est ma sûreté. Je ne suis pas assez vain pour m'adapter l'excellent et le sublime, mais je puis vous avouer que j'ay fait des ouvrages qui m'ont valu deux et trois cents pistoles, qui ne m'ont pas cousté ny le temps ny les soings que ce tableau. J'ai fait mon devoir et sy je suis assez heureux pour m'estre surpassé, je vous en ay l'obligation, Monsieur, par le zèle que vous m'avez inspiré de mériter vostre estime.

J'ay l'honneur d'estre, avec tout le respect,

Monsieur,

Vostre tres humble et
tres obeissant serviteur,

DE LARGILLIERRE.

Paris, le 21 novembre 1730.

V

Monsieur,

J'avois prié Monsieur le Marquis de Simiane de me dispenser de répondre à vostre dernière lettre, mais pour n'avoir rien à me reprocher, j'auray l'honneur de vous dire que le respect que je doibs à Madame la marquise de Gueidan, à Monsieur le comandeur [*de*] Simiane m'impose silence. Toutes vos lettres, mes réponses me justifient dans le public.

L'honneur a toujours été mon partage et j'ay souvent taché d'obtenir vos ordres pour l'envoy du tableau en question, me flattant, Monsieur, quand [*qu'en*] qualité et d'expert et de juge, vous me rendriez la même justice que forcément j'ay obtenue contre l'héritier du défunt le maréchal duc de La Feuillade, par arrest qui m'a adjugé mil livres, au de là de 3500 dont j'avois formé la demande; duquel surplus, ainsy que des frais, j'ay gracieusement fait remise. Le duc de Laforce, héritier du défunt duc son frère, n'a pas jugé à propos les experts, mes ses conformé à

(1) Voir à ce sujet la lettre XII de Rigaud rapportée ci-devant.

l'arest sur ma demande. Je vous avoue, Monsieur, que je n'ay jamais fait usage de ces moyens.

Vous m'honorez d'une faible imitation de la personne la plus respectable, caractère que je conserveray, Monsieur, toute ma vie pour Madame la marquise de Gueidan Et celuy que je vous doibs, vous faisant Monsieur, mes humbles remerciements de l'estime dont vous m'avez honoré, vous protestant que peronne ne jouira du portrait de Madame la marquise que par un ordre espres de vostre main, et qui sera un monument dans ma famille. La providence m'a enlevé le fruit de près de soixante ans de travail, il faut se soumettre à sa loy. L'estat de mes affaires, le peu de jours que j'ay à vivre me force, Monsieur, à soutenir les conditions dont Monsieur le comandeur de Simiane vous avait instruit. Il m'en reste une peine sensible, Monsieur. Le sujet le plus flatteur pour mériter réellement votre estime tourne en amertume pour moy. ma confiance, Monsieur, trouve son espérance dans vostre noble caractère. Ayez pour agréable mes vœux pour vostre conservation, celle de Madame la Marquise et de vostre illustre famille.

J'ay l'honneur d'estre avec tout le respect,

Monsieur,

Vostre tres humble et tres
obeissant serviteur,

DE LARGILLIERRE.

Paris, ce 14 février 1731.

VI

Monsieur,

Quoy que j'aye fait toute la diligence pour le départ du portrait de Madame la marquise de Gueidan, il a fallu prendre des précotions, ce que j'ay fait avec Monsieur le Marquis de Simiane, il a trouvé le moien de faire plomber le balot par le canal du premier comis de Monsieur Fagon, précaution que j'ay trouvée à propos pour éviter l'ouverture à Lion, et ce qui auroit pu arriver après les atentions prises pour l'emballages. Il c'est donc écoulé du temps et ce n'a esté qu'hier que j'ay pris le départ du ballot, il y a environ huit jours, auquel l'on a changé l'adresse que j'avois mise, conformément à vos ordres pour Lion. Je ne doute pas que Mon^r de Simiane ne vous ait donné avis de ce qu'il a fait, s'estant chargé de le faire partir, et le comis de Monsieur Fagon m'apris hier que le ballot estoit allé directement en Provence, que l'on avoit changé l'adresse pour Lion; cela ma dispensé de donner avis au sieur Messonnier de l'envoy du ballot.

J'espère, Monsieur, qu'il arrivera bien conditionné et me flatte qu'il vous fera le plaisir que, j'espère, Madame ressentira à son arrivée. S'il

estoit possible, Monsieur, de priver le vostre de sa bordure pour quelques moments et y substituer la Flore et son Amour, cela ne seroit pas desavantageux [*désavantageux*], le portrait enfermé faisant toujours un meilleur effect. Je souhaite qu'il opère celuy que je me suis toujours proposé dès l'instant qu'il a plu [*à*] madame la Marquise de m'honorer de vostre premiere lettre, mon attention a esté de travailler à mériter l'estime dont elle estoit remply et dont il vous a plu me favoriser gratuitement. J'ay déjà plusieurs fois eu l'honneur de vous le marquer, combien je conte sur vostre justice et equité. J'ai l'honneur d'assurer Madame la marquise de mon profond respect et que, j'espère vous avez aussy pour agréable, ayant celluy d'estre,

Monsieur,

Vostre tres humble et
tres obeissant serviteur,

DE LARGILLIERRE.

Paris, ce 3^e may 1731.

VII

Monsieur,

N'ayant point de termes assez energiques pour vous exprimer ma vive recognoissance, et à Madame la marquise de Guéidan, de la dernière lettre dont il vous a plu m'honorer, permettez, Monsieur, que je me borne à vous en faire, et à Madame, mes tres humbles remerciements. Je suis comblé des marques qu'elle me donne de vos satisfaction, qui pourrois pour moy estre susceptible de flaterie sy elle n'estoit accompagnée d'une nouvelle grâce : l'honneur, Monsieur, d'exercer en aussy illustre magistrat le talent dont il a plu à la divine providence me douer.

Pour pouvoir, Monsieur, parvenir à la réussite, outre le buste de Mon^r Rigault, je vous demanderais en grâce d'y ajouter une teste bien proportionnée, accompagnée de la perruque, peu ou beaucoup poudrée, telle que vous l'a porté présentement, tout cela servant à exprimer l'air de la personne. Je m'apercevrais par la comparaison des changements produits par le temps et me faciliterais à faire du nouveau, et par mes soins me rendre digne de vous, Monsieur; autant, s'il vous plaît que la grande joue droite tourne sur l'épaule gauche pour faire le regard [*c.-à.-d. pendant*].... aussy la manière dont vous souhaiterez qu'il soit abillé, après quoy j'auray l'honneur de vous envoyer deux ou trois esquisses dont vous ferez choix. il me reste à vous faire part de l'honneur que le banquier a fait aujourd'hui à vostre lettre, et vous en faire mes remerciements. Je n'oublieray jamais les bontés de Madame la marquise de Guéidan et la supplie d'agrèer mes tres humbles respects, et suis

sensible, Monsieur, à l'honneur de votre estime. J'ay celui d'estre avec tout le respect,

Monsieur,

Vostre tres humble et
tres obeissant serviteur,

DE LARGILLIERRE.

Paris, ce 22 juin 1731.

Ici prend fin ce que nous avons à dire touchant deux hommes qui, l'un et l'autre, occupèrent jadis dans l'art une grande situation. Ce qu'on est convenu d'appeler vaguement le génie, fut-il ou non leur partage ? peu nous importe quant à nous. Il n'est pas moins certain qu'ils firent preuve de la ténacité qui y conduit, qu'ils conquirent la renommée qui le sanctionne. Plébéiens par la naissance, sans autre appui que d'incessants efforts, sans d'autres titres que les talents acquis, ils montrèrent que, comme le beau dont il procède, l'art se suffit à lui-même, et s'imposèrent ainsi à l'admiration d'un siècle où, dans chaque genre, l'élite de l'humanité sembla s'être donnée rendez-vous ; tout en eux, et jusqu'à l'intégrité de leur vie, dont l'histoire a conservé le souvenir, les recommande à l'estime du nôtre.

H. GIBERT,

Conservateur du Musée d'Aix.

INSCRIPTIONS ROMAINES

NOUVELLEMENT DÉCOUVERTES A SAINTES

Rapport de M. Héron de Villefosse
sur une communication de M. le chanoine Julien-Laferrière.

A la date du 25 mars 1890, M. le chanoine Julien-Laferrière a adressé au Comité les estampages de deux inscriptions trouvées cet hiver à l'hôpital de Saintes par des ouvriers employés, sous la direction de l'économe de cet établissement, à la réfection d'un mur de l'ancienne citadelle. Ce mur est situé à l'est de l'hôpital, c'est-à-dire dans la partie opposée à celle où M. le chanoine Julien-Laferrière a exécuté ses belles et fructueuses fouilles en 1887-1888.

La première de ces inscriptions est fort incomplète. On aperçoit encore à la première ligne du fragment les lettres LE qui mesurent 0^m,20 de hauteur (sur l'estampage la lettre L ne se voit pas distinctement); à la seconde ligne il reste les lettres O·PI en caractères de 0^m,17 de hauteur. Le fragment est ainsi disposé :

LE
O·PI

Il est évident que ce morceau, dont les caractères sont monumentaux, provient d'une grande dédicace, mais il serait difficile de le compléter avec des éléments aussi incertains. Tout ce qu'on peut dire c'est que, d'après la forme des lettres, l'inscription a dû être gravée au 1^{er} siècle ou au plus tard, au commencement du 11^e.

La deuxième inscription est également incomplète. C'est une partie d'un texte funéraire.

C·IVL·VIC·TORIS·L·TOutilloc uxo
RI·ET·LIBERIS·POSTERisque eorum

Le commencement du texte manque. Il faut penser à un complément analogue à celui-ci ⁽¹⁾ :

[*C. Julio....*], *C. Jul(ii) Victoris l(iberto)*, *To[utillue uxo]ri, et liberis poster[isque eorum]*.

⁽¹⁾ C'est seulement au point de vue du sens général que nous proposons ce com-

Il n'est pas rare, dans les textes funéraires, de trouver le nom du père ou celui du patron inscrit après le *cognomen* du défunt, tandis que régulièrement il aurait dû figurer après le *gentilicium*. Ici nous aurions un exemple nouveau de ce fait. De plus le patron, au lieu d'être désigné simplement par son prénom ou par son surnom, est mentionné d'une façon complète avec ses trois noms.

Il s'agit probablement de ce prêtre des Trois Gaules à l'autel de Lyon, *C. Julius Victor*, citoyen santon, fils du gaulois Congonnetodubnus. M. le chanoine Julien-Laferrière a retrouvé, il y a deux ans, dans les murs du même hôpital, l'importante inscription qui nous fait connaître les principales étapes de sa carrière. Le défunt, dont le nom manque, était son affranchi ou celui de son fils. Les deux tombeaux, celui de l'affranchi et celui du patron, devaient être voisins puisque les débris en ont été retrouvés dans la même construction.

D'après notre correspondant, cette inscription paraît provenir de l'intérieur d'un monument funéraire dont elle devait décorer la frise; une pierre en retour d'équerre continuait la frise. On remarque encore des restes de l'architrave qui a été martelé.

M. le chanoine Julien-Laferrière ajoute dans sa lettre d'envoi :

« J'ai vivement regretté de n'avoir pas été informé des derniers travaux exécutés à l'hôpital de Saintes, car il est probable que, sans une dépense bien lourde, j'aurais pu recueillir d'autres documents ou d'autres fragments d'inscriptions enfouis maintenant pour toujours, l'ancien mur ayant été surélevé de deux mètres... J'ai prié l'économe de suspendre les travaux jusqu'après les fêtes de Pâques. Je compte aller à Saintes à cette époque et prendre moi-même la direction des travaux, quitte à y contribuer pour une part, afin de sauver les objets curieux et faire les constatations ou les relevés indispensables. »

Le Comité a de bonnes raisons pour penser que le voyage projeté par notre zélé correspondant n'aura pas été inutile et il y a tout lieu d'espérer que nous en recevrons bientôt d'intéressantes nouvelles.

A cet envoi est jointe l'empreinte d'une bague trouvée à Saintes dans le quartier Saint-Vivien et actuellement entre les mains de

plément. Si, comme le pense M. le chanoine Julien-Laferrière, l'inscription se lisait sur la frise intérieure d'un monument funéraire, nous n'aurions là que la partie médiane du texte. Il manquerait le commencement et la fin de chaque ligne disposés en retour d'équerre et probablement sur une surface de même longueur. Il serait alors possible que les lettres T O appartenissent au *cognomen* du défunt; les noms du défunt et ceux de son patron seraient ainsi disposés selon la règle la plus ordinaire. Dans ce dernier cas les noms de la femme devaient être placés au commencement de la seconde ligne.

M. Fontaine, horloger dans cette ville. Cette bague est en or avec chaton en agate. L'intaille très fine représente un homme jeune, imberbe, debout; le poids de son corps repose entièrement sur la jambe gauche, tandis que la jambe droite est légèrement repliée en arrière; il porte une lance et un petit bouclier rond; une chlamyde est jetée sur son épaule droite laissant tout son corps à découvert; sa coiffure affecte la forme d'un bonnet phrygien; il est difficile de dire si c'est un casque ou un bonnet.

Ant. HÉRON DE VILFOSSE,
Membre du Comité.

MÉDAILLES SATYRIQUES DU XVI^e SIÈCLE

Rapport de M. Chabouillet
sur deux communications de M. Meschinot de Richemont,
correspondant du Comité à La Rochelle.

Les communications de M. Meschinot de Richemont sont toutes deux relatives à des médailles satyriques exécutées vers le milieu du XVI^e siècle, pour la plupart en Allemagne, au moment de l'ardeur de la guerre allumée par la Réforme. On en rencontre dans les cabinets publics et privés des exemplaires, surtout en bronze, mais il y en a en argent, et on peut en voir un en ivoire dans le Cabinet de France, auquel ce petit monument a été donné en 1860 par François Lenormant. Le module habituel de ces médailles est de 0^m,033; il en est cependant de moindres et de plus grandes; j'en connais environ douze variétés qui semblent avoir été émises les unes par les protestants, les autres par les catholiques. Le type ordinaire de cette classe de monuments numismatiques est la combinaison bizarre de deux têtes de profil, superposées de telle façon que selon que vous les tournez, elles figurent des personnages qui jurent d'être réunis, par exemple, sur celles émanant des protestants, le pape et le diable, l'évêque et le fou, etc., ou bien, au contraire, sur celles des catholiques, des personnages ligués contre l'ennemi de l'Église et de l'autorité, le pape et l'empereur, le cardinal ou le docteur et l'évêque.

A l'imitation des médailles frappées à la Monnaie de Rome par les papes, les légendes des pièces satyriques du XVI^e siècle sont souvent empruntées textuellement à la Bible: parfois elles sont seulement inspirées par les textes sacrés; enfin, il en est qui ont été composées pour la circonstance. Le latin domine sur ces médailles, comme c'était l'usage alors, et comme il domina sur la monnaie et les médailles jusqu'à la Révolution française.

Les communications de M. de Richemont nous apportent un nouvel exemple des inconvénients de la disette de livres d'érudition, dans beaucoup de localités de nos départements. Ainsi notre correspondant, qui est cependant un lettré et un curieux, paraît n'avoir eu connaissance d'aucun des écrits où il a été traité de la classe de mé-

dailles dont le hasard a mis sous ses yeux quelques spécimens. Aussi ses communications n'ont-elles pas tout l'intérêt qu'il aurait su leur donner, s'il avait eu à sa disposition les livres qui lui ont fait défaut. Le seul ouvrage cité par M. de Richemond, c'est la compilation bien connue de Bernard Picart sur les *Cérémonies de tous les peuples*, dont, si je ne me trompe, le texte l'a induit en erreur. Avec le rédacteur anonyme de cet ouvrage, M. de Richemond considère une médaille, dont il a joint un croquis à la première de ses communications, comme le sceau de la compagnie de la Mère folle de Dijon ⁽¹⁾. Certes, il n'est pas impossible que cette joyeuse compagnie ait adopté pour type de son sceau l'une des faces d'une médaille protestante du xvi^e siècle, mais c'est un fait qui n'est pas établi, n'est pas très probable et a été nié, il y a plus d'un demi-siècle, ainsi qu'on le verra plus loin. Je ne discuterai donc pas de point en point les communications de M. de Richemond, je crois préférable de saisir l'occasion qu'elles nous offrent de présenter, sur les médailles auxquelles elles sont consacrées, quelques indications bibliographiques et critiques qui faciliteront peut-être les recherches nouvelles que notre zélé correspondant ou tout autre savant voudrait faire sur ces monuments.

L'une des plus anciennes mentions de ces médailles se trouve dans *la Science des Médailles* du Père Jobert, livre qui, à son apparition en 1672, eut un tel succès qu'il fut traduit en plusieurs langues et qu'il a été souvent réimprimé chez nous jusqu'en 1739, date de l'édition la plus recherchée, qui paraît être la dernière et qui est augmentée de remarques par Bimard de la Bastie. Dès le premier chapitre, il y est question des médailles satyriques en général, mais on se fourvoirait étrangement, si sur ce sujet, on s'en rapportait à ce livre. Je citerai certain passage de ce premier chapitre, afin de montrer que ces médailles ne sont pas toujours d'une interprétation aussi facile qu'il semblerait au premier abord, et aussi qu'il faut se garder de prendre pour satyriques des pièces qui sont loin de l'être.

Après avoir parlé des médailles émises par les Souverains Pontifes, le Père Jobert s'exprime en ces termes :

« Il est à propos d'avertir ici, qu'il ne faut pas confondre avec les véritables médailles des papes, certaines médailles que les ennemis du Saint-Siège ont fabriquées, pour les insulter, ou pour les rendre odieux. Telle est celle de Jules III avec cette inscription qui lui sert de revers : *Gens et regnum quod non servient tibi peribit*. Telle est

⁽¹⁾ M. de Richemond cite le t. IX, n^o 6, d'une édition de 1743.

la médaille de Paul III : ΦΕΡΝΗΖΝΟC ΕΥΡΑΙΝΕΙ, que l'on ne doit jamais placer parmi les médailles véritables » (1).

Que de regrets dut éprouver le Père Jobert, qui vivait encore en 1699, s'il ouvrit le recueil des médailles des papes, publié en cette année, par le Père Bonanni, son confrère de la Compagnie de Jésus, à Rome, et avec toutes les approbations de la censure pontificale lorsqu'il y reconnut ces médailles ! Le Père Jobert n'est cependant pas mort de chagrin d'avoir imité l'ours de la Fable, car il prolongea sa carrière jusqu'en 1719.

En ce qui touche la médaille de Jules III en question, on ne comprend ni la susceptibilité du Père Jobert à l'endroit du passage d'Isaïe (2) qu'il a dû y reconnaître, ni la négligence de Bimard de la Bastie qui n'a pas relevé cette erreur dans les *Remarques*, souvent judicieuses, ajoutées par lui à *La Science des Médailles*. On s'explique mieux la méprise du Père Jobert à propos de la seconde des médailles selon lui injurieuses pour la Papauté.

Le revers de celle-ci représente Ganymède, accompagné de l'aigle, arrosant un lis : la légende se compose de trois mots grecs et non de deux comme on la lit chez le Père Jobert : Il y a ΦΕΡΝΗ ΖΗΝΟC ΕΥΡΑΙΝΕΙ. Cette composition est énigmatique et a été jugée telle, non seulement par Bonanni, mais encore par Venuti, auteur d'un autre ouvrage sur les médailles des papes, publié en 1744, et qui, comme le premier, est revêtu des approbations de la censure romaine, mais ni l'un ni l'autre de ces auteurs n'a laissé entrevoir qu'on pût y découvrir une injure pour le pape. Ils ne l'ont pas comprise, voilà tout. Maintenant, comment faut-il traduire la légende que l'on vient de rapporter ? Les auteurs du *Trésor de numismatique* proposent : *Il arrose les dons de Jupiter*, ce qui n'est pas admissible. Artaud de Montor traduit cette légende grecque en latin et en français : *Dos Jovis exhilarat*, c'est-à-dire, *Le bienfait de Jupiter rafraîchit*. Selon cet écrivain, le terme ΦΕΡΝΗ, qui signifie proprement *dot*, a été choisi pour faire allusion au nom des *Farnèse* (3), mais il convient que l'idée de cette médaille est un peu compliquée. « L'eau qui rafraîchit le monde est appelée *Dot de Jupiter*, c'est la dot que Jupiter, dit-on, apporta dans son union avec l'univers. Nous ne donnons cette explication que pour ce qu'elle peut valoir. » A la suite de ce commentaire, Artaud de Montor

(1) Jobert, édit. de 1739, p. 12.

(2) Ch. LX, 15. Il y a une pensée analogue dans la légende d'une autre médaille de Paul III.

(3) Il y a une certaine assonance entre ces deux derniers mots ΦΕΡΝΗ ΖΗΝΟC et *Farnesinos*.

ajoute : « Quelques personnes pensent qu'au lieu du mot EVPAINET, le graveur aurait dû écrire εὐρραϊναι » (1). On préférera sans doute la traduction du chevalier de Montor à celle du *Trésor de numismatique* ; mais je modifierais son interprétation de la médaille.

A cette singulière composition, je trouve un sens moins général. Je ferai remarquer qu'il y a deux variétés de cette médaille et que la plus ancienne porte du côté de l'effigie du pape, la date de l'an XI de son règne, c'est-à-dire de l'an 1545 (2). Cette date est celle de la donation en fief des duchés de Parme et de Plaisance par Paul III à son fils Pierre-Louis Farnèse, naturel selon les uns, légitime selon d'autres qui le disent né d'un mariage contracté par Alexandre Farnèse avant son entrée dans les ordres. N'y aurait-il pas là une allusion mystérieuse à ce don de Paul III caché sous le nom de Jupiter ?

Cette allusion mythologique ne paraîtra peut-être pas trop singulière si l'on songe qu'en 1545 on était encore, en Italie, sous le coup du paganisme artistique. Quoi qu'il en soit de mon hypothèse que je donne comme Artaud de Montor pour ce qu'elle peut valoir, il est évident que l'auteur de cette médaille n'a pas joué seulement sur le nom de la famille du pape et qu'il a voulu en rappeler les armoiries (3).

Ce n'est pas tout : à ceux qui malgré la présence de notre médaille dans les ouvrages de Bonanni et de Venuti, voudraient encore, avec le Père Jobert, la ranger parmi les pièces satyriques, j'opposerai des considérations qui me paraissent décisives sur ce point, sinon sur l'explication que je hasarde du revers.

Je ferai d'abord remarquer que la *fabrique* de cette médaille n'a aucun rapport avec celle des médailles allemandes, flamandes ou genevoises émanées des protestants. On remarquera encore que l'effigie du pape, loin d'être une caricature, est son portrait fort ressemblant qui ne peut avoir été gravé que par un artiste de mérite. Or l'on sait depuis longtemps que cet artiste n'est autre qu'Alexandre Cesari ou plutôt Cesati, surnommé *Il Greco* et *Il Grechetto* (4). C'était un Cypriote qui signait parfois ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΣ ΕΙΘΟΙΕΙ (5), dont Vasari parle avec

(1) *Histoire des Souverains Pontifes*, par M. le chevalier Artaud de Montor (édit. Didot, 1848, t. IV, p. 141-142).

(2) Litta, *Famiglie celebri d'Italia*, Farnèse, I, 3. L'autre porte la date de l'an XVI. (*Trés. de Num. Méd. des papes*, pl. VI, n° 8, page 9.)

(3) Farnèse, *d'or à six fleurs de lis d'azur*, 3, 2 et 1.

(4) *Trésor de Numismatique. Médaille des papes*, pl. VII, n° 8, p. 9 et aux *Corrections et Additions*, p. 551, col. 2.

(5) Voir la médaille citée en note plus haut, en raison de la légende *Omnes reges servient ei*.

éloges⁽¹⁾ et dont les œuvres ont été cataloguées par Alfred Armand⁽²⁾. Or, comme *Il Grechetto* fut attaché à la Monnaie de Rome de 1540 à 1561, et aussi à celle de Parme, l'un des fiefs des Farnèse, il est difficile de le soupçonner d'avoir pensé à ridiculiser son auguste protecteur, mais il est permis de croire que c'est lui qui eut l'idée de la composition et de la légende aussi singulières l'une que l'autre qui ont trompé le Père Jobert.

A la suite de cette citation de médailles officiellement pontificales prises par l'auteur de *La Science des Médailles* pour des pièces injurieuses, se trouvent les descriptions et les figures de deux médailles appartenant réellement à la série des satyriques⁽³⁾; mais cette fois encore le bon Père n'a pas eu la main heureuse, car celles qu'il a choisies comme *spécimens* paraissent émaner des catholiques, ce dont il ne s'est pas douté. Je reviendrai sur ces médailles.

Longtemps après la dernière édition du livre du Père Jobert, un Allemand, Ch. Adolphe Klotz, publia en latin divers écrits sur le sujet qui nous occupe. Je citerai seulement celui intitulé : *De nummis contumeliosis et satyricis*, qui ouvre un recueil de ce savant, intitulé : *Opuscula nummaria* et daté de 1779. Là, Klotz décrit plusieurs pièces satyriques et notamment celles qui furent frappées ou coulées au moment de la Réforme. Selon cet écrivain, on croit que Nicolas d'Amsdorf, « *ut dicunt* », fut l'inspirateur de cette guerre numismatique⁽⁴⁾. On le sait, Nicolas d'Amsdorf, gentilhomme de la Misnie, l'un des plus fougueux partisans de Luther, mourut octogénaire en 1565, après avoir été quelque temps évêque protestant de Naumburg. « Ceux qui ont attribué ces médailles à Luther, dit Klotz, font injure à cet homme prudent⁽⁵⁾. »

On rencontre aussi des médailles satyriques isolément dans divers ouvrages; il s'en trouve dans le grand recueil de J. David Koehler⁽⁶⁾; le comte de Renesse-Breidbach en possédait plusieurs qu'il a décrites dans le catalogue de sa riche collection de médailles antiques et modernes⁽⁷⁾, et C. Leber dans l'*Introduction* au livre de son ami, le Dr Rigollot, d'Amiens, *Monnaies des évêques des innocents, des*

(1) *Le Vite*, etc. (t. IX, p. 250 et 251 de l'édition Lemonnier. Florence, 1870).

(2) *Les Médailleurs italiens*, etc., (t. I, p. 171).

(3) P. 13 et pl. I, n^{os} 11 et 12.

(4) Voy. p. 115 de son livre.

(5) « *Faciunt injuriam viro prudenti.* » (*Ibid.*, p. 116.)

(6) *Historische Münz-Belustigung*, t. XX, p. 61 et 62.

(7) *Mes loisirs. Amusements numismatiques* (3 vol. 1837-1836, publiés par le C^{te} de R. B., fils de l'auteur), t. III, p. 575-577.

fous, etc. ⁽¹⁾, répond d'avance à une assertion de la première des communications de M. de Richemond. Parlant de « l'empreinte que l'on dit provenir du sceau de la Mère folle (de Dijon) », Leber déclare qu'elle appartient à une médaille des plus satyriques contre la cour de Rome, et ne peut être attribuée qu'au parti protestant. D'ailleurs, Leber ne paraît pas avoir connu le livre de Klotz; du moins il ne le cite pas; mais il avait rencontré trois médailles de la série des satyriques du xvi^e siècle, protestantes ou catholiques, et il les fit reproduire sur la planche IV de son *Introduction*. On remarquera que son commentaire, judicieux dans sa brièveté, ne s'applique qu'à deux de ces médailles ⁽²⁾.

Après ces ouvrages, je ne vois rien d'important sur les médailles satyriques du xvi^e siècle avant 1851. En cette année, parut dans la *Revue numismatique* un article intitulé : *Recherches sur quelques médailles historiques du xvi^e siècle*, dû à Étienne Cartier, fils de l'un des fondateurs de ce recueil.

Catholique fervent, nourri de l'histoire de l'Église et artiste de talent, Étienne Cartier, grâce à des recherches bien dirigées dans les livres, comme dans la collection de son père et celle du Cabinet national, parvint à remplir trois planches de médailles satyriques du xvi^e siècle, dessinées et gravées par lui-même avec la plus intelligente fidélité. Cet important ouvrage est, je crois, ce qu'il y a de mieux sur le sujet effleuré par M. de Richemond.

Les critiques méticuleux reprocheront peut-être à Ét. Cartier d'avoir traité son sujet en apologiste plus qu'en numismatiste, mais tel qu'il est, cet article remarquable est suggestif, comme on dit aujourd'hui. Ce serait allonger indiscrètement ce rapport que d'analyser complètement les recherches d'Ét. Cartier; mais il ne sera pas hors de propos de formuler sur certaines idées de l'auteur, des objections qui d'ailleurs ne sont pas pour diminuer la valeur de son travail.

Par exemple, à cette question : Quelles sont les médailles satyriques les plus anciennes, celles des catholiques ou celles des protestants? Étienne Cartier répond en ces termes :

« La logique paraît donner l'antériorité à celles des catholiques; l'affirmation précède la négation comme la pièce précède la parodie. Les catholiques n'ont pas dû s'inspirer d'une injure qu'on leur adressait, tandis qu'il est naturel de croire que les protestants ont cherché

⁽¹⁾ Ce curieux ouvrage a paru en 1837; les auteurs ne se sont fait connaître sur le titre que par leurs initiales, M. J. R. et C. L.

⁽²⁾ La 3^e n'est pas numérotée et aura été ajoutée sur la planche après l'impression de l'*Introduction*.

à tourner en ridicule le type que les catholiques avaient adopté comme symbole de leur croyance. Étudions donc ce type et recherchons-en le sens afin d'en préciser la date et l'histoire.

« La pièce que j'ai gravée (pl. II, n° 1), me paraît être le point de départ de toutes les autres.

« Têtes de pape et d'empereur réunies : IN VIRTUTE TVA LETA-BITVR IVSTVS.

« R. Têtes de cardinal et d'évêque : CONSTITVES EOS PRINCIPES SVPER OMNEM TERRAM.

« Cette médaille est supérieure par son style, son travail et son métal à toutes les autres, etc. (1). »

Cette médaille, l'une des deux qui figurent dans la seconde des communications de M. de Richemond, passe pour émaner des défenseurs de l'Église et de l'Empire, mais est-il certain, comme le dit Étienne Cartier, qu'elle soit le point de départ de toutes les autres(2)? Au pieux écrivain déclarant que « l'affirmation précède la parodie » on pourrait répondre : la défense suit l'attaque. Du reste, à l'honneur d'Étienne Cartier, n'oublions pas de noter qu'il est loin de faire un mérite aux catholiques d'avoir inauguré la guerre numismatique; il est très net à ce sujet. « L'injure est un mauvais moyen pour défendre la vérité », et il ajoute : « C'est une épée qu'il faut aussi remettre dans le fourreau, afin de ne pas périr par l'épée(3). »

En résumé, malgré l'estime dans laquelle je tiens l'étude d'Étienne Cartier, je ne puis admettre son système sur le classement chronologique des médailles satyriques. Selon moi, les protestants ont ouvert le feu contre la Papauté et l'Empire. Le caractère caricatural, grossier, des médailles satyriques, n'est pas compatible avec le système d'Étienne Cartier. Le type du pape, avec ce profil grotesque qui lui est donné même sur les pièces *réputées* catholiques, ne peut avoir été conçu par les défenseurs de l'Église. C'est assez que les enfants perdus du parti aient riposté, et aient cru pouvoir combattre les protestants avec leurs armes; ils n'ont pas dû commencer. J'ai parlé de pièces *réputées* catholiques; c'est qu'il ne paraît pas certain que l'on ait encore fait exactement le départ entre les pièces catholiques et les protestantes.

Par exemple, celle qui vient d'être décrite, est-elle réellement catholique? J'en doute. Cette affirmation de la puissance accordée par le Très-Haut au pape et à l'empereur, n'est-elle pas ironique? Certes

(1) P. 38.

(2) *Ibid.*, p. 38.

(3) *Ibid.*, p. 17.

les légendes de cette médaille semblent appartenir à l'Écriture sainte; si je n'y retrouve pas textuellement celle du côté principal, j'y vois la même pensée dans plusieurs passages, et quant à celle du revers, je la lis dans le psaume XLIV, verset 17, et disons-le en passant, c'est ce qu'Étienne Cartier a omis de faire observer, lui qui certes savait bien d'où ces paroles étaient tirées. Mais serait-ce donc la première fois que les ennemis de l'Église catholique auraient allégué contre elle des passages de l'Écriture sainte?

Une autre médaille, figurée sous le n° 11 de la planche du P. Jobert mentionnée plus haut, l'est aussi dans l'article d'Étienne Cartier et est donnée par cet écrivain non pas ainsi que la précédente, « comme le point de départ des médailles satyriques », mais « comme celle qui aurait provoqué celles des protestants » (1).

Du côté principal, on voit les profils réunis du pape et du diable, avec la légende : IOAN · CALVINVS HERESIARCH · PESSIMVS · et au revers, avec les profils d'un docteur (ou d'un cardinal) et d'un fou, avec cette légende tirée du 8^e verset du psaume XCIII qui y est allégué : ET STULTI ALIQVANDO SAPITE XCIII.

Étienne Cartier suppose que cette médaille fut émise par les catholiques en 1588 lorsque Calvin fut chassé, par les protestants, de Genève où il ne rentra qu'après un exil de trois années.

Le savant écrivain a peut-être raison; mais alors, il faut admettre que le profil de pape qui figure sur la face principale est Calvin lui-même, le pape de Genève. Autrement, je ne puis accepter cette pièce comme catholique, en raison de la laideur caricaturale du profil du pape? Aurait-elle été fabriquée par le parti protestant ennemi de Calvin? Je n'insiste pas et ne poursuivrai pas ces observations sur l'intéressant travail d'Étienne Cartier. J'en ai assez dit, peut-être trop, pour montrer que les questions soulevées par les médailles satyriques ne sont pas aussi faciles à résoudre qu'on pourrait le croire, et que la lumière n'est pas encore faite sur ces singuliers monuments. Il me reste cependant encore à parler du curieux passage où Étienne Cartier a étudié en artiste les pièces de la série des *médailles historiques*, qu'il attribue aux catholiques et qui figurent sur sa planche première, c'est-à-dire la deuxième du tome XVI de la *Revue numismatique*. « En les étudiant et en recherchant quel artiste allemand elles rappellent, j'ai été frappé du rapport qu'elles ont avec le style de Holbein et surtout avec les dessins qu'il exécuta pour l'*Éloge de la Folie*, d'Érasme. C'est le même caractère de tête, le même modelé et les

(1) *Ibid.*, p. 48.

mêmes ornements. Les pièces catholiques ne seraient-elles pas une œuvre inspirée par Érasme et réalisée par Holbein. »

Je ne me prononce pas sur cette hypothèse d'Étienne Cartier et je me contenterai de la recommander au lecteur; mais en terminant ce rapport, je ferai remarquer que la première des médailles protestantes selon le système d'Étienne Cartier, est précisément celle dont M. de Richemond nous envoyait un croquis dans la première de ses communications et qu'il dit être le sceau de la compagnie de la Mère folle de Dijon, ce qui est loin d'être démontré, ainsi qu'on l'a vu plus haut.

« On dirait la pièce d'essai des suivantes. » Tel est le mot d'Étienne Cartier ⁽¹⁾ sur cette médaille qui montre les profils superposés et réunis du pape et du diable avec la légende : ECCLESIA PERVERSA TENET FACIEM DIABOLI et au revers, les profils superposés et réunis d'un cardinal et d'un fou, avec la légende : STVLTI ALIQVANDO SAPIENTES, variante du passage du 8^e verset du psaume XCIII cité plus haut.

Il en existe d'autres variantes où ce passage de l'Écriture sur les sots qui sont parfois sages, ou qui doivent apprendre à le devenir, est allégué. Étienne Cartier en reproduit deux dans les n^{os} 2 et 3; celle qui porte le n^o 2 est remarquable par l'addition des trois chiffres 666, c'est-à-dire le nombre de la bête de l'Apocalypse. « Que celui qui a de l'intelligence, compte le nombre de la bête, car son nombre est le nombre *du nom* d'un homme, et son nombre est six cent soixante-six ⁽²⁾. »

Je conclus en demandant qu'il soit adressé des remerciements à M. Meschinet de Richemond pour ses communications dont la seconde surtout témoigne du zèle intelligent de ce correspondant.

CHABOUILLET,
Membre du Comité.

⁽¹⁾ P. 49 et n^o 1, pl. II, de l'article d'Ét. Cartier; III^e du volume de la *Revue numismatique*.

⁽²⁾ *Apocalypse*, xii, 18. Trad. de Lemaître de Sacy.

INVENTAIRE

DE

L'ÉGLISE DE HAUTECOUR EN TARENTEISE

Rapport de M. Darcel sur une communication de M. Borrel,
correspondant du Comité, à Moûtiers.

Cet inventaire de l'église rurale d'une paroisse des environs de Moûtiers (Savoie), qui ne possède guère plus de quatre cents habitants aujourd'hui, n'est intéressant que par ce qu'il ne renferme pas.

Ainsi que le fait observer M. Borrel, on n'y voit point de chapes, vêtement qui semble indispensable cependant pour certaines fonctions ecclésiastiques.

M. Borrel remarque le mot *custodia* (art. 25) employé pour désigner ce qui servait à porter l'hostie à la Fête-Dieu, et croit en induire que ce n'était point d'un ostensor, mais du calice et d'une pixyde que l'on se servait. C'est aller loin. Les articles 26 et 54 qui visent la caisse (*quayssiam*) dans laquelle on portait l'hostie par la paroisse, — pour le viatique certainement, — indiquent une chose différente de celle qui servait les jours de la Fête-Dieu. Dans le second article est désignée la nature du bois employé.

Remarquons (art. 5) la mention du missel et de son coussin, et (art. 28) que les burettes étaient d'étain.

Nous avons numéroté les articles de l'inventaire que M. Borrel s'était contenté de transcrire les uns à la suite des autres, et nous proposons quelques corrections à la lecture de certains mots : Art. 20, *pannorum* en place de *parvorum*, et *albarum* au lieu de *altarum*. Art. 40, *Landerium* en place de *landernum*, ce qui signifie un landier.

M. Borrel qui attribue au patois local latinisé quelques mots de choses qui sont usuels au moyen âge, a eu soin d'indiquer que le mot *lardze*, usité dans la Tarentaise pour désigner le mélèze, est traduit par le vocable *larzie* (art. 44). Il eût pu ajouter que c'est le mot latin *larix* qui désigne une sorte de mélèze même en notre langue.

Il est un autre bois appelé *sistis* (art. 45 et 54) dont sont faits un banc et une caisse pour conserver le *Corpus Domini*, dont nous ne

pouvons déterminer la nature. Si l'on pouvait fabriquer une petite boîte avec un arbuste tel que le cytise, qui se présente tout d'abord à la pensée, il est peu probable qu'on en ait pu faire un banc.

Malgré ces observations ou à cause d'elles, nous proposons la publication de l'inventaire de l'église de Hautecour, en remerciant notre correspondant, M. Borrel, de son envoi.

A. DARCEL,
Membre du Comité.

In nomine Domini. Amen. Anno ejusdem Domini millesimo quatercentesimo quadragesimo tertio, indictione sexta, die vicesima quinta mensis Aprilis. Serie hujus publici instrumenti ad universorum tam presentium quam futurorum noticiam deducatur et fiat manifestum quod cum, ob doli machinam omnemque fraudis suspicionem tollendam, curati et rectores ecclesiarum, de bonis et ornamentis ipsarum ecclesiarum que ad eorum manus deveniunt inventarium seu repertorium facere teneantur, tam de jure quam de antiqua consuetudine; cumque honorabilis vir dompnus Glandius Rosseti capellanus sit et fuerit canonice institutus curatus et rector ecclesie parochialis Altecurie, Tharentasiensis diocesis, promiseritque idem curatus in actu institutionis hujusmodi sibi de dicta ecclesia facte, de bonis et ornamentis ipsius ecclesie ad suas manus devenientibus inventarium seu repertorium, moxquam posset, facere; idcirco ipse dompnus Glandius Rosseti, rector jamdictæ ecclesie parochialis Altecurie, pro conservacione bonorum sue predictæ ecclesie parochialis et suum, ut prenoscatur, observando juramentum per eum prestitum, ad instantiam nonnullorum hominum parochianorum dictæ parochialis ecclesie Altecurie, de bonis que ad manus ipsius curati devenerunt inventarium seu repertorium per modum qui sequitur facere incohavit signaculo salutiffere crucis prestito.

† In primis quidem prefatus dompnus Glandius Rosseti, curatus et rector dictæ ecclesie Altecurie, confitetur et publice recognoscit se habuisse et venisse ad ejus noticiam de bonis mobilibus et ornamentis ejusdem ecclesie res infrascriptas :

1. Et primo unum calicem argenti eum ejus patena.
2. Item, unam crucem.
3. Item, unam aliam crucem bene antiquam.
4. Item, unam aliam crucem novam.
5. Item, unum librum missale bonum cum suo cusignieto.
6. Item, unum epistollarium.
7. Item, duos libros vocatos legendarios magni voluminis.
8. Item, unum antifonerium.
9. Item, unum psalterium antiquum.

10. Item, unum ordinarium.
11. Item, unum missale bene antiquum.
12. Item unum aliud ordinarium bene antiquum.
13. Item, unum gradum antiquum.
14. Item, unum manuale.
15. Item, unum librum continentem ymnos.
16. Item, quasdam exposiciones euuangeliorum.
17. Item, unum dyalogum sancti Gregorii.
18. Item, unum processonarium novum.
19. Item, unum librum ad baptiscendum et sepelliendum novum.
20. Item tria paria pannorum, scelicet albarum, admictorum et altaris, integriter munita pro celledando.
21. Item unam albam pauci valoris.
22. Item unam casulam novam et duas alias antiquas.
23. Item unam curtinam tele pro quadragesima.
24. Item tria paria maparum altaris.
25. Item unam custodiam ad portandum Corpus Christi die festi Heucharistie Domini.
26. Item unam quaysiam ad portandum Corpus Christi per parrochiam.
27. Item quasdam reliquias sanctorum existentes in quadam bursa siricis in quadam piseide.
28. Item duas parvas ydrias stanni quarum una est sine coperclo.
29. Item duas alias ydrias parvi valoris.
30. Item duo candelabra fustis.
31. Item duas parvas campanas.
32. Item unum quoquabum pro aqua benedicta.
33. Item septem linteamina scelicet tria pro altari et quatuor alia.
34. Item unum copertorium altaris novum.
35. Item duo alia copertoria altaris.
36. Item unum pannum pro ponendo supra corpora defunctorum.
37. Item unum scrineum⁽¹⁾ fuste in terralio dicte ecclesie ad custodiendum informaciones dicte ecclesie.
38. Item unum turribulum seu *ancensier*.
39. Item unam ollam metalli continentem circa duas partes unius seculate aque.
40. Item unum landerium⁽²⁾ ferri.
41. Item unam archam⁽³⁾ planam existentem in grangia dicte curie.
42. Item plura et diversa instrumenta facientia ad opus ipsius ecclesie, ascendencia in numero circa quaterviginti.
43. Item unum saculum plenum litteris.

(1) *Éerin*, mot patois signifiait « bahut ».

(2) C'est-à-dire un *lander* ou chenêt.

(3) *Arche*, mot patois désignant un grand coffre en bois pour mettre du blé.

44. Item unam tynam larcie ⁽¹⁾ continentem circa viginti sestaria ⁽²⁾.
45. Item unum *archebanz* ⁽³⁾ sistis.
46. Item unam mensam nucis.
47. Item unum scrineum existens in camera inferiori.
48. Item unum quoquid pendium ferri.
49. Item unum dolium larcie continens circa novem sestaria, bonum.
50. Item tria alia dolia continentia quodlibet circa sex sestaria.
51. Item unum aliud dolium magis debile continens circa sex sestaria.
52. Item duas stolas et duos manipulos.
53. Item unam patellam antiquam.
54. Item unam parvam quaysiam sistis ad custodiendum Corpus Christi.

De quibus quidem bonis et rebus superius descriptis predictus domp-nus Glaudius Rosseti, curatus, pro se et suis promittit ad sancta Dei euvangelia manu corporaliter facta, et sub obligatione omnium et singu-lorum bonorum suorum quorumcumque presentium et futurorum, parro-chianis diete parrochialis ecclesie Altecurie, et cui in futurum de jure per-tinebit, debitam bonam et perfectam tempore debito reddere rationem cum reliquorum plenaria restitutione. Omnibus universis et singulis juri-bus canonicis et civilibus sibi in hoc facto competentibus vel competituris in futurum penitus et expresse renunciando; volens, etc...

De quibus premissis omnibus et singulis Petrus Sacheti, Johannes Mar-gareti, Michael Parrerii, Johannes Bosonis, Johannes Symondi, Stephanus Borrelli, Jacobus Columbi, Jacobus Villiencii, Jacobus Peczoz, nomiibus suis et aliorum hominum parrochianorum antedictae ecclesie, petierunt sibi per me subscriptum notarium fieri et tradi predictis publicum ins-trumentum.

Actum apud Altam Curiam, in cimiterio memorate ecclesie parrochialis, presentibus discreto viro Fancisco Dognerii, cive Musterii notario, Hugo-nino Martini notario, habitatore Musterii, Jacobo filio Jacobi de Rochacio de Montegirodo, et Joanne Michael de Belloforti, testibus ad premissa vocatis et rogatis, meque Joanne Sextoris sive Musterii clerico auctoritate imperiali notario publico, qui hoc publicum instrumentum per me recep-tum rogatus levare et grossari feci per Johannem de Furno notarium coadjutorem meum ipsumque signis meis signavi et me hic subscripsi in fidem premissorum ⁽⁴⁾.

(1) Dans le patois de Hautecour, le mélèze se nomme *lardze*.

(2) *Le setier*, valait dans ce pays 72 litres.

(3) *Arche-banc*, mot patois désignant un grand banc en bois, à dossier, que l'on tenait près du foyer.

(4) Archives municipales de la commune de Hautecour, arrondissement de Moutiers (Savoie).

MOULE A ENSEIGNES

CONSERVÉ AU MUSÉE DE TROYES

Communication de M. Le Clerc, correspondant du Comité, à Troyes.

Il y a quelque temps un habitant de Troyes, M. Mazurier, marchand d'antiquités, est venu m'offrir pour le Musée, à titre de don, une plaque de schiste d'un grain très fin et de teinte bleuâtre portant sur ses deux faces des gravures en creux, destinées à recevoir un métal en fusion. J'ai reçu ce don avec grand plaisir, car j'ai reconnu immédiatement que je me trouvais en présence d'un moule offrant une grande analogie avec celui du Musée d'Angers, qui a été figuré et décrit dans le *Bulletin archéologique du Comité*, année 1883, p. 34.

Ma satisfaction a été bien plus vive encore lorsque j'ai pu constater qu'il portait sur l'une de ses faces la matrice d'une enseigne politique permettant de donner une date certaine à cet intéressant objet.

Je ne puis résister au désir de faire connaître ce moule et d'en publier un croquis; d'abord parce que les moules de ce genre sont assez rares; et ensuite parce qu'il confirme les assertions de MM. Maxe-Werly et Chabouillet qui ont émis l'opinion qu'il fallait attribuer celui d'Angers au XIV^e siècle et non pas au XII^e.

Le moule offert au Musée de Troyes est long de 0^m,185 et large de 0^m,060. Sur une de ses faces (fig. 1) se trouvent deux grandes rainures, en forme de branches bifurquées, partant, comme d'un tronc commun, de l'une des extrémités de la plaque et se dirigeant parallèlement vers l'extrémité opposée. L'une de ces branches porte sur chacun de ses côtés onze rameaux; l'autre n'en a que dix, tous placés sur un même côté. Ces rameaux, gravés en creux, de même que les branches mères, ont à leur extrémité des parties circulaires d'un diamètre de 0^m,012 dont le milieu, qui est plein, est percé d'un trou rond ayant 0^m,002 de diamètre.

Il est évident que le métal en fusion ne pouvait pénétrer dans ces derniers trous qu'en passant par une partie creuse réservée dans la plaque de pierre qui devait recouvrir le moule, ainsi que l'indiquent trois trous placés, deux à une extrémité de notre moule et l'autre à

l'extrémité opposée. Ces trois trous étaient destinés à recevoir les goujons ou repères adhérents à la partie du moule que nous ne possédons pas.

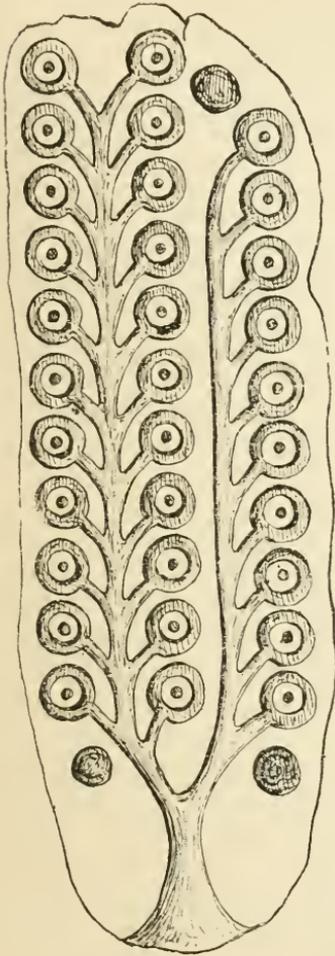


Fig. 1.

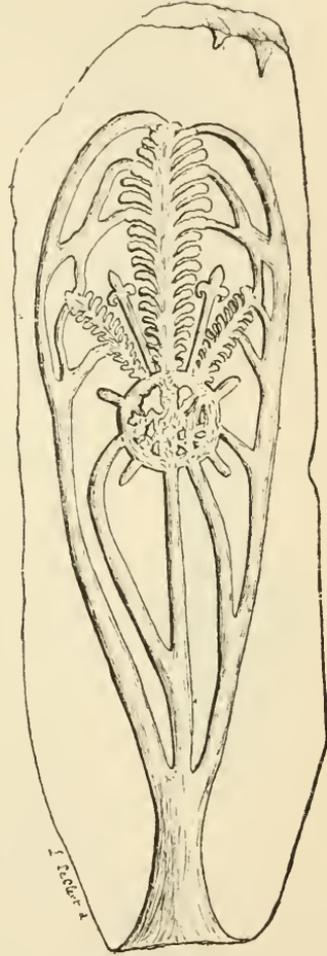


Fig. 2.

Nous ferons remarquer que (d'après la planche gravée) le diamètre des rondelles qui figurent sur le moule du Musée d'Angers est semblable à celui des rondelles qui se trouvent sur le nôtre. Si la disposition des rainures pratiquées pour la fonte était la même, on pour-

rait croire que ces deux moules étaient faits pour s'ajuster l'un sur l'autre.

Ne serait-ce pas là un moule à boutons? Le dessus de ces boutons aurait été orné de reproductions de piécettes de monnaies entourées d'une bordure saillante, cannelée ou perlée. (Cette reproduction de pièces de monnaies anciennes s'expliquerait aussi bien pour l'ornementation de boutons que pour celle de méreaux.)

L'envers des boutons, tel que nous le trouvons sur notre moule, aurait été composé d'un léger filet saillant, en bordure, et d'une tige centrale sur laquelle devait être soudé l'annelet destiné à recevoir le fil d'attache.

La fabrication des boutons en plomb, si elle n'existe plus, n'a pas cessé depuis un temps éloigné, car je me souviens d'avoir vu, dans ma jeunesse, les villageois de notre province de Champagne porter à leurs gilets des boutons de ce genre.

Le creux gravé sur l'autre face de notre moule (fig. 2) est beaucoup plus intéressant. Il servit à couler une enseigne politique dont l'étude m'a rappelé un des plus tristes épisodes de l'histoire de France qui se passa dans notre ville de Troyes.

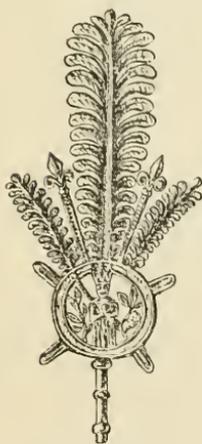


Fig. 3.

Au milieu des rainures destinées à la coulée du métal, on voit un anneau aplati, au centre duquel un roi se tient debout, ayant sur la tête une haute couronne à trois fleurons, semblable à celles que l'on rencontre sur les monuments figurés des règnes de Charles V et de Charles VI. D'une main ce personnage tient un globe et de l'autre une palme; à ses côtés sont deux tiges de rosiers en fleurs. Cet ensemble est posé sur un trophée composé d'une croix de Saint-André, de deux sceptres et d'un panache de trois plumes d'autruche (fig. 3).

Ce roi c'est Henri V d'Angleterre qui prit le titre de roi de France; les roses placées à ses côtés sont des roses rouges, emblème adopté par la maison de Lancastre dont il était issu; la croix de Saint-André fut le signe de ralliement des Anglo-Bourguignons; les deux sceptres font allusion à la double royauté d'Henri V; quant au panache de plumes, il fut adopté par les Anglais sous le règne de ce roi.

On sait qu'en 1420 la reine Isabeau de Bavière et le duc de Bourgogne avaient fait de la ville de Troyes leur quartier général. C'est

là que le monarque anglais vint les rejoindre le 20 mai, et que fut signé l'infâme traité à la suite duquel eut lieu le mariage de ce prince avec Catherine de France. La cérémonie fut célébrée dans l'église Saint-Jean-au-Marché le 2 juin, jour de la Trinité.

Je n'hésite point à considérer notre moule comme ayant été gravé pour cette circonstance. L'enseigne que je viens de décrire était évidemment le signe de ralliement des mauvais citoyens qui n'hésitèrent point à se rendre dans notre cathédrale pour y prêter serment au roi étranger, jurant de lui obéir comme au gouverneur et au régent du royaume, et de se reconnaître et de se conduire comme ses sujets après la mort de Charles VI.

Je crois donc pouvoir affirmer à coup sûr que le moule du Musée de Troyes a été gravé dans les premiers mois de l'année 1420.

Ne serait-il pas intéressant de rechercher si parmi les nombreuses enseignes qui se trouvent dans les collections du Musée de Cluny, il ne s'en rencontrerait pas quelque une qui fût sortie de notre moule ?

Louis LE CLERT,

Conservateur de l'Archéologie au Musée de Troyes.

OBSERVATIONS DE M. CHABOUILLET

SUR LA COMMUNICATION PRÉCÉDENTE

Le moule décrit par M. Le Clerc lui paraît avoir été coulé à l'occasion du mariage du roi Henri V d'Angleterre avec Catherine de France, fille de notre Charles VI, qui fut célébré en grande pompe et « *dans tous ses détails, selon le cérémonial français* », à Troyes, dans l'église de Saint-Jean-au-Marché, le 2 juin 1420 ⁽¹⁾. Cette explication est plausible, aussi n'aurai-je à faire à l'auteur qu'une simple question, lorsque j'aurai répondu à la requête par laquelle il termine son bref et intéressant mémoire : « Ne serait-il pas intéressant, dit-il, de rechercher si parmi les nombreuses enseignes qui se trouvent dans les collections du Musée de Cluny, il ne s'en trouverait pas quelqu'une qui soit sortie de notre moule. » Guidé par notre collègue, M. Darcel, j'ai fait cette recherche, mais je dois dire que dans les vitrines consacrées à la nombreuse collection de plombs historiés trouvés dans la Seine, de 1848 à 1860, qui fut acquise en 1861 de M. Arthur Forgeais, je n'ai rien vu que l'on puisse reconnaître comme pouvant provenir du moule du Musée de Troyes ⁽²⁾.

J'arrive à la question que je voudrais poser à M. Le Clerc. Parmi les symboles héraldiques figurés sur le moule du Musée de Troyes, on remarque celui que M. Le Clerc nomme un *panache de plumes d'autruche*, lequel, selon lui, aurait été adopté par les Anglais sous le règne de Henri V. L'auteur n'appuie cette assertion sur aucune autorité, et ce que je voudrais apprendre de lui, c'est sur quel document il s'est fondé pour l'émettre. On lit dans maints ouvrages, que l'adoption des trois plumes d'autruche qui, passées dans une couronne, forment le *crest* des princes de Galles, doit être reportée plus haut, c'est-à-dire au règne d'Édouard III. Ces trois plumes d'au-

⁽¹⁾ Bouticq, *Histoire de la ville de Troyes et de la Champagne méridionale*, t. I, p. 433.

⁽²⁾ Voyez *Catalogue du Musée de Cluny*, par E. du Sommerard, p. 654 et suiv. On sait que ces plombs historiés ont fait l'objet d'une publication due à M. Forgeais lui-même, laquelle compte 6 vol. in-8° avec planches, dont le premier date de 1858 et le dernier de 1866.

truche, avec la devise allemande, *Ich dien, Je sers*, décoraient le casque du roi de Bohême, Jean de Luxembourg, qui fut tué à la bataille de Crécy, le 26 août 1346. On suppose généralement que ce casque ramassé sur le champ de bataille fut offert comme trophée au prince de Galles, Édouard, dit le Prince Noir, qui en aurait adopté le cimier ainsi que la devise. C'était mal choisir ; était-il donc si glorieux à ce prince de seize ans de se parer des dépouilles d'un vaillant, d'un téméraire chevalier, âgé de plus de cinquante ans, aveugle, et qu'il n'avait pas eu l'honneur ou le malheur de terrasser de sa main ?

Je n'ai pas compulsé tous les armoriaux d'Angleterre ; aussi ne puis-je pas garantir l'exactitude de cette histoire ; je ne crois pas cependant que ce soit une légende. Plusieurs historiens anglais, notamment Hume et Lingard que j'ai sous la main, rapportent le fait comme avéré et ne le discutent pas. Quant aux écrivains français, j'en ai parcouru plusieurs : quelques-uns le rapportent, la plupart, et les plus célèbres le taisent ; mais je ne sais pas qu'il ait été contredit formellement. Parmi nos compatriotes qui le mentionnent, je nommerai d'abord Chateaubriand. Voici en quels termes il parle du *crest* des princes de Galles dans son récit de la funeste bataille de Crécy : « Les muses qui sortoient du long sommeil de la barbarie, s'empressèrent à leur réveil d'immortaliser le vieux roi aveugle ; Pétrarque le chanta, et le jeune Édouard prit sa devise qui devint celle des princes de Galles ; c'étoit trois plumes d'autruche avec ces mots tudesques écrits à l'entour : *In riech, je sers* : il n'appartenoit qu'à la France d'avoir de pareils serviteurs ⁽¹⁾. »

Après ce grand nom, je citerai une *Histoire de France*, par l'abbé Pierrot. Avec une bienveillance exagérée, cet écrivain suppose que le prince de Galles prit la devise de Jean de Luxembourg pour rendre hommage à un aussi noble chevalier, assuré qu'avec elle, il ne sortirait pas du chemin de l'honneur ⁽²⁾. Dans un ouvrage spécialement consacré au prince Noir, l'auteur, dans le récit de la journée de Crécy, confesse que l'on ne connaît le fait de l'adoption des plumes d'autruche de son héros que par Camden, mais il ajoute que cet auteur étant d'ordinaire exact, on peut s'en rapporter à son dire ⁽³⁾.

(1) *Études historiques*, t. III, p. 301 de l'édition des œuvres de Chateaubriand, de la librairie Furne. On remarquera que les mots *tudesques* sont travestis en *in riech* dans cette édition, comme aussi dans d'autres, et peut-être dans toutes. Ce lapsus est dû au grand écrivain ou à ses imprimeurs.

(2) Pierrot, *Hist. de France*, t. V, p. 286, publiée en 1858.

(3) *A history of the life of Edward, the Black prince*, by G. P. R. James, (2^e édit., 1835), t. I, p. 358.

Pour approfondir cette question, qui après tout n'est pas d'une haute importance historique, il faudrait des recherches que je n'ai pas cru devoir faire, d'autant plus que ma conviction en faveur de l'opinion de Camden est fondée sur un argument que je crois décisif qui n'a peut-être pas été invoqué et dont je suis redevable à mon métier de numismatiste. Ce qui me paraît démontrer que l'adoption des plumes d'autruche comme *crest* par les princes de Galles, remonte au prince Noir, c'est que je les vois sur plusieurs des monnaies frappées par lui dans sa principauté d'Aquitaine ou de Guyenne. On peut voir la figure d'un de ces rares et curieux monuments dans divers ouvrages français et anglais. Le *Trésor de numismatique* a fait connaître, en 1846, un royal ou *pavillon d'or* du prince Noir (1). Sur cette pièce, conservée au Cabinet des médailles, on voit le prince de Galles, sous un dais ou pavillon, debout, l'épée à la main; dans le champ paraissent quatre plumes d'autruche (2). J'ajouterai que les auteurs du *Trésor de numismatique* n'ont pas oublié de faire observer que c'était en souvenir de la devise de Jean l'Aveugle, roi de Bohême. Enfin, on verra encore la description et la figure de monnaies du prince Noir avec les plumes d'autruche dans les ouvrages d'Édouard Hawkins (3) et du général Ainstie sur les monnaies anglo-françaises (4).

Pour conclure, je propose à la Section d'ordonner l'impression, avec bois dans le texte, de la communication de M. Le Clert, qui est fort intéressante.

CHABOUILLET,
Membre du Comité.

(1) Voyez l'*Histoire par les monuments de l'art monétaire chez les modernes* (p. 30, pl. XVI, n° 5).

(2) Cette même pièce est décrite dans les *Monnaies féodales*, de Poey d'Avant (t. II, p. 105, n° 2917). Lecointre-Dupont parle aussi d'un pavillon avec plumes d'autruche sur les *monnaies du Poitou* (p. 135).

(3) *Description of the Anglo-Gallic coins in the British Museum* (Londres, 1826), pl. II, nos 4 et 5.

(4) *Illustrations of the Anglo-French coinage*. Londres, 1830, p. 16, pl. II, n° 17. Cet ouvrage du général Georges Robert Ainstie a paru sous le nom de l'auteur.

APPENDICE A UN RAPPORT

SUR LE

SCEAU D'UN ABBÉ DE CUXA

ET

RAPPORT SUR DEUX COMMUNICATIONS DE M. BRUTAÏLS

RELATIVES A L'HISTOIRE DE CE MONASTÈRE

Par M. Chabouillet, membre du Comité.

Quelque temps après la publication dans le *Bulletin archéologique* ⁽¹⁾ du rapport mentionné dans l'intitulé que l'on vient de lire, je reçus une lettre émanant d'un savant que je ne nommerai pas, parce que cette lettre, très courtoise, m'a rendu grand service et que cependant, je dois la discuter, car il me semble que la vérité y côtoye l'erreur.

Dans cette lettre mon bienveillant correspondant me signalait l'existence d'une notice historique sur l'abbaye de Cuxa ⁽²⁾ que je regrette de n'avoir pas connue avant d'écrire le rapport en question. Ce qui expliquera mon apparente négligence, c'est que ma mission de rapporteur consistait uniquement à déterminer un sceau dont une empreinte avait été adressée à la Section d'archéologie, et que j'avais reconnu ce monument comme ayant été gravé pour un abbé de Cuxa qui y était nommé *Amelius*. Je n'avais pas à approfondir l'histoire du monastère, et en conséquence, après avoir déchiffré ce sceau, je m'étais borné à ouvrir la *Gallia christiana*, pour y chercher la place de ce personnage. Or, en parcourant la liste des abbés de Cuxa, j'y remarquai une erreur que je crus devoir relever en passant, non sans déclarer que je ne serais pas étonné d'apprendre quelque jour qu'elle avait été déjà signalée. Cette remarque me valut la lettre qui m'oblige à revenir sur mon rapport.

⁽¹⁾ *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1887, p. 429 et suiv.

⁽²⁾ *Histoire de la ville de Prades en Conflent (province de Roussillon), des communes du canton et de l'abbaye royale de Saint-Michel de Cuxa*, par M. Ernest Delamont (1 vol. in-8°, Perpignan, 1878).

Voici l'article de la liste des abbés de Cuxa donnée par la *Gallia christiana* que je proposais de corriger :

« XLIII. *Cesarinus cardinalis*, 1495 » (1).

Ce *porporato* me parut ne pouvoir être que le trop célèbre César Borgia, dissimulé dans cette brève mention par l'absence de son nom de famille et le changement de son prénom en *Cesarinus*, et je le fis observer. Mais tout en me signalant fort obligeamment l'existence d'une notice sur l'abbaye de Saint-Michel de Cuxa, mon correspondant expliquait autrement que moi l'article de la *Gallia christiana* où je voyais une inadvertance.

Je le confesse, l'explication de mon correspondant m'effraya un instant; non pas que j'aie pensé avoir pu errer en reconnaissant César Borgia dans ce 43^e abbé de la *Gallia christiana*, mais son observation me fit craindre un instant d'avoir commis moi-même une inadvertance en signalant celle des Bénédictins. Afin d'établir que leur *Cesarinus cardinalis* était le fils d'Alexandre VI, et non un cardinal Cesarini, j'avais dit que dans le cours du xvi^e siècle, il n'y avait eu d'autre cardinal de ce nom que Julien Cesarini lequel mort dès 1444 ne pouvait être l'abbé cardinal de 1495.

En reprenant mes recherches après la lecture de la lettre de M^{***}, je vis que j'avais eu raison de reconnaître César Borgia dans l'article de la *Gallia christiana*, mais aussi que j'avais eu tort de dire qu'il n'y avait pas eu deux cardinaux Cesarini pendant le cours du xv^e siècle. J'avais sauté un article de Ciaconius en feuilletant rapidement son grand ouvrage, et bien que cette inadvertance n'infirmes pas les conclusions de mon rapport, je suis heureux de trouver, grâce aux communications de M. Brutaills, l'occasion de la confesser, d'autant qu'en même temps je rencontre celle de signaler une erreur de l'*Histoire de Cuxa* par M. Delamont citée plus haut, ainsi que de montrer, ce qui est encore plus utile, que l'inadvertance des auteurs de la *Gallia christiana* a eu et pouvait avoir dans l'avenir de fâcheuses conséquences.

Par suite d'une singulière préoccupation, M. Delamont tout en plaçant César Borgia dans sa liste des abbés de Cuxa, n'a pas vu que le *Cesarinus cardinalis* de la *Gallia christiana* n'était autre que le fils d'Alexandre VI. En conséquence, trouvant parmi les cardinaux du xv^e siècle un GIULIANO *Cesarini*, il a délibérément fait de ce personnage le successeur immédiat de César Borgia sur le siège abbatial de Cuxa. Ce n'est pas tout; dans sa notice sur cet abbé de sa création, M. Delamont fit observer que ce *Jules Cesarin* « descendait, d'après

(1) T. VI, col. 1104.

Sansovino, d'une des plus illustres familles de Rome qui tirait son origine des premiers Césars » (1). M. Delamont était mal inspiré lorsqu'il écrivit cette notice, car nulle part il n'a pu voir qu'il y ait eu un abbé de Cuxa de la famille Cesarini et il a fait une grande imprudence en s'en rapportant au sujet de l'antiquité d'une famille à Sansovino. Comme la plupart des généalogistes de profession du temps passé et même parfois du nôtre, Sansovino absolument dépourvu d'esprit critique, ignorait en outre la probité scientifique, et l'on s'étonne d'être obligé de rappeler à un écrivain qu'il n'est pas de famille, fût-elle royale, qui puisse prouver une antiquité comme celle qu'il suppose aux Cesarini. D'ailleurs Sansovino n'avait pas dit ou n'avait pas voulu dire la vérité sur les Cesarini. Cette famille fut célèbre et occupa un rang élevé à Rome et c'est à bon droit qu'elle figure dans les *Famiglie celebri d'Italia* du comte Pompeo Litta, mais elle ne remonte pas à une très haute antiquité. En effet sa noblesse ne commence qu'avec le cardinal Julien Cesarini, mort en 1444, nommé plus haut.

Les erreurs, une fois lancées par un livre comme celui de M. Delamont qui est rempli de faits mieux établis, sont tellement difficiles à extirper que je crois utile de m'arrêter à celle qui a échappé à cet écrivain. Voici qui prouvera que je ne prends pas une peine inutile. En 1888, un savant, l'auteur de la lettre mentionnée plus haut, s'appuyait sur l'ouvrage de M. Delamont pour me faire connaître l'abbatiate d'un cardinal Julien Cesarini, et cependant, plusieurs années auparavant, l'abbé Font, avait publié une nouvelle histoire de l'abbaye de Cuxa (2), dans laquelle il ne parle pas de cet abbé imaginaire qui aurait succédé à César Borgia.

(1) Voyez p. 476 de l'ouvrage de M. Delamont. Cette traduction de *Cæsarinus* par *Césarini* se trouve dans plusieurs de nos grands recueils biographiques. Dans la *Biographie* publiée par la maison Didot, le lecteur est renvoyé de *Césarini* à *Julien* et c'est aussi au mot *Julien* qu'il faut chercher l'article du cardinal Julien Cesarini dans l'édition in-4^o de la *Biographie Michaud*. Dans ces deux recueils on a suivi, à tort, le vieil usage italien de désigner les personnages célèbres par leur nom de baptême. On sait, du reste, que cet usage s'introduisit même chez nous; ne nommons-nous pas *Dante*, le descendant des Alighieri; *Raphaël*, le fils de Giovanni Santi ou Sauzio; *Michel-Ange*, le grand artiste qui rendit si célèbre la famille des Buonarroti Simoni. Au xvii^e siècle on trouverait encore chez nous des traces de la persistance de cet usage, surtout à l'endroit des Italiens. Le cardinal Antoine Barberini figure souvent dans les mémoires sous le nom de *cardinal Antoine*, et cette désignation était tellement reçue qu'elle passa à l'exclusion du nom de famille jusque sur une des médailles à l'effigie de ce prince de l'Église que l'on conserve à la Bibliothèque nationale.

(2) *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Michel de Cuxa (diocèse de Perpignan)*,

Il est vrai que par suite du respect exagéré pour le texte de la *Gallia christiana*, que j'accuse de l'erreur de M. Delamont, M. l'abbé Font intitule *Cardinal Cesarin* le bref paragraphe qu'il a consacré à César Borgia, bien qu'il n'ait pas ignoré qu'il s'agissait du fils d'Alexandre VI, ce que n'avaient pas dit les Bénédictins. On ne s'explique pas cette sorte de condescendance qui après avoir occasionné l'erreur de M. Delamont, puis celle de mon correspondant, pourrait en faire naître bien d'autres. La notice de M. Delamont sur l'imaginaire abbé *Jules Cesarin* se termine ainsi : « Le cardinal Césarini ne posséda pas jusqu'à sa mort⁽¹⁾, l'abbaye de Cuxa, car, en 1503, ce siège abbatial était au pouvoir de Bernard Boyl, qui, au mois de mars de cette année, fut envoyé par le roi Ferdinand en ambassade auprès de l'archiduc Charles »⁽²⁾. A l'appui de sa notice sur le cardinal Césarini, prétendu abbé de Cuxa, outre Sansovino, allégué sans l'indication de l'ouvrage visé, M. Delamont ne cite d'autres autorités que « Aubery, *Histoire générale des cardinaux*, t. II, p. 264, et Ciaconius »⁽³⁾. Or, ni Aubery, ni Ciaconius n'ont dit que le cardinal Cesarini, qu'ils se gardent bien de nommer Césarini, ait été abbé de Cuxa et nous allons voir que dans la généalogie des Cesarini du comte Litta, où sont soigneusement relatées toutes les dignités de ce cardinal, l'abbaye de Cuxa n'est pas nommée ; il est donc évident que M. Delamont, trompé par l'article de la *Gallia christiana*, que du reste, il ne cite pas, a ajouté un abbé dans le catalogue de ces prélats, où il n'y a pas de place pour cet intrus⁽⁴⁾.

Je n'insisterai pas sur le changement arbitraire du prénom *Giuliano* en celui de *Jules*, ni sur la transformation de Cesarini en Césarini, mais je rétablirai la vérité sur l'antiquité attribuée aux Cesarini par Sansovino, trop docilement suivi par M. Delamont. Le livre du généalogiste romain dont l'historien de Cuxa ne donne pas

par M. l'abbé François Font, curé de Codalet et de Saint-Michel de Cuxa, etc., etc. (1 vol. in-8°, Perpignan, 1881.)

⁽¹⁾ V. p. 477. Quelques lignes plus haut, M. Delamont avait donné la date de la mort de ce cardinal, laquelle advint à Rome le 1^{er} mai 1510. (*Ibid.*, p. 476.)

⁽²⁾ *Ibid.*

⁽³⁾ P. 477, note 1.

⁽⁴⁾ A la fin de son livre, indépendamment de notices plus ou moins développées sur les abbés de Cuxa, M. Delamont en a donné le catalogue général ; j'en transcris ce qui touche directement à l'objet de ce rapport : p. 501. « César Borgia, 1494. Césarini, le cardinal, 1495. Bernard Boyl, nommé abbé en 1500, 1502, 1505. » Ce Bernard Boyl fut, en réalité, le successeur immédiat de César Borgia et il faut rayer la ligne qui mentionne un cardinal Césarini.

le titre est le volume in-f^o publié en 1670, sous celui de : *Origine e fatti delle famiglie celebri d'Italia*.

Cet ouvrage est rempli de fables aussi et souvent plus absurdes que celle qu'il contient sur l'origine des Cesarini. Le comte Litta ne s'est pas arrêté à discuter de telles billevesées, mais dans son beau livre, on apprend que les Cesarini doivent leur grandeur au cardinal Julien Cesarini que nous avons déjà nommé deux fois. Celui-ci après avoir brillé aux conciles de Bâle et de Florence, fut envoyé comme légat par le pape Eugène IV à Ladislas, roi de Pologne et de Hongrie, mission qu'il remplit avec plus de fougue que de sagesse. Au lieu de travailler à affermir la paix entre les Turcs et les Hongrois, le trop zélé cardinal commit la faute d'engager le roi de Hongrie à rompre la trêve de dix ans que ce prince venait de conclure avec le sultan, puis conséquence de la première faute, celle de le pousser à livrer bataille au vaillant sultan Amurat II. C'est à Varna en 1444 qu'eut lieu cette funeste bataille; les Hongrois furent défaits, leur roi tué, ainsi que le cardinal Cesarini dont on trouva, sur le champ de bataille, le corps percé de coups, sans que l'on ait pu savoir à qui des Turcs ou des Hongrois sa mort devait être attribuée. Cette catastrophe ne nuit pas à la grandeur des Cesarini; il semble même que l'on sut gré au cardinal de ce qui nous paraît un excès de zèle et sa famille ne cessa jamais d'être en grande faveur auprès des papes.

On y compte trois autres cardinaux : 1^o Julien Cesarini, dit le Jeune, qui fut décoré de la pourpre par Alexandre VI en 1493; c'est celui dont on a fait à tort un abbé de Cuxa et qui fut évêque d'Ascoli sans avoir jamais quitté Rome où il mourut en 1510 ainsi qu'on l'a vu plus haut; 2^o Alexandre Cesarini, qui dut le chapeau à Léon X en 1517; et 3^o un autre Alexandre qui créé cardinal par Urbain VIII en 1627, mourut en 1644. Ce n'est pas tout, indépendamment d'autres personnages distingués surtout par de hautes dignités de l'Église, cette famille a produit un homme de guerre, dépeint comme fort brutal, nommé Julien, et un savant, un lettré, mort à vingt-neuf ans en 1624. Celui-ci nommé Virginio fut assez célèbre pour que Peiresc ait souhaité avoir son portrait ⁽¹⁾, que Galilée lui ait dédié son *Saggiatore* et que la Ville éternelle lui ait consacré un monument que l'on voit encore dans le palais des Conservateurs et qui a été reproduit dans les *Famiglie celebri* du comte Litta; enfin, on me permettra

(1) Voyez Gassendi, *N. C. F. de Peiresc vita. Liber quartus* (p. 289 de l'édition de La Haye, 1651) : « Effigiem simul Virginii Cesarini optaverat; verum praevenit pictorem mors », etc.

d'ajouter qu'il existe une médaille de ce rejeton aujourd'hui un peu oublié des Cesarini ⁽¹⁾. Il n'y a donc pas à marchander la célébrité aux Cesarini, mais il faut croire qu'ils n'avaient pas l'ancienneté si vantée par les généalogistes; à Rome, au temps de la splendeur éphémère de cette maison, éteinte depuis longtemps, on ne croyait pas à leur descendance des Césars. On y savait parfaitement que cette prétention des Cesarini n'était fondée que sur leur nom dérivé de celui qui devint synonyme d'empereur. Tout ceci était même si connu que leurs ennemis ou les envieux du rang qu'ils tenaient à Rome firent courir contre eux un *pasquin* sanglant en vers latins. Pour comprendre la malignité de ce distique, dont on connaît plusieurs variantes, il faut savoir que les armoiries des Cesarini se blasonnent ainsi : *d'or à la colonne au naturel couronnée d'or portant en chef un aigle de sable, au pied de laquelle est enchaîné un ours aussi de sable.*

Voici le texte de l'une de ces variantes qui est loin d'être conforme aux règles de la versification latine :

*Redde aquilam imperio, columnis redde columnam
Ursam ursis, manebit tibi catena servus.*

En lisant ce distique, il ne faut pas oublier que l'aigle est le blason de l'Empire, la colonne celui des Colonna, et enfin que les Orsini donnent souvent pour support parlant à l'écusson de leurs armoiries un ours qu'ils ont même jadis placé parfois dans leur écusson même.

Une autre inadvertance de mon correspondant M^{***}, c'est d'avoir supposé une *porte d'argent* dans les armoiries de l'abbaye de Cuxa; M^{***} aurait évité cette erreur, s'il avait songé à consulter l'errata de l'ouvrage de M. Delamont qui ayant, page 415, blasonné ainsi ces armoiries : *Porte d'argent à un saint Michel de carnation*, etc., a corrigé cette coquille par l'addition de deux points après le mot *Porte*.

Cet oubli a conduit M^{***} à prendre *porte*, 3^e personne de l'indicatif présent du verbe *porter*, pour le substantif *porte*.

Mon compte réglé avec mon obligeant correspondant ainsi qu'avec mon rapport mentionné plus haut, j'arrive avec plaisir aux intéressantes communications de M. Brutails.

La première est motivée précisément par ce rapport. Au moment où M. Brutails la rédigeait sans qu'il me fût possible de m'en douter, j'écrivais à ce jeune savant, dont je connaissais le mérite, pour lui demander des renseignements destinés, lui disais-je, à me rectifier. Très gracieusement et dans les termes les plus courtois, M. Brutails

(1) On en conserve un exemplaire au Cabinet des médailles.

me répondit en m'avertissant de l'envoi de sa note au Ministère et en me priant de me servir des renseignements qu'elle pouvait contenir.

J'analyse donc ici la note de M. Brutails. Tant dans cette note que dans celle qu'il voulut bien m'adresser ultérieurement, M. Brutails déclare que les archives de Saint-Michel de Cuxa, ne sont pas entièrement détruites, ainsi que le croyait en 1857 feu Édouard de Barthélemy cité dans mon rapport, mais qu'à la vérité, il n'en reste que des débris avec lesquels le zélé archiviste des Pyrénées-Orientales a pu former un fonds d'une douzaine d'articles dont il se propose d'entreprendre l'inventaire, après l'avoir encore augmenté, ainsi qu'il espère pouvoir le faire.

En même temps, M. Brutails m'apprenait l'existence de cette autre histoire de Cuxa, publiée dès 1881 par M. l'abbé Font et dont je viens de parler, travail, qui, je m'empresse de le dire, renferme d'importants documents et notamment d'après un *vidimus* de 1740, le texte de constitutions dues précisément à l'abbé Amélius dont le sceau a été le point de départ de ces recherches. La connaissance du surnom de ce prélat qui n'est pas inscrit sur son sceau, comme il arrivait souvent, et que les auteurs de la *Gallia christiana* ont ignoré, va peut-être me permettre de compléter l'explication donnée dans mon rapport de 1887 des écussons armoriés que l'on distingue sur ce petit monument. Le surnom d'Amélius étant de *Bracciacho*, alias de *Brascia* et de *Bracia* d'après des documents publiés par M. l'abbé Font⁽¹⁾, qui y ajoute même un nom de baptême (Jules), il semble qu'il faut admettre qu'Amélius est la forme latine du nom patronymique de notre abbé, tandis que le deuxième nom, celui de *Bracciacho*, alias de *Brascia* ou de *Bracia* pourrait être venu à sa famille de la possession d'une seigneurie.

Quoi qu'il en soit, la connaissance de ce surnom de l'abbé Amélius me paraît de nature à rendre compte de la présence d'un *bras* dans les armoiries qui figurent sur son sceau. Ne serait-ce pas un blason parlant?

Toutefois, je dois avertir que M. Brutails dans l'une des commu-

(1) Voyez p. 217 et 219 de l'ouvrage de M. l'abbé Font qui d'ailleurs a oublié de citer les documents où l'abbé Amélius est nommé aussi *Jules*; mais il est clair qu'il les a vus, car on ne peut supposer que cet écrivain ait donné à ce personnage un nom qui ne figure ni dans l'intitulé, ni dans le texte des constitutions dont il vient d'être parlé, sans y avoir été dûment autorisé. A la p. 407. M. Font nomme notre abbé *Amélius de Bracia*; dans le texte des constitutions, l'abbé est nommé simplement Amélius comme sur son sceau, mais dans l'intitulé de ces constitutions, on lit *Amélius de Bracciacho*.

nications que j'analyse, n'a pas eu une telle pensée. Je cite les paroles de mon savant correspondant : « Sans prétendre expliquer la présence de ce bras dans l'écusson d'Amélius, je me bornerai à faire remarquer qu'il ressemble exactement à un bras en argent, du xiv^e siècle sans doute, qui renfermait une des plus précieuses reliques de l'abbaye, la relique de saint Sernin, aujourd'hui gardée à Vernet, canton de Prades (1). »

Le lecteur choisira entre ces deux hypothèses; je ferai observer en faveur de celle vers laquelle je penche, d'abord que M. Brutails ne semble pas tenir beaucoup à celle qu'il indique, puis que l'on ne voit ce *bras* que sur le sceau de l'abbé Amélius, ce qui permet de supposer qu'il n'appartenait pas aux armoiries de l'abbaye, mais plutôt à celles de ce prélat. Dans cette hypothèse, les deux écussons semblables qui figurent sur son sceau, offriraient les armes de l'abbé et celles de l'abbaye réunies, et je les blasonnerais ainsi : *de... au château de* , qui est de Saint-Michel de Cuxa, *parti de... au bras de...* qui est de Amélius de Bracciacho. L'usage de partir ou d'écarteler les armes d'un évêque, d'un abbé, etc., avec celles du titulaire de l'évêché, de l'abbaye, etc., est bien connu, et on en citerait de nombreux exemples. Je n'en rappellerai qu'un seul, celui qui nous est fourni par l'ordre religieux et militaire de Saint-Jean de Jérusalem; on le sait, les grandes maîtres écartelaient la croix d'argent en champ de gueules de l'ordre, avec les armoiries de leurs maisons; or, on le remarquera, comme dans les armoiries à Rhodes ou à Malte, où la place d'honneur est donnée, comme de raison, à la croix de la Religion, sur les écussons du sceau d'Amélius, c'est le château de l'abbaye qui a la priorité. A l'appui de cette hypothèse, j'ajouterai que l'image de saint Michel, qui figure sur le sceau d'Amélius, mais non pas sur l'écusson de l'abbaye, devint plus tard la pièce principale de cet écusson, où le château subsista jusqu'à la disparition de l'abbaye, mais réduit à une ou deux tourelles. J'ignore à quelle époque eut lieu cette révolution héraldique, mais elle nous est révélée par la description des armoiries de l'abbaye de Saint-Michel de Cuxa que chacun peut lire dans l'*Armorial général de 1697* (conservé au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale), t. XIV, p. 1455, *d'argent à un saint Michel de carnation, vêtu d'une cotte d'armes à la romaine d'azur et de gueules, son casque et ses brode-*

(1) M. Delamont (*op. cit.*), à l'article de Vernet, p. 381, mentionne « un reliquaire en forme d'avant-bras, contenant une relique du bras de son saint patron, saint Saturnin, *alias* saint Sernin. »

quins aussi d'azur, sous ses pieds un dragon renversé de sinople et lui enfonçant dans la gueule une croix ancrée haussée d'or qu'il tient de la main dextre et tenant de la sénestre une balance d'azur cordée de gueules, le saint senestré en chef d'une tourelle couverte d'azur et à dextre d'une autre tourelle du même.

Je reprends l'analyse des communications de M. Brutails. En confirmant ce que j'avais dans mon premier rapport sur la rareté des sceaux de l'abbaye ou plutôt des abbés de Saint-Michel de Cuxa, le savant archiviste l'attribue à diverses causes : « à l'habitude de recourir aux notaires pour l'expédition des actes, à l'usage constant des sceaux appliqués sur papier, et enfin à la disparition de la plupart des documents ». Précisément en raison de cette rareté, je mentionnerai ceux que M. Brutails signale dans sa communication. « Il en reste un grand, ovale, complètement fruste, sur un document du 18 novembre 1698, émané du secrétariat du monastère ⁽¹⁾. » A cette brève communication, M. Brutails, a joint des croquis de sceaux déjà signalés, par M. Fouchier dans l'ouvrage cité dans mon rapport. Le premier est un sceau de l'abbé Galcerand ; il est tellement détérioré que l'on n'y voit que la forme d'un écusson où l'on soupçonne un écartelé et peut-être un château. Le second croquis est celui d'un autre sceau du même abbé représentant saint Michel et à ses pieds un écusson dont on ne distingue plus les armoiries ⁽²⁾. Il me paraît inutile de reproduire ces croquis dont je demande le dépôt aux archives.

Dans cette communication, ainsi que dans une lettre à moi adressée postérieurement, M. Brutails mentionne deux dates de l'abbatiate de son prédécesseur immédiat d'Amélius, l'abbé Bérard. Arné de documents authentiques, M. Brutails nous apprend que l'abbé Bérard reçut les 15 août et 16 septembre 1347, l'aveu et le dénombrement des biens du monastère sis à Bouletemère. L'existence de ce personnage omis par la *Gallia christiana* avait déjà été signalée par M. Delamont qui le nomme Bernard ⁽³⁾, et nous fait connaître un synode tenu par ce prélat en 1347 dans l'église de Ria. « Nous estimons, dit M. Delamont, comme trop remarquables les dispositions prises dans cette assemblée pour ne pas citer les principales. Mieux que ne saurait le faire la plume la plus éloquente, ce document donne une idée de ce qu'était cette société à qui l'on imposait de pareilles défenses ⁽⁴⁾. » Suivent ces dispositions qui donneraient en effet une triste idée des

⁽¹⁾ Archives des Pyrénées-Orientales, II, fonds de Cuxa.

⁽²⁾ *Ibid.*

⁽³⁾ Je ne choisis pas entre les deux lectures du nom de cet abbé.

⁽⁴⁾ V. p. 471.

mœurs religieuses de Cuxa au xiv^e siècle, si l'on devait, avec M. Delamont, en conclure que le législateur ne les avait adoptées que contraint par la fréquence des désordres honteux qu'elles condamnent. N'est-il pas plus équitable et plus conforme à la vraisemblance de supposer qu'il s'agit ici, comme dans certains livres de casuistes modernes de cas heureusement très rares qu'il vaut peut-être mieux ne pas prévoir, encore qu'ils soient possibles? M. l'abbé Font ne mentionne pas l'abbé Bérard ou Bernard et passe de Gérard de Banyuls, selon lui le 36^e abbé de Cuxa, à celui dont il fait le 37^e, notre Amélius qu'il nomme ⁽¹⁾ *Jules Amélius de Brascia* ⁽²⁾ et dont il commence à tort l'abbatit à l'année 1347. Il est vrai que cet abbé Bérard ou Bernard n'est pas mentionné par la *Gallia christiana*, mais son existence ayant déjà été signalée par M. Delamont, il n'était permis à M. l'abbé Font de supprimer ce personnage sur la liste des abbés de Cuxa qu'à la condition de démontrer la fausseté des documents allégués par M. Delamont ⁽³⁾; or, comme M. Brutails apporte à l'histoire de Cuxa de nouveaux documents qui le mentionnent, il est évident qu'il faut lui donner place dans le catalogue des abbés de ce monastère; d'où vient donc sa suppression arbitraire par M. le curé de Codalet? Serait-ce que plus désireux de ne pas scandaliser les lecteurs, que curieux de la vérité historique, M. l'abbé Font, qui a eu entre les mains le livre de M. Delamont, s'est cru le droit de supprimer ce personnage, sans songer aux fâcheuses conséquences de ce parti pris? Avec de bonnes intentions, M. l'abbé Font s'est abusé. La religion n'est pas intéressée à ce que l'on dissimule les faiblesses, les crimes même qui ont pu souiller les annales monastiques, mais ne sauraient diminuer la reconnaissance que la civilisation et les sciences historiques doivent aux religieux et en particulier à l'ordre de Saint-Benoît auquel appartenait l'abbaye de Cuxa. Cet oubli des devoirs d'un historien est d'autant plus singulier que l'écrivain auquel nous prenons la liberté de le reprocher, reconnaît ces devoirs et les préconise dans l'avant-propos de son *Histoire de l'abbaye de Cuxa*. « L'impartialité étant le droit de la vérité, Dieu nous garde de la trahir, en voulant cacher quelques petites taches que présente le magnifique tableau de la longue existence de l'abbaye de Saint-Michel, en mutilant ou en falsifiant par une fausse et impuissante prudence certains désordres reatifs à l'austérité et à la discipline des religieux

⁽¹⁾ P. 217.

⁽²⁾ P. 407.

⁽³⁾ M. Delamont renvoie à la liasse Cuxa dans les archives de l'étude de M^e Mas.

de Cuxa (1). » Voilà qui était parler en historien ; mais la lecture du livre de M. l'abbé Font montre que sa main a tremblé devant l'exécution de son programme ; il aura craint d'imiter les fils de Noé en citant les constitutions de l'abbé Bérard.

Le silence gardé sur l'abbatit de Bérard est une faute contre l'histoire qu'il n'est guère possible de mettre sur le compte de l'inadvertance, et M. l'abbé Font a été mieux inspiré, lorsque conformément à la profession de foi que nous venons de citer, il a discuté à la fin de son livre certaines accusations portées au sujet d'abus qui auraient été tolérés par l'abbé Sauveur de Copons. Dans notre premier rapport relatif à l'abbaye de Cuxa, nous avons dit un mot de ces accusations qui ont été rapportées par plusieurs écrivains et notamment par M. Delamont. Bien que ce dernier ait cité un placet de trois religieux de Cuxa, adressé au Roi le 10 juillet 1728 pour supplier Sa Majesté de mettre ordre à ces abus, le bien fondé de cette requête pouvait bien ne pas avoir été démontré avec la rigueur d'une enquête judiciaire(2). On peut lire à ce sujet le livre de M. l'abbé Font qui a été plus ou moins bien informé, mais qui du moins cette fois a fait acte d'historien consciencieux (3).

On a vu dans le présent rapport tout ce que l'on doit de faits relatifs à l'abbaye de Cuxa à M. Brutails, mais ce qui donne un prix particulier à ses communications, c'est qu'en confirmant ma rectification d'un article de la liste des abbés de Cuxa donnée par la *Gallia christiana*, notre savant correspondant m'apprenait l'existence dans les archives des Pyrénées-Orientales de la bulle pontificale du 3 juin 1491, par laquelle Alexandre VI institua abbé commendataire de Saint-Michel de Cuxa, son fils, le cardinal César Borgia, depuis duc de Valentinois.

Il m'a semblé qu'il y avait lieu de publier dans le *Bulletin* ce document qui complète mon premier rapport. M. Brutails, avec la plus obligeante courtoisie, a bien voulu prendre la peine de transcrire cette bulle et m'a envoyé sa transcription en m'autorisant à la publier dans mon rapport. Je lui adresse ici mes sincères remerciements ; en enrichissant le *Bulletin* de ce curieux texte qui justifie la correction à faire à la *Gallia christiana*, M. Brutails me fera pardonner, je l'espère, les développements que j'ai dû donner au présent rapport (4).

(1) P. 22 de l'avant-propos de l'*Histoire de Cuxa*, par M. l'abbé Font.

(2) P. 535 de l'*Histoire de Prudes*, par M. Delamont.

(3) Voir p. 274 et suivantes du livre déjà cité de M. l'abbé Font.

(4) La bulle d'Alexandre VI que l'on va lire n'était connue jusqu'à ce jour que par de brèves mentions, l'une dans *Le Roussillonnais* pour l'année 1862, *Notice*

« Alexander, episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio Cesari, Sancte Marie Noxe diacono cardinali, salutem et apostolicam benedictionem. Romani pontificis providentia circumspecta ecclesiis et monasteriis singulis qui vacationis incommoda deplorare noscuntur, ut utilium gubernatorum fulciantur presidio, prospicit diligenter ac sancte Romane ecclesie cardinalibus, qui partem apostolicæ sollicitudinis summissis humeris sustinere noscuntur, ut in suis necessitatibus congruum suscipere valeant relevamen, prout decens est de subventionis auxilio providet oportuno. Dudum siquidem provisiones ecclesiarum et monasteriorum omnium per obitum quorumlibet pro quibuscumque negociis ad Romanam curiam redentium seu venientium, si in locis a dicta curia per duas dietas legales non distantibus eas forsitan decedere contingeret, tunc vacantium et in antea vacalurorum ordinationi et dispositioni nostre reservavimus, decernentes ex tunc irritum et inane si secus super hiis per quoscumque quavis auctoritate scienter vel ignoranter contingeret attemptari. Et deinde monasterio Sancti Michaelis de Cuxano, ordinis Sancti Benedicti, Elmensis diocesis, cui quoniam Petrus illius abb[as], dum viveret presidebat, per obitum ejusdem Petri abbatis⁽¹⁾, qui in terra Sublacensi nullius diocesis loco utique ab Urbe in qua etiam tunc cum curia nostra residebamus prout residemus ultra duas dietas non distante, ad quem a dicta curia, ad quam pro nonnullis negociis se contulerat recreationis causa secesserat, diem clausit extremum apud sedem apostolicam, abbatis regimine destituto, nos tam dicto monasterio de cujus provisione nullus preter nos hæc vice se intromittere potuerit sive potest, reservatione et decreto obsistentibus supradictis, quam tibi ut impensarum onera que te jugiter oportet de necessitate subire facilius perferre ac statum tuum juxta cardinalatus exigentiam dignitatis decentius tenere possis, de alicujus subventionis auxilio providere volentes, monasterium predictum sic vacans tibi per te quoad vixeris, etiam una cum Sancte Marie Nove de Urbe, que tui cardinalatus existit, ac Valentina ac Castrensi aliisque ecclesiis, monasteriis, prioratibus, prepositoriis, dignitatibus, personatibus, administrationibus, officiis aliisque beneficiis ecclesiasticis cum cura et sine cura, secularibus et regularibus, que in titulum vel commendam obtines et in posterum obtinebis ac pensionibus annuis quas super quibusvis fructibus, redditibus et proventibus ecclesiasticis percipis et percipies in futurum, tenendum, regendum et gubernandum, de fratrum nostrorum consilio, auctoritate apostolica commendamus curam, regimen et administrationem dicti monasterii Sancti Michaelis, tibi in spiritualibus

sur Baho, par M. Alart (v. p. 129), l'autre dans l'ouvrage cité de M. Delamont, qui date de 1878 (v. p. 476).

⁽¹⁾ Pierre d'Ornach, abbé commendataire. Ce passage de la bulle d'Alexandre VI confirme ou plutôt précise l'assertion de M. Delamont sur la mort de cet abbé arrivée, selon lui, près de Rome (p. 476). Ce fait a été omis par M. l'abbé Font dans son article sur l'abbé Pierre d'Ornach (p. 241).

et temporalibus plenarie commisteno, firma spe fiduciaque conceptis quod, dirigente Domino actus tuos, prefatum monasterium Sancti Michaelis per tue circumspectionis industriam ac studium fructuosum, gratia Domini tibi assistente propitia, regetur utiliter et prospere dirigetur ac grata in iisdem spiritualibus et temporalibus suscipiet incrementa. Volumus autem quod propter hujusmodi commendam divinus cultus ac solitus monachorum et ministrorum numerus in dicto monasterio nullatenus minuatur et quod tu, debitis et consuetis ipsius monasterii supportatis oneribus, de residuis illius fructibus, redditibus et proventibus disponere et ordinare libere et licite valeas, sicut ipsius monasterii abbates qui pro tempore fuerunt de illis disponere et ordinare potuerunt seu etiam debuerunt, alienatione tamen quorumcumque bonorum immobilium et pretiosorum mobilium dicti monasterii Sancti Michaelis tibi penitus interdicta. Quocirca circumspectioni tue mandamus quatenus curam et administrationem dicti monasterii Sancti Michaelis hujusmodi sic exercere studeas sollicite, fideliter et prudenter quod monasterium ipsum gubernatori provide et fructuoso administratori gaudeat se commissum, tuque preter eterne retributionis premium nostram et dicte sedis benedictionem et gratiam exinde uberius consequi merearis. Datum Romae, apud Sanctum Petrum, anno incarnationis Dominice millesimo quadringentesimo nonagesimo quarto, tercio nonas junii, pontificatus nostri anno secundo. »

Au bas, sous le repli, à gauche,

Visa L. de Janua.

Au bas, sur le repli, à droite,

A. de Draco? (peut-être de Dracone).

(Archives des Pyrénées-Orientales. Série H. Fonds de Saint-Michel de Cuxa.)

« L'écriture de cette bulle est soignée. Ce document a servi en 1520 de couverture à un registre de notaires, ainsi que l'apprend l'intitulé suivant :

« *Notula mea Petri Carbonelli de Milliaris apostolica et regia auctoritatibus notarii publici, anno a nativitate Domini millesimo quingentesimo vicesimo.*

« Le milieu du parchemin, correspondant au dos du registre, a été troué pour laisser passer les fils de la reliure et usé par le frottement. Sur le recto même de la bulle, le notaire s'est exercé à tracer son *signum*, en alphabet cursif, etc. »

Cet important document n'a pas besoin d'un long commentaire. Après l'avoir lu, on sait que la bulle par laquelle César Borgia fut doté des revenus de l'abbaye de Cuxa est un des plus éclatants faits de simonie que l'on puisse citer.

La conclusion de ce rapport c'est que s'il existe deux histoires de l'abbaye de Saint-Michel de Cuxa, qui l'une et l'autre sont remplies de faits intéressants même au point de vue archéologique, il est à souhaiter que ses annales soient reprises et coordonnées par un écrivain, à la fois érudit et critique impartial.

CHABOUILLET,

Membre du Comité.

INSTRUMENTS D'AGRICULTURE EN FER FORGÉ

DE L'ÉPOQUE GAULOISE

Communication de M. Cournault, correspondant du Comité
à Nancy.

L'examen de nombreuses sépultures gauloises et mérovingiennes nous a fait connaître, avec certitude, les armes et les bijoux qui étaient en usage chez nos ancêtres. On sait moins bien quels furent les instruments dont se servaient les agriculteurs ou les outils qu'employaient les ouvriers pour l'exercice de leurs divers métiers. La coutume n'était pas de placer des outils à côté des morts que l'on enterrait. Il en résulte une lacune dans les renseignements qu'on possède sur l'outillage des travailleurs gaulois ou mérovingiens et il est, ce me semble, du devoir des archéologues, de la combler quand l'occasion s'en présente.

Je crois donc utile de faire connaître au Comité une faucille, un fragment de faux et une faux en fer qui, par leur forme, rappellent les instruments agricoles similaires, en usage à l'époque du bronze.

En effet, ces trois instruments, de fer forgé au marteau, ont été munis, à leur sommet, d'un bourrelet d'environ 0^m,15 d'épaisseur, puis vient un petit canal de 0^m,15 de largeur et de 0^m,10 de profondeur circonscrit par une élévation du métal d'environ 0^m,10 qui va en s'abaissant jusqu'au tranchant de la lame.

A l'extrémité du canal est rivé un clou de 0^m,30 de hauteur qui servait à fixer le manche de la faux. Le manche de la faucille ou serpe était maintenu par la courbure du métal.

Telle est la disposition générale de ces trois instruments qui ne s'éloigne pas de celle des faucilles de bronze auxquelles ils ont immédiatement succédé. Nous sommes donc disposé à les attribuer à la première époque du fer.

Cette faucille ou serpe appartient au Musée de Bar-le-Duc. Elle a été trouvée à Naix (Meuse), l'ancienne Nasium, ville gallo-romaine, voisine de Boviolle, place forte gauloise.

Le fragment de faux se trouve au Musée lorrain de Nancy, sans désignation de provenance.

Le même musée possède une longue faux qui a été trouvée à Aurainvilliers (Vosges). On n'a pu avoir de renseignements sur les circonstances qui ont accompagné sa découverte. Elle mesure actuellement 1^m,65 de longueur et il est permis de croire, qu'avant d'être brisée, elle mesurait environ 2 mètres. A quel usage a pu servir un instrument de cette taille? On l'ignore. Les faux actuelles n'ont pas plus de 0^m,80 à 0^m,90 de longueur. Au delà de ces dimensions l'usage en serait fatigant et le résultat médiocre. Il faut donc chercher un autre emploi à cet outil, à moins qu'on ne le considère comme une enseigne destinée à désigner, aux passants, le lieu où l'on fabriquait les faux en usage dans la contrée.

Charles COURNAULT.

LES HACHES

DU

CIMETIÈRE MÉROVINGIEN DE TANTONVILLE

(MEURTHE-ET-MOSELLE)

Communication de M. Cournault, correspondant du Comité
à Nancy.

Pendant l'automne de 1889, M. Tourtel fit défoncer un terrain pour y établir un jardin, près de son usine de Tantonville (Meurthe-et-Moselle).

En fouillant le sol à une profondeur de 0^m,40 à 0^m,50, les ouvriers terrassiers qu'il employait rencontrèrent des sépultures qui furent reconnues pour appartenir à l'époque dite mérovingienne.

En effet le mobilier des tombes se composait de vases d'argile, de longs fers de lances, de scramasax, de couteaux, de haches, etc. Parmi ces haches, au nombre de six, j'en remarquai trois d'un type assez rare en Bourgogne et en Normandie (fig. 1 et 2), mais plus répandu en Lorraine.

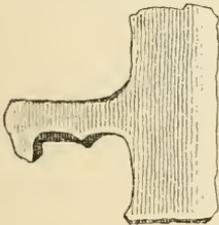


Fig. 1.

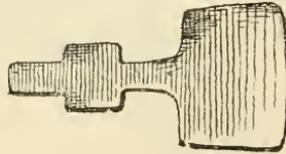


Fig. 2.

L'abbé Cochet les appelle haches ouvertes pour les distinguer des francisques ou haches fermées. Ces haches ouvertes se rencontrent assez fréquemment, dit-il, dans l'Ile-de-France ⁽¹⁾.

Le Musée lorrain de Nancy possède des haches de ce type dont le tranchant est long de 0^m,25 et même de 0^m,34 (fig. 3 et 4). On hésiterait à les classer parmi les haches de guerre si on ne savait

⁽¹⁾ *Le tombeau de Childéric*, par l'abbé Cochet, p. 122.

que la plupart d'entre elles ont été trouvées dans des sépultures avec des lances et des scramasax.

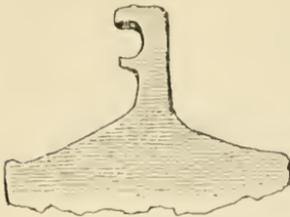


Fig. 3.

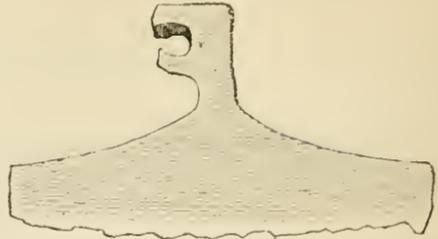


Fig. 4.

Deux miniatures (fig. 5) d'un manuscrit carolingien de la Bibliothèque de Berne nous les montrent entre les mains de deux cavaliers ¹.

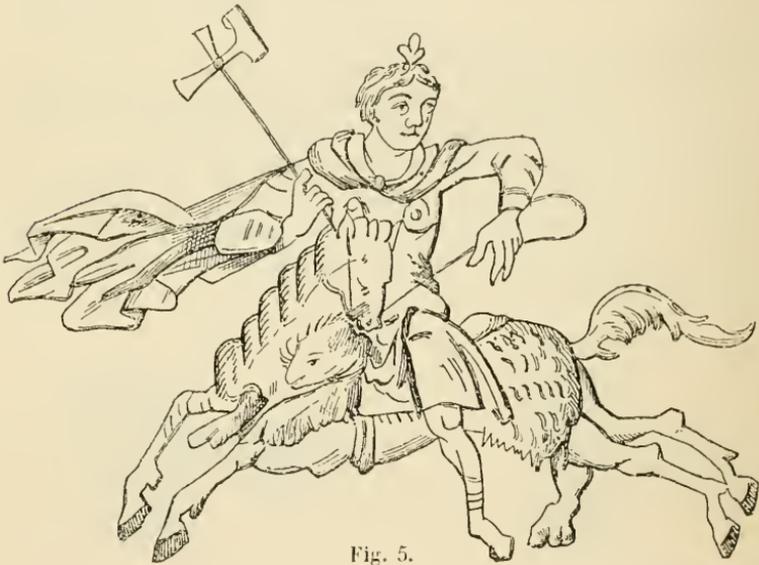


Fig. 5.

Je possède une de ces armes que j'ai trouvée à Toul, au milieu de vieilles ferrailles (fig. 6), et qui venait des environs de cette ville. Elle est tout à fait semblable à celles qui sont dessinées dans le manuscrit carolingien. Cette hache diffère de celles des temps mérovingiens, en ce qu'elle est munie d'un marteau faisant saillie, en opposition avec la hache.



Fig. 6.

(¹) Manuscrit carolingien de Prudence. Bibliothèque de Berne, section IX, n° 264, pages 82, 83.

Si on terminait le bâton d'emmanchement par le fer d'une lance on aurait une hallebarde qui se rapprocherait du type ancien des hallebardes suisses. Je mets sous les yeux du Comité les croquis de quatre hallebardes suisses que j'ai pris au Musée de Lucerne et qui sont la reproduction d'armes de la fin du xv^e siècle. La pointe de ces hallebardes est quadrangulaire.

Parmi les dix pointes de lances à fer plat recueillies, j'en ai remarqué une seule à pointe triangulaire. C'est, je crois, le premier exemple de cette forme pour l'époque mérovingienne.

Une épée et deux fragments d'épées dont l'un est terminé par un pommeau triangulaire, des débris de scramasax, de couteaux, de *forces* ou ciseaux, un briquet, des poinçons pour percer le cuir, des boucles de ceinturon en fer ont été recueillis dans les sépultures des hommes.

Une jolie fibule ronde, en or, dont les cloisons contiennent des morceaux de verre rouge, un collier de verroteries et d'autres menus objets en os et en bronze indiquent qu'on a rencontré quelques sépultures de femmes; mais les fouilles n'ont pas encore été prolongées bien loin sur cette partie du cimetière et on peut espérer de nouvelles découvertes à la reprise des travaux interrompus pendant la mauvaise saison.

Charles COURNAULT.

ESSAI DE CLASSIFICATION CHRONOLOGIQUE
DES
CHATEAUX FÉODAUX DE POITOU
DU XI^e AU XIII^e SIÈCLE.

Mémoire lu au Congrès des Sociétés savantes, par M. Bélisaire Ledain,
président de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

La rareté et l'insuffisance des textes relatifs à la construction des châteaux féodaux des premiers siècles du moyen âge, laissent planer beaucoup d'incertitude sur leurs dates et leurs fondateurs. Pour déterminer leur origine et leur classification chronologique d'une manière approximative et quelque peu rationnelle, l'archéologie en est réduite à chercher des termes de comparaison dans les constructions auxquelles peuvent se rattacher quelques dates ou quelques circonstances historiques. Les châteaux féodaux du Poitou, dont les ruines sont encore nombreuses et intéressantes, n'échappent point à cette pauvreté générale d'informations historiques qui ne permet guère de percer les ténèbres de leur origine. Un des plus anciens châteaux à date certaine, le donjon de Langeais, en Touraine, dont le voisinage offre un puissant secours dans la solution du problème, peut servir de point de départ et de terme de comparaison pour l'appréciation de l'âge de ceux du Poitou. Construit vers l'an 994, par Foulques Nerra, comte d'Anjou, le célèbre bâtisseur et l'infatigable batailleur ⁽¹⁾, le donjon de Langeais présente dans ses détails d'architecture, des caractères presque exclusivement romains. C'est une tour carrée de 17 mètres de côté, appuyée par des contreforts et dont les murailles d'une épaisseur de plus de 1 mètre, sont revêtues de petit appareil antique. Les fenêtres sont cintrées à l'intérieur avec des claveaux alternativement en pierres et en briques ⁽²⁾.

⁽¹⁾ *Chronique de saint Julien de Tours*, ap. *Chroniques de Touraine*. — *Fragm. hist. andegav. u Fulcone Richino*, ap. *Chroniques d'Anjou*. — *Hist. de Saint-Florent*. — *Hist. de Foulques Nerra*, par Alexandre de Salies.

⁽²⁾ Caumont, *Abécédaire d'archéologie, arch. civile et militaire*.

Le revêtement des murs à l'extérieur souffre une exception pour les contreforts et les angles qui sont en moyen appareil, tandis que le petit appareil est le seul qui se montre sur le revêtement intérieur. Les divers étages du donjon n'avaient que des planchers en bois ⁽¹⁾.

En Poitou, le donjon qui se rapproche le plus du type de Langeais, c'est celui de Moncontour, du moins dans sa partie inférieure. Il ne faut pas s'en étonner, car une chronique angevine en attribue formellement la construction au même Foulques Nerra ⁽²⁾. La tour de Moncontour, haute de 25 mètres, également de forme carrée, était divisée en cinq étages par des planchers. On y pénètre par une petite porte placée à la hauteur du premier étage et qui n'était accessible qu'au moyen d'une échelle mobile ou d'un pont volant. L'étage inférieur qui servait probablement de cellier, n'était accessible que par une trappe dans le plancher. L'escalier conduisant du premier dans les étages supérieurs est pratiqué dans un angle dans l'épaisseur de la muraille. Les rares ouvertures ne sont que des archères très étroites, surtout à l'extérieur. Les murs du donjon de Moncontour, épais de plus de 2 mètres et flanqués de contreforts d'une faible saillie, présentent dans leur revêtement extérieur la trace évidente de deux époques bien distinctes. Dans la partie inférieure et sur deux faces de la tour jusqu'à une certaine hauteur, la maçonnerie se compose d'un blocage très dur dans lequel sont noyés des rognons siliceux et des moellons grossiers de petite dimension. Cette composition donne au revêtement l'aspect d'un petit appareil rustique qui décèle une haute antiquité. Tout le reste de la tour a été reconstruit au XIII^e siècle, selon toute apparence, en pierres de moyen appareil. Les consoles des mâchicoulis qui la couronnent indique cette époque, et le parapet décoré d'arcatures trifoliées semblerait même accuser une date un peu plus moderne. Quoiqu'il en soit, les parties basses de la tour sont empreintes d'un caractère antique que l'on ne peut s'empêcher de comparer au donjon de Langeais bâti par le même Foulques Nerra. Sans doute, on ne trouve pas à Moncontour la régularité parfaite du petit appareil qui existe à Langeais. Mais il est difficile de ne pas y voir une imitation grossière et un même procédé de construction, maladroitement employé, mais indiquant une origine contemporaine.

La tour aux Cognons, quoique peut-être un peu moins ancienne, se rattache au même style. Située au sommet d'un coteau de la rive droite de la Vienne, en face du gué de Civaux, l'ancien gué de la

⁽¹⁾ *Recherches sur les églises romanes en Touraine*, par Bourassé et Chevalier, 1869.

⁽²⁾ *Frag. hist. andegav.* — Fouschier, *Recherches sur Moncontour*.

Biche qu'aurait traversé Clovis en 507, elle tire son nom d'une vieille famille féodale, les *Comnienses*, qui la possédaient au XI^e siècle et qui très probablement l'auront fait construire pour défendre et surveiller le passage de la rivière⁽¹⁾. C'est un donjon carré de 10 mètres de côté dont les murs ont plus de 1 mètre d'épaisseur. La maçonnerie se compose d'un blocage extrêmement dur où sont noyés une quantité de petits moellons dont l'aspect extérieur est fort grossier. Un contrefort semi-circulaire s'élève sur le milieu de chaque face. Les contreforts d'angles sont mieux appareillés. La tour avait quatre étages qui n'ont jamais eu que des planchers. On y pénétrait primitivement par le premier étage. Les baies sont fort étroites et il ne faut tenir aucun compte, bien entendu, des fenêtres du XV^e siècle qu'on y a pratiquées, pas plus que des remaniements du sommet. Tous ces caractères, dont la similitude avec ceux constatés à Montcontour est si frappante, semblent devoir faire remonter l'origine de la tour aux Cognons à la première moitié du XI^e siècle.

Il faut très probablement placer vers la même époque, la construction d'un des châteaux de Chauvigny, le donjon de Gouzon, car on y retrouve, à peu près, les mêmes caractères d'architecture. Comme il n'apparaît dans l'histoire locale que vers l'an 1300, au moment où la famille Gouzon en prend possession sous la suzeraineté du grand château de Chauvigny, propriété des évêques, on ignore complètement le nom de son fondateur aussi bien que la date de sa création, qui remonte évidemment plus haut. Le donjon de Gouzon forme un rectangle de 19 mètres sur 13 mètres. Ses angles sont flanqués de petites tours rondes reposant sur des contreforts carrés. Il a été augmenté et pour ainsi dire doublé à une époque très voisine de son origine, ainsi que l'indiquent les reprises des maçonneries. L'intérieur est divisé en deux parties par une épaisse muraille. Il est percé d'archères longues et étroites à l'extérieur et très évasées du côté de l'intérieur. Il avait trois étages munis de planchers, et on y pénétrait par une porte ouverte au rez-de-chaussée. Tout l'appareil du donjon de Gouzon est grossier et assez comparable à celui des châteaux précédents. Son aspect général est massif et décèle clairement l'humeur batailleuse des seigneurs qui l'habitaient, la rudesse de leurs mœurs et le peu de sécurité du temps où ils vivaient.

Tout autre est la physionomie du grand château baronniale de Chauvigny qui appartient cependant au même siècle⁽²⁾ et procède du

⁽¹⁾ *Persac*, par d'Huart, dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*.

⁽²⁾ *Notice sur Chauvigny et ses monuments*, par C. Tranchant.

même système de défense. Ici nous sommes en présence d'un des plus beaux monuments d'architecture militaire du haut moyen âge. C'est un donjon carré, de 19 mètres sur 16, flanqué sur deux de ses angles par de petites tours soutenues à la base par de doubles contreforts. Les deux autres angles n'ont que des contreforts dont l'un forme au sommet de l'angle nord-est une petite plate-forme. On pénètre par une porte basse et étroite dans l'étage inférieur dont les épaisses murailles ne sont percées que de longues et très étroites archères. L'étage supérieur, habitation des anciens seigneurs, est éclairé par d'assez larges baies en plein cintre. La perfection de la taille des pierres, la régularité de leur appareil, les soins apportés dans toutes les parties de la construction font, de ce beau donjon, un édifice comparable au célèbre château de Loches. Il est clair qu'il doit son existence à de puissants seigneurs. En effet, il appartenait, au XI^e siècle, aux Isembert, barons de Chauvigny et évêques de Poitiers, qui furent d'importants personnages en Poitou. Depuis cette époque il a toujours été la propriété des évêques. On a attribué sa construction à Isembert I^{er}, qui fut évêque de Poitiers de 1021 à 1047. Mais la perfection de son style qui semble se rapprocher davantage de celui du XII^e siècle, fait plutôt supposer qu'il est l'œuvre d'Isembert II, évêque de Poitiers de 1047 à 1087. Ce prélat, en même temps grand seigneur féodal, était d'ailleurs, on le sait, d'humeur violente et batailleuse. Le beau donjon de Chauvigny nous paraît donc avoir été élevé vers le déclin du XI^e siècle.

Un autre donjon voisin, celui du château de Touffou, semble appartenir également à la fin du XI^e siècle, ou au commencement du XII^e. Ses caractères ne diffèrent point, en effet, de ceux que nous avons rencontrés dans les précédents. Malgré les transformations qu'il a subies, principalement à l'intérieur on les reconnaît parfaitement. Forme carrée de la tour, contreforts carrés et assez peu saillants sur les angles et sur les faces, épaisseur des murs, absence de voûtes dans l'intérieur dont les quatre étages n'avaient que des planchers, tout y dénote une construction de cette époque, si ce n'est cependant la couronne de mâchicoulis et de créneaux qui ne remonte évidemment qu'au XIII^e ou XIV^e siècle. Les documents écrits ne mentionnent point Touffou avant le commencement du XIII^e siècle, époque à laquelle ce château était entre les mains des Montléon. Mais le donjon est évidemment plus ancien (1).

(1) M. Tranchant, *Bonnes et Touffou*. Voy. dans les *Paysages et monuments du Poitou* de M. Robuchon.

L'origine d'un autre donjon fort important et très bien conservé, celui de Loudun, n'est indiquée dans aucun document. Dumoustier de la Fond l'a fait remonter au XI^e siècle, à l'époque de la guerre de Geoffroi Martel, comte d'Anjou, contre Guillaume Fier-à-bras, comte de Poitou. Mais il n'invoque à l'appui de cette assertion, aucune autorité, si ce n'est la ressemblance des contreforts de la tour avec ceux de Sainte-Croix de Loudun⁽¹⁾. Sans admettre cette date un peu ancienne et en l'absence de tout renseignement historique, on en est réduit à s'en rapporter aux comparaisons archéologiques. Le donjon de Loudun dans sa forme générale et dans beaucoup de ses détails peut être comparé à ceux de Chauvigny, de Touffou, de Moncontour et à la tour aux Cognons. Bâti sur un plan carré un peu irrégulier, il mesure environ 6 mètres de longueur sur 5 mètres de largeur. Sa hauteur est de 27 mètres et l'épaisseur de ses murs est de 1^m,08. Trois contreforts l'appuient sur deux faces et quatre soutiennent les deux autres côtés. Ils ont 0^m,48 de saillie. La porte s'ouvrant sur la façade orientale est placée à près de 5 mètres au-dessus du sol. On n'y accédait par conséquent qu'à l'aide d'une échelle mobile. C'est là un signe d'antiquité. Le donjon était divisé en quatre étages dont chacun était éclairé par une fenêtre rectangulaire, voûtée en plein cintre du côté de l'intérieur. La maçonnerie en pierres de taille de moyen appareil dont chaque assise repose sur des joints de mortier, en chaux et sable, de 0^m,01 à 0^m,03 d'épaisseur, est d'une perfection remarquable. On peut la comparer à celle du grand château de Chauvigny. Mais elle est bien supérieure aux appareils de la tour de Gouzon, de la tour aux Cognons et de la partie primitive du donjon de Moncontour qui appartiennent à une époque plus ancienne. Si l'on répugnait trop à considérer le donjon de Loudun comme une construction de la fin du XI^e siècle, il nous semblerait tout au moins appartenir au premier tiers du XII^e siècle. Quant à son fondateur, il y a tout lieu d'admettre que c'est un des comtes d'Anjou, possesseurs de Loudun, qui, durant le XI^e siècle et le premier tiers du XII^e furent, au dire des chroniques locales, en guerres presque continuelles avec les comtes de Poitou⁽²⁾.

L'origine du château de Talmond en bas Poitou, est beaucoup plus certaine. Une charte de l'abbaye de Talmond, de l'an 1060 environ, nous apprend que ce château fut édifié par Guillaume le Chauve, sei-

⁽¹⁾ *Hist. de Loudun.*

⁽²⁾ Arnault-Poirier, dans les *Mém. des Antiq. de l'Ouest*, t. XIII. — Bosc, *Dict. d'archit.*, II, 53, 54. — *Chron. de gestis cons. Andeg.* — *Frag. hist. Andeg.* — *Chronique de Touraine.* — *Philippide de Guill. le Breton.* — Rigord.

gneur de ce fief, de l'an 1025 à 1049⁽¹⁾. Par une circonstance bien rare, Guillaume utilisa, pour la construction du donjon, le clocher d'une plus ancienne église dédiée à saint Pierre, située dans l'enceinte même du château⁽²⁾. Or, cette vieille tour englobée dans le massif du donjon seigneurial subsiste encore avec ses ouvertures en plein cintre aux archivoltes de la plus grande simplicité et l'appareil de ses murs parementés en grandes et petites assises. Les constructions militaires du seigneur de Talmond qui ont enveloppé et, pour ainsi dire, fait oublier ce monument destiné à un tout autre usage, sont moins soignées quoique moins anciennes. Mais le mortier employé pour la maçonnerie, sorte de béton très dur, leur a donné une grande solidité. On y remarque l'emploi de galets de mer provenant paraît-il du havre de la Gachère, car le château de Talmond est situé tout près des côtes de l'Océan et les flots, pénétrant par un petit golfe, venaient, à cette époque du moyen âge, presque en battre les pieds⁽³⁾. Nous avons signalé dans les autres donjons du XI^e siècle, l'emploi de ce genre de blocage composé de petits matériaux noyés dans le mortier. C'était un procédé romain qui persistait encore. Nous n'insisterons pas sur les autres parties du château de Talmond, remaniées dans les siècles suivants. Le point réellement intéressant, c'est-à-dire l'existence d'un donjon du XI^e siècle, à date certaine, valait la peine d'être signalé.

Le plus remarquable monument d'architecture militaire du XII^e siècle, en Poitou, c'est incontestablement le donjon de Niort. Cet édifice forme un vaste ensemble de deux tours carrées reliées par un bâtiment plus moderne dont les deux murs n'étaient, dans l'origine, que des courtines. Chacune des deux tours est accostée sur ses angles de tourelles semi-circulaires formant contreforts, dans deux desquelles circulent les escaliers. Sur le milieu de chaque face des deux tours s'élève un autre contrefort semi-circulaire plus petit, de même que sur les deux courtines qui les relie. La tour du midi, plus élevée que celle du nord, est munie à son sommet, sur deux de ses faces, d'arcs en saillie, portés par les contreforts et formant mâchicoulis. Il n'existe aucune trace de porte primitive au niveau du sol. On pénètre donc très probablement dans le donjon par une petite porte dont on aperçoit l'entrée condamnée depuis longtemps et située à la hau-

⁽¹⁾ *Cartulaire de Talmond*, charte n^o 6, p. 77.

⁽²⁾ *Ibid.*, ch. 1, p. 65.

⁽³⁾ *Notice sur le clocher de l'église de Saint-Pierre de Talmond*, par Ballereau, dans les *Ann. de la Soc. de la Vendée*, 1873. — Montbail, *Notes et croquis sur la Vendée*, p. 148.

teur du premier étage près du contrefort de la courtine. L'entrée actuelle pratiquée de l'autre côté du même contrefort, à la même hauteur, et à laquelle on arrive par un escalier extérieur, n'existe guère que depuis le xvi^e siècle. L'étage inférieur des deux tours, sombre cachot à peine éclairé par de rares archères, est voûté en berceau. Les autres étages n'avaient que des planchers. Leurs voûtes actuelles qui supportent des plates-formes en pierre sont des additions d'un des deux derniers siècles. Les toitures primitives devaient affecter la forme de poivrières et reposaient sur le crénelage. On peut voir encore aux différents étages plusieurs archères fort bien combinées notamment dans un des contreforts de la tour du sud. Il ne faut tenir, bien entendu, aucun compte des fenêtres, carrées et à meneaux, ouvertes dans les siècles suivants. Quant au bâtiment intermédiaire, beaucoup plus bas que les tours, il est l'œuvre du xv^e siècle, comme le prouve le style des cheminées qu'il renferme. Mais les deux murs extérieurs de ce bâtiment avec leurs contreforts n'étaient à l'origine, que des courtines renfermant une petite cour. Ils sont bien contemporains des tours. Ce qui le démontre, c'est la parfaite correspondance des assises du revêtement de ces deux murs et des tours. On n'y peut saisir aucune trace de raccord ou de reprise. On a prétendu que les deux tours n'appartenaient pas à la même époque. Mais s'il existe entre elles quelques différences, d'ailleurs assez légères, cela ne suffit pas pour leur donner une origine distincte. La présence sur les pierres des deux tours de marques de tâcherons absolument semblables fournit un puissant argument pour renverser cette opinion que la similitude si frappante du plan et de l'appareil de ces deux portions de la forteresse aurait dû empêcher *à priori* de se produire. Quel est le fondateur du beau donjon de Niort? Les uns l'ont attribué à Henri II Plantagenet devenu souverain du Poitou par son mariage avec Éléonore d'Aquitaine (1). Les autres en font honneur à leur fils, Richard Cœur de Lion, comte de Poitou, puis roi d'Angleterre (2). On doit admettre, en effet, d'une manière presque certaine qu'il est l'œuvre d'un de ces deux princes. Mais il y a tout lieu de croire que c'est plutôt Richard. En effet, nommé comte de Poitou par son père dès 1170, époque à laquelle il vint à Niort tenir sa cour et inaugurer son pouvoir (3), Richard résida le plus souvent dans son apanage jusqu'à son avènement à la couronne (1189). C'est là qu'il guerroya sans cesse soit contre le roi, son père, de concert avec la féodalité poitevine, soit

(1) Briquet, *Hist. de Niort*. — Favre, *Hist. de Niort*.

(2) Ch. Arnault, *Monuments du Poitou*.

(3) Duchesne, *Hist. des Chasteigners*, preuves, p. 32.

contre les mêmes seigneurs quand il se réconciliait avec son père. Les nécessités de la guerre l'obligèrent donc à construire des fortifications dans ce pays, de même qu'il construisit plus tard en Normandie, en 1197, le célèbre Château-Gaillard, œuvre qui fait tant d'honneur à son génie militaire. Le donjon de Niort pourrait d'autant mieux lui être attribué, qu'on y rencontre aussi bien qu'au donjon du Château-Gaillard, un détail de construction qui ne manque pas d'une certaine importance. Les mâchicoulis composés d'arcs portés par les contreforts que nous avons constatés au sommet de la tour du midi du donjon de Niort, se retrouvent identiques mais plus perfectionnés au Château-Gaillard. D'après Viollet-le-Duc, il y aurait là une innovation due au roi Richard ⁽¹⁾. Il ne serait donc pas téméraire de lui attribuer ce monument et d'en placer la date entre 1170 et 1189.

Le beau donjon de Montreuil-Bonnin, quoique plus jeune que celui de Niort et sensiblement différent, a été attribué également, et non sans quelques motifs plausibles, au roi Richard Cœur de Lion. Ce prince aimait à y résider, aussi bien que sa mère Éléonore qui y fit de fréquents séjours et y signa plusieurs chartes parvenues jusqu'à nous. Il y avait établi son atelier monétaire ⁽²⁾. C'est une grande tour cylindrique, magnifiquement appareillée, dont la hauteur atteint environ 100 pieds. Il était divisé en quatre étages munis de planchers. L'étage inférieur situé au-dessous du sol et au niveau du fond du fossé, n'était qu'une cave ou cellier absolument noir. L'étage au niveau du sol, dans lequel on pénétrait par une porte et un pont mobile jeté sur le fossé, n'était éclairé que par des archères à jour plongeant. Des ouvertures plus larges éclairent le premier étage où se trouve une cheminée. L'escalier partant d'une des embrasures des fenêtres s'élève dans l'épaisseur de la muraille jusqu'au sommet de la tour. Une voûte portée sur des branches d'ogives, assez semblable à celle du donjon de Coucy, recouvre le dernier étage de la tour et supportait la plate-forme qui devait être crénelée, mais qui ne semble pas avoir été munie de consoles de mâchicoulis. La forme cylindrique et la voûte de la tour de Montreuil constituent des caractères qui la rapprochent singulièrement du style du XIII^e siècle. S'il est certain qu'elle soit antérieure à l'année 1238, date d'une curieuse inscription hébraïque gravée dans l'embrasure d'une de ses fenêtres, est-on fondé à la faire remonter jusqu'à la fin du XII^e siècle et à la considérer comme l'œuvre du roi Richard ? Le

⁽¹⁾ Viollet-le-Duc, *Dict. d'architecture*, t. V, p. 69, 70.

⁽²⁾ Lecoindre, *Essai sur les monnaies du Poitou*, dans la *Revue anglo-française*, II, 335, et *Mém. des Ant. de l'Ouest*, t. VI, p. 352. — *Notice sur Montreuil-Bonnin*, dans les *Mém. des Antiq. de l'Ouest*, t. XXXIV.

donjon de Château-Gaillard, construit par lui en 1197, affecte bien aussi la forme cylindrique. Il n'y aurait donc pas d'argument archéologique suffisant pour repousser catégoriquement l'origine contemporaine et commune du donjon de Montreuil-Bonin. D'un autre côté, la prédilection de Richard pour ce séjour, la prévoyance militaire qu'il sut toujours déployer dans la défense de ses états sans cesse menacés par le roi de France ou par des vassaux indociles, n'auront pas manqué de lui inspirer la pensée d'y élever une puissante forteresse.

Le château du Condray-Salbart, situé non loin de Niort, sur les bords de la Sèvre, présente dans son ensemble et dans ses détails, les caractères les plus nettement définis du style du XIII^e siècle. Type charmant et véritablement accompli du château féodal, il est le seul en Poitou qui se soit conservé dans son état primitif, car, malgré les dégradations inévitables qu'il a subies, il n'a jamais été l'objet d'aucun remaniement postérieur à sa construction. Son plan général est un quadrilatère de murailles hautes de 60 pieds, flanqué de six fortes tours cylindriques dont quatre sur les angles et deux sur les faces des courtines de l'est et de l'ouest. La tour dite du Portail, placée sur le milieu de la courtine de l'ouest, contient la porte du château à laquelle on arrivait par un pont-levis. Une vaste chambre voûtée règne au-dessus du passage. La tour d'angle de droite en entrant, dite tour du Moulin, haute de 120 pieds, contient deux étages de chambres voûtées desservies par un escalier en vis pratiqué dans l'épaisseur du mur. La grosse tour ou donjon qui flanque l'angle suivant n'a pas moins de 150 pieds de hauteur. Elle contient, au premier étage, une immense salle voûtée d'ogives, retombant sur des colonnes dans les angles. On y voit une cheminée dont le manteau est soutenu par des colonnettes munies de chapiteaux. De là, on montait à la plate-forme par un escalier en vis. Cette admirable tour se termine extérieurement par un bec saillant qui se profile du haut en bas. Elle n'avait aucune communication directe avec les courtines et on y montait de la cour intérieure par une porte placée à la hauteur du chemin de ronde. En sorte qu'elle pouvait se défendre isolément. La tour dite de Saint-Michel, qui flanque la courtine de l'est, contient deux chambres voûtées. La tour Double sur l'angle suivant, ainsi nommée parce qu'elle se compose de deux tours, dont l'une est bâtie en retraite sur l'autre, contient quatre étages voûtés. Elle a 100 pieds de haut et se termine, comme le donjon, par un bec saillant. La tour dite de Boisbertier qui flanque l'angle situé à gauche de l'entrée du château, mesure 120 pieds de hauteur et ne contient cependant que deux salles voûtées mais ayant chacune une grande hauteur. La salle supérieure

de forme circulaire est vraiment remarquable. Elle est recouverte d'une voûte très élégante sillonnée de nervures convergeant au point central de la voûte et retombant sur des colonnettes en encorbellement. On ne peut s'empêcher de remarquer la ressemblance frappante existant entre cette salle et celle du célèbre donjon de Coucy dont la date est connue (1225). Une curieuse galerie voûtée circule dans les courtines tout autour du château. Ce système de défense n'a été employé, à notre connaissance, qu'au Coudray-Salbart ⁽¹⁾. Un ancien document du xv^e siècle lui donne le nom de *contremine*, parce que, en effet, elle avait pour but de contrebattre les travaux de mine de l'assiégeant. De nombreuses archères longues et étroites avec de larges embrasures intérieures s'ouvrent dans les murs de cette galerie, tant du côté de la cour que sur les fossés. Les différents étages des tours en sont également munis. Il n'y a que les deux salles du donjon et de la tour Boisbertier où des fenêtres un peu moins étroites laissent pénétrer quelque jour. Un crénelage, depuis longtemps disparu, couronnait le château tout entier et il n'y a aucune trace de mâchicoulis en pierre, système qui, en effet, n'était pas encore très usité. Rien n'égale la beauté de l'appareil de ce monument, si ce n'est peut-être celui du donjon de Chauvigny. Les seigneurs et maîtres du beau château du Coudray-Salbart étaient de toute antiquité les seigneurs de Parthenay. C'est donc certainement à l'un d'eux qu'il faut rapporter sa construction. Le style du xiii^e siècle y a laissé son empreinte d'une manière tellement claire, que l'on doit rechercher vers le commencement de cette époque les événements qui ont pu lui donner naissance. L'histoire demeure muette à son égard et c'est un des rares châteaux du Poitou qui n'ait pas subi d'attaques durant cette période si agitée du premier quart du xiii^e siècle, remplie de luttes entre les rois de France et d'Angleterre qui se disputaient la province. Les seigneurs de Parthenay y prirent une part trop considérable pour qu'ils n'aient pas songé alors à reconstruire leur château de Salbart sur l'emplacement d'un plus ancien dont l'existence est parfaitement constatée. On sait, d'ailleurs, que l'un d'eux, Hugues I^{er}, reçut du roi Jean sans Terre, dès 1202, des subsides pour fortifier ses places, subsides qu'Henri III continua à son fils Guillaume jusqu'en 1226. On est donc assez autorisé à fixer dans le premier quart du xiii^e siècle la construction du château de Salbart ⁽²⁾.

Les mêmes circonstances ont dû motiver l'érection du donjon de

⁽¹⁾ On a signalé cependant une courtine creuse au château de Boisgourmont en Loudunais (*Mém. des Antiq. de l'Ouest*, 1846, p. 198).

⁽²⁾ Béliaire Ledain, *La Gâtine historique et monumentale*.

Vouvent. C'est une tour de forme cylindrique, haute de plus de 100 pieds, mais d'un diamètre assez restreint. Elle contient une petite salle recouverte d'une voûte à ogives. L'étage supérieur est accessible par un escalier extérieur du chemin de ronde de l'enceinte du château. Son appareil est assez peu régulier. Malgré cela, son aspect général ne manque pas d'élégance. C'est peut-être à cette même tour, *turris de Vouvent*, que fait allusion un document de 1202, émanant du roi Jean-sans-Terre, en faveur de son partisan Thibaut Chabot qui en était possesseur. En tout cas, elle devait exister lors du siège mis devant cette place par le même roi, en 1214, contre le fameux Geoffroi de Lusignan, surnommé à la Grand-dent, qui la possédait du chef de sa femme, Eustache Chabot. Rien dans son architecture n'empêche de lui attribuer cette date⁽¹⁾.

Est-il juste de ranger parmi les châteaux de la même époque le donjon de Pouzauges que l'on a fait remonter, sans motif suffisant pensons-nous, jusqu'au XII^e siècle? L'examen de ses restes semblerait le faire croire, car l'histoire locale n'a laissé aucun indice sur son origine. Ce donjon de forme carrée, de 18 mètres de côté, est flanqué, sur ses angles et sur le milieu de ses faces, de tourelles rondes. Il offre donc par son plan, une grande ressemblance avec le donjon de Niort. On y pénètre par une porte fort élevée au-dessus du sol, introduisant dans le premier étage qui comprend deux chambres voûtées en berceau dont l'une est munie d'une cheminée. Le second étage comprend aussi deux chambres éclairées par des fenêtres un peu moins étroites que celles du premier⁽²⁾. La plate-forme du sommet est défendue par une couronne de mâchicoulis de pierre qui s'arrondit naturellement sur les contreforts des angles. L'appareil de la maçonnerie est assez grossier. La présence des mâchicoulis, la forme des voûtes et des cheminées décèlent dans le donjon de Pouzauges le style du XIII^e siècle, bien qu'il ait conservé la forme carrée. Il appartenait, en 1266, à Alix de Mauléon, fille de Savary de Mauléon, qui épousa Guy un cadet de la maison de Thouars⁽³⁾. Il serait donc très possible que cette forteresse fût l'œuvre du fameux chevalier troubadour qui joua un si grand rôle dans les luttes dont les provinces de l'ouest furent pendant une partie du XIII^e siècle, le théâtre et l'enjeu.

⁽¹⁾ Montbail, *Notes et croquis sur la Vendée*. — De Wismes, *La Vendée*. — *Vouvent et Mervent*, dans les *Paysages et monuments du Poitou*. — *Congrès archéol. de Fontenay*, p. 158.

⁽²⁾ Montbail, *loco cit.* — De Wismes, *loco cit.* — Audé, *Études historiques sur la Vendée*, dans les *Ann. de la Soc. d'émulation de la Vendée*, 1854.

⁽³⁾ *Cartulaires du bas Poitou*, p. 211.

Toutefois, on peut très bien en faire remonter l'origine au commencement de ce siècle et en attribuer l'œuvre à l'ancienne famille féodale du nom de Pouzauges.

Ce sont les mêmes guerres évidemment qui ont fait surgir la tour de Béruges, les fortifications et les belles portes de Parthenay, de Thouars, de Bressuire et tant d'autres châteaux maintenant ruinés ou disparus. La tour de Béruges, *turris Birugiae*, qui, d'après Guillaume de Nangis, fut prise et renversée en 1242, par le roi saint Louis, lors de sa campagne contre Hugues de Lusignan et Henri III, montre encore ses ruines sur une colline près de Poitiers. On l'appelait aussi la tour de Guienne. Son plan, tout différent de ce que nous avons vu jusqu'à présent, était pentagonal, et deux de ces côtés formaient un bec saillant très prononcé. Les deux angles du côté carré étaient accostés de deux tourelles rondes entre lesquelles s'ouvrait la porte. La salle basse voûtée d'ogives est éclairée par trois étroites archères. Une des salles du premier étage, de forme octogonale, était voûtée d'après le même système, autant qu'on en peut juger par ce qui en reste. Le surplus de la tour est complètement détruit. Elle ne saurait remonter tout au plus qu'au commencement du XIII^e siècle et en doit considérer, selon toute vraisemblance, les Lusignan comme ses fondateurs.

Les portes Saint-Jacques et de l'Horloge à Parthenay, la porte au Prévôt et la tour Grénetière à Thouars, les murs du château de Bressuire sont de belles constructions militaires du commencement du XIII^e siècle. C'était, en effet, le moment où les seigneurs de Parthenay et de Bressuire et les vicomtes de Thouars étaient le plus vivement engagés dans la lutte entre les rois de France et d'Angleterre qu'ils soutenaient ou abandonnaient tour à tour. Il leur fallait donc à tout prix se mettre en défense. C'est avec les subsides du roi Jean sans Terre, que Hugues de Parthenay reconstruisit ses fortifications et notamment cette magnifique porte Saint-Jacques, si élégante et si guerrière avec les deux tours elliptiques qui la flanquent et la belle ligne de mâchicoulis et de créneaux qui la couronne. On peut en dire autant de la porte au Prévôt à Thouars, dont le style est identique, avec quelques différences de détail. Le corps de la porte est plus considérable et les deux tours en saillie au lieu d'être elliptiques, passent du carré au rond par des glacis, conservant ensuite le même volume jusqu'au sommet. L'appareil en est très régulier. La tour Grénetière, dans l'enceinte urbaine, est également remarquable par sa hauteur, son diamètre et son appareil. Elle contient des appartements voûtés, dont l'un voûté en coupole. Tous ces ouvrages de dé-

fense sont probablement l'œuvre du vicomte Aimery VII qui, sérieusement menacé d'un siège par Philippe-Auguste, en 1206, semble d'après une allusion contenue dans une charte de cette année, avoir fait travailler alors aux fortifications de son château et de sa ville de Thouars (1). Le château de Bressuire dont l'enceinte intérieure flanquée de tours rondes pleines appartient au XII^e siècle, fut augmenté et entouré d'une nouvelle enceinte vers le commencement du XIII^e siècle. Les tours y sont en tout ou en partie munies de salles voûtées percées d'archères, ce qui dénote un changement et une amélioration de la défense. C'est un système de transition. La porte pratiquée dans une grosse tour est conçue dans le même genre que celle du château Salbart. Ce n'est plus la porte des XI^e et XII^e siècles, placée à la hauteur du premier étage ou percée tout simplement dans la courtine sans autre défense que le fossé. Mais ce n'est pas encore la porte savante du XIII^e siècle avec les deux puissantes tours en saillie qui en protègent les abords.

Un autre château d'une réelle importance, le château de Gençay présente encore un ensemble fort intéressant qui date presque tout entier du XIII^e siècle. Construit au sommet d'une colline rocheuse, escarpée et triangulaire sur le bord de la Clouère, son plan général affecte la même forme. Trois hautes et belles tours cylindriques placées aux trois extrémités de ce triangle, se dressent avec majesté au-dessus de pentes abruptes qui augmentent leur force. De grandes courtines aussi imposantes les relie. L'appareil de toutes ces murailles est d'une grande régularité et exécuté avec soin (2). La porte voûtée en tiers point s'ouvre du côté de la ville, entre deux tours saillantes. Les tours sont divisées en deux étages voûtés d'ogives dont les branches retombent sur des consoles. On ne peut s'empêcher de constater leur grande ressemblance avec les salles du château Salbart. Il en est de même des archères. Une des chambres des tours de la porte est recouverte d'une voûte d'arêtes. Un grand escalier extérieur, le long de la grande courtine, conduit au chemin de ronde. Les escaliers des tours sont ménagés dans l'épaisseur des murs qui atteint plus de 3 mètres. Près d'une des tours d'angle s'ouvre une poterne d'où on descend du côté de la rivière par un chemin couvert et fortifié. Une curieuse description du château de Gençay en 1484 démontre qu'il n'a guère changé depuis son origine. On y reconnaît ses diverses parties telles qu'elles subsistent aujourd'hui. Les carac-

(1) Imbert, *Hist. de Thouars*. — Dom Fonteneau, t. XXVI.

(2) Bronillet, *Indicateur archéol. de l'arr. de Cuiray*.

tères de l'architecture militaire du XIII^e siècle, dont ce monument est si fortement empreint, ne permettent pas d'en placer la construction à une autre époque. Mais il serait difficile d'en préciser davantage la date. Placé sur les confins de la Marche, du Poitou et du Limousin, il avait été, au XI^e et au XII^e siècle, le théâtre de luttes très vives entre les comtes de Poitou et les premiers comtes de la Marche. Le silence des documents sur son histoire au XIII^e siècle laisse dans l'inconnu le nom de celui qui l'a reconstruit tel que nous le voyons. Gençay appartenait alors aux Rancon, ennemis des rois Plantagenets et passa ensuite vers 1270, aux seigneurs de l'Isle-Bouchard. Ces indications insuffisantes ne laissent donc plus la parole qu'aux pierres qui, sans pouvoir nommer le fondateur de ce château, proclament assez clairement son âge approximatif.

Le Poitou possède bien d'autres châteaux féodaux, plus ou moins ruinés, des XII^e et XIII^e siècles. Ceux de Commequiers (Vendée), de Tiffauges (Vendée), de l'Île-d'Yeu (Vendée), d'Angles (Vienne), de Beaumont (Vienne), de Mauléon-Châtillon (Deux-Sèvres), de Mortagne (Vendée), de Château-Larcher, de Clairvaux-le-Haut (Vienne), la tour de Marconnay (canton de Moncontour), de Curçay, du Bois-Gourmont, etc., remontent bien certainement en tout ou en partie à cette époque. On y constate des caractères semblables à ceux que nous avons signalés dans les précédents. Rappelons, en terminant, les principaux de ceux qui n'existent plus depuis longtemps. Le magnifique château de Lusignan rasé en 1574; ceux de Civray, de Melle, de Chef-Boutonne, de Chizé dont on ne possède plus que des représentations insuffisantes⁽¹⁾; celui de Saint-Maixent, bâti en 1224 par Louis VII, démoli récemment; celui de Mirebeau, dont le donjon, construit par Foulques Nerra, fut détruit par Richelieu; le grand château de Loudun, reconstruit par Philippe-Auguste, en 1204, et détruit en 1632-1634. Ces forteresses appartenaient, en général, aux XII^e et XIII^e siècles. Au surplus, les événements dont le Poitou fut le théâtre de 1152 à 1242, permettent d'affirmer que cette période a été la plus fertile en constructions militaires, lesquelles, en général, ont remplacé ou modifié profondément celles de la période plus ancienne du XI^e siècle. Nous ne parlerons pas des châteaux des XIV^e et XV^e siècles, dont la date est plus facile à déterminer. Nous essaierons seulement d'établir de la manière suivante la classification des plus anciens, d'après l'étude de leurs ruines et les trop rares indications de leur histoire.

(1) Voir les anciennes gravures de Chastillon du commencement du XVII^e siècle.

XI^e SIÈCLE :

Donjon de Moncontour ; tour aux Cognons ; donjon de Talmond ; donjon de Gouzon, à Chauvigny ; grand château de Chauvigny.

XII^e SIÈCLE :

Donjon de Touffou ; donjon de Loudun ; donjon de Niort ; donjon de Montreuil-Bonnin (fin du XII^e siècle) ; enceinte intérieure du château de Bressuire (commencement du XII^e siècle)

XIII^e SIÈCLE :

Château du Coudray-Salbart ; château de Gençay ; tour de Béruges ; donjon de Vouvent ; donjon de Pouzauges ; enceinte extérieure du château de Bressuire ; portes Saint-Jacques et de l'Horloge de Parthenay ; porte au Prévôt, tour Grénetière et enceinte de Thouars.

BÉLISAIRE LEDAIN.

VISITE
AUX
TRÉSORS DE SAINT-MAURICE D'AGAUNE
ET DE SION

Mémoire lu au Congrès des Sociétés savantes
par M. de Mély.

Il semble qu'après le magnifique travail de M. Aubert sur le *Trésor de Saint-Maurice d'Againe*, le dernier mot ait été dit sur cette incomparable réunion d'objets d'art, vestiges de la richesse d'une des abbayes les plus puissantes du haut moyen âge, qu'il n'y eut plus à revenir sur les descriptions minutieuses, accompagnant les planches remarquables qui sont un des grands mérites de l'ouvrage auquel M. Aubert a consacré de longs mois dans cette pittoresque vallée du Valais, au bord du Rhône, au pied des Alpes, où s'élève dans une anfractuosité de la montagne et pour ainsi dire caché aux regards, ce couvent si plein des souvenirs du temps passé.

J'ai voulu examiner et tenir aussi dans mes mains ces pièces merveilleuses dont les planches, même les plus délicates, ne peuvent donner qu'une faible idée, persuadé que les dessins les plus exacts, les photographies les mieux reproduites, ne sont rien pour l'étude auprès de l'objet lui-même. J'en appelle à tous ceux qui connaissent le trésor de Conques par le beau livre de M. Darcel et les études de F. de Lasteyrie, à ceux qui ont étudié dans Gaussen, dans les PP. Cahier et Martin, dans les *Annales archéologiques*, une foule d'objets précieux que nous avons retrouvés à l'Exposition rétrospective du Trocadéro.

Pour le *Trésor de Saint-Maurice*, il est une remarque indispensable à faire. M. Aubert est un dessinateur incomparable : son œil photographie ce qu'il voit, mais il ne se rend pas toujours compte de ce qu'il dessine. Dans son commentaire, il passe sous silence des détails et des plus importants, comme nous le verrons tout à l'heure; son crayon pourtant ne les a pas oubliés. Il ne rend pas un objet, mais une réunion de détails qui le frappent, et ces détails réunis donnent une planche telle, qu'il est impossible d'arriver à une précision de rendu plus exacte, plus mathématique. Maintenant que, commodément ins-

tallé en pleine lumière, dans la sacristie du couvent, j'ai pu, grâce à l'extrême amabilité de M. le chanoine Bourbant, et à la complaisance du sacristain, comparer pendant de longues heures les pièces avec les planches, il me semble qu'en France j'aurais dû tout aussi facilement constater certaines différences matérielles dans la description, qui, dans des cas de discussion scientifique, ne manqueraient pas d'induire en erreur l'archéologue s'appuyant sur de pareils renseignements.

Pour le travail d'archives, rien à dire. Les liasses de l'abbaye ont été mises à la disposition de M. Aubert; il y a largement puisé; il a demandé aux inventaires l'histoire du trésor, c'est au mieux; un chercheur, même heureux, ne trouvera pas beaucoup à glaner après lui. Quelques détails lui ont cependant échappé : mais, comme ils rentreraient beaucoup plutôt dans une critique bibliographique que dans une étude archéologique que l'on ne peut faire sans le travail de M. Aubert, je passerai rapidement. Certains points, au contraire, demandent à être éclaircis, je m'y arrêterai, laissant de côté toutes les pièces où je me trouve d'accord avec M. Aubert et où il n'y a qu'à accepter son opinion.

Il se laisse parfois entraîner par un enthousiasme un peu irréfléchi. Pour lui, ce ne sont que pierres fines, rubis, saphirs, émeraudes : cette dernière pierre aurait dû pourtant le mettre en garde contre un engouement, facile d'ailleurs à expliquer, quand on se trouve devant l'*armarium* du trésor. Les anciens ont-ils donc connu l'émeraude, j'entends celle que nous appelons ainsi maintenant? Le *smaragdus* latin, le *bareket* hébreu, le *tani* de Théophraste, sont-ils la même pierre que le *zamouroud* persan, le *punna* hindou, l'émeraude que nous connaissons aujourd'hui? Il est permis d'en douter, quand on voit de quelle rareté sont, sur les monuments du moyen âge, les pierres fines vertes transparentes : dès 1865, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, Charles Blanc signalait leur extrême rareté. Les trésors de Lorette et de Saint-Denis n'avaient pas *une seule* intaille sur émeraude (1). On a aussi été à même de s'en rendre compte à l'Exposition rétrospective du Trocadéro. Les quelques émeraudes taillées qu'on trouve sur nombre de monuments des XII^e et XIII^e siècles sont relativement modernes, placées depuis un siècle ou deux, au maximum; mais l'émeraude en cabochon, encore brillante malgré les siècles, non usée, par conséquent la pierre fine, la gemme, même en tout petit cabochon, est

(1) Del Sotto, *Le lapidaire du XIV^e siècle, d'après Jean de Mandeville* (Vienne, Imprimerie impér., 1862, in-8°), p. 28-31.

si rare, que je me vois forcé pour en donner un exemple de citer celle du calice de saint Gauzlin de Nancy, et l'émeraude égyptienne du Cabinet des médailles, sur laquelle est gravé un œil. Si nous convenons que l'émeraude des anciens était bien une pierre fine, mais tenant beaucoup de la malachite, une sorte de jaspe vert, venant des mines de cuivre, de Chypre principalement, ou de l'Asie centrale ainsi que nous l'apprend Théophraste, qui raconte qu'un roi de Babylone avait envoyé à un roi d'Égypte une émeraude de quatre coudées de long sur trois de large, nous admettrons alors l'émeraude, mais non pas comme gemme. L'antiquité pouvait cependant connaître parfaitement la véritable émeraude; j'ai montré celle du calice de saint Gauzlin, semblable presque à celle d'Amérique, c'est un jade vert, brillant, transparent, venant des gisements situés à l'ouest du Mogerung, vers l'ancien pays d'Ophir : les Chinois le payaient et le payent encore des prix insensés. En Orient même, cette pierre était tellement précieuse que les Occidentaux devaient en avoir bien rarement, si rarement que la bague d'un pape, de Jean XXII, trouvée dans son tombeau ouvert le 8 mars 1759, était ornée d'une émeraude fausse. Les attributions de pierres fines demandent donc à être étudiées de bien près; il fallait le faire pour les reliquaires et les châsses; entre les nombreuses pierres fines citées par M. Aubert, on trouverait, sauf toutefois les améthystes, beaucoup de simples imitations.

M. Aubert ne semble pas s'être attaché à la lecture des inscriptions. Dans certains cas, en effet, comme dans les inscriptions de la grande châsse de Saint-Maurice, il n'a pas vu qu'il avait affaire à des vers léonins; il a négligé de dire que les fragments d'inscription, aujourd'hui découpés et simplement cloués les uns à la suite des autres, autour de la statue de la Vierge, venaient d'une prose, qu'il faut ainsi rétablir en vers de sept pieds :

*Jesse virga fronduit,
Jhesum Virgo genuit,
Gremio continuit,
Continentem omnia.*

il n'a pas cherché à compléter les deux vers suivants, dont le second est tronqué d'un mot :

*Sanctorum turbe sic egrediuntur ab urbe
De muris flentes [triste] aspexere parentes,*

pas plus que la mention d'une donation qui se trouve sur une petite

châsse du xv^e siècle, reproduite à la planche XV, et dont il transcrit ainsi l'inscription (1) :

*Idemque frater Io. Domengii in Thebeorum honorem construi fecit
nutram (sic) fremalibus argenti et lapidibus fulsitis amplusque
argenti,*

mettant, sur le compte de l'usure, un texte absolument incompréhensible. Pourtant la lecture en est bien facile : *nutram*, c'est *mitram*, *fremalibus*, c'est *fermalibus*, *fulsitis*, c'est *fulsitam*, *amplures*, c'est *ampullas*; et nous pouvons, dès lors, l'expliquer ainsi : « Et le même frère Jo. Domengii, en l'honneur de la légion Thébaine, fit exécuter une mitre garnie de fermeaux d'argent et de pierres précieuses, ainsi que des burettes d'argent. »

Arrivons aux monuments. J'ai peu de choses à signaler au sujet de la grande châsse de Saint-Maurice, j'ai rétabli le texte des inscriptions et leur mètre : comme M. Aubert, je suis convaincu que la statue de la Vierge, qui est sur un des petits côtés, a été rapportée postérieurement : elle est, en effet, beaucoup trop importante pour la place qu'elle occupe. Pour le voir, il ne faut que la comparer à la statue du Christ assis en Dieu de Majesté à l'autre extrémité, et qui est parfaitement proportionnée au monument qu'elle doit orner; par exemple, ce Christ aussi a été déplacé, puis replacé, car il est fixé maintenant sur des morceaux provenant d'autres châsses. La pose de la statue s'accorde avec la forme de l'inscription, qu'on trouve maintenant autour de la tête de la Vierge. C'était un quatre-feuilles allongé, comme ceux qui entourent généralement le Christ bénissant; et c'est précisément la statue assise actuellement à l'autre bout qui occupait primitivement la place de la Vierge.

Signalons une petite monstrance du xv^e siècle, le reliquaire de sainte Apollonie (2). Le dessin que M. Aubert en donne ne permet pas de juger les émaux qui ornent la base, sans cela on pourrait voir l'erreur de notre auteur qui n'a pas discerné les personnages des émaux champlevés sur paillon. Il y voit, avec le Christ et la Vierge, saint Pierre et saint Paul. Saint Paul n'est autre qu'une femme qui tient un couteau, peut-être sainte Christine, l'autre un saint tenant dans la main un écusson de gueules chargé de trois pals d'or : incontestablement armes et patrons des donateurs; enfin, à la partie inférieure, l'orfèvre a mis sa marque estampée que voici :



(1) *Trésor de Saint-Maurice d'Agaune*, p. 149.

(2) *Ibid.*, pl. XXXIII et p. 171.

Deux pièces surtout, des plus importantes pour l'art occidental, ont été bien légèrement étudiées, il importe de les examiner attentivement : le reliquaire de la Sainte Épine, présent de saint Louis à l'abbaye, et la chasse mérovingienne, à verreries rouges cloisonnées, offerte par Nordolaus et Rihlindis son épouse.

Le premier a été donné par saint Louis à l'abbé et à ses co-chanoines de Saint-Maurice lorsque Girold, abbé de Saint-Maurice, vint apporter au pieux roi de France, à Senlis, les reliques de saint Maurice et des martyrs de la légion Thébaine. C'est donc une pièce datée, absolument authentique; M. Aubert la décrit rapidement, la donnant comme étant d'argent doré; il fait simplement remarquer la finesse des détails. Le reliquaire se compose d'une petite monstrance à jour, garnie de deux verres, entre lesquels, descend du sommet, dans un petit tube de verre, la Sainte Épine; la monstrance, en forme d'ellipse, est fixée par deux feuilles d'ache qui la pincent à un pied beaucoup plus grêle que celui des calices de la même époque, avec un nœud au milieu. La partie supérieure, au-dessus du nœud jusqu'à la feuille d'ache, est aplatie, tandis qu'au-dessous du nœud la tige est ronde comme le pied duquel elle s'élançe. Sur le plat du pied est gravée circulairement l'inscription suivante : *Spina de sacrosancta corona Domini*. La monstrance mesure 0^m,205 de hauteur, le pied 0^m,093. Ici il faut faire une distinction indispensable : la monstrance est d'or fin, d'une délicatesse extrême, c'est un véritable bijou orné de pierreries, rubis et émeraudes ⁽¹⁾ montées sur de petites rosettes d'or et de perles, fixées par un fil d'or qui les traverse au plat de l'encadrement simplement bordé de deux petites moulures unies, mais d'un goût exquis : une charnière, qu'on distingue encore malgré un resoudage ancien, et un petit trou très apparent, à la partie supérieure, où était certainement fixé un anneau, sont les preuves les plus évidentes de sa destination première. L'abbé Girold l'emporta certainement ainsi suspendue à son cou, dans son abbaye, où très probablement fut exécuté le pied d'argent doré qui supporte aujourd'hui le médaillon. Cette seconde partie de la monstrance est d'un travail aussi ordinaire que celui du médaillon est fini; le quatre-feuilles qui sert de pince, ne sort pas du commun, les arêtes de la tige sont flasques, le nœud dur, le pied d'une exécution sommaire, la gravure de l'inscription grossière : bref, il est impossible de citer

(1) Largeur du cadre, 8 millim. ; largeur de la monstrance, 50 millim. ; hauteur, 84 millim. Dimensions intérieures : hauteur du verre, 60 millim. ; largeur, 35 millim.

le monument dans son entier, comme un type de reliquaire du XIII^e siècle, tandis qu'en le décomposant, en laissant de côté le pied, œuvre d'un simple ouvrier, il reste un bijou exquis, du goût le plus pur, que sa valeur même a désigné au choix du royal donataire, pour servir de monstrance à la relique la plus précieuse de son trésor. Voilà pour la partie artistique. L'authentique qui accompagnait ce précieux reliquaire renferme un mot, qui jusqu'à présent a été négligé, mais qui me semble cependant mériter l'attention des historiens. J'ai étudié le texte lui-même, ne me fiant pas au fac-similé et j'ai pu me convaincre que saint Louis, en envoyant à l'abbaye de Saint-Maurice la relique en question, l'adressait à l'abbé et à ses co-chanoines, qu'il appelle *concanonicos nostros*. Il était donc chanoine de Saint-Maurice, titre dont jusqu'à présent je n'avais trouvé aucune trace. Ce titre est certainement le résultat de la charte de 1264⁽¹⁾ par laquelle Louis IX fondait en l'honneur de saint Maurice et des saints de la légion Thébaine, dont l'abbé Gérold venait de lui apporter des reliques, l'abbaye de Saint-Maurice de Senlis, sous l'autorité du roi de France et en même temps sous la règle et la direction de l'abbaye de Saint-Maurice-en-Valais. Il est intéressant de savoir que saint Louis se considérait, dans un acte royal, comme chanoine de Saint-Maurice-en-Valais.

La châsse mérovingienne du trésor a été si souvent l'objet de descriptions minutieuses, qu'il est inutile de la décrire à nouveau. Je me contenterai d'en étudier un détail, le *camée antique* de la face, « brisé et tellement usé, dit M. Aubert, qu'il est bien difficile de déterminer le personnage qu'il représente ». Le mot *usé*, dont se sert notre prédécesseur aurait dû précisément le mettre en garde. Un camée est de pierre dure, par conséquent il ne s'use pas ; s'il s'use, ce n'est pas un camée : le fait est que celui-ci est en *verre filé*⁽²⁾. Sa technique est des plus curieuses, j'ai longuement étudié son faire, et je crois pouvoir expliquer comment il a été exécuté ; le dessin de M. Aubert permettrait presque d'ailleurs d'en reconstituer la genèse. Ce n'est pas une pâte de verre, mais du verre filé, je ne saurais trop insister sur ce point. Les pâtes de verre n'ont rien de rare ; Millin nous parle des camées que les anciens réussissaient à imiter par l'application de deux verres de couleur et d'épaisseur différentes, auxquels ils faisaient prendre un commencement de fusion. L'empreinte, surmoulée en verre d'une couleur était ensuite soudée au moule, sur une petite plaque de verre

⁽¹⁾ Aubert, p. 228.

⁽²⁾ Dimensions : hauteur, 36 millim. ; largeur, 26 millim.

d'une autre couleur. Ici rien de pareil, excepté peut-être l'aspect, et encore c'est en l'examinant de bien près, que j'ai pu découvrir la différence d'exécution. L'artiste, car il n'y a pas à nier que nous ne soyons en présence d'une réelle œuvre d'art, a commencé par étendre sur la petite plaque de verre noir qui lui servait de fond, une couche de verre opalin, fondu à la lampe, indiquant avec de grossiers reliefs la forme de la tête, moins le nez, la bouche et le menton, il a ensuite préparé les cheveux et les plis grossiers du vêtement. Sur cette première opération il a dirigé le feu de sa lampe qui a glacé le verre opalin seulement, laissant en place tous les reliefs, mais en amolisant inégalement par des intensités de chaleur volontaires ces détails de second plan. Soudant alors un filet de verre au front, il a d'un fil dessiné le nez et la bouche, figuré l'œil d'un point, d'un autre point marqué le menton, tracé les cheveux du chignon dont les détails sont moins flous que ceux du sommet de la tête. Un nouveau coup de lampe, moins violent que le premier, a de nouveau soudé, aplati et profondi toutes ces parties nouvelles, mais en leur laissant déjà un certain relief; enfin d'un filet de verre soudé au sommet du front il a tracé le contour d'une coiffure, qu'un léger coup de feu a fixé, sans modifier la forme du boudin du filet. C'est ce dernier détail qui a tout d'abord attiré mon attention : une pierre gravée n'aurait pas eu de ces creux en dessous, ou alors l'arête eût été vive. J'ai été dès lors conduit à reconnaître que ce prétendu camée était simplement de verre filé et glacé au feu, ce qui est, à mon sens, beaucoup plus important pour l'histoire de l'art que la plus belle des pierres taillées.

Ce verre opalin n'est en résumé pas autre chose que de l'émail blanc. Mais de quelle époque date-t-il? Certainement le travail est antique; dès l'origine, il a été placé sur la châsse et jamais artiste du moyen âge, de l'époque du coffret, n'aurait produit une pièce aussi simple, conservant ainsi un aspect qui jusqu'à ce jour a trompé tous ceux qui s'en sont occupés, copie faite, haut la main, sans retouches possibles, sans repentirs, d'un modèle que l'artiste avait devant les yeux. De ce genre de travail je n'ai rencontré qu'un autre exemple, encore se rapproche-t-il bien davantage des pâtes de verre, car je ne puis y voir que quelques retouches au filet sur un relief de verre coulé : un scarabée, placé sur une momie du musée Bernard de Lyon, qui me paraît, à certains points de vue, l'ancêtre du camée de la châsse mérovingienne de Saint-Maurice, avec cette différence essentielle cependant, que le scarabée ne porte aucune trace d'art en lui-même, puisqu'il peut se reproduire à l'infini dans le moule où il a été coulé, tandis que le camée est une œuvre unique, œuvre

d'un artiste assis devant sa lampe comme le graveur en pierres fines devant sa roue. Ce qui sort encore ici de l'ordinaire, c'est que la roue du lapidaire n'a rien eu à y faire, le canéé venant des mains du verrier est resté tel que le feu l'avait glacé; la meule n'a rien eu à ébarber, rien à diminuer; le touret, rien à creuser. C'est une révélation qui pourra peut-être faire connaître d'autres pièces, prises pour des canéés jusqu'à présent, et montrer sous un jour nouveau toute une série de monuments, compris jusqu'ici dans la glyptique et qui doivent dès lors rentrer dans les arts du feu.

Depuis le livre de M. Aubert, la question de l'âge de cette châsse a été fort discutée : les documents comparatifs sont rares, les monuments de cette époque presque introuvables. Ce cloisonnage de verroteries rouges n'a guère de similaire; on discute sur l'épaisseur des cloisons, sur leur disposition curviligne, on veut en rapprocher l'épée et les fibules du trésor de Pouan, les pièces du trésor de Chilpéric; le doute continue à régner. Les remarques de M. d'Arbois de Jubainville, lues aux Antiquaires de France en 1872, sont certainement la note la plus exacte qui ait encore été donnée sur l'inscription qu'elle porte⁽¹⁾. La compétence de l'auteur, la précision de son étude, la rendent impossible à résumer et nous font un devoir de la reproduire intégralement :

« M. Aubert, dans son intéressant mémoire (la note de M. d'Arbois est antérieure à l'apparition du volume) sur le Trésor de Saint-Maurice-en-Valais, donne une description détaillée d'une châsse⁽²⁾ dont l'inscription avait déjà été publiée par M. Le Blant⁽³⁾. MM. de Lasteyrie et de Linas, dit M. Aubert, sont unanimes pour fixer à l'époque mérovingienne la date de ce monument. Il est, je crois, possible de préciser davantage.

« Déjà M. Wackernagel, dans l'*Histoire du royaume des Burgundes*, de M. Binding, p. 343, a affirmé que cette châsse était postérieure à la chute du royaume des Burgundes.

« Deux des quatre noms propres, d'origine germanique, contenus dans l'inscription, présentent un caractère qui permet de leur assigner une date relativement récente : *Rih-lindis*, *Undiho*. Ces deux noms supposent des formes plus anciennes, *Rico-lindis*, *Undico*. Le *c* de *Rico-lindis* et d'*Undico* s'est changé en *ch* = *h*, vers la fin de la période mérovingienne. Dans cinq diplômes originaux des années 716 et 717, le nom du roi Chilpéric II est écrit *Chilperichus* au lieu de *Chilpericus*⁽⁴⁾. Dans une inscription de Revel-Tourtan, le nom propre *Adica*, ou mieux *Athica*, se ter-

⁽¹⁾ *Bullet. des Antiq. de France*, t. XXXIII (1872), p. 103.

⁽²⁾ *Mémoires de la Société des Antiquaires*, t. XXXII (1871), p. 33 et s.

⁽³⁾ *Inscriptions chrétiennes*, t. II, p. 580.

⁽⁴⁾ Tardif, *Monuments historiques*, nos 46-50.

mine par le même suffixe que *Undiho* et ce suffixe conserve encore la gutturale sourde du germanique primitif ⁽¹⁾. L'inscription de Revel-Tourtan est datée de 563. A cette date, la substitution de la spirante *ch, h*, à l'explosive *c*, n'était pas encore accomplie. L'inscription de la châsse de Saint-Maurice paraît donc postérieure à 563.

« Un autre nom germanique qui, dans cette inscription, n'a pas un caractère archaïque, c'est *Nordoalaus*, nom composé, dont le second terme nous semble avoir déjà perdu deux consonnes. On a dû dire d'abord *Nordo-valahus*. Le *v* du second terme a été conservé par Frédégaire dans le nom propre *Aeno-valaus* ⁽²⁾. Ce second terme paraît identique au vieux haut-allemand : *Walah*, étranger ; *Nordoalaus* pour *Nordo-Valahus* signifierait « étranger venant du Nord ».

« Mais les formes latines n'ont pas subi l'influence de la réforme grammaticale imposée par Charlemagne : *honore*, *ficerunt*, appartiennent à la langue du VII^e ou du VIII^e siècle. »

Nous n'ajouterons, pour notre part, qu'un mot à cette savante dissertation, c'est que tout à côté, à Sion, se trouve une petite châsse, celle de saint Althée, dont nous parlerons plus loin ; elle est datée de 780. On y lit le mot *honore* au lieu de *honore* ; la châsse de Saint-Maurice est donc plus ancienne, soit du VII^e ou du VIII^e siècle, et M. Labarte a eu tort de l'attribuer au IX^e ou X^e siècle et de prononcer à son sujet le nom de Tutilo, le célèbre moine orfèvre de l'abbaye de Saint-Gall. Avait-il eu connaissance de la note scientifique de M. d'Arbois ? j'en doute ; l'argumentation serrée de l'érudit auteur ne permet pas philologiquement de placer l'inscription plus tôt que 563, elle ne nous autorise pas davantage à l'attribuer au IX^e siècle, puisqu'elle ne porte aucune trace de la réforme grammaticale de Charlemagne. Le lieu d'origine soulève moins de difficultés ; tout le monde jusqu'à présent s'accorde à lui reconnaître une origine burgundo-germanique.

Avant d'aller plus loin et d'arriver au trésor de Sion où nous allons trouver des monuments non moins curieux, je ne veux pas quitter la petite ville de Saint-Maurice, sans signaler un morceau d'étoffe, imprimée xylographiquement au XIV^e siècle, qui me paraît digne de retenir quelques instants l'attention des archéologues. Il n'est pas inédit, mais il y a si longtemps qu'il a été signalé, que sa trace même a été perdue, et qu'il est intéressant de l'examiner à nouveau. Puis, j'en ai rapporté une photographie qui permettra de juger, sur les débris qui restent aujourd'hui, de l'importance capitale, tant au point de

⁽¹⁾ Le Blant, *Inscriptions chrét. de la Gaule*, t. II, p. 150, n^o 466 A, et Wackernagel, dans Binding, p. 348.

⁽²⁾ D. Bouquet, II, 446 c.

vue littéraire, qu'au point de vue de l'impression en couleur du fragment que voici.

J'ai en vain cherché dans Weigel et Zestermann⁽¹⁾ quelque analogue. C'est à peine si j'ose citer dans le 1^{er} volume, à la page 13, un petit fragment de toile imprimée xylographiquement, que le Dr Bock attribue au XIII^e siècle qui pourrait se rapprocher de notre toile. Mais je préfère simplement résumer rapidement la communication que M. Pol Nicard fit en 1857⁽²⁾, à son sujet, d'après le travail que M. Keller venait de publier⁽³⁾, en l'accompagnant de reproductions assez exactes dont j'ai fait réduire les plus intéressantes dans les planches ci-jointes. Pendant longtemps M. d'Odet qui possède aujourd'hui cette étoffe demeura à Sion; il habite aujourd'hui Saint-Maurice-en-Valais.

Le fragment qu'il a bien voulu me permettre d'examiner attentivement et de photographier est une ancienne tenture de toile de chanvre, malheureusement trouée et dévorée en partie par les rats. Elle est ornée de figures et d'ornements imprimés en noir ou en rouge; les fonds sont de couleur, et les dessins réservés. (Pl. XVI.)

C'est une véritable impression xylographique, faite par morceaux; ce qui permet de s'en convaincre c'est que, par suite de la maladresse de l'ouvrier, quatre têtes sont imprimées à l'envers dans une suite de têtes disposées de face (Pl. XVII); le fait ne se serait pas produit si la chose avait été exécutée à la main, comme les étoffes que nous avons vu peindre au Trocadéro par les femmes de Java, qui travaillaient à la pipette.

Il reste trois rangs de sujets. En haut une danse (Pl. XVIII); au milieu un combat de chevaliers et d'archers (Pl. XVIII et XIX, fig. 1); le troisième rang, qui comprend six cases, représente l'histoire d'Œdipe; c'est l'illustration du roman de Stace. Le premier compartiment nous montre Laïus remettant Œdipe à ses affidés en présence de sa femme Jocaste (Pl. XIX, fig. 2).

Le deuxième : les serviteurs percent les talons de l'enfant pour le suspendre à un arbre; ils le suspendent (Pl. XIX, fig. 3).

Le troisième : le roi Polybe suivi d'un serviteur regarde les veneurs qui tiennent Œdipe (Pl. XX, fig. 1).

Le quatrième : Polybe et sa femme soignent Œdipe (Pl. XX, fig. 2).

Le cinquième : Œdipe ferme la bouche du *secretarius*; — Polype révèle à Œdipe le fatal secret (Pl. XXI).

(1) *Die Anfänge der Druckerkunst in Bild und Schrift* (Leipzig, Weigel, 1866, in-f°).

(2) *Bull. de la Société des Antiquaires de France*, t. XXIV (1859), p. 87-92.

(3) *Mittheilungen der Antiquarischen Gesellschaft (der Gesellschaft für vaterländische Alterthümer) in Zurich*, t. XI (1857), p. 139-148.

Le sixième : Œdipe perce Laïus, qui tombe sous les murailles de Thèbes, désignée par le mot *civitas*; derrière est portée la tête du Sphinx, qui, suivant une tradition très répandue, ne serait autre que *Sphinge*, la fille naturelle de Laïus.

L'intérêt artistique marche ici de pair avec l'intérêt littéraire, car c'est en quelque sorte l'illustration du *Roman d'Œdipe* si populaire au moyen âge et, devenu si rare que Lahure le réimprima pour Pottier en 1858, d'après l'édition de 1531, de Pierre Sergeant.

TRESOR DE SION

Le trésor de Sion est loin d'égaliser en richesses celui de l'abbaye de Saint-Maurice, dont il est peu éloigné. Il ne laisse cependant pas de posséder des pièces du plus haut intérêt. Mais Sion est en dehors de la circulation; on s'y arrête, entre deux trains, pour visiter le château de Vallère et son église fortifiée qui dominent la ville, on y parvient

Par un chemin montant, rocailleux, malaisé
Et de tous les côtés au soleil exposé.

On examine ses stalles finement sculptées dans le genre de celles de l'église de Brou, son triptyque intéressant, représentant l'arbre de Jessé, son petit musée qui renferme des souvenirs précieux, souvent renouvelés.

On redescend à la hâte, généralement par une chaleur torride; on arrive à la cathédrale, une glacière; on jette un coup d'œil sur les peintures du porche, sur les fonts baptismaux, véritable pyramide de bois du xvii^e siècle allemand, puis on se met en quête du sacristain. Il n'est pas là, on s'impatiente, on peste; il est dans ses champs, il reviendra vers quatre heures, et le train part à quatre heures et demie. Enfin, il arrive, il vous montre la châsse d'Althée, l'évangélique du xv^e siècle. La mitre donnée par Louis XI est, dit-il, à l'évêché, vous tirez votre montre, car si vous manquez le train, que faire dans Sion pendant douze heures! On donne son pourboire au sacristain enchanté de ne vous avoir pas ouvert les armoires; et l'on part convaincu qu'à Sion il y a peu de chose et que l'on a tout vu.

Heureusement, pour ma part, j'ai rencontré un chanoine très aimable qui m'a fait les honneurs de son trésor et a donné à mon jeune ami, Denys Riant, toutes les facilités désirables pour faire des

photographies, pendant que je travaillais de mon côté. La mitre est, paraît-il, réellement à l'évêché, et l'évêque étant absent, je n'ai pu la voir.

La reliure du xv^e siècle de l'évangélaire est fort curieuse ; sur un fond d'ivoire orné de cabochons et de décorations d'argent doré, un portique flamboyant d'orfèvrerie abrite la Vierge, ayant au-dessous d'elle saint Théodore ou saint Théodule, évêque supposé de Sion, mort en 806, et sainte Catherine, qu'on rencontre très fréquemment à cette époque sur les monuments bourguignons du sud-est de la France. On me montre aussi une jolie paix du xiii^e siècle. Dans le haut d'une armoire, dans le revestiaire, — et je crois devoir employer ici ce mot en opposition à celui de sacristie, parce que tous les vêtements sacerdotaux y sont enfermés tandis que la sacristie ne renferme que les vases sacrés et les reliquaires en usage, — j'aperçois une énorme châsse d'argent repoussé, dont les reliefs ont eu malheureusement à souffrir des rigueurs du temps. Son bâti de bois, en forme de maison, mesure 1^m,07 de largeur, la partie inférieure 0^m,27 de hauteur, le toit 0^m,26, la hauteur totale prise sur le côté 0^m,50. Les côtés et le revers ont perdu leur garniture d'argent. La face est terminée à chaque extrémité par deux colonnes à rinceaux ; au centre la Descente de croix, saint Jean supporte le Christ, et un soldat, en costume du xi^e siècle, cotte de mailles et longue tunique, arrache les clous qui retiennent le Crucifié, détail ingénieux et plus que rare à cette époque. A droite, la Madeleine répandant des parfums pendant le repas ; à gauche, deux saints assis et les Maries arrivant au tombeau, sorte de mausolée byzantin, au pied duquel dorment, dans deux niches, deux guerriers en costume du xi^e siècle. Sur le toit, au centre, un Dieu en Majesté, dans une auréole, entouré de saints et d'apôtres, et de chaque côté de l'auréole deux anges ; aux deux extrémités deux saints accoudés ; tous ont les pieds nus. Bien que ce ne soit qu'un fragment d'une châsse du xii^e siècle, sa grande dimension le rend fort important et, si on n'avait vu auparavant la grande châsse de Saint-Maurice, on le jugerait encore plus favorablement.

La petite châsse de Sion, dite de saint Althée, ne me semble pas avoir été examinée, par ceux qui s'en sont occupés jusqu'à présent, avec l'attention que mérite un monument du viii^e siècle. Ce petit reliquaire mesure 0^m,14 de hauteur, 0^m,16 de largeur et 0^m,065 de profondeur, c'est une cassette de bois en forme d'arche portative, comme les reliquaires de Sens ⁽¹⁾ et de Saint-Maurice, ainsi que le

(1) Gravé dans Viollet-le-Duc, *Dict. du Mobilier*, t. I, p. 231.

prouvent les deux anneaux fixés de chaque côté pour attacher la courroie que le pasteur mettait à son cou pour la suspendre : de tous côtés elle est recouverte de plaques estampées d'argent doré; le dessous, la partie la plus intéressante, est fermé par une plaque d'argent, autrefois à coulisse, comme celle de la châsse du trésor de Saint-Maurice du XII^e siècle, mais aujourd'hui fixée par des clous. On y lit l'inscription : † HANC CAPSAM DICATA[M] IN HONORE SCE MARLE ALTHEVS EPS FIERI ROGAVIT. L'évêque Althée est parfaitement du VIII^e siècle : oncle de Charlemagne, il fut d'abord abbé de Saint-Maurice puis évêque de Sion de 780 à 799; les caractères épigraphiques de l'inscription ne contredisent en rien la supposition que le reliquaire soit réellement un don de l'évêque Althée, pas plus d'ailleurs que les termes employés. Les lettres sont d'une belle écriture droite, bien formée, bien nette. Mais de ce qu'une portion du monument est ancienne, s'ensuit-il que le tout soit de la même époque? Rien que la différence de métal, le vermeil et l'argent simple, peut nous donner à réfléchir : la décoration et son style nous fourniront une explication. Sur la face antérieure, dans le bas, nous voyons deux ornements bien caractéristiques, le *hom* persan, quelque peu occidentalisé, il est vrai, mais parfaitement reconnaissable, je le retrouve fréquemment sur les monuments du XII^e siècle; sur le toit, à droite et à gauche, deux petits personnages nimbés, tous deux en longue robe, *sancta Maria*, *sanctus Johannes*, et, remarque intéressante, l'artiste me semble s'être trompé en estampant la devise, car saint Jean n'a ici aucun attribut, et la Vierge porte le livre, attribut habituel de l'évangéliste : les noms se sont donc trouvés interposés; le tout encadré d'un perlé qui entoure la châsse et sépare en croix les quatre sujets : les deux petits côtés du reliquaire sont semblables : dans chacun, à la partie inférieure, un petit buste de la Vierge, buste de style absolument byzantin, nimbé, tenant de la main gauche une croix, bénissant de la droite, au-dessous d'un double croissant perlé; au-dessus l'anneau de suspension à la naissance du pignon du toit; à la partie supérieure, encore le *hom*, mais plus géométrique que sur la face antérieure, composé de lignes droites, en forme de chandelier à branches partant du pied, de façon à tenir dans l'espace triangulaire qu'il doit remplir. Ces deux petits côtés sont également entourés d'un perlé qui leur sert d'encadrement. Blavignac⁽¹⁾ est le seul qui jusqu'à présent ait reproduit entièrement la face postérieure de cette petite châsse. Au bas, sur une plaque

(1) J. D. Blavignac, *Hist. de l'architect. sacrée du IV^e au X^e siècle dans les anciens évêchés de Genève, Lausanne et Sion* (Paris, 1853, in-8°).

d'argent unie sont fixés deux petits émaux, carrés représentant chacun deux petits personnages nimbés, sertis dans des moulures d'argent modernes, qui leur servent et d'encadrement et d'attache, tous les quatre se ressemblent et de figure et de pose, tenant tous dans la main droite un rouleau; ils peuvent se comparer aux petits saints du crucifix d'émail byzantin du trésor du duc de Cumberland⁽¹⁾, qui n'ont point, eux non plus, de désignation mais portent au revers du crucifix, fixé respectivement derrière eux S̄. MĀCI EVĀGLI, S̄ PETRI APLI, S̄ IOHĀNIS BĀT⁽²⁾. S. SEBASTIANI, dont la figure manque mais dont le nom faisant pendant aux trois autres est inscrit au revers du *suppedaneum*. A la partie supérieure de la châsse, sur le toit, une grosse pivoine en argent estampé, avec ses feuilles et sa tige, a pour cœur un petit émail de la même époque que ceux du bas, mais rond, représentant de même un saint nimbé. Ferdinand de Lasteyrie n'hésite pas à dire que ces émaux d'importation byzantine faisaient toute la valeur de la châsse, qui date tout entière du VIII^e siècle. Mais là est la question : la châsse est-elle bien du VIII^e siècle? A-t-elle traversé dix siècles sans qu'une main profane y ait touché, sans qu'aucun embellissement, entendons-nous, sans qu'aucune retouche ou réparation y ait été faite? La plaque de donation, sans contredit, date du temps d'Althée, elle nous fournit par là même un point de comparaison. Autant son épigraphie est franche, autant celle qui entoure sainte Marie et saint Jean est mauvaise. Comparons les S, les A, les H, les O surtout, y trouvons-nous le moindre rapprochement à faire? M. Le Blant n'a pas hésité à attribuer, lorsque je les lui soumettais, sans lui parler de leur proximité, la première inscription au VIII^e siècle, la seconde au XII^e. Et tout est absolument harmonique dans le style de cette face; du XII^e les personnages, du XII^e le *hom* persan, du XII^e le perlé, du XII^e enfin l'épigraphie dont les lettres sont absolument semblables à celles de la châsse de Saint-Maurice que tout le monde attribue au XII^e siècle : les deux côtés sont absolument de la même époque. La face postérieure présente un bien autre problème. Il n'y a pas à hésiter, cette pivoine en relief est du XVIII^e siècle, c'est un morceau d'une lampe de chœur vénitienne, — j'ai trouvé la pareille à Gruyère, — simplement découpée suivant la forme du toit, au centre

⁽¹⁾ Neumann (Dr W. A.), *Der Reliquienschatz des Hauses Braunsweig-Lüneburg* (Wien, A. Hölder, 1891, gr. in-4^o), p. 65.

⁽²⁾ Il ne faut pas s'étonner de trouver derrière ces émaux byzantins des caractères latins. Le petit crucifix central est d'origine orientale, mais la monture adns laquelle il a été enchâssé est du plus beau travail occidental.

de laquelle on a fixé un émail byzantin tiré du trésor : je me demande avec un étonnement réel, comment un seul des archéologues qui l'ont vue a pu attribuer au VIII^e siècle cette pivoine, que la Renaissance elle-même aurait récusée. Le bas, il faut le donner à la même époque; la petite moulure qui encadre et la plaque et les émaux est la même que celle qui cerne la pivoine du toit, aucune hésitation à avoir, par conséquent.

Restent les émaux, cloisonnés d'or avec un sentiment de coloration dans les teintes des figures; peut-on les faire remonter au VIII^e siècle? Cela me paraît impossible. Je n'ose même les faire descendre jusqu'au XI^e, et je ne crois pas beaucoup me tromper en fixant leur exécution au XII^e siècle. J'ai pu dans la collection Gay, de Paris, au Musée de Dijon (Christ byzantin du XI^e siècle)⁽¹⁾, faire des comparaisons, et je dois conclure à des émaux d'importation du XII^e siècle, d'une époque certainement moins reculée que le crucifix de S. A. R. le duc de Cumberland. Nous sommes loin du VIII^e siècle, et, toutes les preuves que nous avons réunies nous amènent donc à penser que de la donation de saint Althée il ne reste que la plaque votive, peut-être aussi le bâti de bois, mais que la décoration ne saurait, pour une grande partie, remonter plus haut que le XII^e siècle, tandis qu'au XVIII^e, d'importantes modifications, portant sur toute la face postérieure ont complètement changé, sinon modifié, une décoration que les siècles avaient sans nul doute profondément détériorée.

J'ai gardé, pour terminer cette modeste étude, la description d'un coffret de la plus grande beauté et du plus haut intérêt. (Planche XXII.) C'est la pièce capitale du trésor de Sion, et je ne sais comment elle a passé inaperçue. Aujourd'hui, c'est un reliquaire, généralement placé dans une armoire fermée à clef, et je pense que c'est à la présence seule d'un chanoine érudit que je dois d'avoir pu l'étudier.

Il se compose d'un bâti grossier de bois fixé sur une épaisse planche débordante, dont l'arête est abattue en biseau; le couvercle, est, lui aussi, formé d'une planche épaisse, mais à vive arête. Il mesure 0^m,550 de largeur et 0^m,275 de hauteur. Sur ce bâti sont appliquées des plaques d'argent doré, estampées, ajourées, représentant alternativement dans un quatre-feuilles formant un cadre saillant, un roi et une reine en Majesté : l'ornementation courante du quatre-feuilles varie quelque peu, suivant qu'il entoure le roi ou la reine. Le roi est assis sur un trône formé de deux lions, dont la tête est de faœ;

⁽¹⁾ Voir dans le volume récemment paru de M. Schlumberger, *Un Empereur byzantin au dixième siècle* (Paris, Didot, 1890, in-4^o), p. 449, 521, 529.

de la main droite, il tient un sceptre fleurdelisé, de la gauche, un globe surmonté de la croix; il a les cheveux longs et porte en tête la couronne royale. Son manteau, attaché sur la poitrine, par un fermail est rejeté en arrière et laisse, en dégageant les bras, voir la tunique serrée à la taille; ses pieds reposent sur un lion couché. La reine est assise sur un trône formé de deux aigles de profil; elle porte aussi la couronne royale et tient de la main droite le globe crucifère; ses pieds reposent sur un tabouret.

Tous ces quatre-feuilles sont incrits dans de minces cercles de cordeles, moins saillants qu'eux : les carrés, à côtés arrondis, laissés entre tous ces cercles juxtaposés, sont occupés par de petites plaques d'argent niellé et émaillé dont plusieurs sont malheureusement bien abimées. C'est d'ailleurs dans ce fond que consiste une des plus grandes richesses de l'ornementation de cette cassette; en arrière, en effet, des représentations royales estampées et ajourées, sont fixées des plaques d'argent niellées et émaillées d'émaux translucides les plus délicats, dont le chatoiment fait ressortir les personnages assis, en donnant, au fond sur lequel ils reposent, un sentiment de profondeur lumineuse, que l'étoffe ou le velours, employés si fréquemment à cette époque, n'auraient pu atteindre : en haut du panneau, sous le couvercle, une ligne de perles accolée à un boudin uni, en bas, un boudin couvert des filigranes les plus légers. Et, pour servir de cadre à l'ensemble des vingt et un médaillons de la face, l'artiste a cloué sur l'épaisseur du couvercle qui fait saillie, une bande d'argent dorée et estampée de quatre feuilles allongées, dans chacun desquels est représenté un animal différent, lion, cerf, lièvre, bouc, levrier, mouton, qui se continue sur les deux montants des côtés : l'arête de ces derniers disparaît sous une frise de feuilles de chardon estampées, attachées à une fine torsade de métal qui couvre l'angle : il n'en reste de traces bien apparentes que sur l'arête de gauche. Le large biseau de la base est recouvert d'une bande d'argent doré, losangé, sur laquelle étaient fixés, dans le principe, cinq petits quatre feuilles émaillés; il en reste quatre bien abimés. L'ornementation des côtés et du couvercle est absolument la même, mais le plat du couvercle, plus large que la face que nous venons de décrire, a quatre médaillons en profondeur sur sept de face.

Le battant de la serrure est un véritable bijou d'orfèvrerie. De même forme que les médaillons, il se compose de trois pièces. Celle qui le retient aujourd'hui au couvercle, d'argent uni, devait, dans le principe, être adhérente à la face interne, au lieu d'être fixée grossièrement par quatre clous au rebord extérieur. Ainsi placée, elle tient éloignée de

l'entrée de la serrure les deux autres parties qui se trouvent dès lors suspendues dans le vide. Sous une arcade délicate, garnie de fins artichauts, une jeune femme debout, aux mouvements onduleux, écoute deux musiciens, assis de chaque côté d'elle et qui jouent de la guiterne. Le bas, enfin, qui tient par une charnière à cette deuxième partie, est formé d'une délicate arabesque, ciselée, découpée à jour, qui rappelle par son dessin les plus jolies aumônières du moyen âge.

Comme ce coffret a été transformé en reliquaire, qu'il contient aujourd'hui les reliques de la légion Thébaine, il est scellé et ne peut être ouvert. Cependant sous la saillie du couvercle, on peut apercevoir la soie violette, brochée d'or, dont l'intérieur est entièrement garni.

Voilà décrit, aussi fidèlement que possible, un des plus délicieux coffrets que les orfèvres du moyen âge nous aient légués; après tant de vicissitudes, de dégradations, il apparaît encore dans la pureté de son exécution. Vers quelle époque a-t-il été fait? Ses quatre-feuilles, ses animaux, souvenirs des meilleurs époques du XIII^e siècle, peuvent difficilement se concilier avec la pose très caractéristique du roi et de la reine, qui semble copiée sur des sceaux. Si nous examinons en effet ceux de Philippe IV et de Louis X (1286 et 1315), nous ne trouvons ni dans les vêtements, ni dans la pose, ni dans le siège rien de ce qui se trouve sur notre coffret; le sceau de Philippe VI (1328) nous offre déjà nos lions et nos aigles: vers 1364, et bien plus, vers 1385, les sceaux de Charles V et de Charles VI rappellent plus encore les médaillons que nous étudions⁽¹⁾.

L'étude des émaux ne pourrait que nous encourager dans cette attribution au milieu du XIV^e siècle. Le plus ancien monument d'orfèvrerie couvert d'émaux translucides, daté, est au Musée de Copenhague; il est de 1333. C'est seulement dans la première moitié du XIV^e siècle que les Italiens, puis les Français et les Allemands se servirent de ce procédé nouveau. Enfin la serrure, bien que grossièrement attachée, fait incontestablement partie de l'œuvre originale, elle me semble bien proche parente de l'ivoire, n^o 1805 du Musée de Cluny (anciennement 1985), gravé dans Viollet-le-Duc⁽²⁾; l'arabesque elle-même se rapproche beaucoup de celles que nous voyons dans les premières années du XV^e siècle.

La tradition veut que ce coffret provienne du butin fait par les Suisses

⁽¹⁾ Natalis de Wailly, *Éléments de paléographie*, Appendice, pl. E, p. 105 pl. F, p. 107; pl. G, p. 109; pl. H, p. 111.

⁽²⁾ *Diction. du Mobilier*, t. II, p. 278.

sur Charles le Téméraire ; rien ne s'y oppose, c'est en tout cas une pièce digne du plus riche des trésors. L'œuvre est incontestablement française, bien français sont les médaillons, française aussi la serrure. Ne serait-ce pas Catherine de France, fille de Charles VII, épouse du duc de Bourgogne, qui le lui aurait apporté lors de son mariage ? Les dépouilles de Charles le Téméraire ont encore à peine été étudiées, peut-être trouverons-nous, un jour, parmi elles, la trace de ce coffret.

F. DE MÉLY.

NOTE

sur les

FOUILLES DE CHERCHEL

Par M. V. Waille.

Les fouilles que j'ai pratiquées à Cherchel depuis plusieurs années m'avaient permis de reconnaître et de déblayer en grande partie les thermes, situés entre la porte de Ténès et le port.

Cette année je me suis donné comme mission de porter mes recherches sur un autre point. A 1 kilomètre des thermes déjà explorés, on avait remarqué depuis longtemps des restes imposants, qui s'élevaient sur un terrain appartenant au génie et dépendant du champ de manœuvres.

Je fis des démarches auprès de M. le colonel Fritsch, directeur de ce service à Alger, pour être autorisé à y mettre quelques ouvriers. Le colonel m'accorda très obligeamment la permission sollicitée.

Les travaux d'excavation et de déblaiement commencèrent tout de suite, à l'angle du champ de manœuvres, sur un sol encombré de blocs énormes de maçonnerie, revêtus par le temps de teintes grises et semblables à des rochers éboulés. Une soixantaine de détachés, placés sous les ordres habiles de M. le capitaine Clouet, et libéralement mis à ma disposition par M. le général Poizat, moyennant les gratifications d'usage, y furent employés. Au bout de deux mois (avril et mai), le monument, avec son vestibule, ses chambres, et la route romaine qui le borde sur deux faces, était mis au jour.

Quel était ce monument? Le plan de Ravoisié⁽¹⁾ indique à cet endroit du champ de manœuvres des ruines qualifiées *Thermes de l'Est*. Elles consistaient en deux murs semi-circulaires émergeant du sol, et en deux énormes piliers construits en briques et en petit appareil et hauts d'environ 15 mètres. Ces piliers, minés et ravagés à la moitié de leur hauteur, sont restés debout, malgré une tentative faite en 1846 pour les faire sauter.

M. Héron de Villefosse, qui les a décrits il y a une quinzaine d'années⁽²⁾, était tenté d'y voir les restes d'une basilique ou d'un temple.

⁽¹⁾ *Exploration archéologique de l'Algérie*, 1844. Album sans texte.

⁽²⁾ *Archives des Missions scientifiques*, 3^e série, t. II (1875), p. 393.

« Derrière le champ de manœuvres des chasseurs d'Afrique, dit-il, on remarque les restes d'une grande construction à laquelle on a donné le nom de Thermes romains. Je ne sais sur quel fondement repose cette dénomination; pour mon compte, je suis tenté d'y voir tout autre chose... Les deux absides qui existent dans un très bon état de conservation peuvent permettre de supposer que c'était un des grands temples de la ville... Si on hésite à y voir un temple, peut-être reconnaîtra-t-on une basilique païenne. »

Cette hypothèse était très plausible, et la première période des travaux semble la confirmer. Nous fûmes d'abord en présence d'une grande pièce rectangulaire terminée en abside, donnant par conséquent le plan d'une basilique. Les absides latérales (7^m,02 de diamètre) pouvaient n'être là que pour soutenir les terres qui à cet endroit sont en pente. Les nombreux conduits (0^m,42 × 0^m,42) qui sillonnent le sous-sol du monument et rejoignent le chenal de la route romaine, facilitaient peut-être simplement l'écoulement des eaux descendant de la colline.

D'autre part, les dimensions de cette salle (environ 30 mètres de long sur 15 de large), et son orientation (de l'ouest à l'est) ne rendaient pas invraisemblable non plus l'hypothèse d'un temple. Vitruve⁽¹⁾ donnant des règles pour la construction de ce genre d'édifices, recommande de les faire deux fois plus longs que larges, et de les orienter à l'est, de telle sorte que ceux qui font leur prière aient à la fois devant eux la statue du dieu et le soleil levant.

Si rationnelles que fussent ces conjectures, la suite des travaux nous obligea de les écarter, non pas parce que cette grande salle était flanquée d'autres salles allongées et parallèles — où l'on pouvait voir, à la rigueur, le logement des agents du culte si c'était un temple, ou les appartements d'un grand personnage, s'il s'agissait d'une de ces basiliques privées dont parle Vitruve, construites quelquefois dans les palais ou les villas, servant de salles de réception, et rivalisant de magnificence avec les basiliques publiques⁽²⁾ — mais surtout parce que le déblaiement final nous a révélé que l'abside du fond, l'abside principale (10 mètres environ de diamètre), pourvu de niches, était une piscine.

Elle est à 1 mètre en contre-bas du sol de la grande pièce. Le pavé en est en mosaïque et l'on y descend par trois marches. Il n'y avait plus de doute. C'était bien un bassin, le grand bassin d'eau froide ou *frigidarium* qui servait pour la natation.

(1) Vitruve, I, 5.

(2) Vitruve, VI, 5.

La chambre que clôt cette piscine était pavée de marbre blanc; elle me paraît répondre à la belle salle dallée d'albâtre veiné simulant l'onix qui se trouve aux autres thermes de Cherchel, entre trois bassins.

N'est-ce pas à ces salles spacieuses et magnifiques, où les baigneurs pouvaient se reposer et flâner, que s'applique l'expression de *schola labrorum*, employée par Vitruve? Celui-ci veut que ces reposoirs soient amples, pour contenir sans peine ceux qui regardent les nageurs en attendant leur tour⁽¹⁾.

Restent trois autres absides, une petite, entre les deux portes d'entrée, et deux absides latérales. Le sol en étant au niveau de celui de la grande salle, il est difficile d'y voir des bassins, à moins de supposer l'existence d'un mur antérieur qui les barrait et formait citerne. Peut-être contenaient-elles des vasques. Peut-être étaient-elles fermées à l'aide de tentures suspendues à une baguette de fer.

Quoi qu'il en soit de la destination spéciale de ces salles et des autres qui les avoisinent (vestiaires, chambres pour bains d'eau chaude, rotonde pour les bains de vapeur, etc.), un point est à retenir, c'est que Ravoisié avait raison et que nous avons encore là des thermes. Ainsi les deux monuments les plus considérables qui soient restés au-dessus du sol de l'antique Caesarea ne sont ni la demeure du roi Juba, ni le temple de Jupiter, ce sont des thermes.

Il est clair que dans une grande ville, comme était la capitale de la Maurétanie, il y en avait plusieurs, de même qu'Alger ou tout autre ville d'Orient compte un assez grand nombre de bains maures.

S'ils ont subsisté en partie, cela ne tient pas seulement à la beauté et à la solidité exceptionnelle de ces établissements publics d'hygiène et de plaisir. Le fanatisme religieux démolit les temples, le fanatisme politique renverse les palais; mais on comprend que les thermes, utiles au plaisir des vainqueurs, aient été épargnés par les hommes, sinon par les tremblements de terre.

Voici, en quelques mots, quelle était la disposition générale de cet édifice et de ses annexes. Entre les deux piliers (côté ouest), il y avait une double entrée, comme au porche de certaines églises. La porte gauche (2^m, 10), avec seuil de marbre et pavé de mosaïque, est plus large que celle de droite (1^m, 02). Un mur demi-circulaire, dont la concavité est tournée vers l'intérieur, les sépare. On trouve à droite, en entrant, deux absides latérales, régulièrement cintrées, constituées par des zones de briques alternant avec des moellons. Leurs parois sont

(1) Vitruve, V, 10 : « Scholas autem labrorum ita fieri oportet spatiosas, ut, cum priores occupaverint loca, circumspectantes reliqui recte stare possint. »

percées de trous carrés, en forme d'entonnoir (0^m,08 de profondeur), contenant encore la trace des clous qui fixaient aux briques le revêtement. Des bandes de marbre calciné courent encore au pied de ces absides latérales.

L'abside du fond, plus vaste, dessine une courbe plus compliquée, rompue par des angles, et formée par les arcs de trois cercles qui se coupent.

Dans cette grande pièce, qui était voûtée et flanquée de demi-coupoles, la brique domine. Il n'y a presque pas de pierres de taille.

Dans les petites salles qui sont comme les annexes de la pièce principale, on a rencontré des indices d'hypocauste, des plaques de marbre de nuances très variées, et des morceaux de stuc coloré qui prouvent que les murs étaient peints en rouge, en bleu, en vert, en jaune, bordé de noir. Parmi les matériaux, j'ai remarqué aussi des pierres spongieuses noires, scories volcaniques destinées à alléger les voûtes, et un très grand nombre de bouteilles de terre cuite (hauteur, 0^m,30), destinées au même usage, rouges en dedans, blanchâtres en dehors, qui tantôt s'emboîtent les unes dans les autres, et tantôt sont noyées dans la maçonnerie. Si on les casse, on obtient un cylindre de mortier fin qui porte l'empreinte des grosses moulures horizontales, dont le cruchon de brique est strié intérieurement.

On a recueilli également un vase de terre grise, à large orifice, pourvu de deux anses, des débris de poterie rouge vernissée et décorée à la pointe de lignes serpentine et de volutes, des fragments de fioles à parfums, en verre irisé.

Les vieillards racontent que cet édifice a été dépouillé de ses marbres par les Turcs. Je le croirais volontiers, car nous n'avons trouvé ni une colonne (sauf une petite colonne de pierre insérée dans la maçonnerie d'un mur), ni un chapiteau, ni une dalle, ni une inscription qui nous aurait donné peut-être la date à laquelle ce monument a été bâti (11^e siècle?). Si des tas de cendres rappellent par endroits un incendie, ils ne suffisent pas à expliquer la disparition de tous les matériaux. Manifestement ceux-ci ont été emportés. Même une brèche a été pratiquée au fond de l'abside, avec des marches improvisées, pour procéder plus vite au déménagement. Sous cet escalier provisoire a été découverte une statue de beau marbre blanc, qui fut sans doute oubliée, ainsi que quelques autres fragments de sculpture, çà et là disséminés.

Cette statue haute de 1^m,50 (Pl. XXIII) a été déposée provisoirement au magasin du génie, d'où sans doute elle ira au Musée local. Elle y représentera, à côté des torsos de dieux et des statues de Muses,

d'adorante, de Diane, de Cérés, etc., vêtues à la grecque, un type ou plutôt un arrangement de costume romain qui, bien que très usuel, n'avait point été encore rencontré à Cherchel ⁽¹⁾. Le personnage qu'elle représente, et dont la tête manque, est complètement enveloppé de la toge. Debout, il s'appuie sur la jambe droite, la jambe gauche infléchie, dans l'attitude des orateurs. Le bras gauche est plié; la main gauche fermée, trouvée à part, est sillonnée d'une cannelure, comme pour recevoir un rouleau; le bras droit, nu jusqu'au coude, est allongé et serré au corps. Un bout de la toge descend de l'épaule gauche, traverse la poitrine en sautoir, pour former une boucle entre les seins. A la hauteur du genou droit, la draperie se creuse en un sinus, dont la courbe se renouvelle avec plus d'ampleur à la hauteur du pied droit, tandis que l'étoffe s'enroule autour du poignet gauche, et en retombe presque jusqu'à terre en plis abondants et verticaux. Le dos est fruste, la statue étant faite pour être encastrée dans une niche et vue par-devant. Par l'attitude et la disposition des plis, elle rappelle les statues municipales ⁽²⁾ ou les empereurs en toge.

On a découvert en outre deux piliers quadrangulaires de marbre élégamment ornés de moulures sur les quatre faces, et qui devaient être placés en avant des montants d'une porte, ou clore les extrémités d'une balustrade. Le motif le plus intéressant que présentent ces piliers (rossignols posés sur des branches de grenadier) s'est rencontré déjà plusieurs fois à Cherchel. Je rappellerai qu'il y a cinq piliers analogues au Musée; il y en a un chez M. Belle, colon; un dans la cour de la mairie, et deux dans le logement du garde du génie, superposés. Tous reproduisent, avec des variantes notables, ou même avec l'addition d'un bouquet de fleurs d'eau à la base, la disposition générale suivante : sur la face antérieure et postérieure, se développent des rinceaux de feuillage, égayés d'oiseaux becquetant des mûres ou des grenades; sur les faces latérales, plus étroites, un thyrses ou une ligne droite sert d'axe à une décoration symétrique composée de calices entr'ouverts qui ont l'air de s'élançer et de jaillir les uns des autres, de vases à pied, à col large, à panse côtelée, etc. Parfois, comme dans les piliers du magasin du génie où ces enroulements de tiges fleuries ont pour point de départ deux pattes de lion, qui continuent par une courbe représentant deux griffons affrontés, les enguirlandements, par le simple jeu des fleurs et des

⁽¹⁾ Je dois le cliché qui a servi à faire cette planche à l'obligeance de M. le D^r Lairac.

⁽²⁾ Clarac, pl. 900.

feuilles, s'épanouissent en cornes d'abondance ou prennent des aspects inattendus d'animaux fantastiques, à peine ébauchés, dont l'œil ne peut embrasser la forme décevante. Cette façon d'animer les tiges gracieusement recourbées en y jetant des oiseaux ou d'autres animaux est familière aux ornemanistes de l'antiquité ⁽¹⁾, et ceux de la Renaissance s'en inspireront.

Les débris de marbre recueillis dans ces thermes prouvent que la décoration en était luxueuse. De ce même emplacement provient une statuette de bronze (Vénus détachant sa sandale) qui est au Musée d'Alger et qui a été trouvée par un chasseur du 8^e bataillon le 21 juillet 1856, lors des travaux exécutés pour le nivellement du champ de manœuvres.

Nous avons un second champ de fouilles sur la place de la Mairie, où a été exhumée l'an dernier une importante dédicace à Licinius Hiéroclès, gouverneur de la province, et où les recherches se sont poursuivies à ma demande, et continueront. On vient d'y découvrir plusieurs bassins, dont l'un était pavé de marbre rose, un fragment de bas-relief (cerf mordu au dos par un molosse), et un piédestal portant une dédicace à la Fortune : FORTVNE (*sic*) SACRVM. Le nom de l'inconstante déesse — tant adorée des anciens, dit M. Duruy, et qui ne l'est guère moins des modernes — s'ajoute ainsi à la liste des divinités dont le culte était en honneur à Caesarea. Enfin dans une des chambres récemment vidées, j'ai recueilli trois fragments d'inscription grecque. Ce sont des empreintes laissées dans le mortier par des plaques de marbre gravées dont la partie lisse avait été utilisée pour le revêtement d'un escalier et d'une paroi, la partie dégradée, c'est-à-dire écrite, étant naturellement tournée contre le mur. Les trois fragments

a) ΒΑΣΙΛΕ...

b) ΑΙ ΚΑΙΣ...

c) Ω...ΙΔΙ

dont les lettres sont fort belles (hauteur 0^m,12), semblent se rapporter à une dédicace faite par le roi Juba.

V. WAILLE.

(1) Voyez aussi, dans les planches accompagnant le *Voyage en Asie Mineure*, de Le Bas le fragment qui provient de Sardes (pl. III) : à la base du rinceau, une tête de bélier dont la barbe est formée par des feuilles ; au centre, un lézard grimpe le long de la tige ; au sommet un merle picore un fruit.

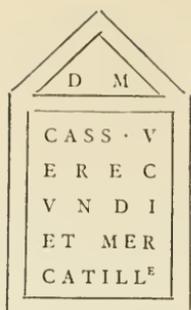
INSCRIPTIONS ROMAINES

RÉCEMMENT DÉCOUVERTES A REIMS

Communication de M. Louis Demaison,
correspondant du Comité à Reims.

J'ai donné communication l'année dernière au Comité des Travaux historiques de plusieurs inscriptions qui avaient été trouvées dans deux cimetières antiques, récemment explorés en la banlieue de Reims. De nouvelles fouilles ont été pratiquées à la fin de l'année 1889 et dans les premiers mois de 1890, en l'un de ces cimetières, situé à l'extrémité du faubourg Cérès, au lieu dit *la Maladrerie*, sur la gauche de la route de Reims à Rethel. Ces recherches ont amené la découverte d'un grand nombre des objets qui composent habituellement le mobilier funéraire des sépultures romaines, vases en terre, fioles en verre, épingles en os, stylets, grains de colliers, etc. Presque tous ces objets ont des formes bien connues, et n'offrent rien de particulièrement intéressant pour la science archéologique. Je ferai exception toutefois pour un cachet d'oculiste assez remarquable, qui ajoute un élément nouveau à nos connaissances relatives aux collyres en usage dans l'antiquité. M. le Dr Gueillot, de Reims, s'est rendu acquéreur de ce petit monument épigraphique, et doit en faire prochainement le sujet d'une notice spéciale. On a trouvé aussi quelques stèles avec inscriptions. La plus importante de toutes, qui appartient à un amateur rémois, a déjà été signalée au Comité par M. l'abbé Trihdez ; les autres, acquises pour le Musée de Reims, sont encore inédites. Comme la plupart des inscriptions funéraires de notre région, elles sont fort courtes, et indiquent simplement les noms des défunts, sans aucune qualification et sans formules accessoires. Mais ces noms sont parfois curieux, et il n'est pas inutile de les publier. Voici donc la liste des textes que j'ai pu recueillir.

1.



Stèle à fronton triangulaire. Les lettres offrent encore des traces de peinture rouge. Le nom de *Verecundus* n'est pas nouveau dans l'épigraphie rémoise (cf. *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de France*, 1888, p. 173).

2.

D M
CIENTIVS
SCOTTVS

Certaines lettres de cette inscription ont une forme assez insolite. Ainsi les T ont leur barre transversale prolongée seulement du côté droit, ce qui leur donne l'aspect d'un gamma. Les V ont leur jambage gauche recourbé. Le nom de *Scottus* a été fréquemment relevé sur les marques de potiers (Schuermans, *Sigles figulins*, nos 4993 à 5008).

3.

D SEPPE ET · NEE 
VICTORINVS 

D(is) [M](anibus) Seppe et Ne[ere?] Victorinus....

Inscription gravée sur le fronton d'une stèle, au-dessus d'une niche dans laquelle est sculptée la figure d'un enfant entre deux personnages plus âgés. L'E et le T de *et* sont liés ensemble. A la suite de NE, on distingue la trace d'un second E très effacé et d'une lecture un peu incertaine. La fin des deux lignes de l'inscription est entièrement mutilée.

4.

D M
VICTO
RINA

Stèle à fronton arrondi.

5.

VICTORINA

Inscription gravée au-dessus d'une niche offrant une figure de

une autre inscription de Reims, communiquée naguère au Comité par M. Maxe-Werly (*Bulletin archéologique*, 1885, p. 97). On peut le rapprocher aussi du nom de *Nocturnacum*, porté par une ancienne localité des environs de Reims, aujourd'hui Luthernay (commune de Bouvancourt, canton de Fismes, Marne).

13.

D I  ENVS

Inscription très mutilée, gravée au-dessus d'un personnage sculpté dans une niche.

14.



AFRICANO

L. DEMAISON,

Correspondant du Comité à Reims.

NOTE SUR LA DÉCOUVERTE

D'UN

CIMETIÈRE D'ORIGINE FRANQUE

A ANDRÉSY (SEINE-ET-OISE)

Par M. Dutilleux,
correspondant du Comité à Versailles.

Le 3 juin 1890, accompagné de M. Fournez, mon collègue à la Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise, je me suis rendu à Andrésy (l'ancien Andericitium), pour examiner les sépultures de l'époque mérovingienne, récemment découvertes dans cette commune au lieu dit *Les Barils*, par suite des travaux du chemin de fer en construction d'Argenteuil à Mantes.

Ces sépultures, qui couvrent plus d'un hectare, sont situées sur le penchant de la colline qui domine le confluent de la Seine et de l'Oise, non loin du cimetière actuel. Elles paraissent être en nombre considérable et leur réunion constitue plusieurs demi-cercles irréguliers.

Les tombes sont, les unes en pierre du pays, le plus grand nombre en plâtre, en forme d'auge ; le plâtre a été coulé sur place en plaques assez minces ; elles sont très rapprochées, et se touchent presque sans intervalle, les unes grandes, les autres petites, rectangulaires ou arrondies aux deux extrémités ; quelques-unes ont, vers la tête, une sorte de coussinet formé d'une ou de plusieurs pierres.

Les tombes en plâtre paraissent n'avoir pas eu de couvercle ; ou du moins ce mode de couverture, plus friable, n'a pu résister comme les dalles qui recouvrent les tombes en pierres. Quelques-unes de ces dalles portent des dessins en creux, soit de simples ornements, soit des signes symboliques où la croix figure parfois ⁽¹⁾ : au milieu de l'une de ces dalles est creusée une cavité qui affecte la forme d'une hache de bronze d'une époque antérieure, cavité dans laquelle une de ces haches était peut-être enchâssée, ce qui fait penser au

(1) On peut comparer ces tombes en plâtre à celles qui furent trouvées, il y a quelques années, à côté de Saint-Germain-des-Prés, et qui ont été décrites par M. de Lasteyrie, dans la *Revue archéologique*, n. s., t. XXXI (1876), p. 360-368.

sub ascia romain. Un fragment de dalle en pierre présente une particularité curieuse : elle est taillée en dos d'âne et sur chacun des rampants on remarque des sortes de *grafitti* représentant très grossièrement des chèvres ou bouquetins, des chevaux ?, une femme vêtue, etc. M. Fournez a pris un estampage de ces intailles faites par une main peu exercée.

La plupart de ces tombes ont été violées à une époque très reculée. On a cependant rencontré quelques objets qui ne manquent pas d'intérêt et qui ont été recueillis avec le plus grand soin par M. Cosserat, chef de section de la ligne : ce sont des vases en terre noire, grise ou jaune, de petite dimension, présentant la forme bien connue des vases mérovingiens; quelques-uns sont ornés de dessins ou stries régulièrement tracés. Ce sont des armes en fer, couteaux, sabres (point d'angons ni de fers de lance), des boucles de ceinturon, l'une en bronze recouverte d'étain présentant des zigzags burinés dans le métal, avec de gros clous saillants également étamés; d'autres boucles dont une très pesante, en fer; une entrée de fourreau, petite plaque de bronze fort mince, décorée de dessins pointillés; un autre fragment de bronze orné d'imitation de filigrane en forme de huit, de fabrication franque; des pièces de monnaie en bronze, du Bas-Empire, en très mauvais état; quelques petits fragments d'étoffe, un morceau de cuir très mince (ou de parchemin), des perles de verre, d'ambre, de jayet, des anneaux en bronze, un très petit bracelet du même métal, dont les extrémités sont recourbées sur le jonc de forme ronde.

Mais l'objet de beaucoup le plus important, rencontré dans ces fouilles, est une sorte de broche (ou peut-être un ornement de fourreau d'épée), de forme ovale, mesurant environ 0^m,045 sur 0^m,023, ainsi composée :

D'abord, une partie extérieure en assez mauvais état, que paraît constituer une sorte de bandeau méplat qui pourrait bien être en or; ensuite, un empâtement d'oxyde de fer d'où surgissent, çà et là, des points brillants et colorés qui semblent être de tout petits rubis; le centre de ce bijou est occupé par un certain nombre de très minces morceaux de verre cloisonnés, posés sur un paillon quadrillé; ce fond transparent augmente singulièrement l'éclat de ces verroteries qui sont rouge-rubis, à l'exception de l'une d'elles qui est vert-émeraude; au milieu, et comme effet de contraste, se trouve un émail opaque ou plutôt une pâte de verre blanchâtre. L'aspect de ce bijou est absolument charmant; l'exécution est d'une délicatesse tout à fait remarquable; sa facture, son ornementation présentent la plus grande analogie avec quelques-uns des objets rencontrés dans

le tombeau de Childéric, à Tournay, et que possède actuellement la Bibliothèque nationale; c'est également le genre de décoration des aigles d'or du Musée de Cluny, du fameux reliquaire de Saint-Maurice d'Agaune; le travail est plus fin, plus soigné, que celui de la poignée d'épée de Poubans. Je ne crois pas me tromper en signalant cet objet comme ayant un intérêt exceptionnel le rendant digne de figurer, à un rang distingué, dans une de nos grandes collections nationales.

Je compte adresser prochainement au Comité des Travaux historiques et archéologiques un plan général des fouilles et un dessin colorié de la boucle ornée de verroterie cloisonnée.

A. DUTILLEUX,

Correspondant du Comité à Versailles.

LA SCULPTURE SUR BOIS

DANS

LES ÉGLISES DE LA BRIE

Mémoire présenté au Congrès des Sociétés savantes

par

M. Lhuillier, correspondant du Comité à Melun.

Dans la plupart des villages, l'église est le seul édifice pouvant offrir soit par sa construction, soit par son ornementation, un intérêt archéologique et artistique. Une étude complète des églises, à ce double point de vue, devrait embrasser l'architecture, les œuvres sculptées en pierre, en marbre, en bois, en bronze, les peintures, les vitraux, l'orfèvrerie et la ferronnerie, les meubles et objets divers, tels que chapiers, orgues, tapisseries et étoffes anciennes, missels à miniatures, etc.

Cette étude, une commission nommée par arrêté préfectoral du 4 juillet 1888, l'a entreprise pour l'ensemble du département de Seine-et-Marne en vue de l'inventaire des richesses d'art ; mais les matériaux rassemblés jusqu'ici, par arrondissement, sont loin d'être complets. Sauf en ce qui concerne l'arrondissement de Melun, que j'espère achever prochainement, la tâche de la commission exigera encore un temps assez long pour être menée à bonne fin.

En attendant le travail définitif, et grâce à des renseignements réunis peu à peu depuis plus de trente ans, pour mes études personnelles, j'ai pensé qu'il pourrait n'être pas sans intérêt de passer en revue un des éléments qui concourent à la décoration des églises de la Brie : la sculpture sur bois.

Nos édifices religieux datent, pour la plupart, du XIII^e au XVI^e siècle ; encore ceux de style gothique primitif ont-ils été presque tous restaurés, remaniés, reconstruits en partie, après avoir souffert les uns de la longue occupation du pays par les Anglais, les autres des troubles de la Réforme.

Il y a bien quelques monuments plus anciens, mais en petit nombre ; l'époque romane et la période de transition nous en ont laissé à Saint-Pathus, à Montevrain, à Chenou, à Ocquerre, à Saint-

Loup-de-Naud et ailleurs encore, malheureusement défigurés par des restaurations, des retranchements ou des additions.

A de rares exceptions près, on n'y trouve guère d'œuvres d'art ni d'objets mobiliers très anciens⁽¹⁾. En ce qui touche spécialement la sculpture sur bois, longtemps négligée, les spécimens antérieurs au xv^e siècle n'existent pour ainsi dire pas; quelques figures et statues des xiv^e et xv^e siècles, grossièrement taillées et souvent mutilées, sont plutôt des objets de curiosité que des œuvres artistiques. En revanche, les productions des trois derniers siècles sont nombreuses, et plusieurs se distinguent par un travail extrêmement soigné.

N'est-ce pas en effet à partir de la Renaissance que la sculpture sur bois a été pratiquée en grand pour les églises? A ce moment, autels, tabernacles, chaires, retables à colonnes et à figures, statues, stalles, buffets d'orgues, boiseries recouvrant les parois du sanctuaire et du chœur, sont autant de motifs pour exercer l'habileté des *menuisiers imagiers*, véritables artistes qui produisaient en même temps dans les châteaux et pour les hôtels bourgeois ces bahuts, ces dressoirs, ces cabinets, ces sièges, ces encadrements, si recherchés aujourd'hui.

Ce n'était pas d'ailleurs un luxe coûteux. En 1516 l'église de La Ferté-sous-Jouarre paie un Saint-Nicolas 6 livres. Deux ans après l'hôtel-Dieu de Lagny achète à Paris « une ymaige de S-Anthoine de Pade, en bois de noyer, moyennant 4 livres 10 sols »; il paie, en outre, 5 sols 6 deniers au chapelain Guédon, qui va à Paris faire embarquer la statue sur un bateau, et 2 sols 6 deniers au batelier qui la transporte à Lagny⁽²⁾. Nous verrons plus loin, qu'en 1522, les cinquante-deux stalles de chœur du chapitre de Champeaux, — œuvre importante, particulièrement originale et curieuse, — ont coûté 450 livres. Cent cinquante ans plus tard, la fabrique de Château-Landon ne donnait encore que 13^{fr} au sculpteur Valton pour une image du Père éternel, plus 5^{fr} « pour le bois où est découpée l'image ».

On l'a remarqué avec raison, la sculpture sur bois de la Renaissance plait moins aux yeux par son effet décoratif, qu'à l'esprit par la nouveauté de la conception. Nos menuisiers sculpteurs ne manquaient certes pas d'originalité, ils ne manquaient pas d'habileté non plus, et quoi qu'on ait pu dire à cet égard, ils n'avaient rien à apprendre de leurs confrères italiens. L'Italie, au contraire, ne nous empruntait-elle pas

⁽¹⁾ L'un des plus anciens, la jolie chasse de Nantouillet, avec figures et sujets sur chaque face, remonte au xiii^e siècle. Elle est en bois, mais recouverte de cuivre émaillé et doré; c'est une pièce d'orfèvrerie remarquable.

⁽²⁾ Arch. de l'hôtel-Dieu de Lagny, H, E, 1.

à cette époque Richard Taurigny, de Rouen, les Richier, Jean Barile et autres, pour confectionner les stalles de Milan, celles de Sainte-Justine de Padoue, les boiseries des loges du Vatican ?

L'imagination et la fantaisie se donnent libre carrière dans les légendes mystiques que nous retrouvons chez nous, sur les retables de Recluses et de Rampillon, ou pour créer les petits sujets satyriques des stalles de Champeaux.

Au siècle suivant, — le siècle de Louis XIV, — les compositions sont tout autres. En repoussant l'ornementation capricieuse de leurs devanciers, en voulant imposer au dessin une sévère et noble ampleur, les sculpteurs sur bois arrivent graduellement à une simplicité qui sacrifie l'élégance. Le progrès s'affirme pourtant dans le fini de l'exécution, quand les frères Prou travaillent au château de Vaux-le-Vicomte, chez Fouquet, quand René Nivelon (petit-fils de Jacquet de Grenoble) et les Gobert, menuisiers du roi, sont occupés à Fontainebleau.

Avec leurs successeurs apparaît un goût maniéré ; l'exécution reste soignée, délicate, et la boursofflure n'exclut pas une certaine ampleur de composition ; c'est la période des anges aux formes rebondies, des amours joufflus et des complications de dessins d'un style qui, traversant le règne de Louis XV, nous conduit à la veille de la Révolution.

Chaque époque semble avoir tenu en médiocre estime le faire du siècle antérieur ; les artistes occupés dans une église, loin de se préoccuper de raccorder leurs ouvrages avec ceux de leurs devanciers, ne cherchent qu'à faire prévaloir la mode de leur temps. De là, les choquantes dissemblances que présente souvent l'ornementation d'un même édifice.

Parmi les bois sculptés qu'on rencontre chez nous, quelques-uns ont été apportés du dehors ; d'autres, exécutés sur place, sont dus à des artistes nomades parcourant la province et s'arrêtant là où ils traitaient avec des fabriques ou avec de généreux donateurs ; mais nous avons acquis la certitude qu'en maint village il existait, aux deux derniers siècles, des menuisiers locaux très capables de travailler le bois avec talent. C'est ainsi que Guillaume de Lacour, de Brie-Comte-Robert, passe marché en 1626 pour le jubé de Saint-Aspais de Melun ; que Louis Quillon sculpte en 1680 une boiserie dans l'église de Rouilly, moyennant 18 sols par jour, plus 15 sols pour sa nourriture ; que Vierdo, de Villiers, fournit un lutrin sculpté à Combaault ; c'est ainsi que dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, Michon (de Bazoches) et Soyec (de Provins) fabriquent les boiseries ornemen-

tées de Courtacon et l'aigle du lutrin de Sourdon, tandis que Ducrot, de Villeneuve-sur-Bellot, façonne des autels, des chaires, des bancs d'œuvre et des crucifix, pour l'église de son village, pour celles de Sablonnières, de Meilleray, de Saint-Barthélemy, de Soissons, etc.

En sculpture, disait Diderot, point de milieu : sublime ou plat. Il faut assurément être moins absolu quand il s'agit de la sculpture sur bois décorant les églises ; entre les deux termes posés par l'encyclopédiste, le champ est encore assez vaste pour laisser place à d'excellentes productions.

Le relevé des principales œuvres de ce genre, disséminées dans les églises de Seine-et-Marne, peut faire entrevoir ce qu'offrira, sous ce rapport, l'inventaire des richesses d'art. J'ai essayé d'en dresser une liste très succincte, par siècle et par ordre alphabétique.

XIV^e SIÈCLE.

Cocherel. — Tabernacle et deux anges adorateurs. — Petite Vierge.

Ces sculptures, œuvre des religieux augustins d'Essommes, d'après la tradition, ont été données en 1638 par le prieur de Grandchamp.

Jouy-le-Châtel. — Lutrin sculpté, malheureusement mutilé.

Pontcarré. — Statue de saint Roch. Haut. 1^m,70.

XV^e SIÈCLE.

Germigny-sous-Coulombs. — Statue de la Vierge.

La Rochette. — Boiseries de chêne. — Vierge entourée d'inscriptions tirées des litanies.

Pringy. — Statue de Vierge noire, très endommagée.

Sivry-Courtry. — Christ en croix, dans l'ancienne église de Courtry.

Souppes. — Chaire et escalier sculptés. — Petit autel, accompagné de boiseries couvertes de quatre-vingt-dix figures, représentant des scènes de la vie et de la Passion du Christ ; ces sculptures, où l'architecture est mieux traitée que les figures, proviennent de l'abbaye de Cercanceaux.

Vert-Saint-Denis. — Dans la sacristie : deux panneaux sculptés, peints et dorés, représentant la Visitation et l'Adoration des mages. Ils proviennent d'un retable qu'on a remplacé par un autre retable à colonnes dans le style de la Renaissance.

Villiers-sur-Seine. — Chaire de 4 mètres d'élévation avec l'abat-

voix ; sur les panneaux, les figures et les attributs des évangélistes sont habilement exécutés.

XVI^e SIÈCLE.

Aulnoy. — Stalles de chœur décorées de médaillons ; quarante-six panneaux de dimensions inégales portent des têtes casquées à la romaine, avec rinceaux enrubannés (1551).

Beauchery. — Christ en croix. La figure principale est raide et tourmentée, la croix présente à chaque extrémité les animaux symboliques des évangélistes ; au bas, debout, à droite et à gauche, sont saint Jean et sainte Madeleine.

Brie-Comte-Robert. — Boiseries ornementées du commencement du XVI^e siècle, avec l'inscription : **Spes mea Deus**.

Champeaux. — Stalles de chœur d'une grande originalité (1522).

Changis. — Le Christ, la Vierge et saint Jean, de grandeur naturelle.

Château-Landon. — Cinq panneaux de chêne, encadrés dans une boiseries du bas côté gauche du chœur : scènes de la vie de saint Séverin. — Provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Séverin de Château-Landon.

Chenou. — Petite statue de la sainte Vierge.

Combs-la-Ville. — Panneau de chêne de 4^m,70 de haut, sur 1 mètre de large : le Triomphe de J.-C. — Donné à l'église en 1860.

Courcelles. — Retable et chaire. La chaire est formée de treize panneaux à figures : la Religion, saint Jacques, saint André, saint Barthélemy, saint Martin, saint Michel, saint Pierre, saint Paul, un évêque, saint Charlemagne, saint Edme, saint Éloi, saint Antoine. Ces figures sont abritées sous des arcades à plein cintre ; saint Charlemagne et saint Edme ont à leurs pieds les donateurs, — deux seigneurs du fief de Changis, Charles de Febvrier et Edme de Soisy (1550).

Esmans. — Panneau sculpté : la Résurrection.

Fontaine-le-Port. — Boiseries du chœur de la fin du XVI^e siècle. Jésus et les douze apôtres.

Lizines. — Tabernacle ; aigle-pupitre ; fragments de boiseries avec quatre sujets de la vie de Jésus ; bâton processionnel de saint Georges.

Moissy-Cramayel. — Statue de la Vierge-Mère, peinte et dorée.

Mouroux. — Retable à quatre colonnes corinthiennes : baptême de Clovis ; — Chaire à prêcher de la fin du XVI^e siècle.

Ozouer-la-Ferrière. — Vingt-deux stalles de chœur, provenant de l'abbaye d'Herminiers ;

Ozouer-le-Repos. — Christ en croix, avec les emblèmes des évangélistes et saint Jean et la Madeleine (comme à Beauchery).

Provins. — Dans une chapelle, au bas côté droit de l'église Saint-Quiriace : deux panneaux en chêne représentant la Cène et la récolte de la manne dans le désert (qu'on a eu le tort de recouvrir de dorure).

Rampillon. — Ancien retable à quatre volets, qui se repliaient autour d'un dais en chêne ; sur les volets sont sculptés douze sujets de la vie du Sauveur. — Ce retable abrite aujourd'hui une superbe statue de la Vierge-mère, en pierre, autrefois peinte et dorée, aujourd'hui enduite d'un badigeon ; la Vierge de Rampillon, œuvre du xiv^e siècle, a été souvent reproduite par la lithographie et par la gravure.

Recloses. — Ancien retable, avec bas-reliefs sculptés par Jacques Segogne, artiste local (1531).

Saint-Remy-la-Vanne. — Tabernacle : le Bon Pasteur.

Savins. — Châsse de saint Lié, du commencement du xvi^e siècle ; Jésus attaché à une colonne.

Soignolles. — Seize stalles en chêne, dont les sujets sont tirés des Testaments ; aigle-lutrin avec supports ornementés.

Les stalles proviennent, paraît-il, de Notre-Dame de Paris, et l'aigle de la chapelle de Barneau.

Tigeaux. — Aigle-lutrin de 1580 ; — tombeau d'autel de la même époque.

Villegagnon. — Boiseries provenant de l'abbaye de Jouy ; vingt stalles sculptées, de même origine.

XVII^e SIÈCLE.

Andrezel. — Retable sculpté et doré.

Bannost. — Belles boiseries à sujets ; maître-autel orné de bas-relief et statues ; Christ, lutrin, chaire.

Bazoches-lès-Bray. — Boiseries sculptées au retable de l'autel de la Vierge et à la porte du chœur.

Beauvoir. — Retable ; statue de la Vierge mère.

Bellot. — Retable du commencement du xvii^e siècle.

Bernay. — Autel et boiseries de style Louis XIII ; banc d'œuvre de 1621.

Beton-Bazoches. — Chaire en chêne sculpté en relief, où sont figurés les quatre évangélistes, saint Pierre et saint Jacques le Majeur ; abat-voix surmonté d'un ange embouchant la trompette.

Bois-le-Roi. — Reliquaire sculpté et doré, du commencement du xvii^e siècle.

Chalantré-la-Grande. — Boiseries d'autel, tabernacle et retable de 1663.

Chambry. — Boiseries du sanctuaire et chaire, données en 1651 par le curé Gilles.

Chaumes. — Statue de la Vierge et reliquaire.

Chevru. — Autel et boiseries du sanctuaire.

Claye. — Chaire et boiseries ornementées.

Compans. — Retable donné par le chancelier Boucherat.

Coupray. — Boiseries; statues de saint Pierre et saint Paul; retable du banc d'œuvre, avec saint Pierre-ès-liens en relief.

Crégy. — Boiseries, stalles des chœurs et lutrin de 1653.

Dammarie-les-Lys. — Tabernacle en chêne sculpté, doré sur blanc rehaussé d'azur, — œuvre espagnole de la fin du xvii^e siècle.

Dhuisy. — Retable provenant du château de la Trousse. (Au milieu se trouve l'Adoration des mages, toile attribuée à Mignard, qui a travaillé en effet au château de la Trousse.)

Evry-les-Châteaux. — Christ; statue de la Vierge-mère.

Féricy. — Maître-autel et tabernacle représentant l'Adoration des mages, en bas-relief; — chaise ornementée.

Fleury-en-Bière. — Tabernacle de style ionique, orné de quatre groupes, de colonnes et de niches dans les entre-colonnements, le tout surmonté d'un reliquaire à couvercle rond imbriqué, supportant un crucifix.

Fresnes. — Boiseries et retable. Aigle de lutrin, sculpté à Rome, d'après une note des registres paroissiaux. (Cet aigle est aujourd'hui relégué dans le clocher.)

Germigny-sous-Coulombs. — Panneau où est représenté saint Fiacre refusant la couronne d'Écosse. (On a eu le tort de badigeonner cette sculpture, délicatement travaillée.) — Retable de 1660.

Guignes. — Le Christ au tombeau, groupe de sept personnages de grandeur naturelle, provenant de l'ancienne abbaye de Chaumes.

Jaulnes. — Retable de l'autel de Saint-Lyé.

La Celle-sur-Morin. — Deux chaises en forme de coffrets, montés sur pieds, ornés de médaillons et surmontés d'un toit à deux égouts, dans le genre du xiii^e siècle.

Lissy. — Tombeau d'autel, boiseries du chœur, aigle de lutrin et confessionnal.

Maincy. — Chaire ornée des figures et des attributs des évangélistes.

Marcilly. — Boiseries du sanctuaire où sont reproduites des scènes de la vie de saint Étienne et de saint Babylas.

Meaux (cathédrale). — Buffet d'orgues (1627). — Boiserie de la chapelle Saint-Martin. Stalles de chœur (1610). — Chaire fort simple refaite avec les panneaux de celle qui existait au temps de Bossuet ; l'un des panneaux est daté de 1621.

Messy. — Chaire hexagonale, dont quatre panneaux ont des sujets sculptés : saint Pierre, saint Paul, des palmes et des feuillages. — Statue de la Vierge.

Mitry. — Buffet d'orgues, avec écusson en bosse, quatre figures d'anges sonnant de la trompette, et deux cariatides à la base. C'est un don du cardinal de Richelieu. — Maître-autel, banc d'œuvre et chaire 1651.

Moisenay. — Balustrade de tribune, composée de treize panneaux où sont sculptés Jésus et les apôtres (1670).

Montereau-sur-Jard. — Autel, provenant de l'église supprimée d'Aubigny.

Montigny-le-Guesdier. — Boiseries de chêne à guirlandes et ornements décoratifs ; statues de saint Éloi et de saint Étienne.

Montigny-sur-Loing. — Statues de la Vierge et de saint Jean, autrefois dorées, couvertes aujourd'hui d'une couche de peinture.

Moret. — Tribune et buffet d'orgues du commencement du XVII^e siècle ; sur un panneau apparaît en relief le nom du menuisier-sculpteur : LE CORNVET.

Moussy-le-Neuf. — Boiseries. Chaire en chêne, dont les quatre panneaux offrent le Christ, la Vierge, saint Vincent et saint Nicolas ; l'abat-voix, en mauvais état, est surmonté d'une couronne ducal.

Nantouillet. — Gloire en chêne sculpté de 4 mètres de hauteur, couronnée de cinq figures d'anges. — Chaire à panneaux de 0^m,55 sur 0^m,30 : saint Jean-Baptiste, saint Denis, saint Jean l'évangéliste et saint Roch.

Nanteau-sur-Essonne. — Crucifix de 1^m.70 de hauteur (1609).

Nemours. — Buffet d'orgues. Boiseries de chêne à médaillons offrant des épisodes de la vie de la sainte Vierge.

Presles. — Grande crédence sculptée, surmontée d'un édicule en forme de tabernacle.

Provins. — Dans l'église Saint-Ayoul : superbes boiseries sculptées par Blasset. — A Saint-Quiriace : autel et boiseries exécutés sur les dessins de Savinien Lefort, gardien des Cordeliers, natif de Saint-Loup-de-Naud.

Remauville. — Grand retable de style grec.

Saint-Germain-Laxis. — Panneau représentant saint Germain crossé et mitré (1630).

Saint-Jean-lès-deux-Jumeaux. — Boiseries du sanctuaire.

Saint-Martin-Chennevron. — Christ, statue de la Vierge et panneau sculpté encadrant une toile (Saint-Martin).

Saint-Martin-du-Boschet. — Chaire formée de quatre panneaux rapportés : la Résurrection de Lazare, la Samaritaine, la Cène et la Madeleine. — Autre panneau sculpté, offert par la famille Bajot d'Argensol.

Saint-Martin-en-Bière. — Bas-relief du maître-autel : le Christ au tombeau (H. 1^m,25 ; l. 1^m,65), signé et daté : PIERRE OUSELIN, 1626.

Samois. — Châsse de saint Loup, ornée de niches et de statuettes.

Thieux. — Boiseries de chêne, provenant de l'abbaye de Saint-Denis.

Torcy. — Grand tabernacle sculpté.

Varreddes. — Boiseries du sanctuaire ; chaire dont les panneaux représentent les évangélistes.

Vaucourtois. — Autel et retable, provenant de l'ancien hôtel-Dieu de Meaux (H. 7^m,50 ; l. 5 mètres).

Villemer. — Retable encadrant une Assomption.

Villeneuve-la-Petite. — Panneau de chêne : le Baptême du Christ.

Villiers-sous-Grez. — Retable à quatre colonnes corinthiennes ; chaire et banc d'œuvre sculptés par René Nivelon, de Fontainebleau (1673). Boiseries des autels de la Vierge et de Saint-Joseph.

Villuis. — Porte en chêne, sculptée à jour, avec sujets en relief.

Voinsles. — Boiseries, tombeau d'autel et aigle du lutrin, exécutés par Cheffer.

XVIII^e SIÈCLE.

Bailly-Carrois. — Chaire surmontée d'une statue de la Foi (1771). Banc d'œuvre et six stalles.

Blandy. — Chaire et boiseries du chœur (1748-1750).

Bois-le-Roi. — Retable et boiseries de style Louis XV.

Charny. — Autel sculpté, se détachant de la boiserie du chœur.

Chartrettes. — Boiserie, autel, retable et balustrade Louis XV, provenant du château de Fontainebleau ; — don du cardinal Fleury en 1740.

Claye. — Chaire, maître-autel, banc d'œuvre à fronton circulaire, et aigle du lutrin.

Dammartin-en-Goëlle. — Buffet d'orgue, exécuté de 1768 à 1770 par François Lointier, de l'Académie de Saint-Luc.

Fonju. — Retable à guirlandes et fleurs en relief; à la partie supérieure, le Père éternel et deux anges adorateurs.

Flagy. — Autel et chaire, sculptés par Grenot (1780).

Le Plessis-Placy. — Boiseries du chœur; tabernacle; groupe de cinq personnages représentant le martyr de saint Victor, exécuté en 1707 par un artiste local nommé Théodon.

Meilleray. — Chaire, maître-autel, deux retables.

Melm. — Buffet d'orgues et stalles de chœur de l'église Saint-Aspais. (Ces stalles ont été faites en 1742 par Plet, menuisier à Seine-Port.)

Mons. — Croix découpée à jour, chargée de fleurs de lis et des instruments de la Passion. « Nicolas Milacier fecit, aoust 1735. »

Montigny-Lencoup. — Console sculptée, provenant de l'ancien châteaude Montigny.

Saint-Barthélemy. — Autel sculpté : le Christ, la Foi et l'Espérance; œuvre de Ducrot, menuisier à Villeneuve-sur-Bellot.

Saint-Sauveur-lès-Bray. — Quarante-deux stalles à guirlandes de fleurs et de feuillages en relief.

Saint-Sauveur-sur-École. — Tabernacle sculpté et doré.

Soignolles. — Lutrín et chandelier pascal, de style Louis XV.

Trilport. — Trois autels sculptés par Tissier, de Meaux, — reproduisant l'ornementation des autels de Congis et de Saint-Jean-les-deux-Jumeaux.

Villeneuve-sur-Bellot. — Quatre autels, chaire et banc d'œuvre, sculptés par Ducrot en 1786.

En terminant cette liste, je crois devoir insister sur quelques œuvres qui méritent d'attirer plus particulièrement l'attention : trois du commencement du XVI^e siècle, — à Savins, Champeaux et Recluses, — et deux du siècle suivant, à Bannost et à Provins.

A SAVINS, il s'agit d'une châsse fabriquée en 1513 pour recevoir les reliques de saint Lyé, patron de la paroisse. C'est un joli travail en chêne, sculpté, peint et doré, ayant la forme d'une cathédrale, dont l'architecture et les ornements attestent franchement l'époque d'exécution. Ses dimensions sont de 1^m,14 de long sur 0^m,40 de large, 0^m,78 de haut jusqu'à la toiture, et 1^m,55 jusqu'à l'extrémité du clocher.

Chaque face est partagée en cinq compartiments, formés par des arcades à cintre surbaissé, et séparés par des piliers que terminent

des pinacles ou clochetons. Les arcades du milieu, dessinant les bras de la croix, sont plus larges et plus hautes que les autres, et les frontons triangulaires qui les surmontent s'élèvent jusqu'à l'extrémité supérieure du toit, tandis que les triangles des arcades voisines s'arrêtent à la ligne inférieure de la toiture. Les cintres sont soutenus par des colonnes à chapiteaux; des antéfixes finement découpées courent en bas et en haut de la couverture, où l'on voit la trace de fleurs de lis qui ont été enlevées sans doute à l'époque de la Révolution.

Les dix compartiments et les arcades des deux faces principales sont remplis par de petits bas-reliefs, représentant le Père éternel, saint Denis et dix sujets tirés de la vie de saint Lyé⁽¹⁾.

Le clocher à huit pans qui surmonte le milieu de l'édifice est assez compliqué et peut se détacher à volonté.

A CHAMPEAUX (arrondissement de Melun), l'église Saint-Martin est une ancienne collégiale, classée au rang des monuments historiques, vaste et bel édifice reconstruit au XIII^e siècle et qui exigerait de notables réparations.

Le chœur est garni de cinquante-deux stalles en chêne, vingt-six de chaque côté, placées sur deux rangs. Ces stalles, sculptées assez grossièrement au XVI^e siècle et qui ont souffert depuis, dénotent cependant une main experte; elles sont surtout curieuses par la variété, la fantaisie, l'originalité des sujets. Les accoudoirs, moulurés dans leur montée, présentent un ressaut où se dessinent de curieux petits sujets; ils se terminent par une corniche à trois développements servant de point d'appui. Non seulement les miséricordes sont ornées de figures, — conceptions aussi capricieuses qu'inattendues, — mais encore l'entre-deux des stalles.

Aux stalles hautes de droite, c'est une suite de l'histoire de Job; au second rang, ce sont des scènes grotesques : un juge endormi, un moine qui fouette une femme avec un battoir, la truie qui file, une Syrène nue et les cheveux au vent, des singes qui se battent, un singe à cheval, la Folie, le globe du monde rongé par les rats, etc.

En face : un renard prêche à des poules, trois têtes dans un bonnet de fou, un Atlas burlesque, un cavalier sur un chameau dont il tire à la fois la bride et la queue, un sagittaire, des centaures, une allusion gauloise au proverbe « Petite pluie abat grand vent », etc.⁽²⁾

⁽¹⁾ M. Félix Bourquelot en a donné la description dans *l'Almanach historique de Seine-et-Marne pour 1869* (Meaux, Le Blondel), page 177.

⁽²⁾ Ces sujets ont été décrits et dessinés en majeure partie dans les *Monuments de Seine-et-Marne*, par Aufauvre et Ch. Fichot. Paris, 1856-1858, in-f^o.

Les panneaux qui s'élèvent à l'extrémité des stalles, vers le maître-autel, sont surmontés de deux chats qui se regardent et semblent prêts à s'élancer l'un sur l'autre.

Une mention relevée dans un registre provenant du chapitre de Champeaux⁽¹⁾ fait connaître que ces « chaires du chœur » ont été sculptées à Paris en 1522, par Richard Falaise, menuisier, et qu'elles ont coûté 450 livres, outre 20 livres payées au serrurier Macé Carrique, pour la ferrure.

Cette curieuse menuiserie qui atteste les qualités maitresses d'un artiste, la personnalité et l'indépendance, jointes à l'esprit satirique et gaulois du temps où vivait Rabelais, faillit disparaître en 1783 à la suite d'une visite de M. de Juigné, archevêque de Paris; une ordonnance signée par ce prélat le 22 septembre de la même année enjoignit aux chanoines de faire changer au plus tôt « les figures bizarres et singulières » qui décoraient leurs sièges⁽²⁾; mais on ne se hâta pas d'obéir, et la Révolution qui a amené la perte de bien d'autres objets intéressants, nous a du moins sauvé ceux-là.

Jacques Ségogne, de RECLOSES, sculpteur oublié, contemporain de l'auteur des stalles de Champeaux et peut-être élève des premiers artistes appelés au château de Fontainebleau par François 1^{er}, a doté en 1531 l'église de son village natal d'un retable en chêne sculpté, peint et doré, spécimen intéressant d'un talent éminemment français et chrétien, comme l'a dit M. Eug. Grésy, en signalant cette œuvre ignorée à la Société d'archéologie de Seine-et-Marne, en 1867.

Ségogne a consacré trois bas-reliefs à des épisodes de la vie de saint Éloi, d'après le texte de saint Ouen, et sa composition n'est pas moins remarquable par l'élégance et l'ingéniosité que par la correction du dessin. Dans plusieurs autres bas-reliefs, il a traduit la parabole de la *Vendange divine* ou du *Pressoir mystique*. C'est, dit encore M. Grésy, une représentation allégorique probablement unique dans son genre, puisqu'on ne connaît que des verrières inspirées du même sujet⁽³⁾.

(1) Archives de Seine-et-Marne, G, 159.

(2) *Ibid.*, G, 187.

(3) A l'époque même où Ségogne sculptait son *Pressoir mystique*, Robert Pinaigrier le dessinait pour le vitrail de Saint-Hilaire de Chartres. Nicolas Pinaigrier a reproduit le même sujet, avec quelques changements, cent ans plus tard, dans une fenêtre du charnier de Saint-Etienne du Mont, à Paris, où on peut le voir encore.

On retrouve le pressoir peint sur verre à Troyes et à Sainte-Foy de Conches; il en existait jadis d'autres exemples à Paris. Sauval cite les verrières de

Cet artiste ne travaillait pas seulement le bois, il était aussi miniaturiste : il a rempli un espace vide par deux petites miniatures peintes à l'huile avec autant de finesse que de correction, deux épisodes de la parabole qu'il s'ingéniait à représenter. — Malheureusement, ces peintures ont souffert, « brutalisées par une main ignorante et vandale »; d'ailleurs les neuf panneaux sculptés ont été eux-mêmes déplacés, puis rajustés sans ordre, et l'œuvre méconnue de Ségogne a jusqu'en ces derniers temps servi de socle à une grande Vierge moderne, en plâtre!

A BANNOST (canton de Nangis), le chœur et le transept de l'église sont ornés de belles boiseries du XVIII^e siècle. Des statues de la Vierge, de saint Pierre et de saint Jean surmontent le maître-autel, dont le bas-relief représente la *Manne dans le désert*. Dans le chœur et l'abside, sept grands panneaux rapportés offrent des scènes de la vie de Jésus, habilement sculptées; à la chapelle de la Vierge, sur d'autres panneaux se déroule la vie de Marie, où sont particulièrement bien traités l'*Annonciation* et l'*Assomption*. Le Christ de la nef, le lutrin et la chaire sont également dignes d'attention⁽¹⁾.

De ces travaux, l'auteur est inconnu; la tradition prétend qu'ils ont été exécutés aux dépens d'un possesseur du fief du Buat.

A l'église Saint-Ayoul de PROVINS, c'est toute une série de sculptures magistrales en chêne qu'il faut signaler. Exécutées au milieu du XVII^e siècle par Pierre Blasset, d'Amiens, pour le couvent des Cordeliers de Provins, dont la chapelle était très vaste, elles ont été transportées où elles sont aujourd'hui lors de la suppression de cette chapelle en l'an VI.

L'œuvre de Blasset, qui lui fait grand honneur et produirait un effet plus imposant si l'espace était moins restreint, comprend :

Au maître-autel, un retable monumental formant avant-corps sur six colonnes cannelées de 6 mètres de hauteur, avec décor de feuillages, ovales, volutes, vases à parfums godronnés; une partie encadre une toile de J. Stella : *Jésus au milieu des docteurs*. Au-dessus, en

Saint-Sauveur, de Saint-Jacques-la-Boucherie, de l'hôpital de Saint-Gervais, de la sacristie des Célestins; l'abbé Lebeuf ajoute même l'église de Saint-André-des-Arcs. (Voir F. de Lasteyrie, *Allégories eucharistiques*, dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, 1879; cf. R. de Lasteyrie, *Miniatures inédites de l'« Hortus deliciarum »* dans la *Gazette archéologique* de 1885.

(1) Notons, en dehors des sculptures sur bois, une belle Vierge-mère en pierre, du XIV^e siècle, qui pourrait être comparée à celle de Rampillon; on a eu le tort de la laisser sous le porche et elle est passablement mutilée.

amortissement, sont posées deux statues d'anges à l'aplomb des colonnes; le couronnement est un petit édicule de même style avec détails composites, fronton cintré et trois vases à parfums. Le tabernacle offre des scènes de la Bible et la statue du Bon Pasteur. Les socles des colonnes sont garnis de panneaux où figurent en relief les évangélistes, saint Thomas de Cantorbéry et saint Jean Damascène.

Dans le bas-côté gauche du chœur : une boiserie de 4^m,50 d'élévation contient deux panneaux ornés d'arabesques et de guirlandes; au-dessus, un vase godronné garni de fleurs, et de chaque côté un docteur de l'Église en bas-relief.

Dans le bas-côté droit, c'est un retable dont les colonnes corinthiennes, cannelées et rudentées, supportent un fronton sur entablement; à droite et à gauche, saint François d'Assise et sainte Marthe, de 2^m,20 de hauteur; au milieu, sont des sujets tirés de l'Écriture.

Le banc d'œuvre et l'abat-voix de la chaire paraissent être de même provenance, ainsi que les évangélistes sculptés sur quatre panneaux étagés dans la boiserie qui enveloppe le pilier autour duquel tourne l'escalier de la chaire.

L'auteur de ces ouvrages mourut à Provins en 1663 et reçut la sépulture chez les Cordeliers; mais son épitaphe a été rapportée dans le dallage de l'église Saint-Ayoul, en même temps que les boiseries qu'il avait décorées. On lit sur la pierre :

« Cy gist honorable homme P. Blasset, natif de la ville d'Amiens, en son vivant sculpteur en bois, pierre et marbre, qui peu de temps avant son décez a fait tous ces beaux ouvrages que voyez en cette église et en d'autres lieux. Ensuite N. S. l'ayant appelé à l'aage de 51 ans, le 25 janvier 1663, p. le récompenser de la félicité des bienheureux, vu les soins qu'il avoit apportés pendant le cours de sa vie à la décoration de ses temples, je vous supplie, passant, en considérant tous ces beaux édifices, d'avoir mémoire de luy en vos prières, au moins de luy dire un

Resquiescat in pace

« Et gissent au-si Magdeleine et Marie-Anne Blasset, ses filles.

« Fait par Pierre Godot, son apprenti. »

Il resterait maintenant, pour compléter nos renseignements, à noter les œuvres disparues; mais ce complément dépasserait le cadre que nous devons nous imposer. Nous y trouverions les belles boiseries de l'abbaye de Barbeaux, les cinquante-deux stalles à figures des religieuses de Champhenoist, près Provins, le jubé de la cathédrale de Meaux décoré par Germain Pillon, le jubé de Coulonmiers (1512), celui de

Moret, que Dom Morin, historien du Gâtinais, signalait comme « une menuiserie exquise, enrichie de figures inimitables » ; celui de Saint-Aspais de Melun construit en 1626, — que la mode fit enlever ainsi que les précédents dans le cours du XVIII^e siècle ; puis, nombre de statues, de retables, de reliquaires, dont nos églises ont été dépouillées peu à peu, depuis une centaine d'années. Car, il faut bien l'avouer, si la Révolution en a détruit, surtout dans les monastères supprimés, on en a vu disparaître davantage par la négligence et le défaut de connaissances artistiques de ceux qui auraient dû en assurer la conservation. Les brocanteurs, les marchands d'antiquité ont naguère exploité nos campagnes, et ces faits passaient inaperçus⁽¹⁾.

Tous les objets sortis de nos églises ne sont pas perdus, il est vrai ; quelques-uns et des plus curieux ont pris le chemin des musées, non point par ordre supérieur comme en l'an II, quand l'*Annonciation* de Lesueur fut enlevée de l'église de Mitry, mais bien d'accord avec les autorités locales.

Des fabriques besoigneuses, ayant à pourvoir à la restauration des édifices, ont abandonné tantôt un retable, tantôt un reliquaire, en échange d'une aide en argent qui leur faisait défaut. Nous en citerons seulement deux exemples dans l'arrondissement de Melun, sans remonter à une date très éloignée.

A Dammarie-les-Lys, le coffret dit de saint Louis, — curiosité artistique du VIII^e siècle, — retrouvé en 1853 dans un reliquaire où il était resté caché et ignoré depuis la suppression de l'abbaye du Lys, fut cédé au Musée des souverains. On peut voir, au Louvre, dans la galerie d'Apollon, ce coffret en chêne couvert d'une feuille d'argent et d'un vernis vert foncé. Il mesure 0^m,35 de longueur sur 0^m,19 de largeur et 0^m,18 de hauteur ; il est orné de quatre-vingt-cinq pièces d'applique, -- clous dorés, émaux, cuivre repoussé et ciselé, — et de quarante-cinq écussons armoriés, émaillés de leurs couleurs : les armes de France et de Castille y sont répétées vingt-quatre fois⁽²⁾.

A Champdeuil, c'est un retable de la fin du XV^e siècle, en bois sculpté, peint et doré, représentant des scènes de la vie et de la Passion du Christ, qui a passé au Musée de Cluny au mois de mai 1861.

L'élégant édicule « garni de ses volets peints à figures » est attribué à des artistes flamands. Les peintures sont signées : Lucas Loïs.

⁽¹⁾ *Bull. du Comité des arts et monuments*, 1842. — Rapport de M. Ernaux.

⁽²⁾ L'intérêt archéologique de ce coffret a été signalé au moment de sa découverte, par M. Eug. Grésy dans la *Revue archéologique* et dans le *Moniteur* ; puis par M. Ganneron dans une publication spéciale, et par MM. Ch. Fichot et Aufaivre dans les *Monuments de Seine-et-Marne*.

Il est décrit au catalogue du Musée : « Les figures en ronde bosse, de 0^m35 de hauteur, sont placées sous des portiques d'architecture finement découpées à jour. » A l'intérieur, les doubles volets présentent les douze apôtres, les patriarches, les prophètes; à l'extérieur, la Salutation angélique, le donateur à genoux accompagné de son saint patron, et au-dessous les quatre évangélistes.

Mais combien d'autres objets ont aussi disparu, que — ceux-là — nous ne reverrons pas.

Pendant longtemps le mauvais goût qui a présidé à la restauration des églises de campagne, où les tombes historiées étaient sciées et retournées pour composer un dallage uniforme, où l'on grattait les figurines des chapiteaux pour les rajeunir, où l'on badigeonnait jusqu'aux boiseries, a fait repousser de la place qu'elles occupaient les vieilles sculptures, — reléguées dans un coin obscur, dans la sacristie ou dans le clocher, et ainsi vouées à être mutilées, brisées ou détournées. Les uns jugeaient la sculpture ancienne trop pleine de hardiesse, de tendances indépendantes et d'un naturalisme qui était la négation du mysticisme. D'autres, — esprits forts, — ne voyaient dans ces statues pensives et graves, dans ces prophètes rêveurs dont parle Viollet-le-Duc, que des images de sainteté et des manifestations dévotes ayant fait leur temps; nul ne s'inquiétait de leur mérite ni de leur importance pour l'histoire de l'art. Il fallait aux monuments religieux une décoration neuve et propre, des statues au geste théâtral, aux couleurs vives, — plâtre ou carton-pierre d'une désolante banalité.

On semble enfin mieux comprendre l'intérêt qui s'attache aux épaves d'autrefois. Les prêtres du diocèse de Meaux, éclairés par les sages recommandations d'un prélat archéologue dont la mémoire reste vivante et respectée, regrettent maintenant les pertes subies par les églises confiées à leurs soins. Espérons que, la loi du 30 mars 1887 aidant, les fabriciens et les municipalités mieux inspirées tiendront à honneur de conserver désormais ce qui leur reste des objets d'art de curiosité que leur a légués le passé.

Th. LHULLIER,

correspondant du Comité à Melun.

FOUILLES
DU
CIMETIÈRE MÉROVINGIEN DU CHÈNE-D'HUY
A VAUDANCOURT (OISE)

Communication

de M. Théophile Eck, conservateur des Musées de Saint-Quentin.

Situé à 3 kilomètres de Gisors (Eure), le village de Vaudancourt (canton de Chaumont, arrondissement de Beauvais) est une petite localité dans le rayon de laquelle on découvre de temps à autre des médailles romaines et de nombreux débris antiques. Entre cette commune et celle de Montjavoult, au lieu dit la *Côte du Petit Marais*, se trouve un menhir qualifié de *Pierre tournante* ; c'est un bloc de calcaire dur fiché en terre, lequel est réputé, suivant les bonnes gens du pays, tourner sur lui-même deux fois l'an, la nuit de Noël et la nuit de la fête de saint Jean l'Évangéliste. Au lieu dit le *Buisson de la Justice*, on a trouvé de tout temps des haches en silex. Un certain nombre d'entre elles sont aujourd'hui déposées au Musée de Beauvais. Mais ce qui est plus caractéristique, ce sont les nombreuses substructions gallo-romaines enfouies dans tous les environs, sur un grand espace. Du côté de Courcelles-lez-Gisors, en un lieu appelé le *Camp de saint Josse*, les débris gallo-romains couvrent littéralement les terres d'alentour, et s'enfoncent dans le sol à plus d'un mètre de profondeur.

Je crois utile d'apporter aujourd'hui un témoignage nouveau de l'existence de cette commune, aux temps reculés qui virent éclore le moyen âge.

C'est à un kilomètre de Vaudancourt, sur le versant méridional d'une colline séparée du village par une vallée dans laquelle coule paisiblement un mince filet d'eau, au *Chêne d'Huy* enfin, que certains travaux de labour permirent de constater, il y a peu d'années, la présence en cet endroit de pierres plates recouvrant des sépultures anciennes, appelées dans le pays *luziaux*⁽¹⁾. La découverte s'étant

(1) *Luziaux*, en patois picard, veut dire cercueils de pierre.

ébruitée, des fouilles méthodiques furent entreprises et menées à bien au mois de septembre 1889.

Quoiqu'il soit peut-être oiseux de m'appesantir sur les détails, je ne veux pas omettre de dire que la fouille fut particulièrement pénible dans un sol fortement pierreux. Presque toutes les fosses, violées en totalité ou en partie, présentaient une orientation régulière formant plusieurs lignes espacées généralement d'un mètre entre elles. La tête des squelettes était invariablement placée au nord-est, alors que les pieds étaient tournés vers le sud ouest.

Ce champ de sépultures, peu étendu en somme, ne renfermait en tout que soixante-cinq inhumations d'individus de tout âge et, dans l'intérieur de-quelles il n'a été rencontré que huit sarcophages en parfait état de conservation. L'auge constituant ces bières, était faite de deux parties réunies sans ciment et diminuant sensiblement de largeur de la tête aux pieds. Le couvercle était également taillé en deux parties de dimensions semblables.

Parmi ces sarcophages, sept avaient été explorés à une époque fort reculée sans doute, car les ossements s'y trouvaient dans un désordre à peu près complet, sauf les pieds cependant qui, presque toujours, étaient bien en place. Cependant, je dois noter que dans trois ou quatre parmi ceux-ci, on avait laissé au delà de l'extrémité inférieure des corps, par superstition sans doute, ou peut-être encore à cause de leur peu de valeur, le vase noir qui souvent accompagne le mobilier funéraire des sépultures mérovingiennes ou carolingiennes.

Dans la huitième auge, le corps avait conservé l'horizontale anatomique. Le squelette devait avoir appartenu à un sujet de taille moyenne, à en juger par la structure de sa charpente. Ce sarcophage, était comme les autres rempli de terre, ce qui n'est nullement, comme on le voit, un indice de violation antérieure. L'exploration, consciencieusement faite, permit de retirer intacte, sur l'abdomen du défunt, une grande et forte plaque de ceinturon en bronze ayant une longueur de 0^m, 19.

Cette plaque, déjà intéressante par sa dimension inusitée, est consolidée ou agrémentée par douze gros clous à rivets avec tête demi sphérique dentelée sur les bords. Trois de ces clous, placés deux vers la boucle et le troisième à l'extrémité opposée, représentent une tête barbue d'un style bizarre et que l'on dirait coiffée du *klaft*; ils font une forte saillie sur le champ et sont entourés chaque fois d'une profusion de cercles centrés. Les autres clous, la boucle ovale avec bandes parallèles en relief, ainsi que la chape mobile, sont accompagnés du même décor.

Sur la poitrine et en travers se trouvait une épingle styliforme de même métal saussé d'argent, ayant 0^m, 22 de longueur et ornée, dans le centre à peu près, d'un rectangle ciselé avec coins abattus. Aux pieds, le vase noir ordinaire avec dessins à l'estampille ou à la roulette.

Quant aux autres tombes, dont la profondeur moyenne atteignait un peu plus de 1 mètre, il fut facile de constater par suite de l'absence à peu près constante de clous de cercueils, que les inhumations avaient été faites sans bières. Quelques objets de fer, tels qu'un fermoir de bourse et une plaque de ceinture portaient l'empreinte très apparente d'un gros tissu. C'est là un indice certain que les corps avaient été inhumés dans un linceul, et accompagnés des nombreux ornements ou accessoires d'habillement dont les avaient dépossédés les fouilleurs d'autrefois.

Une seconde sépulture, celle d'une femme encore jeune autant que l'on put en juger, fut trouvée dans une intégrité parfaitement apparente. La défunte avait près des pariétaux une paire de grandes boucles d'oreilles en argent, formées d'un anneau faisant office de brisure, lequel se termine par une forte tête polyédrique à coins abattus; sur les faces planes sont sertis quatre grenats taillés en losange. Le diamètre de ces pendants d'oreilles est de 3 centimètres et demi. Sur le sternum se trouvait une fibule de forme ronde en argent doré et ainsi façonnée : au centre d'un cercle radié, un grenat surgit à plat d'une sertissure en relief; autour, un sillon en creux, sur lequel reposent, formant feston, six têtes d'oiseaux à bec crochu, ayant pour œil un grenat semblable à celui du centre, se suivent et se touchent. A côté, il y avait une épingle facettée dans le centre d'un rectangle avec dessins, mais un peu plus petite que celle que renfermait le sarcophage cité plus haut. Autour des poignets, plusieurs grosses perles en pâte colorée.

Un objet assez curieux fut recueilli sur le pubis du squelette, à côté d'une plaque de ceinture abondamment ciselée d'entrelacs, de méandres et de festons; c'est une de ces rouelles, qui faisaient à l'époque mérovingienne office de ménagère ou de breloquier et que l'on suppose être l'aïeule de la châtelaine. La nôtre, comme ses congénères, est ajourée et représente dans un cercle pointillé, adapté à une hélière de facture carrée, un griffon dans l'attitude de la course. La fantaisie de l'artiste, se jouant comme à plaisir de son sujet, a orné le corps moucheté de l'animal d'un loup ou d'un chien, poursuivant un petit quadrupède que l'on pourrait assimiler à un lièvre.

Il semble hors de doute que ces rouelles se portaient à la ceinture, où on les rencontre souvent, et qu'elles tenaient en suspension la

trousse usuelle nécessaire à toute femme laborieuse. Ce qui vient corroborer mon dire, c'est une de ces rouelles que je possède et qui fut trouvée dans le cimetière mérovingien de Barleux (Somme), en 1884; celle-ci est encore garnie de sa longue courroie de suspension enroulée sur elle-même, et, dans les vides ménagés par le découpage, d'autres minces lanières de cuir étaient bien apparentes au moment de la découverte. Le peu de soins que l'on mit sans doute à extraire la plaque fut cause de leur disparition.

C'est d'une sépulture violée que provient une forte fibule de bronze, ayant quelque analogie sous le rapport de la décoration avec la grande plaque de ceinturon déjà décrite. Cet objet de toilette, qui est rond et conçu en corymbe épanoui, est composé d'une plaque assez épaisse, agrémentée de petites perles noires enchâssées dans les champs demeurés libres. Six têtes barbues de haut relief, d'un certain caractère et vues de face, rapportées au moyen d'une soudure, rayonnent d'un centre commun indiqué par un gros bouton. Les six visages sont tournés en dedans, c'est-à-dire que le menton de chacun d'eux vient s'appuyer sur la demi-sphère que je viens de qualifier de bouton. La tombe avait bien été fouillée, mais, dans sa précipitation, sans doute, l'explorateur n'avait point vu cet objet.

Trois autres fibules encore ont été rencontrées isolément dans d'autres sépultures complètement bouleversées. Deux d'entre elles, de structure ronde, sont d'or estampé; la troisième, qui en diffère essentiellement, est en argent doré.

La première, laisse voir au centre une perle bleue, enchâssée dans la feuille d'or qui recouvre toute la surface, à l'exception de la bordure qui est festonnée de triangles alternant, soit la pointe en haut, soit la pointe en bas. Le motif décoratif est un assemblage de demi-cercles et de circuits en filigrane, que rehausse une ornementation cruciale en relief, laquelle se compose de verroteries blanches enchâssées sous une protubérance de la feuille d'or. Quatre perles bleues sont adhérentes aux parties correspondantes à quatre contours de la surface, laissés libre par l'artiste.

L'autre fibule, d'un travail très fin, a une certaine analogie avec la précédente. Au centre également, une perle bleue fait fortement saillie de même que les verroteries blanches serties en forme de croix. De fins cordonnets, un grand cercle extérieur, un autre intérieur, ainsi que quatre dispositions de forme presque carrée, sont filigranés et remplissent les vides. Cette fois, quatre petits clous de bronze à rivets, fixent la feuille d'or sur une plaque de bronze, terminée comme la précédente par les mêmes triangles ciselés sur le bord :

Avant de décrire le troisième bijou, je dois mentionner encore deux perroquets (?) en vermeil, rencontrés dans une tombe qui devait être aussi riche que les précédentes. Ils sont d'un grand fini comme ciselure et percés d'un trou minuscule dans la partie médiane du ventre. Ces oiseaux ont pour œil un grenat, que l'on voit jouer fort agréablement encore sous le paillon guilloché qui est fixé en dessous.

J'arrive maintenant à l'objet le plus beau de la découverte. Il fut trouvé au fond d'une fosse profonde de 1^m,50, contre la rive et dans un angle de la tombe. Je dois dire que dans le déblai, il fut aussi extrait quelques grains d'un collier composé de grosses perles de verre côtelées et irisées, ainsi que d'autres perles en céramique jaune et bleue. C'est une grande broche en argent massif, dorée et ciselée, de la forme des fibules digitées. Celle-ci, qui a 0^m,10 de longueur, résume bien la caractéristique du type bien connu que nous montre la grande fibule du Musée de Munich, et deux autres qui furent recueillis en 1883 dans le cimetière de Marchépot (Somme). Le haut qui affecte la structure d'un demi-cercle plein, est surmonté de ces quatre têtes d'oiseaux à bec crochu, si familières aux ornemanistes d'alors. Quel est cet oiseau ? Faut-il y voir un aigle, un faucon, ou un perroquet ? En tout cas, la nature y semble un peu exagérée, et l'on serait fort en peine de donner avec certitude un nom à l'animal. Interrompant par le milieu la rencontre de ces volatiles qui se font face deux par deux, une expansion arrondie avec grenat les sépare. Le plein de la partie large du haut, au-dessous de laquelle se trouve soudé le ressort à boudin qui faisait fonctionner l'épinglette, est agrémenté d'un nielle, d'un cordelé, d'une ove centrée et de dessins divers rehaussés d'or ; la courbe de préhension rattachant la queue avec le sommet du bijou est tout aussi ornée, et c'est à la base de cette courbe que naît un long losange niellé et ciselé, sur les bords duquel deux autres têtes d'oiseaux de proie, parallèlement placées, ajoutent à la bizarrerie de cette petite œuvre. L'intérieur du losange, fouillé au burin d'un motif toujours le même, renferme au centre d'une nervure cordelée, le poisson symbolique si commun sur certains monuments de l'époque. A la base, se montre une dégénérescence de la tête du bœuf dont le mufle est figuré par un beau grenat qui achève l'ensemble. Les huit pierres fines qui garnissent ce bijou sont épaisses, taillées en biseau et par conséquent ont un certain relief, ce qui donne un chatonnement tout à fait séduisant à ce produit de la joaillerie franque.

Une fibule semblable se trouve au Musée de Saint-Germain ; elle a été trouvée à Jouy-le-Comte (Seine-et-Oise), et porte comme celle de

Vaudancourt, outre le poisson symbolique, les mêmes têtes d'oiseaux placées d'une façon identique.

Je ne dirai rien des vases de terre dont l'intérêt est médiocre. Seul, un verre fut rencontré aux pieds d'un squelette dont toutes les parties, sauf les tibias, étaient disséminées à différentes hauteurs du remblai. Le verre en question, fortement verdâtre, et reposant sur un pied, affecte le galbe d'un petit baril cerclé du haut et du bas ; le ventre est renflé, et une anse fort menue, qui part de la panse, vient joindre non pas le goulot, car il n'en existe pas, mais le bord supérieur du récipient. L'orifice très étroit de ce barillet, placé sur le dessus, fait une inflexion en dedans, de façon à retenir forcément, au moment où l'on s'en servait, les impuretés que pouvait contenir le liquide. Ce verre offre une certaine analogie, quant à l'usage, avec ceux des siècles antérieurs auxquels on a donné le nom de *cothon*.

Si j'ajoute à cette description un ferret de bronze, une pointe de flèche en silex avec ailerons, qui peut avoir tenu lieu d'amulette, quelques lances, une hache, des fers de flèches ou de javelots, un certain nombre de couteaux et autres objets d'un intérêt moindre, l'on aura la description complète de ce que contenait le cimetière mérovingien de Vaudancourt.

Le peu d'importance de ce champ de sépultures, qui a pu servir pendant un certain laps de temps, donne à supposer qu'il n'existait alors en ce lieu que peu d'habitations, deux ou trois villas tout au plus.

Ces demeures devinrent cependant l'origine du village actuel. On sait que le mot *villa*, diminutif de *vicus*, désignait dans les temps mérovingiens certaines propriétés rurales, et que le nom de *villæ* s'appliquait aussi bien aux palais des rois francs qu'aux habitations qui étaient groupées à l'entour.

Théophile Eck,
correspondant du Comité.

N O T E

sur un

VASE A INSCRIPTION DE VERMAND (AISNE)

Par M. Théophile Eck,
conservateur des Musées de Saint-Quentin.

Parmi les nombreux vases de terre, avec inscriptions, trouvés en 1886 et 1887 dans les fouilles si productives de deux cimetières gallo-romains de Vermand, le plus intéressant est, à mon sens, un petit récipient de forme commune appartenant à l'espèce dite *poculum*.

Ce vase à boire, haut de 0^m,12 et large de 0^m,09, composé d'une terre jaunâtre assez grossièrement malaxée, est enduit d'une couche verte noire tout à fait mate. En usage surtout dans la Gaule Belgique où il se trouve avec une certaine abondance, cet accessoire de la vaisselle de table au IV^e siècle de notre ère, n'a rien de bien séduisant en lui-même. Sa large ouverture, sa panse rebondie qu'accuse davantage encore une base fortement rentrante, en feraient sans conteste un objet de peu d'intérêt si, sur le col et sur le haut de la panse, on ne lisait l'inscription suivante faite au trait avant la cuisson du vase :

DONAVIT

IOVINVS ☩ ARENARIVM

Amené, il y a peu de mois, à donner de cette inscription une interprétation qui, je me plais à le dire, n'avait pour seul mérite que la sincérité avec laquelle je la livrais à l'examen de nos savants épigraphistes de Paris, j'ai, un peu hâtivement peut-être, émis l'opinion suivante :

Dans son *Glossaire*, Du Cange nous dit que les premiers chrétiens appelaient *arenarium* soit un champ de sépultures, soit une de ces cryptes qui recevaient non seulement les défunts, mais qui encore, au temps des persécutions, servaient de retraites cachées aux adeptes de la foi nouvelle.

Il cite, entre autres, ce passage du *Liber pontificalis* : « Vers le même temps, il fut procédé à l'élévation des corps des SS. martyrs.....

qui étaient ensevelis dans une crypte (*arenario*), sur les bords de la voie Numentana » (1).

Un autre extrait, tiré cette fois des Actes d'Hippolyte, d'Eusèbe et de leurs compagnons dans le martyre, est cité par Du Cange : « Le diacre Hippolyte recueillit leurs corps et les ensevelit sur les bords de la voie Appienne, à un mille de la ville, dans une crypte, *arenario*, très fréquentée par les chrétiens. »

Ailleurs le même auteur dit encore qu'on rencontre le mot *arena* dans le sens de « cimetière ».

D'un autre côté, si l'on consulte le *Dictionnaire* de l'abbé Martigny, on voit, au mot *Cimetière*, qu'en Afrique, *areae* (2), *arenarium* et *arenaria* signifiaient les sépultures creusées dans le sable ou la pouzzolane (3).

M'appuyant sur ces diverses citations, qui me parurent suffisantes, je crus devoir proposer comme traduction : *Jovinus a donné la sépulture.*

Depuis, cette opinion du premier moment se trouve fortement ébranlée par une autre qui me paraît offrir beaucoup plus de vraisemblance.

Je vais la condenser avec l'autorisation de son auteur.

Au mois d'avril dernier, à la suite d'une discussion qui eut lieu au cours de l'une des séances de la Société académique de Saint-Quentin, notre sympathique et érudit confrère M. Emmanuel Lemaire, ayant étudié l'inscription en question, voulut bien nous communiquer le fruit de ses observations.

Voici suivant lui, l'interprétation de ces mots : *Donavit Jovinus arenarium* :

« Tout d'abord, il faut se souvenir que toutes les inscriptions relevées sur les vases similaires exhumés à Vermand sont des souhaits d'heureuse vie, des exhortations au plaisir, ou des propos de buveurs : *vivas, vale, lude, salve, reple me, pie*, si toutefois l'on entend ce dernier mot dans le sens du grec $\pi\iota\epsilon$, impératif aoriste second de $\pi\iota\upsilon\omega$, qui veut dire « boire ».

« Cette remarque très importante étant faite, il y a tout lieu de supposer que l'inscription qui nous occupe doit présenter un sens analogue, ou tout au moins appartenir à ce même ordre d'idées qui est exprimé dans les autres inscriptions.

(1) *Liber pontif.*, in Theodoro.

(2) *Acta S. Cypr.* ap. Ruin.

(3) *Liber pontif.* in Sylvestro et Theodoro.

« C'est donc, selon toute apparence, un souhait joyeux ou un propos bachique.

« Voilà, si je ne me trompe, où nous conduit le raisonnement par l'analogie.

« Voyons si la traduction littérale nous donnera ce sens.

« Pas de difficulté pour les deux premiers mots : *Donavit Jovinus : Jovinus a donné...* Mais que signifie *arenarium* ?

« *Arenarium* veut dire *sablière*. *Jovinus m'a donné une sablière*, cela n'a pas de sens applicable ici. Cherchons autre chose.

« L'adjectif *arenarius* se présente quelquefois avec le sens de *poreux*. Suivant un exemple tiré par M. L. Quicherat d'un texte du grammairien Servius, auteur du ^v^e siècle, *Arenarius lapis*, c'est une pierre poreuse. *Vas arenarium* est donc un vase poreux. Nous voilà sur la voie de la solution du problème.

« *Donavit Jovinus arenarium*, Jovinus m'a donné un vase poreux comme une sablière, c'est-à-dire un vase toujours vide, et qu'il faut constamment remplir.

« C'est bien là un propos de buveur aussi clair, mais d'une inspiration plus fine, plus spirituelle, plus piquante que celui-ci : *Reple me, remplis-moi*, qui est tracé sur un autre vase, à peu près semblable, exhumé par M. Eck, à Vermand.

« Telle est l'explication que je propose. Je sais que ces trois mots ont exercé la sagacité de plusieurs savants parisiens dont l'avis fait autorité en matière d'épigraphie. Je ne puis que souhaiter de voir ces savants accueillir favorablement une interprétation qui me paraît plus acceptable que celles qui ont été proposées jusqu'ici (1). »

J'ajouterai, pour donner plus de poids à l'opinion émise par M. Lemaire, qu'à Saint-Quentin même, il a été recueilli en 1886, dans un cimetière par moi fouillé, d'autres vases portant ces trois acclamations conviviales : *Bibe te, misce et vale*.

Théophile Eck,
correspondant du Comité.

¹⁾ On a vu plus haut, p. LXVI, que M. Heron de Villefosse suppose une légère erreur dans l'inscription et propose de lire *Donavit Jovinus arenarius*. (Note du Comité de publication.)

SARCOPHAGE ANTHROPOÏDE

DU MUSÉE DE CADIX

Rapport de M. Hérou de Villefosse
sur une communication de M. de Laigue, consul de France à Cadix.

M. de Laigue a adressé au Comité, par l'intermédiaire de M. le Ministre des Affaires étrangères, la photographie d'un sarcophage gréco-phénicien, en marbre blanc, découvert aux environs de Cadix, et conservé au musée de cette ville.

Ce monument (pl. XXIV) appartient à une série de sarcophages d'un art particulier dont le Louvre possède de très beaux spécimens et qui ont été l'objet d'une étude spéciale de M. Renan ⁽¹⁾.

M. Renan leur donne le nom de sarcophages anthropoïdes et insiste sur leur caractère strictement phénicien. Les points sur lesquels ils ont été rencontrés sont précisément ceux où la race phénicienne a notoirement existé, la Phénicie (Sidon, Antaradus, Byblos et Tortose), l'île de Malte, la Sicile (Palerme et Solonte). Il faut ajouter désormais à cette liste le nom de l'Espagne et celui de la ville de Cadix, où a été découvert le sarcophage signalé par M. de Laigue. Cadix est précisément situé sur un point de la côte d'Espagne qui a été occupé par les Phéniciens; une colonie de Tyriens était établie à Gadès.

La photographie du sarcophage de Cadix serait bonne à reproduire dans le *Bulletin*; il y aurait, en effet, un véritable intérêt à pouvoir comparer ce sarcophage à ceux du Musée du Louvre, d'exécution analogue. Il se compose d'une cuve creusée avec un très grand soin, dont les ondulations extérieures indiquent la forme humaine, et où la place de la tête forme comme une petite abside, puis d'un couvercle représentant le personnage mort. C'est un homme barbu; la chevelure et la barbe sont traitées à la manière grecque archaïque; la tête est en relief, tout à fait détachée de la masse du couvercle. Sur la gaine, les bras et les mains du défunt sont indiqués par un relief peu profond; le bras droit est abaissé, tandis que le bras gauche est ramené sur la poitrine. Il aurait été très intéressant de savoir s'il existe sur ce monument des traces de peinture antique.

⁽¹⁾ *Mission de Phénicie*, p. 418 et suiv.

Dans l'intéressante étude qu'il a consacrée aux sarcophages anthropoïdes, M. Renan établit ainsi leur valeur archéologique : « Ces monuments nous indiquent en quelque sorte la piste des colonies phéniciennes. Jamais on ne les a trouvés dans les pays où les Phéniciens n'ont pas eu de colonie. *Ce sont essentiellement des monuments phéniciens.* »

M. de Laigue a joint à cet envoi la photographie de deux inscriptions latines, provenant de la Sierra de Benafi, village d'Ubrique (province de Cadix). Elles figurent au tome II du *Corpus* latin sous les nos 1336 et 1337, mais les copies données sont inexactes. Il paraît donc nécessaire de les reproduire de nouveau :

1. — (*Corpus*, t. II, n° 1336.)

I M P · C A E S A R I · D I
 VI · H A D R I A N I · F · D I V I · T R A I
 A N I · P A R T · N E P O T I · D I V I
 N E R V A E · P R O N E P O T I
t. ae I O · H A D R I A N O · A N T O N I
 N O · A V G · P I O · P O N T I F I C I · M A X
 T R I B · P O T E S T · V · C O S · I I I · P · P
 R E S · P V B · O C V R I T A N O R
 D E C R E T O · D E C V R I O N V M
 D D

Cette première inscription a été gravée en l'année 142.

2. — (*Corpus*, t. II, n° 1337.)

I M P · C A E S A R I
 M · A V R E L I O · C O M
 M O D O · A N T O N I N O
 A V G · P I O · F E L · G E R
 S A R M · P O N T I F I C I · M A X
 T R I B · P · I I I I · I M P · X
 C O S · V · P · P · R E S · P
 O C V R I T A N O R V M
 D E C R E T O · D E C V R I
 O N V M · D · D ·

Il y a dans cette inscription des mentions chronologiques difficiles

à expliquer, mais qu'on ne peut attribuer à une mauvaise copie, car la pierre n'offre aucune difficulté de lecture. La correction la plus importante à introduire dans le texte porte sur le nom géographique. Les deux inscriptions renferment très clairement l'ethnique *Ocuritanorum* et non pas *Ocurritanorum*. Le nom de la ville antique était donc *Ocuris*.

Ces deux photographies ont été exécutées par M. Guillot, actuellement chancelier du consulat général de France à Cadix.

Ant. HÉRON DE VILLEFOSSE,
membre du Comité.

DÉCOUVERTE DES THERMES DE CURIN

COMMUNE DE BLAIN (LOIRE-INFÉRIEURE)

Par M. Léon Maître,
correspondant du Comité à Nantes.

Le nom de Blain est connu depuis longtemps de ceux qui s'occupent d'archéologie. M. Bizeul l'a rendu célèbre dès 1840, en signalant autour du chef-lieu de la commune sept voies romaines qui le mettent en relation avec toutes les contrées environnantes, et en déposant au Musée de Nantes des monnaies et des débris de vases qui accusent une station florissante et habitée pendant plusieurs siècles. Les décombres recueillis dans le sous-sol du bourg couvrent une superficie de 35 hectares, et cependant on n'est pas parvenu à déterrer les substructions d'un seul édifice public semblable à ceux qui se rencontrent à Jublains, à Corseul et ailleurs.

Déçu dans mes espérances, je me suis rejeté sur la campagne et voici ce que j'ai découvert, sur la lisière de la forêt du Gâvre, près de la route nationale de Blain à Redon, à 6 kilomètres du bourg.

Le triage de la forêt du Gâvre, qu'on nomme Curin, ne ressemble pas aux autres triages; le sol, qui ailleurs est généralement plat et uniforme, présente là plusieurs reliefs formant deux vallons dans lesquels coulent deux ruisseaux abondants. A leur point de jonction, la vallée est barrée par une chaussée en terre haute de 15 pieds, destinée manifestement à former un étang dont les eaux baignaient le pied d'un coteau qui porte le nom de canton des Islettes, dénomination qui paraît étrange au premier abord, mais qui s'explique dès qu'on observe la physionomie du sol. Les monticules et les buttes qui accidentent le terrain çà et là rappellent un peu les îles semées dans un archipel.

Dès qu'on attaque l'enveloppe de terre qui les recouvre, on remue des matériaux de construction parmi lesquels domine la brique et des amas volumineux de pierre et de chaux qui servaient encore de carrière il n'y a pas cinquante ans. Tous ceux qui sont venus au canton des Islettes ont eu conscience qu'ils démolissaient un édifice somptueux, car l'emplacement des ruines a pris le nom de *Château de l'Er-*

mitage. Quand on va conduire ses bestiaux au pacage de l'étang ou ramasser du bois on dit qu'on va à la *Cour*.

Les habitants qui ont vu le château debout sont morts depuis longtemps, puisque les arbres ont poussé vigoureusement par dessus, pressés les uns contre les autres. Les plus jeunes n'ont pas moins de quatre-vingts ans et il est de tradition parmi les bûcherons que les plus belles futaies ont précédé celles que nous voyons; on a fait tomber vers 1800 des chênes qui avaient plusieurs centaines d'années.

J'ai voulu savoir ce qu'il y avait de vrai dans la légende du Château de l'Ermitage et voici le résultat de mes fouilles dans la principale butte des Islettes. Je dois dire d'abord que l'administration des forêts n'a fait aucune difficulté d'autoriser mes recherches. Après avoir abattu une douzaine de gros arbres, j'ai mis au jour une construction demi-circulaire, en fer à cheval, bâtie en murs de 0^m,40 d'épaisseur, ayant 2^m,45 de diamètre, 2^m,93 de largeur. Le fond est carrelé en tables d'ardoise et de calcaire disposées en damier et les parois sont revêtues de la même manière avec cette seule différence que les tables sont plus grandes. Deux crampons de fer demeurés dans la muraille attestent qu'on avait jugé utile de soutenir plus solidement certaines parties du revêtement qui d'ailleurs est partout noyé dans le ciment rouge.

Il n'est pas douteux que je sois tombé sur une piscine, puisque, dans le coin méridional du bassin, le tuyau de plomb qui servait à l'écoulement de l'eau était en place dans l'épaisseur du mur, à la hauteur du carrelage. Il est non moins certain que la piscine était pour l'eau chaude, car le calorifère existe avec ses accessoires. La bouche par laquelle on introduisait le combustible, construite en briques, a 1 mètre de hauteur et 0^m,47 de largeur⁽¹⁾. Le plafond de l'hypocauste, composé d'un lit de briques larges et épaisses de 0^m,06 sur lequel on avait étendu une couche de béton de 0^m,10 d'épaisseur pour recevoir le carrelage supérieur, est monté sur douze piliers de briques rectangulaires. La chaleur et la fumée montaient dans l'épaisseur du mur au moyen de cinq cheminées de petite dimension faites en terre cuite, à parois légères, qui étaient intactes sur une hauteur de 1^m,50, au moment de la découverte.

La pièce voisine à gauche était également chauffée par un hypocauste dont on voit la bouche à feu, les piliers et les cheminées.

À côté j'ai mis au jour un bassin circulaire destiné aussi à l'eau chaude, comme le prouvent les cheminées placées dans les parois et les

⁽¹⁾ Ces briques ont 0^m,19, 0^m,34 et 0^m,47 de côté.

trois bouches à feu ménagées dans le mur d'appui. Son diamètre est de 3^m, 45. D'après la tradition, le trésor de la forêt du Gâvre se trouvait dans un bassin rond. Les chercheurs ont mis, un jour, la main sur celui-ci et l'ont défoncé complètement jusqu'à emporter entièrement le plafond dont on n'aperçoit plus que les arrachements. On descendait dans cette piscine par un escalier fait de carreaux et de ciment rouge. Les quatre encoignures de la pièce carrée, dans laquelle était tracé le bassin, sont aussi carrelées en damier irrégulier.

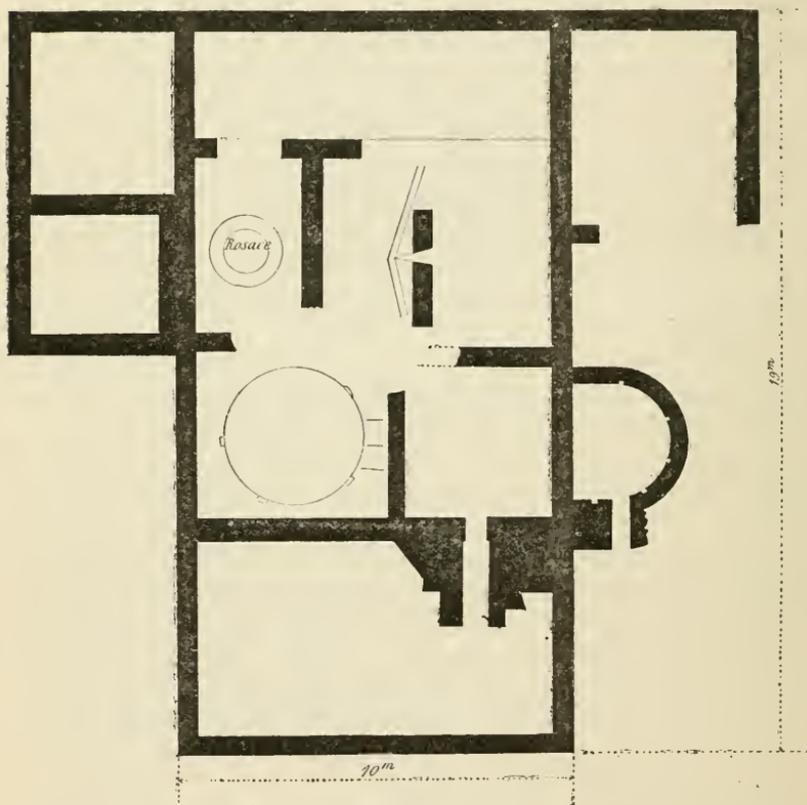


Fig. 1.

En sortant du bain, on passait dans une petite pièce plus ornée que les autres qui n'avait été que faiblement endommagée par les racines des arbres. Elle a une superficie de 4^m, 50 sur 2^m, 60. Au milieu de la

place, j'ai découvert une rosace composée de losanges et d'hexagones en pierre noire et blanche qui est d'un bel effet. Autour, le carrelage manquait, sauf dans un endroit où j'ai recueilli un fragment de carreau en brique taillé en rond et encastré dans un cercle de pierre blanche. Celle-ci servait encore aux ablutions, car les murs sont revêtus de tables d'ardoise.

En contre-bas, à gauche, se trouve un bassin à eau froide avec son tuyau de plomb pour l'écoulement des eaux ; son carrelage et son revêtement sont aussi composés de tables noires alternant avec des tables de pierre blanche, de dimensions diverses. Les trois pièces voisines sont très détériorées, cependant on voit bien qu'elles ont servi au même usage ; elles ont leurs aqueducs et leurs tuyaux de plomb dans l'épaisseur des murs.

Je n'ai pas aperçu le bassin supérieur d'où les eaux se répandaient dans toutes les pièces, j'ai seulement pu mettre à nu l'aqueduc de sortie à l'est.

Peu à peu, le déblaiement s'est opéré depuis six mois et aujourd'hui le plan que j'ai fait relever présente un ensemble de douze chambres et une suite de murailles couvrant une superficie de 400 mètres carrés. Il n'est pas possible de se méprendre sur la destination de cet établissement, il dépasse par ses dimensions les bains privés, que les riches romains annexaient à leurs villas. Ce ne peut être qu'un établissement ouvert au public dans lequel on pouvait à loisir prendre des bains chauds ou froids. L'eau ne manquait pas dans le vallon, puisqu'elle était refoulée jusqu'au pied de l'édifice par la chaussée dont nous avons parlé. Au sommet de celle-ci on remarque un déversoir en rigole, à gauche, qui nous indique que l'eau montait au moins jusqu'à 3 mètres. L'étang ainsi établi pouvait servir de baignade aux amateurs de natation. Un petit bronze de Constantin est le seul objet mobilier qui soit sorti des décombres ; on n'a pas aperçu le moindre débris de poterie ou de rebuts de cuisine.

Encouragé par les résultats obtenus, je n'ai pu résister à la tentation de sonder les autres buttes du canton des Islettes qui touchent les thermes. Les tranchées que j'ai ouvertes et qui mettent à nu de grandes longueurs de murs démontrent qu'elles se relient entre elles et forment une édifice de 66 mètres de façade avec une aile en retour qui n'a pas moins de 60 mètres. Les écailles d'huîtres qui ont été rencontrées en abondance dans ce second édifice semblent indiquer qu'il y avait là des salles d'hôtellerie où les amateurs de bains venaient prendre leurs repas et se reposer. Je me suis assuré que la construction n'était pas moins soignée et confortable que la précédente. En déblayant

quelques-unes des salles établies au sommet du coteau, je suis tombé sur un hémicycle flanqué de deux petits cabinets dont l'un est chauffé par un hypocauste, et ces trois pièces s'appuient sur le mur d'une salle également chauffée qui a 9 mètres sur 7. Un bronze d'Antonin s'est rencontré à fleur de terre.

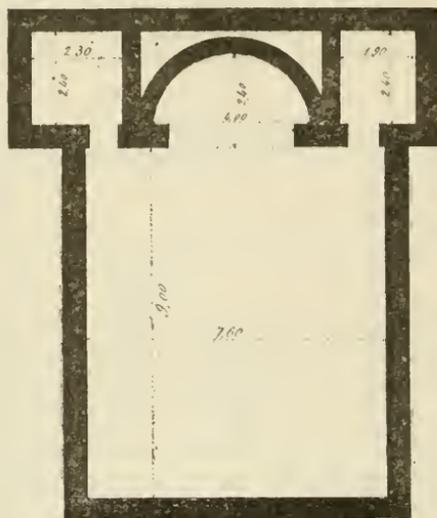


Fig. 2.

Ces dernières fouilles méritent d'être continuées ; elles mettront certainement au jour un édifice important qui nous éclairera sur la véritable destination de la station de Curin.

LÉON MAÎTRE,
Correspondant du Comité à Nantes.

SCULPTURES INEXPLIQUÉES

DE LA CATHÉDRALE DE REIMS

Rapport de M. de Lasteyrie, sur une communication de M. l'abbé Cerf, correspondant du Comité à Reims.

M. l'abbé Cerf, correspondant du Comité à Reims, a adressé au Comité un travail sur des sculptures inexpliquées de la cathédrale de Reims. Personne ne connaît mieux que lui ce merveilleux monument. Depuis plus de quarante ans, il en étudie jusqu'aux moindres détails, et si quelqu'un doit jamais trouver la clé des divers problèmes que l'histoire de l'édifice ou que sa riche statuaire offre à notre curiosité, c'est sur l'abbé Cerf sans doute qu'il faut compter pour avoir la solution de ces problèmes. Il est permis de douter cependant qu'il soit arrivé cette fois à percer le mystère qu'il s'est proposé de résoudre.

Les sculptures dont il s'occupe se voient sur la face interne du linteau de la porte principale, elles forment huit groupes de figures complètement séparés les uns des autres et formant une série de petites scènes qui semblent détachées des voussures d'un portail.

Toutes ces figures appartiennent-elles à une même légende, cela n'est point évident. M. l'abbé Cerf toutefois n'hésite pas y reconnaître une suite unique empruntée à une des légendes les plus populaires au moyen âge, celle de saint Jean-Baptiste.

Ces bas-reliefs nous montreraient l'histoire de la mort du saint, depuis le moment où Hérodiade conseille à sa fille de demander au roi Hérode la tête du Précurseur, et représenteraient la destruction de son tombeau et de ses reliques par les païens sous Julien l'Apostat.

Quelque ingénieux que puissent être les raisonnements de M. l'abbé Cerf, j'avoue qu'ils n'ont pu me convaincre. Peu de sujets ont été plus souvent représentés au moyen âge que la mort de saint Jean-Baptiste, or il est sans exemple qu'on l'ait jamais figurée comme elle l'est ici. Il y a plus, certains détails qu'on remarque dans ces sculptures de

Reims sont en contradiction manifeste avec tous les récits qui avaient cours au moyen âge sur la mort du saint.

Ainsi l'Évangile⁽¹⁾ nous dit qu'Hérode, cédant à la prière de Salomé, envoya *un* garde couper la tête du saint qui était en prison. Et les imagiers du moyen âge, fidèles observateurs de ce texte, nous montrent toujours saint Jean-Baptiste agenouillé dans sa prison tendant la tête par la porte ou par la fenêtre à un bourreau qui lève sur lui son glaive. Ici au contraire, la scène se passe en plein air, car il y a des arbustes. Nous n'avons plus affaire à l'unique bourreau dont parle l'Évangile : le sculpteur nous montre une scène de meurtre où plusieurs individus armés de haches frappent un homme étendu à terre. Cet homme est pieds-nus, d'où M. l'abbé Cerf conclut que c'est bien saint Jean-Baptiste, car dit-il, les anges et les apôtres sont les seuls personnages représentés pieds-nus dans l'iconographie chrétienne. L'observation est juste en principe, mais elle ne suffit pas à nous convaincre de la justesse de l'attribution, car cet homme ne porte aucunement le costume habituel de saint Jean-Baptiste. Il n'a ni la peau de bête, ni le manteau dans lequel le saint cache souvent son corps aux trois quarts nu. Il porte un surcot d'étoffe qui ne paraît guère convenir à un habitant du désert. Enfin saint Jean est toujours représenté avec une barbe assez longue pour lui couvrir le haut de la poitrine. Or ici la tête manque, mais on peut affirmer presque à coup sûr qu'elle était imberbe car on n'aperçoit sur la poitrine du personnage et à la naissance du cou aucune des traces qu'aurait laissées sa barbe, s'il en avait eu.

Enfin la scène la plus caractéristique peut-être dans l'histoire de la décollation de saint Jean-Baptiste, est celle qui nous montre Salomé portant la tête du saint dans un plat. Or on ne trouve ici rien qui y ressemble, rien qui rappelle de loin ou de près cet épisode essentiel. Ce n'est pourtant pas la place qui manquait pour le figurer, car dans le groupe suivant M. le chanoine Cerf prétend reconnaître Salomé et sa mère, quoique l'on ne puisse admettre, sans preuves absolument convaincantes, que l'artiste nous les ait montrées, après le crime commis, sans mettre aux mains de la fille la tête du saint qui seule permettrait de la reconnaître avec certitude.

On pourrait relever bien d'autres invraisemblances dans l'hypothèse de M. l'abbé Cerf, dès lors, il nous paraîtrait prématuré de publier son mémoire sous sa forme actuelle. Que l'auteur continue ses recherches, qu'il trouve des représentations de la légende de saint Jean-

⁽¹⁾ *Marc*, vi, 17-29.

Baptiste, assez semblables à ces figures de Reims pour dissiper nos doutes, et nous nous rendrons volontiers à sa démonstration, mais jusqu'à nouvel ordre, trop d'objections peuvent être faites à ces conclusions, pour qu'il nous soit possible de les admettre sans plus ample informé.

R. DE LASTEYRIE,
Membre du Comité.

DÉCOUVERTE
DES
SCULPTURES ROMANES DU XII^E SIÈCLE
A NEVERS

Rapport de M. de Lasteyrie
sur une communication de M. de Flamare,
correspondant du Comité à Nevers.

M. de Flamare, archiviste de la Nièvre, a fait part au Comité d'une découverte dont il rend compte en ces termes :

« Le 22 octobre 1890, en faisant des travaux dans la cour occupant la place de l'ancienne église Saint-Sauveur de Nevers, des ouvriers ont mis à découvert trois chapiteaux d'antes couverts de sculptures représentant des personnages. Immédiatement, sur l'ordre du voyer municipal qui avait ordonné de détruire ces trois chapiteaux, l'un d'eux fut brisé par les ouvriers ; il représentait, nous a-t-on dit, deux anges.

« Prévenus le 23 seulement de ce qui avait eu lieu, M. Massillon-Rouvet et moi avons été assez heureux pour pouvoir sauver les deux chapiteaux subsistants ; l'un d'eux était déjà entamé et avait considérablement souffert.

« Voici la description de ces sculptures, que nous accompagnons de deux dessins que M. Massillon-Rouvet a bien voulu en faire.

« La hauteur des chapiteaux est de 0^m,65 ; leur largeur, de 0^m,80.

« Le n° 1 a été mutilé à coups de marteau dans sa partie supérieure.

« Il représente un personnage revêtu d'un manteau flottant et d'un vêtement collant, à cheval sur un animal, un lion, peut-être, car sous l'unique pilier de cette ancienne église restée en place, on remarque un lion traité de la même manière. Cet animal, auquel il manque aujourd'hui la tête, les deux jambes du côté droit qui sont brisées ainsi que l'arrière-train et le bas des jambes du côté gauche, marche de gauche à droite. Le cavalier a le corps penché en avant ; son manteau flotte derrière lui soulevé par un mouvement du bras droit. Les

plis du vêtement collant qui enveloppe le buste sont finement rendus et bien dessinés. La sculpture du personnage est pleine de mouvement et de finesse.

« Ce sont là aussi des qualités très marquées dans le second chapiteau. Ici, le sujet représenté nous paraît être un ange emportant une âme au ciel. L'ange, les ailes éployées et volant d'un vol rapide tient l'autre personnage par les épaules où le bout des mains est encore visible. L'âme, est tournée de trois quarts, la tête levée vers le ciel, ses bras levés et arrondis en arrière devaient tenir l'ange par les épaules où on voit encore les doigts, donnant aussi au corps une gracieuse courbure et un joli mouvement. Les draperies sont bien traitées et flottent avec aisance; les plis fins et serrés des vêtements dessinent jusqu'aux moindres mouvements du corps.

« Ces chapiteaux, que l'on peut dater du XII^e siècle, sont un précieux spécimen de la sculpture de l'époque romane à Nevers qui semble avoir eu une école remarquable.

« Il nous faut vivement regretter la destruction de celui qui a été trouvé avec eux et détruit avant que nous n'ayons été prévenu de cette découverte. »

Nous avons peu de chose à ajouter à cette description. Ces deux chapiteaux ayant beaucoup souffert, nous ne pouvons être sûr de les bien interpréter. Nous croyons toutefois, autant qu'on en peut juger sur les dessins de M. Massillon-Rouvet, qu'on doit les interpréter autrement que ne l'a fait M. de Flamare.

Le premier représente probablement un homme luttant contre un lion, c'est sans doute l'épisode du combat de Samson et du lion, si fréquemment reproduit sur les chapiteaux de l'époque romane. Le plus souvent, en effet, les artistes du XII^e siècle représentent Samson à cheval sur le lion lui retournant violemment la tête, et de ses deux mains lui ouvrant la gueule.

Le second chapiteau ne saurait représenter un ange emportant une âme au ciel. Car les figurines qui représentent les âmes dans l'iconographie du moyen âge, sont nues; de plus elles ont toujours une attitude recueillie, elles ont ordinairement les mains jointes, elles n'ont jamais la pose tourmentée qu'a la figure dont M. de Flamare croit pouvoir faire une âme. Ce personnage, que l'ange tient par les épaules, qui se retourne et cherche à saisir de même le messager du ciel, me rappellerait plutôt la lutte de Jacob avec l'ange.

Enfin je risquerai une dernière observation. M. de Flamare emploie l'expression « chapiteaux d'antes ». Je me demande s'il est bon d'in-

roduire ainsi dans la description de monuments du moyen âge des expressions qui ne conviennent qu'aux monuments antiques. On avait depuis longtemps au XII^e siècle oublié toutes les règles de l'architecture romaine. Il n'y avait plus dans nos édifices d'antes proprement dites, il n'y avait que des piliers ou pilastres de formes diverses, que l'on peut décrire sans recourir à une terminologie faite pour une architecture toute différente.

Sous le bénéfice de ces observations, nous proposerons de remercier M. de Flamare de sa communication, et de le féliciter ainsi que M. Massillon-Rouvet, du zèle qu'il met à sauver du vandalisme — encore florissant, paraît-il, à Nevers — les débris des arts du passé.

R. DE LASTEYRIE,
Membre du Comité.

NOTES

SUR SULLECTUM ET SA NÉCROPOLE

DÉCOUVERTE EN 1889

Par M. le lieutenant Hamzeo.

Salakta est un centre d'habitations situées dans des jardins à environ 15 kilomètres au sud de Mahédia et non loin du village de Ksour-Saf; ces habitations ne sont occupées qu'en été.

Salakta, autrefois *Sullectum*, a été durant la domination romaine ou byzantine, un poste militaire important à en juger aux ruines imposantes de l'enceinte rectangulaire du *castrum* qui mesure plus de 200 pas sur chaque face; les traces de citernes, réservoirs d'eau et conduites d'eau y sont nombreuses; les habitations, dont on voit encore quelques restes, tant sur la colline qui domine le port et le *castrum* que dans la partie basse où sont actuellement les jardins, étaient pavés en mosaïques; plusieurs mosaïques, dont quelques-unes très riches, ont été découvertes à diverses époques; enfin *Sullectum* avait un port protégé des vents d'est par une digue qui reliait le cap Salakta à un îlot émergeant à 100 mètres au sud et des bassins protégés par des môles faisant partie du *castrum*.

Les derniers travaux exécutés dans les jardins et dans la cour d'une usine à huile de Salakta ont amené la découverte de fûts de colonne, de corniches et d'un chapiteau corinthien en marbre très bien conservé. A la même époque, près du cap, le long de la mer du côté est, des ouvriers, au service des ponts et chaussées pour l'extraction de pierres, mettaient à jour, sous un épais manteau de sable fin, des tombeaux dont la présence nous fut signalée par M. Poux, conducteur des ponts et chaussées, et M. Alexandre Épinat, de Mahédia.

La description de cette nécropole, que je n'ai pu explorer qu'en partie, fera l'objet de cette note.

La forme des tombeaux, leur disposition extérieure et intérieure, leur dimension varient à chaque pas.

Les types de sépultures sont les suivants :

A. Tombeaux, dits en caissons, en forme de demi-cylindre, reposant sur une suite de deux, trois ou quatre gradins, affectant la forme de ceux qui ont déjà été signalés à Sidi-el-Hani, Haouch-

Taàcha et Bir-el-Hafēi ; ces tombeaux ont une disposition intérieure variable ;

B. Tombeaux recouverts et fermés sur les quatre faces par de simples dalles en pierre brute ;

C. Tombeaux non recouverts et encastrés dans une longue file de pierres blanches, taillées, d'un fort volume ;

D. Urnes à ossements, en forme d'amphore, d'une longueur de 1 mètre à 1^m,70, partagées à dessein par le milieu pour permettre l'introduction du corps ; ces urnes, après avoir reçu le corps, étaient placées sur le sol les deux parties brisées se rejoignant pour avoir une fermeture hermétique ;

E. Urnes à ossements, en forme d'amphore, d'une longueur de 1 mètre avec une brisure faite à dessein pour permettre l'introduction d'un corps d'enfant ;

F. Urnes à ossements, en forme d'amphore, coupées en deux parties dans le sens de la longueur, chaque partie recouvrant un corps placé sur le sol ; les deux parties de ce genre d'urne à ossements sont toujours l'une à côté de l'autre ;

G. Urnes à ossements en forme d'*olla*, ne contenant que des os calcinés ou des fragments d'ossements minuscules et souvent une monnaie de cuivre ;

H. Sorte de bol, de forme allongée, renversé et recouvrant un corps d'enfant.

La disposition intérieure des tombeaux dits en caissons est, comme nous l'avons déjà dit, variable ; le corps est recouvert dans le tombeau, soit par des amphores, au nombre de dix à douze, placées en chevrons à raison de cinq à six de chaque côté, les pointes alternant avec les ouvertures ; soit par des tuiles en terre cuite de diverses formes et d'épaisseur variable, à plat ou en chevrons ; soit encore par des dalles en pierres blanches disposées à plat ou en chevrons.

Les tuiles ou dalles en pierres, placées à plat ou en chevrons, reposent non directement sur le sol, mais sur d'autres tuiles ou dalles fichées en terre verticalement et dans le sens de la longueur du corps.

Les amphores, noyées dans la maçonnerie des tombeaux et recouvrant le corps, ne contenaient aucun ossement humain ; quelques-unes avaient sur leur paroi intérieure des traces de liquide laiteux ou dans le fond des débris d'os de volailles ; les tuiles et dalles ne portaient généralement aucune marque ; toutefois une tuile était ornée de traits faits à la main, une autre était marquée N, une autre avait aux quatre coins un appendice en forme de cône.

Les objets trouvés dans la nécropole de Sullectum sont : des lampes funéraires, des poteries de diverses formes, quelques objets en verre, métal ou plâtre. Deux inscriptions funéraires sur marbre, une statuette en pierre et une mosaïque ont été également mises à découvert.

Les lampes, toutes en terre cuite, ont été trouvées, les unes dans l'intérieur des tombeaux en maçonnerie, les autres près des tombeaux ou urnes à ossements.

Les poteries, toutes en terre cuite également, sont généralement de fabrication grossière ; elles ont été recueillies soit dans le sable, soit dans l'intérieur des tombeaux ; les tuiles de voûte ont été ramassées près de la mosaïque qui devait faire partie d'une construction détruite.

Les objets en verre et en métal ont été découverts dans les tombeaux fermés ; seuls les clous ont été recueillis à l'extérieur des tombeaux.

Une des épitaphes était encastrée dans la maçonnerie d'un tombeau dit en caisson ; l'autre était placée à plat sur un appendice préparé à l'extérieur et sur le flanc d'un tombeau en maçonnerie.

Les inscriptions⁽¹⁾ qu'on y lit ne sont pas également soignées. La première, en petits caractères, mal venus, de 0^m,01, est haute de 0^m,25 et large de 0^m,12. Elle est ainsi conçue :

dis MA
❧ · FABIVS
SATVRNI
NVS VIXIT
ANIS CCVI (sic)

La seconde, en lettres assez régulières bien qu'un peu lourdes de 0^m,015, mesure 0^m,16 sur 0^m,25. On y lit :

D M S
CAESELLIA NINA
VIXIT ANNIS · N ·
LXX ELEVTHIS SO
ROR PIAE FECIT Ø

La statuette en grès coquillier formait une face d'un tombeau simple à couverture en dalles de pierre ; trouvée près de la mosaïque, cette pierre sculptée, qui représente un personnage ailé, peut, après avoir

(1) [M. Hannezo a eu la bonne idée de joindre à ses copies des estampages très réussis.] R. C.

servi à l'ornementation de la construction, avoir été enlevée et utilisée à la fermeture d'une tombe.

Les objets en plâtre (bordure de feuillage et tête de lion), ont été également recueillis près de la mosaïque; ils ont dû être employés comme placage dans l'ornementation de la construction.

La mosaïque mise à découvert est à dessins géométriques; les cubes en pierre et marbre de diverses nuances sont réguliers; cette mosaïque, d'une largeur de 1^m,80, est encastrée dans une file de fortes pierres blanches posées l'une contre l'autre, sans maçonnerie.

Enfin quelques monnaies en bronze ont été trouvées, généralement frustes, dans les urnes à ossements en forme d'*olla* ou sur les lampes dans l'intérieur des tombeaux.

La nécropole païenne de Sullectum n'a pas été fouillée complètement; elle s'avance de la côte est vers le sud-ouest.

Quelques sondages opérés dans les dunes de sable, à 200 mètres à l'ouest de la nécropole, ont fait découvrir de nombreuses traces de murs maçonnés et parfois cimentés; quelques monnaies frustes, quelques poteries brisées et quelques lampes ou fragments de lampes en terre rouge vernissée, de forme allongée, ont été recueillies dans le fond de ces constructions qui dominaient le port.

G. HANNEZO,

Lieutenant au 4^e tirailleurs algériens.

NOTE SUR DEUX STATUES

DÉCOUVERTES A CARTHAGE PAR LE R. P. DELATRE

Les deux statues dont nous donnons ici le croquis ont été trouvées cette année à Carthage. La première (fig. 1), est une statue féminine dont la tête et les bras manquent; elle est exécutée en marbre blanc et d'un travail plus soigné que ne le sont d'ordinaire les monuments de la statuaire romaine trouvés à Carthage.



Fig. 1.

Son seul intérêt consiste dans la disposition des pièces du vêtement qu'on y remarque. La tunique n'est pas retroussée sur la ceinture; celle-ci est très large et la *palla*, au lieu de passer sous le bras droit pour revenir ensuite sur l'avant-bras gauche en s'appliquant sous la poitrine, est simplement posée sur les épaules, comme une chlamyde.

La seconde statue (fig. 2 et 3) a 2^m,55 de hauteur; elle a été trouvée, dit le P. Delattre, « près de l'amphithéâtre, dans un terrain qui a déjà fourni plusieurs autres pièces intéressantes, entre autres un torse de Bacchus et la statue mentionnée ci-dessus (n° 1). On a découvert au même endroit trois grands chapiteaux de marbre blanc d'ordre corinthien, un petit chapiteau corinthien et diverses inscriptions; parmi ces dernières il y a une dédicace du proconsul Julius Festus à l'empereur Valens et un piédestal qui porte le nom de Q. Aurelius Symmachus. Cette statue d'une seule pièce était couchée horizontalement sur la face, à 2 mètres environ de profondeur. La tête, les bras et les parties du vêtement qui manquent n'ont pu être retrouvés. La portion du marbre qui se voit des deux côtés du cou, appartient, je crois, à un voile ou à une banderole qui devait s'élever au-dessus de la tête et l'entourer. Les plis transversaux qui occupent le sommet du dos et des épaules ne

laissent aucune hésitation à cet égard. » La figure n° 3 le montre évidemment. Je doute donc qu'on puisse y voir une statue de Victoire. Je serais plutôt disposé à y voir une statue de bacchante ou de ménade dansant. La découverte d'un torse de Bacchus dans le même lieu me semble l'indiquer bien clairement.



Fig. 2.



Fig. 3.

Cette statue est exécutée en marbre blanc, d'un poli qui a été conservé presque intact. Elle devait se trouver posée à une certaine hauteur, ce que semble indiquer le travail sommaire et un peu brutal de certaines parties. C'est une œuvre relativement médiocre au point de vue artistique, une copie exécutée commercialement, comme tant de statues antiques de l'époque romaine. Néanmoins elle est intéressante, à cause de sa grandeur et de sa conservation : c'est un document de plus pour qui voudra entreprendre l'histoire de la statuaire à Carthage.

H. SALADIN.

NOTE SUR DEUX CHAPITEAUX

TROUVÉS A BANASA (MAROC) PAR M. DE LA MARTINIÈRE

Ces deux chapiteaux (pl. XXV) proviennent très probablement d'une église chrétienne du vi^e siècle. L'ornementation des feuilles, la rudesse du travail et la brutalité de l'exécution (sensible surtout dans le n^o 2) sont autant de caractéristiques bien nettes des monuments de cette époque.

Tous deux sont des imitations libres du chapiteau corinthien. Le n^o 1 se rapproche beaucoup d'un monument analogue que j'ai dessiné à Bir Oum-Ali; il porte de même que celui-ci des stries gravées sur la côte des feuilles. Le n^o 2 porte au point correspondant au centre des faces des abaques, de petite têtes humaines dont le faire rappelle étonnamment les plus anciennes sculptures de nos églises françaises. L'inhabileté des ouvriers s'est arrêtée aux mêmes difficultés et leur inexpérience a choisi instinctivement des moyens semblables pour traduire la forme humaine.

H. S.

CHRONIQUE D'ÉPIGRAPHIE AFRICAINE

TUNISIE

Dar-el-Hadj-Hassen (dunes de sable à environ 22 kilomètres au sud de Mahédia). — Les lettres de l'inscription suivante, qui ont une hauteur de 0^m,08 et 0^m,09, étaient gravées sur la façade d'un tombeau en maçonnerie, dans le plâtre. M. Hannezo en a recueilli les morceaux et les a envoyés au Musée Alaoui. On y lit, d'après lui :

A N T R I V S
B I X I T A N N O
S B I G I N t i

Le nom du défunt était *Anterius*, qui n'est pas nouveau dans l'épigraphie chrétienne.

Mahédia. — M. Hannezo, qui a fait des recherches dans la nécropole de Mahédia, y a trouvé une inscription gravée sur plâtre qu'il a envoyée, comme la précédente, au Musée Alaoui. Sa copie porte :

L F V T P A T E F V E P L

Il a également trouvé dans cette nécropole un certain nombre de lampes avec des marques de fabrique.

a) C C O R V R S
b) C I V N D R A C
c) P V L L
. A E N I

Dans les environs de la ville, il en a recueilli d'autres où il a lu :

a) A N N I S E I
b) C C O R V R S
c) I V N I A L E X I
d) C I V N D R A C
e) K E A C E I

Sidi-el-Hani. — Marque relevée par M. Hannezo, sur une lampe de la nécropole :

EROTIS

Sullacta? — M. Hannezo a copié et estampé dernièrement une dédicace à Lucius Verus ainsi conçue :

Lettres de 0^m,03.

L · AELIO · AVRELIO
 COMMODO
 IMPERATORIS · CAESA
 RIS · T · AELI · HADRI
 ANI · ANTONINI
 AVG · PII · P · P · F
 D · D P · P

La pierre qui est déposée actuellement dans la maison de M. Epinat, à Mahédia, aurait été trouvée, d'après M. Hannezo, à *Sullacta*. Il faut cependant remarquer que l'inscription est tout à fait semblable, par son texte comme par la disposition des lignes, à une inscription d'El-Djem (*Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 50), copiée par M. Guérin, vainement cherchée par Wilmanns, et que nous avons vue, M. Saladin et moi, le 10 décembre 1882, à El-Djem, dans la maison de Mohammed Ahmida. La hauteur des lettres de cette dédicace, mesurée par moi, était de 0^m,03, comme dans le texte de *Sullacta*. Il est donc plus que probable que ces deux inscriptions n'en forment qu'une et que la pierre a été transportée à Mahédia depuis notre passage à El-Djem.

ALGÉRIE

Hennaya (11 kilomètres de Tlemcen, vers le nord). — Tombe trouvée dans la propriété de M. Galtier et communiquée par M. le docteur Collignon.

D M S ♂
 I V L A D I V T O R
 F E C I T C O N I V G I
 B O N A E A R E T V
 S A E V I X A N N I
 ♂ S X X X X I I ♂

Lambèse. — M. Masqueray a communiqué au Comité le texte de trois inscriptions inédites relevées par lui à Lambèse. Elles ont été

trouvées par M. Marmey, inspecteur de la prison centrale, qui nous en a envoyé la copie quelques jours après.

1. — Fragment de dédicace d'un temple déterré dans une construction d'assez belle époque, à 150 mètres environ de la porte sud-est du camp. Longueur 1^m,10; hauteur 0^m,50. Lettres de 0^m,08 à 0^m,05.

{ ET INCOLVM }
 { NI · HADRIANI · AV }
 { LEGATVS · IPSIVS PR }
 { OLICHENO · DEDIC }

M. Masqueray dit, au sujet de ce texte :

« A cause de la fin de la lettre R parfaitement nette, au commencement de la troisième ligne, le légat qui a fait bâtir ce temple à Jupiter Dolichenus est certainement Sex. Julius Major. Il est donc plus que probable qu'il faut lire *Sex. Julius Major* dans l'inscription 2680 du *Corpus* (t. VIII), qui, elle aussi, mentionne la construction d'un temple, ce qui donne raison contre Wilmanns à MM. Fiegel⁽¹⁾ et Pallu de Lessert⁽²⁾.

Je vais plus loin que M. Masqueray et je considère, avec M. Marmey, le nouveau fragment de Lambèse comme une portion du texte mutilé qui figure au *Corpus* sous le n° 2680. Celui-ci devra donc, dès lors, être transcrit de la façon suivante :

PRO Su l u t e ET INCOLVM I T A T E
 IMP·CAEs t r a i a NI · HADRIANI · AV G V S T I Ø
 SEX·IVLius m a i o R LEGATVS · IPSIVS PR O PRAETORE
 T E M P L um i · o m · d OLICHENO · DEDIC AVIT

M. Masqueray ajoute très justement : « Il est encore démontré par cette inscription que la formule *pro salute et incolumitate* convient au 11^e siècle. »

2. — Sur une base d'autel, ornée à droite d'une tête de bœuf, au même endroit :

I O M
 D O L I C H E N O
 V A L E R I V S
 R V F V S >
 L E G I I I N G
 V · L · L · S ·

⁽¹⁾ *Historia leg. III Aug.*, p. 34.

⁽²⁾ *Fastes de Numidie*, p. 57.

Le nom de la légion étant martelé, ce texte est antérieur à l'époque de Gordien.

3) Base d'autel. Au même endroit. Sur le côté droit de cette base, une tête de bœuf.

I · O · M · D O L ·
 P · P · F L A V I · S T V D I
 O S I · S A B I N I V S
 I N G E N V V S · E T ·
 A V R E L I V S · S E D
 A T V S · S I G · L E G ·
 I I I A G · A G E N S
 C U R A · M A C E L I
 V · L · A · S · C M · A
 Z F O R B V S · S V I S ·

J(ovi) O(ptimo) M(arimo) Dol(icheno) p... p... Flavi(i) Studiosi Sabinius Ingenuus et Aurelius Sedatus signiferi) leg(ionis) III Aug(us)tae agentes cura(m) macelli v(otum) l(ibentes) a(nimo) s(olverunt) cum azutoribus suis.

Les sigles de la seconde ligne sont d'une interprétation tout à fait incertaine.

L'importance de ce texte n'échappera à personne. Il fait connaître l'existence d'un marché militaire à Lambèse, sans doute celui qui se tenait dans les *canabae legionis*, noyau futur de la cité ; il apprend que la surveillance en était confiée à deux *signiferi*, ce qui ne laisse pas d'être un peu surprenant ; enfin il nous enseigne que les *signiferi* avaient à leur disposition des *adjutores* (1), comme certains autres officiers inférieurs, les corniculaires, par exemple, ou comme le centurion *princeps*. Ils les aidaient dans l'administration des épargnes légionnaires confiées à leur garde (2). Ce sont peut-être ces *adjutores* que l'on trouve cités dans le *Digeste* (3) sous le nom de *librarii depositorum*.

Le *signifer* Q. Sabinius Ingenuus, dont le prénom est omis ici, est déjà connu par une épitaphe de Lambèse qu'il fit graver en souvenir d'une de ses affranchies Sabinia Spes (4).

(1) On peut se demander si l'*adjutor signorum*, signalé par un texte de Rome (*Corp. inscr. lat.*, t. VI, n° 372), ne serait pas un *adjutor signiferi*.

(2) Veg., II, 2 : *Et ideo signiferi non solum fideles sed etiam litterati homines eligebantur, qui et servare deposita et scirent singulis reddere rationem.*

(3) *Dig.*, L, 7.

(4) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 2970.

Lamoricière. — Copie et estampage de M. Demaeght.

DIS MAVRIS
SALVTARIBVS
AVRELIVS ∅ E
XORATVS DEC
ALAE PARTORVM
PRAEPOSITVS
COHORTIS II
SARDORVM SE
VERIANA E

L'aile des Parthes et la II^e cohorte des Sardes sont des troupes de l'armée de Maurétanie déjà connues. Cette dernière avait précisé-ment son camp à Lamoricière.

L'Hillil. — C'est également à M. Demaeght que nous devons l'ins-cription suivante, dont la lecture aux lignes 5 et 6 demanderait à être confirmée par un estampage :

D M S
MARCVS TANNONIVS
MIL LEG III AVG Q TANNO
NIO MINENSI PATRI CA
RISSIMO AN L · IMPEN
DI NVMMIS MEIS FECI
VIX ANNIS LXXV

« On voit, dit M. Demaeght, que Tannonius père était originaire de Mina, une des stations de la voie romaine de Calama à Rusucurru, dont les ruines sont situées près de Relizane. C'est la première fois que cet ethnique paraît dans une inscription. »

Tébessa. — M. le capitaine Farges, correspondant du Ministère, et l'un des archéologues les plus zélés de l'Algérie, nous a envoyé plu-sieurs documents relatifs à l'armée d'Afrique, découverts ou relevés par lui à Tébessa, qui fut, on le sait, un poste militaire important sur-tout au début de l'Empire.

Je signalerai d'abord des empreintes de briques portant le nom de la légion III^e Auguste :

LEG III AVG

Il en a été trouvé plusieurs exemplaires. L'un (lettres de 0^m,015) a

été ramassé sur l'emplacement actuel du champ de manœuvres; le second (lettres de 0^m,021), provient du même endroit, et a été rencontré dans les ruines des thermes qui y ont été découverts; deux autres ont été recueillis dans les environs de la basilique.

C'est également à la basilique dans les fouilles que l'on fait actuellement pour la déblayer, qu'a été trouvée une plaque de marbre brisée avec ces mots, qui paraissent avoir été martelés :

leG III AVG
.....

Les autres inscriptions sont des tombes de diverses dates; toutes offrent un intérêt.

1. — Trouvée dans les fouilles de la basilique en 1889. Lettres de 0^m,06. L'estampage ne laisse aucun doute sur la lecture.

D M S
VAL · VITALIS
MIL · EX · N ·
MARTENS
DE · GALLES S
VIX · AN · LV

l. 2 et suiv. *mil(es) ex n(umero) Martens(ium) de Gall[is] s...* ?

Le *numerus Martensium* est un corps de soldats *pseudocomitatenses* que la *Notice des Dignités* ⁽¹⁾ place en Gaule. C'est la première mention qui s'en rencontre en Afrique où il vint peut-être en expédition au IV^e siècle. Le S barré, qui termine la cinquième ligne et qui paraît ajouté après coup, indique peut-être la fonction ou le grade du personnage. On peut songer à *semaforus* ⁽²⁾ ou *signifer* ⁽³⁾, ou mieux encore à *semissalis* ⁽⁴⁾ qui était, on le sait, le grade le plus humble ⁽⁵⁾ parmi ceux qui étaient accordés aux sous-officiers.

2. — Trouvée à la basilique. Copie et estampage de M. Farges. Lettres très nettes de 0^m,45.

qui vixi
pendioru

RINO	CENTVRIONI
ANOS XLII	ET STV
XXIII	DIVVS MA
PEPPE	TVOS F
RITATE	

(sic)

(1) *Not. dign.*, Occid., V. 115 et 265. Cf. VII, 90.

(2) *Semaforus de numero Batavorum* (*Corp. inscr. lat.*, t. V, n° 8752).

(3) *Signif. ex numero Dalmat(arum) Fort(ensium)* (*Ibid.*, n° 5823).

(4) *Semissalis de n(umero) Multiacorum sen(iorum)* (*Ibid.*, n° 8739).

(5) *Cod. Just.*, I, 27, 2; cf. Mommsen, *Corp. inscr. lat.*, t. V, p. 1059.

..... rino centurioni [qui vixit] an(n)os XLVIII et stu[pendioru]m
 XXIII. Divus Ma[...i f. titulos]? perpetuos f(ecit).....

La présence du signe L, pour indiquer le nombre VI, oblige à placer ce texte à une époque assez récente. Il est donc fort possible qu'il n'y soit pas question d'un centurion de la légion III^e Auguste. Le surnom *Divus* s'est déjà rencontré. Il en est de même de *Dius* (1).

3. — Trouvée au même endroit. Lettres de 0^m,03 à 0^m,02. Copie et estampage de M. Farges.

cen	N T V R	I O
arma	M E N T A R I	V S
leg.	S E C V N D A	E
A	D I V T R I C I S	P R O
B	A T V S	I N L E G I I
S	T I P E N D I O R	X X
Q	V I V A	X L V I M
D	I E B	X X H S E
A	V R E L I A	D I O
nysia?	M A R I T O	
carissim	o	f e c

L'intérêt du texte consiste surtout dans la mention d'un *centurio armamentarius*, analogue à nos officiers d'armement. On connaissait déjà un *optio curator operis armamentarii*(2), et des *scribae armamentarii*, tous personnages chargés, à titres divers, de l'administration de l'arsenal et des armes de guerre.

4. — Trouvée par M. Farges dans la nécropole romaine au sud de la porte moderne de Constantine. Lettres de 0^m,035 à 0^m,03. Copie et estampage de M. Farges.

T I · C L A V D
 M A N D V C
 C V S M I L
 L E G · I I I A V G
 V A N

(1) Cf. de Vit, *Onomasticon*, s. v.

(2) *Corp. inscr. lat.*, VIII, n° 2563.

(3) *Ibid.*, VI, n° 999.

5. — Même endroit. Lettres de 0^m,035, sauf à la dernière ligne où elles mesurent 0^m,01. Copie et estampage de M. Farges.

P D V R M I V S
 F I R M V S · M I L
 L E G · I I I · A V G · V I
 X I T · A N N I S
 X X I I · M I L · A N N I
 S I I I I · I N S T I T V I T
 M · P · D · F · V E T
 P F

Les dernières lignes doivent se lire :

Instituit m(onumentum) P. D(armius) F(irmus?) vet(eranus) p(ater) f(ilio).

6. — Même endroit. Lettres de 0^m,05.

D M S
 G · B R V T T I V S
 E X O R A T V S
 V E T E R A N V S
 L E G · I I I · A V G · V I
 X I T · A · L X X X
 F · E L V I A V X O R
 H S E

l. 7. *f(ecit) Elvia uxor.*

7. — Même endroit. Copie et photographie de M. Farges.

P · M E S S I V S · P · F · Q
 M E L I S S V S · A V G · D V
 M I L · L E G · I I I · A V G · > · L U C I L
 P I V S · V I X A N N I S · X X X
 M I L I T A V I T · A N N I S · I I I I
 H S E
 D C L O D I V S A R M O R V M ·
 C V S T O S · > E A D E
 M P

P. Messius, P. f(ilius), Q(uirina), Melissus Aug(usto)du(no), mil(es) leg(ionis) III Aug(ustae), c(enturia) Lucili, pius vixit annis XXX, militavit annis IIII; h(ic) s(itus) e(st). D. Clodius, armorum custos, c(enturia) eade(m), m(onumentum) p(osuit).

Cette inscription est beaucoup plus ancienne que les précédentes. Tout le prouve, la paléographie des lettres, l'absence de *cognomen* parmi les dénominations du dédicant, et le fait que la sépulture est due à un compagnon d'armes du légionnaire et non à un parent, ce qui ne se remarque que dans les épitaphes les plus anciennes de Tébessa. Elle est contemporaine des premiers empereurs et du temps où la légion avait ses quartiers à Theveste.

Les sigles de la deuxième ligne, qui indiquent la patrie du défunt, peuvent se développer de plusieurs façons. J'ai préféré *Augusto-dunum*, parce que nous savons que, au 1^{er} siècle, le recrutement de la légion se faisait en Italie et en Gaule⁽¹⁾. On a rencontré déjà, précisément dans un texte de la même époque trouvé à Tébessa⁽²⁾, une abréviation analogue AVGN, qui signifie *Augustonemetum*.

Dans cette même nécropole M. Farges a recueilli un grand nombre de lampes et de vases représentant des sujets figurés, dont quelques-uns mériteraient une publication spéciale, ainsi qu'un poignard et un ceinturon malheureusement assez détériorés.

R. CAGNAT.

⁽¹⁾ *Eph. epigr.*, t. V, p. 270.

⁽²⁾ *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 10629.

RAPPORT
SUR
SEPT NOUVELLES INSCRIPTIONS NÉO-PUNIQUES
ET
DEUX INSCRIPTIONS LIBYQUES DE MAKTAR

M. Bordier, à qui nous devons les soixante-sept inscriptions néo-puniques dont la découverte a jeté un jour si nouveau sur l'épigraphie de Maktar, vient de clore cette riche série par deux nouveaux envois, comprenant les n^{os} 68-72 et 73-76. Les inscriptions 70-71 sont libyques, les autres sont néo-puniques. Elles présentent moins d'intérêt que les précédentes; sauf le n^o 68, qui est intact, et nous fournit un nouvel exemple du titre *Baal Hammaktarîn* « citoyen de Maktar », ce ne sont guère que des fragments dont il n'y a pas grand'chose à tirer. Évidemment c'est le fond du sac. M. Bordier lui-même nous écrit : « Le nid que j'avais découvert là me semble avoir donné tout ce qu'il pouvait produire. »

Néanmoins, grâce à la précision des indications dont M. Bordier accompagne ses envois, on peut en tirer quelque lumière pour la solution d'un problème que soulèvent ces inscriptions. On sait que les inscriptions néo-puniques se divisent en deux catégories, votives et funéraires, distinguées par des formules entièrement différentes. Seulement, ces deux catégories d'inscriptions sont si bien mêlées ensemble, la forme extérieure des monuments présente tant de ressemblance, que de bons esprits continuent à se demander si ces ex-voto ne seraient pas des inscriptions funéraires déguisées. Il était intéressant de savoir si, à Maktar, les inscriptions votives et funéraires avaient été trouvées au même endroit.

Le dernier envoi (n^{os} 72-76) comprend quatre inscriptions votives et une funéraire (n^o 74); or, voici ce que nous écrit M. Bordier : « Sauf le n^o 74, que j'ai déterré à 400 mètres environ du mausolée de Jules et qui était placé à proximité et entre deux pierres tumulaires latines, les autres ont été recueillies au pied de la porte triomphale d'Aïn-el-Bab, au point où j'ai trouvé la plupart des précédentes. » Ainsi donc, la seule inscription funéraire faisant partie de cette série a été trouvée sur un autre point que les quatre inscriptions votives.

M. Bordier ajoute que soixante-trois des soixante-sept inscriptions précédentes, c'est-à-dire toutes moins quatre, ont été trouvées au même endroit. Or, ces soixante-sept inscriptions comprennent précisément quatre inscriptions funéraires qui nous ont été envoyées à part. Il y a lieu de penser que ce sont les quatre inscriptions auxquelles fait allusion M. Bordier et qui ne proviennent pas de la porte triomphale. Il semble donc qu'à Maktar, les inscriptions funéraires et les inscriptions votives n'étaient pas confondues et qu'elles proviennent d'emplacements différents.

Philippe BERGER.

INSCRIPTIONS ROMAINES

DU KEF, DE TEBOURSOUK ET DES ENVIRONS

Communication de M. le capitaine Espérandieu, correspondant du Comité.

A diverses reprises, j'ai reçu de M. le sous-lieutenant Denis, du 3^e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, des copies d'inscriptions romaines relevées en Tunisie par cet officier. J'en ai envoyé quelques-unes à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, mais la plupart n'ont pas encore été signalées. Comme elles sont toutes restées inédites, je les groupe en une seule communication, pour qu'il soit plus facile de les consulter, et qu'elles puissent trouver place dans les suppléments au tome VIII du *Corpus* qui s'impriment en ce moment à Berlin.

1. — Environs du Kef. Pierre de 0^m,73 de long sur 0^m,45 de large; l'inscription est entourée d'un encadrement de 0^m,25 de haut sur 0^m,35 de large; les lettres des deux premières lignes ont 0^m,045, celles des deux autres, 0^m,04; les T et l'I de la dernière ligne mesurent 0^m,06 :

L · C O R N E L I
V S · L · F · Q V I R · T E R
T V L L V S · P I V S · V I X I T
A N N · X X X X I · H · S · E

M. Denis a fait placer cette pierre contre une baraque du camp des Oliviers.

2. — A 2 kilomètres au sud du Kef. Les lettres ont 0^m,05; elles sont gravées dans un en-

cadrement de 0^m,32 sur 0^m,55 :

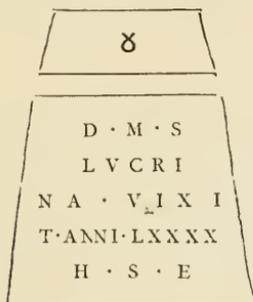
D · M · S
C · A V I A N
V S · A G R I
C O L A P I
V S · V I X · A N
X V

L. 2 et 3, il faut lire sans doute AVIANVS.

3. — Entre le Dyr et Nebeur, à 10 mètres de la route, encastree dans une baraque; lettres de 0^m,05 très bien gravées; encadrement de 0^m,55 sur 0^m,32 :

D · M · S
Q · F A B I V S
Q V A D R A
T V S · S A L V
T A R I S · V I X
I T · A N N I S · L X X

4. — Même provenance que la précédente. Tronc de pyramide quadrangulaire ayant 0^m,57 de haut sur 0^m,50 de large; lettres de 0^m,035; encadrements de 0^m,10 sur 0^m,15 et de 0^m,30 sur 0^m,32 (dimensions moyennes):



5. — Dans un champ appartenant à Ben-Aïssa, près du bordj Ben-Zouarine. Lettres de 0^m,03 :

// // // // // V S V a l e R I A N V S · P I V S V I X I T A N N I S X V // // I I H S E	D · M · S M · // // // I V S I V L I A N V S P I V S · V I X I T · A N N I S X V H · S · E
--	--

L. 5 : le chiffre *XViiII* est à restituer de préférence à la lecture *XV m. II*.

6. — Même provenance que la précédente. Lettres de 0^m,03 :

D M S C E S O N I V S · C A S O I V L · V S V I X I T A N N I S C X I I I	D M S F A B I A F O R T V N A T A V I X I T A N N I S C · I I I
---	---

L. 3 et 4 : *Castulus??* Remarquer qu'il s'agit de deux centenaires.

7. — Au Kef, dans le mur d'enceinte, près de la place Puy-morin. Lettres de 0^m,04 environ :

d m s
 // // // // // C / V S
 // // // V L I V S P F
 q V I R I N A · V I X
 a n n i s L X X X X
 H S E

8. — Au Kef, devant l'abattoir, sur un cippe de 1^m,60 de haut; lettres de 0^m,032 :

D M S V A L E R I V S C E S S A V I X I T · A N N I S L X X X V H S E	D M S C · S E X T I L I V S V I C T O R I V S · V I X I T · A N N I S L X X X H S E
---	--

9. — Au Kef, sur le bord de la route, entre la porte Est de la ville et l'abattoir. La pierre est triangulaire à la partie supérieure et a 0^m,60 de haut; lettres de 0^m,048 :

L · A L E I V S
 A R I S I O
 V I C S I T · A N
 N I S X I I I I
 H · S · E

Aleius est un gentilice connu⁽¹⁾;

(1) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, nos 270 et 7187.

à la seconde ligne il faut lire peut-être *Aristo* dont on a de nombreux exemples (1).

10. — Au Kef, sur une marche d'escalier, dans le haut de la ville; lettres de 0^m,06 très bien gravées :

sabiniano ET · PRAETEXTATO · COS

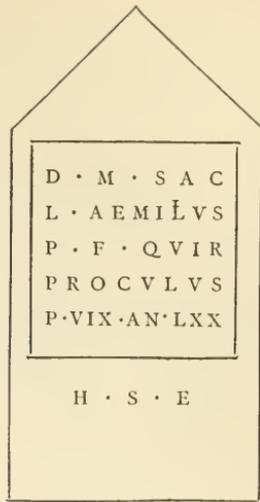
C. Vettius Atticus Sabinianus et C. Asinius Praetextatus furent nommés en 242. Asinius est le seul consul qui ait eu pour cognomen *Praetextatus*(2).

11. — Au Kef, dans un caniveau, près de la porte Est de la ville. Lettres de 0^m,03 :

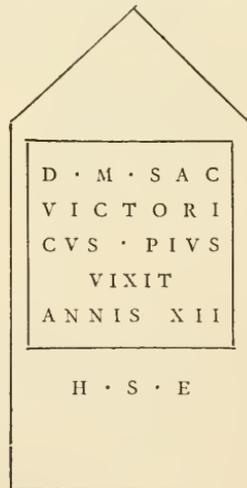
D M S
FLVIA · SAT
V R N I N A
V I X I T A N
N I S X V
H · S · E

La ligne 2 doit sans doute être lue FLA^AVIA.

12. — Au Kef, dans les environs du camp des Oliviers où la pierre a été transportée. Stèle de 0^m,35 de haut; lettres de 0^m,025 contenues dans un encadrement de 0^m,20 sur 0^m,19, sauf celles de la dernière ligne :



13. — Même provenance et déposée au même lieu que la précédente. Stèle de 0^m,93 de haut; lettres de 0^m,03 contenues dans un encadrement de 0^m,17 sur 0^m,22, sauf celles de la dernière ligne :



(1) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 1020.

(2) Cf. également pour ces consuls le n° 5506 du *Corpus*, t. VIII.

Le gentilice *Zoccaeus* n'avait pas encore été signalé en Afrique. L'inscription précédente donne la forme féminine *Zoccea* par un *e* simple.

21. — Lettres de 0^m,52 :

D · M · S
P A P I R I V S
S A R M N O
V I X I T A N I S
L X X

Un estampage, envoyé par M. Denis, permet de lire, à la troisième ligne, *Sarmatio* (avec ligature des lettres ATI).

22. — Lettres de 0^m,045 :

D · M · S
Q · P A C V
V I V S · F E

Les inscriptions du n° 14 au n° 23 ont été lues sur des cippes dont la hauteur est comprise entre 1 mètre et 1^m,40. M. Denis les a fait extraire d'un cimetière romain situé à « 6 kilomètres du Kef, à côté d'un chemin conduisant à Souk-el-Arba ».

24. — A l'henchir Ben-Tala situé entre Teboursouk et Dougga. Lettres de 0^m,05 :

D · M · S
V I T T I A
M · F I L I A
O P T A T A
P · V · A · X X
H · S · E

25. — Au même lieu. Lettres de 0^m,05 :

D · M · S
L · P O M P O

L I X · S A T V
R I A N I · F I L ·
P Ø V Ø A Ø X X
H · S · E

Remarquer, la filiation exprimée non par le prénom, mais par le cognomen du père écrit en toutes lettres.

23. — Lettres de 0^m,06 :

██████████	██████████
██████████	██████████ satur
C A S A	N I N V S
B I D I A	S E R G I A
P · V · A	N V S · P · V · A
	L V I I I
	H · S · E

La fin de la première inscription n'a jamais été gravée.

N I V S · L · F
A R N · O C
T A V I A N V S
P · V · A · L X V
H · S · E

La tribu *Arnensis* était celle des habitants de l'ancien *Thibursicum Bure*, aujourd'hui Teboursouk.

26. — Au même lieu. Lettres de 0,055 :

D · M · S
L · P O M P O N V
L · F I L I V S

L. 2, on doit lire sans doute
L·POMPONVS. Peut-être le dé-
funt était-il frère du précédent.

27. — Au même lieu :

D · M · S
SERVILIA
M · FILIA
VICTORIA
P·V·ANN·LI

28. — A TebourSouk, près des
baraquements de la troupe. Stèle
de 0^m,45 de haut sur 0^m,27 de
large; lettres de 0^m,038 :

D · M · S
L · SALVIVS
P·V·A·LXXXV
H · S · E

29. — Au même lieu. Stèle de
0^m,33 de haut sur 0^m,15 de large;
lettres de 0^m,035 :

Rosace.

D · M · S
EMILIA
SECVN
LVVV

30. — Au même lieu. Lettres
de 0^m,05 :

— D —
— LOC —
— GERA —

31. — A Dougga. Cippe de
1^m,50 de haut; lettres de 0^m,05 :

D · M · S
N A H A N I V S
S A T V R N I N V S
S A T V R N I N I · F I L
P · V · A · L I
H · S · E

Deux autres membres de la
même famille sont connus par
leurs épitaphes découvertes éga-
lement à Dougga. Ce sont : 1° Sa-
turninus, Januari filius (1); 2° Sa-
turnina, Honorati filia (2).

Les inscriptions qui vont suivre, du n° 32 au n° 94, ont été décou-
vertes à TebourSouk. M. Denis les a fait extraire d'une nécropole
située entre le camp et la route de Souk-el-Arba. Les stèles étaient
recouvertes d'une couche de terre végétale ayant une épaisseur
moyenne de 0^m,15. Toutes sont arrondies à leur partie supérieure.

32. — Hauteur de la stèle,
0^m,85; lettres de 0^m,04 :

D · M · S
CORDVLVS
P·V·AN VIII
H · S · E

Le nom servile *Cordus* est
connu (3); son diminutif *Cordu-
lus* ne s'était pas encore ren-
contré.

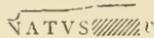
33. — Fragment de 0^m,40

(1) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 1527.

(2) *Ibid.*, t. VIII, n° 1528.

(3) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 3472.

de haut ; lettres de 0^m,035 :


 A XXV HSE

34. — Hauteur de la stèle, 0^m,50 ; lettres de 0^m,05 :

C I X

Pas d'autres indications que ce nombre, exprimant sans doute l'âge du défunt.

35. — Hauteur de la stèle, 0^m,75 ; lettres de 0^m,07 à la seconde ligne, de 0^m,05 aux quatre autres :

Rosace.
 D · M · S
 TRIVMPAKIS
 PIVS
 VIXSIT
 A LXXI

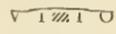
Triumpalis est un nom connu⁽¹⁾.

36. — Hauteur de la stèle, 0^m,75 ; lettres de 0^m,04 :

Rosace.
 D M S
 T V R V T I A
 FORTVNATA
 PIA VIXIT AN
 NIS XLIT T
 L · S

Le gentilice *Turutius* est nouveau.

37. — Hauteur du fragment, 0^m,55 ; lettres de 0^m,04 :


 PIRICIS
 P V A N
 L X X X
 H E S

Piritis est connu⁽²⁾, mais *Piricis*, qui paraît être le même nom, ne s'était pas encore rencontré. La lecture est certaine (estampage).

38. — Hauteur de la stèle, 0^m,50 ; lettres de 0^m,055 à la première ligne, 0^m,05 à la seconde, 0^m,04 à la troisième et 0^m,03 à la dernière :


 D M S
 Q · C · F · P I
 V S · V I X I T
 A N L X X I

A remarquer les *tria nomina* du défunt simplement exprimés par leur initiale.

39. — Hauteur de la stèle, 0^m,50 ; lettres de 0^m,04 :

Rosace.
 D M S
 S V C E S (*sic*)
 V S V I X I T
 A N · V I · M E
 III · DI · XXIII

⁽¹⁾ *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 7957.

⁽²⁾ *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 9084.

40. — Hauteur de la stèle, 0^m,60; lettres de 0^m,05 :

D M S
C A S E V R
A V I X S I T
A N N I S X X X X
H S E

Le nom de la défunte était peut-être *Castula*?

41. — Hauteur de la stèle, 0^m,50; lettres de 0^m,045 :

D M S
H A F V
V I X A N I
S V I I I

D'après l'estampage on peut lire HAPV ou HAFV. Ce paraît être un nom indigène.

42. — Fragment. Lettres de 0^m,045 :

· · · · · *fa*
u S T I N i a
n A V I X I T
a N N I S
L X X V
H S e

Les cassures de la pierre laissent supposer la lecture *Faustiana* de préférence à *Faustina*.

43. — Hauteur de la stèle, 0^m,75; lettres de 0^m,04 :

D M S
C A R C I A I A
N A M P A M
V I X L X X X V I

L. 2 : *Gargilia*; l. 3 : *Nampam(e)*.

44. — Hauteur de la stèle 0^m,90; lettres de 0^m,045 :

D M S
L I C I N I A
S I L V A N A
P · V · A · L X X X
H S E

45. — Hauteur de la stèle, 0^m,95; lettres de 0^m,035 :

Rosace.

D Ø M Ø S
C · O C T A V I
V S I A N V A R I
V S P · V I · A N ·
L X X V
H S E

46. — Pierre plate et rectangulaire de 0^m,50 de haut; lettres de 1^m,05 très grossièrement gravées :

D M S	
I A R I I S	E K I V S P
P · V · A	F I L I V S
I I I	P · V · A X X
	V

Il paraît exister quelque erreur de lecture à la seconde ligne. ELIVS = *a*ELIVS, mais ce genti-lice ainsi déformé ne s'était pas encore rencontré.

47. — Hauteur de la double stèle, 1 mètre; lettres de 0^m,04 :

D M S	D M S
A E L I A	C · O C T A V I V S
P R I M A	C A S T V S
P · V · A · X L V	P · V · A · L X V
H · S · E	H · S · E

48. — Hauteur de la stèle,
0^m,85; lettres de 0^m,45 :

✎ ✎
D ◊ M ◊ S
O C T A V I A
M A X I M A
P ◊ V ◊ A ◊ X V I I I I
H ◊ S ◊ E

49. — Hauteur de la stèle,
0^m,47; lettres de 0^m,04 :

✎ ● ✎
D · M · S
C · O C T A V I V S
K I B O S V S
P · V · A · L X X I
H S E

50. — Hauteur de la stèle,
0^m,50; lettres de 0^m,05 :

D M S
C A B I A
I V S · P R I V
A T V S N
N I S V I X I T
L X X

L. 2 et 3 : *Gabi[n]ius?*

51. — Hauteur de la stèle,
0^m,70; lettres de 0^m,04 :

Rosace.	
D M S	D M S
S A B I N	S A B I A
I V S B A	S A K I T A
K I A H O	V I A N
N A N	L X X V
L X X X I	

Le gentilice *Sabianius* ne s'était pas encore rencontré. *Baliaho*, autre forme de *Baliatho*, est un nom indigène qui est connu (1). *Salita* paraît être une forme latinisée du nom indigène *Salit* (2).

52. — Hauteur de la stèle,
0^m,65; lettres de 0^m,03 :

D M S
O C T A V I V S
M A X I M V S
F E L I X P I V S
V I X I T A N
N I S I I I
H S E

Cf. ci-dessus les n^{os} 45, 47, 48 et 49, et ci-après, le n^o 53.

53. — Hauteur de la stèle,
0^m,75; lettres de 0^m,035 :

Rosace.
D M S
C · O C T A V I V S
C A S T V S
P V A X X I
H S E

54. — Hauteur de la stèle,
0^m,50; lettres de 0^m,04 :

D M S
A V C F N D A
P I A · V I X · A N
(sic) N I X X X I

L. 2 : *Au[ge]nda*. La forme masculine de ce nom servile est connue (3).

(1) *Corp. inser. lat.*, t. VIII, n^o 5075.

(2) *Ibid.*, t. VIII, n^o 1254.

(3) *Corp. inser. lat.*, t. VIII, n^{os} 378, 10663, etc.

55. — Hauteur de la stèle, 0^m,75; lettres de 0^m,04 :

D M S
I V L I A
D/ORCHIAS
P·V·A·LXX
H S E

A la troisième ligne est un surnom qui m'échappe, (*Dorchas?*).

56. — Hauteur de la stèle, 0^m,45; lettres de 0^m,35 :

D M S
S E I V S
B V R E S I S
P·V·A·LXX
H S E

Buresis est un nom indigène qui paraît formé de l'ethnique *Bure*.

57. — Fragment de 0^m,45; lettres de 0^m,03 :

· · · · vic
~~~~~  
TORIA va  
X X X X V  
H S E

58. — Lettres de 0<sup>m</sup>,025; hauteur de la pierre, 0<sup>m</sup>,70 :

|         |  |         |
|---------|--|---------|
| D M S   |  | D M S   |
| ROGATA  |  | ROGAT F |
| FIIKICI |  | DOM II  |
| VIC     |  | VIX     |
| LXV     |  | LXXV    |
| ICS     |  | ICS     |

L. 6 : (*H*)*ic s(ita)*.

La copie de la seconde inscription me paraît avoir besoin d'être revue.

59. — Lettres de 0<sup>m</sup>,04; hauteur de la pierre, 0<sup>m</sup>,50 :

D M S  
E D I N I V S  
(sic) O N O R A T V  
S {V·A·XXXXI  
H · S · E

60. — Lettres de 0<sup>m</sup>,04; hauteur de la pierre, 0<sup>m</sup>,70 :

D M S  
CANDID  
A·P·V·A  
L X X V

61. — Lettres de 0<sup>m</sup>,35; hauteur de la pierre, 0<sup>m</sup>,50 :

D M S  
C G E M I N I U S  
R O G A T I A N U S  
P V A X · · · ·  
H · S · E

62. — Lettres de 0<sup>m</sup>,03 :

D M S  
/ ABVLLVS  
OS ■■■ IS V  
■■■■ ANIS

L. 2 : [*Z*] *abullus*.

63. — Lettres de 0<sup>m</sup>,04 :

D M S  
NIVIA C/S //  
VIXIT ANNIS  
C E N T V M

L. 2 : *N[e]via C...*

64. — Lettres de 0<sup>m</sup>,045; hauteur de la pierre, 1<sup>m</sup>,20 :

D M S  
L A / A / V /  
A N   
C O D D I  
N A P · V · A  
L X X X I I I  
H · S · E

L. 4. Le surnom *Coddina* me paraît nouveau.

65. — Lettres de 0<sup>m</sup>,04; hauteur de la pierre, 0<sup>m</sup>,55 :

D M S  
H O N O R  
A T A P I  
A V I X I  
T A N L X  
H S E

66. — Lettres de 0<sup>m</sup>,035; hauteur de la pierre, 0<sup>m</sup>,60 :

D M S  
K V C I I V K I  
C A S S I V I X I  
T A N N I S L X X V  
H S E

L. 2 : *Luci(i) Juli(i) Cassi.*

67. — Lettres de 0<sup>m</sup>,045; hauteur de la pierre, 0<sup>m</sup>,60 :

D M S  
I V K I A V I C  
T O R I A V I  
X I T A N N I S  
L X X V · H S E

68. — Lettres de 0<sup>m</sup>,05 aux trois premières lignes et de 0<sup>m</sup>,03 aux suivantes; haut. de la pierre, 0<sup>m</sup>,65 :

D M S  
M A M I L I  
A F A V S T I N  
A P I A V I X  
A N X X V  
H S E

69. — Lettres de 0<sup>m</sup>,025; hauteur de la pierre, 0<sup>m</sup>,60 :

D M S  
Σ A B V K I C A  
P I A V I X I T  
A N N I S  
B  Σ K X X X X

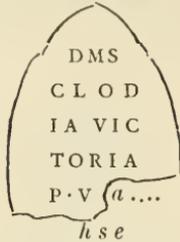
La lecture de la seconde ligne est certaine. La lettre qui ressemble à un Σ mal fait a sans doute la valeur d'un Z. A la dernière ligne, les lettres B  Σ = bi[s] z(ies)? sont certaines également.

70. — Lettres de 0<sup>m</sup>,03; hauteur de la pierre, 0<sup>m</sup>,70 :

D M S  
C V I B I  
N A M H M  
O · V N V V I T A  
C A V S E V I  
A X X X V I I

L. 2 et 3 : *Vibi[us] Nam-  
[p]h[a]mo.* Le reste me paraît obscur.

71. — Lettres de 0<sup>m</sup>,05 :



72. — Lettres de 0<sup>m</sup>,045 ; haut. de la pierre, 0<sup>m</sup>,80 :



D M S  
V I B I V S  
M V S T V L V S  
P · V · A N · L X X X  
V

73. — Lettres de 0<sup>m</sup>,04 ; haut. de la pierre, 0<sup>m</sup>,80 :

Rosace.

D M S  
C · V I B I V  
S P R O C V  
L V S P · V · A  
L X X X V

74. — Lettres de 0<sup>m</sup>,035 ; haut. de la pierre, 0<sup>m</sup>,80 :

D M S  
A G R I A I N  
G E N V A  
P · V · A · L X X V  
H · S · E

75. — Lettres de 0<sup>m</sup>,03 ; haut. de la pierre, 0<sup>m</sup>,50 :

D M S  
V I B I A  
I N G E N V A  
P · V · A L X X X V

76. — Lettres de 0<sup>m</sup>,035 ; haut. de la pierre, 0<sup>m</sup>,50 :

D M S  
V I B I V S  
F I L I I X P I  
V S · V I X I T N  
N X V I I

L. 3. : *Felix*. Erreur de gravure ou de transcription.

77. — Lettres de 0<sup>m</sup>,035 ; haut. de la pierre, 0<sup>m</sup>,70 :

D M S  
V I B I V S  
I N G E N  
N V S · V I X  
A N I S S I I  
H S E

L. 3, 4 et 5 : *Ingenu(u)s vix(it) an(n)is LII*.

78. — Lettres de 0<sup>m</sup>,04 ; haut. de la pierre, 0<sup>m</sup>,75 :

D M S  
V I B I A  
P R O C V K A  
F O R T V N A  
V · A X X V I I

79. — Lettres de 0<sup>m</sup>,04 ; haut. de la pierre 0<sup>m</sup>,80 :

D M S  
V I B I A I A  
N V A R I A  
P · V · A X V

80. — Lettres de 0<sup>m</sup>,045; haut.  
de la pierre, 0<sup>m</sup>,60 :

D M S  
IVLIA  
VICTORI  
A SECVN  
D I N A  
(sic) VX · XXXX

81. — Lettres de 0<sup>m</sup>,05; haut.  
de la pierre, 0<sup>m</sup>,60 :

D M S  
PRIMASVS  
VIXIT ANIS  
I I I H S E

82. — Lettres de 0<sup>m</sup>,04; haut.  
de la pierre, 0<sup>m</sup>,70 :

D M S  
C · SECV  
RA VIX  
IT PIA XXX  
H E S  
N (sic)

83. — Lettres de 0,035; haut.  
de la pierre, 0<sup>m</sup>,60 :

D M S  
CORNIFICI  
VS DACHO  
NTIVS · V · N  
III HS

84. — Lettres de 0<sup>m</sup>,04; haut.  
de la pierre, 0<sup>m</sup>,75 :

D M S  
CARCIKI  
A QVARI  
A P · V · A  
LXXXX  
H S P (sic)

L. 2 et 3 : *Gargilia Quarta*.  
L. 6 : *H(ic) s(e)p(ulta)* ?

85. — Lettres de 0<sup>m</sup>,035; haut.  
de la pierre, 0<sup>m</sup>,60 :

D M S  
HERINIO V  
ICTOR PIVS  
VIX ANIS  
LXXX  
H S E

86. — Lettres de 0<sup>m</sup>,032; haut.  
de la pierre, 0<sup>m</sup>,45 :

D M S  
ABI HONO  
RATA PI V  
IX AN LXX  
H S E

L. 2 et 3 : [*F*]abi[a] ? *Hono-*  
*rata pi[a]*...

87. — Lettres de 0<sup>m</sup>,04; haut.  
de la pierre, 0<sup>m</sup>,80 :

D M S  
APRONIVS  
CARVS P V  
ANNIS XL  
H · S · E

88. — Lettres de 0<sup>m</sup>,03; haut.  
de la pierre, 0<sup>m</sup>,70 :

D M S  
A P R O N I V S  
C A R V S P I V S V  
X X X I I A N N I S  
J X X V I I

A la dernière ligne, la première  
lettre a été gravée à l'envers.

89. — Lettres de 0<sup>m</sup>,045 :

D m s  
 P R I I  
 C · CHAL A  
 P V a  
 H s e

90. — Lettres de 0<sup>m</sup>,053 :

D M S  
 VENVSTA  
 V A III

91. — Lettres de 0<sup>m</sup>,045 :

N A R I S  
 A LXXI  
 H S E

92. — Lettres de 0<sup>m</sup>,03 :

X X  
 X H S E  
 S T T E

L. 3. : *S(it) t(ibi) t(erra) [t(e-  
 vis)]*.

93. — Lettres de 0<sup>m</sup>,03; haut.  
 de la pierre, 0<sup>m</sup>,65 :

F O R T V N  
 A T A P I A  
 V I X A N I S  
 h V I I I

La nécropole de Teboursouk a  
 fourni, de plus, un certain nom-  
 bre de lampes dont j'emprunte la  
 description à la correspondance  
 même de M. Denis :

94. — « Mercure debout tenant  
 une bourse de la main droite et

de la main gauche le caducée. A  
 côté de lui, un coq sur un autel.  
 Marque de fabrique :

EX OFFICI  
 NVNDI  
 N A R I

[*Ex officii(na) Nundinari(i)*].

95. — « Victoire ailée tenant  
 une couronne de feuilles de lau-  
 rier, de la main droite, et de  
 l'autre main, une palme. Marque  
 de fabrique.

⊙ (en relief).

96. — « Sujet précédent plus  
 petit. La déesse a le torse nu; la  
 partie inférieure du corps est  
 cachée par un morceau d'étoffe  
 noué au-dessus des hanches. Mar-  
 que de fabrique :

COPPIRES

[*C(aii) Oppi(i) Res(tituti)*].

97. — « Personnage ailé, à ge-  
 nou; devant lui, une tête de mort  
 et deux os. Pas de marque de  
 fabrique.

98. — « Chien passant à droite.  
 Marque de fabrique :

C · MADI EC

[*C(aii) M(...ii) Adiec(ti)*].

99. — « Dauphin placé dans  
 un encadrement en forme de fer  
 à cheval. Marque de fabrique :

A

100. — « Aigle tournant la  
 tête à gauche. Pas de marque de  
 fabrique.



Les inscriptions suivantes, du n° 117 au n° 128, ont été découvertes à l'Henchir Guerouachi, près de Tebourouk.

117. — Lettres de 0<sup>m</sup>,055 ;  
haut. du cippe, 1<sup>m</sup>,20 .

D M S  
SAFRIA DONA  
TA PIA VIXIT  
ANNIS LIII  
H S E

L. 2 : *Sa[t]ria*.

118. — Lettres de 0<sup>m</sup>,045 ;  
haut. du cippe, 1<sup>m</sup>,20 :

CA V  
VS PRIVA  
TINVS PI  
VS VIXIT  
ANNIS XXII  
H S E

L. 1 et 2. : Peut-être *Ca[l]-v[idē]us* ou *Ca[l]v[isi]us*?

119. — Lettres de 0<sup>m</sup>,04 ; haut.  
du cippe, 0<sup>m</sup>,75 :

D M S  
C CANIVS  
VITOR VX  
ANS XXXV  
H S E

L. 3 et 4 : *Vi[c]tor v[i]x(it)  
an[(n)is]...*

120. — Lettres de 0<sup>m</sup>,035 :

D M S  
C ANINI  
VS MVSIAS  
V I X A  
I I I I  
H S E

L. 3. *Musia* est un cognomen connu<sup>(1)</sup>; *Musias* me paraît nouveau.

121. — Lettres de 0<sup>m</sup>,045 :

D M S  
VOLVMNIA  
CASINIA

L. 3 : *Cas[t]u[l]a*?

122. — Lettres de 0<sup>m</sup>,035 :

d M S  
VIACO

L. 2. — [*Octa*]via, [*Fla*]via ou [*Ful*]via Co....

123. — Lettres de 0<sup>m</sup>,04 :

vixit anni  
S LXXV  
H S E

124. — Lettres de 0<sup>m</sup>,05. Le cippe est mutilé à la partie inférieure; l'inscription qu'il porte était déjà connue par une mauvaise copie de Pellissier<sup>(2)</sup>.

D M S  
P CREPEREIVS  
SVRIACVS AR  
NESIS P V AN  
XXXX

L. 3 et 4 : *Arne(n)sis*.

<sup>(1)</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 6173.

<sup>(2)</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 1470.

125. — Lettres de 0<sup>m</sup>,05 :

D M S  
 CREPEREIA  
 VINDEMIA  
 P V AN LV  
 H S E

126. — Lettres de 0<sup>m</sup>,035 :

*d m s*  
 H O } *nora*  
 T V S P } *ius*  
 VIXIT A } *nn*  
 I S I I I )  
 H S E

127. — Lettres de 0<sup>m</sup>,035 ;  
 haut. du cippe, 0<sup>m</sup>,65 :

D M S  
 C A S S I  
 V S S O R V  
 T O R V I X  
 I T A N N I S  
 h X H S E

128. — Lettres de 0<sup>m</sup>,045 ;  
 haut. du cippe, 1<sup>m</sup>,20 :

D M S  
 ≡ L V I D I V S  
 C A S I V S P I V S  
 V I X I T // // // // //  
 L X // X I  
 H S E

L. 2 et 3 : [*Ca*]lvidius Cas-  
 [*t*]us..

129. — A l'Henchir Bel-Anine,  
 à 2 kil. de Teboursouk. Lettres  
 de 0<sup>m</sup>,06 ; haut. du cippe, 1<sup>m</sup>,20 :

D M S  
 F R V // // // // //  
 R O G A T A  
 P V A  
 L I I I M I I I I  
 H S E

L. 2 : *Fru*[*gia*].

Du n° 130 au n° 156, les inscriptions qui vont suivre proviennent de l'Henchir El-Matria, déjà visité par M. Poinssot dans le courant de l'année 1883.

130. — Fragments de dédicace. Lettres de 0<sup>m</sup>,09 aux deux | premières lignes; 0<sup>m</sup>,07 à la sui-  
 vante; 0<sup>m</sup>,065 à la dernière.

a

PRO SALVTI  
 CASTRORV  
 OMNIPVS  
 SPORTVLAS D

b

M P C A E // // // // //  
 AFF SENATVS  
 ORNAMENTIS PL  
 CVRIONIBVS ETVNIVE

Il se pourrait qu'il fallût lire :

PRO SALVTE IMP CAES m. aurr-severè alexandri pii felicis aug. etc..et iuliae mamaeae aug. matris aug. et  
 CASTRORVM et SENATVS ET Patriae, totiusque domus divinae.....cum  
 OMNIBVS ORNAMENTIS Petente ordine et populo?.....  
 SPORTVLAS DeCVRIONIBVS ET VNIVERSIS civibus dedit. (1)

**131.** — Fragment de dédicace.  
 Lettres de o<sup>m</sup>,06 :

CIVES  
 FERRE DIGNATVR  
 ORDO NVMIVLITANVS

**132.** — Fragment de dédicace.  
 Lettres de o<sup>m</sup>,065 :

Q R  
 V L F I  
 V O R  
 I C I P I I  
 I L I T A N

L. 4, 5 et 6 : ... or[do mun]i-  
 cipii [Numi]ulitan[us].

**133.** — Fragment de dédicace.  
 Lettres de o<sup>m</sup>,062 (2) :

part H I C O max  
 pont MAX TRI  
 b pot... I M P V C O  
 s...ordo N V M I U L I  
 tanu S P P D D

Les trois fragments que je viens de décrire nous apprennent que les ruines d'El-Maatria sont celles du *municipium Numiulitanum*. L'honneur de cette intéressante découverte appartient tout entier à M. Denis.

**134.** — Fragment de dédicace.  
 Lettres de o<sup>m</sup>,10 :

VE DOM/SD

...totiusque dom[us] d[ivinae]...

(1) *Ephem. epigr.*, t. V, n° 1252.

(2) Cf. *Bulletin des Antiquités africaines*, 1884, p. 146.

Peut-être faut-il rattacher ce fragment à l'inscription ci-dessus, n° 130. M. Poinssot en a donné une meilleure lecture dans le *Bulletin des Antiquités africaines*, 1884, p. 146.

**135.** — Fragment de dédicace. Lettres de 0<sup>m</sup>,06 :

//// PRO ////  
//// E ET C ///

**136.** — Fragment de dédicace. Lettres de 0<sup>m</sup>,14 :

VINCENTII

**137.** — Lettres de 0<sup>m</sup>,12 :  
PAPIRI CANDIDVS ET SILVANVS

M. Poinssot, qui a publié ce fragment (1), sépare tous les mots par un point. Il ne serait pas impossible que la dédicace du n° 130 eût été faite par les deux frères dont il est ici question.

**138.** — Fragment d'entablement. Lettres très frustes de 0<sup>m</sup>075 :

IMP V////PI  
C III P I C VARIANI L  
//// III S

**139.** — Lettres de 0<sup>m</sup>,05 :

D M S  
CALVIVS  
FELIX PI  
VS VIXIT  
anni S LV  
h s e

Copie différente de celle qui a été donnée par M. Poinssot (2).

**140.** — Lettres de 0<sup>m</sup>,075 :

d m / S }  
V E }  
ANVS PIVS  
VIXIT ANNIS

**141.** — Lettres de 0<sup>m</sup>,045 aux trois premières lignes; 0<sup>m</sup>,04 à la suivante; 0<sup>m</sup>,025 aux trois dernières :

D M S  
C · MARI  
VS FVSCVS  
FLORIANVS  
PIVS VIXIT AN  
NIS · VII · D · XX  
H S E

**142.** — Lettres de 0<sup>m</sup>,045 :

TI  
O · TRO  
H S E

**143.** — Lettres de 0<sup>m</sup>,06 :

D M S  
FADIA FES  
TVIA PIA

L. 2 et 3 : *Festu*[l]a.

**144.** — Lettres de 0<sup>m</sup>,05 :

... V S V  
i t ALIS  
piu S VIX  
i t a NNIS  
... VIII H  
SE

(1) *Bull. des Ant. afric.*, 1884, p. 146.

(2) *Bull. des Ant. afric.*, 1884, p. 147.

145. — Lettres de 0<sup>m</sup>,03 :

D M S  
C ANNEIA  
SEVERINA  
P · VIXIT  
ANNIS XIV  
H S E

146. — Lettres de 0<sup>m</sup>,07 :

SIMPLEX PI  
VS VIXIT AN  
NIS LXI  
H S E

147. — Lettres de 0<sup>m</sup>,035. Le  
cippe est brisé à droite :

VIA N  
A M O  
NIA PI  
A VIXI  
T ANIS  
LXX  
H S E

L. 2 et 3 : *Amonia*. On connaît la forme masculine de ce cognomen<sup>(1)</sup>.

148. — Lettres de 0<sup>m</sup>,055 :

MARCEL  
LINI FIL VIX  
ANNIS XV  
H S E

149. — Lettres de 0<sup>m</sup>,047 ;  
haut. du cippe, 1<sup>m</sup>,25 :

D M S  
SALLVSTIA  
M A I V L A  
PIA VIX AN  
LXXII  
H S E

L. 3 : Le cognomen *Maiula*, formé de *Maius*, me paraît nouveau.

150. — Lettres de 0<sup>m</sup>,05 ; haut.  
du cippe, 1<sup>m</sup>,50 :

D M S  
C VALERIVS  
*li*BO PIVS  
VIXIT AN  
NIS LXXXXV

Cette copie est un peu différente de celle qui a été donnée par M. Poinssot<sup>(2)</sup>.

151. — Lettres de 0<sup>m</sup>,05 ; haut.  
du cippe, 0<sup>m</sup>,70 :

IVLIA OP  
TATA VIXI  
T ANNIS  
LXV

152. — Lettres de 0<sup>m</sup>,04 :

. . . . .*ho*  
NORATV*s pi*  
VS VIXIT AN  
NIS LXXXV  
H S E

153. — Lettres de 0<sup>m</sup>,025 ;  
haut. du cippe, 0<sup>m</sup>,50 :

D M S  
A LVLEIA  
OPTATA P  
V · A · XXXVIII  
H S E

L. 2. : Le gentilice *Atuleius* me paraît nouveau.

<sup>(1)</sup> *Corp. inscr. lat.*, VIII, n° 1362.

<sup>(2)</sup> *Bull. des Ant. afric.*, 1884, p. 147.

154. — Fragment de dédicace. Lettres de 0<sup>m</sup>,07 à la première ligne et de 0<sup>m</sup>,09 à la seconde :

//////IS//////ICINI VALERI  
LOTIVSQ//////I//////DOMVVS EORVM

[*Pro salute imp. Ca*]es. [*L*]ici-  
ni(i) Valeri[ani].... ..totius-  
q(ue) [d]i[vi]n[ae] domus eorum...

M. Poinssot a donné une meilleure copie de ce texte qui paraît avoir beaucoup souffert depuis 1883 (1).

155. — Fragment de dédicace. Lettres de 0<sup>m</sup>,06 à la première ligne; 0<sup>m</sup>,047 à la suivante; 0<sup>m</sup>,04 aux quatre dernières :

SACR  
NESE SATVR  
SEVERI VICI  
VM SVORVM  
M STATVAM  
DEDIC

156. — Fragment d'autel ayant 0<sup>m</sup>,15 de large sur 0<sup>m</sup>,20 d'épaisseur. Les lettres ont 0<sup>m</sup>,03.

DRACON  
AVC  
ACRV

*Dracon*[i] *aug(usto)* [s]a-  
cru[m] (2).

157. — A Aïn-Hedjah. Dans le mur du bordj. Lettres de 0<sup>m</sup>,04 :

C AVI  
AVRE  
P

158. — Au même lieu que la précédente. Lettres de 0<sup>m</sup>,05; haut. du cippe, 1<sup>m</sup>,10 :

D M S  
L·INSIANIVS  
FELIX PAPI  
RIANVS PI  
VS·V·AN·XVIII  
H S E

159. — Au même lieu que les deux précédentes. Lettres de 0<sup>m</sup>,05; haut. du cippe, 1<sup>m</sup>,10 :

D M S  
IVLIA PRI  
VATIA  
P·V·A·XIIII  
MEN·X·DIE·XV  
H S E

160. — Au même lieu que les trois précédentes :

|                        |                         |
|------------------------|-------------------------|
| d M S                  | D M S                   |
| //////IVS iVSTINVS     | CALPVRNIVS FA           |
| vixit ANNIS XXXV H S E | IA ////SINISIDIA FI//// |
|                        | PIVS VIXIT ANNIS LX     |

(1) *Bull. des Ant. afric.*, 1884, p. 145.

(2) Cf. *Ephem. epigr.*, t. V, n° 1247.

161. — A l'henchir Krourou, à 6 kil. au N.-O. de Teboursouk, parmi les ruines d'un établissement agricole. Lettres de 0<sup>m</sup>,045; haut. du cippe, 1<sup>m</sup>,60 :

|           |               |
|-----------|---------------|
| D M S     | D M S         |
| P · VOLAM | V O L M       |
| NIVS INGE | NIA           |
| NVS AVVS  | C A S T V     |
| PIVS VI   | L A F I L I   |
| X I T A N | A E I V S R A |
| N I S N   | R I S S I     |
| LXXXIII   | M P I         |
| MV · HMV  | A V I X       |
| H S E     | A N N I S     |
| ♪         | X X X V       |
|           | H S E         |

L'avant-dernière ligne de la première inscription doit contenir une erreur de gravure ou de transcription.

162. — Au même lieu que la précédente. Lettres de 0<sup>m</sup>,055; haut. du cippe, 1<sup>m</sup>,30 :

D M S  
P · VOLVMNI  
VS · SATVRNI  
NVS CRESCEN  
TIANVS PIVS  
VIXIT ANN XVI  
H S E

163. — Au même lieu que les deux précédentes. Lettres de

0<sup>m</sup>,04; haut. du cippe, 1<sup>m</sup>,20 :

D M S  
IVLIA FOR  
TVNATA PI  
A VIXIT AN  
LXV  
H S E

164. — Au même lieu que les trois précédentes. Lettres de 0<sup>m</sup>,07; haut. du cippe, 1<sup>m</sup>,30 :

D M S  
P O M P O N I A E  
C A S I V L A E S P O N  
S A E D V L C I S S I M E  
S I N G V L A R I E E X M  
I E M I N A E P · V A N L X I  
H S E

L. 3 : *Cas[t]ulae*. L. 5 et 6 : *singulari e[t] ex[i]m[ia]e f]eminae...*

165. — A l'henchir Goutnaïa<sup>(1)</sup>. Lettres de 0<sup>m</sup>,055 :

PRIM *ula?*  
PIA VI *xit*  
ANNI *s...*  
H *s e*

166. — Au même lieu que la précédente. Lettres de 0<sup>m</sup>,045 :

IRIVS D  
NAIVS DVCCS  
SIMAE VXOR P  
POSVIT

L. 2 et 3 : *du[l]c[is]simae uxori...*

<sup>(1)</sup> A 5 kil. au N.-O. de Teboursouk.

Cette copie diffère de celle qui a été déjà publiée par M. le lieutenant Kœck (1).

Du n° 167 au n° 184, les inscriptions suivantes ont été découvertes à Dougga.

167. — Lettres de 0<sup>m</sup>,042;  
haut. du cippe, 1<sup>m</sup>,20 :

D M S  
C·CAESITIVS HONO  
RATVS QVI ET MV  
SICVS P V A LXI  
H S E

168. — Lettres de 0<sup>m</sup>,05;  
haut. du cippe, 1<sup>m</sup>,10 :

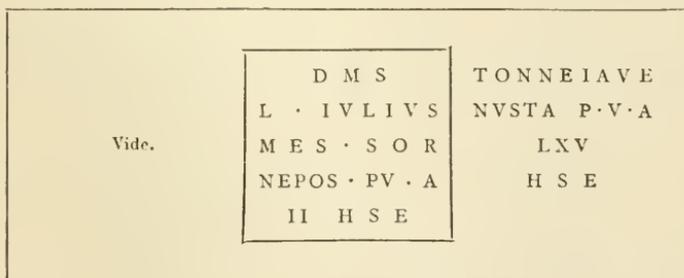
D M S  
I·MARIVS CAN

DIDVS PIVS VIXIT  
ANNIS LXXX H S E

La première lettre de la seconde ligne est à corriger par un L ou par un T.

169. — Lettres de 0<sup>m</sup>,03,  
pour la première inscription, et  
de 0<sup>m</sup>,045 pour la seconde. Le  
cippe a 1<sup>m</sup>,55 de haut sur 1<sup>m</sup>,05  
de large :

Couronnement.



Vide.

Base.

Première inscript., l. 3 : *Messor*.  
A la dernière ligne, il faut peut-être lire LI au lieu de II.

170. — Lettres de 0<sup>m</sup>,12 :

A V G  
ACRV M

..Aug(usto) [s]acrum (2).

171. — Lettres de 0<sup>m</sup>,04; haut.  
du cippe, 0<sup>m</sup>,50 :

D M S  
M V S T V L A  
V I X I T  
X X S

(1) *Bull. des Ant. afric.*, 1884, p. 148.

(2) Cf. ci-dessus, n° 156 et *Ephem. epigr.*, n° V, 1247.

172. — Lettres de 0<sup>m</sup>,035 ;  
haut. de la pierre, 0<sup>m</sup>,65 :

D M S  
B I B V K E N A  
P R I M A  
P · V · A · LXXVII  
H S E

L. 2 : Peut-être faut-il lire *Bibule*[i]a<sup>(1)</sup> ?

173. — Lettres de 0<sup>m</sup>,055 ;  
haut. de la pierre, 0<sup>m</sup>,45 :

D M S  
Q · HOSTILIVS  
HONORATV  
S<sup>v</sup>VIX AN LXV

174. — Lettres de 0<sup>m</sup>,03 ; haut.  
de la pierre, 0<sup>m</sup>,50 :

D M S  
I V L I A  
P R I M O  
S A V I X I T  
A N N I S  
X X X

175. — Lettres de 0<sup>m</sup>,035 ;  
haut. de la pierre, 0<sup>m</sup>,45 :

D M S  
L I V L I V S  
R V F V S I V  
L I M E S S O R  
I S N E P O S · P · V  
A N N I S X X

Remarquer la façon peu habituelle dont la filiation est exprimée.

176. — Lettres de 0<sup>m</sup>,04 ; haut.  
de la pierre, 0<sup>m</sup>,70 :

D M S  
K I V K I V S R V  
F V S C I C I S A  
P V A L I I I H S E

Remarquer dans l'inscription suivante le même sobriquet *Cicisa*, porté par une femme :

177. — Lettres de 0<sup>m</sup>,04 ; haut.  
de la pierre, 0<sup>m</sup>,70 :

D M S  
S I M P L E S  
I A N V A R I A  
C I C C I S A  
P V A L X X X V  
H S E

178. — Lettres de 0<sup>m</sup>,045 ;  
haut. de la pierre, 0<sup>m</sup>,60 :

D M S  
I V K I V S  
S E V E R I I A S  
P V A L  
H S E

L. 3 : *Severi*[i]as ? Ce cognomen serait nouveau.

179. — Lettres de 0<sup>m</sup>,05 ; haut.  
de la pierre, 0<sup>m</sup>,80 :

D M S  
I V L I A M A  
G N I A P V  
A X X I I M I I I  
H S E

(1) *Corp. inscr. lat.*, VIII, n° 2564.

180. — Lettres de 0<sup>m</sup>,03; haut. de la pierre, 0<sup>m</sup>,50 :

D M S  
I V L I V S  
R V F V S  
S O L V T O R  
P V A X V  
H S E

181. — Lettres de 0<sup>m</sup>,045; haut. de la pierre, 0<sup>m</sup>,45 :

D M S  
L M A G N I  
V S L V C I N  
V S P V A V I  
H S E

182. — Lettres de 0<sup>m</sup>,04; haut. de la pierre, 0<sup>m</sup>,50 :

D M S  
L M A G N I V S  
M E S S O R I V L I  
A N V S P V A N V I  
M V H S E

183. — Lettres de 0<sup>m</sup>,045; haut. de la pierre, 0<sup>m</sup>,50 :

D M S  
L M A G N I V S  
V E N V S T V S  
P V A X X I I M V I I  
H S E

184. — Lettres de 0<sup>m</sup>,05; haut. de la pierre, 0<sup>m</sup>,65 :

D M S  
A L P A  
P V A V  
H S E

Le nom servile *Alpa* me paraît nouveau.

185. — A l'henchir Abria, près du ravin situé entre Dougga et le Kef-Dougga. Lettres de 0<sup>m</sup>,068; haut. du cippe, 1<sup>m</sup>,60 :

D M S  
Q · A B V R  
N I V S A V L I  
L I V S F E L I X  
P · V · A L X X V  
H S E

186. — Au même lieu que la précédente. Lettres de 0<sup>m</sup>,07; haut. du cippe, 1<sup>m</sup>,60 :

D M S  
Q · A B V R N I V S  
A V L I L I V S I A N  
V A R I V S P I V S V · A · L X X  
H S E

187. — Au même lieu que les deux précédentes. Lettres de 0<sup>m</sup>,06; haut. du cippe, 1<sup>m</sup>,60 :

D M S  
A V I L L I A V E N V S T A  
P · V · A L X X X I I  
H S E

188. — A l'henchir Abria, au delà du ravin situé entre Dougga et le Kef-Dougga. Lettres de 0<sup>m</sup>,045; haut. du cippe, 0<sup>m</sup>,60 :

D M S  
V E T V I A  
S A T V R N I N  
S A C E R D O S  
P · V · A L X X X I  
H S E

Cette dernière inscription a été signalée à M. Denis par M. le docteur Crous.

En résumé, sans être très brillantes, les découvertes qui ont été faites par M. Denis n'ont pas été non plus sans résultat, d'abord pour la géographie comparée de la province romaine d'Afrique, puisqu'elles nous ont révélé le véritable nom d'une ancienne ville qu'un texte mal interprété avait un instant fait appeler *Iuxtalaca* (1), ensuite pour l'onomastique, puisque plusieurs noms, tant romains qu'indigènes, viennent d'être signalés pour la première fois.

M. Denis me fait encore espérer l'envoi de nouvelles inscriptions inédites que je m'empresserai de faire parvenir au Comité. Le zèle de ce jeune officier n'est d'ailleurs pas sur le point de se démentir; je n'en veux d'autre preuve que l'extrait suivant de sa correspondance particulière :

« ... Il y a une huitaine de jours, m'écrivait-il récemment, M. le contrôleur civil du Kef m'apprenait que des Arabes, occupés à débayer les ruines d'un henchir, situé à environ 60 kilomètres de Teboursouk, avaient vu « des pierres sculptées » qui pouvaient offrir un certain intérêt. Malgré une pluie battante, je me mettais en route le lendemain, mais faute de renseignements précis, je faisais 150 kilomètres inutilement. Deux jours après, je recommençais le voyage dans les mêmes conditions atmosphériques, mais cette fois j'avais la chance de découvrir l'endroit cherché. Les « pierres » en question étaient tout simplement deux magnifiques sarcophages en marbre blanc dont je n'ai aperçu que la partie supérieure. L'un est orné de six personnages en relief (cinq hommes et une femme); de l'autre, beaucoup plus simple, je n'ai vu que deux génies debout tenant une torche renversée. J'ai écrit à M. l'inspecteur des antiquités de Tunisie pour le prier de mettre à ma disposition la somme nécessaire pour me permettre de dégager cette précieuse trouvaille. J'ai reçu hier une réponse affirmative. »

Capitaine ESPÉRANDIEU,

Correspondant du Comité à Toulon.

(1) *Bull. des Ant. afric.*, 1884, p. 145.

(2) Appelé Henchir Gotnia, par M. le lieutenant Kœck qui l'a visité en 1883 (*Bulletin des Antiquités africaines*, 1884, p. 148).

---

# TABLE ALPHABÉTIQUE

## A

- ACADÉMIE DE REIMS. Demande de subvention, p. xiv.
- AÏN-HEDJAH (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 483.
- AIRAINES (Somme). Fonts baptismaux, p. 50 et 51.
- AIX (Musée d'). Portraits par Largillière, p. 308 à 310; — par Rigaud, p. 287 à 292.
- AIX-D'ANGILLON (Les) [Cher]. Plan de l'église, p. 35.
- ALEXANDRE VI (Bulle d') nommant César Borgia abbé de Cuxa, p. 351 à 353.
- ALISE-SAINTE-REINE. Inscription gauloise, p. lxxxiii-lxxxiv.
- ALTHEUS (Châsse d') à Sion, p. xxxviii et 386 à 389.
- AMELINEAU. Demande de mission, p. xxxii-xxxiii et lxxviii.
- AMELIUS, abbé de Cuxa, p. 341, 348.
- ANDREY (Seine-et-Oise). Cimetière mérovingien, p. lxxx et 403 à 405.
- ANGOULÈME (Charente). Abbaye de Saint-Cybard. Inventaire de 1457, p. xxxi et 242 à 245.
- Inscriptions romaines, p. 74 à 77.
- ANTIQUITÉS ROMAINES trouvées à Ver-taut, p. xlvi.
- ARCHITECTURE RELIGIEUSE en Berry, p. 25 à 37.
- ARRAS (Musée d'). Fonts baptismaux, p. 65.
- ARTILLERIE de Charles-Quint, p. xliii.
- ARBE (Société académique de l'). Demande de subvention, p. lxi.
- AUCH (Gers). Musée, p. 249 à 257.
- AUTUN (Saône-et-Loire). Société éduenne. Demande de subvention, p. xxi.
- AVIGNON (Vaucluse). Musée Calvet. Inscriptions, p. 246 à 248.

## B

- BANASA (Maroc). Chapiteaux antiques, p. 451.
- BANNOST (Seine-et-Marne). Sculptures sur bois, p. 418.
- BARBIER DE MONTAULT (L'abbé). Hommages au Comité, p. xiii, xx, xxix.
- BARJOLS (Var). Réparation d'une croix, p. 98 à 100.
- BAR-LE-DUC (Musée de). Tombeau d'un sire de Sully, p. 89 à 97.
- BARTHÉLEMY (Anatole DE). chargé de rapports, p. lxiii, lxxiii; — nommé d'une commission, p. xxv, xxvi; — propose une publication, p. xxvi.
- BARTHÉLEMY (A. DE). Communication sur des carreaux vernissés, p. lxxv; — sur le Musée de Sens, p. xiv-xv.
- Rapports sur des demandes de subvention, p. xiv, xxvi, lxi, lxxx.
- BARTHÉLEMY (Dr). Sa mort, p. xx et xxi.
- BAYE (Baron DE). Communications diverses, p. xx, lxxix; — sur la croix

- de saint Serge, p. xxxviii; — sur les fouilles de Bergères-les-Vertus, p. xxvi-xxvii.
- BAYE (BAYON DE). Hommages au Comité, p. xiii, lx, lxxiv.
- BEAUFORT-EN-SANTERRE (Somme). Fonts baptismaux, p. 67.
- BEN-NARIA. — Voy. FLATTERS.
- BERCHON (Dr). Communication sur le sceau de Pey Berland, archevêque de Bordeaux, p. xxxvi-xxxvii.
- BERGER (Philippe). Inscriptions libyques et néo-puniques de Maktar, p. 461-462.
- BERGÈRES-LES-VERTUS (Marne). Découverte d'un cimetière mérovingien, p. xxvi et xxvii.
- BERLAND (Pey), archevêque de Bordeaux, son sceau, p. xxxvi-xxxvii.
- BERNARD (Saint) et Suger, p. 272 à 275.
- BERNEUIL (Somme). Fonts baptismaux, p. 50.
- BERRY (Architecture religieuse en), p. 25 à 37.
- BERTHELÉ (Joseph). Communication sur le donjon de Niort, p. xlvi et xlviij. — Hommage au Comité, p. lxiii.
- BERTRAND (Alexandre), chargé de rapports, p. xiii, xx, xxxii, lx, lxii, lxiii, lxxiii, lxxiv, lxxix.
- Rapports sur des demandes de souscription, p. xxvi; — de subvention, p. lxxx.
- Rapports divers, p. lxiii, lxxv, lxxvii, lxxx, lxxxi.
- Rapport sur le cimetière de Bergères-les-Vertus, p. xxvi-xxvii; — sur les fouilles de Curin, p. lxiv-lxv; — sur les fouilles de Hermes, p. xxii; — sur les fouilles de Rieux-Fégréac, p. xxi-xxii; — sur les fouilles de Saint-Barthélemy en Saint-Julien de Courcelles, p. lxxvii; — sur les fouilles de Templeux-la-Fosse, p. lxxvi; — sur une hache de bronze trouvée à Sompuis, p. xxi; — sur les haches de Tantonville, p. xxix; — sur une incinération de l'époque gauloise, p. lxiii-lxiv; — sur des silex trouvés à Prassal (Puy-de-Dôme), p. lxxv.
- BERTRAND (Claude). Communication sur des fours à poterie de l'époque gallo-romaine, p. xl.
- BÉRUGES (Donjon de), p. 371.
- BITTON (M.). Hommage au Comité, p. xiii.
- BIZERTE (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 227 et 228.
- BLASSET (P.), sculpteur du xvii<sup>e</sup> siècle, p. 419.
- BLET (Cher). Plan de l'église, p. 36.
- BOESWILLWALD (E.), chargé d'un rapport, p. xiii. — Rapport sur la découverte d'un établissement de pressurage à la Grande-Maussigère, p. xxiii et 3 à 5; — sur les thermes de Royat, p. xxii.
- BONDURAND, auteur de diverses communications, p. lx, lxxiii, lxxx.
- BORDA (Société de). Demande de subvention, p. lxxx.
- BORDIER (M.), communique des inscriptions, p. 461-462.
- BORDJ ABD-EL-MALEK (Tunisie). Inscription romaine, p. 231.
- BORGIA (César), abbé de Cuxa, p. 342 à 354.
- BORREL, auteur de diverses communications, p. xxiv, xxv, xxviii, xxx, lxxix; — communique un inventaire de Hautecour-en-Tarentaise, p. 330-331.
- BOULLANCOURT (Somme). Fonts baptismaux, p. 64.
- BOULOGNE-SUR-MER. Coupe chrétienne en verre gravé, p. 78 à 80. — Croix de l'église Notre-Dame, p. lxxxv-lxxxvi.
- BOURBON, auteur d'une communication, p. lxxiii.
- BOURGEOIS (M.). Discours au Congrès des Sociétés savantes, p. lvi à lviii.
- BOURGES (Cher). Hôtel Lallemant, p. xiv. — Musée, p. xxv. — Société des Antiquaires du Centre, p. xiv.
- BOUZY (Loiret). Théâtre romain, p. xlviij.
- BOVIOLLES. Découverte d'instruments d'agriculture, p. xxix.
- BRÉARD (Charles), nommé officier d'Académie, p. lviii.

BRESSIÈRE (Château de), p. 372.  
BRIE (Sculpteurs sur bois de la),  
p. 406 à 421.  
BRIHAT (A.). Exploration de la grotte  
de Prassal, p. LXII, LXXV.  
BROSSARD. États de la maison du duc  
d'Orléans, p. 9 à 24.  
BROTHER DE ROLLIÈRE, auteur d'une  
communication, p. LXXIII.  
BRUN-DURAND, auteur d'une commu-  
nication, p. LXXXIII, LXXXIX.  
BRUNE (Abbé). Communication sur  
la butte de la Rochette, p. LI.  
BRUTAÏLS, auteur de diverses commu-

nications, p. XXVIII, XXXIII. — Com-  
munication sur les abbés de Cuxa,  
p. 341 et s.

BUNOT DE KERSERS, auteur de diverses  
communications, p. XXV, XXX, LXXXIII,  
LXXXIII. — Communication sur les ca-  
ractères de l'architecture religieuse  
en Berry, p. 25 à 37. — Lettre au  
sujet de l'hôtel Lallemant, p. XIV,  
XXV. — Observations diverses,  
p. XXXIX, XLIV.  
BULLA REGIA (Tunisie). Fouilles de la  
nécropole antique, p. 149 à 226. —  
Inscriptions romaines, p. 160 à 177.

## C

CADIX (Musée de). Inscriptions romai-  
nes, p. 432. — Sarcophage anthro-  
poïde, p. 431 à 433.  
CAGNAT (René). Chronique d'épigraphie  
africaine, p. 227 à 237, et 452 à 460 :  
— Projet de publication, p. XXV.  
CAMBRAI (Nord). Documents sur les  
évêques de Cambrai, p. XIV, LXVI ; —  
sur les peintres de Cambrai, p. LXII,  
LXXXIII.  
CAMÉE EN VERRE FILÉ à Saint-Maurice-  
en-Valais, p. 380-382.  
CARLY (Pas-de-Calais). Fonts baptis-  
maux, p. 57.  
CARREAUX VERNISSÉS du Musée de Troyes,  
p. 81 à 86 ; — trouvés aux Châtel-  
liers, p. L ; — trouvés à Verdun,  
p. LXXV.  
CARSALADE DU PONT (L'abbé de). Mosaique  
antique découverte près de Mon-  
tréal (Gers), p. 38 à 41.  
CARTAILHAC. Observation sur les seaux  
de bronze étrusques, p. XLIV.  
CARTHAGE (Tunisie). Inscriptions romai-  
nes, p. 228.  
CARTON (Dr). La nécropole de Bulla  
Regia, p. 149 à 226.  
CASENOVES (Pyrénées-Orientales). Ca-  
lice d'étain trouvé dans un autel,  
p. XVI et XVII.  
CAUCIADE (M.). Hommage au Comité,  
p. XXIX.

CERF (L'abbé). Communications diver-  
ses, p. XXXII, LXVI ; — sur des sculptu-  
res inexplicables de la cathédrale de  
Reims, p. 439 à 441.

CESARINI (Le cardinal), p. 343 à 346.

CHABOUILLET (A.), chargé de rapports,  
p. XXV, LXII ; — lit des rapports sur  
des demandes de souscription,  
p. XXVI ; — sur diverses communi-  
cations, p. XXX et XXXIII.

— Appendice à un rapport sur un  
secau d'un abbé de Cuxa, p. 341 à  
354. — Médailles satyriques du  
XVI<sup>e</sup> siècle, p. 321 à 329. — Moule  
à enseignes du Musée de Troyes,  
p. 338 à 340. — Monnaies trouvées  
à Rumigny, p. XV-XVI.

CHAMPEAUX (Seine-et-Marne). Stalles du  
XVI<sup>e</sup> siècle, p. 416 et 417.

CHAMPIGNY-LÈS-LANGRES (Haute-Marne).  
Découvertes d'antiquités, p. LXXXI.

CHANTEMERLE (Aube). Fabrique de car-  
reaux vernissés, p. 84 et 85.

CHABLEROI (Congrès de). La question  
franque, p. XL-XLI.

CHARLES-QUINT. Son artillerie, p. XLII.

CHARMES (Meurthe-et-Moselle). Vitrail  
des trois morts et des trois vifs,  
p. XLII.

CHARTON (Édouard). Son éloge par  
M. Bourgeois, p. LVII.

CHASSE d'Altheus à Sion, p. XXXVIII

et 386 à 389; — de saint Fursy à Gueschart, p. 42 à 45.

CHATEAUMEILLANT (Cher). Plan de l'église, p. 32.

CHATEAUX FÉODAUX du Poitou, p. 360 à 374.

CHATELLIERS de la Bretagne, p. xxxviii-xxxix.

CHATELLIERS (Abbaye des) [Deux-Sèvres]. Carrelages du xiii<sup>e</sup> siècle, p. l.

CHAUMOUY (Le) [Cher]. Découverte d'une ciste en bronze, p. xliii.

CHAUVIGNY (Vienne). Donjons, p. 362 et 363.

CHERTOU (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 228 et 229.

CHÈNE-D'HUY (Oise). Cimetière mérovingien, p. 422 à 427.

CHEUCHEL (Algérie). Fouilles, p. 393 à 398; — inscription grecque, p. 398; — statue antique, p. 396-397.

CHEVRIER, auteur d'une communication, p. xxxii et lxiv.

CIMETIÈRES FRANCS d'Andresy, p. 403 à 405; — de Bergères-les-Vertus, p. xxvi et xxvii; — du Chêne-d'Huy, p. 422 à 427; — d'Essigny-le-Petit, p. 101 à 107; — de Templeux-la-Fosse, p. lxxvi.

CISTE EN BRONZE, découverte au Chaumouy, p. xliii; — trouvée en Berry, p. xxx.

CLUNY (Musée de). Calice trouvé à Casenoves, p. xvi et xvii.

COGNONS (La Tour aux), p. 361-362.

COLLIER EN MAJOLIQUE, p. xix.

COLLIGNON (Dr), auteur d'une communication, p. 453.

COMITÉ ARCHÉOLOGIQUE DE SENLIS. Demande de subvention, p. xiv.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES. Liste des membres de la Section d'archéologie, p. i et ii; — des membres non résidents, p. ii à iv; des membres correspondants, p. iv à viii; — de correspondants honoraires, p. ix à x.

— Projets de publication, p. xxv, xxvi.

— Séance du 13 janvier 1890, p. xiii à xix; — du 10 février, p. xx à xxiv;

— du 10 mars, p. xxv à xxvii; — du 21 avril, p. xxviii à xxxi; — du 12 mai, p. xxxii à xxxiii; — du 9 juin, p. lx à lxi; — du 21 juillet, p. lxii à lxvii; — du 17 novembre, p. lxxiii à lxxviii; — du 15 décembre, p. lxxix à lxxxvii. — Voy. aussi CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES ARTS ET MONUMENTS DE SEINE-ET-OISE, p. lxxiii, lxxx.

COMMISSION HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LA MAYENNE, p. lxxiii, lxxx.

COMPTES du duc d'Orléans, en 1563, p. 20 et 21.

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES. Procès-verbaux du Congrès de 1890: séance d'ouverture, p. xxxiv et xxxv; — séance du 27 mai 1890, p. xxxvi à xxxix; — du 28 mai, matin, p. xl à xlii; — du 28 mai, soir, p. xliii à xlv; — du 29 mai, matin, p. xlvi à xlviii; — du 29 mai, soir, p. xlix à li. — Séance générale de clôture, p. li à lix.

— Programme du Congrès de 1891, p. lxviii à lxxii.

CORSE (Tours génoises en), p. lxxxv.

COSSON (Ernest). Son éloge par M. Bourgeois, p. lvii.

COÛARD-LUYS, nommé officier de l'Instruction publique, p. lviii.

COUDRAY-SALBART (Donjon du), p. 368-369.

COUPE CHRÉTIENNE en verre gravé, p. 78 à 80.

COURAJOD (L.). Rapport sur une demande de souscription, p. xxvi.

COURNAULT (Charles), auteur de diverses communications, p. xx et xxix. — Note sur des haches mérovingiennes découvertes à Tantonville, p. 357 à 359; — sur des instruments d'agriculture de l'époque gauloise, p. 355 à 356.

CRÉPY-EN-LAONNOIS (Aisne). Fibule, p. 108 à 110.

CREST (Le) des princes de Galles, p. 338 à 340.

CROIX de Notre-Dame de Boulogne, p. LXXXV-LXXXVI; de saint Serge, p. XXXVIII.  
 CROIZIER (Marquis DE), auteur d'une communication, p. LX et LXVII.  
 CUISINE du duc d'Orléans au XVI<sup>e</sup> s., p. 11 à 14.

CUISSARD (Charles), nommé officier d'Académie, p. LIX.  
 CURIN (Loire-Inférieure). Fouilles, p. LXIV-LXV, et 434 à 438.  
 CUXA (Abbaye de). Ses armoiries, p. 348-349; — observations sur la liste de ses abbés, p. 341 à 354.

D

DARCEL (Alfred), chargé de rapports, p. XIII, XX, XXV, XXXII, LX, LXIII, LXXIII, LXXIX.  
 — Communication sur un calice trouvé à Casenoves, p. XVI-XVII.  
 — Observations sur la croix de Notre-Dame de Boulogne, p. LXXXVI.  
 — Rapport sur des demandes de subvention, p. XXVI; — de souscription, p. XXXI.  
 — Rapports sur diverses communications, p. XXX, LXXXIII; — sur un envoi de M. Rousset, p. LXXXI et LXXXII; — sur l'état de maison du duc d'Orléans, p. 6 à 9; — sur l'inventaire de Hautecour-en-Tarentaise, p. 330-331; — sur l'inventaire de Mascaron, p. XXIII-XXIV.  
 DAR-EL-HADJ-HASSEN (Tunisie). Inscription chrétienne, p. 452.  
 DAUDEVILLE (M.), auteur d'une communication, p. LXXIV, et LXXXIII-LXXXIV.  
 DAVANNE (M.), chargé d'un rapport, p. LXXIII.  
 DAX (Landes). Société de Borda, demande de subvention, p. LXXX.  
 DELATTRE (Le P.). Note sur deux statues découvertes à Carthage, p. 449-450.  
 DELOYE (M.). Communication sur des inscriptions du Musée Calvet, p. 246 à 248.  
 DEMAEGHT (M.) communique des inscriptions, p. 456.  
 DEMAISON (Louis), auteur d'une communication, p. LX, LXV; — inscriptions romaines découvertes à Reims, p. 399 à 402.  
 DEMANDES DE MISSION, p. XXXII à XXXIII.  
 DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'UTILITÉ PUBLIQUE, p. LXIII.

DEMANDES DE SOUSCRIPTION, p. XX, XXVI, LXIII.  
 DEMANDES DE SUBVENTION, p. XIV, XX, XXI, XXV, XXVI, XXVIII, XXXII, LXI, LXII, LXXXIII.  
 DENIS (Lieutenant) découvre des inscriptions romaines, p. 463.  
 DESCHAMPS DE PAS. Annonce de sa mort, p. XXV et XXVI.  
 DES MELOIZES (A.). Observation au Congrès des Sociétés savantes, p. XLIV.  
 DESNOYERS (L'abbé), nommé chevalier de la Légion d'honneur, p. LVIII.  
 DESTRICHE (M<sup>me</sup>), auteur d'une communication, p. LXXIV.  
 DIEPPE (Seine-Inférieure). Musée, p. LXIII.  
 DIEU GAULOIS AU MARTEAU, p. XLIV.  
 DION (DE). Etude sur le prieuré d'Épernon, p. XXXVI. — Hommage au Comité, p. LXXXV.  
 DOCLÉE (Montenegro). Fouilles, p. XXVIII, XXXIII.  
 DOUGGA (Tunisie). Inscription romaine, p. 468, 485 à 487.  
 DUFOURCET (M.). Hommage au Comité, p. XXIX.  
 DUHAMEL (M.). Hommage au Comité, p. XXIX.  
 DUN-LE-ROY. Eglise, p. 30.  
 DURAND (Georges). La châsse de saint Fursy à Gueschart, p. 42 à 45. — Croix de Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer, p. LXXXV-LXXXVI.  
 DURETIE. Station romaine, p. XXI et 87.  
 DURIEUX (M.), auteur d'une communication, p. LXII et LXXXIII.  
 DUTILLEUX (A.). Découverte d'un cimetière franc à Andresy, p. LX, LXXIV, LXXX, et 403 à 405.

E

- ECHANÇONNERIE DU DUC D'ORLÉANS AU XVI<sup>e</sup> S., p. 10 et 11.
- ECK (Théophile), auteur de diverses communications, p. XVIII-XIX, XXVIII, LX, LXVI.
- Fouilles du cimetière du Chêne-d'Huy, p. 422 à 427 ; — fouilles de Templeux-la-Fosse, p. LXXVI ; — monnaies romaines trouvées à Rumigny, p. xv-xvi ; — note sur un vase à inscription trouvé à Vermand, p. 428 à 430.
- ÉCOIFFIER (Dr) donne un calice au Musée de Cluny, p. xvi.
- EL-DJEM (Tunisie). Inscription romaine, p. 453.
- ÉMERAUDES sur les pièces d'orfèvrerie du moyen âge, p. 376 et 377.
- ENLART (Camille). Etudes sur quelques fonts baptismaux du nord de la France, p. 46 à 73.
- ÉPERNON (Seine-et-Oise). Prieuré de Saint-Thomas, p. xxxvi.
- ÉPINAL (Musée d'), p. xlv.
- ÉPINE (Sainte-) conservée à Sion en Valais, p. 379-380.
- ESCŒUILLES (Pas-de-Calais). Fonts baptismaux, p. 59.
- ESPÉRANDIEU (Capitaine), auteur de diverses communications, p. xxxii, XLVII ; — hommage au Comité, p. LXXIX ; — nommé officier de l'Instruction publique, p. LVIII.
- Inscriptions romaines du Kef et de Teboursouk, p. 463 à 488.
- Note sur deux inscriptions de la Creuse, p. LXI ; — sur les carrelages de l'abbaye des Châtelliers, p. L.
- ESSIGNY-LE-PETIT (Aisne). Cimetière carolingien, p. 101 à 107.
- ESTAMPILLES DE POTIERS antiques, p. 185 à 190.
- ÉTOFFE IMPRIMÉE DU XIV<sup>e</sup> S. à Saint-Maurice en Valais, p. 383-385.
- EURE-ET-LOIR (Société archéologique d'). Demande de subvention, p. xxv.

F

- FARGES (Capitaine) communique des inscriptions, p. 456 à 460.
- FAUCILLE GAULOISE trouvée à Boviolles, p. xxix.
- FAVRAUD (M.), auteur d'une communication, p. xxiii, et 3 à 5.
- FESCAMPS (Somme). Fonts baptismaux, p. 60.
- FIBULE de Crépy-en-Laonnois, p. 108 à 110.
- FINOT (M.), auteur de diverses communications, p. xiv, LX et LXVI.
- FLAMARE (DE), auteur d'une communication, p. LXXIV, LXXXV, et 442 à 444.
- FLATTERS (Algérie). Inscriptions romaines, p. 237. — Marbres antiques, p. 238 et 239.
- FLEURY (Paul DE), auteur d'une communication, p. xxx.
- FLOUEST (E.), auteur de diverses communications, p. XLIV, XLVI, LXII.
- FONTGOMBAUD (Cher). Eglise, p. 31.
- FONTS BAPTISMAUX d'Airaines, p. 50 et 51 ; — d'Atlas, p. 65 ; — de Beaufort-en-Santerre, p. 67 ; — de Berneuil, p. 50 ; — de Boullancourt, p. 64 ; — de Carly, p. 57 ; — d'Escœuilles, p. 59 ; — de Fescamps, p. 60 ; — de Fouencamps, p. 52 ; — de Gentelles, p. 63 ; — de Guerbigny, p. 62 ; — de Hangest, p. 69 ; — de Hesdres, p. 56 ; — de Montdidier, p. 54 ; — de Montreuil, p. 58 ; — de Pernes, p. 68 ; — de Saint-Venant, p. 54 ; — de Samer, p. 48 ; — de Selincourt, p. 63 ; — de Tubersent, p. 56 ; — de Wierre-Effroy, p. 49 et 50.

FONTS BAPTISMAUX du nord de la France, p. 46 à 73.  
FORESTIÉ (Édouard), auteur d'une communication, p. LX et LXXXIII.  
FOUCAMPS (Somme). Fonts baptismaux, p. 52.  
FOUILLES à Andresy, p. 403-405; — à Bergères-les-Vertus, p. XXVI-XXVII; — à Bulla Regia, p. 149 à 226; — à Cherchel, p. 393 à 398; — à Doelée, p. XXXIII; — à Hermes, p. XXII; — à

Rieux-Fégréac, p. XXI-XXII; — à Saint-Barthélemy en Saint-Julien de Courcelles, p. LXXVII; — à Sullectum, p. 445 à 448; à Templeux-la-Fosse, p. LXXVI.  
FOURS A POTERIE gallo-romains, p. XL.  
FRÉMINVILLE (DE), auteur d'une communication, p. LXXIV et LXXXV.  
FURSY (Saint). Châsse de Gueschart, p. 42 à 45.  
FUSTEL DE COULANGES. Son éloge par M. Bourgeois, p. LVII.

## G

GABAN, nom d'un vêtement, p. 7.  
GALLES (Princes de). Leur emblème héraldique, p. 338 à 340.  
GARNIER (L'abbé), auteur d'une communication, p. LXXIV, LXXXI.  
GAUTHIER (L'abbé). Hommage au Comité, p. XX.  
GAUTHIER (Jules). Communication sur l'artillerie de Charles-Quint, p. XLIII.  
GENÇAY (Château de), p. 372-373.  
GENTELES (Somme). Fonts baptismaux, p. 52.  
GÉRARD. Lettre sur les fouilles de Doelée, p. XXXIII.  
GIBERT (H.). Dix portraits et dix-neuf lettres de Rigaud et de Largillière, p. 276 à 317.  
GILLET. Hommage au Comité, p. LXIII.

GUARBEQUES (Pas-de-Calais). Fonts baptismaux, p. 63.  
GUÉGAN (M.), auteur d'une communication, p. LXXIV, LXXX, LXXXI.  
GUEIDAN (Adélaïde DE). Son portrait, par Largillière, p. 309.  
GUEIDAN (Gaspard DE). Ses portraits, par Rigaud, p. 289 à 292.  
GUEIDAN (Marquise DE). Son portrait, par Largillière, p. 308 et 309.  
GUERBIGNY (Somme). Fonts baptismaux, p. 62.  
GUESCHART (Somme). Châsse de saint Fursy, p. 42 à 45.  
GUFFREY. Chargé d'un rapport, p. LXII. — Observations diverses, p. XXVII, LXXXIII. — Rapports divers, p. XXXI, LXXXIII.

## H

HACHE DE BRONZE trouvée à Sompuis, p. XXI.  
HACHES MÉROVINGIENNES de Tantonville, p. XXIX et 357 à 359.  
HAILLANT (Nicolas), nommé officier d'Académie, p. LIX.  
HAMARD (L'abbé). Fouilles à Hermes, p. XXII.  
HAMMAM-ZOUAKRA (Tunisie). Inscription romaine, p. 231.  
HAMY (D<sup>r</sup>), chargé d'un rapport, p. LXXV.

HANGEST-SUR-SOMME (Somme). Fonts baptismaux, p. 69.  
HANNEZO (Lieutenant), communique des inscriptions, p. 452, 453. — Note sur Sullectum et sa nécropole, p. 445 à 448.  
HARDY (Michel), nommé officier de l'Instruction publique, p. LVIII.  
HAUTECOUR-EN TARENNAISE (Savoie). Inventaire de l'église en 1443, p. 331 à 333.

- HÉBERT (François), évêque d'Agen. Lettre relative à sa succession, p. 131 à 133.
- HÉBERT (M.). Son éloge, par M. Bourgeois, p. lvi.
- HENCHIR-ABRIA (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 487.
- HENCHIR-BEL-ANINE (Tunisie). Inscription romaine, p. 479.
- HENCHIR-BEN-TALA (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 467 et 468.
- HENCHIR CHOUËGUI (Tunisie). Inscription romaine, p. 229.
- HENCHIR-EL-GUERRA (Tunisie). Inscription romaine, p. 236.
- HENCHIR-EL-MAATRIA (Tunisie), p. 479 à 483.
- HENCHIR-GOUTNAÏA (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 484.
- HENCHIR GUENNARA (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 233 à 235.
- HENCHIR-GUERAOUCHI (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 478-479.
- HENCHIR-KROUOU (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 484.
- HENCHIR-MEDED (Tunisie). Inscription romaine, p. 231.
- HENNAYA (Algérie). Inscription romaine, p. 453.
- HERMES (Oïse). Fouilles de l'abbé Hamard, p. xxii.
- HÉRON DE VILLEPOSSE (A.), chargé de rapports, p. xxviii, xxxii, lx, lxiii, lxxiii, lxxiv, lxxix.
- Chargé d'examiner un projet de publication, p. xxv, xxvi.
- Note sur les inscriptions romaines d'Angoulême, p. xviii et 74 à 77; — sur un sarcophage anthropoïde du Musée de Cadix, p. 431 à 433.
- Rapports divers, p. xxxiii, lxi, lxvi, lxxxiii; — sur les fouilles de Doélé, p. xxxiii; — sur l'inscription gauloise d'Alise, p. lxxxiii-lxxxiv; — sur une inscription moderne communiquée par M. Morel, p. lxxviii; — sur des inscriptions d'Avignon, p. 246 à 248; — de Jublains, p. xviii; — de Reims, p. lxxv; — de Saintes, p. 318 à 320; — sur un vase trouvé à Vermand, p. lxvi.
- HESDRES (Pas-de-Calais). Fonts baptismaux, p. 56.
- HILTI (L') [Algérie]. Inscription romaine, p. 456.
- HIVER (Abbé). Communication sur un vitrail de l'église de Charmes, p. xlii.
- IMPRESSION XYLOGRAPHIQUE, p. 383-385.
- INCINÉRATION de l'époque gauloise, p. lxiii et lxiv.
- INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES à Boulogne, p. 78; — à Dar-el-Hadj-Hassan, p. 452; — à Rome, p. 79.
- INSCRIPTIONS GAULOISES d'Alise-Sainte-Reine, p. lxxxiii-lxxxiv; — d'Avignon, p. 247.
- INSCRIPTION GRECQUE à Cherchel, p. 398.
- INSCRIPTIONS LIBYQUES de Maktar, p. 461.
- INSCRIPTIONS DU MOYEN AGE à Bar-le-Duc, p. 96; — à Nîmes, p. lxxxv.
- INSCRIPTIONS NÉO-PUNIQUES de Maktar, p. 461-462.
- INSCRIPTIONS ROMAINES à Aïn-Hedjah, p. 483; — Angoulême, p. 74 à 77; — Bizerte, p. 227-228; — Bordj Abd-el-Melek, p. 231; — Bulla Regia, p. 160 à 177; — Carthage, p. 228; — Chemtou, p. 228-229; — Dougga, p. 468, 485 à 487; — El-Djem, p. 453; — Flatters, p. 237; — Hammam-Zouakra, p. 231; — Henchir-Abria, p. 487; — Henchir-Bel-Anine, p. 479; — Henchir-Ben-Tala, p. 467-468; — Henchir-Chouëgui, p. 229; — Henchir-el-Guerra, p. 236; — Henchir-el-Matria, p. 479-483; — Henchir-Goutnaïa, p. 484; — Henchir-Guennara, p. 233-235; — Henchir-Gueraouchi, p. 478-479; — Henchir-

Krourou, p. 484; — Henchir-Meded, p. 231; — Hennaya, p. 453; — l'Hiltil, p. 456; — Jublains, p. xviii, — le Kef, p. 230, 463-467; — Ksar-Mdjedja, p. 233; — Lambèse, p. 236, 453-455; — Lamorieière, p. 456; — Mahédia, p. 452, 453; — Reims, 399-402; — Salakta, p. 447; — Saintes, p. 318; — Sidi-el-Hani, p. 453; — Sidi-Marched, p. 232; — la Sierra de Benafi, p. 432; — Tebessa, p. 456 à 460; — Teboursouk, p. 476 à 477;

— Vermand, p. lxvi, 428 à 430; — Zitounet-et-Thobal, p. 232.  
INVENTAIRE de l'église de Hautecour-en-Tarentaise, p. 331 à 333; — de l'église Saint-Cybar d'Angoulême, p. xxxi et 242 à 245; — de l'église de Valence, p. lxxxiii; — de Mascarou, p. xxiii-xxiv et 116 à 133; — des vêtements du duc d'Orléans, p. 15 à 17.  
ISSOUDUN (Indre). Chapelle du château, p. 27.

J

JADART (M.), auteur d'une communication, p. lxxxvi.  
JAX (Jacques DE), peintre du roi, p. xli et xlii.  
JOINVILLE (Tombeau d'un seigneur de) à Bar-le-Duc, p. 89 à 97.  
JUBLAINS (Mayenne). Inscription romaine, p. xviii.

JUDICIS. Communication sur l'école romane du Limousin, p. xlix.  
JULLIAN (Camille). Hommage au Comité, p. xxxii.  
JULLIEN-LAFERRIÈRE (L'abbé) communiqué des inscriptions de Saintes, p. xxviii et 3.8-3.19.

K

KEF (Le) [Tunisie]. Inscriptions romaines, p. 230, 463-467.

KSAR MDJEDJA (Tunisie). Inscription romaine, p. 233.

L

LA BAUME-MONTREVEL (Papiers des), p. 9.  
LAIGUE (DE), auteur de diverses communications, p. xiii, xxii, lxvi, 431 à 433.  
LA MARTINIÈRE (H.-M. DE), nommé officier d'Académie, p. lix.  
— Chapiteaux trouvés à Banasa, p. 451. — Recherches sur l'emplacement de la ville de Lixus, p. 134 à 148.  
LAMBÈSE (Algérie). Inscriptions romaines, p. 236, 453 à 455.  
LAMORICIÈRE (Algérie). Inscription romaine, p. 456.

LAMPES ANTIQUES trouvées à Bulla Regia, p. 185 à 190, 193, 195, 199, 201, 202, 206, 207, 208, 210, 211, 212, 213, 216, 217, 218, 224, 225; — à Teboursouk, p. 476 à 477.  
LAMPES PHÉNICIENNES trouvées à Lixus, p. 143.  
LANGEAIS (Indre-et-Loire). Donjon, p. 360 et 361.  
LARGILLIÈRE (Lettres et portraits de), p. 302 à 317.  
LASTEYRIE (Robert DE). Chargé de rapports, p. xx, xxv, xxviii, xxxii, lx, lxii, lxxiii, lxxiv.  
— Communications diverses,

- p. LXXXV; — sur une mosaïque trouvée à Reims, p. LXXXVI.
- LASTEYRIE (Robert DE). Observations diverses, p. XXVI, XXXVII, XXXVIII, XLIX, LXII, XLVII, LXXXVI.
- Rapports sur une demande de reconnaissance d'utilité publique, p. LXIII; — sur des demandes de subvention, p. XIV, XXI, XXXII, LXXX.
- Rapport sur un bas-relief trouvé à Pommery, p. XXIV; — sur une inscription de Nîmes, p. LXXXV; — sur des sculptures inexplicées de la cathédrale de Reims, p. 439 à 441; — sur des sculptures romanes trouvées à Nevers, p. 442 à 444.
- Rapports sur diverses communications, p. XIV, XXIV, XXXIII, LXVI, LXXXIV, LXXXV.
- LAURENT. Communication sur un bas-relief du *xv<sup>e</sup>* siècle à Pommery, p. XXIV.
- LE BAILLY. Lettre sur l'inscription gauloise d'Alise, p. LXXXIII-LXXXIV.
- LEBÈGUE. Demande de subvention, p. LXII.
- LE BLANT (Edmond) annonce la mort du docteur Barthélemy, p. XX et XXI; — de M. Deschamps de Pas, p. XXV et XXVI.
- Communication sur une perle en majolique, p. XIX.
- Rapport sur une communication, p. XVIII; — sur une coupe chrétienne, p. 78 à 80.
- LE CLERT (Louis), auteur d'une communication, p. XXV, XXX. — Carreaux vernissés du Musée de Troyes, p. 81 à 86. — Moule à enseignes conservé au Musée de Troyes, p. 334 à 337.
- LEDAIN (Bélisaire). Essai de classification des châteaux féodaux du Poitou, p. 360 à 374.
- LEFÈVRE-PONTALIS (Eugène), secrétaire-adjoint du Congrès de la Sorbonne, p. XXXVI; — y présente des observations, p. XLVII.
- LEMAIRE (René), auteur d'une communication, p. LXXX.
- LEROY. Explorations aux environs de Montargis, p. XLVIII.
- L'ESTOURBEILLON (Régis DE). Marché passé par le peintre Jacques de Jax, p. XLI et XLII.
- LEUILLIER (Th.). La sculpture sur bois dans les églises de la Brie, p. L et 406 à 421.
- LIÉNARD (F.). Carreaux vernissés trouvés à Verdun, p. LXXV.
- LIÈVRE (M.). Hommage au Comité, p. LXI, LXIII.
- LIMOGES (Société photographique de), p. LXII.
- LIMOUSIN (École romane du), p. XLIX et L.
- LIN-KORAN (Exploration du), p. LXXV.
- LIXUS (Maroc). Recherches sur son emplacement, p. 134 à 148.
- LONGNON (Aug.), chargé d'un rapport, p. XXVIII. — Rapports divers, p. XIV, LXVI.
- LOUDUN (Donjon de), p. 364.
- LOUIS (Saint) donne un reliquaire à Saint-Maurice d'Agaune, p. 379-380.
- LUQUET. Note sur une triple tête en bronze, p. 240 et 241.
- LOZÈRE (Société d'agriculture de la), p. LXXXIII.

## M

- MACTAR, voy. MAKTAR.
- MAHÉDIA (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 452, 453.
- MAISON du duc d'Orléans, frère de Charles IX, p. 9 à 24.
- MAÎTRE (Léon), auteur de diverses communications, p. XLII, LX, LXII; — demande une subvention, p. LX.
- Note sur les fouilles de Curin, p. LXIV-LXV et 434 à 438; — sur les fouilles de Rieux-Fégréac, p. XXI, XXI-XXII et 87-88; — sur les fouilles de

- Saint-Barthélemy en Saint-Julien de Courcelles, p. LXXVII. — Observations sur les châteaux de Bretagne, p. XXXVIII-XXXIX.
- MAJOLIQUE (Perle en), p. XIX.
- MAKTAR (Tunisie). Inscriptions libyques et néo-puniques, p. 461-462. — Inscriptions romaines, p. 230 et s.
- MARQUISE (Pas-de-Calais). Carrières de pierre, p. 71 et 72.
- MARSY (DE). Hommage au Comité, p. XX, LXIII LXXIV. — Observations diverses, p. XLII, L.
- MARTRES-TOLOSANES (Haute-Garonne). Projet de fouilles, p. LXII.
- MARVIES (Les) [Marne]. Cimetière gaulois, p. LXIII et LXIV.
- MASCARON (Jules), évêque d'Agen. Inventaire de ses meubles, p. XXIII-XXIV et 111 à 133.
- MASPERO, chargé d'un rapport, p. LX. — Rapports divers, p. XXXII, LXIII, LXVII, LXXVIII.
- MASQUERAY (M.). Communiqué des inscriptions, p. 453 à 455.
- MASSILLON-ROUVET, p. 443.
- MAUSSIGÈRE (La Grande-) [Charente]. Pressoir antique, p. 3 à 5.
- MAXE-WERLY (L.) Hommage au Comité, p. XXV. — Tombe d'un sire de Sailly conservée au Musée de Bar-le-Duc, p. 89 à 97.
- MAYENNE (Commission historique et archéologique de la), demande une subvention, p. LXXIII, LXXX.
- MÉDAILLES SATYRIQUES du XVI<sup>e</sup> siècle, p. 321 à 329.
- MEHUN-SUR-YÈVRE (Cher). Plan de l'église, p. 29.
- MÉLY (F. DE). Visite aux trésors de Saint-Maurice d'Agaune et de Sion, p. XXXVII et 375 à 392. — Observation au Congrès de la Sorbonne, p. L.
- MENUS du duc d'Orléans en 1561, p. 10 à 14.
- MILNE EDWARDS (Alphonse) ouvre le Congrès de la Sorbonne, p. XXXIV et XXXV.
- MIREUR. Prix-fait pour la réparation d'une croix de la collégiale de Barjols, p. 98 à 100.
- MIROIRS ANTIQUES trouvés à Bulla Regia, p. 191, 197 et 198.
- MISSION SCIENTIFIQUE, p. LXXVIII.
- MISTI-COURTIN (Loire Inférieure), p. XLII.
- MOCAUT (Renier), fabricant de carreaux vernissés, p. 82 et 83.
- MOLARD (François), auteur d'une communication, p. LXXIV et LXXXIV.
- MOLOSME. Église Saint-Pierre, p. LXXXIV.
- MONCONTOUR (Donjon de), p. 361.
- MONLEZUN (Jules-Frédéric), nommé officier de l'Instruction publique, p. LVIII.
- MONNAIES ROMAINES trouvées à Rumigny, p. XV et XVI.
- MONTAIGLON (A. DE). Rapports sur des demandes de souscription, p. XXXI, LXIII; — de subvention, p. XIV.
- MONTAIGU (Comte DE). Communication sur des substractions découvertes à Misti-Courtin, p. XLII.
- MONTBÉLIARD (Bibliothèque de). — Manuscrit du XVI<sup>e</sup> siècle, p. XLIII.
- MONTDIDIER (Somme). Fonts baptismaux, p. 54.
- MONTREAL (Gers). Mosaïque antique, p. 38 à 41.
- MONTREUIL (Pas-de-Calais). Fonts baptismaux de l'église Saint-Sauve, p. 58.
- MONTREUIL-BONNIN (Donjon de), p. 367-368.
- MOREL (Léon), auteur de diverses communications, p. XXI, XXXII, XLV, LXI, LXIII, LXXVIII, LXXIX. — Communication sur les bijoux d'or trouvés dans les tombes gauloises de la Marne, p. XLV; — sur une hache de bronze, p. XXI.
- MORGAN (DE), auteur d'une communication, p. LXXV.
- MOSAÏQUE ROMAINE de Montréal, p. 38 à 41; — trouvée à Reims, p. LXXXVI.
- MOULE A BOUTONS du XIV<sup>e</sup> siècle, p. 335.
- MOULE A ENSEIGNES du Musée de Troyes, p. 334 à 340.
- MULLER (L'abbé). Observation au Congrès des Sociétés savantes, p. XLIV-XLV.

- MÜNTZ (Eugène), chargé de rapports, p. xx, LXXIV: — rapport sur une demande de souscription, p. xxxi. |  
 MUREAUX (Allée couverte des), p. LXXXI. |  
 MUSÉES. — VOYEZ AIX, ARRAS, AUCH, AVIGNON, BAR-LE-DUC, BOULIGES, CADIX, CLUNY, DIEPPE, NANCY, NIMES, SENS, TOULOUSE, TROYES, VIENNE.

N

- NANCY (Musée de). Faux gauloise, p. 355. — Société d'archéologie lorraine, demande de subvention, p. xx. |  
 NANTES (Société archéologique de) demande une subvention, p. LXXIII, LXXX. |  
 NÉCROPOLE de Sullectum, p. 445 à 448. |  
 NEVERS (Nièvre). Sculptures romanes, p. 442 à 444. |  
 NICAISE (Auguste), auteur d'une communication, p. LXXIX. |  
 NIMES (Musée de). Inscription, p. LXXXV. |  
 NIORT (Deux-Sèvres). Donjon du XIII<sup>e</sup> s., p. XLVII-XLVIII et 365 à 367.

O

- OCEANUS (Le dieu), sur des mosaïques romaines, p. 38 à 40. |  
 OEDIPE (Légende d'), sur une étoffe imprimée, p. 383-385. |  
 ORLÉANS (Duc d'). Son état de maison, p. 6 à 24.

P

- PARFOURU (M.). Note historique sur le musée fondé à Auch en l'an II, p. 249 à 257. |  
 PARTHENAY (Deux-Sèvres). Portes Saint-Jacques et de l'Horloge, p. 371. |  
 PATÈRE DE BRONZE trouvée à Lixus, p. 143. |  
 PENNES (Les) [Bouches-du-Rhône]. Statue de vierge, p. XLIV. |  
 PERLE EN MAJOLIQUE, p. XIX. |  
 PERNES (Pas-de-Calais). Fonts baptismaux, p. 68. |  
 PÉROT (Francis) demande une subvention, p. XXVIII. |  
 PERROT (Georges) présente une observation, p. LXII. |  
 PETIT (Ernest). Extraits des archives de la Côte-d'Or, p. LI. |  
 PHOTOGRAPHIE (Sociétés de), p. LXXIII. |  
 PIGEON (L'abbé), nommé officier de l'Instruction publique, p. LVIII. |  
 PILLOV (J.). Le cimetière carolingien d'Essigny-le-Petit et la fibule de Crépy-en-Laonnois, p. 101 à 110. — Observations sur des cimetières de l'époque barbare, p. XL, XLI et XLV. |  
 PLAMPIED (Cher). Plans de l'église, p. 33. |  
 PLIQUE (Dr). Fours à poteries de l'Auvergne, p. XL. |  
 PLUMES D'AUTRUCHE, emblème des princes de Galles, p. 338 à 340. |  
 POITIERS. Cloître des Cordeliers, p. XL et XLII. |  
 POITOU (Châteaux féodaux du), p. 360 à 374. |  
 POMMERY (Ardennes). Sculpture sur bois, p. XXIV. |  
 POTTIER (L'abbé), auteur d'une communication, p. LXXIV. |  
 POUY (M.). Hommages au Comité, p. LXXIV, LXXIX. |  
 POUZAUGES (Donjon de), p. 370-371. |  
 PRASSAL (Puy-de-Dôme). Grotte à silex travaillés, p. LXXV.

- PRESSOIR ANTIQUE à la Grande-Maussi-  
gère, p. 3 à 5.  
PRIX-FAIT pour la réparation d'une  
croix, p. 99-100.
- PROVINS (Seine-et-Marne). Sculptures  
sur bois à l'église Saint-Ayoul, p. 418-  
419.

R

- REIMS (Marne). Académie [L'] demande  
une subvention, p. xiv. — Décou-  
verte d'une mosaïque, p. LXXXVI. —  
Inscriptions romaines, p. 399 à 402.  
— Sculptures inexpliquées de la ca-  
thédrale, p. 439-441.
- REINACH (Salomon). Marbres décou-  
verts à Ben-Naria (Flatters), p. 238-  
239.
- REISTRE, nom d'un vêtement, p. 7.
- RELIQUAIRES MÉROVINGIENS à Saint-Mau-  
rice-en-Valais, p. 380-383; — à Sion,  
p. 386 à 389.
- RICHARD (Alfred). Hommage au Comité,  
p. XXIX.
- RICHARD (Jules-Marie). Inscription ro-  
maine trouvée à Jublains, p. XVIII.
- RICHARD CŒUR DE LION, fondateur du  
donjon de Niort, p. XLVIII.
- RICHEMOND (MESCHINET DE) communique  
des médailles satyriques, p. xxviii et  
321 à 322.
- RIEUX-FÉGRÉAC (Loire-Inférieure). Sta-  
tion romaine, p. XXI-XXII et 87-88.
- RIGAUD (Hyacinthe). Lettres et por-  
traits, p. 276 à 302.
- ROBERT (Zéphirin), nommé officier de  
l'Instruction publique, p. LVIII.
- ROCHETTE (Rutte de la) [Jura], p. LI.
- ROGER. Notice sur une ciste gauloise  
découverte au Chaumoy, p. XLIII.
- ROUSSET (M.), auteur d'une communi-  
cation, p. LXIII, LXXXI.
- ROYAT. Thermes antiques, p. XXII.
- ROYER (Charles), nommé officier d'A-  
cadémie, p. LIX.
- RUMIGNY (Ardennes). Trouaille de  
monnaies romaines, p. xv et xvi.
- RUPIN (Ernest), nommé officier de  
l'Instruction publique, p. LVIII.

S

- SAILLY (Généalogie de la famille DE),  
p. 90 à 92.
- SAILLY (Guy, sire DE). Son tombeau à  
Bar-le-Duc, p. 89 à 97.
- SAINT-AOUSTRILLE-LÈS-GRAÇAY (Cher).  
Plan de l'église, p. 29.
- SAINT-BARTHÉLEMY EN SAINT-JULIEN DE  
COURCELLES (Loire-Inférieure). Fouil-  
les, p. LXXVII.
- SAINT-DENYS (Abbaye de). Sa construc-  
tion par Suger, p. XLVI-XLVII et 258  
à 275.
- SAINT-GENOU (Cher). Plan de l'église,  
p. 35.
- SAINT-JOIRRE (Jean DE), sculpteur du  
XIII<sup>e</sup> s., p. 96.
- SAINT-MAURICE (Valais). Étoffe imprimée,  
p. 383-385. — Trésor, p. xxxvii  
et 375 à 385; — grande chässe,  
p. 378; — reliquaire de la Sainte-  
Épine, p. 379-380; — reliquaire mé-  
rovingien, p. 380 à 383.
- SAINT-PAUL (Anthyme). Étude sur l'ab-  
batiale de Saint-Denys, p. XLVI-XLVII  
et 258 à 275. — Observations au  
Congrès des Sociétés savantes,  
p. XLIX.
- SAINT-PIERRE-DES-ÊTIEUX (Cher), p. 31.
- SAINT-VENANT (Pas-de-Calais). Fonts  
baptismaux, p. 54.
- SAINTES (Charente-Inférieure). Inscrip-  
tions romaines, p. 318.
- SALADIN (H.). Note sur deux chapiteaux  
trouvés à Banasa, p. 451; — sur

- deux statues découvertes à Carthage, p. 449 à 450.
- SALAKTA (Tunisie). Inscription romaine, p. 447. — Nécropole, p. 445 à 448.
- SAMER (Pas-de-Calais). Fonts baptis-  
maux, p. 48.
- SARCOPHAGE ANTHROPOÏDE du Musée de  
Cadix, p. 431 à 433.
- SACREL (L'abbé), auteur d'une commu-  
nication, p. LXXIX.
- SAVINS (Seine-et-Marne). Châsse en bois  
du XVI<sup>e</sup> s., p. 415-416.
- SCHLUMBERGER (G.), chargé d'un rap-  
port, p. XXIX; — chargé d'examiner  
un projet de publication, p. XXV,  
XXVI; — lit un rapport, p. XXIV.
- SCULPTURES INEXPLIQUÉES de la cathé-  
drale de Reims, p. 439 à 441.
- SCULPTURES ROMANES découvertes à Ne-  
vers, p. 442 à 444.
- SCULPTURES SUR BOIS dans les églises de  
la Brie, p. L et 406 à 421; — à  
Pommery (Ardennes), p. XXIV.
- SEGOGNE (Jacques), sculpteur, p. 417-  
418.
- SEINE-ET-OISE (Commission départe-  
mentale des arts et monuments),  
p. LXXIII, LXXX.
- SELINCOURT (Somme). Fonts baptis-  
maux, p. 63.
- SENLS (Comité archéologique). De-  
mande de subvention, p. XIV.
- SENS (Musée lapidaire), p. XIV et XV.
- SIDI-EL-HANI (Tunisie). Inscription ro-  
maine, p. 453.
- SIDI-MARCHEL (Tunisie). Inscriptions  
romaines, p. 232.
- SIERRA DE BENAFI (Espagne). Inscriptions  
romaines, p. 432.
- SION (Valais). Trésor, p. XXXVI-XXXVII et  
385 à 392. — Châsse mérovingienne  
p. 386 à 389. — Coffret du XIV<sup>e</sup> s.,  
p. 389-392.
- SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE, p. LXI.
- SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DU CENTRE,  
p. XIV; — demande à être reconnue  
d'utilité publique, p. LXIII.
- SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'EURE-ET-LOIR  
Demande de subvention, p. XXV et  
XXXII.
- SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE. De-  
mande de subvention, p. XX.
- SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES. De-  
mande de subvention, p. LXXIII et  
LXXX.
- SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE TOURAINE. De-  
mande une subvention, p. XIV, LXII et  
LXXX.
- SOCIÉTÉ DE BORDA à DAX. Demande de  
subvention, p. LXXX.
- SOCIÉTÉ ÉDUENNE à Autun. Demande  
de subvention, p. XXI.
- SOCIÉTÉ PHOTOGRAPHIQUE DE LIMOGES,  
p. LXII.
- SOMPUS (Marne). Découverte d'une  
hache de bronze, p. XXI.
- SOUCAILLE (M.), auteur d'une commu-  
nication, p. XXIX.
- SOULOSSE (Vosges). Stèles romaines,  
p. XLV.
- STALLES DE CHAMPEAUX, p. 416-417.
- STATUES ANTIQUES trouvées à Carthage,  
p. 449 et 450; — à Cherchel, p. 396-  
397; — à Flatters, p. 238-239.
- STÈLES ROMAINES de Soulosse, p. XLV.
- SUGER, abbé de Saint-Denis, p. XLVI-  
XLVII, et 258 à 275.
- SULLACTA (Tunisie). — Voy. SULLECTUM.
- SULLECTUM (Tunisie), p. 445 à 448.  
— Inscription romaine, p. 453.

T

- TAILLEBOIS (E.). Hommage au Comité,  
p. XXIX.
- TALMOND (Donjon de), p. 364-365.
- TANTONVILLE (Meurthe-et-Moselle). Dé-  
couverte de haches mérovingiennes,  
p. 357 à 359.
- TARIF de diverses marchandises, p. 21.  
à 24.

- TCHEMMICH (Maroc). Emplacement de Lixus, p. 134 à 148.
- TEBESSA (Algérie). Inscriptions romaines, p. 456 à 460.
- TEBOUSSOUK (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 468 à 476. — Lampes romaines, p. 476 à 477.
- TE IGITUR. Sens de ces mots, p. xxiv.
- TEMPLEUX-LA-FOSSE (Somme). Cimetière mérovingien, p. lxxvi.
- TÊTE PHÉNICIENNE trouvée à Lixus, p. 141.
- THERMES DE CURIN, p. 434 à 438.
- THIOLLIER. Hommage au Comité, p. xx.
- THOLIN. Inventaire du mobilier de Mascaron, p. xiii, xxiii-xxiv et 116 à 133.
- THOUARS (Deux-Sèvres). Portes de ville, p. 371-372.
- TOMBEAUX ANTIQUES à Bulla Regia, p. 152 à 160, et 178 à 185; — à Sullectum, p. 445 à 448.
- TOMBES EN PLATRE, p. 403.
- TOMBES GAULOISES de la Marne, p. xlv.
- TONNERRE (Yonne). Église Saint-Michel, p. lxxxiv.
- TOUFFOU (Donjon de), p. 363.
- TOULOUSE (Musée de). Mosaïque antique, p. 39.
- TOURAINNE (Société archéologique de) demande une subvention, p. xiv, lxii, lxxx.
- TOURS GÉNOISES bâties en Corse, p. lxxxv.
- TOUSSAINT (M.) demande une subvention, p. lxiii.
- TRÉSORS de Saint-Maurice et de Sion, p. 375 à 392.
- TROYES (Musée de). Carreaux vernissés, p. 81 à 86. — Moule à enseignes, p. 334 à 340.
- TUBERSENT (Pas-de-Calais). Fonts baptismaux, p. 56.
- TUILES employées dans des tombeaux, p. 179, 180, 214.
- TUNISIE (Inscriptions romaines), p. 452 à 460.

## U

URNES FUNÉRAIRES antiques, p. 182.

## V

- VALENCE (Drôme). Inventaire de l'église, p. lxxxiii.
- VALLENTIN (Roger). Hommage au Comité, p. xxv.
- VASE A INSCRIPTION trouvé à Vermand, p. 428-430.
- VAYSSIÈRE, auteur d'une communication, p. lx.
- VERDUN (Meuse). Carreaux vernissés trouvés à la cathédrale, p. lxxv.
- VERMAND (Aisne). Vase avec inscription romaine, p. lxvi et 428 à 430.
- VERRE FILÉ (Camée en), p. 380-382.
- VERTAUT (Côte-d'Or). Fouilles, p. xlvi.
- VÊTEMENTS du duc d'Orléans, frère de Charles IX, p. 15 à 17.
- VICHY (Allier). Fours gallo-romains, p. xl.
- VIENNE (Isère). Mosaïque conservée au Musée, p. 40.
- VIERGE (Sainte) et sainte Anne. Statue de l'église des Pennes, p. xliv.
- VIGNAT. Communication sur le théâtre romain de Bouzy, p. xlvi.
- VILLEFOSSE (HÉRON DE). Voy. HÉRON DE VILLEFOSSE.
- VINCENS (Charles). Communication sur une statue de la Vierge et de sainte Anne, p. xliv.
- VOULOT (Félix). Stèles romaines de Soulosse, p. xlv.
- VOUVENT (Donjon de), p. 370.

W

|                                                     |  |                                                                  |
|-----------------------------------------------------|--|------------------------------------------------------------------|
| WAILLE (V.). Fouilles de Cherchel, p. 393<br>à 398. |  | WIERRE-EFFROY (Pas-de-Calais). Fonts<br>baptismaux, p. 49 et 50. |
|-----------------------------------------------------|--|------------------------------------------------------------------|

Z

ZITOUNET-ET-THOBAL (Tunisie). Inscription romaine, p. 232.

---

TABLE DES PLANCHES HORS TEXTE

- Pl. I. — Mosaïque de Montréal (Gers), p. 38.  
Pl. II. — Châsse de Gueschart, côtés, p. 42.  
Pl. III. — Châsse de Gueschart, face et revers, p. 42.  
Pl. IV. — Carreaux vernissés du Musée de Troyes, nos 1 à 15, p. 82.  
Pl. V. — *Id.* nos 16 à 30, p. 82.  
Pl. VI. — Tombeau de Guy de Sailly.  
Pl. VII. — Plan de Lixus.  
Pl. VIII. — Tête archaïque trouvée à Lixus.  
Pl. IX. — Mur d'enceinte de Lixus.  
Pl. X. — Patère de bronze trouvée à Lixus.  
Pl. XI. — Lampes recueillies à Lixus.  
Pl. XII. — Figure d'enfant découverte à Ben-Naria.  
Pl. XIII. — Tête de bronze trouvée en Auvergne.  
Pl. XIV. — Portrait de Gaspard de Gueidan.  
Pl. XV. — Portrait de la marquise de Gueidan.  
Pl. XVI. — Fragment d'étoffe conservée à Saint-Maurice-en-Valais.  
Pl. XVII. — *Id.* Détail des encadrements.  
Pl. XVIII. — *Id.* Scènes de danse et de combat.  
Pl. XIX. — *Id.* Histoire d'Œdipe.  
Pl. XX. — *Id.* Histoire d'Œdipe.  
Pl. XXI. — *Id.* Histoire d'Œdipe.  
Pl. XXII. — Coffret conservé dans le trésor de Sion-en-Valais.  
Pl. XXIII. — Statue antique découverte à Cherchel.  
Pl. XXIV. — Sarcophage anthropoïde du Musée de Cadix.  
Pl. XXV. — Chapiteaux trouvés à Banasa (Maroc).
- 

LISTE DES VIGNETTES

- Calice trouvé à Casenoves, p. xvi.  
Perle de collier en majolique, p. xix.  
Plan de la chapelle du château d'Issoudun, p. 27.  
Plan de l'église de Saint-Aoustrille-lès-Graçay, p. 29.  
Plan de l'église de Mehun-sur-Yèvre, p. 29.  
Plan de l'église de Dun-le-Roy, p. 30.  
Plan de l'église de Fontgombaud, p. 31.  
Plan de l'église de Saint-Pierre-des-Étieux, p. 31.  
Plan de l'église de Châteaumeillant, p. 32.  
Plan de l'église de Plaimpied, p. 33.  
Plan de la crypte de Plaimpied, p. 33.

- Plan de l'église de Saint-Genou, p. 35.  
Plan de l'église des Aix-d'Angillon, p. 35.  
Plan de l'église de Blet, p. 36.  
Mosaïque du Musée de Toulouse, p. 39.  
Mosaïque du Musée de Vienne, p. 40.  
Fonts baptismaux de Wierre-Effroy, p. 49.  
Fonts baptismaux de Wierre-Effroy, 2<sup>e</sup> face, p. 50.  
Fonts baptismaux d'Airaines (grand et petit côté), p. 51.  
Fonts baptismaux de Fouencamps, p. 62.  
Fonts baptismaux de Gentelles, p. 52.  
Fonts baptismaux de Tubersent, p. 56.  
Fonts baptismaux d'Hesdres, p. 56.  
Fonts baptismaux de Carly, p. 57.  
Fonts baptismaux de Saint-Sauve de Montreuil, p. 58.  
Fonts baptismaux d'Escœuilles, p. 59.  
Fonts baptismaux de Fescamps, p. 60.  
Fonts baptismaux de Guarbecques, p. 63.  
Fonts baptismaux de Bouillancourt, p. 64.  
Fonts baptismaux du Musée d'Arras, p. 65.  
Fonts baptismaux de Beaufort-en-Santerre, p. 67.  
Fonts baptismaux de Pernes, p. 68.  
Fonts baptismaux de Hangest-sur-Somme, p. 69.  
Garniture de ceinture mérovingienne, p. 103.  
Autre garniture de ceinture, p. 105.  
Initiales zoomorphiques d'un manuscrit de Laon, p. 106.  
Autres initiales zoomorphiques, p. 107.  
Fibule trouvée près de Crépy-en-Laonnois, p. 108.  
Plan de la nécropole de Bulla Regia, p. 151.  
Tombeau de Bulla Regia, p. 153.  
Deux sarcophages de Bulla Regia, p. 155.  
Stèle trouvée à Bulla Regia, p. 157.  
Cippe trouvé à Bulla Regia, p. 158.  
Inscription trouvée à Bulla Regia, p. 160.  
Coupe d'une sépulture de Bulla Regia, p. 178.  
Briques ornées, p. 179.  
Mobilier funéraire trouvé dans une tombe de Bulla Regia, p. 182.  
Quatre estampilles de potier, p. 190.  
Vases trouvés à Bulla Regia, p. 191.  
Miroir de bronze, p. 191.  
Vase en forme de tête d'Éthiopien, p. 191.  
Ampoules trouvées à Bulla Regia, p. 194.  
Rondelle de plomb ornée, p. 196.  
Couvercle de miroir, p. 198.  
Deux types de vases trouvés à Bulla Regia, p. 200.  
Type de tombeau de Bulla Regia, p. 200.  
Vase en forme d'animal, p. 203.  
Lampe trouvée à Bulla Regia, p. 204.  
Vase en forme de vieille femme, p. 210.  
Sépulture formée par des tuiles, p. 214.  
Vase en forme de coq, p. 218.

- Deux vases trouvés à Bulla Regia, p. 221.  
Quatre types de vases trouvés à Bulla Regia, p. 222.  
Deux types de vases trouvés à Bulla Regia, p. 223.  
Moule à enseignes conservé au Musée de Troyes, . 335.  
Enseigne politique du xiv<sup>e</sup> siècle, p. 336.  
Haches trouvées en Normandie, p. 357.  
Haches conservées au Musée lorrain, p. 358.  
Miniature du *Prudence* de Berne, p. 358.  
Plan des fouilles de Curin, p. 436.  
Édifice trouvé à Curin, p. 438.  
Statue de femme découverte à Carthage, p. 449.  
Statue de danseuse trouvée à Carthage, p. 450.
-

# TABLE

## PAR ORDRE DE MATIERES

---

LISTE des membres de la Section d'archéologie, des membres non résidants, et des Correspondants du Comité pour les travaux historiques, p. 1 à x.

### PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ

SÉANCE du 13 janvier 1890, p. xiii à xix.

Rapport de M. CHABUILLET sur une communication de M. Théophile Eck relative à une trouvaille de monnaies romaines à Rumigny (Ardennes), p. xv et xvi.

Communication de M. Alfred DARCEL relative à un calice d'étain récemment donné au Musée de Cluny, p. xvi et xvii.

Note de M. HÉRON DE VILLEFOSSE sur une inscription romaine découverte à Jublains et communiquée par M. Jules-Marie Richard, p. xviii.

Note de M. Edmond LE BLANT sur une perle de collier en majolique, p. xix.

SÉANCE du 10 février 1890, p. xx à xxiv.

Rapport de M. Alexandre BERTRAND sur diverses communications de MM. Morel, Léon Maître et Hamard, p. xxi et xxii.

Observations de M. DARCEL sur l'inventaire de Mascaron, communiqué par M. Tholin, p. xxiii et xxiv.

SÉANCE du 10 mars 1890, p. xxv à xxvii.

Rapport de M. Alexandre BERTRAND sur les fouilles opérées par M. de Baye dans le cimetière de Bergères-les-Vertus (Marne), p. xxvi et xxvii.

SÉANCE du 21 avril 1890, p. xxviii à xxxi.

Rapport de M. Alfred DARCEL sur un inventaire de l'abbaye de Saint-Cybar d'Angoulême, communiqué par M. Paul de Fleury, p. xxx et xxxi.

SÉANCE du 12 mai 1890, p. xxxii à xxxiii.

RÉUNION ANNUELLE des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, p. xxxiv à lix.

SÉANCE GÉNÉRALE D'OUVERTURE, p. xxxiv et xxxv.

SÉANCE du 27 mai 1890, p. xxxvi à xxxix.

Communication de M. DE DION sur l'église Saint-Thomas d'Épernon, p. xxxvi.

Communication de M. DE MÉLY sur les trésors de Saint-Maurice en Valais et de Sion, p. xxxvii à xxxviii.

Communication de M. LÉON MAÎTRE sur les châteliers de Bretagne, p. xxxvii et xxxix.

SÉANCE du 28 mai 1890, matin, p. xl à xlii.

Communication de M. PILLOY sur les cimetières francs, p. xl et xlv.

Communication de M. DE L'ESTOURBEILLON sur le peintre Jacques de Jax, p. xli et xlii.

SÉANCE du 28 mai 1890, soir, p. xliii à xlv.

Communication de M. Jules GAUTHIER sur un manuscrit relatif à l'artillerie de Charles-Quint, p. xliii.

SÉANCE du 29 mai 1890, matin, p. xlvi à xlviii.

Communication de M. FLOUËST sur les fouilles de Vertault, p. xlvi.

Communication de M. Anthyme SAINT-PAUL sur l'église de Saint-Denis, p. xlvi et xlvii.

Communication de M. BERTHÉLÉ sur le donjon de Niort, p. xlvii et xlviii.

SÉANCE du 29 mai 1890, soir, p. xlix à li.

Communication de M. JUDICIS sur l'architecture limousine, p. xlix.

Communication de M. ESPÉRANDEU sur des carreaux vernissés, p. l.

SÉANCE GÉNÉRALE du 31 mai 1890, p. lii à lix.

Discours de M. BOURGEOIS, ministre de l'Instruction publique, p. lii à lviii.

SÉANCE du 9 juin 1890, p. lx et lxi.

SÉANCE du 21 juillet 1890, p. lxii à lxvii.

Rapport de M. Alexandre BERTRAND sur diverses communications de MM. Morel, Chevrier, Maître et Dutilleux, p. lxiii à lxv.

Rapport de M. HÉRON DE VILLESOSSE sur une communication de M. Demaison, p. lxv.

Programme du Congrès des Sociétés savantes en 1890, p. lxviii à lxxii.

SÉANCE du 17 novembre 1890, p. lxxiii à lxxviii.

Rapport de M. BERTRAND sur les fouilles opérées par M. Eck, dans le cimetière de Templeux-la-Fosse, p. lxxvi.

Rapport de M. BERTRAND sur les fouilles exécutées par M. Léon Maître à Saint-Barthélemy, commune de Saint-Julien de Courcelles (Loire-Inférieure), p. lxxvii.

Rapport de M. HÉRON DE VILLESOSSE sur une inscription du xvi<sup>e</sup> siècle communiquée par M. Léon Morel, p. lxxviii.

SÉANCE du 15 décembre 1890, p. lxxix à lxxxvi.

Rapport de M. DARCEL sur divers objets communiqués par M. Rousset, p. lxxxii et lxxxiii.

Rapport de M. HÉRON DE VILLESOSSE sur une communication de M. Daudeville, relative à l'inscription gauloise d'Alise-Sainte-Reine, p. lxxxiii et lxxxiv.

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS

- Découverte d'un établissement de pressurage à la Grande-Maussigère, commune de Puyréaux (Charente), rapport de M. BOESWILLWALD sur une communication de M. Favraud, p. 3 à 5.
- Etats de la maison du duc d'Orléans, frère de Charles IX, communication de M. BROSSARD, précédée d'un rapport de M. DARCEL, p. 6 à 24.
- Caractères de l'architecture religieuse en Berry à l'époque romane, par M. BUNOT DE KERSERS, p. 25 à 37.
- Mosaïque antique découverte près de Montréal (Gers), communication de M. l'abbé DE CARSLADE DU PONT (*Planche I*), p. 38 à 41.
- La châsse de saint Fursy à Gueschart (Somme), communication de M. Georges DURAND (*Planches II et III*), p. 42 à 45.
- Étude sur quelques fonts baptismaux du nord de la France, par M. Camille ENLART, p. 46 à 73.
- Note sur les inscriptions romaines d'Angoulême, par M. Antoine HÉRON DE VILLEFOSSE, p. 74 à 77.
- Coupe chrétienne en verre gravé, rapport de M. Edmond LE BLANT sur une communication de M. Eck, p. 78 à 80.
- Note sur des carreaux historiés et vernissés conservés au Musée de Troyes, par M. Louis LE CLERT (*Planches IV et V*), p. 81 à 86.
- Note sur les fouilles de la station romaine de Rieux Fégréac, par M. Léon MAITRE, p. 87 et 88.
- Tombeau d'un sire de Sailly, de la maison de Joinville, conservé au Musée de Bar-le-Duc, communication de M. MAXE-WERLY (*Planche VI*), p. 89 à 97.
- Prix-fait pour la réparation d'une croix processionnelle de la collégiale de Barjols (Var), communication de M. MUREUR, p. 98 à 100.
- Le cimetière carolingien d'Essigny-le-Petit, et la fibule de Crèpy-en Launois, par M. Jules PILLOY, p. 101 à 110.
- Inventaire du mobilier de Jules Mascarou, évêque d'Agen en 1703, communication de M. THOLIN, p. 111 à 133.
- Recherches sur l'emplacement de la ville de Lixus, par M. H.-M. DE LA MARTINIÈRE (*Planches VII à XI*), p. 134 à 148.
- La nécropole de Bulla Regia, par M. le Dr CARTON, p. 149 à 226.
- Chronique d'épigraphie africaine, par M. R. CAGNAT, p. 227 à 237.
- Marbres antiques découverts à Ben-Naria (Flatters), par M. Salomon REINACH (*Planche XII*), p. 238 et 239.
- Note sur une triple tête en bronze, découverte en Auvergne (*Planche XIII*), par M. LUGUET, p. 240 et 241.
- Inventaire du trésor de Saint-Cybar d'Angoulême, communication de M. P. DE FLEURY, p. 242 à 245.
- Note sur des inscriptions du Musée Calvet, rapport de M. HÉRON DE VILLEFOSSE sur une communication de M. Deloye, p. 246 à 248.
- Note historique sur le musée fondé à Auch, en l'an II, par M. PARFOURU, p. 249 à 257.

- Suger, l'église de Saint-Denis et saint Bernard, par M. Anthyme SAINT-PAUL, p. 258 à 275.
- Dix portraits et dix-neuf lettres de Rigaud et de Largillière, par M. GIBERT (*Planches XIV et XV*), p. 276 à 317.
- Inscriptions romaines nouvellement découvertes à Saintes. Rapport de M. HÉRON DE VILLEFOSSE sur une communication de M. l'abbé Julien-Laferrière, p. 318 à 320.
- Médailles satyriques du xvi<sup>e</sup> siècle, rapport de M. CHABOUILLET sur une communication de M. Meschinot de Richemond, p. 321 à 329.
- Inventaire de l'église de Hautecour-en-Tarentaise; rapport de M. DARCEL sur une communication de M. Borrel, p. 330 à 333.
- Moule à enseignes conservé au Musée de Troyes, communication de M. LE CLERT, p. 334 à 337.
- Observations de M. CHABOUILLET sur la communication précédente, p. 338 à 340.
- Appendice à un rapport sur le sceau d'un abbé de Cuxa, par M. CHABOUILLET, p. 341 à 354.
- Instruments d'agriculture en fer forgé de l'époque gauloise, communication de M. Charles COURNAULT, p. 355 et 356.
- Les haches du cimetière mérovingien de Tantonville (Meurthe-et-Moselle), communication de M. Charles COURNAULT, p. 357 à 359.
- Essai de classification chronologique des châteaux féodaux du Poitou du x<sup>e</sup> au xiii<sup>e</sup> siècle, par M. Bélisaire LEDAIN, p. 360 à 374.
- Visite aux trésors de Saint-Maurice d'Againe et de Sion, par M. DE MÉLY (*Planches XVI à XXII*), p. 375 à 392.
- Note sur les fouilles de Cherchel, par M. WAILLE (*Planche XXIII*), p. 393 à 398.
- Inscriptions romaines récemment découvertes à Reims, communication de M. Louis DEMAISON, p. 399 à 402.
- Note sur la découverte d'un cimetière d'origine franque à Andresy (Seine-et-Oise), par M. A. DUTILLEUX, p. 403 à 405.
- La sculpture sur bois dans les églises de la Brie, par M. LUCILLIER, p. 406 à 421.
- Fouilles du cimetière mérovingien du Chêne d'Iluy, à Vaudaucourt (Oise), communication de M. Théophile ECK, p. 422 à 427.
- Note sur un vase à inscription de Vermand (Oise), par M. Théophile ECK, p. 428 à 430.
- Sarcophage anthropoïde du Musée de Cadix, rapport de M. HÉRON DE VILLEFOSSE, sur une communication de M. de Laigue, p. 431 à 434 (*Planche XXIV*).
- Découverte des thermes de Curin, commune de Blain (Loire-Inférieure), par M. Léon MAÎTRE, p. 434 à 438.
- Sculptures inexplicées de la cathédrale de Reims, rapport de M. DE LASTEYRIE sur une communication de M. l'abbé Cerf, p. 439 à 441.
- Découverte de sculptures du xii<sup>e</sup> siècle à Nevers, rapport de M. DE LASTEYRIE sur une communication de M. de Flamare, p. 442 à 444.
- Note sur Sullectum et sa nécropole, par le lieutenant HANNEZO, p. 445 à 448.
- Note sur deux statues découvertes à Carthage par le R. P. DELATTRE, rapport de M. SALADIN, p. 449 et 450.
- Note sur deux chapiteaux trouvés à Banasa (Maroc), par M. de La Martinière, rapport de M. SALADIN (*Planche XXV*), p. 451.

Chronique d'épigraphie africaine, par M. CAGNAT, p. 452 à 460.

Rapport sur sept nouvelles inscriptions néo-puniques et deux inscriptions libyques de Maktar, par M. Philippe BERGER, p. 461 et 462.

Inscriptions romaines du Kef et de Teboursonk et des environs, communication de M. le capitaine ESPÉRANDIEU, p. 463 à 488.

TABLE ALPHABÉTIQUE, p. 489 à 504.

TABLE DES PLANCHES ET VIGNETTES, p. 505 à 507

TABLE PAR ORDRE DES MATIÈRES, p. 508 à 512.





Mosaïque dévou



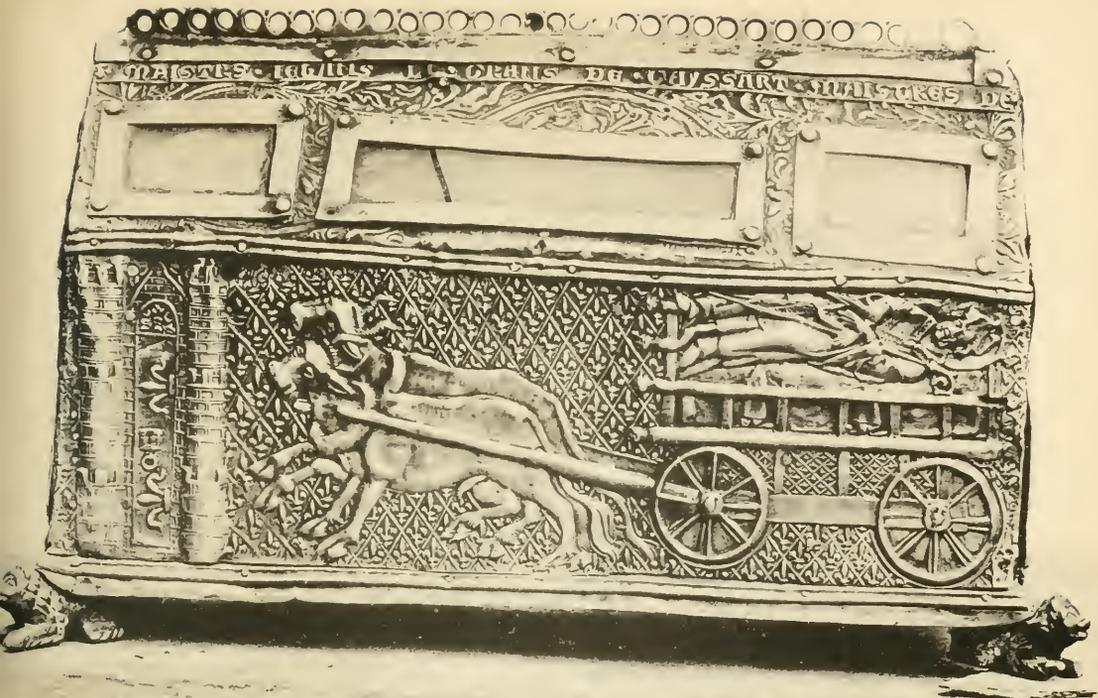




PHOTOTYPIE FERTHAUD

CHASSE DE SAINT-FURSY A GUESCHART (SOMME)





PHOTOTYPÉ PERTHAUD

CHASSE DE SAINT-FURSY A GUESCHART (SOMME)





L. LE CLERT. DEL.

Carreaux vernissés faisant partie de la collection du Musée de Troyes



16



17



18



19



20



21



22



23



24



25



26



27



28



29



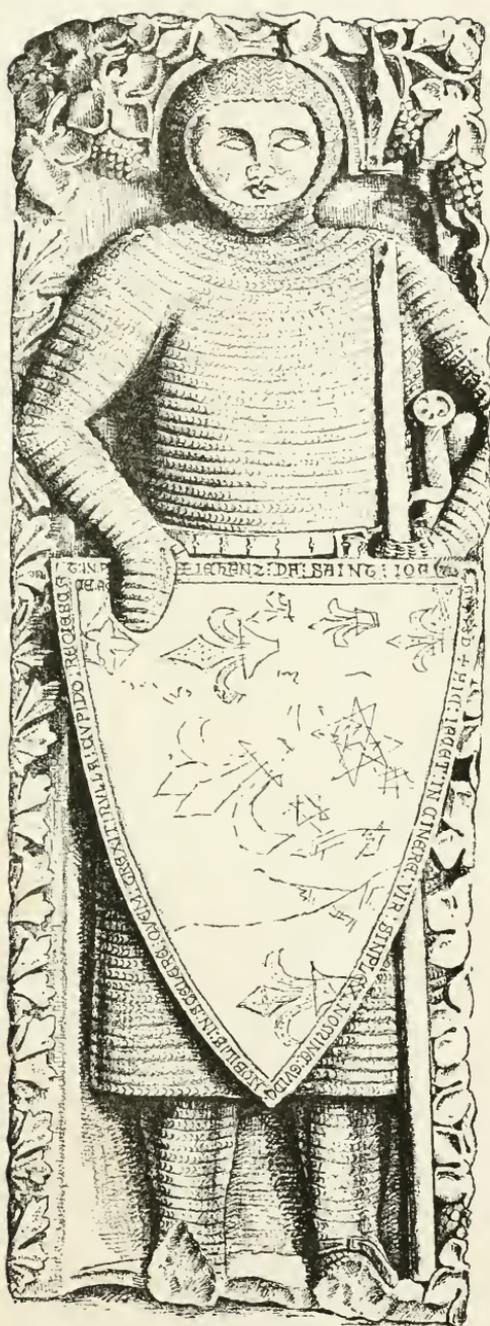
30



L. LE CLERT, DEL.

Carreaux vernissés faisant partie de la collection du Musée de Troyes



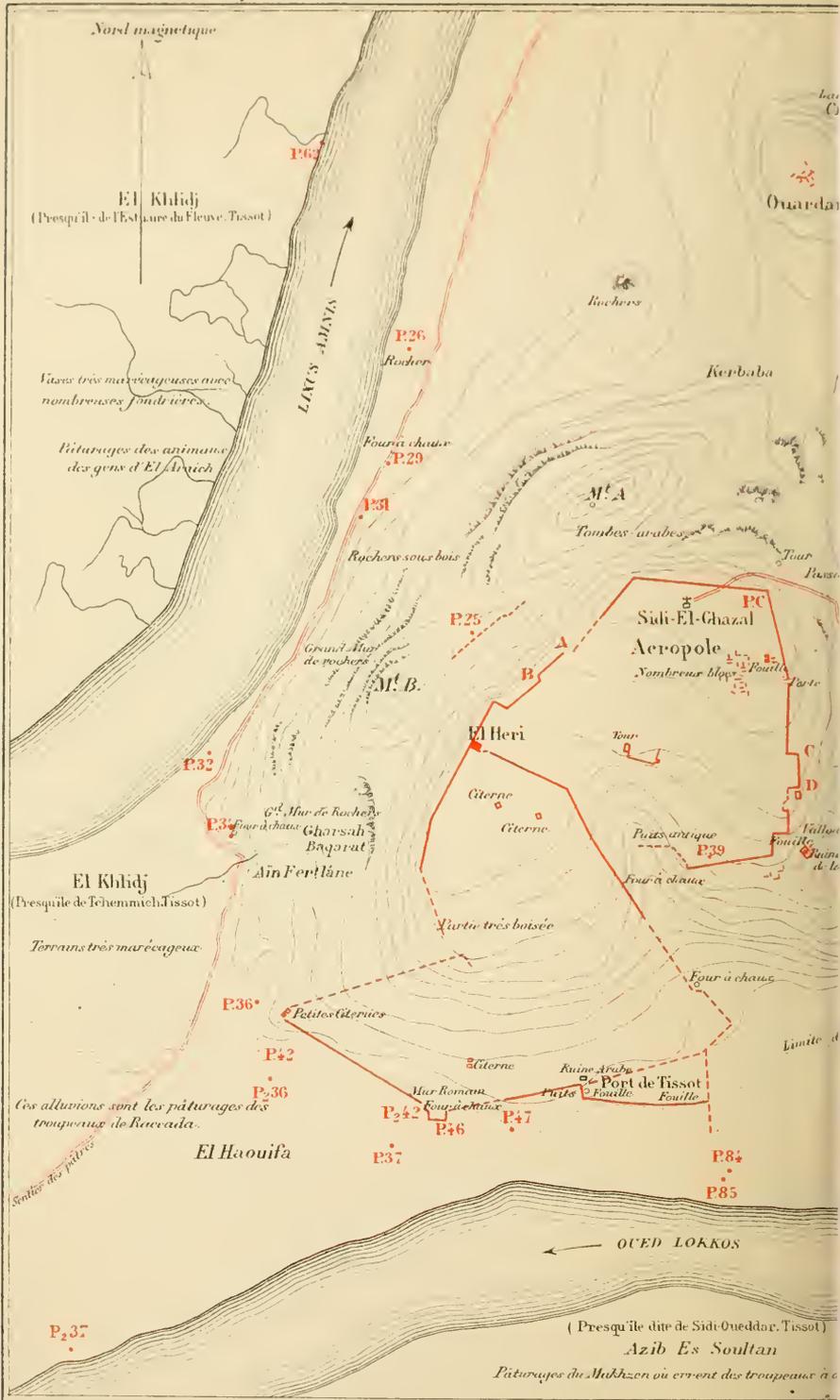


TOMBEAU DE GUY DE SAILLY  
(XIII<sup>e</sup> SIÈCLE)

Musée de Bar-le-Duc.





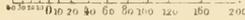


# PLAN GÉNÉRAL DE LA COLLINE DE TCHEMMICH (LIXUS)

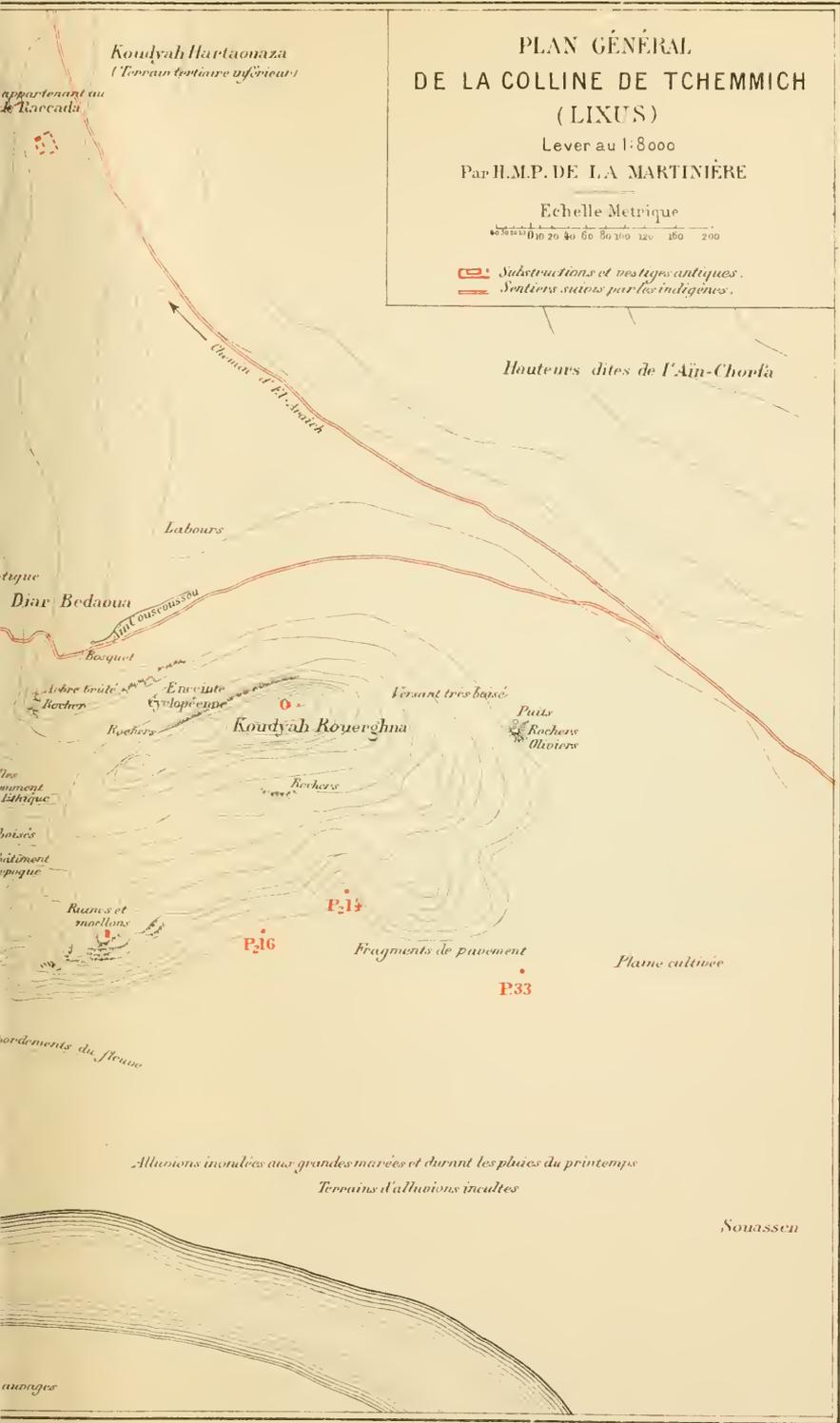
Lever au 1:8000

Par H.M.P. DE LA MARTINIÈRE

Echelle Métrique



-  Substructions et vestiges antiques.
-  Sentiers suivis par les indigènes.



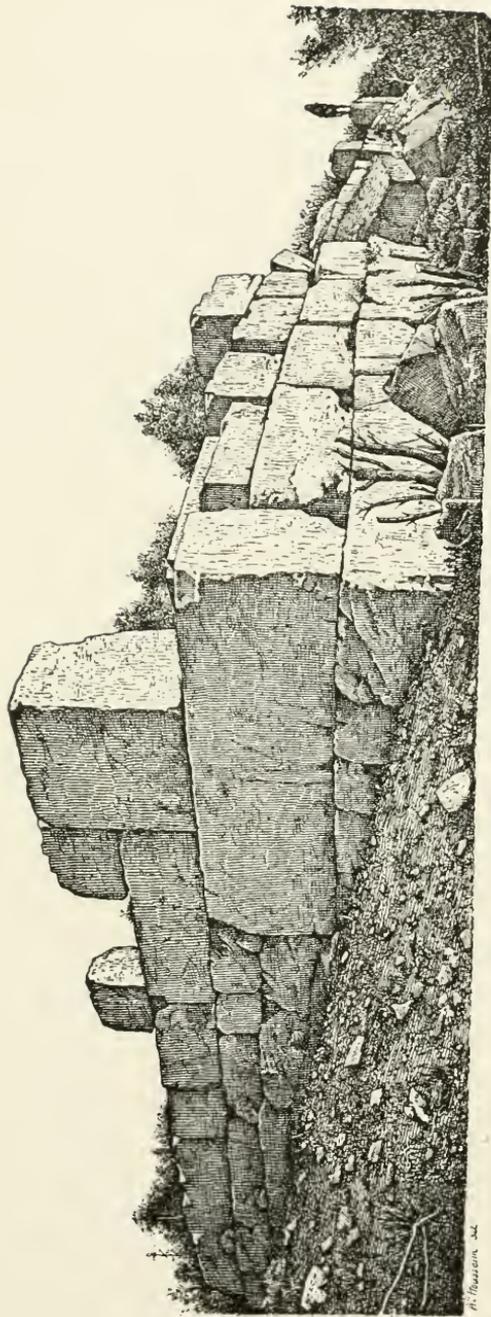




PHOTOTYPIC BERHAUD

TÊTE ARCHAÏQUE TROUVÉE A LIXUS





MUR D'ENCEINTE DE LIXVS (FACE OCCIDENTALE)





Imp Eudes

PATERE DE BRONZE  
trouvée dans les ruines de Lixus.





Imp. Endre

Attilio Dujardin

LAMPES RECUEILLIES A LIXUS





Héliog. Dujardin.

Imp. Eudes

FIGURE D'ENFANT  
découverte à Ben Naria (Flatters)





TÊTE DE BRONZE  
DÉCOUVERTE EN AUVERGNE





PORTRAIT DE GASPARD DE GUEIDAN

PAR H. RIGAUD

MUSÉE D'AIN (BOUCHES-DU-RHONE)



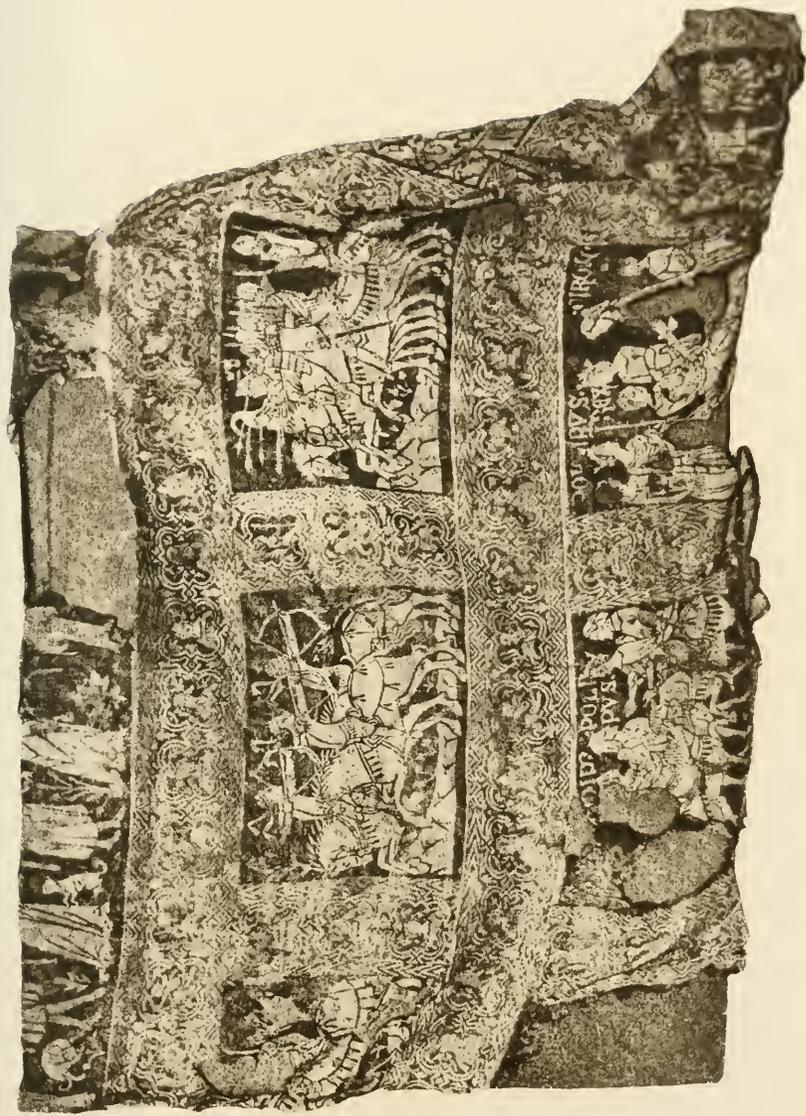


PORTRAIT DE LA MARQUISE DE GUEIDAN

PAR LARGILLIÈRE

MUSÉE D'AIX (BOUCHES-DU-RHONÉ)





Imp. Eudes

FRAGMENT D'ÉTOFFE CONSERVÉ A SAINT MAURICE (Valais)

XIV<sup>e</sup> Siècle

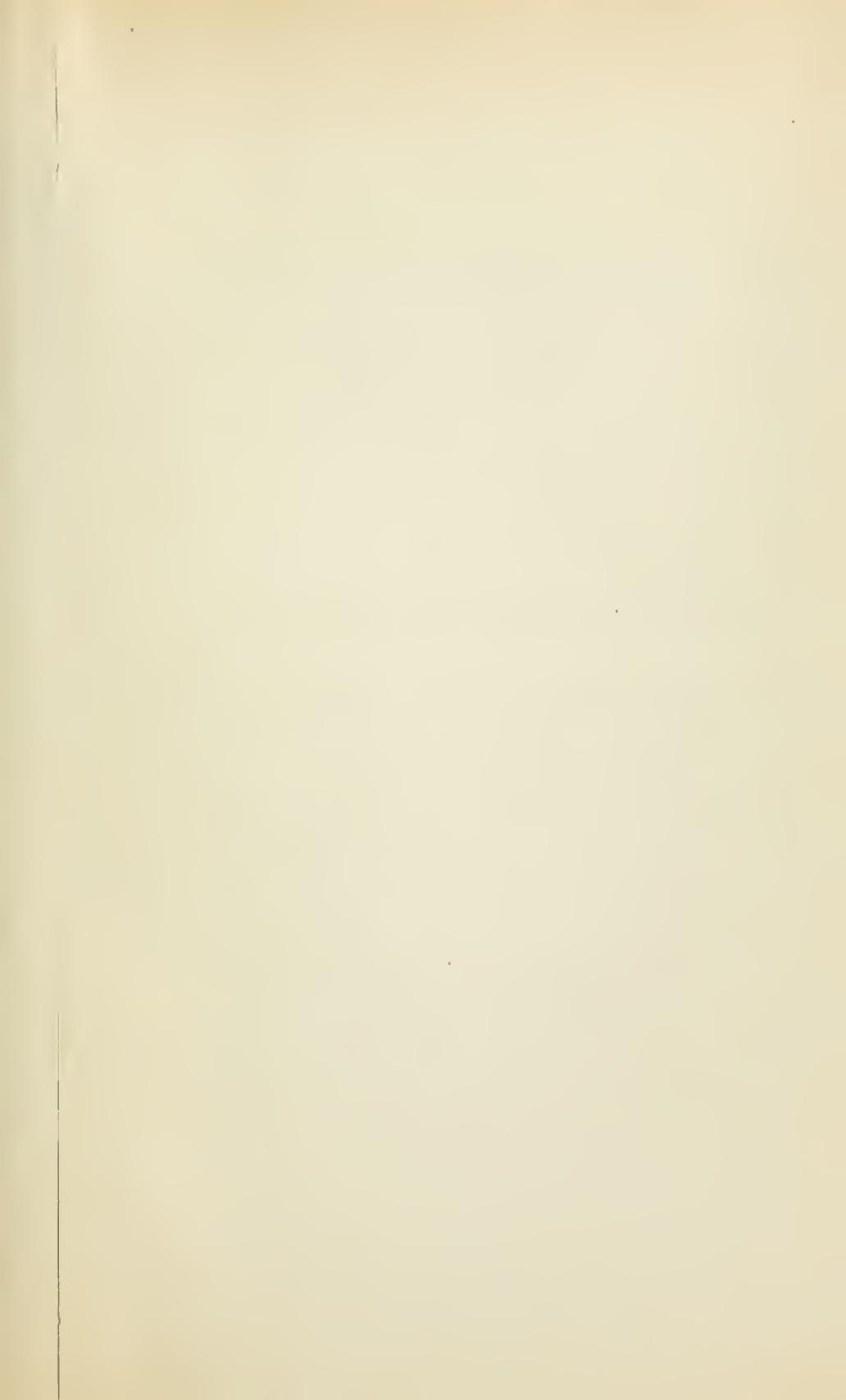




*Imp. Montecq.*

Fragment d'Étoffe conservé à Saint-Maurice (Valais)  
XIV<sup>e</sup> Siècle.







*Imp. Monroy*

Fragment d'Etoffe conservé à Saint Maurice (Valais)  
XIV<sup>e</sup> Siècle



Imp. Monroq.

Fragment d'Étoffe conservé à Saint-Maurice (Valais)  
XIV<sup>e</sup> Siècle.

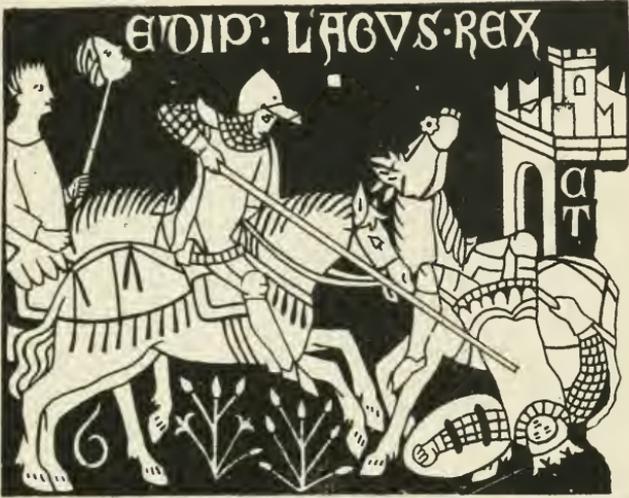




*Imp. Monrocq.*

Fragment d'Étoffe conservé à Saint-Maurice (*Valais*)  
XIV<sup>e</sup> Siècle.

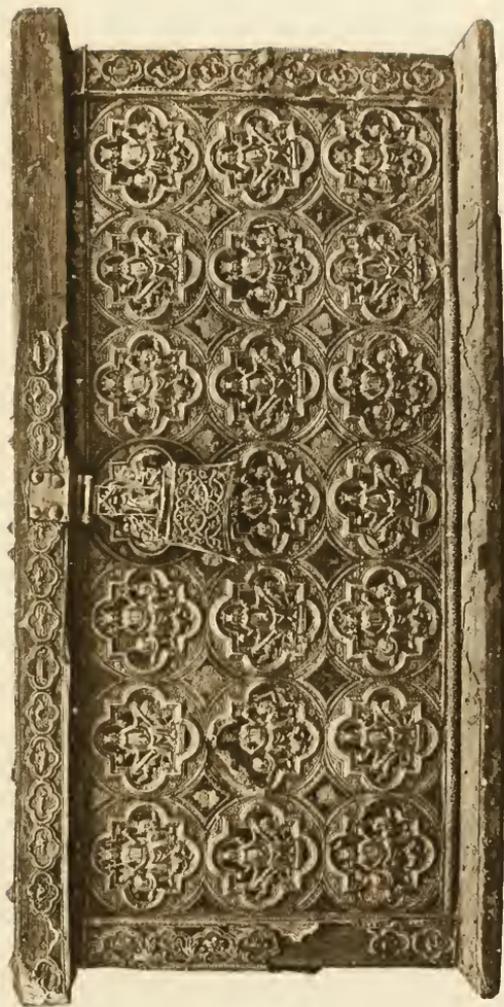




Imp. Monrocq.

Fragment d'Étoffe conservé à Saint-Maurice (*Valais*)  
XIV<sup>e</sup> Siècle.





Imp. Eudes

COFFRET CONSERVÉ DANS LE TRÉSOR DE SION  
(Valais)





PHOTOTYPÉ BERTHAUD, PARIS

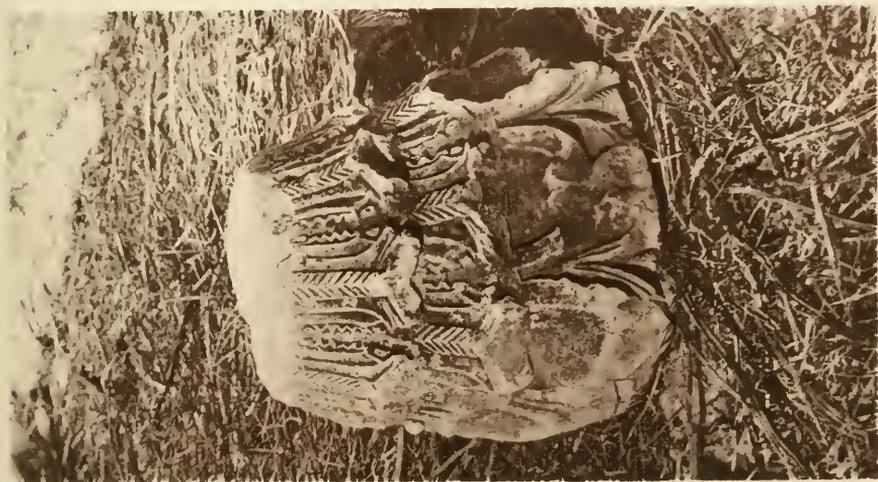
STATUE ANTIQUE DÉCOUVERTE A CERCHEL





SARCOPHAGE PHÉNICIEN CONSERVÉ AU MUSÉE DE CADIX





PHOTOTYPIE PERHAUD. PARIS

CHAPITEAUX TROUVÉS A BANASA (MAROC)







GETTY CENTER LIBRARY



3 3125 00099 3168

